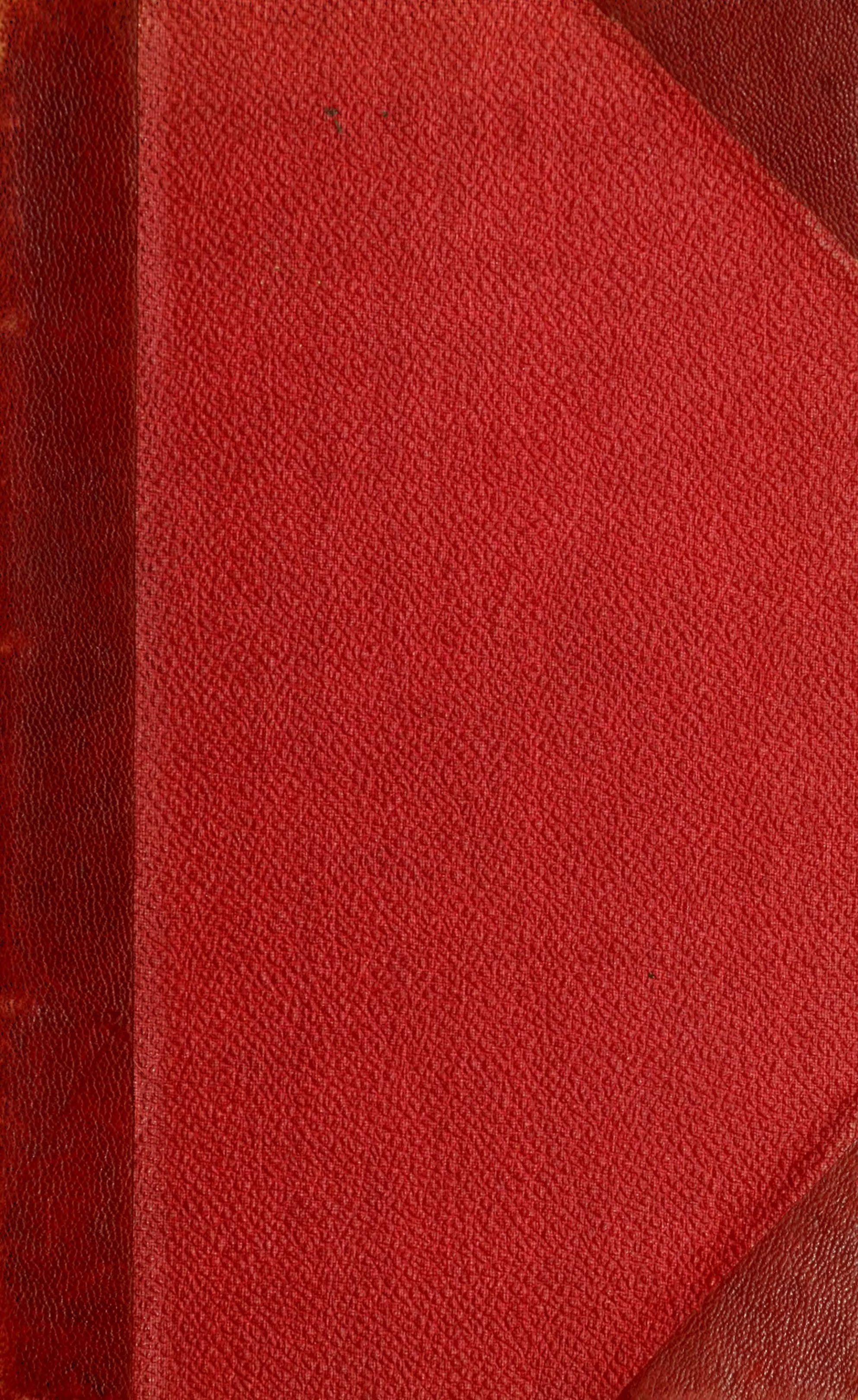


VIE

DE

DENIS-AUGUSTE AFFRE

ARCHEVÊQUE DE PARIS

Imprimerie d'E. Duverger, rue de Verneuil, n. 4.



VIE

DE

DENIS-AUGUSTE AFFRE

ARCHEVÊQUE DE PARIS

PAR

L'ABBÉ P. M. CRUICE

CHANOINE HONORAIRE DE LA MÉTROPOLE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE DES CARMES, DOCTEUR ÈS-LETTRES.



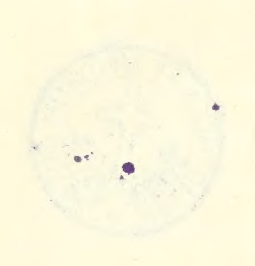


PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
NOUVELLE MAISON
RUE DU PETIT-BOURBON, 18
angle de la place Saint-Sulpice.

LYON
ANCIENNE MAISON
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33
et rue Centrale, 8.

1849



La mémoire de DENIS-AUGUSTE AFFRE, archevêque de Paris, est chère à l'Église, à la France et même aux nations étrangères. L'Église vénère en lui un de ses plus généreux martyrs qui a obéi, en mourant, non aux exigences de sa foi, mais à un libre élan de sa charité. La France entoure de sa religieuse reconnaissance le sacrifice calme et prémédité qu'il a fait de sa vie pour apaiser nos discordes civiles. Le monde entier célèbre ce dévouement sublime qui honore l'humanité et qui, dans ces temps de calamité et de décadence morale, est à la fois un grand enseignement et une grande consolation.

Déjà des titres nombreux recommandaient cet illustre pontife à notre vénération : une science

très vaste et qui revêtait les formes les plus éloquentes, des ouvrages où l'on retrouvait les belles traditions philosophiques et littéraires du dix-septième siècle, un esprit sage et élevé, au-dessus de la séduction et de la crainte, et également ennemi de lâches complaisances et d'imprudentes provocations. Mais on ne se doutait pas qu'il y eût dans son âme tant de sublimité, et lorsqu'on le vit affronter la mort avec simplicité et courage, subir les douleurs les plus cruelles avec une inaltérable sérénité et s'élever au dessus de ses propres souffrances pour déplorer celles de la patrie et demander à Dieu que son sang fût le dernier versé, on fut saisi d'étonnement et d'admiration, et tous n'eurent qu'une même voix pour dire : Cet homme ne nous était pas connu !

Il était réservé aux amis intimes du prélat de révéler au public les vertus cachées qui avaient préparé son âme à un si héroïque dévouement; ils devaient cette révélation à l'Église et à la patrie, aussi bien qu'à la mémoire du martyr; car l'Église aime à rappeler à ses enfants qu'une noble mort est le couronnement d'une noble vie, et la patrie tient à montrer que ce pontife

éminent s'est associé à ses joies et à ses douleurs, qu'il a admirablement enseigné l'union des devoirs civils et des devoirs religieux, et qu'enfin il a tiré de sa foi et de sa charité chrétienne une obligation plus étroite à l'amour de ses concitoyens et au sacrifice de sa vie.

Ce devoir religieux et patriotique, les amis du vénérable pontife ont bien voulu le confier à mes faibles forces, espérant sans doute que mes regrets et ma reconnaissance doubleraient mes efforts. Je ne me suis pas dissimulé les difficultés d'une si grande tâche, et cependant je l'ai acceptée avec zèle, parce qu'elle m'offrait l'accomplissement d'un dernier acte de piété filiale et une consolation dans une profonde douleur. J'entreprends donc cette histoire comme un hommage à la mémoire à jamais chère et vénérée de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris. Les règles que je m'efforcerai de suivre m'ont été tracées d'avance par le caractère même du saint prélat, par sa simplicité et par sa droiture, et par la constante sollicitude qu'il a montrée dans les débats les plus pénibles pour concilier la modération avec l'amour de la vérité.

VIE

DE

DENIS-AUGUSTE AFFRE

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

Enfance de Denis-Auguste Affre.

1793 — 1799.

Les ancêtres de Denis-Auguste Affre, attachés au pays où Dieu les avait fait naître, avaient toujours vécu dans une honnête et douce médiocrité. Leurs vertus sans éclat leur avaient procuré le bonheur plutôt que la gloire; et quoique la piété et le courage fussent dans leur famille un ancien héritage fidèlement transmis de père en fils, cependant leur renommée ne s'était pas étendue au delà de leurs montagnes. Là ils étaient aimés et vénérés; là les pauvres faisaient descendre sur leur tête les bénédictions du ciel; heureux, ils ne songeaient pas à porter leur ambition sur un plus grand théâtre.

Leur fortune, d'abord modeste, s'était accrue par leurs travaux; ils devinrent seigneurs d'un pays où

ils étaient déjà maîtres de tous les cœurs. Louis-Jacques Affre, aïeul de celui dont nous écrivons l'histoire, avait acheté de la famille des Caylus les fiefs de Saint-Rome de Tarn et d'Auriac, qui, d'après les lois féodales, donnaient à leurs possesseurs les droits et priviléges de la noblesse. Ces droits furent contestés. Ceux qui avaient mérité leurs titres sur le champ de bataille ou dans les hautes charges de la magistrature refusèrent d'admettre dans leurs rangs le bourgeois ennobli du Rouergue. Il plaida devant le parlement de Toulouse, fit valoir ses droits et siégea avec les nobles aux états généraux du Languedoc en 1789. Ce qui est glorieux pour sa mémoire, c'est moins d'avoir acquis des titres et des honneurs que d'avoir été fidèle aux devoirs qu'impose une situation élevée.

Il légua à son fils Jean-Louis Affre cette conscience du devoir, seul héritage qui fût à l'abri des vicissitudes de la fortune et des révolutions qui ébranlaient alors la société. Le nouveau seigneur de Saint-Rome perdit ses fiefs en 1792, et n'ayant pu sauver de ses riches domaines qu'une terre rapportant environ sept mille livres, il rentra sans se plaindre dans la médiocrité de ses pères. Après les jours d'orage, ses talents relevèrent peu à peu les débris de sa fortune. On se rappela qu'il avait paru autrefois avec distinction au parlement de Toulouse, et on lui offrit une charge dans la magistrature, lors de la réorganisation des tribunaux. En 1830, une nouvelle révolution le trouva encore inflexible dans ses principes et dans ses serments ; sa fidélité au malheur lui mé-

rita l'honneur d'être destitué. Il se retira sans regret comme sans amertume, et consacra le reste de ses jours à se mieux préparer à l'éternité. Il avait eu sept enfants de son mariage avec Marie-Christine Boyer : deux, morts dans un âge encore tendre et lorsqu'ils commençaient à répondre aux caresses de leur père, lui laissèrent des regrets déchirants; Dieu les adoucit par les bénédictions qu'il répandit sur le reste de sa famille. Son fils aîné le consola par ses vertus et par ses succès dans les charges honorables qu'il occupa [1]. Son fils cadet fut archevêque de Paris.

Lorsque ce digne magistrat perdit sa femme, il conçut la pensée de consacrer à l'Église sa liberté, ses talents, son expérience. Sans les vives instances de sa famille, on l'aurait vu alors s'asseoir sur les bancs du séminaire et étudier les sciences sacrées pour monter ensuite au saint autel, exemple qui aurait rappelé les temps de la primitive Église, quand les hommes d'un âge mûr et les vieillards étaient promus au sacerdoce et apportaient à ce redoutable ministère toute l'expérience d'une longue vie. Arrêté dans ses pieux desseins, Jean-Louis Affre, sans prononcer les vœux du prêtre, en adopta les devoirs et donna le reste de sa vie à la prière, au soulagement des pauvres et à la propagation de l'Évangile. On le voyait parcourir avec l'ardeur d'un missionnaire les montagnes et les vallées du Rouer-

(1) Il fut nommé substitut du procureur du roi à Espalion en 1815, peu après procureur du roi et ensuite sous-préfet du département. En 1830 il donna sa démission. En 1848 il fut envoyé comme représentant du peuple à l'Assemblée constituante.

gue, passer de commune en commune, ranimer le zèle des prêtres, et établir partout cette œuvre qui a pour objet de propager la foi et de donner des apôtres aux peuples infidèles.

Marie-Christine Boyer, femme de Jean-Louis Affre, joignait à une sérénité d'âme qu'aucun nuage n'obscurcissait une droiture de cœur admirable dans sa simplicité et une énergie de caractère qui l'élevait au-dessus de son sexe, et qui était tempérée par une constante aménité. Son courage, soutenu par une foi éclairée, la rendait supérieure à toutes les peines de la vie. Ses affections n'avaient pas ces émotions vives qui les troublent : plus égales, elles étaient plus solides. Ses discours se ressentaient de la sagesse et de la gravité de son esprit sans rien perdre de la douceur et de la modestie qui sont les plus précieux ornements de la femme. Rien n'approchait de la pureté de son cœur ; elle apparaissait dans ses yeux, dans ses paroles, dans son maintien, dans sa démarche ; elle lui était plus chère que sa vie ; pendant plusieurs années et jusqu'à la mort, en proie à de cruelles douleurs, elle traîna un corps débile et souffrit en silence. Elle mourut martyre inconnue de la pureté. Tels furent le père et la mère de Denis-Auguste Affre.

Cet enfant naquit à Saint-Rome de Tarn, le 27 septembre 1793. Cette même année, la tête de Louis XVI était tombée sous la guillotine ; Marie-Antoinette, encore enfermée à la Conciergerie, allait bientôt suivre le roi sur l'échafaud et au ciel. Lyon et Marseille soulevées venaient d'être inondées de sang ;

Toulon s'affranchissait du joug de la république et succombait ensuite devant les premiers exploits de Bonaparte ; la Gironde perdait tout pouvoir pour n'avoir jamais su l'exercer ; la Montagne régnait par la terreur.

La révolution troubla la paix des bons habitants du Rouergue, mais ne changea pas leur esprit. Ils fermèrent leurs églises et cachèrent leurs prêtres. La religion, proscrite des temples, se réfugia dans les granges et dans les cabanes du pauvre ; on y offrait le divin sacrifice ; les bergers de ces montagnes se pressaient autour de l'autel. Ce spectacle rappelait que la première église du monde fut une étable et les premiers chrétiens les pasteurs de Bethléem. Saint-Rome de Tarn recelait plusieurs prêtres : l'un d'eux, l'abbé Thomar, fut appelé pendant la nuit dans la maison de l'ancien seigneur du pays, pour baptiser l'enfant qui venait de naître. Il reçut le nom de Denis-Auguste, de son parrain et oncle maternel Denis Boyer, qui fut plus tard directeur du séminaire de Saint-Sulpice. Ce vénérable ecclésiastique tenait lui-même le nom de Denis de son oncle l'abbé Pons de Soulages, prieur d'Ayrignac, qui avait placé également un autre filleul et parent, l'abbé Frayssinous, sous le patronage du même saint[1].

(1) MM. Boyer et Frayssinous habitaient l'un Paumes et l'autre Séverac. Entre leurs habitations, assez rapprochées, se trouvait un plateau d'où l'on découvrait une magnifique perspective. Là se réunissaient souvent les deux amis pour se communiquer leurs réflexions sur les grandes et terribles leçons que Dieu donnait au

Il est remarquable que ces trois prêtres, Denis Boyer, Denis Frayssinous et Denis Affre, nés dans une des provinces les plus reculées de la France, furent appelés ensemble à l'Église de Paris, dont leur patron avait été le premier apôtre. L'un d'eux devait diriger les jeunes clercs dans les études et la pratique des devoirs ecclésiastiques; l'autre, doué d'une voix éloquente, devait apprendre aux savants la science plus élevée de la religion; le troisième, saint Denis le choisit pour son successeur dans l'épiscopat et dans le martyre.

On vit dans l'enfance de Denis-Auguste tout ce que peut une mère chrétienne sur le cœur de son fils. Marie-Christine Affre veillait avec un soin religieux

monde, et pour s'encourager mutuellement à faire le sacrifice de leur vie qu'on pouvait leur demander à chaque instant. Ils résolurent d'aller successivement à Rodez contempler l'échafaud, afin d'être plus fermes s'ils avaient un jour à y monter. M. de Frayssinous subit le premier cette épreuve; le tour de M. Boyer vint ensuite : « Mais, disait-il lui-même, je ne sais comment je fis, je fus si maladroit qu'on me reconnut; on m'arrêta et je fus conduit aux Cordeliers. » Il y attendait qu'on décidât de son sort, lorsqu'un homme coiffé d'un bonnet rouge, armé d'un sabre, arrive dans la prison, l'accable d'injures, le frappe et le pousse devant lui. Les satellites de la terreur croient qu'on va conduire au tribunal leur prisonnier, et ils n'opposent aucune résistance à sa sortie. M. Boyer était sauvé, car le fougueux Jacobin n'était autre qu'un ami dévoué. Il ne se rappelait jamais cette circonstance de sa vie sans envier le sort de ses heureux confrères qui avaient scellé de leur sang leur attachement à la foi. « Peut-être, disait-il avec un regret magnanime, eussé-je mieux fait de rester en prison : ceux qui s'y trouvaient avec moi sont morts pour être demeurés fidèles à leurs devoirs. » (*Conférences de M. l'abbé Boyer*, notice.)

sur tous les mouvements de son enfant. Elle saisit l'instant où sa raison commença à poindre et dirigea cette lumière naissante dans la connaissance et dans l'amour de la vérité. Elle lui inspira la crainte de Dieu et l'horreur du mensonge ; elle était tendre, quoique sobre de caresses, car elle savait combien elles sont dangereuses lorsqu'elles sont prodiguées sans raison. Ses leçons avaient de la gravité sans manquer de douceur et venaient si à propos et avec tant de charmes que l'enfant les écoutait toujours avec respect. Elle faisait alors passer son âme dans la sienne ; elle lui communiquait toutes ses impressions.

Denis-Auguste était plein de candeur ; la naïveté, qui est naturelle à cet âge, avait chez lui quelque chose de plus simple et de plus charmant et qui tenait à un petit air sérieux qui ne le quittait jamais. Il aimait à prêcher. Ses sermons étaient ordinairement sur la vanité des femmes ; il les adressait à ses sœurs et aux domestiques de la maison. Une table lui servait de chaire. On l'appelait alors *Monsieur le Prieur*, à cause de la gravité de ses manières, peut-être aussi parce qu'il avait un grand-oncle jésuite et prieur de Tournemyre.

Le spectacle de la nature a aussi des enseignements qui laissent dans l'âme de profondes impressions, surtout à un âge où tout paraît merveilleux. La vue des montagnes, des torrents, des forêts élève et agrandit l'esprit. Saint-Rome est situé sur le penchant d'un amphithéâtre dont les bords sont formés par

deux montagnes arides et au pied duquel roulent au milieu des rochers les eaux écumantes du Tarn. En sortant du village, Denis-Auguste suivait, en jouant le cours limpide du Saint-Ferréol et arrivait à l'endroit où cette rivière, tombant en flocons de neige au fond d'un précipice, forme cette cascade qu'on appelle, dans le pays, le *Saut deïs Esclops*. Quelquefois on allait le soir voir le soleil se coucher derrière les montagnes. L'enfant courait au milieu des rochers ou jouait avec de petits bergers qui étaient venus faire paître leurs troupeaux dans les bruyères. La solitude et l'âpreté de ces lieux devaient laisser leur empreinte sur son caractère : « On me trouve rude et sauvage, disait-il plus tard ; c'est parce que j'ai passé ma première enfance dans les montagnes et avec de petits bergers. »

Ses parents le menaient souvent, durant l'été, à la Borie-Blanque, ancien château flanqué de quatre tours et situé entre Saint-Rome de Tarn et Saint-Affrique. Ce manoir, à moitié ruiné, qui avait ses légendes, sa vieille chapelle, ses fondations de messes que l'on acquitte encore, et de hautes terrasses d'où la vue s'étendait au loin, fut l'endroit qui laissa à Denis-Auguste de plus doux et de plus durables souvenirs. Encore plein de ces impressions d'enfance, à l'âge de trente-sept ans, il achetait cette demeure à son frère, espérant pouvoir s'y retirer un jour, s'y reposer de ses fatigues et terminer sa vie là où il l'avait commencée.

CHAPITRE II.

Première éducation de Denis-Auguste Affre.

1799 — 1807.

Au commencement de 1799, un émigré vint se réfugier à la Borie-Blanque; c'était l'abbé de la Borie, l'oncle de Marie-Christine Affre. Les temps étaient devenus plus calmes, les églises s'ouvraient à la piété des chrétiens et au repentir des révolutionnaires que le malheur avait instruits. Les prêtres, sortant des retraites où ils s'étaient cachés durant la tempête, revenaient avec joie au milieu de leurs troupeaux.

L'abbé de la Borie, réfugié près de sa nièce, fut le premier précepteur de Denis-Auguste. Ce digne ecclésiastique, qui avait beaucoup souffert dans l'exil, oubliait ses peines en instruisant un petit neveu qu'il aimait tendrement. Un prêtre recommandable par son expérience, ses travaux et ses adversités apprenait à un enfant de six ans à lire et à écrire. L'affection embellissait, la religion sanctifiait ce nouveau ministère. L'abbé de la Borie ne demeura que deux ans dans la maison de sa nièce; ses devoirs l'appelèrent ailleurs.

Denis-Auguste rentra alors sous la direction plus particulière de sa mère, et fut pendant trois années

l'objet de sa constante sollicitude. Cette femme chrétienne, animée par un secret pressentiment de la grandeur future de son fils, s'adressait à Dieu, afin qu'il l'éclairât de sa sagesse dans l'accomplissement de ses devoirs. Aussi était-ce avec un dévouement religieux qu'elle s'appliquait à former le cœur et à développer l'esprit de son enfant ; elle s'attacha surtout à lui inspirer une foi vive et un ardent amour de la pureté, persuadée que ces deux vertus sont les fondements les plus assurés d'une éducation parfaite et d'une vie honorable.

A onze ans Denis-Auguste fut envoyé à l'école centrale de Rodez, mais au bout de quelques mois ses parents l'en retirèrent et l'emmenèrent avec eux à Saint-Affrique ; il y suivit les cours du collége que dirigeaient alors deux ecclésiastiques également distingués par leurs talents et leurs vertus, l'abbé Barthe et l'abbé Brunet. L'enfant se fit estimer de ses maîtres plus par la candeur de son caractère et la facilité de son esprit que par son application au travail. L'étude lui était pénible ; la lecture même, qui est un délassement à tout âge, ne paraissait lui offrir aucun charme. Ce n'est point qu'il fût passionné pour le jeu : il était solitaire et rêveur. C'était une de ces natures à part qui réclament une direction particulière et qui, marqués dès le principe d'un caractère original, ne se forment pas comme le commun des hommes, mais ont besoin, ainsi que les métaux les plus précieux, d'un creuset plus ardent.

Les récréations du collége, où les caractères les plus

divers, livrés au choc de mille petites passions, se polissent et se rapprochent, ne le faisaient point sortir de lui-même. Il fuyait la foule et les jeux bruyants. Il choisissait le plus pacifique de ses condisciples pour construire avec lui une maison de sable au pied d'un arbre ; ou bien il retournait auprès de ses sœurs, préférant, non par timidité mais par goût, les plaisirs plus simples de la famille.

A l'âge de quatorze ans il exprima le désir d'embrasser l'état ecclésiastique. Élevé sous le règne de la terreur, il n'avait point vu le clergé entouré de richesses et d'honneurs ; il ne connaissait même pas la pompe des cérémonies religieuses; les prêtres, revenus dans leurs églises dévastées, ne vivaient que par les aumônes des fidèles ; leurs discours, quoique pleins d'espérances, respiraient encore les souffrances de leur exil : une vocation en face de la pauvreté, des humiliations et du martyre était vraiment une vocation divine. L'abbé Boyer le comprit ; il fit entendre à sa sœur qu'elle devait, comme la mère de Samuël, se séparer de son fils. Quoique jeune, cet enfant devait obéir aux inspirations du ciel ; il ajouta qu'il fallait commencer dès l'âge le plus tendre a se préparer à un ministère qui demande la pureté des vierges, la sagesse des vieillards et la science des docteurs ; c'est quand l'arbrisseau est jeune qu'on peut imprimer une direction à ses rameaux encore flexibles.

L'abbé Boyer lui parla du séminaire de Saint-Sulpice dont il était directeur ; il fit valoir les avantages que ce saint asile offrait aux jeunes clercs. Un homme

d'un grand caractère, d'une science profonde et d'une vertu à l'épreuve de tous les malheurs, l'abbé Émery reconstruisait alors ce berceau de l'église de France. Héritier de cet esprit sacerdotal qui avait animé le fondateur des sulpiciens, l'abbé Olier, il le communiquait aux jeunes ecclésiastiques rassemblés autour de lui. Ses anciens collègues étaient revenus concourir à la restauration de leur société. Déjà on voyait refleurir les études théologiques; cette lumière de la science sacrée, précieux héritage de leur ordre, commençait à briller d'une plus vive clarté. Toujours modeste, elle avait autrefois éclairé souvent Bossuet et Fénelon, et elle devait recevoir des discours de l'abbé Frayssinous et plus tard des écrits de l'abbé Affre un plus vif éclat.

CHAPITRE III.

Denis-Auguste Affre entre au séminaire de Saint-Sulpice

1807 — 1816.

Ce fut l'abbé Frayssinous qui emmena loin des montagnes du Rouergue, vers la ville et la métropole de Paris, l'enfant destiné à leur donner un jour tant de gloire. Longtemps après, il aimait à parler de ce voyage, tant il avait été charmé de la piété de son jeune lévite et de la naïveté qui perçait dans une foule de petites réflexions fines sur tous les spectacles nouveaux offerts à ses regards. Son entrée à Saint-Sulpice fut un sujet d'hilarité pour tous les élèves du séminaire. Le contraste entre son âge et la vie grave qu'il adoptait excitait partout un agréable étonnement; un enfant venait assister à des conférences théologiques, à l'oraison et à la récitation du saint office, aux conversations savantes des professeurs de dogme et de morale! La figure et le maintien du nouveau séminariste ajoutaient à la surprise; il était d'une petite taille, avait des membres courts, mais forts et vigoureux, une tête énorme, peu proportionnée au reste du corps, ce qui avait fait dire au curé de son village qu'il portait la tête de saint Thomas d'Aquin. Son front était large, ses

joues vivement colorées, ses yeux gros et vifs, son air ingénu, sa démarche lente et balancée. L'abbé Emery lui dit en plaisantant : « Vous êtes bien jeune, mon cher enfant ; vous auriez dû amener votre nourrice ; mais puisque vous avez une grosse tête, nous vous garderons et nous ferons quelque chose de vous. »

Denis-Auguste consacra sa première année de séminaire à compléter ses études classiques. Son oncle, l'abbé Boyer, lui faisait traduire Tacite, Virgile et Horace. Tout en admirant les belles conceptions de ces grands écrivains, il ne manquait pas de lui faire voir dans quels égarements ces esprits étaient tombés pour n'avoir point connu les vérités révélées. Il lui montrait aussi qu'une noble simplicité, qualité si peu estimée de nos jours, est la compagne ordinaire de la grandeur des pensées et de la beauté du langage. Ces enseignements restaient gravés dans sa mémoire ; quarante ans après il se les rappelait encore, et ne pensait pas que toute l'expérience de sa vie trouvât rien à y ajouter. L'abbé Boyer excitait son neveu, comme l'avait fait autrefois l'oncle de Bossuet, à retenir, dans les ouvrages qu'il étudiait, les morceaux les plus éloquents. Ainsi sa mémoire s'enrichissait de belles pensées et son oreille se formait à l'harmonie du style. De tous les auteurs français proposés à son étude, Racine lui était le plus cher : il aima plus tard Fénelon, et ensuite Pascal et Bossuet. La tragédie d'*Iphigénie* eut ses premières affections ; à son goût elle présentait des beautés plus naturelles et plus fraîches.

Il en apprenait des extraits qu'il récitait encore, étant archevêque, dans les allées de la forêt de Saint-Germain et le long des charmilles du jardin des Carmes.

Il donna ensuite cinq années à l'étude de la philosophie et de la théologie. On admira dès lors la droiture de son esprit, sa perspicacité dans les questions épineuses, ce coup d'œil sûr et prompt qui détournait tous les obstacles et conduisait sans peine au but. On loua souvent son exactitude, rarement son application : esprit facile, il paraissait inattentif, parfois insouciant ; original, il ne pouvait entrer dans la voie tracée, il devait s'en frayer une à lui-même ; il acceptait les idées et non les méthodes. Aussi la marche qu'il suivit plus tard dans son enseignement et dans ses écrits avait-elle ordinairement un caractère propre et différent de tout autre ; du reste, simple et facile, elle était toujours ferme et assurée.

Le goût de l'érudition se révéla en lui de bonne heure par la recherche des vieux livres. L'un de ses plus doux plaisirs, les jours où, libre de lui-même, il pouvait s'échapper de son cloître, était de visiter les bouquinistes de la capitale, et quand ses petites économies avaient suffi à une heureuse acquisition, il revenait tout fier, et montrant son livre : « En voilà un, disait-il, que Duponcel n'a pas ! » Duponcel était réputé alors le premier bouquiniste de France. Denis Affre n'était pas cependant bibliomane ; désireux de connaître encore plus que de posséder, il ne gardait pas les ouvrages après les avoir lus, mais les

échangeait pour d'autres et avec une économie si intelligente, qu'il se prenait parfois à rire de son industrie et disait de sa petite bibliothèque : « Voilà des livres qui ne nous coûtent plus rien! »

L'abbé Emery, qui touchait à sa quatre-vingtième année et qui, à cet âge avancé, était comme une source de science et de sagesse pour ceux qui l'approchaient, aimait, dans ses heures de loisir, à converser avec le jeune Affre. Une certaine conformité de caractère unissait le disciple encore inexpérimenté et le maître déjà consommé.

Ce vénérable vieillard, un des hommes qui ont le plus honoré l'Eglise dans le dix-neuvième siècle, était doué de trois qualités éminentes et qui plus tard devaient briller du même éclat dans le caractère de l'abbé Affre. Il avait une haute intelligence qui dominait surtout dans les questions philosophiques et qui s'est révélée dans de judicieux travaux sur Bacon et sur Descartes ; un grand amour de l'Église à laquelle il avait voué son esprit, son cœur, sa vie ; il voulait la voir toujours belle, sainte et glorieuse, triomphante par le nombre et les vertus de ses disciples, savante, généreuse et sans tache dans son clergé. Quoique défenseur des opinions gallicanes, nul ne soutint mieux les droits du saint-siége, ni ne consola davantage la captivité de Pie VII. Un jour, le cardinal Lambruschini s'agenouilla respectueusement devant son tombeau, et dit en se relevant : « Cet homme aimait passionnément l'Église. » Enfin on admirait dans ce saint prêtre une volonté ferme et droite

qui ne fléchissait jamais dans l'accomplissement d'un devoir. Ses paroles, dans les entrevues avec l'empereur, n'avaient jamais révélé aucune faiblesse; fortes et sages, elles avaient été dignes de l'indépendance de l'Église et de sa souveraine autorité qu'elles défendaient. Vers la fin du mois de mars 1811, le cardinal Fesch fit mander l'abbé Emery à une assemblée d'évêques que Napoléon convoquait aux Tuileries pour délibérer sur la puissance temporelle du pape. Obligé de céder aux instances de deux prélats venus pour le chercher, le supérieur du séminaire se recommanda aux prières de ses enfants et se rendit à la cour où il rappella, par la noblesse et la fermeté de son langage, les anciens discours des Basile et des Ambroise aux empereurs. Pendant ce temps, Denis Affre et plusieurs autres jeunes clercs retirés dans une chapelle de la Sainte-Vierge et agenouillés au pied de l'autel, demandaient à Dieu de remplir de courage le cœur de leur père et de mettre les conseils de la sagesse sur ses lèvres. Un mois plus tard, l'abbé Emery terminait sa carrière. Napoléon voulut, dans un moment d'enthousiasme, qu'on lui fît des funérailles extraordinaires. « Il faut, dit-il, placer ce grand homme au Panthéon. » Le cardinal Fesch sauva de cette gloire stérile celui qui s'était dérobé pendant sa vie à la pompe et à l'éclat. Le corps fut porté au séminaire d'Issy, et le jeune Affre, qui n'avait que seize ans, composa l'oraison funèbre.

Ce fut l'expression d'une vive douleur et d'une profonde vénération. Le discours fut trouvé si re-

marquable que le nouveau supérieur l'abbé Duclaux le jugea digne d'être lu devant la communauté. Ceux qui l'ont entendu rapportent qu'il décelait une grande maturité d'esprit. Le style, noble et grave, n'avait point ces vains ornements dont le faux éclat éblouit la jeunesse. L'abbé Emery reparaissait tel qu'il avait été, savant consciencieux et modeste, prêtre consumé par le zèle de la maison de Dieu, directeur sage et vigilant du jeune clergé, défenseur inébranlable des droits de l'Eglise et toujours humble alors qu'il était le plus grand. On augurait heureusement de ce début ; on admirait le talent du jeune écrivain ; on félicitait sans réserve son oncle l'abbé Boyer qui, craignant tant d'éloges, les réprimait par cette réponse naïve : « C'est assez, je sais bien que ce n'est pas un sot qui a écrit cela. »

La tombe de l'abbé Emery venait d'être fermée, et sa petite communauté, ébranlée par une si grande perte, ne faisait que se rasseoir lorsqu'un coup plus funeste s'appesantit sur elle et dispersa tous ses membres. Napoléon tenait Pie VII captif à Fontainebleau ; croyant détruire l'autorité du souverain pontife en frappant ceux qui lui restaient fidèles, il fit emprisonner plusieurs évêques et cardinaux et supprima la compagnie de Saint-Sulpice. A peine relevée de ses ruines, cette maison allait périr une seconde fois. Mais on comprit que le règne de la violence serait passager ; on entrevit dans un avenir prochain un jour plus heureux, où les membres dispersés de la société se réuniraient de nouveau. Il fallait laisser passer l'orage. L'abbé Jala-

bert, qui fut plus tard vicaire général de Paris, prit, à la demande des sulpiciens, la direction de l'établissement, et s'entoura dans l'administration des anciens élèves du séminaire afin de conserver le même esprit et de pouvoir, après la tempête, rendre intact le dépôt qui lui était confié. Dans le premier moment de trouble où fut jetée la maison de Saint-Sulpice par l'éloignement de ses directeurs, l'abbé Affre était parti pour le séminaire de Clermont, dirigé alors par l'abbé Molin, ancien docteur de Sorbonne, et depuis évêque de Viviers. Il n'y demeura que trois mois et revint à Paris se placer sous la direction de ses anciens condisciples.

Il y a dans la vie du jeune homme qui passe du monde dans le sacerdoce un jour solennel, celui où il échange des liens terrestres pour des liens éternels, où il creuse par ses vœux un abîme derrière lui pour ne plus revenir, où il s'élance, par une sorte de mort volontaire, d'un monde dans un autre monde. C'est le jour du sous-diaconat. L'homme dont la jeunesse a été agitée par de funestes passions et qui, ramené par la main de Dieu jusqu'à l'autel, se prosterne sur les dalles du sanctuaire et prononce des engagements sacrés, croit passer de l'esclavage à la liberté, de la mort à la vie. Le jeune Affre n'eut point ces émotions, parce que sa jeunesse avait été sans orages. En proférant pour la première fois un vœu irrévocable, il ne faisait qu'exprimer les pensées et les désirs de toute sa vie. Il entrait dans le sacerdoce comme un fils entre en possession d'un héritage paternel, sans trouble et

sans inquiétude. La pureté de son âme lui donnait une sérénité sans nuages. Cette pureté, qui n'avait jamais été flétrie, lui était si chère qu'il frémissait pour elle au moindre danger. La rougeur lui montait au front quand on prononçait le nom seul d'un acte coupable. Obligé, dans l'étude de la morale et du droit, de parler de certains crimes honteux, il le faisait les yeux baissés et avec tant de délicatesse et un choix si ingénieux de paroles que les oreilles les plus timides n'en pouvaient être offensées. Ainsi il conservait la pureté de ses lèvres destinées à faire descendre la Divinité au milieu de son peuple. L'esprit d'humilité et de prière étaient les remparts dont il environnait son innocence; aussi craignait-il les éloges; le monde lui paraissait trop flatteur; il le fuyait et se plaisait dans la solitude. L'oraison, qui est pénible à tant d'autres, lui était naturelle; alors surtout son cœur uni à Dieu s'embrasait d'un amour plus vif de l'humilité. « J'avais grand plaisir à le contempler dans l'oraison, m'écrivait un de ses anciens condisciples; je lui voyais une pose si simple et si peu prétentieuse! Ce calme, cette paix, cette sérénité, cette dignité ecclésiastique dans un si jeune lévite étaient les fruits de son union avec Dieu. « Avec une heure d'oraison, chaque jour, me disait-il, « même avec une demi-heure, on est saint tous les « jours, à tout âge, en tout lieu. » — « Parle-t-on ainsi quand on ne le fait pas soi-même et quand on ne le fait pas bien? »

CHAPITRE IV.

L'abbé Affre professe la philosophie au séminaire de Nantes.

1817 — 1819.

L'abbé Affre avait terminé ses cours de théologie ; trop jeune, il ne pouvait encore monter à l'autel ; mais sa science et sa sagesse avaient devancé l'âge et lui permettaient d'enseigner les autres ; il fut donc envoyé au séminaire de Nantes pour y professer la philosophie ; cette science offrait à son esprit plus d'attraits que toute autre ; il ne l'envisageait pas comme renfermée dans les limites étroites de l'école ; embrassant à ses yeux toutes les connaissances humaines, elle formait un ensemble de principes premiers et incontestables qui servait de fondement à toutes les études et à toutes les sciences. Il ne la séparait pas de la théologie, tout en reconnaissant que nous devons à la foi des enseignements plus certains et d'un ordre supérieur à ceux de la raison. La philosophie lui apparaissait comme une lumière dérivant de Dieu même qui est la source de toute vérité. Aussi la plaçait-il à l'entrée et comme sur les frontières de la science sacrée pour en éclairer les premières voies. Ensuite abandonnant l'homme à la conduite de la foi, elle devait le suivre

pas à pas pour lui découvrir l'enchaînement et l'admirable harmonie qui unit les différentes parties de la religion. Il pensait encore que la philosophie empruntait de la foi toute sa sagesse, qu'elle évitait sous cette tutelle les écueils où s'en allait échouer la raison abandonnée à elle-même. «C'est ainsi, disait-il, que les philosophes chrétiens ont surpassé les anciens, et tandis que le rationalisme moderne conduit à la négation de la nature et l'expérimentalisme à la négation de l'âme, la philosophie chrétienne, celle de Descartes et de Bossuet, s'est maintenue par la foi dans les limites du vrai.» Il soutenait que cette philosophie religieuse avait plus de ressources dans ses opérations parce qu'elle adoptait tous les témoignages, celui des sens, celui de la conscience et celui des hommes, sans exagérer, mais aussi sans affaiblir leur autorité, et il montrait en même temps que, sans être exclusive dans ses méthodes, elle préférait toujours les plus simples et les plus régulières, admettant les autres pourvu qu'elles menassent directement à la vérité. Ces diverses considérations avaient pour but de mieux faire apprécier l'infériorité des philosophes éclairés par la seule raison. Leurs ouvrages, dénués de principes certains, lui paraissaient flotter dans le vague, et le désordre des pensées s'y montrer par cela même qu'ils n'admettaient point les bornes de l'esprit humain et prétendaient soumettre à l'examen l'évidence même.

Dans l'étude des questions philosophiques qui eurent les prédilections de sa vie, M. Affre eut pour premier objet de chercher le principe qui servirait de clef

de voûte à son édifice. Ce principe fondamental une fois établi renfermait en lui-même toute la dissertation ; empruntant une comparaison aux expériences électriques, le philosophe l'appelait son fil conducteur, parce qu'il portait ses pensées et son âme entière.

Parmi les vérités de premier ordre, la création fut l'objet de ses constantes méditations. C'est dès cette première question qu'il établissait la grande démarcation entre le monde païen et le monde chrétien. Le développement de cette idée l'entraînait à parler des heures entières. «Les anciens en méconnaissant un Dieu créateur, disait-il, ne connurent point Dieu ; en bornant sa puissance et son indépendance, ils furent conduits par ces erreurs à le placer dans un repos inaltérable ; ce n'était plus qu'un être imparfait, sans providence et sans empire. De là dériva la croyance de l'indépendance des âmes, et, par une conséquence naturelle, la religion et la morale s'évanouirent graduellement.»

Accessible à la discussion, l'abbé Affre n'était point arrêté par les subtilités ; après s'être un instant recueilli, il rappelait, dans un langage précis, quelque principe incontestable devant lequel se taisait tout argument. La science prenait alors dans sa bouche des formes si simples qu'elle semblait n'être que l'expression naturelle et spontanée d'une raison droite.

Son goût prédominant pour la philosophie l'entraîna vers des études savantes et prolongées. Le jeune professeur voulut connaître ce que les anciens avaient écrit de plus remarquable en ce genre. Peu soucieux

d'érudition, l'histoire des luttes de la vérité et de l'erreur était l'objet spécial de ses travaux. « L'esprit de l'homme quand il s'égare, disait-il, semble graviter dans un cercle ; ses opinions erronées suivent certaines phases qui se succèdent sans jamais s'étendre, en sorte que ces philosophes incrédules, loin d'engendrer le progrès, font rétrograder la science de quelques siècles, et souvent ne paraissent novateurs qu'en reproduisant ce qui était déjà absurde il y a deux mille ans. »

Quoique jeune et au milieu des préjugés qui régnaient alors, l'abbé Affre n'aimait point les philosophes de notre siècle; il leur trouvait un vain luxe de paroles, un étalage d'érudition sans objet, une absence totale de logique; il leur reprochait l'indécision des opinions et un mélange incohérent d'idées vraies et fausses, d'où naissait une doctrine d'une vague obscurité. En se reportant au dix-septième siècle, il comprenait mieux encore, en présence de nos grands maîtres en philosophie, la pauvreté et l'incapacité de leurs successeurs. Bossuet, Fénelon, Pascal, Descartes et Malebranche ne le quittaient plus. La vérité exprimée par eux avait toute sa simplicité, sa beauté, sa grandeur! Ce n'était plus quelques lueurs fugitives dont il se sentait éclairé; c'était la lumière du jour pure, douce, vivifiante. Dès lors il ne lisait plus, il méditait; ces préoccupations philosophiques lui devinrent habituelles, et souvent même le rendirent étranger à ce qui se passait autour de lui. Distrait et rêveur, il émettait sans transition aucune,

au milieu de la conversation, les idées qui l'occupaient. Ces distractions lui furent parfois fatales : logé au séminaire de Nantes dans une étroite cellule, il arriva qu'étant absorbé dans ses pensées et ne prenant point garde au vent et au froid qui, durant un rude hiver, pénétrait par ses fenêtres mal fermées, il fut atteint d'un rhumatisme qu'il conserva le reste de ses jours.

CHAPITRE V.

Premiers essais du jeune professeur de philosophie sur l'histoire de la tolérance religieuse.

Ce fut au milieu de ses études philosophiques, et à l'âge de vingt-trois ans, que l'abbé Affre forma le projet d'écrire l'*Histoire de la tolérance religieuse*. Les succès des nouveaux apologistes du christianisme, en excitant son émulation, lui avaient inspiré ce dessein. Un tel sujet était des plus beaux à traiter, et les développements qu'il devait nécessairement amener avaient d'autant plus d'importance qu'à cette époque les nouvelles victoires de l'Église portaient ombrage à quelques philosophes modernes, et qu'ils essayaient de les attribuer à son intolérance et à l'asservissement des esprits.

Ce n'est pas sans doute dès l'entrée de sa carrière que le jeune professeur espérait accomplir un travail sous le poids duquel des hommes d'étude et d'expérience eussent pu craindre de succomber; mais que ne peut une âme ardente, passionnée pour le triomphe de sa foi! Et la hardiesse de la jeunesse n'est-elle pas le mobile des grandes choses! Elle ose entreprendre, elle surmonte les obstacles; l'âge mûr achève et perfectionne.

L'auteur distinguait deux sortes d'intolérance, l'une religieuse, l'autre civile; la première est le caractère propre de la vérité. Elle est intolérante en elle-même, parce qu'elle est immuable et qu'elle ne peut jamais ni s'allier ni pactiser avec l'erreur; mais en même temps elle est tolérante à l'égard des personnes, parce qu'elle veut persuader et convaincre et qu'elle tient à faire accepter librement et sincèrement son autorité.

Les gouvernements, au contraire, souvent intolérants en matières religieuses, contrarient le libre exercice d'un culte, mais sans atteindre la conscience ni la liberté intérieure de l'âme; privés de toute puissance spirituelle et n'ayant de force que sur les actes extérieurs, ils gênent et oppriment; leur intolérance a eu pour objet de conserver la paix et l'unité sociale en conservant l'unité de doctrine. Telles sont les idées principales dont l'histoire entière de la tolérance religieuse devait être le développement. M. Affre les exposait plus tard sous les ombrages du jardin de Marie-Thérèse, et disait : « C'est encore là mon fil conducteur; il porte partout la lumière. »

Cet ouvrage, dans sa première partie, était une étude des anciennes religions; il montrait que les Grecs et les Romains n'avaient, en matière de dogmes, aucun symbole ni aucun principe certain, et que, livrés à de perpétuelles variations dans leurs croyances, ils ne pouvaient pas même soupçonner que la vérité dût rester intolérante, c'est-à-dire ne pût ni se modifier ni céder jamais devant l'erreur. Nonobstant

les contradictions et la mobilité de leurs doctrines, ils furent constamment intolérants dans la profession extérieure et l'exercice public du culte. Leur religion dépendait de l'État; son autorité était toute dans les lois et non dans la conscience des hommes; ses cérémonies n'avaient été inspirées ni par l'enthousiasme ni par la piété des peuples; elles formaient une des branches de l'administration civile et servaient d'auxiliaire au gouvernement pour émouvoir et conduire la foule à son gré. La religion chrétienne, au contraire, a su toujours, dans son enseignement et dans sa discipline, se maintenir indépendante de l'État. Cette indépendance se signala dans son établissement, dans les combats qu'elle soutint pour s'affermir et s'étendre, dans l'administration de ses évêques, dans les décisions de ses conciles. Séparée du pouvoir civil, elle ne voulut s'appuyer que sur sa force morale. Loin de réclamer la contrainte pour empêcher la profession d'un autre culte, elle la réprouva toutes les fois que cette profession religieuse ne fut point contraire ou à sa propre liberté ou à l'ordre public. Sa tolérance ne s'étendit cependant pas jusqu'à approuver les lois qui accordaient à tous les cultes des priviléges semblables, parce qu'il serait résulté un égal encouragement pour la vérité et l'erreur; et lors même qu'il eût été permis d'accorder une liberté entière à certaines erreurs, l'Église ne pouvait les fortifier de l'autorité de son approbation.

Un jour, pendant l'hiver de 1845, l'abbé Affre, alors archevêque de Paris, tira ce manuscrit d'un

carton où il était enseveli depuis vingt-neuf ans, et, le parcourant devant moi, il en lut quelques passages, parut étonné et s'écria : « Mais ce n'est pas mal ! »

Puis il m'abandonna ces cahiers en me demandant quelques notes sur les lois religieuses des anciens. Peu de mois après, il les reprit pour en refondre les matériaux dans un nouvel ouvrage dont j'aurai à parler plus tard ; il m'a été facile toutefois de reconnaître et de détacher quelques fragments du premier travail. Un de ces passages donnera au lecteur une idée de ce qu'était le talent de M. Affre, lorsqu'à l'âge de vingt-trois ans il essayait ainsi ses forces dans l'art d'écrire. Après avoir établi l'indépendance de l'Église et les droits qu'elle a réclamés dans tous les siècles, le jeune auteur continue :

« Les défenseurs des droits que nous venons d'énumérer appartiennent à l'époque la plus éclairée de l'Église. Ils n'ont pas été surpassés depuis pour la science et pour le génie. Ils jouissent non-seulement d'une immense autorité auprès des théologiens, mais aussi auprès de nos anciens jurisconsultes qui les étudiaient et les citaient fréquemment. A tous les titres qui les recommandent, il faut joindre celui d'une admirable impartialité, d'une équité et d'une justesse d'esprit toujours inflexibles en présence des plus absurdes prétentions et des sophismes les plus grossiers. Pendant qu'ils réclament une juste liberté pour l'Église, liberté que l'on s'accorde à reconnaître comme ayant sauvé la civilisation et avec elle toutes les libertés politiques, ils déclarent que *ce serait un*

crime à l'Église d'usurper l'empire, qu'elle n'a de droit que dans l'ordre de la religion, qu'elle ne veille pas sur la conduite des droits temporels, que depuis la venue de J.-C. le pontife ne s'est jamais attribué les droits de l'empereur (*voy.* Osius, Gélase, saint Nicolas pape).

« Ces courageux défenseurs de la puissance ecclésiastique prennent toujours pour règle de son indépendance l'indépendance des souverains dans le gouvernement de l'empire. Leur conduite est parfaitement conforme à leur langage.

« Le règne de Julien en offre un exemple frappant. Ce prince essaie d'effrayer par l'avilissement les chrétiens jusque-là inébranlables dans les sacrifices. Toutes les faveurs, toutes les places sont accordées aux païens. Tous les dénis de justice, tous les mépris sont prodigués aux chrétiens. S'il n'autorise pas l'effusion du sang, il tolère, il excite même les soulèvements populaires. Au lieu de les soustraire, par les cachots, à la lumière du jour, il les prive, par l'interdiction des études littéraires, de la lumière intellectuelle. Le sacerdoce chrétien n'oppose à cette odieuse oppression que sa résignation, sa patience, jamais la révolte. Le paganisme expirant suscite les usurpateurs Maxence et Eugène : le christianisme, marchant vers un triomphe complet, demeure soumis à Julien et aux empereurs qui s'efforcent d'introduire un déisme déguisé dans la doctrine d'Arius. Quel admirable caractère que celui de saint Ambroise ! Il a résisté à Justine pour défendre la foi et la liberté de l'Église, et quand cette inquiète et am-

bitieuse princesse est abattue, il va jusqu'à deux fois solliciter pour elle et pour son fils auprès de Maxime. Après avoir protesté avec tant d'énergie contre le massacre de Thessalonique, Ambroise se montre le sujet le plus fidèle et le plus dévoué de Théodore.

« Non-seulement les évêques de cette époque ne cherchent point à dominer la société politique, ils veulent y demeurer complétement étrangers. On voit, longtemps après Constantin, la majorité des magistrats choisis parmi les païens et les évêques ne cherchant point à introduire des chrétiens dans les postes les plus élevés de l'empire. Pendant les trois siècles qui suivirent la conversion de Constantin, les évêques et surtout les papes avaient une immense influence. « Jamais, dit Bossuet, l'autorité du saint-« siége ne fut plus grande que sous saint Léon, saint « Grégoire et les autres... La force, la fermeté, la ri-« gueur se trouvent dans ces grands papes; tout le « monde était à genoux quand ils parlaient; ils pou-« vaient tout dans l'Église; » et cependant personne n'était plus soumis, plus dévoué dans l'ordre politique. Pas un acte, pas un discours public, pas une tendance qui contredise cette soumission et ce dévouement. »

On peut remarquer dans ces pages, outre la puissance du raisonnement et la fermeté du style, les traits caractéristiques de cette âme sacerdotale. Cet esprit de tolérance qu'il admire dans les Pères de l'Église l'inspirera et le guidera lui-même plus tard dans toutes les œuvres de son administration. Unissant l'indé-

pendance à une douce sagesse, rendant à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, on le verra se soumettre à toute autorité dans le gouvernement des choses humaines et résister avec une invincible force quand cette autorité voudra envahir la puissance spirituelle que Jésus-Christ n'a confiée qu'à son Église.

CHAPITRE VI.

L'abbé Affre, ordonné prêtre, entre au noviciat de la société de Saint-Sulpice. — Il professe la théologie. – Enseignement des doctrines gallicanes.

1819 — 1821.

Cependant un jour solennel approchait ; le jeune ecclésiastique devait bientôt recevoir dans sa plénitude le sacrement de l'ordre. Caractère sacré du prêtre, qui peut dire ce que l'âme ressent pour lui de respect, de crainte et de ferveur! Celui que la grâce divine attirait alors dans ses liens était digne d'être *séparé pour le service du Seigneur*, et pour le salut de ses frères. Afin de se mieux préparer à une action si sainte, l'abbé Affre abandonna des travaux qui lui étaient devenus chers et agréables, et revint au séminaire d'Issy, où il demeura plusieurs mois dans une profonde retraite.

Son ordination eut lieu le 16 mai 1820 ; le lendemain il célébra sa première messe à la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette du séminaire d'Issy. Dans ce moment solennel, où le prêtre immole tout son être à Dieu, et épanche sur l'autel les vœux de son

cœur, il résolut de ne jamais s'éloigner de cette société de Saint-Sulpice, où l'esprit sacerdotal conservé dans sa sainteté primitive anime et règle la vie entière. Loin du monde et à l'abri des écueils où périrent tant d'autres, il voulait consacrer les facultés de son intelligence à la plus belle des missions, celle d'instruire et de former à l'Église de nouveaux apôtres : il lui semblait aussi qu'il était appelé à vivre dans la retraite, parce qu'il avait toujours eu un grand dégoût pour les vanités du siècle et qu'il avait aimé d'une affection vive et constante la paix, le calme et même l'isolement.

Il entra donc au noviciat de la société de Saint-Sulpice. Ce paisible séjour, appelé la *Solitude*, est situé sur une hauteur, à l'extrémité du village d'Issy. Le souvenir des saints prêtres qui ont foulé cette terre, les oratoires où ils ont prié, l'aspect des fertiles campagnes de la vallée voisine, le silence de ces bosquets qui n'est troublé que par le chant des oiseaux, tout élève l'âme vers le ciel, tout la rapproche de Dieu ; demeure trois fois heureuse, dont les bruits du monde n'ont pas franchi le seuil, où la charité puise sa force dans les enseignements de son divin maître. Souvent de vénérables prêtres, appelés au gouvernement des églises, sont venus se renouveler dans cette retraite avant d'assumer le redoutable fardeau de l'épiscopat.

C'est là que l'abbé Affre voulut méditer sur les graves devoirs et l'importance de l'enseignement ecclésiastique. Se partageant entre l'étude et la prière,

il relisait les Pères de l'Église à l'ombre du sanctuaire et découvrait en eux des beautés nouvelles : la simplicité de leur langage le charmait, parce qu'elle servait comme d'un léger voile à de magnifiques pensées. Il aimait surtout saint Augustin, le trouvant plus profond et plus sublime que les autres. Saint Basile avait aussi part à son admiration; en observant l'attrait que lui inspirait ce dernier Père de l'Église, on est tenté de trouver quelques rapports entre leurs communes destinées : ce fut dans une délicieuse retraite que le jeune Basile se prépara au saint ministère; il la quitta pour enseigner la doctrine chrétienne; puis il gouverna, sous la direction de l'évêque, l'une des plus belles églises de l'Asie; et enfin, montant lui-même sur le siége épiscopal, il y apporta de hautes lumières, et le rendit à jamais illustre par son courage et sa charité héroïque. Telle devait être aussi la destinée de l'abbé Affre.

Le temps du noviciat venait de finir et le jeune sulpicien fut nommé professeur de théologie; placé à l'âge de vingt-quatre ans dans une chaire qui exige tant de lumières et de sagesse, il sut, par son érudition, captiver et dominer les esprits, et faire oublier sa jeunesse par la rectitude de ses jugements. Il enseignait le *Traité de l'Église.* Le développement de sa thèse amena une question qui est vivement débattue dans l'école, l'infaillibilité du pape; l'abbé Affre dut se poser alors comme défenseur ou adversaire des doctrines gallicanes; sans doute, il eût été permis de demeurer neutre dans des discussions où la foi n'est pas

engagée ; mais jeune, sincère et ardent dans la défense de ses convictions, il préféra combattre. Sa vive admiration pour Bossuet et pour l'ancien clergé de France, les conseils de M. l'abbé Boyer son oncle, les leçons de ses anciens maîtres dont quelques-uns étaient les derniers représentants de l'ancienne Sorbonne, enfin ses propres études le portèrent à soutenir les opinions gallicanes sur l'autorité du souverain pontife en matière de foi et de morale. Son jeune auditoire s'émut et se divisa. Décidé à faire triompher une doctrine, seule vraie à ses yeux, il redoubla d'efforts et fit preuve des plus grands talents. Chaque matin, remontant dans sa chaire, il apportait à ses disciples une dissertation nouvelle; cette œuvre, conçue et enfantée en douze heures, les étonnait autant par les connaissances profondes qu'elle révélait que par la pureté et la noblesse du style.

Mais ce travail excessif dépassa ses forces ; il fut atteint d'une toux violente et de crachements de sang ; obligé d'interrompre son cours, il dut s'éloigner de Saint-Sulpice pour aller respirer l'air de ses montagnes et y goûter le repos.

Sans prétendre nous jeter dans une discussion théologique, nous essaierons de préciser ici, sous le rapport de l'orthodoxie catholique, le véritable état de la question sur cette trop célèbre controverse, soutenue avec tant d'ardeur par notre jeune théologien. Il nous suffira de suivre les deux plus habiles interprètes des opinions adverses, le cardinal Bellarmin et le grand évêque de Meaux. Le premier écrivait, ainsi qu'on l'a

dit, sur les degrés du saint-siége, aux pieds du chef de l'Église; le second fut chargé de rédiger et plus tard de défendre la déclaration du clergé de France.

Tous les catholiques croient invariablement que l'Église universelle est infaillible; tous conviennent que le siége de saint Pierre sera toujours le centre du catholicisme, qu'il sera indéfectible dans sa durée, que le pape a la principale part dans les décisions de foi, que ses décrets s'adressent à l'Église universelle et à chaque église en particulier; que, vicaire et représentant de J.-C., gardien des traditions apostoliques, son jugement doit être reçu avec respect par toutes les églises de la chrétienté, et enfin que le jugement du souverain pontife, quand l'Église catholique y adhère, est irréformable. Jusque-là nulle divergence de sentiments parmi les catholiques.

Mais le jugement du pape est-il infaillible et ses décrets irréformables avant que n'intervienne le consentement de l'Église? Ici les uns affirment, les autres nient; les premiers sont appelés, dans l'école, *ultramontains;* les seconds, *gallicans.* En soutenant l'infaillibilité du souverain pontife, les ultramontains conviennent qu'il peut, comme docteur particulier, errer dans les questions de foi et de morale, qu'il peut même comme tel devenir hérétique et cesser, par le fait même, d'être chef et membre de l'Église. C'est la doctrine du cardinal Bellarmin, dans son *Traité du souverain pontife* (liv. IV) et de Melchior Canus (liv. V, chap. v, concl. III); la plupart reconnaissent en outre que le pape peut errer, alors

même qu'il prononce du haut de la chaire apostolique (*ex cathedra*), comme pontife suprême et pasteur universel de l'Église sur des matières de foi et de morale, s'il néglige d'ailleurs de consulter, sur les questions à décider, les cardinaux ou les évêques voisins, et d'interroger les divines Écritures et les traditions de l'Église romaine.

Les gallicans, tout en niant l'infaillibilité du pape, soutiennent, avec Bossuet, que le saint-siége est indéfectible dans sa foi comme dans sa durée : par cette indéfectibilité dans la foi, ils entendent cette prérogative spéciale en vertu de laquelle le saint-siége ne peut tomber que dans des erreurs momentanées ; en sorte qu'un pontife romain venant à faillir dans la foi, son erreur serait réparée promptement et avec éclat, soit par lui-même, soit par ses successeurs, tandis que les autres siéges de la catholicité ne jouissant pas d'un pareil privilége, peuvent tomber et rester constamment dans l'erreur.

De ces divers principes soutenus dans les différentes écoles, on peut donc conclure que les opinions ultramontaines et gallicanes diffèrent moins en réalité qu'elles ne le paraissent au premier abord. Quoi qu'il en soit, tous conviennent que l'Église n'ayant rien défini sur cette question, l'on ne saurait, sans témérité et sans injure, noter d'hérésie l'une ou l'autre doctrine. C'est ainsi que, loin de formuler une censure contre la croyance à l'infaillibité du pape, les évêques signataires de la déclaration du clergé de France, en 1682, ont solennellement témoigné que dans cet acte col-

lectif ils ne s'étaient nullement proposé d'émettre un décret de foi, mais uniquement de manifester leur opinion. Les partisans de l'infaillibilité du souverain pontife reconnaissent également, avec le cardinal Bellarmin, que *la doctrine gallicane n'est point proprement hérétique* (lib. IV, chap. II), et l'histoire ecclésiastique nous offre, dans les deux partis, des modèles de toutes les vertus, d'invincibles défenseurs de la foi et d'héroïques martyrs de la charité chrétienne[1].

(1) Contingit in hâc quæstione meâ saltem sententiâ quod plerumque in ejusmodi disputationibus ut multa confuse dicantur; et sæpe diversitas in verbis magis quam in ipsâ re reposita sit. Qui papæ infallibilitatem defendunt omnes concedunt papam ut privatum doctorem errare posse etiam in quæstionibus fidei et morum; imo hæreticum fieri posse, atque hoc ipso desinere esse caput et membrum ecclesiæ: concedunt etiam plerique tunc errare posse pontificem, quando ut pontifex et pastor fidelium de fide vel moribus pronuntiat inconsultis cardinalibus aut episcopis absque prævio examine et discussione. Hinc cum summum pontificem ex cathedra loquentem infallibilem esse pronuntiant, simul explicant quid sit ex *cathedra* loqui : nempe quando ad scripturam et traditionem quæ in romana ecclesia a temporibus apostolorum incorrupta servatur, attendens, adhibito cardinalium et vicinorum antistitum consilio et suffragiis aliquid tanquam supremus ecclesiæ pastor fidelibus universis credendum aut observandum proponit. (LIEBERMANN, *Demonst. cath.*, part. II, cap. III, art. 4.)

CHAPITRE VII.

Séjour de l'abbé Affre au Magranet. — Sa mission de Calmels. — Il retourne à Paris et entre comme aumônier à l'hospice des Enfants-Trouvés. — Il fonde avec M. de Laurentie la revue de *la France chrétienne*.

1821.

L'abbé Affre, de retour dans ses montagnes, se rendit au Magranet, vieux château situé à trois lieues de Saint-Affrique, au sein d'un pays fertile et pittoresque. La nature, qu'il avait toujours aimée dans ses plus simples ornements comme dans son aspect le plus sauvage, se montra à lui de nouveau, mais plus grande, plus variée et plus riche. De belles prairies, arrosées par la Sorgue, s'étendaient devant sa demeure; derrière s'élevaient des montagnes bordées d'épaisses futaies et couronnées au sommet par des masses de rochers. Chaque jour il gravissait, par de longs détours, ces hauteurs; un de ses plaisirs était d'errer dans les bois. Arrivé sur un plateau qui dominait la montagne, il s'asseyait et passait plusieurs heures à contempler le tableau qui se déroulait au loin sous ses yeux. L'air du pays natal et le repos rétablirent bientôt sa santé et lui permirent de consacrer au ministère des âmes les loisirs que lui procurait cette agréable retraite. Près de là était situé

le petit village de Calmets; cette paroisse manquait alors de prêtre; l'abbé Affre voulut la desservir et commencer ainsi son ministère sacerdotal par évangéliser les pauvres. Chaque dimanche, il prêchait en patois; ses discours, simples et familiers, ornés de traits naïfs et de comparaisons empruntées à la vie des champs, étaient écoutés avec plaisir. Ces bons paysans auraient voulu le conserver pour leur pasteur, tant il les charmait par sa simplicité et son zèle. Il réunissait les enfants durant la semaine et leur enseignait les premiers principes de la foi. A voir sa sollicitude, on l'aurait pris pour le curé de la paroisse. Les consolations qui naissent de la conversion et du progrès des âmes le soutenaient dans ses travaux; à ces joies si pures, Dieu ajouta d'autres joies de famille qui avaient aussi leurs charmes : il bénit le mariage de son frère aîné et prononça dans cette circonstance un petit discours plein de grâce : c'était l'effusion de son âme et l'expression de cette double piété de la famille et de la religion qui dans ces moments se confondaient dans son cœur par une alliance plus étroite.

Il aurait béni sa destinée si elle l'avait retenu dans cette heureuse demeure et dans cet obscur village où sa vie aurait été consacrée à l'instruction et au soulagement des pauvres. Mais Dieu le réservait à de plus grandes choses. Il revint à Paris au mois d'octobre 1820; et comme sa santé, faible encore, lui défendait un constant travail, il sollicita le poste à la fois le plus humble et le plus paisible. La place

d'aumônier à l'hospice des Enfants-Trouvés était vacante depuis quelques jours; l'abbé Affre l'accepta et porta dans les devoirs de cette nouvelle charge le même esprit de charité qui l'avait animé dans ses missions du Rouergue. Successeur de saint Vincent de Paul dans l'asile même que ce grand apôtre avait fondé, il s'inspira de son zèle et de sa douceur. Son premier soin fut de donner des règles aux servantes et aux nourrices de ces orphelins recueillis par la main de Dieu, afin qu'elles fussent toujours unies dans les mêmes sentiments de piété et de dévouement. La prière, la fréquentation des sacrements, le pardon mutuel des fautes, une prompte et sincère réconciliation quand de légères querelles avaient altéré la paix, tels étaient les moyens qu'il employait pour maintenir une douce et parfaite concorde dans ce sanctuaire même de la charité. Il baptisait chaque jour quarante à cinquante enfants qui, rejetés de la société humaine, entraient ainsi dans la grande société des chrétiens. D'après les règles de cette sainte maison, l'aumônier, succédant à saint Vincent de Paul, doit continuer ses bienfaits. Adoptant devant Dieu ces orphelins, il répond pour eux comme parrain sur les fonts baptismaux ; adoption, il est vrai, qui n'impose pour toute la vie qu'un devoir de prières; car bientôt ces nombreux enfants, emportés loin de cet asile, ne revoient jamais celui qui le premier les a bénis à leur entrée dans la vie. L'abbé Affre fut plus heureux, une fois du moins, en trouvant l'occasion d'acquitter plus largement ses

saintes obligations : vingt-trois ans après son départ de l'hospice, une jeune fille se présenta à l'archevêché de Paris, et, s'annonçant comme la filleule de M. Affre, sollicita vivement l'honneur de le voir. On l'introduisit dans le salon. « Monseigneur, dit-elle au prélat, je suis une pauvre fille de l'hospice des Enfants-Trouvés ; vous êtes mon parrain et j'ai recours à vous. » En même temps elle présenta son extrait de baptême. « Je suis dans la détresse, ajouta-t-elle ; mais j'ai placé ma confiance dans votre charité. » Après quelques autres paroles où l'archevêque admira une naïve candeur : « Vous êtes en effet ma filleule, reprit-il... Je vais donc vous donner un léger secours. » Il ajouta à ce bienfait des conseils non moins utiles. Cette femme se retira le cœur tout ému et les yeux pleins de larmes.

Les travaux de sa charge à l'hospice des Enfants-Trouvés ne suffisaient pas à l'activité de son caractère ; le zèle de sa foi et une surabondance de projets et d'idées dont son imagination était remplie lui faisaient désirer de plus grandes œuvres. Ses loisirs étaient nombreux, il résolut de les utiliser. Ce fut alors qu'il fonda, avec M. de Laurentie et quelques autres amis, un journal religieux. Cette feuille, qui prit le titre de *France chrétienne*, devait défendre la religion comme principe d'ordre et comme fondement de la société. L'abbé Affre écrivit le premier article (1er janvier 1821). Ce fut un exposé lucide et élégant des doctrines que professaient les écrivains associés au jeune ecclésiastique :

« Une doctrine, disait-il, qui vient combattre ou provoquer les passions de l'homme, doit fortement agiter les esprits, et par une suite nécessaire produire des changements importants dans les mœurs et dans les institutions. Si elle est enfantée par l'orgueil, elle trouble la paix des peuples en leur inspirant une secrète méfiance de l'autorité. Elle trouble leur bonheur en remuant le fond d'inquiétude qui accompagne toujours la haine du pouvoir et le dégoût de l'obéissance. Elle affermit au contraire leur prospérité, l'agrandit et la perfectionne, si elle est fondée sur des idées d'ordre et de justice. Que si elle n'est pas seulement véritable, mais le fondement de toute vérité ; si elle ne peut disparaître sans enlever à la société la sanction de ses lois, briser le lien des obligations, anéantir la vie des institutions utiles et ronger le ciment qui unit toutes les parties de l'édifice social, alors elle seule doit fixer l'attention des gouvernants, puisque sans elle ils ne peuvent ni s'affermir, ni prospérer, pas même avoir une existence. »

Dès ce début, le public put apprécier les belles qualités du jeune écrivain, son jugement calme et sûr, sa science, son esprit de controverse où l'énergie était tempérée par une sage modération, et enfin son style pur, précis et nerveux.

Dans les divers articles qu'il publia, il traita des droits et des intérêts du clergé ; il défendit l'autorité des évêques et appela de tous ses vœux le rétablissement des officialités et de l'ancienne discipline comme le fondement le plus solide de la juridiction épisco-

pale et comme son affranchissement de la puissance civile; il lutta surtout pour l'indépendance de l'Église; ce fut le rêve et le combat de toute sa vie.

Certains esprits qui ne se distinguent que par leur opposition au christianisme réclamaient alors l'inamovibilité des curés du second ordre, dans l'intention d'affaiblir le pouvoir épiscopal et de jeter dans le clergé des germes de division. L'abbé Affre dévoila les contradictions de ces hommes qui, d'une part, consacraient leurs efforts à rendre les pasteurs indépendants, et d'une autre part s'opposaient à l'établissement des tribunaux ecclésiastiques. Que les curés soient inamovibles, c'est le vœu des conciles, mais il faut rentrer alors sous la juridiction canonique. C'est la condition première de la liberté. « Chose étrange! disait-il, tandis que les évêques, depuis plus de quatorze siècles, n'ont cessé de faire ou de renouveler dans les conciles les lois favorables à la liberté des clercs, lois qui rendaient le pouvoir épiscopal moins absolu et plus paternel, les champions déclarés de l'indépendance du sacerdoce, tout en accusant les évêques de despotisme, ont constamment travaillé à asservir les prêtres à l'autorité civile, au point de justifier les fauteurs des parlements qui contraignaient par corps à l'administration des sacrements, et faisaient traîner par la gendarmerie ceux qui opposaient leur conscience, les lois de l'Église et l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, pour motiver le refus de leur ministère.

« Nouvelle preuve, entre mille autres, que les factieux, sous quelque bannière qu'ils marchent, sous

quelque nom qu'ils se déguisent, cherchent dans la liberté le privilége de la licence pour eux-mêmes et celui de la servitude pour les autres[1]. » (9-12 octobre 1821.)

(1) Il avait déjà donné un examen critique du traité des *Nouvelles officialités*, ouvrage de l'auteur des *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*. Cet ouvrage était une réponse à M. Lanjuinais, qui avait publié un livre contre les nouvelles officialités instituées par quelques évêques, notamment par M. l'évêque de Metz. L'article de M. Affre est remarquable de précision ; il expose nettement le droit des évêques, dans la situation nouvelle où les mettait la constitution publique de l'État (29 mai 1821). Il traita encore le même sujet, dans deux articles, au mois d'août 1821.

CHAPITRE VIII.

L'abbé Affre grand vicaire de Luçon.

L'aumônier des Enfants-Trouvés quitta ce poste obscur, mais ennobli par la charité, pour partager le gouvernement d'un des plus beaux diocèses de France. Dieu voulait le donner pour un temps à la Vendée, si célèbre par son courage, plus illustre encore par sa foi, et placer devant lui de sublimes exemples, afin sans doute de fortifier son âme et de la préparer aux combats de l'avenir. M. Soyer, nommé à l'évêché de Luçon, avait apprécié, pendant son séjour à Saint-Sulpice, les talents distingués du jeune professeur de théologie, sa science, sa pénétration, sa droiture et la fermeté de son caractère; cette loyauté de cœur et d'esprit l'avait séduit. Les lettres de vicaire général furent offertes à l'abbé Affre et acceptées. Les sœurs de l'hospice en furent dans l'affliction; heureuses sous son gouvernement, elles avaient espéré qu'il serait plus durable. « Monsieur l'abbé, lui disait la supérieure, nous pensions que vous ne nous abandonneriez que lorsque vous seriez nommé archevêque de Paris. »

A leur arrivée en Vendée, M. Soyer et son vicaire

général se trouvèrent en présence de toutes les ruines que la révolution avait amoncelées dans ce pays fidèle. L'évêché de Luçon, érigé autrefois par Jean XXII et placé pendant plusieurs siècles sous la tutelle de saints et savants prélats, avait été supprimé par le concordat et son territoire uni à celui de La Rochelle. Il reprit son ancien titre, en 1821, à la demande du roi Louis XVIII et par le décret du saint-siége.

Il s'agissait donc de réorganiser ce diocèse ; la persécution, l'exil volontaire et les guerres civiles avaient laissé la désolation dans les paroisses. Un grand nombre manquaient de pasteurs ; d'autres étaient confiées à des prêtres dissidents que l'enthousiasme même de la loyauté avait jetés dans l'erreur, et qui prenaient la présomption et l'esprit de secte pour l'héroïsme de la vertu. L'espérance de renouveler ce clergé n'était encore qu'incertaine et éloignée ; car le sanctuaire ne suffisait plus à entretenir ses lévites ; les petits séminaires étaient fermés, et dans ce pays de foi où l'autel et l'épée se partagent les premières affections de la jeunesse, les vocations les plus généreuses languissaient et dépérissaient dans les campagnes.

L'abbé Affre, appelé à concourir à l'allégement de tant de maux, apporta à cette œuvre difficile le zèle du prêtre et l'ardeur du jeune homme. Son esprit toujours en travail ne cessait d'enfanter des plans dont il aurait voulu voir aussitôt l'accomplissement ; son inexpérience, conséquence de l'âge et de l'isolement où il était demeuré, se trouvait heureusement corrigée par un prompt discernement des hommes et des choses.

M. Soyer était un prélat doux et affable; il avait une âme ouverte, un esprit juste et ferme, autant de droiture dans le cœur que dans l'esprit et une sensibilité très délicate, avec toutes les susceptibilités qu'elle engendre. Les secours que lui offrait la plume élégante et bien exercée de l'abbé Affre étaient agréés avec reconnaissance; il aimait à admirer les talents de son vicaire général, la supériorité de sa science, la finesse de son esprit; aussi se déchargeait-il sur lui avec confiance et simplicité de la rédaction des mandements et des autres travaux de cabinet[1].

On relit avec plaisir ces lettres pastorales adressées aux Vendéens, où l'abbé Affre révèle les secrètes émotions de son âme au souvenir de cette foi pure et de ce courage héroïque que leur avaient légués leurs pères. « O Vendée, disait-il dans un de ces mandements, terre à jamais célèbre par tes triomphes, mais mille fois plus illustre par tes vertus, tu vivras dans le souvenir de nos derniers neveux! Dans les générations les plus reculées, les pères diront à leurs enfants, et cette indomptable valeur qui maîtrise si souvent la fortune, et cette hauteur de courage que les revers n'ont jamais abattu, et cette simplicité que n'a pu altérer l'ivresse de la gloire, et cette héroïque charité qui a

(1) Un jour M. Soyer, après avoir composé un mandement, demanda à l'abbé Affre d'en faire un sur le même sujet; il les lut ensuite l'un et l'autre à l'un des vicaires généraux et lui demanda quel était le meilleur. « C'est assurément le dernier, répondit-il. — Le dernier, c'est celui de l'abbé Affre, répliqua l'évêque en souriant, et le premier, c'est le mien. »

survécu à toutes les rigueurs et pardonné toutes les injustices. Mais où as-tu trouvé ce mélange admirable de ce que l'honneur français a de plus brillant, de ce que le christianisme a de plus austère, de ce que la vertu a de plus héroïque? où ont été formés ces héros l'étonnement de l'Europe? Ils furent les brebis d'un humble pasteur qui grava dans leur cœur l'amour de la religion, du roi et de la patrie. Leur âme apprit de bonne heure à être inflexible au vice et docile à la vertu. Qu'il vive à jamais cet esprit religieux source de tant d'héroïsme! qu'elles vivent à jamais les nobles vertus qui l'ont inspiré! »

Ces mêmes sentiments durent encore réveiller des accents pathétiques lorsque, accompagnant M. Soyer dans ses tournées pastorales, l'abbé Affre adressait des paroles de consolation et d'encouragement aux bons habitants des campagnes. Jeune, il exprimait ses pensées avec hardiesse, et, parlant à des hommes simples et religieux, il n'éprouvait pas cette timidité qui le glaçait plus tard en présence d'un auditoire poli et éclairé. De tous ces champs de bataille qu'il visita, celui qui laissa dans sa mémoire une impression plus profonde fut ce pays pauvre et inculte appelé *le Marais*. Seize ans plus tard, se promenant sous les ombrages de la forêt de Saint-Germain et rappelant ses souvenirs de la Vendée, il revoyait en esprit ces plaines marécageuses qui s'étendent entre Saint-Jean-de-Mons et Soulans et se plaisait à en faire la description. Une partie du pays sans cesse menacée par la mer est défendue par de hautes digues.

L'intérieur est coupé de canaux et de fossés qui, recevant les eaux des pluies et celles dont les terres sont imbibées, les versent dans des canaux plus grands d'où elles passent à l'Océan. Ailleurs sont de grandes plaines sablonneuses ; de loin en loin apparaissent quelques arbres, quelques cahutes couvertes de jonc, des cabanes blanches et très basses à cause des vents de mer. Là sont les mathes où Louis de Larochejaquelein tomba. Ce fut l'abbé Affre qui, en 1821, bénit la croix qui fut élevée sur ce champ consacré par la mort d'un parfait chevalier en qui la fougue du courage s'unissait à toute l'aménité du cœur.

L'abbé Affre aimait ces grands caractères des temps passés ; il admirait en eux un esprit éclairé, une âme généreuse, un amour sincère du peuple, le zèle d'étendre le règne de Dieu et le plus noble dévouement à la royauté. Mais quelque vive que fût son admiration pour ces courageux défenseurs de la monarchie, il conserva toujours dans ses actes une indépendance politique. Aussi refusa-t-il de rédiger une circulaire que son évêque lui demandait à l'effet d'éclairer les élections et de les diriger dans le sens des amis de l'ordre et de la royauté. Le prêtre, tel qu'il le concevait dans la dignité et le dévouement de son ministère, devait demeurer étranger à tout acte politique, afin de mieux conserver son autorité et son indépendance : c'était rabaisser, selon lui, la majesté de la religion que de la faire descendre dans l'arène des discussions civiles.

La Vendée, livrée alors aux luttes politiques, se

voyait encore en proie à des divisions religieuses. Des prêtres, qui avaient souffert les maux de l'exil ou de la déportation, étaient rentrés dans leurs foyers avec une horreur bien légitime de la révolution. Cette haine, qui repoussait toutes les institutions nouvelles et que des malheurs prolongés avaient nourrie, grandissait chaque jour au spectacle des souffrances physiques et morales de leur pays. Séduits d'abord par l'espérance que la Restauration serait un retour vers l'ancien ordre des choses, ils avaient pensé que tous les droits seraient reconnus, les torts redressés et les biens mal acquis rendus à leurs anciens maîtres. Cette illusion leur fit considérer comme contraires à toutes les lois divines et humaines les décrets du roi et des deux chambres qui, acceptant le mal par l'impossibilité du remède, amnistiaient le passé et accordaient une indemnité aux émigrés. Les décisions du saint-siége, inspirées par des conseils de prudence et de paix et qui permettaient d'absoudre les nouveaux possesseurs des domaines sans exiger une restitution, furent également accusées d'injustice et d'erreur. Autour de ces prêtres exaltés se pressaient en grand nombre les anciens Vendéens qui avaient fait la guerre à la révolution et ne voulaient rien lui céder. Il leur semblait trop dur d'y être contraints par leur roi! Le Concordat, à leur dire, était un acte irréligieux et impie. Le pape n'avait ni le droit de supprimer leurs fêtes, ni celui de modifier l'ancienne discipline; dès lors, il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes: ainsi se forma la petite église. Dans

la douleur où le jetaient ces dissensions, l'abbé Affre consacra son esprit et son cœur à ramener des frères chéris, quoique égarés, à l'unité catholique.

Les conférences qu'il ouvrit avec plusieurs dissidents révélèrent en lui des trésors de science et de sagesse, ainsi que la mansuétude et la douce paix de son âme. Toujours calme, sans prétentions et sans ambition apparente de triompher, il écoutait avec patience, recueillait les paroles généreuses pour les louer, combattait ensuite l'erreur avec une simplicité si aimable qu'il n'y avait rien de plus persuasif. *C'était la simplicité de la colombe avec la prudence du serpent* [1], et encore pouvait-il dire, comme saint François de Sales : « La beauté de la simplicité me ravit, et je donnerais cent serpents pour une colombe ; je sais que leur mélange est utile, mais si la dose du serpent et de la colombe étaient égales, je ne voudrais pas m'y fier : le serpent peut tuer la colombe, non la colombe le serpent [2]. »

L'activité d'esprit de l'abbé Affre, la conscience de ses forces, l'originalité naturelle de son caractère, ses répugnances à suivre des voies frayées par d'autres ne le rendaient pas propre à un poste subalterne. Les froissements étaient inévitables entre deux hommes

(1) Saint Math., chap. 10.

(2) On peut juger de la sagesse et de la modération qu'il portait dans ces controverses par la lettre qu'il adressa peu de jours après les conférences à l'un des prêtres dissidents. Nous la plaçons à la fin de ce volume parmi les pièces justificatives. Elle offre la réfutation la plus complète et à la fois la plus courte des erreurs de la petite église.

supérieurs, capables l'un et l'autre de commander, mais différemment doués de la nature et qui prenaient parfois des routes opposées en obéissant aux impulsions d'un même zèle. L'abbé Affre, attristé, se tenait à l'écart et consacrait à des travaux isolés ce courage indépendant qui se brisait dans l'administration publique. La solitude le rendait à lui-même et à ses études de prédilection. Revenu aux Pères de l'Église, aux ouvrages de droit canon et de jurisprudence civile, il y trouvait l'oubli de ses peines et de nouvelles armes pour défendre la religion. *La France chrétienne* et les *Tablettes du clergé* profitèrent de ses savants loisirs et insérèrent dans leurs colonnes les dissertations qui sortaient de la retraite du vicaire général; mais cette solitude n'était qu'une halte avant le départ. L'abbé Affre s'éloigna du diocèse et, se rendant à l'appel de M. l'évêque d'Amiens, alla exercer librement son zèle sur un champ plus vaste. Quelques années plus tard, M. Soyer rappelait, dans un entretien familier, quelle admiration lui avait inspirée la foi forte et vive de l'abbé Affre. « Je ne connais pas ses opinions politiques, disait-il à M. de Lusignan; mais je sais que c'est un homme d'une grande foi, et je suis convaincu que si l'on attaquait la foi, il se ferait tuer pour elle. »

CHAPITRE IX.

État du diocèse d'Amiens. — L'abbé Affre est appelé comme vicaire général au gouvernement de cette église.

1823 — 1824.

Le diocèse d'Amiens avait été abandonné, avant l'arrivée de M. de Chabons, au gouvernement d'un vieillard pieux et aimable qui, après avoir passé sa vie dans les camps et les missions diplomatiques, avait dû à ses malheurs sa vocation au sacerdoce et sa promotion à l'épiscopat. C'était l'ancien marquis de Bombelles, aide de camp du duc de Béthune en 1760, peu après capitaine des hussards, puis successivement ambassadeur en Portugal, à Venise, à Constantinople, et enfin officier général de l'armée de Condé. A l'âge de cinquante-six ans, il perdit sa femme, qui avait été l'amie et la compagne de madame Elisabeth. Inconsolable de cette mort, il renonça au monde et entra au couvent de Brunn, en Moravie ; il en sortit pour devenir chanoine de Breslau, puis prélat d'Ooberglogau. Rentré en France avec les Bourbons, il fut nommé aumônier de la duchesse de Berry ; enfin en 1819, ayant atteint sa soixante-quinzième année, brisé par les fatigues d'une vie aventureuse, étranger à la nouvelle administration ecclésiastique, mais se

confiant encore dans les ressources presque épuisées d'un esprit prodigieusement actif, il monta sur le siége d'Amiens. Dieu l'enleva au bout de trois ans. M. de Chabons, qui lui avait succédé dans la place d'aumônier de la duchesse de Berry, lui succéda également dans l'épiscopat. Ce prélat arrivait rapidement à la vieillesse. Son grand âge, en lui donnant une connaissance plus parfaite des hommes, n'avait rien ôté à l'aménité de son caractère et aux charmes de sa conversation. C'était le plus doux et le plus aimable des pontifes ; mais le poids des années pesait déjà sur son esprit, et l'on voyait s'éteindre de jour en jour son courage déjà bien affaibli par une trop facile bonté.

Cependant les travaux exigeaient de plus grandes forces. Le Concordat, en modifiant les rapports de l'Église et de l'État, avait rendu le gouvernement des diocèses plus difficile. L'administration devenue nouvelle réclamait des hommes nouveaux. M. de Chabons, par son éducation et son caractère, tenait à l'ancien clergé de France. « Il était poli et affable, disait l'abbé Affre, comme les évêques du dix huitième siècle, mais aussi étranger aux changements introduits dans l'administration que le serait un mort de cette époque ressuscité au milieu de nous. » M. de Chabons reconnut lui-même son impuissance dans le mandement composé pour son installation : « Nous n'avons à vous offrir, disait-il aux fidèles de son diocèse, qu'une vie déjà affaiblie par les ans et les infirmités. Cette voix, prête à s'éteindre, est-elle bien celle du pasteur véritable envoyé vers vous par Jésus-Christ, comme Jésus-Christ l'était

lui-même par son père? C'est l'effrayante interrogation que nous n'avons cessé de nous faire à nous-même du moment que nous avons été destiné au redoutable honneur de gouverner cet important diocèse. » Dans le dessein d'alléger le poids de l'épiscopat et de suppléer à ce qui manquait à ses propres forces, M. de Chabons chercha un administrateur habile en qui l'esprit de foi et de charité serait uni aux talents, à l'activité et à la science. Les directeurs du séminaire de Saint-Sulpice lui proposèrent l'abbé Affre ; c'était le premier prêtre du clergé de France, au dire de l'abbé Boyer ; M. de Chabons avait eu occasion d'apprécier la distinction d'esprit et de caractère du jeune ecclésiastique ; il s'empressa donc de lui offrir les lettres de vicaire général. L'abbé Affre accepta et entra dans l'administration du diocèse d'Amiens le 15 juin 1823.

Il ne se dissimulait point que de nombreux obstacles arrêteraient sa marche dans cette carrière nouvelle : son ministère devait être plus laborieux qu'à Luçon, et en même temps accompagné de plus d'angoisses. Il ne s'agissait plus d'organiser un nouveau diocèse, mais d'opérer une sage réforme en rétablissant partout l'observance exacte de la discipline ecclésiastique. On peut voir, par les avis synodaux publiés en 1823, qu'un funeste relâchement s'était introduit jusque dans le sanctuaire. Les curés, administrant sans autre contrôle que celui de leur conscience, s'étaient fait souvent illusion sur l'étendue de leurs devoirs : les peuples confiés à leur zèle

ne recevaient, dans certaines paroisses, que de loin en loin les secours de la parole sainte; les enfants grandissaient dans l'ignorance des principes de la foi; plusieurs églises tombaient en ruine; les fabriques avaient été dissoutes ou n'avaient pas été encore organisées; dans certaines localités, des fautes graves enlevaient aux ministres de la religion le respect et l'autorité, et affaiblissaient la foi dans les cœurs des simples habitants de la campagne. En présence de ces désordres, l'abbé Affre put redouter un ministère qui, fidèlement rempli, exciterait des haines; mais fort de l'autorité qui lui était confiée, indifférent aux considérations de l'intérêt et de la vanité, il résolut de porter un secours prompt et efficace à toutes les souffrances du diocèse. Il entreprit aussitôt de ranimer le zele du clergé, de faire revivre dans son sein l'amour de l'étude, la science ecclésiastique, la sagesse, la gravité et la modestie qui en sont les heureux fruits, de rendre aux temples et aux cérémonies du culte cette décence qui dans les campagnes en est le plus bel ornement; de procurer aux enfants pauvres une instruction religieuse et les autres connaissances qui leur faciliteraient le chemin de la vie; enfin, de réparer toutes les brèches que le temps et l'incurie naturelle des hommes avaient faites dans une des plus belles églises de France.

Les réformateurs n'ont jamais passé pour des hommes doux et modérés; on a toujours été disposé à les accuser de manquer de justes et sages

ménagements dans l'exercice de leur autorité; plus ils étaient à la hauteur de leur mission et plus l'esprit d'indépendance, qui n'a jamais été plus commun que de nos jours, se révoltait contre l'énergie de leur conduite. Dieu, en les suscitant pour des œuvres difficiles, leur donna des vertus propres à l'accomplissement de leur ministère : la vigueur, la fermeté et la persévérance. Il trempa fortement leurs âmes ; il les remplit de courage et de patience, il leur inspira un amour ardent de la vérité et de l'ordre, et les porta à une austérité de conduite et de langage qui va quelquefois jusqu'à la rudesse. Tels étaient les hommes que le plus aimable des saints, le bienheureux François de Sales, estimait comme les plus capables de gouverner la sainte Église : « La lime rude, disait-il à ce sujet, ôte mieux la rouille et polit davantage le fer qu'une plus douce et moins mordante, et voyez-vous encore avec combien de coups de marteau on rend fine la trempe des meilleures lames d'épée. » Il ne faut pas conclure de ces réflexions que l'abbé Affre eût toute cette âpreté de caractère que les historiens ont admirée dans plusieurs saints personnages. Inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs, il cédait, dans d'autres circonstances, avec une amabilité et une simplicité d'enfant aux exigences de ses amis. Dans ses rapports avec les autorités civiles, avec les écrivains, les philosophes et les artistes, nul n'eut un commerce plus doux et plus commode. On doit reconnaître aussi que nul n'occupa un poste plus difficile ni ne rencontra plus d'obstacles dans ses voies. Nouveau

et inconnu, il manquait de cette autorité que la réputation porte avec soi et de celle que donnent les prestiges de l'éloquence. Un évêque doux et timide lui abandonnait le pouvoir, mais en lui laissant l'odieux des réformes qui étaient jugées nécessaires. On conçoit donc que pressé et continuellement ballotté entre les devoirs de sa conscience, les besoins des populations chrétiennes, les contrariétés de l'autorité civile, les tergiversations des décisions épiscopales, les plaintes des esprits indépendants, l'abbé Affre dut être souvent navré de douleur, et que ses peines purent se traduire parfois en paroles vives; mais l'amour de Jésus-Christ et de son Église faisait bientôt tomber cette vivacité; il reconnaissait alors et réparait avec simplicité ces impatiences du zèle.

Faisant comme archidiacre la visite du diocèse, l'abbé Affre était entré dans le presbytère d'un curé de campagne et lui avait adressé de vifs, mais de justes reproches; celui-ci, obéissant à la spontanéité et à la franchise de son caractère, s'engagea dans une série de récriminations et énuméra avec amertume les nombreux griefs que le clergé, selon lui, reprochait à M. le vicaire général. L'abbé Affre ne put entendre ces vérités sans une vive émotion; il se contint néanmoins, et, quittant brusquement l'ecclésiastique, laissa tomber sur lui pour seule réponse un regard irrité. Demeuré seul dans son presbytère, le curé fut saisi et effrayé de ce qu'il avait osé dire, ainsi que du silence plus que sévère de l'abbé Affre : ce silence ne devait pas être sans doute le seul prix de

son irréflexion et de son impertinence. Son anxiété s'accrut lorsque, sept à huit minutes après, la porte de sa maison s'ouvrit de nouveau. C'était M. Affre revenant sur ses pas. « Mon cher ami, lui dit-il en lui serrant la main, j'ai réfléchi depuis un instant, et je reviens non pas approuver la manière dont vous avez parlé à votre supérieur, mais vous demander pardon moi-même de la manière dont j'ai reçu les renseignements que vous m'avez donnés sur le jugement que portent de mon administration quelques confrères. Sans excuser votre mauvaise humeur, je reconnais que j'ai pu la provoquer moi-même en ne vous parlant pas avec assez d'égards. Je suis tombé, du reste, dans le même tort que vous en souffrant mal la liberté que vous avez prise. Oublions tout l'un et l'autre, excepté ce qu'il y a de bon à retenir dans les avertissements que nous nous sommes donnés, et comptez-moi, je vous prie, au nombre de vos meilleurs amis. Adieu. » Il est inutile de dire que l'ecclésiastique resta confus et édifié de tant de courage et d'humilité, et qu'il s'est plu à raconter souvent à ses confrères cette scène touchante dans laquelle il avait été témoin et acteur.

CHAPITRE X.

Administration du diocèse d'Amiens.

1824 — 1833.

Peu après son entrée dans l'administration, l'abbé Affre visita toutes les églises du diocèse. Une lettre qui respire la candeur et la piété de son âme et qu'il adressait à cette époque à son oncle, l'abbé Boyer, nous présente le récit abrégé des travaux qui occupèrent cette mission pastorale.

« Mon cher oncle, disait-il, je fais dans ce moment une visite d'archidiacre ; rien de pareil n'avait eu lieu depuis la révolution. J'ai été faire, avant de la commencer, un pèlerinage à une chapelle dédiée à la sainte Vierge pour lui recommander cette œuvre importante ; j'espère tirer quelque avantage de cette tournée. Par ce moyen, je connaîtrai mieux le diocèse dans deux mois que je n'aurais pu le faire dans dix ans. J'ai une série de questions très détaillées auxquelles tous les curés sont obligés de répondre et qui, dans un instant, suffisent pour me donner une idée au moins générale de la paroisse ; il y a partout un besoin de revenir au bien. Je parle dans toutes les églises au moins vingt minutes, ordinairement sur

des choses pratiques et souvent par manière de conférence avec le curé auquel je fais quelques questions sur la paroisse.

« Je vois que quelques paroles dites avec simplicité paraissent faire impression. Avec de bons prêtres tout ira bien. Et sous ce rapport le diocèse d'Amiens a des espérances prochaines qui lui promettent un excellent clergé.

« Je me recommande à vos prières. J'ai quelques moments d'ennui, mais le travail me les fait oublier. Je vous dirai que j'avais deux mille francs à Paris, et que maintenant j'ai moins que rien. Je craignais de devenir avare, je commence à craindre le défaut contraire. J'ai pris l'engagement de donner cinq cents francs pour une œuvre excellente. C'est un établissement qui donnera des maîtres d'école aux campagnes: cet établissement va s'ouvrir incessamment.

« Adieu, mon cher oncle; je suis pour la vie votre respectueux et dévoué neveu,

« AFFRE, *vicaire général.* »

Pour faire revivre au sein du clergé le zèle et la sainteté de l'esprit sacerdotal, l'abbé Affre rétablit les retraites ecclésiastiques, saintes solitudes où, selon l'expression d'un ancien religieux, l'âme se rajeunit et parfois, réalisant l'histoire fabuleuse du phénix, renaît de ses cendres mêmes. Depuis longtemps le diocèse d'Amiens manquait des secours que ces méditations prolongées apportent à la faiblesse pour la fortifier et à la ferveur pour la sou-

tenir. L'Église se relevant de ses ruines, les prêtres n'avaient pu interrompre cette œuvre de restauration pour refaire leurs forces épuisées. Il était réservé à l'abbé Affre, venu dans des circonstances plus heureuses, de prendre l'initiative et de fonder pour toujours ces pieux exercices. Ce fut le premier acte de son administration et comme la source de tous les bienfaits que l'église d'Amiens allait recueillir de sa vigilante sollicitude ; il pensait avec raison que la réforme est à la fois plus assurée et plus durable lorsqu'elle s'accomplit spontanément au pied des autels.

Les retraites ecclésiastiques trouvèrent leur complément et la réforme une direction éclairée dans le rétablissement des synodes. Ce fut dans ces assemblées que les anciens évêques de France avaient rendu à la piété affaiblie et à la discipline méconnue l'empire qu'elles avaient exercé dans les beaux siècles de l'Église. Les règles sévères qu'ils avaient tirées alors d'un long oubli et qui avaient un air de nouveauté, par l'habitude où l'on était de les violer, avaient repris sans peine leur autorité, parce que la nécessité même de ce joug était reconnue, invoquée et acceptée par tous.

Ce fut au mois d'août 1825 que l'abbé Affre dota le diocèse d'une si utile institution en obtenant de M. de Chabons l'autorisation de convoquer les doyens et curés à une assemblée synodale. Dans la lettre pastorale adressée à cette occasion, il rappela les bienfaits que l'Église avait recueillis dans tous les temps de ces sages assemblées du clergé; il exprimait le dessein d'y puiser à son tour les conseils et les forces

nécessaires à l'accomplissement de son ministère. « Après les atteintes, dit-il, qu'une malheureuse révolution a portées à la discipline de l'Église, nous avions plus que jamais besoin d'unir nos efforts et de nous opposer aux progrès d'un funeste relâchement. Que de saintes institutions à rétablir, que de scandales à réprimer, que de desseins utiles à concerter avec vos paroisses! Abandonnés à vous-mêmes, le succès sera sinon impossible, du moins bien difficile; mais, dans le synode, nous mettrons en commun notre expérience; fortifiés par celui qui n'abandonnera jamais son Église, assemblés en son nom, éclairés de ses lumières, rien de ce que nous entreprendrons pour sa gloire ne nous paraîtra impossible. »

Mais la sainteté doit donner la main à la science; elles sont sœurs et compagnes. « Un religieux, disait autrefois saint Jérôme, n'est pas saint s'il est ignorant. » Clément d'Alexandrie et saint Augustin voulaient également que le prêtre fût versé dans toutes les connaissances profanes et sacrées, afin de se faire tout à tous et de gagner tous les hommes à Jésus-Christ. L'abbé Affre, pénétré de ces vérités et nourri dès sa tendre jeunesse des fruits de l'arbre de la science, gémissait de voir languir dans l'oisiveté tant d'esprits consacrés à Dieu et destinés à éclairer les peuples. Il s'efforça donc de ranimer en eux l'amour des études chrétiennes, et, afin de soutenir une ardeur toujours prête à s'éteindre et de diriger leurs travaux dans des voies plus sûres et plus larges, il rétablit les *conférences ecclésiastiques*. Elles prospérèrent et donnèrent les fruits les

plus précieux : l'unité dans les décisions religieuses, la force et l'exactitude dans l'enseignement, l'esprit de recueillement et de piété qui accompagne la solitude et le travail.

Président de la conférence centrale, l'abbé Affre aimait à entrer dans les discussions de ses confrères. La sagacité de son esprit dénouait aisément toutes les difficultés ; elle apparaissait encore dans la direction habile qu'il imprimait à l'étude d'une question pour la conduire promptement et heureusement à sa fin. Simple et sans apprêt, occupé des seuls intérêts de la vérité, il faisait place à la science de tous et tenait la sienne à l'écart quand celle des autres était suffisante.

La sollicitude du vicaire général s'empressa également de secourir et de consoler les invalides de la milice sacrée dont l'âge et les infirmités avaient brisé les forces. En leur procurant une retraite honorable, il songeait aussi au salut des peuples qui, placés sous une direction impuissante, languissaient par manque de secours spirituels. La caisse des prêtres infirmes fut donc fondée, et par ce moyen on put donner de jeunes prêtres actifs et zélés à des paroisses que des pasteurs, succombant sous le poids des années, ne pouvaient plus gouverner.

A l'exemple de saint Charles Borromée, l'abbé Affre voulut aussi, dès son entrée dans l'administration, tenir un registre de tous les prêtres du diocèse et consacrer une page à chacun, y indiquer ses vertus, ses talents, ses défauts, l'état de son église et de son presbytère. Ce fut après avoir visité les paroisses, consulté

les doyens, examiné la position, les habitudes et le caractère de chaque ecclésiastique qu'il accomplit ce dessein. Le catalogue forme un volume in octavo qui était encore, en 1848, entre les mains du vénérable M. Miolan, évêque d'Amiens. Ce prélat, un des ornements de l'Église de France et en qui la science et la sagesse se sont alliées à la douceur et à la modestie, disait, en montrant ce livre et les notes qu'il renferme, qu'après plusieurs années d'épiscopat il le consultait encore et admirait toujours la justesse d'un si grand nombre d'appréciations. «L'abbé Affre, ajoutait-il, avait un prompt discernement des hommes et des choses.» Ce sont ces mêmes sentiments qui inspiraient M. Miolan lorsque, ordonnant des prières pour le repos des âmes des victimes de juin, il disait : « Pourrions-nous oublier cet illustre archevêque de Paris dont toute l'Église de France pleure la perte et célèbre l'héroïque dévouement? Vous savez quels liens étroits attachaient ce prélat à notre église ; tout est plein de son souvenir dans ce diocèse, et il y a peu de paroisses qui ne se rappellent avec reconnaissance ce qu'elles doivent à sa sollicitude et à son zèle. »

CHAPITRE XI.

Traité de l'administration temporelle des paroisses. — L'abbé Affre rédige les instructions pastorales de M. de Chabons.

L'abbé Affre avait remarqué que la plupart des pasteurs, sans loisirs au milieu des travaux constants de leur ministère, ignoraient l'état actuel de la législation, et se trouvaient parfois entraînés, par cette ignorance même, dans de fausses démarches qui compromettaient à la fois leur autorité et la dignité de leur caractère. Appelé à faire lui-même un examen approfondi de ces matières, il n'avait point rencontré d'ouvrage où toutes les difficultés fussent résolues avec sagesse et d'une manière conforme aux lois religieuses et civiles. Le *Traité du gouvernement des paroisses*, de M. Carré, avait été le premier objet de son étude. Peu satisfait, il en avait rédigé une critique, qui parut dans la *France chrétienne*, au mois d'octobre 1822. Dans cet article, l'abbé Affre signalait les nombreuses erreurs qu'un esprit parlementaire et janséniste avait inspirées à l'auteur, et récusait l'autorité des ordonnances et arrêts consulaires de Bonaparte, ensevelis depuis longtemps dans l'oubli et qui ne devaient plus être exhumés. Il terminait ainsi :

« Il serait à désirer qu'un homme également versé dans le droit civil et canonique entreprît un travail complet sur l'administration ecclésiastique; mais pour réussir dans un semblable travail il faudrait joindre à des connaissances positives une doctrine solide sur les droits respectifs des deux ordres du clergé. Cet homme devrait en outre, pour inspirer la confiance à ses lecteurs, avoir constamment professé des opinions universellement approuvées et généralement reçues. La nouveauté est surtout perfide dans le gouvernement de l'Église. »

Il devait, trois ans après, accomplir lui-même ce vœu par la publication de son *Traité de l'administration temporelle des paroisses*. Ce livre est divisé en quatre parties; la première fait connaître l'organisation des fabriques et les biens qui sont confiés à leur tutelle; la seconde expose les droits et les obligations des pasteurs; la troisième traite de la discipline extérieure de l'Église, des quêtes, processions, sépultures et autres dépendances du culte ; la quatrième a pour objet les délits commis dans l'exercice des cérémonies religieuses et les peines infligées par les lois. Cet ouvrage, accueilli avec faveur à son apparition et placé par l'opinion publique au premier rang parmi les travaux d'administration législative, conserva toujours cette autorité que lui valut une grande érudition unie à une parfaite sagesse. Dans l'intervalle de dix-huit ans ce livre parvint à sa cinquième édition, succès extraordinaire que n'explique ni la vogue ni l'enthousiasme, car l'intérêt et l'admiration ne sont

pas réveillés par les arides décisions de la jurisprudence; ce succès n'est dû, par conséquent, qu'au mérite et à l'utilité pratique de l'ouvrage.

Cet esprit solide et juste se montre ici tel qu'il apparaît dans tous ses autres écrits; la raison seule le conduit et le domine; il révèle aussi les premiers symptômes de ce que je serais tenté d'appeler sa destinée providentielle comme écrivain, et plus tard comme évêque, c'est-à-dire cette disposition à combattre pour la liberté de l'Église et à briser, ou du moins à élargir ce cercle de fer dans lequel la comprimaient si souvent la politique, la législation et la jurisprudence modernes, encore toutes pénétrées de l'esprit envahisseur des anciens parlements.

Il est un autre genre d'ouvrage où l'abbé Affre, libre de donner carrière à ses inspirations oratoires, montrait encore la sagesse et la rectitude de l'homme juste qui préfère toujours aux ornements ambitieux le vrai et l'utile. La rédaction des mandements lui était confiée; comprenant combien était grave l'autorité des paroles qui descendent du siége épiscopal, il se proposa toujours de donner au peuple un enseignement solide et dans un langage conforme à la haute dignité de l'évêque. Ainsi, il traita les grandes questions qui exercent une influence continue sur le cours de la vie, l'obligation de la pénitence, la nécessité de la confession, l'union du dogme et de la morale, les funestes effets de l'esprit d'indépendance; ce fut quelques mois après la révolution de juillet qu'il donna cette dernière instruction; tout

en rappelant que la religion avait affranchi le genre humain des lois oppressives qui pesaient sur lui et que, la première, elle avait proclamé le droit à une sage liberté, il montra que l'esprit d'indépendance en matière religieuse est le principe de tous les maux qui affligent la société, qu'en ébranlant la foi des peuples tout s'ébranle dans les familles, les cités et les empires, et que ces théories séduisantes qui promettent la paix et la prospérité allument presque toujours des passions ardentes et fécondes en ruines.

CHAPITRE XII.

Institution de la société des frères de Saint-Joseph et de l'œuvre de la Providence.

1825.

L'abbé Affre répétait souvent qu'on ne pouvait opposer un plus sûr remède à tous les maux dont la société était affligée qu'en s'emparant de la génération naissante et en lui enseignant la pratique de toutes les vertus chrétiennes. C'était, disait-il, en s'opposant à ce que l'Église donnât l'instruction première à l'enfance que l'impiété révolutionnaire avait frappé du coup le plus funeste les mœurs, la piété et le caractère de la nation. Le gouvernement de Napoléon avait été obligé de le reconnaître, et l'abbé Affre citait à ce sujet cet aveu de Fourcroy : « Les frères sont les seuls instituteurs capables de régénérer les mœurs corrompues par la Révolution. » Les mêmes aveux renouvelés par des personnages graves et éclairés, les luttes des ennemis de l'ordre pour enlever au clergé son influence dans l'éducation, les résistances persévérantes de l'Église et ses efforts pour relever ses anciennes écoles, tout encourageait le grand vicaire d'Amiens dans ses nouveaux projets de réforme qui, cette fois-ci, embrassaient la population entière et tout

l'avenir de la société. Plein de cette pensée, il fit, avec l'autorisation et sous le nom de M. de Chabons, un appel à la charité des fidèles, les conjurant de donner un prompt et généreux concours à l'établissement d'une maison de frères destinés à l'éducation des enfants de la campagne. Les membres de cette société nouvelle, placée sous le patronage de saint Joseph et gouvernée par des règlements émanés de l'autorité épiscopale, devaient servir les curés dans les cérémonies de l'Église, les suppléer dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, et donner en outre aux enfants pauvres les connaissances nécessaires pour mieux les conduire dans le chemin de la vie, sans les tirer de l'humble condition où Dieu les a placés. A l'apparition de la lettre pastorale qui annonçait cette institution, M. le ministre de l'instruction publique s'émut; il crut y voir une usurpation d'autorité et une infraction aux lois.

Des plaintes furent portées à M. Corbières, ministre des affaires ecclésiastiques; celui-ci écrivit à M. de Chabons, blâma le mandement, demanda qu'il fût révoqué, menaça de l'appel comme d'abus et défendit de passer outre. L'abbé Affre répondit avec fermeté, et fit valoir les droits des évêques dans l'établissement des maîtrises; il montra que l'institution nouvelle était ecclésiastique, qu'elle avait pour objet l'enseignement de la doctrine chrétienne et le service du culte; il ajouta que l'épiscopat ne reculerait pas dans l'exercice légitime de son autorité. Le ministre adressa une seconde lettre moins vive, mais encore menaçante; cette

fois M. de Chabons, redoutant le zèle trop ardent de l'abbé Affre, eut recours à une autre main pour la rédaction d'une lettre conciliatrice. Le ministre céda devant des paroles de paix, envoya l'autorisation du gouvernement, et la société de Saint-Joseph fut érigée.

Cette institution eut de rapides accroissements. Par son secours, la foi reparut dans les campagnes; les pieux exemples des frères, leur charité dans l'instruction des pauvres, les progrès et le bonheur des enfants placés sous leur tutelle, les cérémonies religieuses plus calmes et plus belles, tout produisait d'excellentes impressions, et ramenait à Dieu une foule de bons paysans qui depuis de longues années languissaient dans une coupable indifférence. Pour perpétuer les bienfaits de cette œuvre et maintenir les frères de Saint-Joseph dans l'amour de leurs devoirs, l'abbé Affre composa un *Traité des écoles primaires, ou Manuel des instituteurs et des institutrices*. Les détails où il descend, les observations judicieuses qu'il présente sembleraient être le fruit d'une longue expérience; ce sont les simples et premières réflexions d'un esprit sage qui, promptement et comme par intuition, arrivait toujours à la vérité.

Une passion noble le dirigeait et l'inspirait dans tous ces travaux : l'amour des pauvres, un des plus précieux héritages que légua Jésus-Christ à ses disciples. Il gémissait de les voir poursuivre péniblement un bonheur qui fuyait toujours devant eux et sacrifier parfois dans ces vaines poursuites la pureté de leur âme. « Ne cherchez pas ici-bas la félicité, leur

disait-il ; le peu qui s'y trouve n'y tombe que goutte à goutte, et comment ces gouttes rares, fangeuses et mêlées de tant d'amertume pourraient-elles étancher la soif qui vous dévore? » Il déplorait surtout le sort affreux des filles pauvres que l'indigence expose à tant de périls. Résolu de les sauver et de sauver en même temps la société dont le corps était gangrené par les vices nés de la misère, il songea à fonder une association qui serait comme un port ouvert à tant d'âmes abandonnées et deviendrait la sauvegarde des villes comme les frères de Saint-Joseph étaient la sauvegarde des campagnes. Dans ce dessein, il forma, avec l'approbation de M. de Chabons, une société de Dames de la Providence, et confia à leur zèle et à leur douce piété les jeunes personnes dont la vertu était exposée à raison de l'indigence ou de la mauvaise conduite des parents. La première assemblée de l'œuvre eut lieu le 20 mai 1825 au palais épiscopal d'Amiens. L'abbé Affre lut un discours qui excita une vive émotion ; il n'était pas orateur, mais le spectacle des maux qui affligent la société, la dégradation et la perte des âmes, l'amour de Dieu et de son Église lui inspiraient des paroles éloquentes qu'il jetait rapidement sur le papier et qui passaient ensuite, malgré la timidité de son débit, dans l'âme de tous ses auditeurs.

Un asile fut immédiatement ouvert à ces jeunes filles sans ressources et sans appui. La religion qui les recueillit les soumit aisément à son aimable empire. On leur enseigna les vérités de la foi, on porta

leurs cœurs à l'amour de la vertu, et comme la charité chrétienne ne connaît pas de limites, prévient tous les maux et embrasse tous les intérêts, on développa en elles les qualités diverses dont la Providence les avait dotées, et par une instruction conforme à leurs besoins on les prépara à rentrer un jour dans le monde avec le double trésor d'une innocence conservée et d'un talent qui devait leur procurer une vie honnête et indépendante.

CHAPITRE XIII.

L'abbé Affre et les jésuites de Saint-Acheul.

1828.

Aux portes d'Amiens s'élève le célèbre collége de Saint-Acheul où l'abbé Affre allait souvent se reposer de ses fatigues. Les entretiens des révérends pères de la compagnie de Jésus lui offraient les plus agréables délassements. Dès son enfance, il avait voué à ces bons religieux une affection qui avait grandi avec l'âge et qui avait inspiré ses premiers essais dans la carrière littéraire. Nous l'avons vu entrer à vingt-six ans avec son ami M. de Laurentie dans la lice ouverte à la polémique religieuse et y défendre les intérêts réunis de l'Eglise et de la société. Ses premiers efforts furent consacrés à faire l'apologie des jésuites ; il montra qu'en jugeant cette compagnie par sa constitution et par la durée même de son existence on découvrait aisément sa puissance et sa sagesse, car la vie d'une institution est comme la vie de l'homme : plus elle est réglée et conforme à la nature, plus elle se défend des vices qui tendent à l'altérer et à la corrompre. Si on juge les jésuites par leurs œuvres, il rappelait qu'ils avaient exercé pendant les deux plus beaux et plus heureux siècles de notre vie politique la plus

grande influence sur les mœurs, les sciences et les lettres; ils avaient porté en même temps la civilisation avec la doctrine chrétienne dans toutes les contrées barbares, dans les forêts de l'Amérique et dans les îles de l'Océanie; ils avaient ouvert à l'Europe le royaume du Japon et l'empire de la Chine. Si on les jugeait par leurs ennemis, on voyait s'élever contre eux tous les adversaires du catholicisme, les disciples de Luther et de Calvin, les jansénistes des anciens parlements, les philosophes du dix-huitième siècle. Dans tous les pays et à toutes les époques, les fauteurs de l'anarchie leur déclaraient la guerre.

A ces considérations, présentées dans un style plein de noblesse et de fermeté, l'abbé Affre ajouta quelques réflexions sur les *Provinciales* de Pascal. « Il faut, disait-il, avoir une grande confiance dans la sottise ou l'ignorance de ses lecteurs pour supposer, comme le fait Pascal, qu'il existait parmi tous les jésuites un complot de détruire la morale de l'Evangile. L'homme peut bien combattre une morale sévère pour justifier la faiblesse de son cœur; quelquefois, peu conséquent avec ses principes, il se livre à des passions que condamne sa croyance; mais il n'est point dans sa nature de se livrer à un genre de vie qui suppose une constante abnégation de lui-même pour affranchir ses semblables du joug du devoir et leur ouvrir la voie large et facile du crime et de la licence. Aussi, il résulte des aveux mêmes de Pascal qu'il a cité des textes supposés ou altérés. Pressé de les justifier, il avoua ingénûment qu'il avait employé

des matériaux recueillis par ses amis. Je ne prétends pas excuser tout ce qui a été dit et avancé par les jésuites ; il en est parmi eux dont la morale est vraiment répréhensible ; mais outre qu'on s'est plu souvent à en exagérer le danger, il n'est pas de proposition digne de censure qui n'ait trouvé dans la compagnie vingt adversaires pour un seul défenseur. Elles ont été désavouées, condamnées, combattues par presque tous les théologiens et les supérieurs de l'ordre. »

Les admirateurs des *Provinciales* ne s'offenseront pas de cette critique lorsqu'ils se rappelleront que la plus forte censure portée sur ces lettres est sortie de la plume de Voltaire. « Est-ce, disait le philosophe, par la satire ingénieuse des *Provinciales* qu'on doit juger de la morale des jésuites? c'est assurément par le P. Bourdaloue, par le P. Cheminais, par leurs prédicateurs, par leurs missionnaires. Qu'on mette en parallèle les *Lettres provinciales* et les sermons de Bourdaloue, on apprendra, dans les premières, l'art de la raillerie, celui de présenter les choses les plus indifférentes sous des faces criminelles, celui d'insulter avec éloquence. On apprendra avec Bourdaloue à être sévère avec soi-même, à être indulgent pour les autres. Je demande alors de quel côté est la vraie morale et lequel des deux livres est utile aux hommes. »

Dès son arrivée à Amiens, l'abbé Affre donna dans un mandement un témoignage public de la vénération que lui inspiraient les talents et les vertus des

sages directeurs de Saint-Acheul. « Dans les maîtres habiles, disait-il, qui dirigent ce précieux établissement, nous aimons à voir les rejetons d'une société célèbre qui donna à l'Europe des savants illustres, à l'Eglise d'intrépides défenseurs, à la France le siècle du plus grand de nos rois ; mais nous aimons surtout à voir en eux les pères, les amis, les sauveurs de l'enfance ; c'est là le premier de leurs titres à notre reconnaissance et à notre amour. »

On comprend que ces convictions de l'abbé Affre durent porter son âme droite et généreuse au-devant de tous les périls qui menaçaient l'existence de la compagnie; il usa de l'influence que lui procurait l'amitié de M. Frayssinous pour essayer de détourner l'orage toujours grossissant et de conserver au séminaire les maîtres habiles qui en faisaient la prospérité et la gloire.

Lorsqu'au commencement de l'année 1828 le ministre des affaires ecclésiastiques transmit aux huit évêques de France qui avaient confié à ces religieux l'éducation des jeunes clercs une série de questions sur la vocation des élèves et sur la condition et la qualité des maîtres, l'abbé Affre répondit : 1° que devant la loi les supérieurs du petit séminaire n'étaient que des prêtres séculiers ; ils dépendaient de l'évêque et n'exerçaient aucune fonction qu'en vertu de pouvoirs reçus de lui, ce qui n'empêchait pas que, de son consentement et conformément aux principes de la religion de l'État, ils ne pussent former entre eux une pieuse association, semblable à tant d'autres qui

existaient en France, si ce genre de vie leur paraissait utile soit à leur bien spirituel, soit au succès de leur ministère ; 2° qu'aux yeux de la loi ils n'appartenaient à aucune congrégation, qu'ils n'entendaient point constituer un corps indépendant de l'autorité épiscopale, qu'ils formaient une simple association spirituelle de prêtres à qui il plaisait de vivre ensemble et de suivre une règle commune dans le secret de leur conscience, choses parfaitement étrangères à la loi civile et en dehors de son domaine ; 3° qu'ils n'adoptaient point un nom religieux, qu'ils prétendaient être regardés comme des ecclésiastiques, suivant, pour le for intérieur, la règle de saint Ignace, qui est approuvée par l'Église, et reconnaissant en toutes choses, dans leur conduite extérieure, l'autorité de l'évêque d'Amiens, ainsi que le faisaient tous les prêtres du diocèse[1]. »

Une commission, formée d'ecclésiastiques et de laïques, parmi lesquels siégeait M. Dupin, admirateur, puis adversaire des jésuites, fut chargée d'examiner cette réponse ; elle prononça qu'elle ne voyait rien dans l'existence ni dans les fonctions de ces religieux qui fût contraire aux lois de l'État. Son rapport fut connu et irrita les esprits ; les invectives de la presse devinrent plus violentes.

L'abbé Affre vit avec peine que le gouvernement, trompé par de fausses espérances de paix, allait tran-

(1) Annales inédites du petit séminaire de Saint-Acheul, t. III, p. 612.

siger avec l'opposition et lui livrer les jésuites. Redoutant ces nouvelles concessions du pouvoir, le grand vicaire d'Amiens résolut de faire entendre à la cour et à la France entière la voix de l'Église protestant en faveur des jésuites, et ainsi d'entourer publiquement des vœux et des hommages de l'épiscopat ces saints prêtres condamnés par condescendance pour les ennemis de l'État.

Le 12 juin, jour où Charles X déchirait les ordonnances qu'il allait renouveler et signer le 16 du même mois, l'abbé Affre publia, sous le nom de l'évêque d'Amiens, une lettre pastorale en réponse aux accusations portées contre les directeurs de Saint-Acheul.

Après avoir invoqué le témoignage de tous les prêtres du diocèse, constants admirateurs de la piété et de la charité de ces religieux, et cet autre témoignage non moins imposant des nombreuses familles qui donnèrent à la compagnie les marques les moins équivoques de leur estime en lui confiant leurs enfants, l'abbé Affre continue en ces termes :

« Il est temps enfin de proclamer par nos paroles les sentiments que vous a manifestés notre conduite, de satisfaire à un besoin de notre cœur en portant le baume de la consolation dans l'âme de bons ecclésiastiques qui gémissent sous le poids de la plus cruelle persécution, celle qui tend à leur ravir votre estime, à flétrir leur honneur et à leur faire encourir votre haine.

« Des hommes qui n'ont jamais connu les prêtres

de Saint-Acheul les accusent auprès de vous de professer une doctrine subversive de la morale et de l'autorité des rois. Nous qui sommes chargés de surveiller leur enseignement et de le soumettre au plus sévère examen, nous vous protestons qu'il n'a jamais été souillé par ces abominables principes. On leur reproche de se mêler aux affaires et aux intrigues politiques; nous vous protestons qu'ils y sont étrangers et qu'ils se livrent exclusivement à la culture des lettres, à l'étude de la science sacrée, à l'éducation de la jeunesse et à l'exercice du saint ministère. Leur vie est pure, leur piété est vraie, et leurs mains répandent dans le sein du pauvre d'abondantes aumônes.»

Le 14 juin, le P. Loriquet, recteur de Saint-Acheul, écrivait à M. Rusand : « Nous n'avions pas témoigné à l'évêché le désir de cette justification. Il en a le mérite tout entier. »

Quelques jours après, M. de Chabons se rendit avec son grand vicaire au collége de Saint-Acheul pour bénir une dernière fois, avant leur dispersion, ces nombreux enfants plus affligés encore que leur maître : il voulut parler, mais les sanglots lui coupèrent la voix ; l'abbé Affre pleurait, les larmes coulaient de tous les yeux ; tels furent les adieux aux prêtres de Saint-Acheul.

CHAPITRE XIV.

Controverse contre l'abbé de Lamennais. — Essai sur la suprématie temporelle des papes.

M. l'abbé de Lamennais, toujours avide de l'extraordinaire, avait exhumé en 1826 les opinions du moyen âge sur la puissance temporelle des papes. Il leur prêta des formes grandioses, les revêtit de couleurs vives et de tous les ornements que lui fournissait une imagination féconde, et ainsi parées les livra au public dans son ouvrage sur les *Rapports de la religion avec l'ordre politique et civil.* Parmi de brillantes erreurs, on lisait que le premier article de la déclaration de 1682, qui refusait aux souverains pontifes le droit de déposer les rois, renversait le principe fondamental de toute société humaine, livrait l'État au despotisme et aux révolutions, détruisait ses rapports avec l'Église, avec la religion, avec Dieu même, ébranlait l'autorité de la tradition et par conséquent la base de la foi catholique, et enfin ôtait tout moyen de connaître avec certitude l'étendue du pouvoir spirituel. M. Frayssinous, alors ministre de l'instruction publique, envoya l'ouvrage à l'abbé Affre et l'accompagna d'une lettre où il lui disait : « Voyez, mon cher ami, s'il est possible de rien écrire de plus

funeste à la religion. Composez-moi une réfutation concise et nette de cet écrit. »

L'abbé Affre ne se renferma pas dans les limites étroites que ces paroles semblaient lui tracer. Embrassant la controverse dans son vaste ensemble, il donna l'histoire des causes, des progrès et de la décadence des opinions ultramontaines sur l'autorité des papes dans le gouvernement des États. Il pensa qu'en exposant des faits faciles à vérifier, et en les entourant des circonstances propres à en expliquer l'importance et la nature, il suivrait la route la plus abrégée pour établir la tradition et les vrais sentiments de l'Église. Au temps où ce travail fut achevé, la discussion épuisée commençait à s'éteindre; l'auteur jugea plus sage de ne pas ranimer des querelles presque assoupies; ce fut sans peine qu'il sacrifia la vaine gloire aux intérêts de la vérité et de la paix. Il laissa donc ses manuscrits reposer pendant trois ans dans les cartons, conduite d'autant plus louable que le succès de cet ouvrage paraissait un chemin à l'épiscopat. Le ministre des affaires ecclésiastiques avait parlé de nommer l'auteur à l'évêché de Saint-Flour et n'avait été arrêté que par les vives instances de l'abbé Boyer. « Ne nommez pas mon neveu, disait ce vénérable ecclésiastique; prenez l'abbé Gally, il est plus âgé, il est gentilhomme; Affre sera trop tôt évêque pour son malheur. »

En 1829 M. de Lamennais ressuscita dans son livre *sur les progrès de la révolution* les mêmes erreurs qui, trois ans auparavant, avaient alarmé l'Église. Ce

fut alors que M. l'évêque d'Hermopolis et M. Tharin, précepteur du duc de Bordeaux, à qui l'abbé Affre avait communiqué son manuscrit, le pressèrent de le faire imprimer. Vivement applaudi et violemment combattu dès son apparition, il partagea le sort de tous les bons ouvrages de controverse, qui est d'exciter de grandes haines et de grandes sympathies. Notre devoir est d'en exposer brièvement la doctrine.

« En suivant l'abbé Affre dans ses discussions, on voit d'abord que l'Écriture, la tradition et la discipline durant les premiers siècles repoussent l'idée d'une autorité même indirecte de l'Église dans l'ordre politique. Jésus-Christ a envoyé ses apôtres *comme son Père l'avait envoyé;* il n'a point affecté l'autorité temporelle; il a dit que son royaume n'était point de ce monde; il a ordonné de payer le tribut à César; il a refusé de juger un différend entre deux frères. Cette doctrine est perpétuée par l'enseignement des apôtres et des Pères de l'Église. Les chrétiens, soumis à des tyrans cruels, versent leur sang en prêchant l'obéissance. Dira-t-on que, trop faibles pour résister, ils acceptaient à regret la mort? Ce serait méconnaître leur héroïsme et démentir les faits les plus avérés. Dira-t-on que les chrétiens, libres de se révolter contre des princes chrétiens, devaient rester soumis et fidèles à des monstres de cruauté? L'abbé Affre réfute éloquemment ce paradoxe.

« Si le souverain chrétien, dit-il, qui viole quelques préceptes de la morale de l'Évangile, qui altère

l'un de ses dogmes, ne peut commander à des sujets de l'Église, celui qui abjure sa doctrine tout entière, qui l'opprime, qui veut la détruire, n'en est-il pas mille fois plus indigne? C'est de la séparation du corps des fidèles, et non de l'excommunication elle-même, que les ultramontains concluent la nécessité de la déchéance. Or, elle est plus complète, plus irrévocable, plus dangereuse dans un prince qui n'est pas chrétien. Eh! qui pourrait supporter cette conséquence horrible, mais pourtant rigoureuse? Des chrétiens, modèles de résignation et de charité, qui respectaient tous les droits, honoraient le pouvoir, affermissaient la société dissoute par ses doctrines matérialistes, auraient pu se révolter contre un prince chrétien; et ils ont dû être des sujets soumis et pacifiques lorsqu'ils voyaient leurs frères remplir les places publiques de leur sang, servir de flambeaux dans les jardins de Néron, expirer par un long martyre dans les déserts et les cachots! Ces monstres, qui faisaient déchirer des femmes, des vieillards, des enfants et élevaient des colonnes pour éterniser cet infâme triomphe, comme s'ils avaient vaincu des Parthes et des Germains; ces tyrans qui, après avoir usurpé une fois le trône, usurpaient tous les jours les biens, la vie, l'honneur et la liberté des Romains; qui achetaient l'empire à des soldats, pour vendre en détail ses provinces à des barbares, étaient marqués d'un signe sacré que les pontifes ne pouvaient violer; et les enfants de Constantin auraient pu tomber sous les coups d'une sentence qui ne pouvait atteindre Néron et Caligula! Et

c'est un prêtre qui vient nous donner une semblable doctrine, comme un pouvoir nécessaire à la constitution de l'Église, et qui reproche à un évêque d'aller en chercher un autre *dans les catacombes !*

« Quel pouvoir manquait donc à cette Église tant exaltée par les Pères et les docteurs de tous les siècles, si forte par l'union de ses membres, la soumission aux pasteurs légitimes, si pure par sa résignation et sa charité? Elle interprétait la loi divine, elle retranchait de son sein les membres corrompus, elle portait des lois de discipline, elle avait un gouvernement et une hiérarchie. Du milieu de ces catacombes, Etienne et Victor étaient consultés par les églises des Gaules, de l'Asie et de l'Afrique; il ne s'élevait pas une erreur qu'elle ne fût aussitôt condamnée. Si les pontifes romains habitaient des tombeaux, la société chrétienne, dont ils étaient les chefs, couvrait l'univers; et lorsque le saint-siége sortit triomphant des souterrains de Rome, ils étaient remplis de la même gloire qui a rendu immortel le sépulcre de Jérusalem : *Et erit sepulchrum ejus gloriosum.*

« La doctrine et la pratique de l'Église furent les mêmes sous les empereurs, sous ces princes faibles et violents qui faisaient prévaloir l'arianisme, qui exilaient les plus illustres évêques, qui faisaient la guerre aux images, qui bouleversaient tout dans l'Église. La constitution de la société chrétienne n'était-elle pas alors suffisamment développée? Les Osius, les Gelase, les Léon, les Grégoire, les Augustin, les Ambroise, ignoraient-ils les droits du saint-siége? Les princes

du moyen âge, fauteurs de discordes civiles dans les États de l'Église, étaient-ils plus coupables que ces empereurs qui rendirent la moitié de l'empire arien et persécutèrent les catholiques? Et lorsque Julien l'Apostat abjura le christianisme et travailla avec une haine si perfide à le détruire, pourquoi n'entreprit-on pas de le déposer? Assurément le péril était imminent et Julien était sujet de l'Église par son baptême. Que manquait-il donc ici? une autorité que Jésus-Christ n'a pas donnée à son Eglise.

« Plus tard la suprématie temporelle des papes s'élève au milieu des ruines de toutes les autres puissances. L'empire grec en décadence, les révolutions faisant et défaisant les rois, les princes fuyant loin de l'Italie, l'abandon de cette riche contrée à des nuées de barbares, l'autorité des papes seule respectée et seule efficace au milieu des guerres que ces hordes portaient avec eux; l'empire de la religion s'étendant sur ces nations féroces et adoucissant leurs mœurs; les idées de propriété et l'amour de l'ordre prévalant enfin sur l'attrait du pillage, les lettres et les sciences sauvées, l'administration et les jugements prenant des formes plus régulières, tout explique l'origine et les progrès du pouvoir temporel des papes. Cette puissance nouvelle de l'Église étend son empire par l'appui de Pepin et de Charlemagne; elle rend en même temps aux empereurs le bienfait qu'elle reçoit d'eux en confirmant leur autorité par une consécration religieuse. Mais cette cérémonie n'est à ses yeux qu'un emblème destiné à rappeler l'origine di-

vine du pouvoir et les obligations que contracte le prince. La puissance temporelle des papes s'étend bientôt aux évêques; les empereurs chrétiens se plaisent à leur faire partager leur autorité, persuadés que le peuple sera plus heureux et plus fidèle sous le gouvernement épiscopal. Entraînés ainsi dans des fonctions civiles, les prélats du moyen âge se présentent à nous à la tête des provinces où ils résident; ils se portent avec leurs concitoyens armés contre les envahisseurs de leur sol, ou bien se placent comme médiateurs entre les vaincus et les conquérants. Jusqu'ici l'Église n'a exercé d'autre puissance temporelle que celle qui lui était dévolue par la confiance du peuple ou par l'autorité civile, et jamais elle ne dépassait les limites qui lui étaient tracées. L'Église comptait près de onze cents ans d'existence quand Grégoire VII attribua au saint-siége une autorité que ses prédécesseurs n'avaient pas soupçonnée. Dire que son pouvoir n'était pas encore développé, c'est dire que le véritable règne de l'Église n'a commencé que onze siècles après Jésus-Christ et qu'il a fini à l'apparition de Luther. Quelles causes déterminèrent donc la conduite de Grégoire? Elles sont évidentes, dit M. Affre, quand on étudie l'histoire de cette époque. Les progrès de la puissance temporelle du saint-siége, les prétentions sur l'empire germanique, l'extension donnée aux peines canoniques, la confusion des droits, la prééminence mal définie de l'autorité spirituelle, et d'un autre côté les bouleversements de l'Europe, la tyrannie des princes, les malheurs des

peuples, telles sont les circonstances qui amenèrent les maximes et les actes de Grégoire VII ; il voulait ce qu'ont voulu dans tous les temps les grands caractères, mettre un terme à l'anarchie, réformer une société corrompue, faire respecter l'Église. Henri IV était un despote violent et dépravé ; il troublait tout l'empire par ses actes arbitraires ; il vendait les dignités ecclésiastiques à des hommes diffamés. Grégoire VII s'efforça de le ramener à des sentiments de justice ; il lui adressa de vifs reproches, puis il l'excommunia et enfin il le déclara déchu de ses droits. Cette entreprise, inouïe jusque-là, s'explique par les excès de Henri, par la haine qu'on lui portait, par le zèle ardent de cet illustre pontife, par le désir de faire cesser de grands scandales et de grands désordres. Les intentions de Grégoire étaient droites ; tout homme éclairé mettra hors de cause sa sainteté, son amour de la justice et de l'ordre, l'élévation de son âme et de son courage ; mais les droits qui justifient sa conduite sont ceux d'un roi et non ceux que Jésus-Christ a donnés à son apôtre saint Pierre.

« On a voulu supposer, dans les derniers temps, que les papes ne s'étaient jamais attribué de pouvoir direct. Le langage de Grégoire VII prouve qu'il en avait une toute autre idée. Il prétendit rendre vassaux de Rome tous les rois de l'Europe ; il réclama, comme étant de la mouvance du saint-siége, le Danemarck, l'Espagne, la Sardaigne, la Dalmatie, l'Angleterre, la Russie, la Hongrie ; il allégua la seigneurie de saint Pierre, ou, en d'autres termes, la suzeraineté du

saint-siége. Cette suzeraineté est bien le pouvoir direct. Des papes ont cru pouvoir disposer des terres des infidèles et des hérétiques. Adrien IV pensa que toutes les îles étaient la propriété du saint-siége; d'autres ont disposé des pays nouvellement découverts. Dira-t-on que par ces opinions et ces actes ils aient constaté un droit essentiel à la papauté? Mais quelle est la doctrine catholique sur ce point? Est-ce celle du pouvoir direct tel que le concevait Grégoire VII, ou celle du pouvoir indirect tel que le soutenait Bellarmin? Ces deux doctrines sont fort différentes et inconciliables. »

L'auteur entre dans de longues discussions sur la déposition de Frédéric II, sur celle de Jean sans Terre, sur les différends de Philippe le Bel et de Boniface VIII et sur les prétentions soutenues par ce pontife et révoquées ensuite par Clément VIII. A tant d'arguments contre la suprématie temporelle de l'Église, on oppose comme argument invincible les peines portées contre les hérétiques dans divers conciles. « L'abbé Affre répond que ces actes n'eurent de force que par l'adhésion de l'autorité civile, que leurs motifs sont dans le droit public de cette époque et que leur autorité n'a pas plus de valeur dans le domaine des choses temporelles que l'autorité des princes dans le domaine spirituel. On oppose également la doctrine des scolastiques des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Mais ces hommes, au lieu de s'instruire auprès des Augustin, des Chrysostôme, des Ambroise et des autres Pères de l'Église, ont extrait

des opinions philosophiques et du système politique d'Aristote les preuves de je ne sais quel contrat entre la nation et le souverain; ils l'adaptèrent de leur mieux à la doctrine de Grégoire VII et transportèrent au pape les droits que le philosophe attribuait au peuple. Continuant à suivre les temps et les événements, on ne voit pas que l'histoire du seizième siècle ni l'intervention des papes dans nos guerres religieuses, ni les bulles qui frappèrent Henri VIII et Élisabeth, puissent fournir aucun argument nouveau en faveur de la doctrine ultramontaine. L'opinion sur cette suprématie temporelle que certains pontifes se sont arrogée, que d'autres ont déclinée, commence à s'effacer graduellement; ce n'est plus dans certains esprits qu'un droit problématique que les circonstances ont pu créer. Dès les premières années du dix-septième siècle, cette doctrine cherche un dernier refuge dans quelques écoles de théologie, où néanmoins elle s'éteint insensiblement; un siècle et demi après, elle est entièrement abandonnée par les universités, les séminaires, dans tous les livres et dans toutes les chaires consacrées à l'enseignement théologique, et cela non-seulement en France, mais en Allemagne, en Espagne, en Belgique et même en Italie. »

Tel est l'enchaînement des faits présentés par l'abbé Affre dans son *Essai critique et historique sur l'origine, le progrès et la décadence de la suprématie temporelle des papes.* La doctrine qu'il soutient est la même que proclama l'assemblée des évêques d'Irlande en 1826, que les vicaires apostoliques d'Angleterre

formulèrent également cette même année, que les facultés de théologie de Louvain et de Salamanque professèrent publiquement en 1788, qu'à la même époque les universités d'Alcala et de Valladolid exprimèrent en réponse aux questions proposées par le clergé catholique de la Grande-Bretagne ; enfin c'est celle que le cardinal Antonelli, préfet de la congrégation de la propagande, exposa dans une lettre adressée aux archevêques et évêques d'Irlande, le 25 juin 1791. C'est donc par ignorance de l'histoire ecclésiastique, ou bien témérairement et sans examen, que certains esprits ont accusé l'abbé Affre d'enseigner une doctrine peu conforme à la foi des vrais catholiques. Il est vrai qu'après avoir reconnu et admiré la science, la logique, l'éloquence de l'écrivain, on regrette qu'il n'ait pas entrepris, l'histoire à la main, de justifier, sinon par les paroles de l'Évangile, du moins par les événements et les besoins du temps, la conduite de Grégoire VII et de ses saints successeurs. Sa cause n'y aurait rien perdu ; il nous aurait consolés en nous montrant, comme le firent naguère plusieurs auteurs allemands, que ces pontifes du moyen âge furent les seuls soutiens de la société dans ces siècles d'anarchie. On doit bénir le ciel de ces usurpations qui ont fait le salut des peuples ; quand partout on usurpait pour le malheur des hommes, on pouvait aisément se croire en droit d'usurper pour faire leur bonheur.

Tandis que les partisans de M. de Lamennais déchiraient en lambeaux ce nouvel écrit où la faiblesse

de leurs arguments paraissait au grand jour, l'abbé Affre recevait les félicitations des membres les plus éclairés du clergé et les témoignages les plus honorables des évêques. M. Clausel, évêque de Chartres, estima ce livre un service éminent rendu à l'Église et à l'État ; M. de Quélen, archevêque de Paris, exprima à l'abbé Boyer, avec cette grâce qui lui était naturelle, l'admiration et les heureux présages que lui inspiraient la vaste érudition de l'auteur et son habileté dans l'art d'écrire. M. le Pappe de Trevern, évêque de Strasbourg, jugea que l'ouvrage honorait le clergé de France, en montrant que les grandes traditions de science et d'éloquence, si vivaces au dix-septième siècle, avaient été toujours conservées au sein de l'Église gallicane, et recevaient un nouvel éclat à une époque même où cette Église ne faisait que se relever de ses ruines. Enfin M. de Montbel, ministre des affaires ecclésiastiques, admirant tant de science et de sagesse, proposa à l'auteur du *Traité de la suprématie temporelle des papes*, la place de chef de son cabinet. Le modeste et savant ecclésiastique déclina cet honneur. Son ambition était de servir l'Église uniquement. Il avait déjà exprimé ses répugnances pour toute participation à l'autorité civile, lorsqu'en 1826 M. l'évêque d'Hermopolis lui proposa d'entrer au conseil d'État comme maître des requêtes.

Des offres semblables revinrent encore en 1828 surprendre l'abbé Affre au milieu de ses travaux et exiger de lui un nouveau refus. M. Feutrier, évêque de Beauvais, l'appelait à la secrétairerie générale des

affaires ecclésiastiques. Le vicaire général d'Amiens préféra conserver l'autorité toute spirituelle dont il jouissait, et poursuivre la carrière ouverte à son activité et à son zèle plutôt que d'accepter les assujettissements d'une charge honorable, mais peu conforme à ses goûts religieux et à l'indépendance de son caractère. Il lui semblait aussi que le gouvernement marchait vers sa ruine; ne s'estimant point capable de contribuer, même faiblement, à retarder sa chute ou à le ramener dans des voies plus sûres, il ne devait point sacrifier les devoirs de sa vocation ni le ministère important des âmes aux exigences d'une puissance éphémère.

CHAPITRE XV.

La révolution de 1830. — Émeute à Quevauvilliers. — Passage de Louis-Philippe à Amiens.

Depuis longtemps de vagues alarmes, un malaise général et comme de secrets pressentiments annonçaient une révolution prochaine ; on comprenait que l'on n'avait plus que le simulacre de la royauté, que cette image disparaîtrait bientôt, que si, du moins, elle subsistait encore quelque temps, son éclat et son prestige s'effaceraient de plus en plus, et que nous serions alors insensiblement conduits par le mépris de toute autorité à de nouveaux bouleversements. La monarchie timide et douteuse faisait chaque jour des concessions que le libéralisme acceptait comme les tributs de la peur et qui lui inspiraient plus d'audace pour en exiger de nouvelles.

L'opposition, profitant des divisions où les fautes du gouvernement jetaient les esprits, était parvenue à dominer la chambre élective et bientôt la France entière ; ce parti, grossi de tous les mécontents, avait ses lois, ses chefs, ses agents aussi habiles que nombreux, et les organes de la presse les plus hardis et les plus éloquents. L'abbé Affre vit, dès l'an-

née 1822, se préparer le ferment de cette nouvelle révolution ; il exprima alors dans une lettre pastorale l'inquiétude et les secrets pressentiments qui l'agitaient, et, indiquant l'anarchie comme le but où tendaient tous les efforts des passions révolutionnaires : « Voilà, dit-il, ce qui nous explique cette active malignité à reproduire les mêmes calomnies, cette ardeur à propager les mauvais livres qui volent et se répandent depuis les capitales jusque dans le fond de nos provinces. On les présente au pauvre dans sa chaumière, au serviteur dans la maison de son maître, à l'ouvrier dans les ateliers de l'industrie, à l'enfant même, afin de briser, s'il était possible, tous les liens de la société et de la nature. » Les ordonnances du 21 avril et du 16 juin 1828 le jetèrent dans les mêmes anxiétés. « Le gouvernement, disait-il, va tomber par manque de soutien ; ce ne sont pas les baïonnettes qui défendent un trône, c'est l'opinion publique. En s'aliénant, par des lois oppressives, les évêques et les membres des sociétés religieuses, l'État tourne contre lui plusieurs millions de catholiques. Ces hommes n'agissent pas, mais ils parlent ; leurs discours augmentent le mécontentement général ainsi que les espérances des factieux. Au moment du danger, ils demeureront neutres, et cette neutralité, depuis un demi-siècle, amène toutes nos révolutions. » Il disait que M. Corbières, voyant le souverain pontife emprisonné à Fontainebleau et l'indignation remplacer dans l'esprit de tous les catholiques l'enthousiasme qu'avaient excité les plus glorieuses victoires,

présageait de la même manière la chute de Napoléon. « Les gouvernements, ajoutait-il, ne tiennent pas assez compte de cette force morale que donnent plusieurs millions de catholiques, et néanmoins il n'y a pas en France de puissance comparable à celle-là. L'incrédulité a bien une force pour détruire, elle n'en a point pour élever et maintenir. » Dix-sept ans après, l'abbé Affre, archevêque de Paris, rappelait dans les mêmes termes comment il avait raisonné autrefois sur l'avenir, et, répétant ces mêmes observations, il les appliquait alors à Louis-Philippe.

Lorsque la révolution de juillet éclata, les esprits qui avaient calculé les événements d'après les éléments de désordre qui s'agitaient au sein de la nation s'attendirent à de plus grands bouleversements. Des bruits sinistres sur des complots prêts à éclater, de funestes prédictions qui abondent dans les temps de troubles pour satisfaire le besoin du merveilleux et de l'inconnu, enfin les sombres conjectures de la politique, faisaient croire que le règne de Louis-Philippe ne serait qu'une courte et rapide transition à une république où le clergé porterait tout le poids d'une haine amoncelée pendant quinze années et toujours difficilement comprimée.

Mais comme les esprits sont aussi mobiles dans les craintes que dans les joies, on se flattait aussi parfois de vaines espérances.

« Je ne sais ce que Dieu nous réserve, écrivait l'abbé Affre à son frère ; je fais quelquefois de beaux rêves, je vois un gros nuage noir suivi d'un orage et

de tout ce qui fait les grandes commotions de la nature, éclairs, tonnerre, torrents impétueux et ensuite un ciel bien pur, un air embaumé, une respiration plus libre. D'autres fois je me dis qu'il y a trop de matière électrique dans l'atmosphère pour en être quitte par une bourrasque.

« Serions-nous condamnés, comme les gens qui habitent près d'un volcan, à craindre toujours une nouvelle éruption? Je ne le pense pas; Dieu aura pitié de nous; ce qu'il y a de sûr, c'est que notre grande maladie est dans le désordre des idées : il est extrême; dans l'égoïsme des hommes : il est hideux, et dans le mépris de l'expérience : il ne peut aller plus loin. Malgré tout cela j'espère. Si je suis trompé, je serai toujours à temps de me chagriner et de me résigner à notre triste sort. »

Cependant il songea à se préparer un refuge pour le moment du danger. C'était vers l'Angleterre que se tournaient ses pensées; l'émigration lui semblait prochaine et inévitable. Il prit donc des leçons d'anglais d'un ministre protestant, espérant aussi que ce rapprochement amènerait des explications utiles au triomphe de la vérité et au salut d'une âme. On rencontrait deux hommes dans l'abbé Affre, l'un pusillanime quand la nature se sentait libre de suivre ses inclinations, l'autre courageux quand l'âme reprenait son empire en présence du devoir.

Ainsi tandis que l'abbé Affre, en proie à mille inquiétudes, déguisé en laïque et troublé par des pensées d'émigration, se livrait à l'étude de l'anglais, une émeute

éclatait dans un village voisin et arrivait jusqu'au palais épiscopal. Trois cents paysans de Quevauvilliers avaient chassé leur curé et saccagé sa maison ; armés de bâtons et proférant des cris incendiaires, ils venaient à l'évêché exiger la promesse qu'on ne renverrait pas ce prêtre dans le pays. L'abbé Affre se présenta en habit ecclésiastique devant cette foule mutinée ; il calma les esprits, parla avec bonté et fermeté, rappela les devoirs de soumission et de respect que l'on doit à l'autorité, et renvoya tranquilles et satisfaits ces paysans un instant auparavant pleins de menaces et de colère. Le curé fut rétabli dans la paroisse.

Le gouvernement de juillet n'avait eu encore qu'un mois de vie, et notre horizon politique, toujours chargé de nuages, ne laissait rien voir de certain aux esprits les plus clairvoyants. Livré aux anxiétés du moment, l'abbé Affre paraissait surtout préoccupé des serments qu'on pourrait demander au clergé et dont le refus renouvellerait les persécutions de 1793 et donnerait à l'Église de nouveaux martyrs.

Il publia sur ce sujet quelques pages qui, replacées au sein des circonstances où elles furent inspirées et au lendemain d'une révolution, révèlent un grand courage. Il terminait ainsi cet article :

« Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la formule du serment adoptée par les deux Chambres ; si plus tard d'autres formules lui étaient substituées et qu'elles renfermassent l'engagement, par exemple, de haïr telle famille déchue du trône, telle forme de gouvernement ou même l'approbation d'un acte injuste,

quelle qu'en fût la nature, la conscience ne pourrait approuver rien de semblable : il n'est point permis de haïr ce que Dieu ne condamne point, d'approuver ce qu'il nous déclare injuste. »

Cette fermeté de caractère, qui élevait l'abbé Affre au-dessus de tous les dangers, se révéla dans une occasion plus solennelle et avec non moins d'éclat. Au mois de juin 1831 Louis-Philippe passa par Amiens avec le duc d'Orléans et le maréchal Soult. M. de Chabons, plein de regrets et de souvenirs de la famille déchue, incapable dans sa vieillesse de comprimer ses émotions, s'était absenté, laissant à son grand vicaire le soin de recevoir le roi et le prince. M. Affre, suivi de plusieurs membres du clergé, se présenta devant Louis-Philippe et lui adressa d'une voix calme ces paroles :

« Sire, en visitant cette province, Votre Majesté exerce un des plus beaux attributs de la royauté ; elle vient s'enquérir de tous les besoins et écouter l'expression de tous les vœux. Le clergé de ce diocèse ne lui exprimera qu'un seul désir, celui de remplir avec une sainte liberté un ministère qui n'est pas sans influence sur le bonheur de cette contrée. Faire respecter les mœurs, inspirer la modération des désirs, calmer les haines privées, c'est semer sur le sol de notre belle patrie des germes précieux de prospérité et donner à la paix publique les garanties les plus fermes et les plus certaines. Telle est notre mission, et nous savons que c'est aussi le seul dévouement que la haute équité de Votre Majesté réclame de nous. Il

est impossible de nous dissimuler que notre tâche devient plus difficile à l'époque de l'une de ces grandes crises où les croyances catholiques sont aux prises avec de nouvelles théories vers lesquelles la Providence permet qu'un certain nombre d'hommes se précipite avec plus d'enthousiasme que de prudence. Mais nous avons une foi inébranlable dans les destinées d'une religion qui a assisté au berceau de cette monarchie, qui a traversé avec elle des siècles qui ne sont pas sans gloire, et qui, après avoir fécondé au sein de la barbarie tous les éléments de notre brillante civilisation, élève encore sa voix imposante pour nous prémunir contre cette foule de doctrines incohérentes, symptômes les plus alarmants de notre état social.

« La religion et la civilisation ont toujours eu le même sort sur cette noble terre de France : cette intime union, cette constante solidarité, comprises par tous les esprits supérieurs, révélées par un instinct non moins sûr que les lumières aux classes les plus obscures de la société, n'ont point échappé aux regards pénétrants de Votre Majesté. Soutenus par ces pensées, nous travaillons avec sincérité, avec persévérance, avec tout le zèle dont nous sommes capables, au rapprochement des cœurs. Nous serions plus que récompensés de nos efforts si la droiture de nos intentions était universellement connue, et surtout si nos travaux ne demeuraient pas sans succès. C'est par cette conduite loyale et pacifique que nous espérons obtenir les suffrages d'un prince qui est un des gardiens de la paix de l'Europe et qui préserve du fléau

des discordes le plus beau royaume du monde. »

Le duc d'Orléans s'attendait à un discours flatteur; il parut indigné; se retournant brusquement vers son père, il laissa échapper ce mot : « C'est un rédacteur de la *Quotidienne.* » Louis-Philippe dissimula et répondit en ces termes :

« Mon premier vœu est de nous préserver du fléau des discordes civiles; c'est ce qui m'a déterminé à accepter le trône. J'espère que j'y serai secondé par le clergé; je crois que c'est son devoir et que c'est aussi son intérêt. Vous avez bien défini les doctrines que vous avez à prêcher, je dis les doctrines politiques, je ne parle pas des doctrines religieuses. Les doctrines politiques consistent à mettre l'union dans les familles, à effacer tout ce que nos dissensions civiles pourraient conserver d'aigreur. Et en cela vous méritez bien de Dieu et des hommes. Quant à moi, je puis vous assurer que ma volonté est que le clergé reçoive toute la protection qu'il a le droit d'attendre de la loi, et je m'empresserai toujours de soutenir de tout mon pouvoir le respect qui est dû à la religion. »

Ce discours achevé, le maréchal Soult, s'inclinant vers le roi, lui dit : « Sire, j'ai admiré votre patience. » L'abbé Affre, ferme mais sans passion, et timide dans son courage même, s'était retiré à l'écart. Nous le retrouverons encore plus tard en présence de Louis-Philippe, et nous aurons l'occasion de remarquer ce même mélange de timidité et d'énergie.

CHAPITRE XVI.

Voyage au Magranet. — Retour à Amiens. — Études sur les antiquités de l'Égypte, etc. — Sa sortie de l'administration.

1851 — 1854.

Au printemps de 1851, il fut permis à l'abbé Affre de revoir ses montagnes et de se reposer au sein de sa famille. Là, dans les loisirs de la retraite, dégagé de mille liens pénibles, il revint à ces grands maîtres de notre littérature dont les écrits avaient jeté une agréable variété au milieu des sérieuses études de sa jeunesse; la lecture de Fénelon et de Racine devint une de ses plus douces distractions. La Fontaine servit également à ses plaisirs; il avait lui-même quelque chose de la simplicité et de la bonhomie du fabuliste, et devait mieux sentir ses naïves inspirations. Dans la société de ces grands génies il passait des heures entières, celles surtout qui étaient consacrées à la promenade; il répétait dans les champs et dans les bois ce qu'il avait trouvé de plus admirable dans leurs écrits. Ces souvenirs entretenaient en lui l'amour des beautés littéraires, la délicatesse du goût, l'harmonie du style.

Ce fut durant ce voyage qu'il se confirma dans le projet de quitter le diocèse d'Amiens et de passer le reste de sa vie dans une des petites églises du Rouergue. Là, plus rapproché de sa famille, au milieu de cette nature pittoresque et sauvage, sous ce ciel ardent qu'il avait toujours aimé, il espérait écouler plus heureusement le reste de ses jours. La Picardie humide et malsaine, son climat variable, son sol peu accidenté lui déplaisaient ; il estimait le caractère sérieux des habitants, la droiture et la constance de leur esprit, mais il préférait le dévouement et la spontanéité des méridionaux ; ajoutez que les fatigues d'une vaste administration avaient altéré sa santé, et qu'enfin cet amour du pays, qui est si puissant sur les hommes des montagnes, le rappelait au sol natal. Il fit alors quelques tentatives pour obtenir la place de vicaire général dans un diocese du Midi. Dieu, qui l'avait toujours conduit par la main et qui le réservait à de plus hautes destinées, ne permit pas que sa démarche fût couronnée de succès.

Il retourna donc à Amiens, y reportant ses inquiètes préoccupations. Les lettres et les sciences le consolèrent encore dans ses ennuis, et, tout en donnant un aliment à l'activité de son esprit, lui fournirent un nouveau moyen de servir l'Église. Nous le voyons à cette époque examiner les découvertes de Champollion et rédiger ensuite en une seule nuit, d'après les critiques de M. Klaproth, un essai judicieux sur les hiéroglyphes égyptiens. M. Klaproth, un des célèbres orientalistes de l'Allemagne, avait fait une étude sérieuse

mais incomplète des découvertes de Champollion, et les avait estimées moins importantes et moins certaines qu'on ne les juge aujourd'hui. Ses discussions touchaient par divers points aux traditions bibliques. L'abbé Affre pensa qu'elles offriraient au clergé une instruction utile et intéressante. Les dépouillant donc de toutes les aridités qui effraieraient des esprits inaccoutumés à ces recherches scientifiques, il les rendit abordables à tous en les exposant dans un langage clair et précis. On se rappelle que les hommes les plus éclairés de cette époque demandèrent à M. de Champollion des témoignages nouveaux et plus certains avant d'accorder une parfaite confiance à ses découvertes. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer ces mêmes hésitations dans les jugements de M. Affre. Sa critique, quoique curieuse et embellie de tous les agréments du style, ne saurait plus aujourd'hui fixer notre attention ; la science, en faisant des progrès, lui a ôté sa valeur. L'abbé Affre le reconnut lui-même plus tard et accepta avec une admiration sincère ces mêmes révélations qui d'abord lui avaient paru suspectes.

Nous le voyons à cette même époque concourir à la rédaction des *Archives universelles de la religion ;* cette revue mensuelle offrait un examen critique des travaux importants du clergé dans le monde catholique et enregistrait, en les jugeant, ses décisions administratives et judiciaires dans ses rapports avec l'Eglise. Un article qu'il publia au mois de juin 1833 fut vivement admiré. Signalant le retour des esprits

à la foi, il parla éloquemment de l'empire que le catholicisme reprenait sur les masses, puis de l'autorité du souverain pontife, de l'héroïsme de M. de Quélen, des dispositions plus religieuses du peuple de Paris. « Ce peuple, dit-il, qu'on ne trompe jamais, ce peuple qui s'est toujours fait le courtisan du malheur et qui semblait ne vouloir pas adorer la religion quand elle paraissait sur le trône de peur qu'on ne crût qu'il adorait la puissance, aujourd'hui que son respect ne peut être accusé d'hypocrisie, est heureux de le manifester; il a senti combien il était sublime et digne de sa vénération, le principe de si belles vertus, et c'est au pied des autels, maintenant que nous vivons sous un *roi philosophe,* qu'il est venu rendre hommage au roi des rois. »

Plus loin il démasque les impostures de Chatel, et passant de cette église prétendue nationale à un gouvernement qui se disait national, il dévoile les desseins de Louis-Philippe et va jusqu'à prédire la chute de son trône. « De nos jours, on veut, non pas extirper entièrement le catholicisme, mais en faire une sorte de juste milieu, afin de ramener les esprits au juste milieu politique. On ne réussira pas davantage, et les prétendues églises nationales tomberont comme les prétendues institutions nationales. »

Il terminait cet article par ces belles paroles qui semblent encore prophétiques dans sa bouche, mais qu'il rappelait comme la marque des vrais envoyés de Dieu : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

Ces divers travaux n'étaient pas seulement pour

l'abbé Affre d'agréables distractions; ils l'aidaient à se retirer peu à peu d'une administration devenue pénible et lui créaient une solitude pleine de paix, loin des hommes, loin de leurs embûches et de leurs attaques.

Son âme généreuse et candide s'était fait une trop belle image de la vie. Les luttes des passions et des intérêts ainsi que les déceptions du monde étaient venues ensuite dissiper peu à peu ses illusions et avaient affaibli son courage. Incapable de feindre, il s'indignait de rencontrer tant de déguisements dans les autres et s'attristait outre mesure lorsque sa simplicité l'avait livré à leurs mensonges. « Je ne me souviens pas, écrivait-il à son oncle, d'avoir jamais trompé personne dans des choses tant soit peu importantes. Je voudrais vous tromper moins que personne. Croyez bien que, malgré votre longue expérience, il vous manque d'avoir été dix ou onze ans dans ma position. Si je vous aimais moins, je vous proposerais et vous souhaiterais le petit essai. Figurez-vous un homme qu'on s'applique tous les jours à tromper. Pour des gens de notre trempe ce supplice est pire que celui du boulet des galériens. »

Une susceptibilité de caractère qu'il était le premier à reconnaître et à déplorer avait aussi augmenté ses ennuis. « Je suis arrivé trop jeune au pouvoir, » disait-il quelquefois. Il sentait qu'une longue habitude de l'obéissance lui aurait donné dans le commandement plus de douceur et aurait répandu la paix dans le cours de sa vie. Mais ces jugements sé-

vères qu'il portait de lui-même s'adoucissent beaucoup quand on réfléchit aux difficultés de sa position. Jeune et étranger au diocèse, placé à la tête de prêtres vénérables par leur expérience et par leurs travaux, dépositaire de tous les pouvoirs de l'évêque sans avoir ce caractère sacré qui commande le respect, obligé parfois d'assumer seul la responsabilité de ses actes et d'en accepter l'odieux, il était en outre contrarié par des influences domestiques qui n'auraient jamais dû intervenir dans l'administration. Une cause légère décida une rupture longtemps attendue. Au commencement de l'année 1834 l'abbé Affre résigna ses fonctions de grand vicaire, accepta la place de chanoine titulaire et se renferma dans la paisible solitude que lui avaient créée les sciences et les lettres.

Il s'était réfugié, en quittant l'évêché, dans une jolie retraite qu'il avait meublée de livres.

« Je me trouve très bien dans ma nouvelle demeure, écrivait-il à son oncle ; je me dis quelquefois que ce sera là mon tombeau. Je l'ai fait plus beau qu'il ne convient à une pareille destination. Si je suis enterré, c'est en bonne compagnie ; je puis m'entretenir avec des morts qui valent un peu mieux que moi. »

CHAPITRE XVII.

M. Affre est appelé au conseil de M. de Quélen. — Nouveaux essais critiques et discussions religieuses.

Dans les premiers mois de 1834, M. Affre était venu à Paris surveiller l'impression d'une nouvelle édition de son *Traité de l'administration temporelle des paroisses;* ses pensées étaient tournées plus que jamais vers le Midi. En s'éloignant d'Amiens, il avait désiré que l'adieu qu'il lui adressait fût le dernier et que le séjour de Paris ne fût qu'une halte dans son voyage et comme une station de départ. De ce centre d'activité, il espérait pouvoir mieux préparer et assurer son retour dans son pays. Dieu avait d'autres desseins. Dans une visite à cette solitude d'Issy, si pleine pour lui de souvenirs de paix, l'abbé Affre vit s'ouvrir devant lui une nouvelle carrière. Un directeur du séminaire, confident des pensées intimes de l'archevêque de Paris, lui laissa entrevoir qu'une place de chanoine et l'entrée au conseil pourraient lui être offertes, qu'il était lui-même chargé de préparer les voies et de juger de l'accueil que recevrait un telle proposition.

L'étonnement qu'excitèrent d'abord de telles pa-

roles, l'hésitation momentanée qu'amenèrent ensuite le souvenir du pays natal, le dégoût des grandes villes, l'amour de la solitude, firent place à des sentiments de reconnaissance pour l'archevêque de Paris. M. Affre avait souvent exprimé sa profonde vénération pour les nobles talents et les vertus héroïques de M. de Quélen. Ce prélat avait toute la majesté que donnent à la fois les traditions de la noblesse, la sainteté de l'apostolat et les luttes constantes contre l'adversité. Ses paroles, inspirées des saintes Écritures et des Pères de l'Église, portaient l'empreinte de leur grandeur. Une douceur onctueuse s'y mêlait comme l'expression de la tendresse et de la sérénité de son cœur. M. Affre admirait surtout le courage impassible que ce prélat, au milieu de l'abaissement général, avait seul opposé aux séductions d'un pouvoir naissant et aux tempêtes des révolutions. Le sac de l'archevêché, la destruction d'un monument consacré par les traditions religieuses et historiques de plusieurs siècles, la spoliation du trésor des pauvres, le vandalisme déchirant et jetant à la Seine les manuscrits et les chefs-d'œuvre de la littérature, le silence, le sourire de l'autorité en face de ces ruines, une haine aveugle s'exhalant en calomnies infâmes et ne respectant dans la poursuite de sa victime ni les plus paisibles, ni les plus saintes retraites; cet acharnement sans raison, ce luxe de persécutions, tout avait rehaussé le caractère et la dignité du pontife. Calme et affable au milieu de ces orages, il contemplait de loin les nouveaux revirements de la fortune et voyait les

pierres de son archevêché, amoncelées par les mains de ce même peuple, s'élever contre ce roi qui pensait s'en faire un moyen de triomphe pour lui-même et de ruine pour les autres. L'héroïsme de la charité ajouta bientôt un nouvel éclat à cette grandeur que donne la patience dans l'adversité ; le cœur sensible de M. de Quélen, devenu plus tendre encore dans les malheurs et plus généreux devant l'ingratitude, le porta à quitter précipitamment son asile et à reparaître au milieu de son troupeau lorsque le choléra vint en décimer les rangs. On le vit alors consacrer les dernières ruines de sa fortune au soulagement des malades, et lui-même soigner et porter dans ses bras les pestiférés. A cette vue les yeux se baignaient de larmes ; et l'on se répétait de bouche en bouche : « Est-ce donc là cet homme que l'on a persécuté comme un ennemi du peuple? »

M. de Quélen ne connaissait l'abbé Affre que par ses écrits ; il y admirait tous les dons d'un esprit richement doté de la Providence, un amour ardent de la vérité, de la rectitude et de la finesse dans les appréciations, un style noble, limpide et souvent sublime dans sa simplicité. Ces titres étaient suffisants à l'estime du prélat; mais à ces qualités se joignaient encore d'honorables sympathies, le dévouement à des princes malheureux et la ferme volonté de défendre l'Église contre les envahissements du pouvoir.

Les premiers entretiens de ces deux hommes eurent des charmes qui bientôt devaient disparaître par la fréquence même et l'intimité de leurs rapports. Le

cœur tendre et compatissant de M. de Quélen lui ôtait toute force devant les prières et les larmes; cette vive sensibilité amenait alors le retrait de mesures déjà adoptées et donnait au gouvernement des affaires une marche irrésolue que le caractère inflexible de l'abbé Affre avait peine à supporter; cette fermeté de caractère et ses franches saillies devenaient également pénibles au pontife en qui une douceur exquise s'alliait à toutes les grâces de la politesse. Estimant que son concours ne ferait qu'encombrer d'obstacles le chemin tracé et ne ramènerait pas les esprits à des voies plus sûres, le vicaire général parut plus rarement au conseil, et se borna à rédiger de loin en loin des mémoires sur les affaires importantes.

Les loisirs qu'il trouvait dans sa solitude furent consacrés à des études sur le droit canon. Il composa son *Traité des appels comme d'abus*, qui, imprimé dix ans plus tard, produisit une si grande surprise dans le monde savant par l'érudition qu'il déployait au milieu des plus graves débats et par une dialectique si judicieuse et si à propos qu'elle semblait avoir été inspirée au sein même de ces controverses.

L'abbé Affre interrompait parfois les travaux de législation pour prendre part aux discussions critiques et religieuses de la presse; l'Église trouvait en lui un défenseur toujours prêt à venger ses droits méconnus.

Tour à tour philosophe, historien, archéologue, littérateur, il savait manier toutes les armes et les faire servir toutes au triomphe de la vérité. C'était surtout dans l'examen des ouvrages de nos écrivains modernes

que se révélaient la droiture et la pénetration de son esprit. Il montrait alors par des observations aussi simples que décisives que la plupart de ces écrits, revêtus d'une forme brillante et cachant sous une enveloppe agréable une doctrine vague et erronée, n'étaient que des fruits colorés sans chair et sans vie, semblables à ceux des ruines de Pompéi qui tombaient en poussière quand on les approchait des lèvres. Parmi plus de cent articles qu'il publia dans l'*Ami de la religion*, on remarque une réfutation du *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot. Là, il met à nu les erreurs et les inconséquences où tombent les esprits les plus éminents lorsque, sans guides et sans lumières, ils marchent dans des régions qui leur sont entièrement inconnues. Montesquieu disait de Voltaire : « Je ne puis me faire à cet homme; il refait tous les livres qu'il lit. » L'abbé Affre adresse ce même blâme à M. Guizot qui, par une étrange ambition d'innover et de circonscrire les événements dans le cercle étroit de ses théories préconçues, refait l'histoire ecclésiastique avec une étrange hardiesse. L'abbé Affre eut à combattre les mêmes erreurs dans un ouvrage de M. le comte Beugnot et au moment même où elles venaient d'être couronnées par l'Académie. Il accomplit ce devoir avec autant de fermeté que de modération, et conserva dans la suite de consolants souvenirs de cette controverse. Elle avait été un premier lien de rapprochement entre lui et l'honorable pair de France; il lui semblait en outre que son *Essai critique* avait servi à éclairer au moins de quelques faibles rayons cet esprit

noble et généreux dont les talents devaient être un jour consacrés à la défense de nos libertés religieuses.

Des débats d'un intérêt encore plus élevé provoquèrent de plus grands efforts. L'abbé Affre attaqua successivement les divers ouvrages sortis de l'école de M. de Lamennais, et fit voir que toutes les doctrines de ce superbe philosophe, fruits d'une imagination en délire, flottaient dans le vague et touchaient souvent les écueils où plus d'un hérésiarque avait sombré. Ces discussions à peine achevées, il porta ses forces dans une autre arène où de nouvelles erreurs venaient de paraître. Adversaire de M. Beautain, il répandit sur les questions controversées des lumières d'une vive clarté qui contribuèrent à resserrer les liens, un moment brisés, de la paix et de l'unité, et à préparer à l'Église un consolant exemple de foi, d'humilité et de soumission.

CHAPITRE XVIII.

La coadjutorerie de Strasbourg proposée à l'abbé Affre. — Traité de la propriété des biens ecclésiastiques. — Lettre au ministre des cultes. — Lettre à M. l'abbé Boyer sur la vanité littéraire.

1835 — 1836.

M. le Pappe de Trevern, évêque de Strasbourg, avait été un des admirateurs de l'*Essai historique* de l'abbé Affre sur le pouvoir temporel des souverains pontifes. Ce vénérable prélat, une des dernières lumières de la Sorbonne, l'ami et l'auxiliaire du cardinal de la Luzerne, l'auteur de la *Discussion amicale*, ouvrage célèbre par les nombreuses conquêtes qu'il fit au sein du protestantisme, touchait à sa quatre-vingtième année; courbé sous les infirmités de la vieillesse et les fatigues d'une vie pleine de travaux et de douleurs, il demandait un coadjuteur pour l'aider à traîner jusqu'à la tombe le lourd fardeau de l'épiscopat ; il voulait surtout se former un successeur et s'assurer, en lui transmettant ses affections et ses œuvres, qu'elles ne périraient pas. Le souvenir de ses premières études à la Sorbonne l'avait accompagné dans l'émigration

en Angleterre et en Allemagne ; ce souvenir était une des consolations de son exil, et comme une belle image des temps et des hommes qui n'étaient plus ; c'était le plan d'un grand édifice tombé en ruines, mais ce plan subsistait et devait servir à la reconstruction du monument. M. de Trevern, à peine élevé sur le siége de Strasbourg, avait réuni dans sa maison de campagne les jeunes ecclésiastiques du séminaire, dont les talents et les vertus promettaient à l'Église de France encore dans le deuil des défenseurs capables de réparer ses pertes et d'alléger ses regrets. Cette pépinière d'hommes d'élite se nommait la Petite-Sorbonne, nom qui consolait le saint vieillard en le reportant au temps passé. Son ambition était de déposer dans ces esprits, aptes à les féconder, les traditions qu'il avait conservées de cette érudition, de cette sagesse et de cette délicatesse d'honneur de l'ancien clergé de France. Mais pour consolider cette œuvre et la perpétuer, il sollicitait auprès du gouvernement la nomination de l'abbé Affre à la coadjutorerie de Strasbourg. « C'était, écrivait-il au ministre des cultes, un ecclésiastique savant, sage et conciliant. Nul mieux que lui ne gouvernerait un diocèse où les cœurs étaient divisés par les funestes enseignements de l'hérésie. Nul n'était plus capable d'inspirer au clergé l'amour des fortes études et de le diriger dans ses travaux. » Le prince Estherazy, ambassadeur d'Autriche, appuya les recommandations de M. de Trevern. Toutes les sollicitations furent vaines, la cour ne pouvait consentir à donner la mitre à l'auteur du discours d'A-

miens, à l'ami de M. de Chabons et de M. de Quélen. On décida néanmoins qu'on ne repousserait pas l'abbé Affre, mais que sa nomination serait renvoyée à une époque indéterminée. C'était, comme on le pensait, lui laisser une planche de salut et un moyen de conversion.

Sur ces entrefaites, on annonça dans les journaux l'apparition d'un ouvrage de l'abbé Affre, le *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques ;* c'était une éloquente protestation contre l'envahissement du terrain de l'archevêché, contre la violation des droits de l'Église et les spoliations haineuses du gouvernement. Quelques amis de l'abbé Affre furent attristés de ce qu'ils appelèrent une sainte imprudence ; d'autres le louèrent d'avoir sacrifié la mitre à l'amour de la vérité et à la cause d'un prélat persécuté ! Au milieu de l'étonnement et des éloges qui accueillaient ce dévouement, l'abbé Affre, insensible et comme surpris d'avoir excité l'admiration, disait naïvement : « J'ai brisé ma crosse à Amiens; je viens de la mettre en poudre. Peu m'importe ! Fais toujours ce que dois, advienne que peut ! »

L'ouvrage de l'abbé Affre est à la fois le fruit de longues études et l'inspiration spontanée d'une noble indignation ; il atteste une vaste érudition historique, un esprit éminemment dialecticien, une âme courageuse et éloquente. Le feu de la lutte au milieu de laquelle il composa à la hâte ce livre a donné de la chaleur et de la vie à ces masses inertes de connaissances théologiques et historiques qui reposaient

depuis longtemps dans sa mémoire. Il examine depuis l'établissement du christianisme les divers états par lesquels ont passé les fondations ecclésiastiques, les principes qui en ont consacré la propriété, les lois et les événements qui l'ont maintenue et confirmée dans la suite des âges, les envahissements de la Convention si contraires à la justice et si funestes à la société. Venant enfin à l'ordonnance rendue le 21 mai 1837 contre l'archevêque de Paris, il rappelle les discours de la Chambre des pairs et termine par ces paroles éloquentes :

« Veut-on savoir où il y a abus? Il est dans le projet de M. Duchâtel, qui viole une propriété légitime. La loi de 1789 était, du moins au moment où elle a été portée, un abus énorme, le plus énorme de tous les abus! Ce n'est pas celui qui a respecté les résultats de cette loi, consacrés par l'intervention de l'autorité compétente, qui est coupable d'abus ; c'est celui qui veut qu'à tout jamais cette loi inique domine la France ; c'est celui qui, à la place du commandement de Dieu, qui dit au gouvernement comme aux individus : « Tu ne déroberas point, » substitue cet autre principe : « On a pu dérober, on peut dérober encore, on pourra dérober toujours. »

« L'abus est dans l'acte de M. le garde des sceaux, qui vient dénoncer l'accomplissement d'un devoir.

« L'abus est dans la frayeur qu'on veut imprimer au prélat et à ses collègues, et non dans une plainte juste et modérée. Prenez garde, dit-on aux évêques de France, si on convertit votre habitation en un

monceau de ruines, il y aura abus en demandant à la relever ; il y aura abus si un sol, qui depuis quinze siècles a été occupé par vos prédécesseurs, est réclamé par vous, et si vous ne trouvez pas qu'un lieu de plaisir soit mieux placé à côté de votre cathédrale, sans doute afin que la piété des fidèles soit favorisée par des cris ou des conversations bruyantes.

« Quel sera l'effet de l'appel comme d'abus ? On a voulu humilier, on fera grandir le prélat poursuivi ; on a voulu l'abattre, on a fortifié son courage ; on a voulu effrayer les autres évêques, on excitera leur juste indignation. On ne voit pas tout du fond d'une province ; et à Paris même que de faits ignorés ! Un premier éveil donné à l attention fera apercevoir bien des choses jusque-là inaperçues ; et c'est ainsi que la colère d'un ministre aura servi à hâter les révélations de l'histoire, qui aura de si tristes intrigues à dévoiler et des actes si humiliants à flétrir ! »

Quel est d'ailleurs le sentiment qui allume un si juste courroux dans l'âme du prêtre ? la justice et la justice toute seule. « Qu'on le sache bien, s'écrie-t-il, nous ne regrettons pas les biens envahis ; nous ne déplorons que la justice méconnue ! Nous préférons à l'ancienne existence si brillante de certains bénéficiers l'existence modeste des titulaires actuels, et nous la préférerions de beaucoup si le gouvernement avait le courage de la rendre moins précaire. Le prêtre et l'évêque seront toujours assez riches s'ils peuvent soulager les infortunes. Ce bonheur ne leur sera jamais refusé lorsque leur charité connue fera tous

les jours remonter vers eux les bénédictions du pauvre, après avoir attiré dans leurs mains les offrandes des pieux fidèles... »

L'auteur fait voir ensuite les funestes conséquences de ces usurpations légales, de cette violation des droits consacrés par les lois naturelles et sociales :

« Y a-t-il quelqu'un qui veuille faire de la puissance parlementaire un souverain qui soit au-dessus de toutes les lois, au-dessus de tous les principes de droit naturel, c'est-à-dire au-dessus de la loi de Dieu même? Nous y consentons. Mais alors il faut admettre toutes les conséquences; il faut dire que la Convention a pu assassiner Louis XVI, décréter la mort des victimes sans nombre qu'elle a immolées, faire incarcérer, noyer, fusiller, guillotiner tous ceux qui ne goûtaient par son admirable régime. La Convention était aussi une législature; elle représentait la France aussi bien ou aussi mal que l'Assemblée constituante. Soyez donc conséquents jusqu'au bout, dites : Tout ce qu'elle a fait a été bien fait. Ajoutez : Un législateur peut réformer les actes d'un autre législateur, mais personne ne pourra toucher à ceux d'une assemblée qui a déchiré toutes les lois, tous les contrats, méconnu son mandat, détruit la constitution politique et religieuse de la France, opprimé les consciences et qui, dans l'ordre matériel, a ébranlé toutes les fortunes privées, combiné le vol d'immenses propriétés avec une incroyable prodigalité, avec un odieux agiotage suivi d'une banqueroute désastreuse.

« Y pensez-vous quand vous ne reculez pas devant ces terribles déductions qui ne sont certes ni subtiles ni péniblement rattachées au principe que vous voulez respecter? Non, non; vous flétrirez, de peur de vous flétrir vous-mêmes en l'approuvant, une loi, l'éternel opprobre de la civilisation; vous flétrirez les spoliations de 1789, de peur d'en appeler de nouvelles, en rendant plus forte, par la lâche complicité de votre silence, la plus énergique des passions, la cupidité. Vous la flétrirez dans votre intérêt. Que votre fortune soit l'ancien patrimoine de vos pères; que vous l'ayez créée avec vos talents et votre industrie, qu'elle se soit élevée ou accrue au milieu de nos tempêtes politiques, vous avez un intérêt pressant à dénier à la loi la puissance de vous la ravir.

« Vous la flétrirez dans l'intérêt de la religion. Si on a pu dans le passé dépouiller l'Église de ses temples, pourquoi pas dans l'avenir? Et déjà n'entendez-vous pas qu'on les menace?

« Vous la flétrirez dans l'intérêt de la société, parce que de telles lois soulèvent des tempêtes qu'un siècle tout entier a de la peine à calmer.

« Vous la flétrirez d'autant plus qu'elle a été plus ménagée tantôt par la corruption, tantôt par la politique, tantôt par la faiblesse. Si elle est justifiée par quelques hommes de loi, n'est-ce pas assez qu'elle soit condamnée par celui qui a dit : *Je suis le Seigneur qui aime la justice et déteste la rapine.* »

Ces paroles éloquentes n'eurent d'autre effet auprès du pouvoir que de faire juger l'abbé Affre indigne de

l'épiscopat. Prévenant lui-même cette décision, il écrivit à M. Sauzet, ministre des cultes, la lettre suivante :

« Monsieur le ministre.

« Je suis entièrement étranger à toutes les démarches de M. l'évêque de Strasbourg, ainsi qu'à celles qui ont été faites pour d'autres siéges. Je ne me vante pas d'une abnégation qui n'est pas mise à l'épreuve, mais je veux éviter le soupçon de favoriser toute espèce de sollicitations. Pour le détruire, j'ai un moyen bien simple, c'est de vous autoriser à déclarer à ceux qui vous ont parlé ou vous parleraient de moi à l'avenir que je suis très contrarié d'être exposé par leur bienveillante amitié à occuper le public de ce qui me concerne. Il est difficile que l'intérêt qu'on me témoigne paraisse à tout le monde parfaitement spontané; il est naturel de supposer que j'ai favorisé la manifestation. Rien au monde ne me dédommagerait d'être l'objet de semblables suppositions. »

Revenu à ses goûts de paix et de solitude, l'abbé Affre alla dans ses montagnes se reposer de ses fatigues et goûter encore les plaisirs purs de la famille. Mais sa gloire littéraire le poursuivait partout ; elle troublait parfois la tranquillité de sa retraite. Caché au fond du Rouergue, les journaux venaient lui faire entendre les applaudissements qui retentissaient encore à Paris. Le vénérable abbé Boyer craignit que tant d'éloges n'altérassent la simplicité et la droiture de cœur de son neveu. Il lui adressa à ce sujet de

sages réflexions auxquelles l'abbé Affre répondit en ces termes :

« Je vous remercie, mon cher oncle, de tout ce que vous me dites sur la vanité littéraire. Ce sont des vérités qu'on ne saurait trop rappeler aux auteurs. Il est vrai que des discussions bien sèches sur des questions de droit ne devraient pas enivrer comme les inspirations de la poésie et de l'éloquence; mais il suffit que ce soient nos enfants pour que nous trouvions :

Ces petits mignons
Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons.

Croyez cependant, mon cher oncle, que la fatigue que me donne le travail de cabinet me guérira de bonne heure ; et je me sens tout disposé à battre en retraite quand on voudra. Il ne faudrait pas de longues exhortations pour me faire jeter ma plume et laisser les presses tranquilles. »

CHAPITRE XIX.

Premiers rapports de l'abbé Affre avec l'abbé Lacordaire. — Conférences de Notre-Dame. — Traité sur les établissements ecclésiastiques et religieux, ouvrage inédit. — Essai historique sur l'ancien clergé de France, ouvrage inédit.

1836 — 1838.

L'abbé Affre exposait un jour les circonstances heureuses qui étaient devenues les premiers liens de son union avec l'abbé Lacordaire et dont la Providence s'était servie pour soutenir l'un et l'autre dans leurs voies. Il semble d'abord que la nature dût séparer des hommes si diversement doués. Une imagination ardente et hardie d'une part, une raison impassible et circonspecte de l'autre, ce ne sont pas là des éléments qui se combinent. Mais le cœur devait être le point de jonction; la droiture, la générosité, la simplicité étaient égales des deux côtés, et ce fut par ces nobles vertus que ces deux hommes se rapprochèrent et s'unirent dans une estime et une affection mutuelles.

« La rupture de M. Lacordaire avec M. de Lamennais, disait M. Affre, sa rétractation publique, la noblesse, la sincérité des aveux du jeune écrivain firent sur moi une vive impression; je conçus pour lui un véritable attachement. J'admirais sa vertu et ses ta-

lents; je croyais reconnaître en lui les traits qui décèlent une grande âme et les dons d'une intelligence très privilégiée. »

L'abbé Lacordaire donna à cette époque dans la chapelle du collége Stanislas une suite de conférences qui excitèrent dans la jeunesse un vif enthousiasme et des alarmes non moins vives dans certains esprits sérieux. L'orateur, dans les emportements de son éloquence, franchissait parfois les bornes du vrai et du beau. Alors la hardiesse de ses pensées et de ses expressions enlevait ceux qui se plaisent à être étonnés, mais elle effrayait les hommes froids qui admirent uniquement et toujours la vérité, sous quelque forme qu'elle leur apparaisse.. M. de Quélen exigea que les conférences fussent écrites et soumises à son examen avant d'être prononcées. C'était briser toutes les forces de l'orateur, car l'éloquence est dans la spontanéité de la pensée et de la parole. L'abbé Lacordaire réclama la liberté d'improviser tout au moins l'expression de ses pensées. L'abbé Affre plaida sa cause, persuadé que les inconvénients d'une improvisation doctrinale s'effaceraient peu à peu par la droiture et la franchise du jeune prédicateur, qu'une assertion inexacte ne serait jamais une erreur volontaire, encore moins une erreur opiniâtre, et qu'elle recevrait sa condamnation de la bouche même qui l'aurait proférée. Tout en désapprouvant les écarts du conférencier, il l'estimait supérieur à tous les prédicateurs contemporains, parce qu'aucun ne savait comme lui captiver et enlever son

auditoire. « Quelle occasion favorable, ajoutait-il, pour réunir autour de la chaire chrétienne cette jeunesse longtemps hostile à la foi et qui accordait à ce prédicateur d'un nouveau genre une admiration à la fois sincère et enthousiaste. S'opposer à ses vœux serait arrêter ce retour au christianisme et retarder peut-être de longues années une réconciliation prête à s'accomplir. »

Ces considérations, présentées avec force à M. de Quélen, quoique vivement combattues, durent enfin triompher. En rendant à l'abbé Lacordaire la permission de prêcher, l'archevêque exigea qu'il traçât par écrit son cadre et les principaux traits de son discours et les soumît à la censure de M. Affre. Les conférences furent rétablies, non plus dans une chapelle, mais dans la basilique de Notre-Dame. Ce fut alors que des rapports plus intimes et plus fréquents nouèrent entre ces deux défenseurs de la foi une amitié solide dont l'Église et la société durent souvent se réjouir. L'orateur remettait au grand vicaire le plan du discours qu'il destinait à ses auditeurs, mais en présence de cette jeunesse réunie de tous les points de la France et animée de sentiments si divers, il oubliait ou abandonnait le cadre trop restreint tracé dans le silence du cabinet, et entrant dans une communication plus intime avec toutes ces âmes, il leur adressait à toutes le langage qui leur convenait; il parlait aux philosophes, aux artistes, aux soldats, aux poëtes, aux avocats, aux mathématiciens; voltigeant d'idées en idées sans en approfondir aucune, peut-être

par crainte de fatiguer des esprits légers; tour à tour plaisant et sublime, hardi jusqu'à la témérité, tendre jusqu'aux larmes, véhément comme son prédécesseur Savonarole, gracieux et paré de toutes les fleurs de la jeunesse, vrai protée de la tribune sacrée, il revêtait toutes les formes, il prenait tous les tons, celui du démagogue, du dialecticien, du rhéteur, du prédicateur, du docteur mystique. Poëte, il touchait toutes les cordes de la lyre, passant de l'ode à la satire, de la satire au drame, du drame à l'épopée. Il semblait se jouer de ses propres créations et se plaire à surprendre toujours son auditoire; il abandonnait les voies frayées, quelque belles qu'elles fussent; il lui fallait des sentiers étroits, des montagnes escarpées, des gorges impraticables. C'est par là qu'il entraînait son auditoire; il voulait qu'on fût haletant, qu'on le vît se balancer sur le bord d'un précipice. Son pied glissait parfois, il tombait, mais il se relevait plus fort et plus gracieux. Quelle heureuse fortune pour lui et pour la partie sage de ses auditeurs, lorsqu'un sujet encore inexploré s'offrait au travail de son esprit! Alors seulement la vérité pure et simple l'arrêtait, le captivait, devenait son idole, n'ayant été embrassée par aucun autre; la vérité, si belle par elle-même, recevait de nouveaux charmes de l'imagination riche et ardente qui vivifiait et embellissait ses formes. On ne rencontrait plus alors ces hardiesses et ces extravagances de pensées et d'expressions qui se mêlaient trop souvent, comme une argile impure, à l'or et au diamant. Mais les prestiges

de l'orateur étaient surtout dans ses regards, dans ses traits, dans sa pose, dans ses mouvements ; sa voix même, qui était d'abord aiguë et grêle, prit de la force et de l'étendue, et, par ses variations et ses saccades, elle tenait toujours les esprits suspendus. Dans les moments d'enthousiasme, le jeune conférencier reculait dans sa chaire, les traits de sa figure se contractaient, son œil devenait de feu, son corps tremblait, ses paroles se pressaient comme des flots. Avait-il cessé : sa tête se penchait en avant, ses bras étaient étendus et ses mains ouvertes s'agitaient encore d'un mouvement fébrile ; il semblait planer sur ses auditeurs.

M. de Quélen honora d'une approbation solennelle une prédication si extraordinaire ; il éleva la voix au milieu de la cathédrale et devant cet auditoire encore ému pour proclamer l'orateur un nouveau prophète et un nouveau Chrysostôme, et lui adressant ensuite les plus touchants adieux et les vœux d'une affection paternelle qui le suivraient dans son voyage à Rome : « Il va nous quitter, dit-il, ce cher prédicateur, malgré nos vives et réitérées instances ; il va dans la ville éternelle porter jusque sur le tombeau des saints apôtres le témoignage de sa foi forte et fidèle ; il portera aussi aux pieds du vénérable chef de toute l'Église, à notre père commun, tout ce qu'il a fait de bien parmi nous ; il nous reviendra, nous l'espérons, plus parfait encore, parce que c'est toujours dans la solitude et la retraite que se sont formés les grands hommes et les grands saints. »

Les succès de l'abbé Lacordaire étaient chers à son

censeur et ami l'abbé Affre ; ils justifiaient ses prévisions et témoignaient des heureux fruits que porte toujours l'esprit de conciliation et de légitime tolérance. Les anciens partisans de M. de Lamennais, revenus de leurs erreurs, se pressaient autour du vicaire général, espérant que son intervention auprès du pouvoir amènerait enfin un rapprochement longtemps désiré et rendrait à l'Église des talents formés pour la servir. Ce fut, en effet, par ses conseils que l'archevêque de Paris leur ouvrit les bras, accepta leur rétractation et s'efforça d'éteindre jusqu'aux dernières étincelles de toute division.

Au milieu de ces œuvres de zèle et de conciliation, l'abbé Affre, poursuivant ses études, préparait de nouvelles armes pour la défense de l'Église ; il composa à cette époque un *Traité sur les établissements ecclésiastiques et religieux*, ouvrage demeuré inédit et qui correspond par sa nature et par l'importance de son objet au *Traité de l'administration temporelle des paroisses ;* plus vaste, parce qu'il embrasse dans son ensemble toutes les fondations de l'Église, les évêchés, les cures, les hospices, les asiles, les écoles, il a cependant pour objet spécial l'exposition et la défense des droits des institutions ecclésiastiques et religieuses et l'éclaircissement des difficultés qui surgissent dans leurs rapports avec l'autorité civile.

L'abbé Affre interrompit ce travail pour publier une nouvelle édition des instructions du cardinal de la Luzerne sur l'administration des sacrements. Aucun ouvrage de ce genre ne lui paraissait offrir plus

de lumières. Le compléter par des notes judicieuses, en faisant connaître les changements introduits dans la discipline par les nouvelles exigences des temps et les règlements du Concordat, c'était un dessein louable et que notre savant théologien dut réaliser avec cette lucidité et ce juste discernement qui étaient les dons naturels de son esprit.

Son admiration pour le cardinal de la Luzerne n'était qu'une expression isolée de cette vénération qu'il étendait à tout l'ancien clergé de France. L'abbé Émery avait imprimé dans son âme encore jeune l'image de ces vénérables prêtres dont les lumières avaient éclairé l'Église et dont les vertus avaient mérité la couronne du martyre. Ses rapports avec M. Clausel de Coussergues, M. Frayssinous, M. de Quélen, M. le Pappe de Trevern avaient ensuite ranimé et rendu plus vives ces impressions de sa jeunesse; il voyait dans ces hommes les héritiers de ces grandes traditions de science, de loyauté, d'honneur, de courage et de dévouement, mais il lui semblait que ces précieux restes des vieux temps disparaissaient peu à peu et que ces figures d'un autre âge, sauvées de tant de ruines, seraient inconnues à la postérité. C'est pourquoi il résolut de perpétuer leur mémoire, de la venger des accusations injustes qui pesaient sur elle et d'offrir au clergé futur des modèles dignes à la fois de sa vénération, de son amour et de sa pieuse rivalité.

L'abbé Lecointre, alors grand vicaire de l'évêque de Strasbourg, était devenu l'ami et le conseiller de l'abbé Affre. Ce vieillard, si remarquable par sa

science, ses vertus et ses malheurs, et qui, poursuivi sous le règne de la terreur, avait vécu dans une forêt, puis dans un grenier, puis dans les prisons, était par ses souvenirs comme un livre des anciens temps. L'abbé Affre trouvait dans ses conversations de précieux documents où il voyait revivre non-seulement les faits de l'histoire, mais encore l'esprit qui les avait animés. A ses récits se joignaient souvent les témoignages des écrivains et des hommes d'État qui, appartenant à d'autres pays et à une autre foi religieuse, s'étaient plu à rendre hommage aux vertus et au savoir de l'ancien clergé de France[1]. Telles

(1) Nous rapportons ici un de ces témoignages; il est extrait de l'ouvrage de Burke sur la Révolution française :

« Lorsque j'eus l'occasion d'aller en France, c'était presque à la fin du dernier règne. Le clergé, sous toutes les formes, attira une grande partie de ma curiosité. Bien loin de recueillir contre ce corps des plaintes et des mécontentements, comme j'avais lieu de m'y attendre d'après quelques ouvrages que j'avais lus, je n'entendis aucune déclamation, ni publique, ni privée, si ce n'est cependant parmi une certaine classe d'hommes peu nombreuse, mais bien active. Allant plus loin dans mes recherches, je trouvai presque toujours le clergé composé d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs décentes. J'y comprends les réguliers et les séculiers des deux sexes. Je ne fus pas assez heureux pour avoir des relations avec un grand nombre de curés, mais en général je reçus les meilleures informations sur leurs principes de morale et sur leur zèle à remplir leurs fonctions. J'ai été lié avec quelques personnes du haut clergé, et j'ai eu sur le reste de cette classe les meilleurs renseignements. Presque tous ceux qui la composent sont des hommes de naissance; ils ressemblaient à tous ceux de leur rang; et lorsque j'y ai remarqué quelques différences, je les ai trouvées en leur faveur : leur éducation était plus accomplie que celle de la noblesse militaire, en sorte qu'il s'en fallait de beau-

étaient les premières semences de cet ouvrage; elles devaient produire au centuple. Le sujet embrassait toute l'histoire de l'Église depuis ses souffrances sous

coup qu'ils ternissent l'éclat de leur profession par leur ignorance ou par quelque manque d'aptitude dans l'exercice de leur autorité. J'ai vu en eux, outre le caractère clérical, noblesse et franchise; ils avaient les sentiments du gentilhomme et de l'homme d'honneur ; rien de servile, rien de hautain dans leurs manières et leur conduite. Je les ai réellement considérés comme une classe tout à fait supérieure, comme un choix d'hommes parmi lesquels vous n'auriez pas été surpris de trouver un Fénelon. J'ai vu dans le clergé de France (et nulle part on ne peut en rencontrer beaucoup de cette sorte) des hommes d'un grand savoir et d'une parfaite candeur ; j'ai même été fondé à croire que cet avantage n'était pas exclusif à la capitale. Les rencontres que j'ai faites dans d'autres endroits de ce royaume ayant été un effet du hasard, on peut regarder l'exemple que j'en puis citer comme une preuve favorable à l'ordre tout entier. Je demeurai quelques jours dans une ville de province, où, en l'absence de l'évêque, je passais mes soirées avec trois ecclésiastiques, ses grands vicaires, hommes dont toute l'Église se serait honorée. Tous les trois étaient fort instruits. Deux d'entre eux possédaient une érudition profonde, générale, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, soit dans les sciences orientales, soit dans celles de toutes les contrées occidentales, et plus particulièrement encore dans tout ce qui est relatif à leur profession. Ils avaient une connaissance beaucoup plus étendue de nos théologiens anglais que je ne m'y étais attendu, et ils dissertaient avec beaucoup d'esprit, de sagacité et de discernement critique sur le génie de ces écrivains. Un de ces messieurs est mort depuis ; c'était l'abbé de Morangies. J'offre avec plaisir ce tribut d'hommage à la mémoire de cette noble, savante, respectable et excellente personne ; et j'éprouverais autant de satisfaction à rendre au mérite des deux autres, qui je crois existent encore, une semblable justice, si je ne craignais pas de nuire, en les nommant, à des êtres malheureux auxquels je n'ai pas la consolation de pouvoir être utile. (*Ouvrage publié en* 1794.) BURKE. »

la régence d'Orléans jusqu'à ses triomphes des 2 et 3 septembre 1793, et jusqu'à cette longue suite de martyrs qui se succédèrent sur l'échafaud et, n'ayant plus d'autre chaire, y révélèrent éloquemment l'héroïsme de leur foi. Un si beau travail n'a pas été achevé; les manuscrits même qui devaient nous en conserver les précieux témoignages n'ont pas été retrouvés; les seuls documents dont nous avons pu profiter sont les souvenirs de l'abbé Lecointre, auquel l'auteur soumettait les ébauches de son ouvrage.

CHAPITRE XX.

L'abbé Affre est nommé évêque coadjuteur de Strasbourg.

1839.

Au mois de juillet 1839, M. l'évêque de Strasbourg renouvela auprès de M. Teste, ministre des cultes, la demande d'un coadjuteur. Cédant à de vives sollicitations, le ministre exprima le désir de voir M. l'abbé Affre ; celui-ci ne se rendit qu'à la deuxième ou troisième invitation verbale qui lui fut adressée. M. Teste parla longuement de l'union des deux puissances ecclésiastique et civile, et fit entendre que les difficultés soulevées contre la nomination d'un coadjuteur seraient aplanies s'il ne restait aucun doute sur une réconciliation parfaite entre l'Église et l'État. M. Affre répondit que les compliments et les hommages d'un courtisan étaient de vaines cérémonies ; qu'il était disposé cependant à contenter les volontés du roi, autant que sa conscience et son honneur le lui permettraient ; « mais quand il s'agira, ajouta-t-il, de la doctrine, des lois et de la discipline de

l'Église, je serai une barre de fer que rien ne pourra faire plier. »

La première partie de cette phrase parut sans doute une soumission, la seconde une simple profession de foi. On fut satisfait, et la nomination à la coadjutorerie de Strasbourg fut résolue.

Quelques jours étaient à peine écoulés lorsqu'un ami vint prier l'abbé Affre de communiquer aux rédacteurs de la *Biographie des contemporains* le célèbre discours d'Amiens, qui n'avait servi, comme le disait son auteur, *qu'à briser une mitre et une crosse.* Une notice sur le vicaire général de Paris allait paraître dans cette revue des célébrités du jour, et les paroles courageuses adressées au roi devaient y trouver place. Tout en demandant ce discours, l'ami du nouveau prélat craignait de l'obtenir. « Votre nomination, disait-il, n'est pas encore signée à la cour ; vos paroles passeront peut-être dans les journaux et réveilleront la colère du roi. » L'abbé Affre tira de ses cartons un manuscrit, et le remettant : « Voilà mon discours, dit-il ; livrez-le à l'impression, je ne m'inquiète pas des conséquences. »

Le mois d'août, qu'il consacrait au repos et aux plaisirs simples et purs de la campagne, le rappela dans le Rouergue ; il allait, comme le disait alors M. Frayssinous, se baigner dans le grand air de ses montagnes. Son séjour y fut de courte durée; les députés du Bas-Rhin, secondant les desseins de leur évêque et les désirs du clergé de Strasbourg, pressaient vivement auprès du ministre la nomination du coadjuteur. M. Affre

fut rappelé à Paris; le compagnon de voyage qu'une circonstance inattendue lui donna fut son jeune compatriote, M. Louis Blanc. Ce publiciste, qui jouissait encore du bonheur et de l'innocence de son obscurité, se présentait sous des formes agréables et polies; sa conversation avait des charmes; son esprit bien cultivé montrait du savoir et du talent. Faible et délicat, il tomba malade dans la voiture et reçut de l'abbé Affre les soins d'une affection fraternelle. Non content de se dépouiller de son manteau pour en revêtir son compagnon de route qui souffrait de la fièvre et du froid, l'abbé Affre descendit à Clermont, et avec une affable charité, prévenant les désirs, devinant les besoins du malade, il lui fit offrir ce qui pouvait alléger ses maux. Le sommeil de la nuit et bientôt l'air pur et rafraîchissant du matin le reposèrent de ses fatigues; devenu plus communicatif, il entra en conversation. On parla de la Révolution : « Robespierre n'est pas connu, dit M. Louis Blanc. — Comment! il n'est que trop connu. — On n'a jamais vu dans son histoire que la page de sang; il y a une page d'or que l'on n'a point encore placée sous les yeux du lecteur. » Faire devant un prêtre l'éloge d'un homme qui s'était baigné dans le sang des prêtres, c'était plus qu'une inconvenance; l'abbé Affre, indigné et blessé, garda le silence durant le reste du voyage. Le moment de la séparation arriva; M. Louis Blanc présenta le manteau qui lui avait été prêté et remercia affectueusement. « Gardez-le encore, reprit M. Affre, vous pourriez

avoir froid. Vous me le renverrez chez moi. » Ce fut dans les premiers jours de la République que le vénérable prélat racontait lui-même cette anecdote. Son récit respirait la naïveté et la charité de son cœur. En parlant d'un homme qui avait conduit la France sur les bords de l'abîme, il ne perdait rien de sa modération ordinaire ; il condamnait l'égarement de l'esprit et ne voulait pas supposer celui du cœur.

De nouvelles déceptions attendaient l'abbé Affre à Paris, si toutefois il y a des déceptions pour l'homme soumis à la volonté de la Providence et indifférent aux intrigues qui nouent ou dénouent le fil de sa vie.

Une opposition très vive, suscitée par quelques membres du clergé de l'Alsace, arrêta soudain une nomination déjà présentée à la signature du roi. Un ecclésiastique de Strasbourg, à qui l'abbé Affre fut assez heureux de pouvoir témoigner dans la suite son estime et son affection, était venu solliciter le ministre de ne point donner à l'Église de l'Alsace un évêque peu capable, selon lui, d'apaiser les divisions et de concilier les esprits ; il fut appuyé à la cour par une lettre d'un des prélats les plus éminents de France et qui jouissait d'un grand crédit auprès du roi. En même temps survint une nouvelle qui augmenta les difficultés : M. le Pappe de Trevern avait été frappé d'apoplexie ; sa mort était imminente ; nommer un coadjuteur au milieu même de l'agonie du vieillard aurait été chose illusoire et peu décente ; c'était un

successeur que le siége devenu vacant devait demander. On saisit ces prétextes pour différer d'abord et écarter ensuite sans bruit une nomination vivement combattue. L'abbé Affre vit ces délais sans trouble et sans inquiétude; aumônier d'un pauvre couvent de sœurs de la charité, il disait à une de ces saintes filles qui le félicitait de sa prochaine élévation: « Ma sœur, mieux vaudrait pour moi demeurer toujours votre aumônier que d'être évêque. » Ces mêmes sentiments d'humilité et d'abandon à Dieu sont exprimés avec une grande noblesse de cœur dans une lettre qu'il adressait, le 4 octobre 1839, à un ancien ami d'Amiens. « Je vous remercie, lui disait-il, de l'intérêt que vous me témoignez dans une circonstance qui sera si décisive sur le reste de mes jours. J'étais absent et à cent quatre vingts lieues de Paris lorsque les journaux ont annoncé ma nomination. Il est très probable qu'elle aura lieu, mais la vérité est qu'elle n'est point signée. Cela tient à un événement imprévu et bien malheureux pour moi et pour le diocèse de Strasbourg. Le respectable prélat qui m'a témoigné tant de confiance a été frappé d'apoplexie; la nouvelle en est parvenue au gouvernement au moment où l'ordonnance était à la signature du roi. On attend l'issue de la crise pour me nommer ou coadjuteur ou successeur, selon qu'elle sera favorable ou fatale. Voilà ce que l'on m'assure et sur quoi je suis décidé à ne point demander d'explication. Je n'ai rien fait pour arriver à l'épiscopat et ne veux rien faire pour hâter le moment marqué par la Providence. Je redoute bien

plus que je ne désire les embarras et surtout la responsabilité qui accompagnent cette dignité... Voilà où j'en suis, mon cher ami. Vous savez que des affaires de ce genre ne sont jamais sûres quand elles sont retardées; si celle-là venait à manquer, je n'aurais qu'un petit ennui, celui d'avoir étonné beaucoup de personnes par une nomination que tout le monde regarde comme faite, et de les étonner une seconde fois par un non-succès. Sous tout autre rapport, je n'aurais qu'à me féliciter de ne point échanger une position tranquille pour celle que l'on me destine. Il s'agit de conduire un million d'âmes; j'en ai bien assez de conduire la mienne. »

L'abbé Affre, fatigué de tant d'oscillations et heureux de pouvoir rentrer dans la paix et l'obscurité, adressait en même temps au ministère la prière d'accepter son refus de l'épiscopat. Mais la Providence avait changé la disposition des cœurs; seule maîtresse de toutes choses, elle voulait montrer que c'est elle qui donne aux peuples des pasteurs et qu'elle fait connaître son élu en renversant en un instant tous les obstacles vainement soulevés. Dieu s'était servi, pour préparer les voies à son serviteur, de celui-là même qui était destiné à continuer un jour son apostolat. M. Sibour, évêque de Digne, dissipa les craintes du ministre, fixa son irrésolution et ajouta un nouveau poids aux recommandations de M. le Pappe de Trevern.

L'abbé Affre fut donc nommé coadjuteur de Strasbourg le 9 décembre 1839, et le 14 il fut présenté au roi.

Rendant compte à son frère de cette entrevue : « Tout s'est bien passé, dit-il ; le roi m'a fait de beaux compliments auxquels je n'ai rien répondu ; il m'a fait de grandes recommandations de paix à laquelle je suis plus porté que personne. Ce n'est pas seulement un désir, lui ai-je répondu, c'est chez moi une ambition et une ambition très vive. » Ce fut avec une douce joie et un profond sentiment de reconnaissance envers Dieu que le vénérable évêque de Strasbourg apprit la nomination si longtemps inespérée de son digne successeur, car ce n'était plus un coadjuteur qui lui était donné. Il était sur le point de quitter une longue et laborieuse carrière, il n'avait plus que quelques pas à faire pour toucher au dernier terme, heureux de pouvoir franchir cette courte distance en s'appuyant sur le bras du jeune prélat tant de fois appelé à son aide et qui venait enfin soutenir ses derniers efforts et succéder à son apostolat. Tels étaient les sentiments qui animaient ce pieux vieillard et inspiraient à sa voix mourante des accents encore éloquents. « Tous les jours, disait-il, nous bénissons le ciel de nous avoir inspiré la pensée de nous adjoindre un homme consommé dans la science du droit canonique et qui joint aux talents de l'administration les lumières d'une longue expérience. Nous serons heureux de confier les destinées de notre diocèse à des mains si sûres et si habiles ; nous nous féliciterons d'avoir porté notre choix sur un prélat qui est destiné à faire le bonheur de l'Alsace et qui, après nous, aura la gloire de monter sur le siége antique de cette

Église si fameuse dans les annales de la chrétienté, si célèbre dans le monde par les prodiges de sa foi, par les institutions de sa charité, par le zèle de son clergé et la piété de ses fidèles. »

CHAPITRE XXI.

Mort de M. de Quélen. — M. Affre est nommé premier vicaire général capitulaire.

M. de Quélen, atteint d'une maladie mortelle, s'éteignait peu à peu. Le dernier jour de l'année 1839, ce saint pontife, si grand par son courage, si patient dans ses malheurs, si généreux dans ses dévouements, si compatissant dans sa charité, si tendre dans ses affections, entrait dans le repos éternel et dans la jouissance de l'immense prix de ses sacrifices. La France catholique fut dans le deuil, les pauvres le pleurèrent, le clergé entoura sa mémoire de bénédictions et de prières. Le même jour deux chanoines de la métropole, MM. Mourdin et de Sambucy, formèrent le projet de confier le gouvernement du diocèse, durant la vacance du siége, à M. le coadjuteur de Strasbourg. Ce dessein, approuvé et accepté par d'autres membres du chapitre, réunit le lendemain, non sans quelque surprise, la majorité des suffrages. Après deux tours de scrutin, l'abbé Affre fut proclamé vicaire général capitulaire, conjointement avec MM. les abbés Auger et Morel.

M. le coadjuteur de Strasbourg ne songeait plus

qu'à se préparer dans la retraite à recevoir dignement les grâces et l'autorité pastorale, il devait partir ensuite pour son nouveau diocèse où l'appelaient un évêque infirme et les souffrances morales de tout un peuple. Il fut donc sur le point de décliner l'honneur et la charge qui lui étaient proposés, mais l'intérêt même du diocèse de Strasbourg en exigeait l'acceptation ; le fardeau ne devait peser sur lui que quelques mois et cette dignité pouvait laisser après elle un certain reflet de gloire très propre à confirmer l'autorité nouvelle qu'il allait exercer dans l'Alsace. Rien ne produirait, en effet, une plus heureuse impression sur les catholiques de cette province qu'un témoignage aussi grave d'estime et de confiance déféré à son évêque par le chapitre métropolitain de Paris.

L'éloge funèbre de M. de Quélen fut le premier devoir que dut accomplir le vicaire général à son entrée dans l'administration. Sauf une phrase regrettable, ce fut une hymn magnifique à la louange du saint pontife ; ses vertus, son éloquence, ses malheurs, sa patience héroïque, l'inaltérable sérénité de son âme, les charmes de sa conversation, son dévouement à toutes les souffrances du peuple, le calme et la douceur céleste de sa mort, ses dernières prières pour ses ennemis, tout avait inspiré à l'abbé Affre des accents pathétiques. Pourquoi y rencontrer cette phrase qui a blessé tant de nobles susceptibilités? « Constamment occupé des soins d'un diocèse le plus important et le plus difficile du monde chrétien, chargé à certaines époques des intérêts de l'Église de France, s'il ne fut

pas *toujours heureux dans le choix des moyens*, chose si difficile au milieu d'une société où depuis un demi-siècle les plus sages ont hésité dans leurs voies, il fut constamment animé d'un amour sincère du bien, il obéit toujours à la droiture de son cœur, à un zèle ardent pour la gloire de Dieu, qui l'en récompensa par le plus précieux des trésors, la paix d'une bonne conscience. »

Cette phrase, comme l'assurait M. Affre, avait été insérée d'après le conseil de M. Quentin que le vénérable défunt consultait souvent sur ses propres publications. « Non-seulement vous le pouvez, dit-il, mais vous le devez, autrement l'éloge manquera son effet; il sera jugé excessif. » Et il appuya son opinion sur les discussions de l'archevêque de Paris avec M. de Villèle, avec le grand aumônier et avec l'évêque d'Hermopolis. Néanmoins cette phrase affligea la plupart des lecteurs; la mémoire du pontife était tellement sanctifiée par ses adversités et par sa mort, et se présentait aux peuples couronnée d'une lumière si pure, que l'on ne découvrait plus en elle aucune tache.

Le mandement du carême, qui suivit à peu de distance l'éloge de M. de Quélen, mérita l'admiration de tous et acquit à l'auteur, dans le monde savant, la réputation de profond penseur. Entrant dans cette lutte qu'il a continuée jusqu'à la mort contre les enseignements erronés de la philosophie, l'abbé Affre présente le tableau trop vrai des illusions de quelques esprits superbes qui se croient appelés à régénérer la

société avec le seul secours de leurs vagues théories. Puis aux éloquentes protestations de la raison et de la foi, il fait succéder les douces exhortations de la charité. Cette vertu céleste est le caractère distinctif des enfants de Dieu ; elle est le premier précepte de Jésus-Christ, le premier enseignement de l'Évangile et comme la pierre angulaire de l'Église. « Outre les promesses, dit-il, que l'Église a reçues et qui sont le fondement le plus certain de nos espérances, elle trouve une garantie dans le principe de charité qui l'anime ; cette charité toujours méconnue, alors même qu'elle se manifeste par tant de bienfaits, survivra toujours, parce qu'elle sera toujours nécessaire à un peuple chrétien qui ne voudra point disparaître de la scène du monde. Voilà ce qui la rend plus forte que la mort ; ce qui l'affermira, sans aucun doute, à mesure que l'irréligion multipliera ses ravages, parce qu'elle deviendra plus nécessaire pour les réparer. Elle grandit, au lieu de diminuer, parmi les tempêtes qui brisent les sociétés. Tel est le sujet de notre vive espérance en faveur de la France que menacent tant de doctrines impies ; il lui sera beaucoup pardonné parce que son cœur ne peut conserver de longues haines, qu'elle a beaucoup aimé Dieu et son Église, et qu'elle y tient même aujourd'hui par le fond de ses entrailles. Si un affreux égoïsme y a desséché bien des âmes, dans aucune contrée il n'a été expié et ne l'est tous les jours par des dévouements aussi héroïques en faveur du pauvre et de l'infortuné. Si l'erreur y a fait de faciles progrès, déjà se manifestent partout le dé-

goût et les alarmes qu'elle inspire. Ce n'est pas encore le retour sincère, solide, général à la vérité et à la vertu, mais il prépare nos cœurs au repentir et le cœur de Dieu à la miséricorde. »

Ce mandement attira à M. Affre les félicitations de la cour. Tout autre que lui les aurait accueillies avec joie. Mais son amour de la vérité et de l'indépendance le mettait en garde contre les compliments et les faveurs du pouvoir; il craignait qu'on ne lui demandât un jour de les reconnaître par d'indignes complaisances.

Ayant à se défendre contre les séductions de la cour et les fausses accusations du monde, il disait : « Les uns me prendront pour un jacobin, les autres pour un ambitieux vendu au gouvernement, ce qui ne vaut pas mieux; mais peu m'importe : je ne suis pas l'homme d'un parti, mais seulement le ministre de l'Église, et ne dois considérer que ses intérêts. » C'est alors surtout qu'il réclamait de Dieu ces deux vertus dont il arme l'homme juste dans les dangers, la prudence et le courage; il devait cependant succomber : son âme était trop candide pour ne pas croire aux paroles qui lui étaient adressées et qui paraissaient sortir du cœur. Le roi exprimait, dans ses discours, de vifs sentiments de foi, quelquefois même de piété. Il était dévoué à la sainte Église; il voulait donner plus de pompe à son culte, étendre son empire, soumettre tous les cœurs, s'il lui était possible, au joug doux et léger de la loi chrétienne; il recommandait à l'abbé Affre de prier avec lui, afin de faire descendre sur la France les bénédictions divines.

C'était le langage d'un David, d'un Salomon. Ces protestations religieuses en imposèrent à un homme nouveau, simple, incapable lui-même de tromper. Le 1er mai, jour de la fête du roi, le vicaire capitulaire, accompagné des principaux membres du chapitre et des curés de Paris, porta ses vœux à la cour. Le discours qu'il adressa au roi fut une belle expression des sentiments de paix et de désintéressement qui animaient le clergé et devaient assurer le succès de son ministère. Nous aimons à répéter ces nobles paroles :

« Nous sommes heureux, dit-il au roi, de vous assurer qu'à aucune époque le clergé n'a mieux compris quelle devait être la nature de son dévouement pour cette France bien-aimée qui ne nous trouvera jamais insensibles à sa gloire, à sa prospérité et à toutes les vicissitudes de sa bonne ou de sa mauvaise fortune. Pour la servir avec zèle et amour, nous ne désirons point ce que d'autres appelleraient des bienfaits, ce que nous nous redouterions comme de graves dangers. Les richesses du clergé et ses influences politiques, que d'éminentes vertus firent souvent servir au bonheur de la société, à la double gloire de l'Église et de l'État, contribuèrent aussi fréquemment à paralyser un ministère qui, pour être exercé avec succès, commande une si grande abnégation.

« Elle sera bien douce pour nous cette abnégation, si elle nous aide à remplir la triple mission que nous avons reçue de notre divin Maître, de consoler le

pauvre, de former le cœur et l'esprit de la jeunesse et d'inspirer à tous cette paix, cette bienveillance chrétienne, qui apaisent ou préviennent les commotions politiques.

« C'est dans le seul intérêt d'une aussi haute mission que nous aspirons à jouir de la liberté évangélique, nécessaire pour la remplir.

« Puissent ces sentiments, dont Dieu connaît toute la sincérité, devenir de plus en plus évidents! Puissent-ils nous servir à satisfaire la plus noble ambition qui puisse faire palpiter nos cœurs, celle d'être un lien d'autant plus fort qu'il sera plus désintéressé entre tous les membres d'une société où nous ne voyons que des amis et des frères!

« Je bénis la Providence d'avoir pu les exprimer au roi avant d'aller consacrer le reste de mes jours à l'une des plus grandes et des plus illustres Églises du royaume »

Louis-Philippe répondit : « C'est avec une satisfaction particulière que je reçois l'expression des sentiments dont vous me donnez l'assurance au nom du clergé. Vous savez ce que j'ai fait pour lui garantir la libre et paisible jouissance de tous ses droits, en entourant la religion de ce respect, de cet appui, et, si j'ose me servir de ce mot, de cette protection qui est un devoir que je remplis avec autant d'empressement que de bonheur. Je jouis de voir l'exercice du culte rendu à la sécurité et à la splendeur qui doivent l'environner. Puisse votre saint ministère, dégagé des en-

traves qui l'ont trop longtemps gêné, faire pénétrer dans tous les cœurs les principes de la morale et les consolations de la religion! Je vous demande toujours de vous joindre à moi pour appeler sur la France et sur toute ma famille les bénédictions du Tout-Puissant. »

CHAPITRE XXII.

Nomination de M. Affre à l'archevêché de Paris.

1840.

La nomination à l'archevêché de Paris a toujours excité de vives préoccupations. Plus les temps paraissaient orageux, plus il importait de confier à des mains fortes une si haute autorité. En remontant jusqu'au siècle de Louis XIV, on voit après la mort de M. de Harlay une anxiété générale se manifester dans les esprits. Le choix du gouvernement devait consolider la paix et l'unité religieuse, ou faire revivre de funestes divisions et rouvrir des blessures à peine cicatrisées. La même sollicitude renaît à une autre époque sous Louis XV et sous Louis XVI. Les hommes d'État et les dignitaires de l'Église qui devaient donner un successeur au cardinal de Noailles, ensuite à M. de Vintimille, plus tard à M. de Beaumont, comprenaient que de leur choix dépendaient les heureux progrès de la religion et le bonheur de la société.

Dans tous les temps une sorte de suprématie spirituelle avait appartenu à la capitale du royaume. Cette vaste cité, centre de la civilisation, métropole des arts et des sciences, entrepôt du commerce, foyer de toutes les révolutions, à une époque même où la mo-

narchie n'avait pas encore centralisé ses forces, exerçait une influence heureuse ou malheureuse sur la nation entière. Les mouvements politiques, industriels, littéraires qui partaient de son sein et se communiquaient aux provinces, emportaient pour les répandre le bien et le mal, l'erreur et la vérité. L'immense population de Paris, son intelligence, ses besoins, ses misères, le nombre, les lumières et l'activité de son clergé, la variété et les ressources de ses institutions, ses séminaires, ses maîtrises, ses couvents, ses asiles, ses refuges, ses ouvroirs, ses hospices, ses écoles d'adultes et d'apprentis, ses prédications de tous genres, ses journaux et ses revues catholiques, tout contribuait à faire de cette cité une grande chaire d'enseignement, un centre de propagation religieuse, un des principaux foyers de la charité chrétienne, le point de départ et le rendez-vous de la plupart des missionnaires du monde. Plus tard la philosophie, et quelques années après la révolution, inspirèrent un esprit de propagande qui donna à cette capitale une haute influence sur toutes les autres villes de l'Europe. Mais cette puissance même des idées et des exemples devait servir un jour aux triomphes du christianisme, et ce jour ne paraissait pas éloigné. A partir de l'époque où le choléra-morbus avait envahi la ville jusqu'en 1840, le respect des croyances religieuses avait remplacé dans les écoles et dans les sociétés scientifiques et littéraires les sarcasmes du voltairianisme. L'indifférence avait succédé à la haine au sein de la bourgeoisie. Les classes ouvrières ac-

ceptaient plus facilement la parole du prêtre. Alors les esprits éclairés durent prévoir que dans les nouvelles luttes qui se préparaient et qu'annonçait depuis longtemps une fermentation sourde, un archevêque de Paris pourrait perdre ou sauver l'Église de France. Si, au lieu d'agir en courtisan du pouvoir, il était l'ami du pauvre, le ministre de la paix et de la charité, il serait épargné dans la tempête. La religion intacte s'élèverait au-dessus de tous les débris des révolutions et serait le port où viendraient s'unir tous les naufragés. L'exemple de Paris imposerait à la France, et l'exemple de la France au monde entier.

Cependant le roi paraissait chercher un prélat d'une haute noblesse et d'une sainteté reconnue. Il s'adressa d'abord à M. de La Tour d'Auvergne, cardinal-évêque d'Arras. Il n'y eut point d'artifices que le monarque ne mît en usage pour arracher un consentement à ce vénérable vieillard. Les sollicitations furent vives, empressées, insinuantes, sans cesse réitérées. Le digne cardinal demeura inflexible ; son humilité, sa tendre affection pour l'Église que Dieu lui avait confiée triomphèrent des obsessions de la cour. On dit que le roi lui ayant offert un coadjuteur pour l'aider à porter le poids d'une si vaste administration, le cardinal refusa en assurant qu'il voulait gouverner seul. Le monarque reprit : « Vous avez raison, il faut toujours gouverner seul. » Plus tard, de nouvelles sollicitations, plus vives et plus indiscrètes par leur persistance, trouvèrent encore ce vénérable prélat inébranlable. « J'ai refusé, écrivait-il alors, non comme un

enfant, mais en homme sensé, en homme réfléchi, en vieillard qui calcule et mesure toutes ses démarches. J'ai refusé après avoir bien et dûment examiné cette affaire devant Dieu. C'est l'intime conviction de mon insuffisance pour une semblable mission, ma tendre et juste sollicitude pour mon diocèse qui m'ont fait reculer d'effroi et refuser positivement et absolument. »

Le gouvernement, irrésolu et inquiet, cherchait un serviteur et craignait de se créer de nouvelles difficultés. Il céda un instant aux pressantes recommandations du duc Decazes et se tourna vers l'archevêque de Bordeaux; un ministre proposa M. Blanquart de Bailleul, un autre l'archevêque de Cambrai et ensuite l'archevêque de Reims. Tous ces prélats étaient dignes d'occuper le siége de M. de Quélen, et l'Église de Paris se serait consolée en voyant renaître ces grandes vertus et ces vives lumières dont elle pleurait la perte; mais ils furent tous repoussés; la Providence suscitait des obstacles aux desseins des hommes, afin de conduire au trône archiépiscopal celui qu'elle avait choisi elle-même pour le défenseur de la foi, le pasteur du peuple, le martyr de la charité.

Cependant le clergé de Paris souffrait de ce long interrègne; quelques-uns de ses membres, hommes de cœur et d'action, toujours au premier rang dans les luttes de l'Église, résolurent de mettre un terme à des tergiversations si funestes au diocèse. M. Dupanloup et M. Combalot se dévouèrent; défenseurs des mêmes intérêts, ils proposèrent au choix du gouvernement des candidats différents, l'un M. Mathieu,

l'autre M. Affre. M. Mathieu, archevêque de Besançon, si renommé par sa douce et généreuse charité et par son zèle apostolique, avait des droits à la succession du prélat qui fut le soutien du pauvre et le père adoptif des orphelins du choléra. M. Affre, grand vicaire d'un archevêque disgracié, nommé seulement depuis un mois à un titre de coadjuteur, repoussé pendant dix ans par le roi, ne pouvait prétendre à une si éminente dignité ; elle était réservée aux aînés de l'épiscopat et, parmi eux, aux favoris de la cour. Le faubourg Saint-Germain décida entre ces deux candidatures ; en soutenant l'une, il la perdit ; en s'opposant à l'autre, il la fit triompher. La haine que la cour avait vouée aux amis des princes exilés devait être la règle de ce jugement et le moyen dont la Providence se servait pour arriver à ses fins.

Toutes les espérances et les probabilités de succès se réunissaient donc en faveur de M. Mathieu. Des députés, des dames de la cour, des curés de Paris, des membres influents du chapitre sollicitaient sa nomination ; à leur tête étaient M. Dupanloup et M. Garibaldi, internonce du pape. Ce prélat voulut mettre au service de cette cause le zèle, les talents, l'autorité de M. le comte de Montalembert et l'influence qu'il venait d'acquérir par une défense éloquente du ministère. L'honorable pair de France refusa : il admirait la douce piété, la charité apostolique, l'esprit de paix et de conciliation de M. l'archevêque de Besançon ; mais il aimait davantage la fermeté de M. Affre, sa science, ses talents, son activité, son zèle pour le progrès des

études ecclésiastiques. Une seule considération arrêtait encore M. de Montalembert. Ennemi des opinions gallicanes, il ne pouvait favoriser leur plus éloquent défenseur; M. l'abbé Desgenettes et le prieur de Solesme dissipèrent ces craintes en montrant combien l'abbé Affre avait calmé cette première ardeur qu'il avait montrée autrefois dans la défense des doctrines gallicanes. Ses opinions, devenues plus modérées, n'étaient plus un danger pour l'Église; des rapports fréquents avec la cour de Rome contribueraient encore à les adoucir.

M. le comte de Montalembert appuya donc auprès de M. Thiers la nomination de M. le coadjuteur de Strasbourg à l'archevêché de Paris; il fit valoir les talents et la modération du prélat; il parla même de son attachement aux opinions gallicanes comme d'une disposition qui devait flatter le ministre, si elle déplaisait à d'autres. M. Thiers ne voulut point tenir compte de ce titre. « Le gallicanisme, dit-il, c'est un protestantisme bâtard. » Ce qui l'ébranla fut la crainte de voir les amis de M. de Quélen rentrer avec M. l'archevêque de Besançon dans l'administration du diocèse; les dissensions entre l'Église et la cour renaîtraient alors. Les luttes n'auraient pas de fin. Cette considération fut décisive; c'était le 25 mai. Le ministre voulut voir M. Affre. « Je ne puis, dit-il au comte de Montalembert, nommer un homme que je n'ai jamais vu. Amenez-le-moi demain à onze heures. A midi sa nomination sera présentée à la signature du roi. »

Un mois avant, M. Affre, se promenant dans le

jardin du Luxembourg, semblait plongé dans une profonde rêverie ; un ami l'aborde et le félicite sur les espérances que l'on formait de le voir arriver bientôt au siége de Paris : « Moi ! s'écria-t-il, il n'est pas question de moi. » Quelques jours après, faisant la même rencontre : « Vous aviez raison, dit-il, on veut faire de moi un archevêque. — Vous laisserez-vous faire? — Je crois que oui, ajouta t-il avec naïveté ; je ne connais pas Strasbourg ; je connais Paris : j'aime autant y rester. » L'honorable M. de Morgan, un de ses intimes amis, voulut le dissuader d'accepter une charge si pesante et si pleine de dangers; il rappela le sac de l'archevêché, fit voir les nouveaux orages qui couvraient notre horizon politique, montra combien un poste élevé était environné de périls dans les moments de révolution, et trouvant M. Affre inébranlable : « Vous voulez donc, dit-il, vous faire tuer dans une rue de Paris? — Pourquoi pas? répondit le prélat ; si Dieu le veut, j'y consens. » Mais il était parfois arrêté dans la crainte de passer pour un courtisan du pouvoir : « On me prendra pour un partisan du juste milieu, disait-il ; n'importe ; je ne tiendrai pas compte des discours des hommes. Je ne suis pas envoyé pour servir un parti, mais pour servir l'Église ; je ferai mon devoir, quels que soient les dangers qui l'accompagnent, et l'on aura plus tôt fait de me couper la tête que de me faire reculer d'une ligne dans la voie du bien. »

Le 26 mai, M. Affre et M. de Montalembert se rendirent chez le ministre. M. Thiers parla beau-

coup de M. de Quelen : on l'avait respecté parce qu'il était l'aîné. Dorénavant on ne souffrirait plus cette opposition systématique au gouvernement ; on ne recourrait pas à la violence, on s'adresserait à la cour de Rome, et Rome règlerait toutes choses avec le roi. Enfin c'était dans une espérance de paix que l'on avait agréé la nomination de M. Affre ; le roi devait y apposer ce jour-là même sa signature. Ce discours achevé, M. Affre salua et sortit sans remercier ; il était mécontent des paroles du ministre. Quelques jours s'écoulèrent, et M. Thiers vint demander à l'archevêque nommé d'assister à la translation des restes des victimes de juillet : on devait les porter en grande pompe à la place de la Bastille. Les caveaux construits sous la colonne avaient été préparés pour les recevoir ; le prélat était prié d'accompagner le cortége : sa présence donnerait un grand éclat à cette cérémonie funèbre. M. Affre refusa : ce fut le commencement des déceptions et des regrets du gouvernement.

Plusieurs années après, M. Thiers, n'étant plus au ministère, avait adopté néanmoins certaines inimitiés de la cour. Invité à dîner chez M. le préfet de la Seine, il fut placé à table à côté de l'archevêque. Le silence ne fut pas interrompu de part et d'autre durant tout le repas. Vers la fin du dessert, M. Affre, se tournant brusquement vers l'ancien ministre : « Mais, monsieur Thiers, dit-il, vous me boudez. — Comment donc, monseigneur? — Vous ne me parlez pas. — Monseigneur, il y aurait peut-être trop à dire. — Cela pourrait être en effet... Mais, monsieur Thiers, c'est

vous qui m'avez nommé archevêque. — Oui, monseigneur. — Eh bien! parlez-moi franchement : si c'était à recommencer, me nommeriez-vous?— Puisqu'il faut parler franchement, je vous dirai que non. — Je vous comprends parfaitement et j'aime votre aveu. »

La surprise fut générale à la nomination de M. Affre. Le roi s'en défendait par des plaisanteries peu convenables à sa dignité. Jouant sur le nom du prélat : « C'est *affreux,* » disait-il. Au milieu des petites intrigues de la politique, il fut consolant de voir que le respect de l'autorité, la soumission au pasteur que la Providence avait élu, le sacrifice de soi-même et de ses affections les plus légitimes, tous les nobles sentiments que la foi et la charité inspirent et qui étaient bannis de tant d'âmes, trouvaient encore un asile et comme un sanctuaire dans le cœur des prêtres. Plusieurs ecclésiastiques avaient combattu jusqu'au dernier instant la nomination de M. Affre. Leur opposition franche et loyale montrait un cœur sans antipathie et sans amertume, qui ne respirait que le zèle de la gloire de Dieu et l'amour de l'Église. Aussitôt que la Providence eut fait connaître son choix, ils furent les premiers, je ne dis pas à se soumettre, mais à soutenir leur nouveau pasteur.

Conduite digne des plus beaux éloges! On put voir alors que les divisions au sein du clergé ne sont pas, comme les luttes du monde, pleines d'orgueil et de haine, mais qu'elles sont toujours amenées par des convictions sincères et tempérées par un admirable esprit de paix et de charité.

CHAPITRE XXIII.

Sacre de l'archevêque de Paris.

1840.

Rome n'avait pas encore confirmé la nomination de M. Affre à l'archevêché de Paris. Le gouvernement, craignant que ce choix ne fût livré, dans la cour du souverain pontife, à de nouvelles contradictions, avait adressé à son ambassadeur des instructions précises pour hâter l'expédition des bulles.

L'abbé Desgenettes avait écrit en même temps au cardinal Lambruschini. Les éloges que ce prêtre vénérable donnait à la pureté de la foi et à la fermeté apostolique de M. Affre montraient qu'on n'avait pas à redouter des concessions illicites aux exigences du pouvoir. La préconisation de l'abbé Affre fut résolue. Elle eut lieu le 13 juillet dans un consistoire tenu au Quirinal. Grégoire XVI fit accompagner les bulles d'un bref qu'il adressa au nouvel archevêque et dans lequel il se plaisait à lui donner les plus vifs témoignages d'estime et d'affection. C'était déroger à d'anciens usages, mais tout devait recevoir un caractère nouveau dans cette manifestation plus expresse des desseins de la Providence.

11

En même temps, plusieurs évêques, qui appréciaient depuis longtemps les qualités éminentes de M. Affre, remercièrent Dieu de leur avoir donné ce savant et vertueux collègue. Plusieurs lui adressèrent leurs vœux. Un prélat célèbre dans toute la chrétienté par ses éloquentes controverses, le docteur Wisemann, lui écrivit de Rome cette lettre où il félicite l'Église de Paris d'être confiée à un si bon pasteur :

« Monseigneur,

« Je saisis la première occasion pour vous présenter mes sincères félicitations ; félicitations pourtant que je devrais adresser à l'Église de Paris ou de la France plutôt qu'à Votre Grandeur, qui devra subir le fardeau dont celles-ci recueilleront les fruits précieux. Je suis d'autant plus encouragé à unir ma faible voix aux acclamations générales de l'Église, qu'hier soir j'eus la consolation de m'entretenir pendant quelque temps avec Sa Sainteté, laquelle s'exprima dans les termes les plus affectueux à l'égard de votre personne et voulut plusieurs fois me lire les expressions pleines d'estime dont elle s'était autrefois servie à l'occasion de votre nomination à l'évêché de Pompéiopolis, expressions qu'elle rappela et confirma dans le consistoire d'hier. Le saint-père m'assura que, quoique ce ne fût pas la coutume de le faire, il allait lui-même écrire une lettre particulière pour témoigner à Votre Grandeur sa haute considération.

« En peu de jours je partirai pour l'Angleterre, et je regrette que ma route ne me conduise pas par

Paris ; je répète donc ce que j'aurais bien voulu vous dire de vive voix, mes vœux sincères et ardents pour que le ciel conserve pour bien des années le bon pasteur qu'il a donné en Votre Grandeur à son troupeau.

« Agréez, Monseigneur, les sentiments de dévouement avec lesquels je suis,

«Votre très obéissant serviteur
et frère indigne en J.-C.

« N. Wisemann.

« Rome, le 14 juillet 1840. »

L'archevêque de Paris, préconisé par le vicaire de Jésus-Christ, se prépara dans la retraite à recevoir l'onction sainte, la force d'en haut, et la charité qui fait les apôtres et les martyrs. Le mandement qu'il adressa à son diocèse, le jour même de son sacre, fut l'expression des grandes pensées que Dieu donne aux âmes recueillies dans la méditation de ses lois. Comme l'apôtre saint Paul, il se glorifie d'abord de sa faiblesse, parce que la Providence se sert de la faiblesse même pour accomplir ses desseins. « Je n'ai point, dit-il, ces avantages que ni Dieu ni son Église n'exigent, il est vrai, mais auxquels vous êtes disposés à attribuer une assez grande puissance : nous n'avons rien de ce qui peut imposer à l'opinion, rien pour être entourés de ces prestiges que l'autorité sé croit si heureuse de produire. A peine connaissons-nous vos arts; nous ne sommes point entrés dans vos savantes académies; de vastes assemblées ne se sont point émues à notre voix; notre nom est sans éclat, et nous pou-

vous dire, comme le premier roi des Hébreux, que notre tribu est une des plus petites en Israël et que notre père n'est point un des grands de sa tribu. »

Son cœur s'épancha ensuite dans de douces exhortations à la charité : « C'est la charité qui a triomphé du monde et qui procure à l'Église de nouvelles victoires. Elle règnera surtout au sein du clergé ; elle effacera jusqu'aux dernières traces des dissensions qui, en séparant les esprits, avaient divisé les cœurs ; elle unira, dans une même paix et dans une même foi, ceux qui sont restés toujours fidèles et ceux qui, après avoir un instant troublé l'Église, l'ont réjouie par leur soumission et par la noble et difficile victoire qu'ils ont remportée sur eux-mêmes. » La voix du pasteur était encore plus émue quand elle s'adressait à la partie la plus chère et la plus précieuse du troupeau de Jésus-Christ, aux enfants et aux pauvres :

« Bons frères de la doctrine chrétienne, et vous tous, instituteurs vraiment catholiques, que nous aimons à nous reposer sur vous d'une de nos plus vives sollicitudes ! Ces nombreux enfants que vous élevez nous appartiennent, puisque, par la grâce de Jésus-Christ, nous sommes devenu leur père. En leur consacrant votre zèle, vos constants et pénibles travaux, votre vie tout entière, vous allégez notre responsabilité devant Dieu ; vous accomplissez l'une des parties les plus pénibles de notre mission. Élargissez encore, s'il est possible, vos bras, dilatez votre cœur, pour y recueillir ces milliers d'enfants, tendres objets de notre amour, parce que leur cœur est exposé à plus

de séductions, leur vie à plus de misères. Versez dans leurs jeunes intelligences le lait de la doctrine, conduisez-les par vos conseils, entraînez-les par vos exemples ; que leur âme tout entière soit pénétrée du doux parfum de vos vertus. Aidez-nous à rendre la demeure du pauvre ce qu'elle a été dans d'autres temps, un sanctuaire chéri de Dieu, parce qu'il y trouvera droiture, probité, innocence, tout ce qu'il aime à contempler et à bénir. »

Le prélat répandait ensuite ses plus douces bénédictions sur ces vierges saintes qui consacrent leur vie à consoler les pauvres dans leurs douleurs, et sur cette société de Saint-Vincent-de-Paul, sublime association de la jeunesse chrétienne, qui termine ses études par celle de la souffrance et entre dans la carrière de l'homme fait par le plus noble apprentissage, celui du soulagement des misères humaines. Enfin il terminait cet acte d'inauguration par ces paroles qui pourraient paraître prophétiques et qui, inscrites un jour sur des drapeaux funèbres, devaient être portées dans les rues comme les derniers accents du martyr et son dernier testament au peuple de Paris :

« Voici, dit-il, notre dernier vœu, nos très chers frères; c'est celui d'un pasteur tendrement dévoué à ses ouailles; c'est le vœu du chef auguste de l'Église qui la gouverne avec tant de sagesse; c'est le vœu de l'épiscopat français, c'est celui de l'Église et de Jésus-Christ, notre divin et commun Maître : *Paix aux hommes* est le premier bienfait que les anges nous annoncent sur le berceau du Sauveur. *Je vous donne*

ma paix est son dernier adieu et le seul trésor que sa tendresse lègue à ses disciples.

« Notre Évangile est l'Évangile de la paix ; nous avons une hostie pacifique, et le fruit de la religion tout entière est renfermé dans cette prière abrégée que l'Église a reçue de Jésus-Christ et qu'elle met dans la bouche de l'évêque : La paix soit avec vous !

« Notre arrivée parmi vous sera donc comme celle de cet ancien prêtre d'Israël ; comme lui nous ne venons ni gouverner, ni troubler la cité, mais offrir une victime. »

Le sacre de l'archevêque de Paris eut lieu dans la métropole de Notre-Dame le 6 août 1840, fête de la Transfiguration de Notre Seigneur. Deux cents ans s'étaient écoulés depuis qu'un pareil spectacle avait rassemblé la foule des chrétiens dans la vieille basilique. Le dernier archevêque sacré sous ces voûtes était le fameux de Gondy qui fut ensuite cardinal de Retz. Quelle distance entre les temps et les hommes ! Le 6 août, dès la pointe du jour, la foule se pressait sur le parvis de la cathédrale et remplissait la nef, les bas-côtés et les chapelles latérales. Cette vaste enceinte ordinairement déserte se peuplait. Le chapitre, le clergé et les ordres religieux, les lazaristes, les sulpiciens, les missionnaires de France occupaient le chœur et le sanctuaire. Dans des tribunes élevées sur la croix de la nef étaient les principaux personnages de l'État, les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique, les préfets de la Seine et de la police, MM. Barthe et Teste, anciens ministres des cultes, plusieurs pairs de France et dépu-

tes, les maires de Paris, les membres du conseil général, les administrateurs des hospices. Dans le sanctuaire, on distinguait, à leur mitre et à la croix qui brillait sur leur poitrine, huit évêques, ceux de Versailles, de Meaux, d'Orléans, de Beauvais, de Dijon, de Valence, de Quimper, de Cork en Irlande et l'internonce du pape. Au-dessus de ces prélats, sur la marche la plus élevée de l'autel, en vue de tout le peuple, dominait le pontife consécrateur, le vénérable cardinal d'Arras. A ses pieds et prêt à recevoir l'onction sainte était agenouillé le nouvel archevêque de Paris. Sa figure ne trahissait aucune des émotions de son âme ; il était calme, les yeux baissés, sans prétention et sans timidité. Il portait la mitre et la crosse avec cette même simplicité qu'il avait montrée autrefois dans les missions du Rouergue et à l'hospice des Enfants-Trouvés. « Notre archevêque, disait-on, n'a ni la grâce, ni la majesté de M. de Quélen. Ses gestes sont lourds, sa démarche balancée, mais il semble doué d'une grande bonté et d'une grande fermeté. » On aimait à lui appliquer ces paroles que les chants de tout le clergé faisaient retentir sous les voûtes de la basilique; on les disait déjà réalisées : « Seigneur, que dans son âme abonde la constance de la foi, la perfection de la charité, la sincérité de la paix. Que ses pieds soient dirigés par votre grâce dans les belles voies où il évangélisera la paix, où il évangélisera les dons de votre miséricorde. Donnez-lui, Seigneur, d'accomplir un ministère de conciliation par ses paroles et par ses œuvres. Que son langage ne soit point celui de la vaine

sagesse de l'homme, mais celui de votre esprit et de votre puissance. Que sa sollicitude soit incessante; que son cœur soit fervent; qu'il haïsse l'orgueil et s'attache à l'humilité. Qu'il chérisse la vérité et ne l'abandonne pas. Qu'il ne soit jamais séduit ni par les louanges, ni par la crainte. »

Quelques années après, l'archevêque de Paris se promenait avec un jeune ecclésiastique dans les jardins de Marie-Thérèse; c'était un beau soir d'été. La conversation, d'abord philosophique, était tombée sur les voies mystérieuses de la Providence; les souvenirs du passé revinrent à l'esprit du prélat. « On fait parfois bien des rêves, dit-il, et de beaux rêves; jamais je n'aurais pu rêver que je deviendrais archevêque de Paris. Un simple prêtre n'est pas ordinairement nommé à un archevêché; comment supposer qu'il pût arriver à celui de Paris? Ajoutez que, pendant dix ans, on disait ma petite crosse brisée. Le roi ne me pardonnait pas le discours que je lui avais adressé à Amiens, ni l'ouvrage sur la propriété des biens ecclésiastiques que j'écrivis contre le ministère et pour la défense de M. de Quélen. On avait, pendant cinq ans, repoussé ma nomination à la simple coadjutorerie de Strasbourg, malgré les vives instances de M. le Pappe de Trevern, du prince Esterhazy et les promesses faites par M. Molé. On eut tellement peur de moi que l'ordonnance qui m'accordait au vénérable évêque de Strasbourg resta deux mois devant le roi sans qu'il osât la signer, et peu après on me nomma archevêque de Paris. Je me croyais destiné à mourir

dans mes montagnes. Voilà, mon cher ami, comment Dieu règle à son gré notre vie. » Une grande naïveté se mêlait à ces épanchements. La solitude et le silence de cette retraite leur prêtaient un nouveau charme ; une modestie sans apprêt les accompagnait et en augmentait la douceur. L'accent de l'homme qui recueillait ses souvenirs dans une pensée religieuse et repassait devant Dieu ses destinées était parfois sublime.

CHAPITRE XXIV.

Œuvres de charité

1840—1848.

L'archevêque de Paris voulut consacrer les prémices de son ministère au soulagement des pauvres. Cherchant autour de lui où se trouvait l'abîme le plus profond de la misère, sa pensée se porta vers ces populations ouvrières des faubourgs qui vivent et meurent dans le dénûment. Combien de milliers d'hommes, préférant à tous les secours de nos hôpitaux la pauvreté, l'humidité, l'obscurité de leur réduit où ils se voient du moins entourés de leurs enfants, expirent sans que ni l'humanité ni la religion aient allégé ou même connu leurs douleurs ! Une dame dont le cœur avait toujours été le trésor des pauvres, la vicomtesse L***, eut la pensée de rétablir l'œuvre des malades fondée autrefois par saint Vincent de Paul et qui fut sans doute, au jugement de Dieu, une des plus grandes gloires du siècle de Louis XIV.

Cette œuvre donnait pour auxiliaires aux sœurs de la charité les riches et les grands. La charité ne se contentait plus alors de l'aumône ; elle accomplissait tous les préceptes de la fraternité évangélique. Des

dames venaient passer leurs heures de loisir près du lit des pauvres, les consoler et les secourir, leur inspirer la foi et l'espérance et leur donner l'avant-goût du ciel. Placées sous la direction des sœurs de Saint-Vincent, ces dames formaient comme une arrière-garde qui maintenait partout les secours d'une charité toujours prudente et habilement distribuée. Telle fut l'œuvre dont le rétablissement dut exciter la sollicitude du nouvel archevêque et conserver jusqu'à la fin de sa vie sa prédilection et les soins de sa vigilance pastorale. Bénie de Dieu, soutenue par le zèle du vénérable supérieur des lazaristes et de la sœur Rosalie, entretenue et développée par le généreux concours des fidèles, l'œuvre du Bon-Pasteur prospéra. Durant les huit années de son épiscopat, cent trente mille pauvres ont été secourus et consolés; deux cent mille fois la charité chrétienne les a visités dans leurs afflictions et leurs maladies. Prêt à quitter ce monde, les pensées du prélat purent se reporter sur cette société auxiliaire des filles de la charité qui comptait alors 400 membres prêts à suivre ses traces et qu'il laissait comme un précieux héritage à sa ville de Paris.

Non content de soutenir et de propager l'œuvre des pauvres malades, il voulut en accomplir lui-même les devoirs et en goûter les consolations. On vint lui dire un jour qu'une pauvre servante très dangereusement malade désirait voir un prêtre; au lieu d'y envoyer un des secrétaires de l'archevêché: « J'irai moi-même, dit-il, je la confesserai. » Une

autre fois, une dame de l'œuvre des pauvres malades lui porta la prière d'un ouvrier du faubourg Saint-Marceau qui se mourait dans un grenier et demandait le sacrement de confirmation. L'archevêque partit aussitôt, pénétra dans le galetas du pauvre, s'agenouilla près de la paille sur laquelle il était couché, implora sur lui les dons et les consolations de l'Esprit saint, lui adressa les paroles les plus affectueuses ; les larmes coulaient de tous les yeux. Le pontife agenouillé devant un pauvre ouvrier mourant, les insignes de la puissance épiscopale devant les haillons de la misère, ce recueillement religieux, ces prières du premier pasteur, ces bénédictions portées, selon la promesse de Jésus-Christ, à ceux qui souffrent et qui pleurent, tout dans cette scène paraissait sublime et divin. Ne pouvant aller de maison en maison pour secourir les pauvres, il voulut du moins les visiter dans les hôpitaux ; il s'arrêtait alors auprès de chaque malade, le bénissait, compatissait à ses souffrances, l'engageait à les offrir à Dieu qui seul peut guérir toutes les infirmités de l'homme.

Ce vénérable pontife devait commencer son ministère pastoral comme il l'a terminé, victime de sa charité. En parcourant les salles de l'hôpital, rue de Sèvres, il fut atteint de la petite vérole. La maladie dura plusieurs semaines. A peine entrait-il en convalescence qu'on vint l'avertir à trois heures du matin que M. Bertin, ancien directeur du *Journal des Débats*, touchait à sa dernière heure ; une visite du prélat pouvait réveiller des sentiments religieux

dans un cœur généreux et sensible, et donner à Dieu une âme prête à s'échapper. Rien ne put retenir l'archevêque, ni le danger auquel il s'exposait, ni l'inopportunité de l'heure, ni l'incertitude de sa démarche. Admis auprès du malade, il resta quelque temps seul avec lui; Dieu seul connaît ce qui se passa dans cet entretien. Un mois après, l'archevêque de Paris revoyait ses montagnes de l'Aveyron, les sites de Saint-Rome, le vieux manoir de la Borie-Blanque, séjour de son enfance, les bois, le village et la maison du Magranet, témoins de ses premiers travaux apostoliques. Là, un soir, entouré de sa famille, au milieu des épanchements de la gaieté, il s'arrêta tout à coup en parcourant les colonnes d'un journal. La tristesse se répandit sur ses traits et ses yeux se remplirent de larmes; il venait de lire la mort de M. Bertin; il ne l'avait vu qu'une fois, et il pleurait sa perte comme celle d'un ami.

Le pasteur qui consolait et soulageait les douleurs du malade donna la même sollicitude à l'éducation des enfants pauvres. Il devait paraître, selon l'expression d'un de ses amis, comme un ange gardien aux deux extrémités de la vie, à son entrée et à son départ. L'œuvre de l'abbé de Bervanger lui était chère; elle arrachait chaque année six cents enfants à la misère, à l'ignorance et à l'immoralité; elle leur donnait la fortune la plus solide, l'amour du travail, de la patrie et de la religion; mais cet établissement faisait ombrage à la cour.

On se rappelait qu'autrefois l'abbé de Bervanger

allait chaque semaine aux Tuileries demander au duc de Bordeaux les pièces d'or, récompenses des bonnes notes que lui donnaient ses professeurs, et que le petit prince, vif et bouillant, amassait avec peine, mais avec ardeur, pour fonder son école d'enfants pauvres. Ces souvenirs inquiétaient le gouvernement et lui faisaient voir des conspirations politiques là où il n'y avait que les conspirations de la charité. L'archevêque de Paris prit cette institution sous son patronage; il la défendit contre des conseils ennemis; il exhorta son vénérable fondateur, l'abbé de Bervanger, à persévérer avec zèle dans l'accomplissement d'une œuvre si utile à la société, heureux s'il pouvait contribuer lui-même à l'affermir et à l'étendre.

On se rappelle que M. Affre avait fondé à Amiens la société des frères de Saint-Joseph pour l'instruction des enfants de la campagne; c'était un des témoignages de cette prédilection qu'il éprouvait pour les enfants pauvres. A Paris, il suffisait, pour l'accomplissement de ces mêmes œuvres, de conserver et de développer les institutions déjà florissantes. Les établissements des frères de la doctrine chétienne, les écoles des adultes, les réunions des apprentis, les asiles des orphelins auxquels le choléra avait en un instant ravi leur père et leur mère et qui avaient retrouvé dans le cœur de M. de Quélen une tendresse à la fois paternelle et maternelle, toutes ces œuvres furent également chères à son successeur. C'était le plus précieux dépôt que lui avait laissé le pontife mourant et dont il devait un jour

répondre devant Dieu ; aussi avec quelle émotion le nouveau pasteur s'adressait-il aux fidèles, les conjurant de ne pas abandonner l'œuvre la plus belle et la plus aimée de son saint prédécesseur ! « Nous vous demandons, disait-il, nous vous supplions de nous prêter votre concours pour continuer à ces pauvres orphelins les tendres soins du père qu'ils ont perdu ; et nous aussi, nos très chers frères, nous sentons nos entrailles émues quand nous songeons et aux dangers dont ils ont été arrachés, et à ceux qu'ils pourraient courir s'ils étaient abandonnés dans un âge où ils ne peuvent encore ni pourvoir à leur existence, ni être suffisamment prémunis contre les atteintes du vice. »

M. Affre avait réglé ses aumônes de manière à en assurer une utile et sage répartition. Occupé d'une vaste administration et trop éloigné du spectacle des misères pour en appliquer lui-même le remède, il envoyait aux sœurs de la charité les demandes qui lui étaient adressées; ces filles, mieux instruites des besoins des pauvres, savaient écarter des sollicitations inopportunes pour apporter toujours aux souffrances réelles un soulagement nécessaire. A la fin de chaque mois, elles réclamaient auprès de l'archevêque les sommes distribuées en son nom. Le jour de l'an, il ajoutait aux dépenses courantes de sa charité pastorale un billet de cinq cents francs ; c'étaient les étrennes des pauvres. Le jeudi saint, anniversaire du grand jour où Jésus-Christ se fit le serviteur des pauvres, lava leurs pieds et les servit à table, l'archevêque ne se bornait

pas à renouveler cette Cène divine, il faisait distribuer mille francs en aumônes.

Ce bon pasteur donnait aux pauvres plus que de l'or et de l'argent, il leur consacrait ses affections, ses sympathies, ses larmes; il paraissait très sensible à leurs maux. Un jour que je lui parlais de la pauvreté d'un jeune homme, je vis des pleurs rouler le long de ses joues. Le P. Lefebvre, prêchant souvent devant lui des sermons de charité, remarqua également que toujours il avait été ému jusqu'aux larmes, et qu'une fois entre autres il n'avait cessé d'en répandre durant tout le discours. Cette vive compassion pour les maux de ses frères, et qui devait un jour l'entraîner à la mort, se révélait parfois par de généreuses paroles. La bague que lui avait donnée le roi renfermait un diamant d'un très grand prix. « A qui laisserez-vous cet anneau ? lui dit une de ses parentes.—Je ne le conserverai peut-être pas jusqu'à ma mort, répondit le prélat; je le donnerai aux pauvres de Paris s'il survient une famine. » Le peuple l'avait bien jugé lorsque, suivant ses funérailles, il sanglotait et disait : « Nous avons perdu notre père ! »

CHAPITRE XXV.

Premiers essais de constitution d'une école de hautes études. — Conférences avec M. Cousin, ministre de l'instruction publique.

1840 — 1841.

Dès le commencement de son épiscopat, M. Affre parut préoccupé de l'idée de fonder une école de hautes études ecclésiastiques; ce projet était pour lui une tradition et un héritage de famille. C'était, en effet, M. l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, qui l'avait le premier conçu et l'avait fait agréer à la Chambre des députés. Alors le concours des évêques et les secours du gouvernement lui avaient été assurés, mais l'opposition de M. de Quélen avait détruit de si belles espérances. Vint ensuite la révolution de juillet qui sembla renvoyer à un avenir indéterminé ces desseins de renaissance scientifique et littéraire au sein de l'Église. Mais en 1831 M. Cousin, devenu ministre, voulut, en succédant à M. Frayssinous, adopter et faire revivre tous ses projets. Il se présenta chez M. de Quélen avec les lettres de trois archevêques et proposa

l'établissement d'une haute école ecclésiastique[1]. Le vénérable prélat, peu favorable au nouveau gouvernement, parut très étonné.

(1) M. Cousin expose, dans le récit de son voyage en Hollande, toutes ses idées sur une école de hautes études théologiques. Nous citons ce passage :

« Sous la Restauration, en France, un ministre de l'instruction publique et des cultes conçut l'idée d'une maison des hautes études ecclésiastiques. Les allocations nécessaires à cet établissement ont été faites au budget ; mais tout a manqué par un déplorable conflit de pouvoirs. M. l'évêque d'Hermopolis, ministre des cultes et de l'instruction publique, soutenait, avec raison, que la maison des hautes études ecclésiastiques étant faite pour tout le clergé et devant servir à la nation entière, bien que située à Paris, n'était pas un établissement diocésain, et par conséquent ne pouvait relever de l'autorité diocésaine de M. l'archevêque, mais de l'autorité ecclésiastique générale, c'est-à-dire du ministre. M. l'archevêque prétendait, au contraire, que cette maison étant sur son territoire lui appartenait. Cette prétention n'est pas plus fondée que ne le serait celle du recteur de Paris d'avoir dans ses attributions l'École normale, parce que l'École normale est matériellement placée dans l'Académie de Paris. Les exemples surabondent d'établissements généraux qui, à ce titre, ne relevent que de l'autorité générale, c'est-à-dire du gouvernement, quoique placés dans tel ou tel lieu. Il faudrait reprendre cette affaire avec la ferme volonté de la mener à bien ; et pour cela ce n'est point avec M. l'archevêque de Paris, c'est avec Rome qu'il faudrait la traiter. Rome sait à quel point la grandeur du clergé français importe à la chrétienté tout entiere, et elle ne peut qu'applaudir à un établissement dont le but est le perfectionnement des études théologiques et la formation d'une élite ecclésiastique capable de soutenir, dans ces temps difficiles, l'ancienne réputation de savoir et de lumières de l'Église de France. Quant à l'organisation de cet établissement, voici les bases que je soumettrais à la sagesse du gouvernement français et du saint-siége :

« 1° Nul ne pourrait être admis dans la maison des hautes études

Il accueillit néanmoins les offres du ministre, mais à la condition que l'institution nouvelle relèverait uniquement de son autorité. Ces desseins furent donc une seconde fois abandonnés. Dans les premiers mois de 1840, M. Cousin, revenu au ministère, eut avec M. Affre, alors évêque coadjuteur de Strasbourg et vicaire général capitulaire, un entretien

ecclésiastiques qui n'eût achevé son grand séminaire et reçu les ordres;

« 2° Dans chaque diocèse, ce serait l'évêque qui choisirait les sujets à envoyer à Paris, sur la désignation du directeur du grand séminaire;

« 3° Au sortir de la maison de Paris, l'élève serait remis à la disposition de l'évêque qui l'aurait envoyé et qui pourrait en faire, à son gré, un maître de conférences de son grand séminaire, un directeur de petit séminaire, un grand vicaire, un membre de son chapitre, etc.;

« 4° La maison des hautes études serait placée sous le gouvernement d'une assemblée d'évêques, parmi lesquels serait M. l'archevêque de Paris, qui pourrait même avoir la présidence. Dans ce conseil ecclésiastique serait de droit un conseiller d'État, désigné à cet effet par le roi, pour y représenter la puissance publique. Bien entendu que ce conseiller d'État n'aurait de voix qu'en matière administrative;

« 5° Le conseil arrêterait le règlement d'études et de discipline de la maison sous l'autorité de M. le ministre des cultes. Il nommerait ou proposerait le directeur, les maîtres de conférences, l'économe;

« 6° Le conseil se réunirait une fois chaque année, à une époque qu'il déterminerait lui-même chaque fois. Cette réunion pourrait durer trois semaines; là on entendrait le rapport général du directeur sur les travaux des élèves et l'état spirituel et matériel de la maison. En conséquence de ce rapport, le conseil prendrait sur les choses et sur les personnes les résolutions qu'il jugerait convenables. »

où se dessina le caractère des deux personnages. « Vous pouvez être archevêque de Paris, lui dit le ministre, mais vous pouvez aussi être directeur d'une école de hautes études ecclésiastiques. Je vous conseille de choisir cette seconde place; si j'étais l'abbé Affre, je la préférerais. » M. Affre déclara naïvement qu'il préférait être archevêque, ce qui ne l'empêcherait pas d'être fondateur et premier directeur d'une haute école théologique. Peu de jours après le sacre, M. Cousin se promenait avec le prélat dans les jardins de Marie-Thérèse et le pressait vivement de mettre enfin à exécution le grand dessein de M. Frayssinous; il fallait profiter de son ministère; c'était un ministère qui osait beaucoup, qui osait les fortifications de Paris et les hautes écoles ecclésiastiques. Le gouvernement ne reculerait devant aucun sacrifice; il ferait tout, absolument tout. Fallait-il un bref du saint-père? on aurait un bref du saint-père; fallait-il fonder des bourses? le gouvernement fonderait des bourses. M. l'archevêque pensa que le roi ne se montrait si généreux que pour tenir sous sa main l'élite du clergé. « Prétendez-vous, dit-il au ministre, que je fasse prêcher dans cette école le philippisme?—Non, mais nous ne voulons pas non plus qu'on y prêche l'antiphilippisme.—Cependant l'État voudra sans doute se réserver certains droits dans la nomination des professeurs, ainsi que la haute direction de l'établissement, et nous ne pouvons accepter cette intervention de l'autorité civile dans les affaires ecclésiastiques. » M. Cousin rappela que le concours des deux autorités avait tou-

jours paru en France dans la création de tous les établissements religieux. L'archevêque répondit que ce concours était autrefois réglé par des lois sages, que l'État se bornait alors à sanctionner et non à contrôler les décisions de l'Église, que depuis la révolution, le règne de Napoléon et les lois organiques, la puissance civile avait été de jour en jour plus envahissante et usurpait des droits qu'on ne reconnaîtrait jamais. M. Cousin protesta contre des desseins d'envahissement et d'usurpation. L'école des hautes études ecclésiastiques pourrait être dirigée par un conseil d'évêques ; cette assemblée vénérable, composée de dix ou douze prélats, se réunirait tous les ans. Et n'était-ce pas là un concile? Quelle force donnée à l'Église! Quelles concessions de la part d'un roi ! A propos des sciences théologiques, on parlerait d'autres choses. On ferait des déclarations, par exemple, sur l'union de la philosophie et de la théologie, sur l'esprit qui doit animer cet enseignement. L'archevêque engagea M. Cousin à demeurer au ministère et promit de profiter, dans un an, de ces excellentes dispositions. «Un an! mais nous n'y serons plus! nous ne sommes pas assurés du lendemain.» Et, en effet, il tombait peu après avec M. Thiers. MM Guizot et Villemain prenaient leurs places.

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, se montra peu favorable au clergé; cet esprit élevé, savant, religieux, si capable d'être le ministre du plus beau royaume de l'Europe, ne fut que le grand maître de l'Université. Sa loi sur l'instruction publique, dont

nous parlerons ailleurs, devait amener des tempêtes; elle attaquait l'épiscopat dans ses droits les plus chers, c'est-à-dire le corps le plus uni et le mieux constitué, le seul qui a survécu à toutes les révolutions et qui exerce sur toutes les classes de la société l'autorité la plus étendue et la moins exposée aux contradictions. M. Affre jugea que la création d'une école de hautes études ecclésiastiques serait impossible sous un ministre si contraire à l'indépendance de l'Église. Ainsi s'évanouirent ses espérances. Cependant le roi rêvait toujours de faire la conquête du clergé par une nouvelle génération de jeunes prêtres éminents. Ces projets reparaîtront dans la constitution du chapitre de Saint-Denis. « Il faut, disait Louis-Philippe à l'archevêque, il faut établir l'école des hautes études; voyez à cet effet M. Guizot, vous vous entendrez mieux avec lui. » Les circonstances n'étaient plus favorables; l'épiscopat devait refuser son concours; il ne pouvait accepter des faveurs quand on méconnaissait ses droits. L'archevêque résolut donc d'attendre des temps meilleurs; demeurant jusque-là dans les limites du possible et de l'honorable, il songea à relever la faculté de théologie et à fonder les conférences ecclésiastiques.

CHAPITRE XXVI.

Lettre pastorale sur les études. — Admiration que cet opuscule excite. — Lettre de M. Villemain. — Réorganisation de la faculté de théologie. — Les conférences ecclésiastiques établies dans le diocèse.

1841.

C'était dans l'étude que M. Affre cherchait un délassement aux pénibles travaux de son ministère et venait réparer les forces épuisées de son esprit. La contemplation habituelle des vérités de la religion élevait son âme dans une atmosphère plus épurée que nulle tempête n'agitait, et quand ensuite il redescendait dans le tumulte des affaires, il y apportait cette paix, cette sérénité et ce calme qui laissaient son jugement, naturellement droit, s'exercer avec une entière liberté.

Il comprenait que cette vie studieuse sans ambition, utile sans orgueil, si propre à élever l'esprit et calmer les passions du cœur, devait être la vie des ministres de Dieu. Il désirait surtout qu'elle fût celle de son clergé qui avait besoin, plus que tout autre, de lumières, de force et de prudence. Il résolut donc d'exciter le zèle de ses prêtres pour l'étude de la science ecclésiastique en leur en montrant l'impor-

tance et la beauté, de les diriger dans cette étude par de sages conseils et une méthode sûre, d'entretenir leur émulation et de faciliter ce long et pénible travail en leur offrant des institutions utiles. Tel fut le dessein de la lettre pastorale qu'il composa au mois de mars 1844.

Il serait difficile d'exposer en moins de paroles, avec plus de clarté et de précision l'objet de la science ecclésiastique et le lien qui unit ses différentes parties. M. Affre nous montre le dogme contenu dans les saintes Écritures et dans la tradition catholique, transmis par l'autorité infaillible de l'Église, appuyé sur des faits qui ont un caractère divin, fixant les esprits et les sociétés, donnant à l'homme les seules notions dignes de Dieu, les seules qui nous rendent raison de l'origine du monde, de sa dégradation et de sa réhabilitation; la morale reposant sur le dogme comme sur un fondement inébranlable, aussi vénérable dans sa source, aussi certaine dans ses preuves, aussi efficace dans son influence sur les individus et les sociétés, se faisant toute à tous, bégayant avec les enfants, parlant un langage plus fort à la jeunesse, plus tempéré aux vieillards, touchant à toutes les lois humaines qu'elle réforme, qu'elle rectifie, qu'elle sanctionne et qu'elle complète; enfin la discipline qui est l'expression des dogmes et de la morale, expression littérale et rigoureuse dans ses symboles, expression pleine d'amour et d'harmonie dans ses prières chantées, expression sensible dans ses rites, expression développée dans les lois canoniques. Ainsi le dogme est la base de la

morale, l'un et l'autre engendrent la discipline et la discipline démontre l'antiquité du dogme.

Tel est le magnifique ensemble de la science ecclésiastique. Mais tous ne doivent point l'étudier au même point de vue, car tous n'ont pas le même ministère à remplir. Il faut des docteurs qui puissent défendre la science de Dieu, en faire remarquer les admirables profondeurs, les saintes règles et les sublimes enseignements. Il faut des prédicateurs appelés ou à nourrir l'enfance du lait de la doctrine, ou à donner aux pauvres le pain de la parole évangélique ; il faut des pasteurs qui sachent appliquer avec prudence et discernement la doctrine proclamée dans les chaires ou développée dans de savants écrits.

Le docteur et le prédicateur enseignent la vérité et combattent l'erreur, mais leur méthode est différente. L'un disserte plus longuement ; il a recours aux formes plus sévères de la logique, à des considérations quelquefois abstraites, à un examen critique des faits, à tous les développements nécessaires pour épuiser une question ; l'autre marche au même but par une voie plus courte, plus ornée, plus populaire. L'un et l'autre approfondiront de préférence les vérités les plus contestées au sein de la société où ils vivent ; ils étudieront l'erreur qui écrit, qui parle, qui remue si vivement les intelligences et les entraîne vers l'abîme, mais ils l'étudieront comme le médecin la maladie, c'est-à-dire autant qu'il est nécessaire pour lui porter remède. Ils aimeront au contraire la vérité comme ils aiment la vie qu'un instinct naturel nous

porte à développer, à fortifier et à défendre. Ils ne la chercheront point dans ces écrits où l'on ne trouve qu'un catholicisme amoindri, une morale et des dogmes plus ou moins altérés par un rationalisme vaporeux; ils la puiseront dans les sources pures de l'Écriture et de la tradition.

Mais à cette étude le prédicateur ajoutera plus encore que le docteur, l'étude des hommes, et spécialement de ceux qu'il est appelé à conduire dans la voie du salut. C'est par la connaissance des esprits et des passions qui les dominent et les poussent dans des voies toutes nouvelles que la parole de l'orateur chrétien devient utile et puissante sur l'esprit de ses auditeurs; c'est par là qu'il s'élève au-dessus des orateurs vulgaires.

Il évitera surtout la nouveauté dans le langage; il ne rougira pas de parler une langue consacrée par les travaux de l'Église pendant quinze siècles et que Dieu a parlée par l'organe des auteurs inspirés. Il n'ira point, artiste ignorant, recouvrir d'un méprisable vernis la noble simplicité des monuments de notre foi, ou les reconstruire sur de bizarres proportions.

Après un portrait rapide du prédicateur romantique et de celui qui cherche le succès dans les faux ornements de l'esprit, M. Affre termine par ces paroles dignes de l'éloquence de Bossuet.

« Personne, après avoir entendu l'un de ces deux prédicateurs, ne se frappe la poitrine, ne court se jeter dans les tribunaux sacrés en criant : « J'ai vu, j'ai entendu l'ange de Dieu ! Je ne puis plus vivre dans

le péché! » Où sont les dépouilles qu'il devait ravir à l'enfer? Où sont les trophées qu'il devait déposer aux pieds du maître qui l'avait envoyé pour établir le règne de la vérité et de la justice? Il a acquis une certaine renommée. La multitude se presse autour de sa chaire, le quitte sans avoir appris rien de solide, sans éprouver en elle le travail de la régénération intérieure. Elle s'en va n'emportant le souvenir d'aucune grande vérité. Et où va-t-elle? Les Romains dégénérés se pressaient autrefois autour des rhéteurs de la Grèce pour y entendre un beau discours de morale, et de là ils couraient à des spectacles cruels ou licencieux. Les chrétiens qui ont entendu notre prédicateur retournent à leurs plaisirs et à leurs affaires avec une foi moins ferme et une conscience moins accessible au remords; quelques-uns peut-être iront à quelque théâtre où la pudeur est outragée, la religion et la piété cruellement immolée. »

Mais de tous les ministères que le prêtre est appelé à exercer dans l'Eglise, il n'en est point de plus difficile que celui du confesseur. Comment pénétrer les abîmes que la lumière de Dieu seule peut éclairer, juger une multitude de causes qui supposent une si grande variété de connaissances en matière de justice, connaître les devoirs de tous les états, en apprécier les circonstances, appliquer les règles générales aux cas particuliers aussi variés que les passions et les caractères? Quelle droiture, quelle étude, quelle observation, quelle pureté de cœur pour se livrer avec succès à ce redoutable ministère! Si nous ajoutons que ses jugements

doivent être aussi prompts qu'ils sont prodigieusement difficiles, qu'il doit saisir d'un coup d'œil la disposition d'une âme, lui apprendre à se connaître, être juge sans cesser d'être père, verser dans un juste tempérament l'huile et le vin dans les plaies du malade, donner aux uns le lait de l'enfance, c'est-à-dire les premiers éléments de la vie chrétienne; aux autres une nourriture plus solide, c'est-à-dire cette sagesse qui se communique aux parfaits, alors nous pourrons dire avec saint Grégoire que c'est bien là l'art des arts et que ce serait une témérité épouvantable d'exercer ce ministère sans une science étendue et solide, une sagesse éprouvée, un zèle et une piété sincère.

Que sera-ce donc que le pasteur qui réunit en lui tous ces ministères, qui est à la fois prédicateur, docteur, confesseur? Ne faudra-t-il pas qu'il ait longtemps cherché dans les saintes Écritures et dans les enseignements de l'Église et recueilli dans son cœur ce feu sacré qui doit éclairer, échauffer les âmes et y rallumer le flambeau de la foi que les préjugés obscurcissent ou qu'élèvent les passions?

L'immense étendue de la science ecclésiastique, telle que M. Affre l'offre à son clergé, indique assez qu'elle doit être l'objet presque exclusif de son étude. Cependant parce qu'elle touche à toutes les sciences et à toutes les vérités, le sage prélat veut que le prêtre étende l'horizon de ses connaissances ; il montre l'utilité des sciences exactes pour découvrir l'harmonie qui existe entre leurs découvertes et la révélation ,

l'importance de l'histoire qui rappelle des événements que la religion seule peut expliquer et les influences diverses qu'elle a exercées sur le monde. Il recommande l'étude du droit civil et du droit administratif, parce que l'une est utile dans la direction des consciences et l'autre pour résoudre les difficultés qui s'élèvent dans l'administration. Mais il demande aussi que tous les prêtres aient une forte éducation littéraire, parce qu'ils sont destinés à défendre et à développer par la parole ou par des écrits les divers enseignements de la religion.

Il est des circonstances où le prêtre devra donner de plus grands développements à l'étude des sciences profanes, aux dépens mêmes de la science sacrée. Si Dieu l'appelle à instruire la jeunesse, il approfondira les matières qui feront l'objet de son enseignement. Si les talents qu'il a reçus de la nature semblent l'autoriser à saisir le sceptre des sciences qui sont étrangères à la mission habituelle du sacerdoce, il pourra renoncer à exceller dans la science ecclésiastique pour faire rejaillir sur l'Église l'honneur de faire entrer dans toutes les voies de l'esprit humain des hommes éminents. « Nous désirons, ajoute le sage prélat, cet honneur pour le sacerdoce, et nous soupirons après le moment où, ayant réparé des pertes, il pourra occuper un rang honorable dans les sociétés savantes et ressaisir la couronne que la tempête arracha violemment de son front à la fin du dernier siècle. »

M. Affre termine cette première partie de sa lettre pastorale par quelques réflexions sur la méthode et le

style qui conviennent aux discours et aux écrits ecclésiastiques.

La méthode est une dans son principe. Énoncée de la manière la plus générale, elle consiste dans l'ordre naturel des idées, mais elle admet une grande variété de forme. La forme scolastique, malgré ses abus, est préférable pour initier les esprits inexpérimentés aux éléments de la philosophie et de la théologie; sa marche est plus facile et plus sûre; elle rend plus nettes et plus précises les preuves, plus sensibles les sophismes, en les renfermant dans la forme rigoureuse du syllogisme. L'esprit, exercé à cette marche lente et pleine de minutieuses précautions, pourra s'en affranchir non-seulement avec sécurité, mais encore avec avantage, lorsqu'il s'adressera au public; il sera plus rapide, plus éloquent et plus orné sans être moins clair et moins précis.

Le style de l'écrivain ou de l'orateur sacré qui est, selon Fénelon, le vêtement de la pensée, ne doit point former avec elle de contraste choquant. M. Affre, dans cet article, reproduit quelques passages d'une critique du romantisme qu'il avait publiée quelques années auparavant. Il s'élève avec force contre cette hérésie littéraire qui, s'affranchissant de toutes les règles, cherche le beau dans un mélange confus et bizarre de tous les genres et de tous les styles. « Le génie, dit-il, doit suivre des règles et ne pas marcher au hasard. L'aigle ne vole pas d'après d'autres lois physiques que l'humble passereau, seulement sa voie est plus spacieuse, la région où il plane plus

élevée, son vol plus ferme, sa vue plus étendue. Les romantiques, qui ne sont pas des aigles, ne veulent aucunes lois, ou, s'ils en acceptent, elles sont si générales, si vagues qu'elles peuvent fléchir au gré de leur goût déréglé. » Il découvre la cause de ce genre faux et malheureusement trop commun. « Le succès des romantiques, dit-il, vient d'un grand abus ; de faibles et innombrables copistes ont reproduit des pensées d'une autre époque, dépourvues du sentiment qui leur donnait du charme, de la conviction qui en faisait la force, et sans application pratique aux préjugés existants, par là même sans utilité. Les romantiques ont promis de remédier à cet abus, mais ils sont tombés dans un abus non moins grave : ils ont remplacé par un langage désordonné une parole ennuyeuse. »

M. Affre avait montré le but, les écueils à éviter et la route à suivre. Mais le travail était long et pénible ; il fallait exciter le courage, soutenir le zèle par l'émulation, et surtout donner aux jeunes ecclésiastiques des guides fidèles et éclairés pour se diriger dès leurs premiers pas dans la carrière à laquelle Dieu les appellerait. Tels furent les motifs qui déterminèrent le prélat à rétablir les conférences ecclésiastiques et la faculté de théologie.

Les conférences ecclésiastiques n'étaient point une institution nouvelle. M. Affre nous la montre en vigueur dès la plus haute antiquité, recommandée par les conciles, transmise de siècle en siècle par la sollicitude des premiers pasteurs et conservée par le clergé français avec une religieuse fidélité jusque

sur la terre de l'exil où la tempête révolutionnaire l'avait jeté, jusque sous la hache du bourreau et dans les prisons où ces généreux confesseurs étaient entassés comme autant de victimes dévouées à la mort.

Dans ces réunions chacun apporte le tribut de son expérience. Le jeune prêtre devient sage de la sagesse du vieillard. L'esprit, excité par la discussion, développe ses forces; il ne se borne pas à une vue légère et superficielle de la vérité; il la retourne en tous sens, il pénètre dans ses profondeurs et se l'incorpore. Les conférences ecclésiastiques ne sont pas seulement un moyen de conserver, d'étendre et d'affermir ses connaissances, elles apprennent aussi à en user avec sagesse et discernement.

Elles devinrent obligatoires pour tous les prêtres du diocèse de Paris, les membres du chapitre, les curés, les vicaires, les aumôniers, les chapelains, les prêtres administrateurs et habitués. Le savant prélat les plaça sous la protection de saint Denis, patron du diocèse, et de saint Charles Borromée, glorieux restaurateur de la discipline ecclésiastique. D'après le règlement qu'il composa, chaque arrondissement forme une conférence sous la présidence du doyen. Les réunions ont lieu tous les mois. On discute les matières fixées par un programme émané de l'archevêché; le président dirige la discussion; le secrétaire, élu au scrutin par tous les membres, assiste le président ou le vice-président dans la direction de la discussion et en rédige le procès-verbal qui, après avoir été lu

à la conférence suivante, adopté ou modifié, est adressé à l'archevêché.

Dans le courant du mois de novembre, plusieurs séances sont consacrées à discuter les procès-verbaux. Cette discussion se fait en présence de M. l'archevêque, assisté des présidents et des secrétaires de chaque conférence, des membres de son conseil et de plusieurs professeurs de théologie.

Dans ces réunions on arrête le programme des questions pour l'année suivante.

Les conférences ecclésiastiques ainsi réglées offraient sans doute aux prêtres studieux un secours puissant pour conserver et augmenter le trésor de leurs connaissances et surtout pour acquérir cette science pratique si nécessaire dans l'exercice du saint ministère. Mais cette institution ne suffisait pas, il fallait encore placer à la tête du clergé un foyer de lumière dont les rayons se répandraient sur tous ses membres et seraient pour lui comme cette colonne lumineuse qui guida les Israélites à travers le désert ; il fallait une école plus élevée où se formerait, sous la conduite de maîtres sages et habiles, une génération d'élite qui recevrait la mission de défendre l'Église contre ses ennemis, tandis que les autres nourriraient de sa doctrine le troupeau fidèle. Soldats avancés de l'armée du Seigneur, ils combattraient aux premiers rangs et protégeraient sa marche victorieuse. M. Affre conçut le dessein de rétablir la faculté de théologie de l'antique Sorbonne.

L'expérience avait prouvé que le double enseignement donné à la jeunesse cléricale, l'un au séminaire, l'autre dans les cours publics, se nuisaient l'un à l'autre. M. Affre les sépara, laissant aux études élémentaires des séminaires leur méthode accoutumée. Il voulut que le professeur de faculté en adoptât une autre qui tînt le milieu entre la méthode scolastique et la méthode oratoire ; qu'elle fût comme la première, claire dans son exposition, suivie dans ses preuves, régulière dans ses plans, et qu'elle empruntât à la seconde quelque chose de plus libre, de plus ample et de plus orné.

Ce professeur de faculté s'appliquera principalement à développer les preuves de son enseignement par tous les monuments qui appartiennent à la science ecclésiastique. C'est dans les faits, c'est dans les professions de foi de l'Église, dans ses décisions, dans les opinions énoncées et soutenues par ses docteurs, dans ses lois et ses règlements, que le professeur de dogme et le professeur de morale iront chercher les preuves de leur doctrine.

Le professeur d'Ecriture sainte expliquera la langue parlée par Moïse et les auteurs inspirés, et réformera les interprétations erronées ou trop hardies qui nous viennent d'outre-Rhin. Il préparera à l'enseignement du professeur d'Ecriture sainte chargé d'établir la véracité de nos saints livres, de résoudre les difficultés des incrédules, d'expliquer les sens divers qu'ils renferment et de faire sur leur style et leur poésie des remarques littéraires.

L'histoire de l'Eglise est trop intimement liée à l'histoire du monde pour que la tâche du professeur qui l'enseigne ne soit une des plus belles, des plus importantes et des plus difficiles; il rétablira sous leur véritable jour les faits dénaturés par l'esprit de système, et discutant les griefs si souvent reproduits d'ambition, d'intolérance, il fera toucher au doigt ce qui, dans les événements qu'on nous oppose, est condamnable, mais appartient aux seules passions de l'homme ou au malheur des temps, ce qui est juste et injustement condamné par des préjugés irréligieux, ce qui est mêlé de bien et de mal, parce qu'à l'action de la religion est venue se joindre l'action de l'erreur.

Le professeur d'éloquence sacrée, après avoir expliqué les règles qui doivent diriger l'orateur, tracera un tableau de l'éloquence de la chaire. Il nous la montrera noble et simple, abondante et chaleureuse, empruntant à la sainte Écriture ses images et ses expressions, sous saint Basile, saint Grégoire, saint Chrysostôme et les autres Pères; plus tard, trop esclave de la méthode scolastique, trop engouée des philosophes ou des poëtes païens et mêlant sans discernement les maximes d'Aristote avec celles de l'Évangile et avec tous les souvenirs de l'antiquité sacrée et profane, épurée de ce faux alliage au dix-septième siècle par Bossuet et Bourdaloue, ne conservant d'une méthode aride que des plans plus réguliers remplis par des pensées solides, chrétiennes, toujours empreintes de l'esprit et de la couleur des

saintes Écritures et toujours exprimées avec noblesse, avec simplicité, avec cette inimitable clarté qui appartient à notre langue. Ainsi il indiquera les modèles à suivre et les défauts à éviter.

Le cours de droit canonique est le complément nécessaire de la science ecclésiastique. Ici la tâche du professeur devient plus difficile ; la suppression des anciens priviléges nous a fait rentrer dans le droit commun. Ce droit ne renferme que des règles générales qui auraient besoin d'être expliquées par une jurisprudence particulière, et cette jurisprudence n'existe pas. L'esprit de nos lois relatives à la religion rend les difficultés plus grandes ; elles proclament la liberté des cultes et conservent les principes de la jurisprudence des anciens parlements, en sorte que cette législation ayant deux origines contradictoires, l'une philosophique et l'autre parlementaire, a consacré un concordat émané de l'autorité suprême du saint-siége et qui contredit la philosophie et les parlements.

Si le professeur doit défendre les droits de l'Église, il doit respecter ceux de l'État. L'enseignement du droit canon, pour être exact et conforme aux vraies traditions de l'Eglise catholique, doit inspirer le respect des deux puissances religieuse et civile.

Ainsi la nouvelle faculté de théologie doit embrasser toutes les branches de la science ecclésiastique ; science immense, elle s'étend à tous les siècles, à toutes les vérités qui intéressent l'homme, science inestimable sans laquelle toutes les autres sont sans vie.

sans utilité, sans gloire, dépôt précieux confié à l'Église qui l'a conservée et cultivée par ses docteurs au milieu des plus grands bouleversements de la société et des ténèbres les plus épaisses. Saint Augustin et saint Jérôme écrivaient au bruit de la chute de l'empire romain qui retentissait dans tout l'univers ; saint Bernard, saint Thomas et saint Bonaventure dans un siècle que l'on a appelé le siècle d'ignorance. La mission de l'Église et des pasteurs continue ; ils doivent toujours enseigner, ils doivent toujours étudier ; la doctrine qui leur est confiée est une doctrine immortelle.

Cette lettre pastorale excita l'admiration du clergé non-seulement en France, mais en Angleterre et en Allemagne. On loua la haute sagesse et la science du prélat, aussi bien que la beauté et l'élévation de son langage.

A Rome, cet ouvrage fut accueilli avec les mêmes honneurs ; le pape Grégoire XVI en lut plusieurs fragments à des évêques venus pour le visiter et témoigna combien son âme était ravie de voir briller au sein de l'Église de si vives lumières. Il n'était point réservé au clergé seul d'applaudir à ce travail ; plusieurs membres de l'Académie française vinrent présenter leurs hommages au vénérable pontife et le féliciter d'avoir hérité de la science et du langage de Bossuet et de Fénelon. Un des plus illustres membres de cette savante compagnie, M. Villemain, que l'archevêque avait prié d'assister à l'ouverture des cours de la Sorbonne, lui adressa cette réponse :

« Monseigneur,

« Quoique retenu par mille soins, j'assisterai avec empressement à la solennité de lundi, et je vous remercie de l'importance que vous voulez y donner. Tous les amis de la religion et de la science, monseigneur, vous doivent une grande reconnaissance de la lettre pastorale que vous venez de publier à cette occasion. Une telle lettre est un monument; je ne puis assez admirer, je l'avoue, l'activité d'esprit et la facilité de talent qui, au milieu des travaux d'un si grand épiscopat, vous ont permis d'écrire en quelques jours une œuvre si remarquable d'érudition et d'éloquence. En lisant ces pages savantes et animées, toutes pleines de l'esprit des saints Pères, j'ai mieux compris les anciennes études que j'avais faites et les grands hommes dont j'avais parlé. J'ai senti vivement cette raison calme et forte, ce goût du vrai qui dirige tous vos jugements si substantiels et si précis.

« Tertullien, saint Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Augustin, Vincent de Lerins, etc., et le dernier comme le plus grand de tous, Bossuet, avec quelle autorité, monseigneur, vous citez ces noms! et quelles graves, quelles nobles pensées ils vous communiquent! Ce beau travail n'est pas seulement une admirable direction pour la *Faculté;* c'est l'inauguration, c'est le modèle de ces hautes études théologiques dont personne ne souhaiterait plus que moi l'établissement durable. Que maintenant l'édifice s'élève pour réaliser les belles paroles

d'Augustin qui terminent dignement votre lettre pastorale.

« Agréez, monseigneur, l'expression de ma haute considération.

« VILLEMAIN. »

Malgré l'éloquence de M. Dupanloup, la science de M. Maret, l'érudition de l'honorable doyen, M. l'abbé Glaire, les cours de la Sorbonne ne répondirent pas aux belles espérances que l'on avait d'abord conçues. Cette faculté trouvait dans sa constitution mixte une cause de stérilité ; n'offrant point au clergé des grades qui eussent une valeur canonique, elle ne pouvait compter que sur un auditoire flottant qu'elle attirait par les seuls charmes de la parole et en sacrifiant le sérieux à l'agréable. Les conférences ecclésiastiques portèrent de plus nombreux et de meilleurs fruits ; elles firent renaître au sein du clergé le goût et l'habitude des discussions savantes, elles amenèrent d'utiles travaux et des recherches instructives, et environnèrent de plus de lumières l'exercice du ministère sacré ; enfin elles contribuèrent à rehausser cette juste réputation de science dont l'Église de Paris s'honore depuis bien des siècles et qu'elle regarde comme son imprescriptible héritage.

CHAPITRE XXVII.

Lettre pastorale sur la composition et la publication des livres en faveur desquels les auteurs sollicitent l'approbation épiscopale. — Institution d'une commission pour examiner ces ouvrages. — Le prélat fait reconnaître les droits des évêques sur les livres liturgiques.

1843.

Depuis le retour des esprits à la foi catholique, on voyait paraître dans la défense de la religion une foule d'ouvrages où l'on admirait les inspirations du zèle, mais non pas toujours les heureux dons du talent. Souvent la présomption et l'ignorance faisaient accepter une charge trop pesante, et, comme il arrive souvent, la meilleure cause était compromise par d'imprudents amis. M. l'archevêque de Paris pensa qu'il était de son devoir de régler et de disposer toutes ces forces mises au service de la religion. Ce fut à cette occasion qu'il publia une instruction pastorale sur la composition et l'examen des livres en faveur desquels les auteurs sollicitaient son approbation.

Cette instruction doit prendre place à côté de la lettre sur les études ecclésiastiques ; elle en est le complément ; l'on y retrouve une étendue et une variété de connaissances non moins grandes, avec la même

sagesse et une beauté de style dont les formes nobles et sévères rappellent la manière des meilleurs écrivains du dix-septième siècle. Cet ouvrage offre d'abord une critique judicieuse des défauts qui déshonorent et compromettent dans un grand nombre d'écrits la plus sainte des causes ; elle retrace ensuite les règles qui doivent diriger ces travaux et en assurer le succès.

Les défauts que le prélat signale sont l'absence d'une science et d'un talent proportionnés à la difficulté du sujet, l'amour des vains systèmes, la préoccupation trop vive des vérités aujourd'hui incontestées, les décisions légères et erronées d'un jugement peu sûr dans ses conseils, le manque de modération et de charité dans le langage, l'esprit d'intérêt, l'esprit de parti et la funeste ambition d'écrire qui fait de la profession d'auteur une profession à part. Sous ces différents titres l'on rencontre des traités complets, précis et variés, qui tous réunis forment l'ensemble de cet ouvrage. Par certains endroits, ce livre se rapproche de la lettre de Fénelon sur les occupations de l'Académie française ; l'un et l'autre indiquent les règles à suivre et les défauts à éviter dans la composition ; ils n'ont d'autre méthode que de passer en revue les différents genres de travaux dans lesquels s'exercent les esprits. L'un reste dans le domaine de la littérature ; il est plus aimable, plus gracieux, plus entraînant. L'autre ne s'occupe que de la polémique religieuse et des sciences qui peuvent concourir à son succès ; il est plus grave, plus pro-

fond, plus élevé. S'il y a plus de fleurs d'un côté, il y a plus de fruits de l'autre. Ce n'est pas un reproche adressé au plus aimable des génies. Les circonstances et les devoirs sont différents ; l'un disserte au sein de l'Académie, l'autre s'adresse à son clergé du haut de son siége épiscopal.

Il y a de l'éloquence dans ces pages où le prélat s'élève contre les écrivains téméraires qui, sans une instruction suffisante, s'érigent en docteurs de la vérité. « Aujourd'hui, dit-il, le talent d'écrire, plus répandu qu'autrefois, est trop souvent exercé par des hommes qui, sans avoir consulté les fidèles dépositaires de la doctrine catholique, prétendent écrire en sa faveur. Mais la faiblesse de leurs raisonnements, les considérations inutiles ou étrangères à la cause qu'ils ont entrepris de défendre, la fausse acception des termes qu'ils emploient, les erreurs dans lesquelles ils tombent avec une parfaite bonne foi, tout révèle l'insuffisance de leur instruction. L'illusion qui les a portés à écrire peut s'expliquer ; ils savent peu à la vérité, mais supérieurs à la foule plus ignorante encore, ils s'empressent de communiquer, avant de les avoir approfondies, les notions qui ont le plus frappé leur esprit. Ils n'ont pas saisi ce que la religion a de plus profond, de plus solide, ni surtout ce qu'elle a de plus touchant et de plus simple ; et cependant, contents de leur savoir, ils se feraient un scrupule d'en priver le public.

« Nous ne pouvons encourager une telle présomption, mais nous devons traiter plus sévèrement encore

la témérité d'un prêtre délaissant les sources pures de la théologie pour puiser ailleurs des eaux délétères et malfaisantes.

« Si, dans les théologiens scolastiques, les dogmes et la morale de l'Évangile lui semblent trop dénués d'intérêt et de vie, que n'emprunte-t-il du moins à ces auteurs la substance des preuves toujours exposées avec clarté, leurs divisions exactes et parfois savantes, leurs discussions pleines de sagacité, sauf à négliger celles qui sont trop subtiles? Il pourrait ensuite animer ces formes sévères par les admirables inspirations des Pères et de nos grands écrivains ecclésiastiques, apprendre à l'école de ces modèles la science des développements, la profondeur des pensées, les secrets mêmes d'un style pur et noble tout à la fois. »

C'est surtout dans l'examen des droits et de l'autorité de la philosophie et de ses rapports avec la religion que paraît l'élévation d'esprit du prélat. Formé à l'école de Bossuet, il a pris quelque chose de sa grandeur et de sa simplicité ; ce qui altère en certains endroits la beauté de son langage, c'est le manque de concision, c'est l'absence de cette vive clarté qui brille dans la parole de Pascal et de l'évêque de Meaux. Est-ce parce que sa pensée oscille quelquefois dans le vague ou parce que l'étude des philosophes modernes et de leurs dissertations obscures et indécises aurait légèrement obscurci la lucidité naturelle de son langage? Ce défaut disparaît lorsque, venant à ses méditations privilégiées, M. l'archevêque montre l'accord de la philosophie et de la religion, l'union de toutes

les forces de l'homme allant à la recherche de la vérité et la vérité ayant sa source en Dieu d'où elle part et où elle retourne par un flux et reflux continuel. Alors ses paroles sont à la fois lumineuses et sublimes. « Dans l'homme raisonnable, dit-il, tout contribue à conquérir la vérité. Toutes ses facultés se prêtent une mutuelle assistance ; la raison est aidée par la mémoire, la mémoire et la raison par la volonté, qui reçoit à son tour les secours qu'elle a prêtés. Les sens réveillent l'âme tout entière, et l'âme dirige et modère les sens. Elle conserve aussi les organes du corps dont aucun n'est indépendant des autres, qui tous ensemble tiennent par des millions de liens à l'organisme tout entier et à l'intelligence elle-même. Ils sont les voies nécessaires par lesquelles celle-ci perçoit les phénomènes intérieurs et extérieurs, le vrai dans tous les genres et sous toutes les formes ; mystère prodigieux qui, tout en accablant notre faiblesse, nous élève jusqu'à l'infini qui seul explique tant de sagesse, d'harmonie, de puissance merveilleuse. En voyant les idées de tous les êtres reproduites dans l'être simple, qui est lui-même l'image de Dieu, nous sommes moins éloignés de nous incliner humblement et avec foi devant l'Être infini qui lui sert de type et dans lequel nous adorons la source inépuisable des existences.

« Chaque être est un effet qui rappelle une cause ; l'image de cet être est elle-même un autre effet, et lorsque nous méditons sur toutes ces images réunies, c'est un monde tout entier qui est en nous. Nous le saisissons par les sens, par la mémoire, par l'intelli-

gence, par la volonté. Nous en admirons les harmonies innombrables, qui toutes nous ramènent à l'Être infini et nécessaire. C'est ainsi que la révélation donne la main à la plus haute philosophie pour remonter à l'Être créateur, sans lequel d'ailleurs tout est contradiction et désordre dans l'homme et dans la nature. »

Il y a quelque chose de supérieur à l'éloquence et à la philosophie; c'est l'esprit de charité et de modération. Plus puissante que l'éloquence, plus savante que la philosophie, la charité a des paroles persuasives qui seules et indépendamment de toute autre force subjuguent l'esprit et le cœur. Le vénérable prélat rappelle, dans un article à part, ces douces et victorieuses influences; il veut qu'elles viennent en aide à l'écrivain religieux. Libre des préoccupations de l'orgueil ou d'une cupidité plus vile encore, il redoutera les systèmes et les passions que ces vices engendrent; il apportera une sage mesure dans tous les conseils, prenant garde de ne pas affaiblir ni exagérer la vérité. Il repoussera surtout l'esprit de parti, le plus dangereux par les irritations qu'il excite, et le plus funeste de tous par les malheurs qu'il entraîne après lui. « L'esprit de parti, dit M. Affre, abaisse les plus grands intérêts, les amoindrit, les fait disparaître, parce qu'il les réduit aux mesquines proportions que leur donne un étroit égoïsme et un fol orgueil. Les dogmes les plus incontestables semblent moins certains que l'opinion. Les intérêts de l'Église ou de l'État disparaissent devant les intérêts du parti; la religion est moins que la secte. Un tel renversement

ne peut se faire dans les pensées et dans les actes sans une impulsion puissante des mauvais penchants de l'homme. De là vient que les passions sont presque toujours ses compagnes et les auxiliaires de l'esprit de parti. Pour le reconnaître, il n'est guère besoin que d'une disposition sincère à la vérité, à la justice et à la charité chrétienne.

« Avec cette disposition, les hommes droits et sincères feront tomber facilement le masque dont se couvrent les hommes de parti. Ils ont beau se proclamer les amis de la liberté, de la monarchie, de la religion ; si, sous prétexte de les défendre, ils en violent les principes, c'est que, dans la réalité, ces grands biens leur sont fort indifférents. S'ils ne respectent point la liberté morale de ceux qui les contredisent, comment peuvent-ils vouloir efficacement faire triompher la liberté civile, politique, religieuse? S'ils travaillent par tous les moyens à avilir le pouvoir, comment peuvent-ils en être les solides appuis? En mettant en jeu leurs passions et celles des autres, ils ne seront jamais les amis de l'ordre ; les passions sont des dissolvants ; avec elles, il est impossible d'édifier. L'esprit de parti peut seul produire d'aussi grossières illusions. Opposons-lui un esprit plus généreux, plus chrétien, et si nous parvenons à le faire prévaloir, nous aurons enrichi la France du moyen le plus propre à élever sa puissance et sa gloire ; nous l'aurons délivrée de son plus redoutable ennemi.

« L'esprit de parti n'est pas seulement dans les discours et dans la conduite d'un grand nombre d'hom-

mes ; il est trop souvent dans les écrits, dans les plus légers et les plus éphémères comme dans les plus graves. Il s'est emparé plus exclusivement de ceux qui ont pour but, pour objet la politique ; mais on citerait à peine quelque branche des connaissances humaines qui n'en ait été plus ou moins infectée. Les caractères les plus fermes ont de la peine à ne point subir les influences de ces esprits qui sont mortelles pour les progrès de la vérité et du bon goût et surtout pour le ministère du sacerdoce catholique. Au sein d'une société que les partis ont divisée en mille fractions, il reste à peine une opinion qui leur demeure complétement étrangère, à peine un moyen d'encourager et de défendre l'homme généreux qui veut se dévouer uniquement à l'intérêt de la religion et de la patrie.

« O vous, qui aspirez à éclairer et à diriger les hommes par vos écrits, vous n'êtes point à la hauteur de cette difficile, de cette terrible mission, si vous ne vous élevez au-dessus même de l'opinion, la reine du monde ; si vous n'êtes point assez forts pour dédaigner une popularité dont l'expérience ne vous révèle que trop l'impuissance et la fragilité. Ayez la foi, ayez un amour sincère de Dieu et des hommes; ce sentiment, puisé aux sources mêmes de la force et de la vie, soutient, rend invincibles les caractères que la nature aurait d'ailleurs doués du courage le plus vulgaire : c'est avec cette vertu toute divine qu'il fonda son Église ; c'est avec elle qu'il la soutiendra jusqu'à la fin des siècles. »

Cette instruction pastorale n'était pas un de ces

discours isolés qui ne portent d'autres fruits que ceux du moment. Elle devait servir d'introduction à une œuvre importante. Elle instituait une commission de censure et lui confiait le dépôt de la doctrine chrétienne, la garde de son intégrité et le soin de veiller sur son enseignement. Cette commission, composée de quatre chanoines et présidée par l'un des vicaires généraux, fut chargée d'examiner les livres dont les auteurs sollicitaient l'approbation de l'archevêque. Sa mission devait s'exercer dans le domaine exclusif de la foi et de la morale, et son autorité ne pouvait s'étendre que sur ceux qui se soumettaient eux-mêmes à ses décisions. Ainsi elle ne mettait point d'entraves à la liberté d'écrire, mais elle encourageait les travaux consciencieux et indiquait aux chrétiens les livres dignes de leurs suffrages. Jaloux de conserver dans toute leur intégrité le texte de nos ouvrages liturgiques, l'archevêque dut achever cette restauration de la censure religieuse en arrêtant les publications illicites de nos livres d'Église et en rappelant les libraires à l'observation des décrets du 18 germinal an X. Guidé dans cette procédure par les conseils éclairés et amis de M. Dupin, soutenu par M. de Lamartine, alors président d'une commission chargée de proposer une loi sur la propriété des livres liturgiques, le prélat put bientôt se féliciter d'avoir mis un terme non-seulement dans son diocèse, mais dans tout le royaume, à l'un des plus dangereux abus, et d'avoir fait reconnaître l'un des premiers et des plus précieux droits de l'épiscopat.

CHAPITRE XXVIII.

Premiers rapports de l'archevêque et du roi. — Compliments réciproques. — Commencement des divisions.

1840 — 1845.

Le premier accueil que l'archevêque reçut à la cour fut plein de charmes. Tous les visages étaient souriants ; l'expression du respect et de l'affection était sur toutes les lèvres; les princes et princesses, affables et faciles dans leurs prévenances, paraissaient sincères. Les séductions de la grandeur et de la puissance s'étaient réunies à la fois pour fasciner cet homme nouveau. Le roi se plaisait à témoigner publiquement au prélat son estime et son affection. Un jour de grande réception, le tenant assis à côté de lui sur un canapé, il lui exprimait ses vœux les plus ardents pour le progrès et le règne des idées religieuses. M. Guizot entre et salue Sa Majesté; Louis-Philippe pose la main sur le bras de M. Affre en disant : « Je suis avec mon cher archevêque. » Il continue et veut que l'archevêque s'empare des classes ouvrières, qu'il les moralise, qu'il sauve la société des dangers qui planent sur elle par les funestes leçons

de tant de démagogues ; le ministre de la guerre arrive et salue le roi ; Louis-Philippe se détourne : « Tout à l'heure ; je suis avec mon cher archevêque. » Il reprend son discours. Survient M. le ministre des cultes ; il salue, et le roi répète, en posant encore la main très affectueusement sur le bras de M. Affre : « Je suis avec mon cher archevêque. » Suivent le préfet de la Seine et plusieurs autres personnages, et Louis-Philippe de redire : « Je suis avec mon cher archevêque. » Ce fut le mot d'ordre de la solennité et la première réponse à toutes les salutations.

Parfois Louis-Philippe s'étendait sur les services éminents qu'il rendait à l'Église. « Ah ! si je n'étais pas là, disait-il, tout serait bouleversé. Que deviendriez-vous? que deviendrait la religion? » Parfois encore, il consultait le prélat sur des questions théologiques, ou bien sur l'estime qu'il faisait de plusieurs hauts personnages, et la réponse était accueillie avec cette exclamation : « Il est délicieux, notre cher archevêque, comme il juge bien les hommes. » La déférence que le monarque avait pour le prélat se manifestait jusque dans les pratiques extérieures du culte. Passant devant la chapelle de Neuilly, lors du baptême du comte d'Eu, le pontife lui offrit de l'eau bénite. « Nous n'entrons pas, répondit le roi, nous allons chercher l'enfant ; mais donnez, j'en prends toujours volontiers. »

Le roi avait demandé à la cour de Rome le chapeau de cardinal pour M. de Bonald, archevêque de Lyon ; il voulut que l'archevêque de Paris comptât sur

la même faveur, et que de si grandes espérances pussent ranimer toujours son dévouement. Prenant à part l'un des vicaires généraux, M. l'abbé Auzoure, il lui dit : « J'ai dans le cœur le vif désir de donner un autre chapeau ; je le réserve pour plus tard. Le clergé de France le verra avec une grande joie. » Dans une autre circonstance, il promettait de bâtir un magnifique archevêché. « Je veux, disait-il à M. Affre, qu'on vous construise un beau palais épiscopal. Ce ne sera pas une réparation, nous n'en devons pas. — Sire, répondit le prélat, je demanderai plutôt qu'on fasse dans ma cathédrale les travaux nécessaires pour l'empêcher de tomber en ruine. — On fera les deux, mon cher archevêque ; je veux que mon archevêque soit bien logé, et dans trois ans vous serez dans votre palais épiscopal. »

Souvent il le consultait sur les nominations aux siéges épiscopaux et s'en rapportait parfois à ses décisions. Les églises d'Angers, de Tulle, de Metz, de Séez, de Versailles et de Soissons ont dû bénir cette heureuse influence du prélat. Elles peuvent aujourd'hui, avec un certain orgueil, se glorifier de devoir à l'illustre martyr dont le monde vénère la mémoire des évêques si dignes de les gouverner, MM. Angebault, Berthaut, Dupont des Loges, Rousselet, Gros et de Garsignies. M. l'archevêque de Paris avait recommandé également comme très dignes d'une si haute autorité MM. les abbés Jaquemet, Foulquier et de Salinis ; mais ces prêtres respectables ne durent être élevés à l'épiscopat qu'après sa mort ; Dieu, en

couronnant le martyr, aura voulu accomplir tous ses vœux.

Le roi voulut encore montrer à M. Affre ce qu'il pouvait attendre de son affection et de sa munificence. Quelques jours avant le baptême du comte de Paris, il lui envoya un anneau pastoral et une croix en brillants; le duc d'Orléans lui offrit une mitre du plus grand prix. Le prélat répondit à ces bienfaits par des remercîments simples, nobles et dignes.

Jamais les faveurs de la cour ne portèrent l'archevêque de Paris à des complaisances que sa conscience pût désavouer. Au retour du premier jour de l'an et à la solennité de la fête royale, il devait offrir au monarque les vœux du clergé; ces vœux furent toujours l'expression d'une âme élevée et supérieure à tous les calculs de la vanité. Le langage apostolique qu'il employait en ces circonstances convenait bien à la dignité épiscopale et donnait une valeur à des félicitations ordinairement stériles. Dans le discours qu'il adressa à Louis-Philippe sur le parvis de Notre-Dame au jour du baptême du comte de Paris, il fit entendre ces leçons qui sont celles d'une haute sagesse :

« Sire,

« Jésus-Christ, par le premier de ses sacrements, impose le même caractère au descendant des rois et au fils du citoyen le plus obscur, après leur avoir révélé par sa doctrine les droits et les devoirs qui leur sont communs. Il prépare, par sa grâce, celui qui est

né dans la condition la plus humble à la chérir comme la plus heureuse ; il prépare le prince à remplir avec bonté et justice ses hautes mais difficiles destinées. Cette double disposition est le lien le plus durable entre les peuples et les rois, elle est le gage le plus sûr de leur mutuelle sécurité. »

Une circonstance plus solennelle encore devait inspirer au prélat des paroles non moins éloquentes. Paris recevait les restes de Napoléon ; rapportés de Sainte-Hélène, ils allaient reposer dans l'église des Invalides sous la garde des derniers soldats de ces grandes armées qui avaient conquis l'Europe. L'archevêque présidant à ces funérailles, les plus magnifiques peut-être que le monde ait jamais vues, devait prononcer un discours en recevant sur le parvis de l'église ce cercueil qui réveillait encore tant d'enthousiasme. Mais comme la fermentation des esprits annonçait une sédition prête à éclater, et que le roi craignait l'enivrement de l'armée et du peuple au souvenir des anciennes victoires, tous les discours furent supprimés. Celui de l'archevêque a été retrouvé après sa mort. Nous le rapportons ici :

« Tandis qu'un roi sage, qui a conservé et assure encore à la France les bienfaits de la paix, lui rend aujourd'hui la dépouille mortelle du plus grand capitaine de son siècle, l'Église de France ne peut oublier son libérateur et le restaurateur de ses autels.

« Ce conquérant, dont le nom fut la terreur de l'Europe, dont les victoires firent tressaillir de joie notre enfance, cet habile organisateur d'un vaste em-

pire où il commanda le respect des lois, fonda leur unité, établit une administration aussi savante que rapide dans son action, cet homme prodigieux comprit qu'il y avait une autre puissance que celle du génie, une autre sagesse que celle du législateur, une autre force que celle qui venait de triompher aux Pyramides, au Mont-Thabor et à Marengo.

« Au début comme au terme de sa carrière de géant, il invoque la religion ; avant de saisir le sceptre, il lui demande la paix pour une nation en proie à l'anarchie ; après que ce sceptre est brisé et avant de paraître devant Dieu, il lui demande la paix pour son âme, pour cette âme si intrépide dans les périls, si forte contre le malheur, mais trop faible contre l'enivrement d'un immense pouvoir.

« Les fautes du héros, les sacrifices qu'il nous imposa, la France les oublie au souvenir de l'ordre conquis sur les factions et des magnifiques trophées conquis sur l'étranger. L'Église ne se souvient plus de son indépendance spirituelle méconnue et de la captivité d'un auguste pontife ; elle se souviendra toujours de la main libératrice qui lui restitua ses temples, sa prière publique et la solennité du divin sacrifice que nous allons offrir pour apaiser le maître suprême des peuples et des rois. »

Aucun nuage n'avait encore assombri les relations de l'archevêque avec le roi. Louis-Philippe était parvenu à persuader au prélat qu'il désirait ardemment le règne de Dieu au milieu du peuple ; il voulait que sous son gouvernement la religion, qui est la sage

conseillère du riche et la consolatrice du pauvre, pût jouir d'une pleine liberté pour étendre partout sa bienfaisante autorité. Mais le monarque manifesta bientôt d'autres opinions. Au commencement de 1841, M. Villemain porta à la Chambre des députés un projet de loi sur l'instruction secondaire. Cette loi empiétait sur l'autorité des évêques; méconnaissant la spécialité des écoles ecclésiastiques, elle les soumettait aux règlements universitaires. Elle créait à l'Église des difficultés insurmontables, elle détruisait l'éducation cléricale et tarissait le sacerdoce dans sa source. L'épiscopat, blessé dans ses droits les plus chers, protesta hautement. La presse inscrivit chaque jour dans ses colonnes les réclamations éloquentes envoyées de tous les diocèses de France et qui, réunies, ressemblaient aux délibérations d'un concile national. On y défendait les droits de l'Église aussi bien que la liberté des familles dans l'éducation de leurs enfants.

M. l'archevêque de Paris publia à ce sujet une lettre où apparaissent à la fois cette raison sage, cette modération et cet amour du vrai qui inspiraient tous ses jugements : elle était adressée à M. le comte de Montalembert. Nous en rappellerons quelques passages :

« Je n'hésite pas à me prononcer pour la liberté d'enseignement, pourvu qu'elle ne soit soumise qu'aux restrictions réclamées par l'intérêt de la religion, des mœurs et de l'instruction. Il faut que cet intérêt soit le motif unique, sincère de ces restrictions, et non le prétexte pour servir d'autres intérêts, que

je crois d'ailleurs très dignes de la sollicitude du gouvernement. Il faut que les pères de famille soient libres dans leur choix, alors surtout qu'ils n'usent de leur liberté que pour donner leur confiance à ceux qu'ils jugent plus chrétiens, plus désintéressés. Ce qui me rassure contre les abus de la liberté, c'est que les pères qui sont les moins religieux, les moins vertueux, désirent que leurs enfants le soient. Rien ne rend aussi pénétrant qu'une pareille disposition d'esprit et de cœur.

« Je suis pour la liberté, parce que le monopole, loin de produire l'unité de doctrine en religion et en morale, a laissé prévaloir les enseignements les plus divers sur ces deux points importants, ce qui devait nous conduire et nous a conduits réellement à l'anarchie des esprits.

« Je suis pour la liberté, parce qu'elle sera très probablement favorable aux institutions qui possèdent cette unité, qui préservent de cette anarchie. Quel événement plus heureux pour le pouvoir que d'obtenir, par l'exercice même de la liberté, des amis plus sûrs et plus dévoués à l'ordre public qu'il est chargé de défendre ?

« Je suis pour la liberté, parce que l'épreuve ne peut en être funeste aux hommes distingués que l'Université possède en si grand nombre. C'est avec sincérité que dans une autre occasion j'ai loué leurs talents, la bonté de leurs méthodes, l'exactitude de leur discipline et tout ce qui donne une si juste célébrité à leurs écoles.

« Je suis pour la liberté, parce que le monopole ne se borne pas à exclure les instituteurs immoraux, mais qu'il exclut aussi plusieurs instituteurs très capables de former la jeunesse à la vertu; parce que la liberté rendra à ces derniers toute leur puissance d'action, tandis que le ministre, d'ailleurs le plus pénétrant, le plus religieux, le plus dévoué à son pays, est exposé à être plus facilement surpris, à l'égard des instituteurs immoraux, que ne peuvent l'être des pères de famille éclairés par un si grand intérêt et par une expérience aussi décisive.

« Je suis pour la liberté donnée au clergé, comme aux autres citoyens, parce qu'on ne peut lui donner rien d'aussi précieux. Des avantages pécuniaires exciteraient des clameurs; les priviléges, des jalousies; la liberté n'excitera que la reconnaissance[1]. »

M. l'archevêque pensa que la cour accueillerait avec faveur de si légitimes réclamations; il les renouvela donc devant le roi : Louis-Philippe avait souvent déclaré qu'il désirait ardemment contribuer au progrès des idées religieuses; le prélat croyait à la sincérité du monarque et comptait sur un témoignage de ce zèle à la fois chrétien et politique. Mais par les plus habiles détours le roi échappait au sujet de la conversation, et avec une volubilité de paroles qui ne laissait plus de place aux discours du prélat il faisait l'histoire de sa première communion ou racontait quelque anecdote de son exil. « Étant en An-

(1) Mandement à l'occasion de la prise de possession de son siége

gleterre, disait-il, je voyais souvent Georges IV; il avait des bontés pour moi; il n'ignorait pas que j'étais catholique; il m'en parla une fois : « Prince, dit-il, vous êtes catholique. » Je répondis : « Sire, j'ai cet honneur. — Dans ce cas, vous devez croire que je serai damné. — Sire, j'ai trop de respect pour Votre Majesté pour me permettre jamais une pareille pensée. » A cette anecdote en succédait une autre; ou bien, passant de l'histoire à la philosophie et à la politique, le roi gémissait sur la perversité naturelle des hommes, sur les difficultés du commandement, sur l'aveuglement du peuple; et, après avoir parlé quelque temps avec une imperturbable volubilité, il terminait ainsi son monologue : « Allons, bonjour, monsieur l'archevêque, bonjour. » Parfois il interrompait le prélat et l'éconduisait par les plus étranges questions. « Apprenez-moi donc, lui dit-il un jour, la différence qu'il y a entre *Dominus vobiscum* et *pax tecum.* » Une autre fois que M. l'archevêque s'engageait dans une défense de la liberté d'enseignement : « Monsieur l'archevêque, dit le roi, vous allez prononcer entre ma femme et moi. Combien faut-il de cierges à un mariage? Je soutiens que six cierges suffisent; ma femme prétend qu'on doit en mettre douze. Je me rappelle fort bien qu'à mon mariage, c'était dans la chambre de mon beau-père, il n'y avait que six cierges. — Sire, reprit l'archevêque, il importe peu que l'on allume six cierges ou douze cierges à un mariage; mais veuillez m'entendre sur la question la plus grave. — Comment, monsieur l'archevêque, ceci

est très grave : il y a division dans mon ménage; ma femme prétend avoir raison, je soutiens qu'elle a tort. » L'archevêque, sans répliquer, poursuit sa défense de la liberté d'enseignement. Le roi l'interrompt : « Mais mes cierges, monsieur l'archevêque, mes cierges? » L'archevêque continue. Le roi s'emporte et s'écrie : « Tenez, je ne veux pas de votre liberté d'enseignement ; je n'aime pas les colléges ecclésiastiques : on y enseigne trop aux enfants le verset du Magnificat : *Deposuit potentes de sede.* » L'archevêque salua et se retira. Les premiers dissentiments s'étaient manifestés sur un point, ils durent bientôt s'étendre et amener des divisions et des luttes.

CHAPITRE XXIX.

Le petit séminaire de Paris. — Direction de M. l'abbé Dupanloup. — Différences de ses vues avec celles de l'archevêque. — Acquisition des bâtiments de la rue Notre-Dame-des-Champs. — Demande en autorisation du plein exercice. — Débats avec le gouvernement.

1841 — 1846.

Le petit séminaire de Paris avait été confié en 1837 à la direction de M. l'abbé Dupanloup. L'administration de ses prédécesseurs avait été sage et heureuse; la sienne fut féconde en fruits de tout genre. Les études déjà florissantes reçurent de nouveaux accroissements; l'émulation plus vive doubla les travaux; la piété fut la compagne de la science; une union étroite resserra sous une main vigoureuse tous les liens qui attachaient les élèves à leurs maîtres; une joie constante, qui naissait des succès et de la paix de l'âme, embellit ce premier sanctuaire des jeunes lévites: ceux qui virent cet heureux temps l'appellent encore l'âge d'or.

Tel était l'état du petit séminaire lorsque M. Affre fut nommé à l'archevêché de Paris; il sut rendre hommage aux talents de M. l'abbé Dupanloup et recon-

naître son dévouement, son activité et ses succès. Écrivant au ministre des cultes le 4 octobre 1845, il disait : « Je me bornerai à vous faire observer que cette maison n'a jamais été aussi prospère avant les six dernières années. Cette prospérité est due à la réputation, au zèle plein d'activité et à la rare capacité du supérieur actuel. C'est vous dire assez que je ne serais pas assuré d'un aussi grand succès le jour où M. Dupanloup cesserait de diriger mon petit séminaire. »

Ce n'est pas que ces deux hommes eussent adopté un même système dans l'éducation de la jeunesse. M. Dupanloup était fécond et ingénieux dans les mille ressources qu'il employait pour encourager les études et ranimer sans cesse l'ardeur des enfants. Les distinctions, les récompenses, les éloges publics, les séances académiques où les jeunes littérateurs lisaient leurs productions devant des évêques et des savants, les divertissements littéraires qui cachaient la science sous un voile agréable et la faisaient aimer, et, par-dessus tout, l'action incessante et énergique du supérieur, sa parole vive et entraînante, ses reproches qui ne décourageaient jamais, ses conseils affectueux et paternels, ses douces mais impérieuses exigences, tout inspirait la passion du travail, tout faisait naître des efforts qui quelquefois tenaient du prodige[1].

(1) Dans un examen public, un élève de quatrième proposa de réciter le *Télémaque* en entier ; un élève de seconde, toutes les poésies d'Horace. Ces traditions furent conservées sous M. l'abbé

Dans ce système d'éducation les punitions étaient rares, les récompenses fréquentes et quelquefois au-dessus du mérite, les éloges au-dessus de l'exacte vérité. M. Dupanloup jugeait que l'âge le plus facile à décourager est celui qui a le plus besoin d'encouragements; que l'éloge, en relevant à ses propres yeux celui qui en est l'objet, lui fait croire à son aptitude et lui donne la force d'oser et d'entreprendre; que si la vanité se nourrit de la louange, la vertu et le talent y puisent également des forces; que la justice rigoureuse envers les enfants est une véritable injustice; que c'est témoigner peu d'expérience de la jeunesse que d'appliquer à sa direction les appréciations rigoureuses qui conviennent à la direction d'un homme mûr.

M. l'archevêque de Paris, en rendant hommage aux talents de M. Dupanloup, ne se rencontrait pas avec lui dans les mêmes opinions; son esprit exact et sévère, exercé aux formes rigoureuses des sciences théologiques et de la jurisprudence civile et ecclésiastique, concevait une méthode à la fois plus simple et plus grave; il voulait dans l'éducation de la jeunesse l'application de ces principes austères qui donnent à la vénérable maison de Saint-Sulpice une inébranlable stabilité; il pensait que la vérité des éloges en rehausse la valeur; qu'il fallait habituer de bonne

Millault, supérieur actuel du petit séminaire. En 1846, deux élèves de rhétorique offrirent d'expliquer tout Homère et les tragédies de Sophocle. On les mit à l'épreuve et ils tinrent parole; deux autres récitèrent toutes les racines grecques et les odes d'Horace.

heure les jeunes gens à s'estimer à leur juste prix et à ne point les laisser se repaître d'illusions toujours cruelles à dissiper; en un mot, il comprenait l'éducation telle que l'avait essayée la célèbre école de Port-Royal. Vérité sans flatterie, justice sans partialité.

L'austérité de ses principes se révélait jusque dans les moindres circonstances. Le jour de Saint-Denis de l'année 1841, les élèves du petit séminaire adressèrent au prélat un compliment où ils le comparaient au premier apôtre et évêque de Paris. L'archevêque répondit avec une sévérité mêlée de bonté et de candeur que les compliments étaient le plus souvent de beaux mensonges, mais qu'il n'y avait rien de si beau que la vérité, et que les enfants devaient s'accoutumer à être toujours vrais dans leurs paroles, afin de l'être ensuite durant tout le cours de la vie.

Ces principes sur l'éducation durent amener des dissentiments entre l'archevêque et le supérieur du séminaire. On remarquait également de grandes différences entre les caractères de ces deux hommes; l'activité de l'un ne s'accommodait pas toujours des temporisations de l'autre. M. l'archevêque voulait toujours attendre les circonstances et non les prévenir; ses projets étaient vastes et il avait foi dans l'avenir pour les réaliser; mais il fallait y arriver à petits pas, sans bruit et sans éclat. Occupé des soins d'une vaste administration, il ne considérait pas non plus les œuvres séparément et en elles-mêmes; il les voyait dans leur ensemble et dans leurs résultats généraux.

De là de nouveaux obstacles et l'indécision qui se révélait dans ses conseils. M. Dupanloup, doué d'un esprit vif, d'un cœur ardent, d'une activité infatigable, souffrait difficilement ces retards; il faisait naître les circonstances plutôt qu'il ne les attendait; il délibérait, il concluait, il exécutait promptement; puis la vie est si courte, les temps sont si incertains, notre carrière est si rapide, que les hommes dévorés du zèle de la maison de Dieu s'empressent d'agir et se disent dans leurs travaux comme les anciens dans leurs plaisirs: « Hâtons-nous, car nous mourrons demain. »

M. l'abbé Dupanloup n'avait accepté la responsabilité de sa charge qu'autant qu'il resterait libre de suivre les conseils de son zèle et de s'entourer des hommes qu'il jugerait les plus propres à seconder ses efforts. En perdant son indépendance, il crut perdre toutes ses forces et, en conséquence, se démit de ses fonctions. M. l'abbé Millault lui succéda; nul n'était plus capable d'hériter de la place de M. Dupanloup que celui-là même qui avait été son ami intime et qui avait partagé tous ses travaux.

En 1845, M. l'archevêque de Paris avait fait l'acquisition d'une vaste propriété située dans la rue Notre-Dame-des-Champs. Il avait dès lors l'intention d'y placer les élèves les plus distingués de son petit séminaire et de fonder avec cette pépinière d'enfants d'élite un grand collége ecclésiastique où les familles riches et honorables trouveraient toutes les garanties d'un bon enseignement et d'une éducation

parfaite et où les vocations seraient plus généreuses[1].

Mais les ordonnances de 1828 opposaient de graves obstacles à l'accomplissement de ces desseins. En limitant le nombre des élèves admis dans les petits séminaires et en leur fermant, à la fin de leurs études, toutes les carrières civiles, elles en éloignaient une foule d'enfants dont les vocations, à un âge si tendre, étaient encore douteuses. Ainsi l'Église se voyait impuissante pour cultiver les précieux germes des plus pures vertus sacerdotales que Dieu avait déposées dans un grand nombre d'âmes.

L'archevêque s'était adressé au ministre de l'instruction publique pour obtenir l'autorisation du plein

(1) Nous rapporterons un fragment de l'éloge funèbre du pontife, prononcé par M. l'abbé du Chesne, professeur de rhétorique et directeur du petit séminaire. On y trouve une courte description du séminaire et les témoignages de la sollicitude du prélat pour la fondation et le développement de cette grande œuvre :

« Il voulut fonder, sous le patronage de Notre-Dame-des-Champs, une maison où fussent enseignées à la jeunesse chrétienne les lettres et les sciences humaines dans leurs rudiments. C'est un titre particulier, mes chers enfants, à vos respects et à votre reconnaissance. C'est à lui que vous devez ces vastes salles qui vous sont enviées par des assemblées délibérantes, ces cours spacieuses où l'air et la lumière se jouent à grands flots sur vos jeunes têtes, ce ciel qui ne se termine que par des lignes lointaines, et cet horizon où, parmi tous les monuments de la cité, vous découvrez le dôme de l'école des Carmes et les tours anciennes de Notre-Dame, c'est-à-dire le lieu du repos et le lieu de prière de votre archevêque.

« Il prépara ainsi à Paris même une école où, sous ses yeux, la jeunesse recevrait le bienfait de l'éducation et fournirait aux carrières publiques ou ecclésiastiques des sujets qui auraient appris avec les lettres humaines la science plus difficile encore de l'obéissance, du respect, de la religion. »

exercice, c'est-à-dire le droit de recevoir un nombre indéterminé d'élèves et de leur faire subir, à la fin de leurs cours, les divers examens qui ouvrent la voie des carrières civiles. On promit d'acquiescer à sa demande lorsqu'il présenterait le plan de son nouvel établissement et les diplômes des professeurs qui devaient y donner l'instruction. Ces conditions ne pouvaient être immédiatement remplies ; le prélat sollicita alors auprès du ministre des cultes l'autorisation d'admettre quatre cents élèves au petit séminaire. Nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de la lettre qu'il lui adressa, à ce sujet, le 6 janvier 1845.

« Monsieur le Ministre,

« Au milieu des nombreuses sollicitudes de mon épiscopat, il en est une incomparablement plus grande que toutes les autres, je veux parler de celle que me cause le recrutement de mon clergé ; après avoir été pour moi le sujet des plus pénibles réflexions, elle doit être désormais l'objet des efforts de toute ma vie.

« Un évêque ne peut rien que par le moyen des prêtres qu'il emploie dans le saint ministère ; il ne peut obtenir de fruits certains, abondants, durables, qu'autant que ces prêtres ont été parfaitement préparés à remplir leur difficile mission. Cette mission, devenue partout plus difficile depuis trente ans, l'est bien davantage dans la capitale qui réunit à elle seule autant d'hommes éminents par la fortune, l'exercice du pouvoir, l'éducation, la naissance et le savoir que toutes les autres villes de France.

« Le clergé de Paris ayant à instruire une population plus polie et plus éclairée et à lui donner les divers secours de la religion doit être préparé à ce grand ministère d'une manière toute spéciale.

« Ceux qui ont eu cet avantage comprennent mieux leurs devoirs, la société, les hommes, les affaires au milieu desquels ils sont appelés à vivre. Ils ont généralement moins d'ambition et de défauts dans le caractère, plus de docilité, de politesse, de culture d'esprit. Voilà l'éducation que je dois désirer et chercher à obtenir par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. »

L'archevêque montre ensuite que les besoins religieux de la population de Paris sont immenses, que les œuvres de charité ne sont nulle part plus nombreuses et plus étendues, et que les prêtres du diocèse ne peuvent suffire à de si grands travaux ; il rappelle que d'autres diocèses, placés dans des conditions moins onéreuses, sont néanmoins traités avec plus de faveur [1] ; puis il continue :

« Si je réclame aujourd'hui plus d'élèves, éclairé que je suis par une si longue stérilité et par les premiers fruits d'une méthode plus sûre, c'est parce que je suis tous les jours le témoin des graves inconvénients de diriger un clergé qui n'est pas profondément uni dans la manière d'exercer son ministère, qui n'est pas comme celui qui a été élevé sous les

(1) Le petit séminaire de Lyon pouvait recevoir six cents élèves, celui de Toulouse quatre cent cinquante, celui de Saint-Brieuc cinq cents.

yeux de l'autorité. Je les demande, parce que l'expérience m'a prouvé que, le plus souvent, les difficultés de mon administration ou le peu de fruits du ministère ecclésiastique ont pour cause l'admission trop facile et trop multipliée des prêtres étrangers, c'est-à-dire élevés dans d'autres diocèses. Je les demande enfin avec l'intime conviction que je ne puis remplir autrement mes difficiles devoirs dans ce vaste diocèse. »

Le 6 juin 1845, le prélat développa ces mêmes motifs dans un autre mémoire qu'il adressa au roi, et sollicita plus vivement encore l'autorisation du plein exercice. Il insista sur les promesses qui lui avaient été faites par le ministre, sur les assurances données par le roi lui-même. Il rappela les conditions onéreuses qui lui avaient été imposées et qu'il avait néanmoins subies. C'était après avoir satisfait à toutes les exigences qu'il éprouvait, dans l'objet le plus ardent de ses vœux, le refus le plus formel et le plus inexplicable.

« J'ai accepté deux fois, disait-il, les conditions exigées par le projet de loi le plus sévère ; conditions qui seraient déjà trouvées trop dures avec la liberté, mais qui le sont bien plus aujourd'hui, puisque, sous l'empire du monopole, l'administration peut juger directement du mérite des sujets et de l'institution autorisée.

« Je me suis prêté à toutes les exigences les plus extrêmes ; j'avais la parole expresse du ministre, et voilà que, tout à coup, je ne puis plus compter sur rien. Le roi comprendra mon étonnement, ma peine profonde, et daignera prendre en considération toutes les graves raisons que j'ai l'honneur de lui exposer.

« Ces raisons auront encore plus de poids aux yeux de Votre Majesté, si elle veut bien considérer qu'avant de former ma demande j'étais obligé, d'après les règlements universitaires et sous peine de n'être pas même écouté, de prouver que j'avais loué ou acquis un immeuble.

« L'acquisition m'ayant paru plus avantageuse et ayant été dans l'impossibilité de prévoir un refus, je me suis décidé à acheter des bâtiments d'une valeur très considérable. Après les promesses que M. le ministre a bien voulu me faire, le prix de ces bâtiments a été doublé par suite des constructions et des restaurations que j'ai dû y ajouter. »

Le conseil royal de l'instruction publique était très opposé à la demande de M. Affre. Il y voyait sans doute le projet d'une redoutable concurrence aux colléges de l'Université; tel n'était point le dessein de l'archevêque : son seul but était de former un clergé qui, dans le premier diocèse de France, fût à la hauteur de son importante mission, et qui sût combattre toutes les idées subversives de la paix et de l'ordre.

« Paris, disait-il dans le mémoire du 6 juin, ne renferme pas seulement les destinées politiques de la France; il peut aussi, selon qu'il exercera une funeste ou une bonne influence, compromettre ou sauver les intérêts les plus chers de la patrie, les plus dignes de préoccuper le gouvernement du roi, je veux parler des intérêts des mœurs, de l'ordre, de la sécurité publique et de la religion, qui est leur commune sauvegarde.

« La réclamation que j'ai l'honneur de vous adres-

ser est à mes yeux d'une immense gravité ; je croirai avoir fait infiniment plus pour mon diocèse, par la formation d'un clergé digne de lui, que par tous les autres moyens qu'il plairait d'ailleurs à la Providence de couronner par de nombreux et éclatants succès. Si Dieu voulait, au contraire, m'éprouver, s'il entrait dans les desseins de sa justice de frapper tous mes travaux de stérilité, j'en serais bien consolé, pourvu qu'il daignât bénir mes efforts pour assurer à mon diocèse un sacerdoce instruit, vertueux, sachant se faire tout à tous, également ennemi de lâches complaisances et d'imprudentes provocations, un clergé béni de Dieu, des hommes, un clergé enfin auquel personne ne pourrait refuser son estime, quand même le malheur des temps en porterait un grand nombre à ne pas accepter son ministère. »

Dans cette extrémité, le prélat se voyait obligé de recourir à des moyens pénibles pour faire valoir ses droits ; il avait pensé plusieurs fois à enlever aux colléges royaux leurs aumôniers. « L'Université, disait-il à M. Martin (du Nord), le 8 juillet 1845, me demande des sujets distingués pour ses colléges ; mais où M. le ministre veut-il que je les prenne? où veut-il que je trouve surtout des prêtres qui aient l'habitude de ces institutions et qui en connaissent l'esprit? J'aurais pu les former dans une institution analogue ; on me la refuse.

« Si je dis à Son Excellence : J'ai besoin des prêtres qui sont dans les colléges pour les paroisses de Paris ; condamnée depuis longtemps à recevoir des étran-

gers, l'administration diocésaine veut désormais réduire leur nombre le plus qu'il lui sera possible. En conséquence, les élèves des colléges iront désormais à l'église de leur paroisse. Un prêtre, souvent peu utile à cent-cinquante élèves d'un collége, peut être utile à deux mille fidèles ; je me décide pour le plus grand nombre et pour le plus grand bien. Je traite d'ailleurs les enfants de l'Université comme les autres enfants de l'Église. Est-il juste qu'une corporation qui substitue l'hostilité à une honorable émulation reçoive de nous un privilége? Car telle est sans aucun doute l'exemption de la juridiction curiale. Si ce que je donne ici comme une hypothèse devenait avant peu une réalité, M. de Salvandy aurait grand tort de s'en plaindre ; je ne lui appliquerais même point la peine du talion ; il me refuse le droit commun : je ne lui aurais refusé qu'un privilége. Qu'il ne voie pas non plus dans mon langage une menace inconvenante : c'est une conséquence de la position qu'il me fait et qu'il n'a pas, je crois, assez considérée. »

Le 8 juillet, le prélat renouvela les mêmes instances. Se trouvant à Sigolsheim, en Alsace, il écrivit à M. Martin (du Nord) pour se plaindre de la mauvaise volonté du gouvernement à son égard, des réponses contradictoires qu'il avait reçues des deux ministres de l'instruction publique et des cultes. Le roi aurait conseillé à celui-ci d'accorder le privilége demandé par l'archevêque, et à celui-là de le refuser. Il aurait également fait à l'archevêque les plus belles promesses dans une circonstance où elles n'avaient pas été réclamées.

A toutes ces peines se joignait le souvenir de la modération constante dont le prélat avait usé dans ses rapports avec le gouvernement et qui était demeurée stérile pour lui. Il avait évité tout ce qui pouvait produire quelque irritation ; il avait agi dans ce sens auprès de plusieurs de ses collègues et de quelques journaux, et il avait montré un si grand amour de la paix qu'il avait été accusé de manquer de zèle pour les intérêts de l'Église ; mais il s'était rassuré en pensant que s'il parvenait à former une institution importante qui pût donner à son diocèse un clergé instruit et pieux, il serait beaucoup plus avancé qu'en se livrant à une polémique inutile. Les refus réitérés du gouvernement, son opposition à des droits qu'il avait auparavant reconnus et promis de satisfaire, semblaient devoir entraîner le pontife hors de cette voie de conciliation qu'il avait toujours suivie. « Si on dédaigne mes plaintes, écrivait-il à M. Martin (du Nord), si on ne tient aucun compte des raisons si graves que j'ai exposées dans mon dernier mémoire, je serai réduit à entrer dans la voie douloureuse des luttes et des contradictions, si contraires à mon caractère et à mes désirs les plus sincères : j'y entrerai et je ne sais vraiment pas quand il me sera donné d'en sortir. »

Enfin le roi se prononça pour l'archevêque et déclara à M. de Salvandy qu'il fallait acquiescer à de si justes réclamations.

L'affaire fut soumise au jugement des ministres. Un nouveau mémoire du prélat leur avait été adressé; il exposait successivement et dans les formes les plus

polies et les plus persuasives toutes les raisons qui motivaient sa demande. Les délibérations furent favorables à l'archevêque.

M. de Salvandy, se voyant dès lors pressé entre les ordres formels du roi et les décisions contradictoires du conseil de l'instruction publique, pensa à déposer son portefeuille. Hardi et chevaleresque dans son opposition même, il fit connaître ce dessein à l'archevêque et l'assura qu'il l'exécuterait à l'instant plutôt que de signer l'ordonnance que lui demandait Sa Majesté. Il conjura le prélat de prendre en considération les difficultés du moment, les résistances opiniâtres du conseil royal, les faibles espérances que l'on pouvait fonder sur un ministre nouveau; il le pria d'attendre un an et promit de réaliser alors tous ses vœux. Le prélat aimait avant tout la paix; il faut dire aussi que, malgré tant de cruelles déceptions, il estimait encore dans M. de Salvandy une grande noblesse de caractère et un esprit religieux qui souvent avait rendu à l'Église d'importants services. Il l'engagea donc à conserver le portefeuille et consentit à attendre. Une année s'écoula; de nouvelles instances furent suivies de nouvelles promesses dont l'exécution fut encore ajournée; puis vint la révolution de février qui emporta le trône, et la République accorda ce que l'archevêque avait vainement sollicité pendant cinq ans auprès des ministres de Louis-Philippe.

CHAPITRE XXX.

Acquisition de l'ancien couvent des Carmes. — Institution d'une école de hautes études et d'une communauté de prêtres auxiliaires. — Visites et entretiens du prélat dans cette maison.

1843 — 1848.

Le monastère des Carmes a été élevé au commencement du dix-septième siècle. Sa forme lourde et sévère, ses longs et sombres cloîtres, ses cellules étroites, ses doubles fenêtres avec châssis en plomb, ses cours et ses préaux où les rayons du soleil ne peuvent descendre, ses nombreuses chapelles, ses vastes salles du chapitre, ses sentences religieuses gravées jusque dans les combles, tout rappelle un de ces anciens sanctuaires de la méditation et de la prière. Ce fut la demeure que la pieuse hospitalité de sire Nicolas Vivien, maître des comptes, offrit en 1610 à quelques moines venus d'Italie. Ces religieux de l'ordre du Carmel virent bientôt leur nombre s'accroître sans que la paix qui résidait sous leur toit en fût altérée. Ils ne se mêlèrent point aux vives querelles de la Sorbonne ou de l'Oratoire. Ce n'est pas que des connaissances trop bornées les tinssent éloignés de ces luttes où se débattaient les opinions des hommes.

mais la modération s'était alliée à leur science. Leur couvent, selon l'expression d'un ancien solitaire, était semblable au nid de l'alcyon qui est posé sur les vagues de l'Océan. L'oiseau s'y repose au milieu des tempêtes. Ce sanctuaire était, au milieu d'un monde orageux, l'asile de la paix et de la charité.

En 1792 le monastère des Carmes fut changé en prison; ses cellules, ses oratoires, ses caveaux renfermèrent tour à tour les prêtres, les royalistes et les républicains. Les murailles et les dalles sont encore teintes du sang des saintes victimes du 2 septembre. Ce lieu consacré par la prière devait l'être aussi par le martyre. Là périrent glorieusement les deux MM. de La Rochefoucauld, évêques de Saintes et de Beauvais, et M. Dulau, archevêque d'Arles. Là cent soixante-dix prêtres succombèrent sous les coups, mais avec tant de sérénité d'âme qu'ils parurent marcher, comme le disait un de leurs bourreaux, non au supplice, mais à une fête nuptiale. Leurs noms, inscrits sur la liste d'écrou et ensuite sur le registre mortuaire de la révolution, ont été conservés ainsi aux annales de l'Église. On ignore où a été creusée leur tombe. De longues traînées de sang, voilà tout ce qui reste de ces nobles victimes, et ce sang a tout consacré; car les bourreaux les ayant frappés partout où ils les rencontraient, il a coulé dans les chapelles et dans les cloîtres, sur les murs, les dalles, les arbres et les charmilles.

Les amis des girondins sont venus plus tard occuper ces prisons: l'échafaud y faisait place à de nou-

velles victimes. Ils furent enfermés dans les combles et gravèrent sur les murailles en caractères sanglants les maximes stoïques qui leur tenaient lieu de foi et exprimaient plutôt la fierté que le courage de leur âme. Une inscription, la date du 19 thermidor et le nom de Des Tournelles indiquent les derniers défenseurs, et non les chefs du parti de la Gironde[1].

En 1797 le bâtiment des Carmes fut cédé à vil prix à un charpentier qui le revendit peu après à madame de Soyecourt. Cette pieuse dame aimait ce monastère de cette affection douce et triste qui nous attache aux lieux consacrés par nos malheurs. Son

(1) Les pages de M. de Lamartine sur l'emprisonnement des girondins dans notre vieux couvent laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la véracité historique. Vergniaud et les autres députés de la Gironde n'ont pas été enfermés dans la maison des Carmes; ils ont été conduits au Luxembourg et ensuite à la Conciergerie. (Voyez le *Moniteur universel* du 13 septembre 1793.) On pourrait signaler d'autres erreurs dont ces récits sont entachés : l'historien assure que l'on voit écrits sur ces murs en *grosses lettres avec du sang et de la main de Vergniaud* ces mots : *Potius mori quàm fœdari.* Cette maxime n'est pas tracée avec du sang, mais avec du charbon. M. de Lamartine dit dans un autre endroit : *A côté (on lit) une inscription religieuse où l'on croit reconnaître la main de Fauchet :* « Souvenez-vous que vous êtes appelés non pour causer et pour être oisifs, mais pour souffrir et pour travailler. » Cette inscription, semblable à plusieurs autres que l'on trouve dans cet ancien couvent, a été peinte sur bois et clouée sur l'entablement d'une porte. C'est une de ces sentences religieuses que les carmes plaçaient à l'entrée de chaque cellule et qui date du dix-septième siècle. Une erreur encore plus apparente est celle qui attribue à l'un des députés de la Gironde des vers signés par Des Tournelles.

père, le comte de Soyecourt, y avait été emprisonné et n'en était sorti que pour monter sur l'échafaud.

Restée seule, elle avait offert à Dieu sa vie et ses douleurs ; l'asile où elle les ensevelit fut l'ordre du Carmel. Ainsi cet ancien couvent des Carmes lui était devenu doublement cher comme un héritage à la fois paternel et religieux ; elle y entra avec ses sœurs au commencement de ce siècle, et quarante années s'écoulèrent dans le silence, la paix, la méditation et la prière. Mais la pensée de l'avenir venait quelquefois inquiéter ce parfait repos. Madame de Soyecourt prévoyait qu'à sa mort ses sœurs seraient obligées d'abandonner une maison dont la valeur était trop disproportionnée avec leurs ressources ; elle craignait que, par suite des vicissitudes de toutes les choses d'ici-bas, cet édifice, si cher à l'Église, ne disparût comme tant d'autres pieux monuments qui couvraient autrefois le sol de la France. Dans cette appréhension, elle consentit à céder au diocèse de Paris cette précieuse propriété. M. l'archevêque fit un appel éloquent à tout ce qu'il y avait de noble et de généreux dans le cœur des catholiques ; il les conjura de sauver cette église et cette chapelle teintes du sang des martyrs, d'empêcher que les pierres qui rendent un si éclatant témoignage à la foi et au courage de trois évêques et de cent soixante-dix prêtres ne fussent dispersées sur nos places publiques ou perdues dans quelques constructions vulgaires. Il annonça que ce sanctuaire deviendrait une école de hautes études et un centre de prêtres auxiliaires ; ces deux

œuvres unies ensemble formeraient comme l'accord de la science et de l'apostolat, de la lumière et de la charité.

L'appel du premier pasteur fut entendu : bientôt il lui fut permis, par le prompt et généreux concours apporté à ses desseins, d'ouvrir cette maison ecclésiastique des Carmes où devaient fleurir à la fois les hautes études et les œuvres du dévouement apostolique. Dans la lettre pastorale où il annonça cette double fondation, il expliquait ainsi la nature et l'objet de l'institution de ces nouveaux missionnaires :

« A côté d'une maison de hautes études, il serait utile de placer une maison de prêtres auxiliaires, dont la vocation spéciale serait de seconder vos vénérables pasteurs. Enfants de ce diocèse, ils seraient uniquement occupés de ses besoins spirituels. N'ayant d'autre lien que celui qui les attacherait à leur évêque et à ses vénérables coopérateurs, ils les regarderaient comme leurs guides et leurs pères, ils accourraient au moindre signe qu'ils leur feraient pour les aider à instruire vos enfants, pour vous instruire vous-mêmes, vous guider dans les voies du salut, pour enseigner, pour exhorter les innombrables ouvriers de cette capitale. »

Ce vénérable prélat, persuadé que les grandes œuvres naissent dans l'ombre et grandissent par l'humilité et par la patience, ne destinait pas à ses prêtres auxiliaires un ministère éclatant. « Il faut faire le bien sans bruit, disait-il un jour, parce que le bruit ne fait pas de bien et que le bien ne fait pas de bruit.

En évitant l'éclat, on attire sur soi les bénédictions de Dieu, on se concilie l'estime des esprits sages, on obtient des fruits plus précieux et plus abondants que n'en produisent souvent les esprits les plus vantés. » Il ajoutait : « Il n'est pas nécessaire d'être un aigle pour faire du bruit, il suffit d'être une perdrix ; aucun oiseau n'a des ailes plus bruyantes. » Il confia donc aux prêtres qu'il s'était choisis pour accomplir ses plus chères missions l'enseignement des pauvres, des ouvriers, des soldats, des enfants. Catéchistes de la jeunesse, ils furent appelés à maintenir dans les pensions de filles toute l'autorité de la parole religieuse, et, en formant ces cœurs à la vertu, à préparer les plus douces joies de la famille et l'allégement des maux de la société.

L'œuvre qui dut accompagner l'institution des prêtres auxiliares et exciter toute la sollicitude du prélat fut celle des hautes études. « Nous devons désirer, disait-il dans sa lettre pastorale, de former des écrivains capables de composer de solides écrits en faveur de la religion, des prédicateurs éminents qui soutiennent la haute réputation d'une chaire illustrée par Bossuet, Massillon et Bourdaloue, et qui sachent la rendre encore plus édifiante qu'elle n'est illustre. » Mais il fallait poser les fondements d'une si grande œuvre, construire avec lenteur pour construire avec sûreté, et attendre de Dieu et du temps l'achèvement de l'édifice. Il fonda une école normale ecclésiastique qui dut, comme un arbre naissant, grandir peu à peu et se diviser un jour en trois branches : les lettres, les

sciences et les hautes études théologiques. Il eut le bonheur, avant sa mort, de voir fleurir les deux premières branches. Il annonça même la prochaine croissance de la troisième, en ajoutant, dans un prospectus adressé à tous les évêques de France, que les élèves qui auraient obtenu le grade de licencié ès lettres pourraient rester encore deux ans dans l'école des Carmes, y étudier les ouvrages des saints Pères et les monuments ecclésiastiques, et faire de cette étude une préparation au doctorat. De nombreuses difficultés s'opposaient à l'accomplissement de ces desseins ; mais le courage, la persévérance, la confiance en Dieu devaient en triompher. « Souvenez-vous, mon cher ami, m'écrivait-il un jour, que nous fondons une colonie. Les colons ont toujours plusieurs années improductives, sans compter la stérilité qui a sa cause dans l'intempérie des saisons ; ils sont obligés de se consoler par des espérances en attendant qu'ils aient pu bâtir, rendre plus meuble une terre inculte, l'engraisser et y planter les fruits nourriciers de l'homme. Voilà notre sort. Les colons, qui ne se découragent pas, finissent par triompher de tous les obstacles. Ainsi ferons-nous, mon cher ami, si nous avons du courage, de la persévérance, et si nous méritons que Dieu bénisse nos efforts. »

En fondant une école supérieure où les ecclésiastiques seraient initiés à toutes les connaissances humaines, le savant prélat ne se proposait pas uniquement de rendre au clergé ses titres littéraires, ancien héritage perdu dans les révolutions, et qui furent une

des gloires de l'Église et l'un de ses droits à la confiance et au respect des peuples. Il rappelait aussi à ses jeunes clercs que la littérature est la compagne inséparable de l'éloquence, que Bossuet et Fénelon, et, dans des temps moins éloignés, MM. de Frayssinous et Maccarthy, avaient dû aux fortes études de leur jeunesse les beautés et les charmes de leur diction. Il jugeait avec raison que les plus brillants succès d'un jeune rhétoricien étaient des essais insuffisants ou d'heureuses promesses que des travaux plus sérieux devaient réaliser. Aussi disait-il dans sa lettre pastorale sur les études ecclésiastiques « qu'une forte instruction littéraire était utile à tous les membres de son clergé, parce que tous avaient un besoin habituel de parler et d'écrire pour défendre la foi et pour en exposer les divins enseignements avec succès. »

Son génie éminemment pratique se révélait en toutes choses par l'application parfaite de ses plans aux idées et aux besoins de son époque. Parce que les erreurs sont aujourd'hui dans la philosophie, dans l'histoire et dans les romans, et qu'il n'y a plus de controverses théologiques, le prélat voulait que le prêtre qui comprend le siècle et le pays où il vit, et qui désire rendre de grands services à l'Église, ne fût pas seulement théologien, mais qu'il fût versé dans la philosophie, dans l'histoire et dans la littérature. Aussi l'école des lettres qu'il fondait dans l'ancien couvent des Carmes lui parut son premier titre au souvenir des hommes. Il laissa entrevoir cette pensée lorsque M. Gayrard, lui offrant une médaille dont

un côté représentait son image, demanda quel sujet conviendrait au revers. L'archevêque proposa la façade de l'église des Carmes avec cette inscription : *Pietati litteras adjunxit*, il a uni les lettres à la piété.

Ce goût de la littérature apparaissait surtout dans les conversations, pleines de judicieux conseils, qu'il tenait avec les élèves de son école normale. Leurs études préparatoires à la licence ès lettres, les ouvrages des grands écrivains du dix-septième siècle, les erreurs de la philosophie moderne, les anecdotes historiques où les principaux personnages de notre époque jouaient un rôle, des digressions naïves sur ses propres ouvrages, tels étaient les sujets de ces entretiens qui nous ont laissé de si touchants et maintenant de si douloureux souvenirs. Une aimable gaieté se mêlait parfois à ses discours et leur donnait un nouveau charme, sans jamais nuire au respect que nous devions à une si haute et si douce autorité.

Un jour qu'il venait de publier un de ses plus beaux mandements, il passa aux Carmes dans la soirée. Sa promenade habituelle était dans une allée de charmilles qui conduit à la chapelle des Martyrs. Nous allâmes le rejoindre : « Mon cher ami, me dit-il, avez-vous lu le mandement? — Monseigneur, je l'ai lu et admiré. — Pourrais-je espérer une bonne place à l'examen de la licence ès lettres? — Monseigneur, vous seriez premier en dissertation française. — Voyez cependant, je n'ai pas fait de rhétorique; mais j'ai appris les plus belles pages de nos grands modèles. » Après quelques mots sur Pascal et sur

Fénelon, il parla de Racine comme de son meilleur maître ; il vanta la pureté et les grâces du style de la pièce d'*Iphigénie* et récita ces vers :

> Quel plaisir de vous voir et de vous contempler
> Dans ce nouvel éclat dont je vous vois briller !
> Quels honneurs ! quel pouvoir ! Déjà la renommée
> Par d'étonnants récits m'en avait informée ;
> Mais que, voyant de près ce spectacle charmant,
> Je sens croître ma joie et mon étonnement !
> Dieux ! avec quel amour la Grèce vous révère !
> Quel bonheur de me voir la fille d'un tel père !

Il remarqua combien ce langage était vrai, naturel et facile, quoique embelli de tous les charmes de la poésie. « On ne fait plus aujourd'hui, dit-il, de si beaux vers. On recherche l'éclat et non la vérité. » On parla ensuite de la pureté du goût, de l'amour du vrai, d'une élégante simplicité, qui est plus agréable que les parures brillantes. On admira dans La Fontaine ces grâces simples et naïves. Le prélat cita ces vers :

> Un octogénaire plantait.
> Passe encor de bâtir ; mais planter à cet âge,
> Disaient trois jouvençaux, enfants du voisinage ;
> Assurément il radotait ;
> Car, au nom des dieux, je vous prie,
> Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?
> Autant qu'un patriarche il vous faudra vieillir.

Le sourire était sur ses lèvres quand il récitait des vers ; c'était un plaisir et un passe-temps. Rien d'étudié ou de prétentieux ne s'y mêlait. Ce n'était pas le savant qui dissertait, mais un père qui était environné de ses enfants et qui cherchait avec eux d'a-

gréables distractions dans les lettres. Un jour, traversant seul le jardin des Carmes, il vit assis à l'ombre d'un arbre un de nos jeunes clercs : « Que faites-vous là, mon cher ami? — Monseigneur, je compose une dissertation française sur ce mot de Vauvenargues : Les grandes pensées naissent du cœur. — Seriez-vous content si je vous aidais? » Et il s'assit à côté de ce jeune ecclésiastique, lui indiqua le plan qu'il devait suivre et les idées qu'il fallait développer. Deux jours après, revenant aux Carmes, il s'informa avec une charmante simplicité du succès de la dissertation et de la place qu'elle avait obtenue.

Il exprima le désir d'enseigner lui-même la philosophie à ses chers disciples; ce ne pouvait être qu'un désir et le témoignage d'un grand intérêt. Ses travaux ne lui laissaient que quelques heures de loisir disséminées çà et là dans un vaste intervalle de temps; il nous les donna, et parfois nous donna en outre ses heures de souffrance. Un jour, malade et alité, il retint auprès de lui pendant une heure un de nos jeunes clercs pour lui parler de Platon et des rationalistes modernes.

Les succès obtenus à l'examen de la licence ès lettres lui inspiraient cette joie et cette fierté qu'ont les pères en voyant couronner leurs enfants. Le jour de l'admission au grade était un jour de fête; le lauréat était invité à déjeuner avec le prélat; il recevait de lui comme souvenir un de ses ouvrages. On ne manquait pas de lui rapporter les encouragements pleins de bienveillance que l'on avait obtenus de l'honora-

ble doyen de la Faculté Dans l'intervalle de dix-huit mois, dix élèves de l'école ecclésiastique avaient obtenu le grade de licencié ès lettres. « C'est de la bonne graine, disait-il, puisqu'elle pousse si bien. Il faudra l'an prochain ensemencer une nouvelle plate-bande de notre jardin des Carmes. Nous ne saurions faire une œuvre plus utile. » Ce n'est pas qu'il estimât les grades autrement que comme un but proposé au travail et une garantie d'instruction. « Qu'on les retranche, disait-il, nous aurons besoin d'un noviciat pour les professeurs de nos séminaires, car si l'enseignement et l'éducation sont d'une haute importance dans les colléges et ne doivent pas être confiés à des maîtres inexpérimentés, il importe encore plus de ne pas livrer à des professeurs inhabiles les plus chers intérêts de l'Église et les destinées religieuses de la société. »

Cependant on ne pouvait ensemencer cette nouvelle plate-bande du jardin des Carmes ; les ressources insuffisantes ne permettaient pas les développements d'une œuvre si utile ; mais la charité est ingénieuse : au mois de mai 1847, une société de dames, en qui le zèle de la foi s'unissait aux lumières de l'esprit, fonda plusieurs bourses afin de donner entrée dans l'école des Carmes à des talents qui dépérissaient sans culture. Cette association fut divisée en sections composées chacune de trente-trois membres ; chaque membre s'engageait à fournir trente-trois francs par an ; en réunissant les trente-trois offrandes, on formait une bourse de 1,089 francs. Ce nombre de trente-

trois a été choisi en souvenir des années que notre divin Sauveur a passées sur la terre. Qu'on nous permette une réflexion sur cette organisation, que certains esprits pourraient accuser de mysticisme : si, par un enthousiasme que les savants admirent, les disciples de Platon ont rappelé autrefois avec une imitation fidèle les moindres traits de la vie du philosophe, pourquoi les disciples de Dieu n'honoreraient-ils pas les moindres circonstances de sa vie?

Dans la lettre pastorale où M. l'archevêque de Paris annonçait l'institution d'une école supérieure et d'une communauté de prêtres auxiliaires, on put remarquer ces paroles : L'œuvre ne fût-elle accomplie que le dernier jour de notre vie, nous bénirions avec un bonheur indicible la Providence qui nous aurait permis d'être un faible instrument de ses desseins adorables.

Il lui a été donné en effet de voir dans les derniers jours de sa vie l'accomplissement de son œuvre. Il n'est plus de ce monde et il est encore au milieu de nous. Il y est par son vénérable successeur, héritier de ses affections et de ses grands desseins, et en outre son souvenir est partout ; son cœur repose dans notre sanctuaire ; son ombre semble passer dans nos cloîtres; ses paroles revivent dans nos entretiens ; sa mémoire est bénie.

CHAPITRE XXXI.

Mandements et instructions pastorales. — Manière de composer de l'archevêque. — Ses considérations sur l'importance de la foi au sein de la famille et de la société. — Ses appels à la charité en faveur de la Guadeloupe, de la Pologne, de l'Irlande.— Honneurs rendus à O'Connell.

1840 — 1848.

Dans l'instruction que l'archevêque de Paris publia sur la composition des livres, il rappela que les docteurs de l'Église n'avaient jamais pris la plume que pour accomplir un devoir. Ces grands hommes ne concevaient pas des études sans un but utile et immédiat; ils écrivaient pour répondre à quelque novateur qui menaçait de troubler la paix ou pour repousser les attaques des juifs, des philosophes, des païens, ou pour exposer aux fidèles un dogme moins bien compris, une règle de morale plus fréquemment violée. Les exemples qu'il proposait aux autres, le prélat les suivait lui-même; il commençait par examiner les maux dont la plupart des hommes étaient atteints, puis il cherchait le remède le plus convenable à leur funeste état. Cette tâche l'entraînait dans de longues méditations, l'occupait partout, dans ses promenades, dans ses repas, dans ses visites, et alors même qu'il était entouré de ses amis et au milieu de leurs entretiens.

Parfois, sortant de ses rêveries et entrant brusque-

ment en conversation, il arrivait sans transition à parler des matières qui absorbaient toutes ses pensées. Il exposait alors le plan de sa thèse et montrait tous les jalons qui devaient guider et soutenir sa marche. C'était là le premier travail. Retournant à ses méditations, il continuait et achevait son œuvre ; lorsque son esprit était satisfait, il se retirait dans son cabinet d'étude et dictait quelquefois pendant cinq heures de suite sans s'arrêter et sans aucune émotion apparente. Il demeurait calme, tout en exprimant les plus éloquentes paroles. Le ton cadencé de sa voix était l'unique signe d'inspiration. Cette production si rapide était en même temps si heureuse qu'après un examen attentif on ne découvrait que des taches rares et légères. C'était avec la candeur d'un enfant que le prélat livrait ensuite son ouvrage à la critique de ses amis ; la vérité lui était si chère qu'il l'accueillait toujours avec empressement, n'importe d'où elle vînt. Un jour, mettant l'épreuve d'un mandement entre les mains d'un de ses plus jeunes amis : « Lisez, dit-il, et voyez ce que l'on pourrait changer. » Comme celui-ci s'en défendait, l'archevêque le pressa. Cet ecclésiastique indiqua d'une voix timide une phrase et proposa une autre rédaction. Le prélat prit la plume et fit la correction demandée. «Voyez encore, » ajouta-t-il. Un autre endroit fut censuré avec tout le respect qu'on devait à un esprit si élevé.

Les expressions ne paraissaient ni assez claires, ni assez précises. L'archevêque accepta avec la même facilité ces nouvelles observations. L'*aristarque* s'avisa de pousser plus loin et de critiquer une troisième

fois ; mais l'auteur ne fut plus de son avis ; il sourit et se contenta de dire : « Voyez encore. »

La collection des mandements de M. Affre est un des plus beaux monuments de son épiscopat. On y remarque les caractères de ces grands ouvrages qui illustrèrent le dix-septième siècle, l'exactitude et l'étendue de la science, une dialectique forte et pressante, l'élévation des pensées et cette éloquence d'une beauté sévère que notre époque avait répudiée.

On regrette de ne pouvoir admirer partout la même précision et la même fermeté ; la facilité de l'écrivain a laissé parfois du vague dans ses expressions et a ralenti parfois aussi la vivacité de sa marche.

Les vérités qu'il développa sont en petit nombre et tiennent aux fondements mêmes de la religion. S'adressant à tous, il voulait faire entendre un langage intelligible à tous. Trois vérités principales firent la matière de toutes ses instructions.

La première est que la raison est insuffisante pour aider l'homme et que, privé de la foi, l'esprit s'égare, le cœur devient la victime des passions. Cette vérité répondait à l'erreur la plus répandue et la plus funeste de notre époque. En 1841, le prélat consacra à sa défense la plus grande partie de son instruction pastorale ; il la reprit et lui donna de plus amples développements en 1844 ; trois années après, il la représenta encore, mais sous une forme nouvelle, la considérant non plus dans la conduite de la vie, mais dans le gouvernement des peuples.

Il montra d'abord qu'il n'y avait rien de plus cer-

tain qu'une loi antérieure à l'Évangile, mais que cette loi hors du christianisme était vague, obscure, mutilée ou conservée au gré de l'orgueil, de l'intérêt, de la volupté. Et quand même elle serait connue dans son intégrité par l'intelligence, resterait encore à persuader la volonté. Pour entraîner celle-ci, il ne fallait rien moins que les puissants motifs de la foi chrétienne. Avec quelle éloquence le pontife démontre que tous les secours humains sont impuissants pour sauver l'homme de l'enivrement des passions, et que les désordres qu'elles engendrent ont corrompu toutes les classes de la société! « Si l'éducation, dit-il, les convenances, les habitudes honnêtes en apparence, préservent de certains excès plus dégradants, elles ne les font point tous éviter, et Dieu sait mieux que nous combien la plaie est grande : plût au ciel quelle ne fût pas incurable! Si nous déplorions devant vous d'autres désordres qui désolent davantage la classe ouvrière, vous seriez sans doute les premiers à nous dire que personne ne les condamne plus sévèrement que vous. Et, en effet, vous vous écriez souvent avec le sentiment d'une profonde douleur : « Que sont devenues pour certains hommes les affections les plus légitimes, les liens les plus conformes à la nature? Que sont pour eux leurs enfants, leurs épouses, les auteurs de leurs jours? Comment aiment-ils leur père selon la chair, depuis qu'ils n'aiment plus leur père céleste? Où est leur prévoyance pour l'avenir le moins éloigné, pour la semaine qui va suivre, pour le jour du lendemain? Quelles misères, quels dangers pour la

société dans ce paupérisme qui la menace plus que jamais, et cela précisément à l'époque où l'on parle davantage aux ouvriers d'économie, de bonne conduite, de probité, de morale et autres moyens d'humanité et de philanthropie? C'est le sujet fréquent de vos pénibles et bien douloureuses réflexions. Mais vous signalez les symptômes d'un grand mal, vous ne remontez pas à sa cause. Cette cause est dans vos exemples ; vous avez fait votre Dieu de la volupté ; elle est plus raffinée, moins grossière que leurs excès révoltants : voilà toute la différence. C'est une idole façonnée avec plus ou moins d'art, mais c'est toujours une idole devant laquelle vous vous prosternez, qui reçoit vos adorations et possède votre cœur tout entier. A ce culte avilissant il fallait une doctrine, et vous avez appliqué toute votre intelligence à la produire, tout votre zèle à la faire prévaloir. Jamais, dans aucun siècle, il n'y eut tant d'hommes enivrés de la triste gloire d'avoir fait triompher les sens et mis en honneur leurs humiliantes convoitises. »

En 1844, l'archevêque de Paris reprit ces mêmes vérités et les mit dans toute leur lumière dans le mandement *sur l'union des dogmes et de la morale ;* cette instruction fit l'admiration de tous les sages penseurs. C'était en parlant des doutes et des erreurs de l'incrédule, et par un enchaînement non interrompu de preuves simples et palpables, que le pontife avait amené l'esprit aux enseignements et aux lois de l'Évangile. Il avait uni la philosophie et la théologie à l'éloquence. Au dire de plusieurs judicieux critiques, il s'était rarement

élevé et soutenu plus longtemps à une telle hauteur. Il fit voir d'abord que rien ne peut remplacer la foi : ni les lois des peuples, parce qu'elles sont muettes devant les passions et sans force dans le domaine de la conscience ; ni les arts, les sciences et les lettres, parce qu'ils servent indistinctement le vice et la vertu et n'ont pas moins de puissance dans le mal que dans le bien ; ni l'intérêt, parce qu'il est faible contre l'entraînement des passions et que toute son influence est dans les croyances d'un avenir ; ni enfin la gloire et l'honneur, parce qu'ils n'ont point d'empire sur la pluralité des hommes, et que dans les âmes d'élite cet empire est toujours borné à un petit nombre d'actes; cette autorité de l'honneur, contrôlée par aucune autre, conduit à de funestes égarements. Mais la foi en un Dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu suffira-t-elle seule pour éclairer et guider l'homme dans le chemin de la vie ? Elle n'a point suffi dans les siècles passés ; elle n'a jamais pu, au sein de la foule ignorante, se dégager de toutes les fables de la superstition ni des désordres de l'idolâtrie. La philosophie réussira-t-elle à maintenir la pureté de ce dogme et communiquera-t-elle ses leçons au peuple ? Mais la philosophie détruit et n'élève pas. Elle a pu altérer les croyances d'une nation, jamais lui enseigner des dogmes surnaturels; quand la raison veut atteindre le surnaturel et l'infini, elle se trouble et se confond. Si le génie, après des méditations persévérantes, ne peut ni comprendre la nature, ni expliquer les œuvres mystérieuses de l'esprit, comment pourrait-il régler les rapports de

l'homme avec Dieu? Une révélation divine est donc nécessaire. C'est par l'enseignement d'une autorité souveraine et infinie que nous connaîtrons sûrement nos devoirs et nos destinées. Jésus-Christ est venu nous les apprendre et rendre aux dogmes comme à la morale leur intégrité et leur pureté originelles. Il a changé le monde par ces deux paroles : « Aimez Dieu par-dessus tout, aimez le prochain comme vous-mêmes ; aimez Dieu plus que tous les objets de votre tendresse, plus que le monde entier, parce qu'il est le Père qui vous a créés, le Fils qui vous a rachetés, le Saint-Esprit qui vous a sanctifiés. Aimez tous les hommes comme vous-mêmes, parce que vous êtes tous frères, étant tous enfants d'un même Dieu. » Si vous savez comprendre l'Évangile, dit le saint prélat, vous y trouverez, sous mille expressions diverses, les dogmes et la morale que nous venons de vous exposer....

« Dans ces pages sacrées c'est toujours le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation qui nous envoie son Fils pour nous sauver ; ce Fils qui, nous aimant d'un amour infini, envoie l'Esprit saint pour nous faire comprendre toute vérité, nous faire aimer toute vertu ; et ces trois personnes divines, dans leur éternelle charité pour l'homme, sont le motif de la charité que l'homme doit pratiquer, comme dans leur union éternelle elles sont le modèle de l'union qui doit régner entre tous les enfants d'Adam. A ces dogmes est essentiellement lié tout l'enseignement dogmatique de l'Église : la chute de l'homme, sa réha-

bilitation, la doctrine sur la grâce, sur les sacrements, sur la prière, sur la vie à venir ; tous les dogmes ont un lien nécessaire avec les deux mystères fondamentaux de notre foi dont on ne peut les isoler, et tous ensemble deviennent le motif, le principe de la morale et des vertus évangéliques. L'Église n'existe que pour conserver ces vérités jusqu'à la fin des siècles; le culte n'en est que l'expression. En effet, nos rites sacrés et nos saintes prières ne nous parlent que de la chute de l'homme, de sa rédemption par Jésus-Christ, de sa sanctification par l'Esprit saint, de sa divine justice que nous devons apaiser, des récompenses qui doivent couronner notre fidélité. »

Mais ce qui s'applique aux individus s'applique aux nations entières. Cette doctrine que le prélat enseigne avec une si grande autorité et avec tant de noblesse de paroles, il la montrera au sein de la société comme une source de prospérité ou de malheur, suivant qu'elle est adoptée ou méconnue. Brièvement énoncés dans le mandement de 1844, ces principes recevront leurs développements dans la lettre pastorale de 1847 sur la nécessité et les avantages de la foi. « Après avoir combattu les pernicieuses théories des sophistes, il n'est pas plus certain, dit-il, que la pierre, abandonnée à elle-même, tombera par son propre poids, que le feu qu'on n'éteint pas dévorera des matières inflammables, qu'il n'est certain qu'un peuple qui rejette les dogmes de la religion se prépare inévitablement à rejeter bientôt tout frein à l'ardeur des plus dévorantes passions. Tôt ou tard, mais toujours trop tôt

pour son malheur, le peuple sera livré aux désordres qui naissent de l'oubli des devoirs. Nulle science, nul pouvoir, nulle force, nulle prospérité ne sauraient le préserver. Son édifice a été construit sur le sable, et il fallait le fonder sur le roc pour résister à l'impétuosité des flots et à la fureur des orages. »

Ailleurs il montre que la foi des peuples est pour eux une source de paix, de puissance et de bonheur. C'était là une de ses pensées habituelles et qui reparaissait souvent dans ses entretiens, et surtout durant les dernièrs jours de sa vie à la vue des révolutions qui ébranlaient l'Europe. « La foi s'en est allée, disait-il alors, et la société, sans force parce qu'elle est sans croyance, court vers l'anarchie. » Il voyait aussi dans la chute des trônes un juste châtiment de Dieu sur ces rois qui, n'ayant pas voulu de lui pour auxiliaire, étaient tombés par manque d'appui. Dans son mandement de 1847, il démontra que la perfection d'une société ne vient pas de sa prospérité et de sa grandeur matérielles, mais de la foi qui est pour elle un principe d'ordre, de justice et d'union. « La société chrétienne, dit-il, qui se composait d'hommes obscurs et opprimés, bannis des charges publiques, des académies, des écoles, de tous les théâtres sur lesquels s'exerce le génie de l'homme, était bien supérieure à la société romaine qui possédait les richesses du monde, imposait partout ses lois, ses écoles, ses mœurs et sa domination. Si vous cherchez des points de comparaison parmi les peuples chrétiens, opposez les peuples qui ont conservé la foi, non pas dans

quelques formes extérieures dénuées de vie, mais dans leurs affections les plus vives, dans leurs plus profondes convictions, aux peuples qui n'ont plus pour cette lumière divine qu'un sentiment d'indifférence ou de mépris. Comparez leurs lois, leurs mœurs, leurs vertus, la générosité des uns et l'égoïsme des autres; d'une part la simplicité, la doctrine, la modestie, l'abnégation, l'esprit de sacrifice porté jusqu'à l'héroïsme, sont des vertus communes; d'autre part, la société a besoin de réunir tout ce qu'elle a de science, de force, de ressources de toute espèce pour contenter les passions si elle le peut, pour les contenir lorsque, ce qui arrive toujours, elles menacent de franchir les digues anciennes, de bouleverser les gouvernements et l'ordre social tout entier. »

« Nous sommes étonnés, ajoute-t-il, de l'infériorité de certaines contrées catholiques sous le rapport des lumières, des arts et de l'industrie; mais, en étudiant plus attentivement leur histoire, nous acquérons la preuve que les plus beaux jours de leur gloire nationale ont été ceux où ils ont honoré davantage leur foi, et que cette gloire n'a commencé à s'obscurcir que quand ils ont été livrés à des gouvernements dont l'impiété secrète était plus coupable et plus funeste que ne l'aurait été une impiété avouée; lorsque ces mêmes gouvernements ont fait prévaloir des droits qui ont énervé le zèle et paralysé le ministère de leurs pasteurs; lorsque les abus se sont multipliés au point de substituer à une foi vive et efficace une foi morte, sans puissance, sans vertu.

« Mais quand il serait vrai qu'un peuple plein de foi a moins de prospérité, qu'en conclurez-vous? N'oubliez pas que la foi est destinée à nous modérer dans l'usage des biens de ce monde; elle ne nous a pas été donnée pour nous apprendre à concentrer les richesses de l'univers sur un point du globe. Dieu n'a pas envoyé son Fils pour multiplier les créateurs de machines, les riches marchands, les littérateurs, les philosophes, mais pour former des cœurs purs, compatissants, des âmes humbles; c'est seulement par surcroît qu'il a donné quelquefois à ses enfants d'autres trésors et une autre gloire que le trésor et la gloire de la vertu. »

Ainsi, de toutes les vérités qui occupèrent le prélat dans son enseignement pastoral, la première fut la nécessité de la foi, le bonheur qu'elle procure à l'homme et aux peuples, la vanité des sophismes qu'on lui oppose, le nombre infini de maux qui suit sa disparition. La seconde vérité, seconde pierre angulaire de tout l'édifice chrétien, c'est la charité. Ses généreuses et éloquentes inspirations durent animer le cœur du saint pontife. Il lui appartenait de montrer que la charité est intimement unie à nos croyances et qu'elle est l'unique remède de tous nos maux.

Afin de mieux faire comprendre les grands changements accomplis dans le monde par les douces lois du Sauveur, le prélat dépeint d'abord les peuples anciens tels que les avait faits le paganisme, sans affection, sans pitié, sans cœur. « Au milieu de cette société voluptueuse et cruelle paraît le Verbe apportant dans la

charité un remède efficace à toutes les douleurs de l'homme, et l'Église s'élève créant autant d'institutions et de genres de secours que les passions engendrent de misères, et donnant aux hôpitaux des serviteurs et des servantes qui refuseraient de servir les rois.

« Tandis que les religions païennes, les écoles de philosophie, qui n'avaient pas même soupçonné la fraternité humaine, consacrent bassement un froid égoïsme, d'odieuses distinctions, d'affreuses cruautés, saint Paul proclame hautement le grand précepte de la charité que Jésus-Christ était venu apporter au monde. Il écrit aux chrétiens de Rome, cette cité si fière, si pervertie qui faisait peser sur l'univers son luxe, ses scandales, son intolérable orgueil encore plus que sa tyrannique puissance, il leur écrit : « Je suis redevable à tous, aux juifs, aux gentils, aux Grecs et aux barbares, aux maîtres et aux esclaves. » comme s'il leur disait : « Sachez bien que votre Rome n'est pas l'objet exclusif de la prédilection du vrai Dieu, qu'elle est encore moins elle-même une divinité destinée à recevoir l'or et les hommages de tous les peuples. Il y a un Dieu pour tous, un Dieu riche en miséricordes sur tous ceux qui l'invoquent. *Unus Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.*» Non-seulement il y a un Dieu pour tous, mais tous les peuples sont égaux devant lui ; aussi saint Paul, sans redouter ni la vanité des Grecs, ni l'opiniâtreté des Juifs, ni l'orgueil des Romains, brise d'une parole les barrières qui jusqu'ici ont séparé les nations lorsqu'il s'écrie avec un saint enthousiasme :

« Qu'on ne me parle plus de distinctions, il n'en existe aucune, *non est distinctio;* il n'y a plus ni gentil ni juif, ni barbare ni Scythe, ni libre ni esclave, *non est gentilis et judæus.... barbarus et Scytha, servus et liber.*

« Mais qu'y a-t-il, ô saint apôtre, et que sommes-nous devenus?

« Ce qu'il y a, ce que vous êtes? vous êtes unis par Jésus-Christ. Il est devenu votre lien commun, il est en vous tous, *in omnibus Christus.* Ce que vous êtes? vous êtes les enfants du Père céleste par la foi que vous avez dans le Sauveur, *omnis Filii Dei estis per fidem quæ est in Christo Jesu.* Ce que vous êtes? vous êtes tous les élus, les amis de Dieu, *electi Dei;* Ce que vous êtes? vous êtes tous des frères, *omnes vos fratres estis.* Revêtez-vous donc, ajoute l'apôtre, comme les élus, les amis, les enfants chéris de Dieu, revêtez-vous comme des frères bien-aimés, des entrailles de la miséricorde, *induite vos viscera misericordiæ.* » O l'admirable parole : des entrailles de miséricorde! Le genre humain n'avait plus d'entrailles, plus de cœur, il fallait lui en donner un, il fallait que la promesse du Seigneur s'accomplît : *Je lui ôterai le cœur de pierre, je lui donnerai un cœur d'homme.* Dans toutes ses épîtres, saint Paul reproduit, sous mille formes, cette vérité, abrégé sublime de l'Évangile, que Jésus-Christ a réconcilié les enfants avec leur père, et que ces enfants doivent s'aimer comme des frères. « Vous qui étiez éloignés, dit-il, vous qui étiez séparés par un mur de division, vous êtes main-

tenant réunis; Jésus-Christ est devenu notre paix en éteignant par sa mort toutes nos inimitiés. Oubliant tous les autres préceptes, il déclare que toute la loi est renfermée dans ce mot : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* Dans la pensée de l'apôtre, il est sans doute d'autres commandements; il dit néanmoins qu'il n'y en a qu'un seul ne concevant point la véritable charité, pour les hommes, séparée de l'amour de Dieu et des autres vertus. C'est pourquoi il ajoute, quelques instants après, qu'avec l'esprit de cette charité on possède la patience, la bonté, la mansuétude, la foi, la chasteté. Toutes ces vertus doivent régner parmi les véritables chrétiens, dont Dieu est le Père, dont Jésus-Christ est le Sauveur, dont l'Esprit saint est le lien, dont tous les hommes sont les frères.

« La plupart de ces exhortations des apôtres aux premiers fidèles sont puisées dans cette révélation nouvelle de la paternité divine, de la fraternité humaine par la rédemption; leur doctrine tout entière en découle comme d'une source pure et inépuisable.

« Après tout, dit saint Pierre, *in fine autem*, mais aussi avant tout, *ante omnia ;* après tout et avant tout, car c'est tout à la fois le principe et la fin, le commencement et la perfection : puisque vous êtes frères, soyez unis, compatissants, miséricordieux ; chérissez la fraternité; ayez les uns pour les autres une mutuelle affection. »

C'est avec une tristesse profonde que le prélat con-

sidère ensuite les maux qu'engendre au sein de la société le mépris de ces lois divines.

Après que la cupidité a étouffé dans les hommes tous les sentiments de la charité chrétienne, elle invente encore des théories orgueilleuses et cruelles pour exploiter le pauvre ou pour le comprimer. Écoutons encore les paroles pleines de sinistres présages qu'exprime l'âme contristée du pontife :

« Les pauvres se multiplient et leurs maux se multiplient avec eux, et ils deviennent tous les jours plus menaçants. Pendant qu'on enivre avec des promesses mensongères d'égalité, d'indépendance, de bien-être, les malheureux ouvriers, une classe nombreuse parmi eux retombe forcément dans l'esclavage. Réduite à l'aliment du jour, elle ne peut plus désormais s'affranchir du paupérisme, nouveau nom de cette nouvelle servitude. Mais, en frappant le pauvre, ce fléau est devenu plus menaçant pour le riche. Son premier danger a été de désunir les hommes, de troubler la société, où il a profondément altéré le principe de la charité chrétienne. Dans les contrées où le flot de la population s'est élevé avec rapidité, les ouvriers, ayant dépassé les besoins du commerce, ont cessé d'être un objet de spéculation pour devenir un objet de terreur ; c'est à ce dernier titre qu'ils ont été secourus : la taxe a été payée aux pauvres comme à un ennemi. Ce n'est plus un frère qui assiste un frère ; le riche a donné sans affection, le pauvre a reçu sans reconnaissance. Ainsi s'est trouvé brisé un des plus puissants liens des sociétés chrétiennes. Ce tribut, que la cha-

rité a rendu heureusement inutile dans notre France catholique, a produit une tyrannie d'un nouveau genre. A la vue de la multiplication effrayante des pauvres, nos sophistes ont dit, comme les Égyptiens en présence d'un peuple qui devenait trop nombreux : « Opprimons-les avec sagesse, *sapienter opprimamus eos.* » Elle a conseillé aux gouvernements de punir les riches plus compatissants que la loi, et il a été défendu, sous des peines sévères, aux malheureux d'exciter des émotions, à l'homme qui ne l'est pas d'y succomber.

« Il est des contrées où la loi, dans sa cruelle prévoyance, a voulu s'assurer si la faim était assez pressante pour contraindre l'indigent au sacrifice de sa liberté; elle a fait précéder son aumône par la prison. Telles sont les inventions funestes d'une science antichrétienne. Elle avait encouragé un développement infini de la population. Epouvantée aujourd'hui de son nouvel accroissement, elle s'est mise à calculer ce qu'il fallait de misère et d'oppression pour le contenir.

Mais quel est le résultat de cette profonde dépravation? « Dieu, ajoute le prélat, se venge de ces esprits superbes en les livrant à leur sens réprouvé. Il se venge tôt ou tard aussi de leurs disciples, que dévore la fièvre de l'or et des jouissances sensuelles. Il se venge enfin des États que cette passion parvient à dominer, à corrompre. Arrive un jour où, pour reconquérir la fortune, la cupidité ne se borne pas à spéculer sur les travaux de l'industrie; elle veut y parvenir sans autre travail que d'irriter et de soulever toutes les passions. Les chrétiens sont trop peu irritables; il

leur faut des hommes qui, à leur exemple, n'aient plus de foi dans un monde meilleur. L'industrie, pervertie par l'irreligion, leur en donnera qui seront en outre pleins de colère contre une société où ils meurent plutôt qu'ils ne vivent, avec le désespoir de trouver à peine un pain trempé de larmes, au lieu des jouissances si souvent et si vainement promises.

« Il leur faut des hommes qui ne redoutent pas de compromettre leurs amis, leurs bienfaiteurs, leurs parents. En souffrant de cruelles privations, en abandonnant la foi, en se livrant au désordre, ils se sont affranchis du respect des lois, de tout sentiment de reconnaissance, de l'amour de leur famille. Que faut-il de plus? Comment, au sein d'une atmosphère aussi orageuse, ne pas redouter des tempêtes?

« O juges, ô maîtres de la terre, comprenez enfin le véritable principe de la vie des sociétés chrétiennes, les causes de leur décadence ou de leur prospérité! »

En vain le courageux pontife annonçait le danger aux princes et aux peuples. « Il est un moment, disait-il, où les doctrines coupables sont montées si haut qu'elles entraînent tout, comme des fleuves orageux et débordés, et se jouent de toutes les digues opposées à leur furie. La logique des masses est rigoureuse. La doctrine la plus funeste, une fois répandue dans le peuple, n'est arrêtée dans ses progrès ni par les lois, ni par les baïonnettes; elle arrive à ses dernières conséquences, à moins qu'elle ne soit vaincue et remplacée au sein de ce même peuple par une autre doctrine. »

Ce qui complète l'enseignement du vénérable archevêque de Paris et lui inspire non plus seulement d'éloquentes paroles, mais encore de grands exemples, c'est cette vérité que la charité chrétienne n'est circonscrite ni par les temps, ni par les frontières; elle est catholique, c'est-à-dire universelle, répandant ses prières et ses bienfaits sur tous les peuples, quelle que soit la différence de leurs opinions et de leurs mœurs. Son culte est celui du malheur, sous quelque forme qu'il se présente. C'est cette charité catholique ou universelle qui animait le pontife lorsqu'il éleva la voix pour implorer des prières en faveur de l'Église d'Espagne et qu'il rappela les admirables enseignements de Bossuet sur l'unité des peuples chrétiens dans la même foi, dans le même amour et dans la soumission à un même chef qui est le vicaire de Jésus-Christ. C'est encore cette charité sans limite et sans fin, parce qu'elle est divine, qui inspirait ces lettres éloquentes sur l'Église de Pologne et sur celle d'Angleterre, afin que la foi se défendît, dans l'une de ces contrées, contre les envahissements du despotisme, et que, dans l'autre, elle continuât à se relever de ses ruines et à reconquérir cette autorité qu'elle a exercée autrefois avec tant de gloire.

Lorsque les fléaux de tous genres, les inondations, la famine, les tremblements de terre et le feu sont venus désoler les peuples auprès et au loin, cette même charité, qui ne connaît pas de bornes, mit encore sur les lèvres du prélat de pathétiques discours. Deux fois

des inondations dont on trouve à peine un exemple dans nos annales les plus reculées avaient submergé d'abord les riches vallées du Rhône, puis celles de la Loire. Les routes, les ponts étaient détruits, des terres fertiles étaient couvertes d'un sable aride; une foule de maisons, dans les hameaux et les grandes cités, avaient été renversées ou étaient devenues insalubres. Leurs habitants demeuraient dans une affreuse détresse et dans une indicible terreur. L'archevêque de Paris implora pour eux la pitié de notre vaste et riche capitale, et, bénissant Dieu du concours généreux qui avait suivi son appel, il put apporter quelque allégement aux maux incalculables de ses frères. Plus tard, la nouvelle d'une tempête souterraine qui avait dévoré en soixante-dix secondes deux villes d'une de nos colonies [1] était venue porter la consternation et le deuil au milieu de nous. Le pontife s'empressa encore de recueillir les abondantes aumônes de son diocèse, faible secours dans une grande infortune, mais qui devait être au delà des mers le témoignage de la compassion et de la vive douleur que ces subites calamités avaient excitées dans la mère patrie.

Enfin, les derniers accents de cette inépuisable charité furent consacrés à la Pologne et à l'Irlande, à ces deux nations qui sont sœurs par la foi et par le malheur. Grâce à l'archevêque de Paris, les Polonais éloignés depuis longtemps de leur patrie reçurent d'abondants secours qui mirent fin à leur exil et leur

1) La Guadeloupe.

permirent de revoir ces champs et ces remparts immortalisés par leur bravoure. L'Irlande dépérissait par la famine et par la peste. Le prélat fit encore un appel éloquent à la charité des chrétiens, à la sympathie des Français en faveur de ce peuple dont la foi et la patience font depuis trois siècles l'admiration du monde.

Peu après il lui paya un nouveau tribut d'hommages par les honneurs dont il entoura la mémoire de son plus illustre défenseur. O'Connell, atteint d'une maladie mortelle et consumé par de noirs chagrins, avait quitté son pays pour aller ranimer, sous le ciel de l'Italie, une vie déjà prête à s'éteindre. A son passage à Paris, il avait reçu la visite de l'archevêque. Ce témoignage d'estime du vénérable prélat lui avait causé une vive émotion ; il s'était agenouillé et avait demandé sa bénédiction, puis il avait exprimé sa reconnaissance par quelques belles paroles. C'était la dernière étincelle de ce génie qui avait excité l'enthousiasme du monde. Quelques jours après, ce grand homme était allé mourir à Gênes. L'archevêque de Paris convoqua dans la basilique de Notre-Dame les fidèles de son diocèse pour rendre les derniers devoirs à Daniel O'Connell. Il voulut honorer en lui le défenseur de la religion et de la patrie.

On remarqua, plusieurs mois après, que la Providence venait d'enlever, à peu de distance l'un de l'autre, trois hommes illustres qui, après avoir été unis dans les mêmes combats et dans une estime et une affection mutuelles, devaient l'être encore dans

la mort : Chateaubriand, O'Connell et l'archevêque de Paris. L'un, poëte, mêlant trop souvent les accents d'une lyre païenne aux accords de la harpe sacrée, avait cependant contribué à relever nos autels; l'autre, orateur, avait consacré à la défense des libertés politiques et religieuses d'un peuple malheureux ses travaux, ses veilles et la puissance magique de sa parole; le troisième, docteur, pasteur et martyr, donna à l'Église de France son sang et sa vie. Ames courageuses, éloquentes et sublimes qui avez combattu toutes trois avec des armes différentes, mais pour la même cause, Dieu, dans sa miséricorde, vous a sans doute unies encore dans le séjour de la paix.

CHAPITRE XXXII.

Visites pastorales dans les campagnes. — Secours donnés aux classes ouvrières.

1840 — 1848.

Nous avons déjà remarqué que le vénérable prélat aimait les montagnes, les bois, les sites pittoresques, les paisibles habitants de la campagne qui, au sein d'une vie laborieuse, avaient conservé des goûts simples et modestes. Les tournées pastorales qui le ramenaient chaque année au milieu des populations agricoles et ouvrières de la banlieue, quoique pleines de fatigue, avaient pour lui de grandes consolations. « Quelque chose manquerait à mon bonheur, disait-il un jour, si je ne voyais pas ces pauvres gens. » Il arrivait parfois que sur la route, à peu de distance du bourg, il rencontrait les autorités du lieu, la garde nationale, le curé, les enfants de chœur, tout le village. On était venu le recevoir ; il descendait de voiture, et après quelques paroles affables, il suivait à pied ce cortége de laboureurs et d'ouvriers qui le conduisaient à leur église au son du tambour et du fifre. La foule se pressait autour de lui ; c'était la joie

et la pompe des fêtes nuptiales dans les campagnes ; il satisfaisait à la naïveté et à la curiosité de ces bonnes gens qui ouvraient de grands yeux et admiraient ses ornements pontificaux, en leur procurant le plaisir de le considérer de près. Les suisses, qui venaient à lui frappant la terre de leur hallebarde et écartant la foule avec leur canne, étaient renvoyés. « Mon brave homme, dit-il à l'un d'eux, allez avec mon domestique, vous l'aiderez. » Une autre fois, se tournant vers le curé : « Mon cher ami, ordonnez à votre suisse de se placer auprès de la dernière colonne de l'église et de ne pas bouger de là. » Les femmes venaient lui présenter leurs enfants et le priaient de les bénir. Le prélat posait la main sur leur tête et leur souhaitait d'être un jour la consolation de leurs parents.

Arrivant une fois dans une des églises de la banlieue pour y donner le sacrement de confirmation, il vit près du portail une famille de pauvres ouvriers rangés autour des fonts baptismaux ; ils attendaient que leur enfant nouveau-né reçût l'eau de la régénération. A l'apparition de l'archevêque, le curé annonça que le baptême serait retardé ; mais le bon pasteur s'apercevant que cette mesure affligeait vivement le parrain : « Monsieur le curé, dit-il, conduisez-nous aux fonts baptismaux, nous commencerons par baptiser cet enfant. » La crosse à la main, il s'approcha de cette pauvre famille. La surprise avait épanoui en un instant tous les visages. Le baptême fut célébré avec la pompe épiscopale. Ces bons paysans étaient dans

l'admiration ; ils répétaient que c'était une heureuse fortune et un présage de bonheur pour l'enfant ; le père ne pouvait retenir son émotion ; la marraine, pleurant à chaudes larmes, tomba aux genoux du prélat. Quel fut l'attendrissement de la mère lorsque, recevant dans ses bras ce fils objet de tout son amour, elle apprit qu'il venait d'être baptisé par l'archevêque de Paris !

Ce saint pontife n'était point doué de cette facilité d'élocution si désirable dans les ministres de la parole de Dieu. Les travaux de cabinet, l'habitude de contrôler ses pensées et ses paroles, l'exercice constant de l'art difficile d'écrire retardaient en lui la spontanéité de l'expression. Mais au milieu des bons habitants de la campagne, il s'abandonnait aux premières impressions de son âme ; ses discours simples, faciles et ornés de comparaisons et d'images gracieuses, étaient moins des discours que les agréables entretiens d'un père avec ses enfants. Cette timidité de parole rappelle une anecdote où apparaît toute la naïveté du vénérable prélat. Il donnait la confirmation dans la maison royale de Saint-Denis ; l'abbé Levasseur, dont la prédication pleine de sagesse et de douceur avait préparé les enfants à la réception d'un si grand sacrement, attendit l'archevêque au sortir de la cérémonie et le pria d'adresser quelques paroles à ce jeune auditoire. Ses sollicitations, quoique vives, furent d'abord infructueuses ; le prélat demeurait inébranlable. Il n'avait point préparé de discours, il ne voulait pas improviser. A la fin, fortement pressé, il s'écria :

« Mais que voulez-vous que je dise? — Monseigneur, vous leur direz que vous êtes leur père, que vous êtes venu les bénir, que vous avez été ému de leur piété, que vous les exhortez à persévérer dans leurs saintes résolutions, que leurs vertus seront les plus douces consolations et les plus belles récompenses de leurs parents et de ces pieuses maîtresses qui se sont dévouées à leur éducation. » L'archevêque suivait attentivement ce petit plan de discours et avec la simplicité d'un enfant qui écouterait une leçon. Lorsque M. l'abbé Levasseur eut terminé, le prélat reprit : « Oui, je puis dire tout cela ; » et il se rendit aussitôt au milieu de son auditoire où il développa successivement ces pensées avec beaucoup de charme et un abandon de cœur qui donnait de la grâce et de la facilité à son élocution. Tous en furent ravis. En rentrant à la sacristie, il prit à part l'abbé Levasseur et lui dit avec la même simplicité : « Eh bien! comment m'en suis-je tiré? » Il doutait de son succès et voulait se rassurer contre les craintes que lui inspirait encore une défiance exagérée de ses propres forces.

Revenons à ces classes pauvres et laborieuses que le saint prélat aimait à voir et à consoler. L'œuvre de Saint-François-Xavier, fondée au commencement de son épiscopat, avait pour objet l'éducation morale et religieuse des ouvriers et leur union dans la fraternité chrétienne, dans l'ordre et dans le travail. Plus de quinze mille hommes entrèrent dans cette association. Outre une instruction religieuse et des conseils amis,

ils y trouvaient une assistance dans leurs peines, un soulagement dans leurs maux. M. l'abbé Ledreuil, le fondateur, le père et l'orateur de ces assemblées du peuple, avait ouvert un bureau de placement gratuit où chaque année plus de deux mille ouvriers obtenaient les moyens de sustenter leur vie par le travail. Le gouvernement s'effraya d'une si grande association d'hommes. On y vit une armée organisée pour l'émeute; quelques paroles, empreintes des idées démocratiques et prononcées par de jeunes orateurs au sein de ces réunions populaires, avaient, en diverses circonstances, excité de vives alarmes. Les ministres des cultes et de l'intérieur réclamèrent auprès de M. l'archevêque l'interdiction de ces assemblées. Sept fois différentes le vénérable prélat défendit dans ses mémoires et par les apologies qu'il adressa de vive voix aux membres du gouvernement une œuvre si faussement incriminée et si riche en fruits pour l'Église et pour la société. Le 16 août 1844, il écrivit la lettre suivante au ministre de l'intérieur, dont les vaines mais excessives alarmes faisaient pressentir la suppression de l'œuvre :

« Monsieur le Ministre,

« Je ne saurais vous exprimer mon étonnement sur de pareilles craintes. Jamais il ne viendra à la pensée des ecclésiastiques ou des pieux laïques de donner un but politique à des réunions où l'on s'occupe habituellement de sujets religieux, et où les sujets pro-

tanes eux-mêmes se rattachent plus ou moins à la religion et à la morale.

« Quand je crois pouvoir donner à Votre Excellence l'assurance que l'abus qu'elle redoute n'aura point lieu, je me fonde sur la connaissance spéciale que j'ai des personnes employées à instruire les ouvriers et sur l'incompatibilité d'un but politique avec le zèle pour cette bonne œuvre.

« Je serais désolé qu'une œuvre qui pourrait sans doute être plus exclusivement religieuse, mais qui a néanmoins pour but de ramener les ouvriers à la religion, fût mal jugée par le gouvernement. Elle l'est certainement en ce moment, faute de bien connaître l'esprit qui nous anime ; ce qui augmente ma peine, c'est que je ne sais comment ramener à la pratique de la religion et des habitudes plus morales une foule d'ouvriers. Un moyen m'était offert ; les commencements sont heureux : Votre Excellence ne voudra pas me l'enlever.

« Agréez, etc.

« † DENIS, *archevêque de Paris.* »

Le gouvernement ne fut pas satisfait. Soit qu'il s'inquiétât de périls imaginaires, soit qu'il redoutât l'influence du clergé, il renouvela ses plaintes et ses injonctions. Le roi en personne exprima ses volontés à l'archevêque. Il consentait à tolérer les assemblées à la condition qu'une défense serait faite aux laïques d'y prononcer des discours et aux prêtres de s'écarter de l'enseignement religieux. Le prélat ré-

pondit que ces conditions enlevaient à l'œuvre tous ses éléments de succès. L'intérêt qui attirait la foule des ouvriers à ces réunions provenait surtout des leçons d'histoire et de calcul, des récits moraux, des anecdotes, des pièces de vers que de jeunes étudiants adressaient à leur auditoire. L'expression de la foi du jeune homme, sous quelque forme qu'elle s'offrît, avait une grande autorité parce qu'elle semblait à ce peuple, qui était encore imbu de funestes préjugés, plus sincère et plus indépendante que la parole du prêtre. Le roi insista ; il connaissait l'imprudence et l'exaltation de la jeunesse ; il redoutait la liberté avec laquelle elle exprime ses opinions. Il fallait prévenir les abus pour écarter tous les dangers. L'archevêque répliqua que si l'organisation de ces assemblées inspirait à Sa Majesté de si sérieuses alarmes, on ne les soutiendrait plus ; mais on demandait alors une ordonnance du gouvernement afin de motiver, auprès de quinze mille ouvriers, une décision qui les affligerait. Le roi se récria ; il ne voulait pas s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques. L'ordonnance devait émaner de l'archevêque, seule autorité compétente en matières religieuses. Le pontife répliqua que, puisque son autorité serait seule compromise, il demandait le temps de plus mûres réflexions. Quelques jours après, il adressa sa réponse au roi ; il reconnaissait que le gouvernement était libre de céder à ses craintes et de supprimer une œuvre si utile à la société, mais il ajoutait que le gouvernement seul devait assumer l'odieux de cette mesure. L'archevêque ne voulait pas

contrister quinze mille ouvriers dignes de son intérêt. Le roi craignit de s'aventurer ; on ne parla plus de l'ordonnance.

La sollicitude qui animait le prélat en faveur de ces classes laborieuses et souffrantes, l'affection qu'il leur avait vouée, la compassion que lui inspiraient leurs maux, se révélaient dans ses œuvres et dans ses paroles par une charité vive, mais toujours modeste, sans éclat et sans ostentation. Il embrassait avec zèle tous les moyens ingénieux inventés par la religion pour porter le bonheur sous le toit du pauvre. Ses efforts les plus généreux furent consacrés au soutien de l'œuvre de Saint-François-Regis. Par elle, il arrachait à un funeste concubinage une foule de malheureux ouvriers qui n'ont succombé le plus souvent qu'à d'innombrables séductions. Il leur procurait le bonheur d'une union légitime. Ce bienfait s'étendait chaque année sur douze à dix-huit cents familles. La paix et l'honneur, ces dons plus précieux que ceux de la fortune, rentraient dans la maison du pauvre artisan. Là, sous l'empire de la religion, le travail devenait plus constant et moins pénible, les liens de l'amour plus étroits étant plus sacrés, et l'espérance, qui est la plus douce consolation de l'homme, abondait dans des cœurs que Dieu avait bénis. Les enfants, dont une mère chrétienne cultivait les vertus naissantes, grandissaient dans la crainte de Dieu, le respect de l'autorité et la fidélité au devoir.

Le saint prélat aimait à voir les pauvres réunis dans la maison de Dieu, et comme ils sont les plus chers

amis de Jésus-Christ, les héritiers de ses promesses, les premiers citoyens de son royaume, il voulait qu'ils trouvassent toujours dans son temple une place commode et un libre accès à ses autels. Leur rendre cet accès onéreux, c'était mentir à l'Évangile et contrister Jésus-Christ dans la personne de ses pauvres. Aussi le prélat condamnait-il les lignes de démarcation que l'ambition de fournir aux frais du culte de plus abondantes ressources inspirait parfois aux membres de la fabrique. Dépassant même les bornes que les lois traçaient à son autorité, il s'efforçait, dans le zèle de la gloire de Dieu et dans la défense des intérêts de son peuple, d'opérer d'utiles réformes. Mais des efforts si louables étaient trop souvent comprimés. Lorsqu'il publia l'ordonnance qui réduisait à cinq centimes le prix des chaises dans les églises de Paris, le ministre des cultes s'opposa à l'exécution de cet ordre. Il soutint que l'archevêque avait outrepassé ses droits et fit maintenir les règlements antérieurs des fabriques. Heureux le pasteur qui n'a d'autre ambition que de relever l'humble condition des pauvres, de les instruire et d'alléger leurs maux; son âme jouit de ce contentement intérieur que procurent les bénédictions de Dieu et les prières des malheureux; sa vie s'écoule dans la paix et sa mémoire demeure.

CHAPITRE XXXIII.

Réclamations en faveur de la liberté d'enseignement. — Condamnation des doctrines philosophiques de l'école éclectique. — Plaintes au sujet de l'éducation dans les colléges. — Modération du prélat.

1848.

On n'a pas oublié les fameuses discussions soulevées au sujet de la liberté d'enseignement, ; elles ont excité pendant huit ans les plus vives préoccupations des évêques et de tous les hommes éminents à qui Dieu avait confié nos destinées politiques. Cette grave question méritait, il est vrai, l'attention des esprits sérieux, parce que l'avenir de la société dépend de l'éducation de la jeunesse.

Pour mieux juger les actes de l'archevêque de Paris au milieu de ces fameuses controverses qui occupèrent la France entière, nous devons examiner quatre points différents : 1° ses réclamations en faveur de la liberté d'enseignement; 2° la condamnation qu'il porta des doctrines philosophiques enseignées dans les écoles universitaires ; 3° ses plaintes sur l'absence de l'éducation morale et religieuse dans les colléges ; 4° les limites qu'il n'a jamais voulu franchir dans l'ardeur même des débats et en dedans desquels il

rappelait les autres quand il les voyait s'en écarter.

1° La liberté d'enseignement était une promesse de la Charte ; comment expliquer cette promesse? Tous les hommes d'État s'accordèrent dans une même interprétation. Leurs décisions ont pu régler et doivent justifier aujourd'hui les réclamations de l'épiscopat : « Le principe de la liberté appliqué à l'enseignement, disait M. Guizot à la Chambre des députés en 1836, est une des conséquences promises par la Charte. Nous voulons, dans leur plénitude et leur sincérité, les conséquences raisonnables de notre révolution. »

« Aux maximes du monopole nous substituons celles de la concurrence.

« Les établissements privés, les institutions et pensions subsistent au sein de l'Université ; ils en sont les auxiliaires, les succursales. Désormais ils seront les libres émules des établissements publics, colléges royaux et communaux. L'État accepte la nécessité, le devoir de soutenir avec succès, avec éclat, une concurrence infatigable. La prééminence des études publiques doit remplacer le monopole.

« En un mot, ce n'est plus en auxiliaire, mais en rivale, que l'industrie privée peut donner l'instruction secondaire. »

M. Saint-Marc Girardin soutenait avec éloquence la même opinion ; il reconnaissait que la libre concurrence serait la source des avantages les plus précieux pour l'Université.

« Autrefois, disait-il, la concurrence était entre

l'Université de Paris et les diverses congrégations qui s'étaient consacrées à l'instruction de la jeunesse. Émanées de principes différents, animées d'un esprit différent, l'Université de Paris et les congrégations luttaient l'une contre l'autre, et cette lutte tournait au profit des études. Aussi quand, en 1765, les jésuites furent dispersés, un homme qu'on n'accusera pas de préjugés de dévotion, Voltaire, avec son bon sens et sa sagacité ordinaires, regrettait l'utile concurrence qu'ils faisaient à l'Université. « Ils élevaient, dit-il, la jeunesse en concurrence avec l'Université, et l'émulation est une belle chose. »

« On discute beaucoup en ce moment sur les diverses méthodes d'enseignement ; on dit beaucoup qu'il faut réformer les études.

« Selon nous, la grande réforme que le projet de loi fait dans les études, c'est de proclamer la liberté d'enseignement ; car, grâce à cette liberté, toutes les réformes sont possibles. »

Ces mêmes opinions trouvaient des défenseurs non moins zélés dans MM. Charles Dupin, Odilon-Barrot, Dubois, Arago, Lamartine, Duchâtel.

En 1841, M. Villemain porta à la tribune un nouveau projet de loi. « Il s'agit, disait-il dans l'exposé de ses motifs, de substituer au privilége exclusif la libre concurrence, à l'autorisation discrétionnaire le droit résultant de conditions précises d'aptitude ; au mode obligatoire d'enseignement, le choix volontaire ; aux certificats spéciaux pour être admissible à l'épreuve des examens, l'admissibilité sans conditions. »

Ces paroles étaient un présage heureux, mais qui ne dut pas se réaliser. Le projet de loi du ministre assimilait les écoles ecclésiastiques aux autres établissements; il obligeait leurs chefs et leurs professeurs à prendre les grades universitaires, à subir les examens de capacité, à recevoir d'un maire un certificat de moralité. Sans compter ce qu'il y avait de pénible et d'inconvenant dans la dernière de ces conditions[1], elles étaient toutes funestes à l'éducation ecclésiastique, elles affaiblissaient l'autorité des évêques et brisaient les plus chères espérances de l'Église. Ce fut alors que l'épiscopat éleva la voix pour défendre ses petits séminaires. Sans cet envahissement du pouvoir temporel sur le domaine ecclésiastique, peut-être les évêques auraient-ils longtemps encore gardé le silence.

L'archevêque de Paris fut un des premiers à invoquer de tous ses vœux les bienfaits d'une sage liberté. Il ne fut ni plus réservé ni plus explicite que l'avaient été MM. Guizot, Saint-Marc Girardin, Dubois et les autres dans leurs interprétations des promesses de la Charte. Son langage n'était qu'un écho des réclamations éloquentes qui avaient été portées à la tribune en 1837; il demandait la liberté, mais non pas une liberté sans restriction et sans frein; il la voulait sage et prudente; il désirait qu'elle fût resserrée dans le cercle que lui traçaient les intérêts de la religion, des mœurs et de l'enseignement. Il semble qu'aucun dis-

(1) Le certificat de l'évêque donné à l'un de ses prêtres devait suffire, comme le certificat d'un colonel suffit au soldat.

sentiment ne dût jusqu'alors se manifester entre les esprits, car tous les bons citoyens doivent être unanimes à réclamer l'exécution des lois.

Mais dans l'ardeur de la controverse on s'engagea plus avant ; par le projet de loi de M. Villemain, l'Université entrait dans le domaine ecclésiastique ; repoussée, elle fut poursuivie et attaquée dans ses propres retranchements.

2° La philosophie, étant peu solide sur ses fondements, dut recevoir les premiers coups : il est vrai qu'elle eut peu de défenseurs, soit parce qu'en professant la liberté entière de la pensée elle provoque elle-même les contradictions, soit parce que ses doctrines inspirent peu de confiance et que, sur la mer agitée de ses opinions, comme le disait Bossuet, on ne distingue aucun port si assuré qui ne soit célèbre par le naufrage de quelque personnage illustre ; soit parce qu'elle n'a jamais compté au nombre de ses amis les littérateurs, les rhéteurs et les mathématiciens ; elle fut donc livrée et comme sacrifiée au sein même de l'Université. Dans une note remise à l'archevêque de Paris et communiquée ensuite à tous les membres de l'épiscopat, le ministre des cultes n'hésitait pas à absoudre les condamnations portées contre l'enseignement philosophique.

La division était dans le corps enseignant ; depuis longtemps un grand nombre de ses membres voyaient avec peine les envahissements de l'école éclectique. « Cette école, disait le *Journal des Débats* du 6 novembre 1842, est aujourd'hui maîtresse et maîtresse

absolue des générations actuelles. Elle occupe toutes les chaires de l'enseignement ; elle en a fermé la carrière à toutes les écoles rivales ; elle s'est fait la part du lion ; elle a tout pris pour elle ; ce qui est assez politique, mais ce qui est un peu moins philosophique. Le public a donc droit de demander compte à cette école du pouvoir absolu qu'elle a pris, et que nous ne lui contestons pas d'ailleurs. Elle a beaucoup fait pour elle, nous le savons ; mais qu'a-t-elle fait pour le siècle, qu'a-t-elle fait pour la société ? Où sont ses œuvres, ses monuments, les vertus qu'elle a semées, les grands caractères qu'elle a formés, les institutions qu'elle anime de son souffle ? Il est malheureusement plus facile de s'adresser ces questions que d'y répondre ? »

En même temps, les anciens disciples de M. de la Romiguière, les littérateurs, les mathématiciens ajoutaient à ces plaintes que l'école éclectique avait seule amoncelé les orages qui grondaient alors sur l'Université entière. « La date de nos troubles, disait M. Saphary, professeur de philosophie au collége Bourbon, coïncide avec la date de cette philosophie qui, brisant les limites anciennes d'un enseignement circonscrit par des mains prudentes, nous a jetés sans boussole sur une mer sans rives. Nous voulons dire cette histoire imaginaire de la philosophie qui n'a été que l'histoire trop réelle des cerveaux les plus désordonnés. » On pourrait multiplier de pareilles citations ; et si de telles plaintes s'élevaient au sein même de l'Université, est-il étonnant de les entendre

dans l'assemblée des évêques? Quel est le premier devoir de l'évêque, si ce n'est de défendre la vérité et de combattre l'erreur? Quel est son ministère au sein de la société, si ce n'est de la protéger contre les envahissements des doctrines subversives de l'ordre moral? Quel est le compte qu'il doit rendre à Dieu, si ce n'est celui des combats qu'il a livrés pour le triomphe de sa loi? Ces hautes considérations inspirent de la force aux âmes les plus paisibles. L'archevêque de Paris entrait dans la lutte avec ces pensées. Lors de la première discussion sur la liberté de l'enseignement, il adressa à la Chambre des pairs un mémoire sur l'enseignement philosophique. « Pressé par le sentiment d'un grand devoir, nous élevons la voix, disait-il, alors même que nous avons à peine le temps de recueillir et de coordonner nos pensées, pour offrir à la noble Chambre des considérations dignes du grand débat sur lequel elle est appelée à prononcer. Nous parlons avec l'espoir d'être écouté favorablement, nous parlerons alors même que tout espoir de succès nous sera ôté. Une force et une raison supérieure à tous les pouvoirs, à tous les intérêts nous défendent de garder le silence. Dieu le veut : il doit être obéi. »

Le prélat montra les erreurs de l'école éclectique, les variations de son enseignement, ses funestes effets sur l'esprit de la jeunesse, les tristes présages que la société découvrait dans cette absence de toute croyance religieuse. Quand les notions de Dieu s'altèrent au sein d'un peuple, quelle force peut sauver les lois et

la paix? Quelle digue peut-on opposer au torrent de l'anarchie? « Tous les germes funestes qui sont déposés au sein d'une nation, comme le remarquait l'archevêque, ne s'y développent pas avec la même facilité ni avec la même énergie; tous les temps ne leur sont pas également favorables pour produire des maux manifestes à tous les regards; souvent ils n'ont d'autre puissance que de corrompre silencieusement, et une à une, les consciences jusqu'à ce que le corps social, qui conserve encore toutes les apparences de la vie, soit entièrement gâté au dedans et finisse par tomber dans une funeste dissolution. Mais il arrive aussi que le triomphe des systèmes dans lesquels sont sapées les vérités essentielles à tout peuple qui espère à un avenir se manifestent par de subites catastrophes. »

En 1847, le prélat adressa au ministre des cultes un autre mémoire où il s'exprima en ces termes sur les doctrines de l'école éclectique : « Le droit d'approuver les livres destinés aux écoles, droit conféré par le projet de loi à l'Université, m'a d'autant plus effrayé que j'examine en ce moment avec soin les ouvrages philosophiques composés par les professeurs qui ont le plus d'autorité dans le corps enseignant. Plusieurs appartiennent à l'École normale et à la Faculté des lettres de Paris, quelques autres occupent les chaires de philosophie dans les principaux colléges de France. Je pourrais dire que ces divers élèves de M. *Cousin* ont un enseignement destructif de la saine critique historique, puisqu'ils introduisent dans l'his-

toire une espèce de fatalisme ; il est en outre destructif des bonnes méthodes qui préparent à l'étude des sciences physiques et mathématiques, parce qu'ils substituent aux vérités premières qui leur servent de fondement l'insaisissable abstraction ; il est destructif des sciences morales et en particulier de la science du droit, parce que ces sciences reposent sur des axiomes que nos professeurs ont eu le malheureux talent d'obscurcir ; dans tous les cas, on ne les trouve pas dans leurs livres, et on y trouve au contraire des erreurs qui les contredisent. Je pourrais dire toutes ces choses et les prouver au besoin, mais il est une erreur plus radicale, plus effrayante par ses conséquences ; les professeurs dont nous venons de parler n'ont conservé de Dieu que le nom ; ils professent un véritable athéisme beaucoup plus dangereux que celui d'Holback ; celui-ci ne pouvait tromper personne et effrayait toutes les âmes honnêtes, l'autre séduit par la modération du langage et par des précautions trompeuses. Mais, au fond, le lecteur pénétrant ne trouve jamais dans ces ténébreux enseignements d'autre Dieu que le monde et que l'homme, d'autre révélation que l'instinct, d'autre morale que celle des penchants naturels ; pour affranchir plus sûrement la raison de l'homme, ils la font consubstantielle de la raison de Dieu. Voltaire, Rousseau, les nombreux déistes du dix-huitième siècle étaient plus fougueux dans leurs attaques contre le christianisme, mais ils n'étaient pas aussi impies. Est-il possible, M. le ministre, j'en appelle à votre justice, que ces hommes

deviennent les examinateurs des livres classiques? Peuvent-ils nous inspirer quelque confiance, et ne doivent-ils pas, au contraire, nous inspirer un juste sentiment d'effroi[1]? »

En condamnant ces doctrines avec une fermeté qui peut étonner certains esprits, le prélat trouvait sa justification dans sa foi, dans son amour de Dieu, dans son amour des hommes, dans son amour pour la patrie. Il la trouvait au besoin dans ces paroles de M. le comte Portalis à la Chambre des pairs : « On n'a pas considéré à leur véritable point de vue les réclamations des évêques; on en a beaucoup trop parlé, comme s'il s'agissait d'une querelle entre deux corps, entre l'Université et le clergé.

« Quand il s'agit pour les pères de famille, sincèrement attachés à la foi catholique, de l'intérêt le plus sacré de leurs enfants, de la conservation de leur foi religieuse, à qui s'adresseront-ils? N'est-il pas tout simple que les évêques qui, par mission, par état, par vocation, sont chargés d'enseigner sa parole sainte, interviennent en ce cas? Voilà ce que je tenais à établir, c'était le droit. »

L'archevêque trouvait encore au besoin sa justification dans ces éloquentes paroles de M. de Lamartine : « L'Église consciencieuse et convaincue a raison ; car

(1) L'archevêque avait commencé un mémoire sur les funestes conséquences des doctrines rationalistes en France. La revolution interrompit ses travaux ; sa mort prématurée nous enleva ensuite l'espoir de posséder autre chose de cet ouvrage qu'une première ébauche et quelques fragments éloquents.

si elle croit, elle ne peut pas jouer une comédie sacrée en assistant de sa présence l'État dans une œuvre qu'elle dit être la perversion de la foi, ni couvrir complaisamment de son manteau les fraudes de l'enseignement philosophique qui lui dérobe ses âmes entre le pupitre et l'autel. C'est indigne d'elle! C'est se jouer des hommes, c'est trafiquer des enfants, c'est vendre Dieu! Ses ministres le sentent, et ils protestent en attendant qu'ils frappent. La politique peut s'en affliger, la foi ne peut que s'en applaudir, et la raison ne peut que s'en féliciter. »

3° En même temps que les attaques étaient dirigées contre l'école éclectique, la controverse s'étendait sur d'autres points; mais ici encore les chefs de l'Université avaient ouvert la voie; leurs plaintes avaient précédé celles du clergé. « L'éducation, disait M. Dubois à la Chambre des députés, le 18 mai 1836, jadis tout à fait et exclusivement religieuse, œuvre de la famille et du culte, *semble aujourd'hui s'effacer devant la science.* Quelques traditions vagues, souvent contradictoires, demeurent à peine dans les esprits, et nous voyons *je ne sais quelle déplorable indifférence de l'avenir moral des hommes et de leur destinée se répandre là même* (à l'École normale) où le soin et le souci profond de cet avenir doit être le premier et le plus saint devoir. »

M. Saint-Marc Girardin écrivait vers la même époque dans son ouvrage sur l'instruction intermédiaire et son état dans le midi de l'Allemagne : « Nous ne faisons pas plus *des citoyens que des devots* dans

nos colléges. Que faisons-nous donc? Nous instruisons, *nous* n'élevons pas; nous cultivons et développons l'esprit, *mais non le cœur.* »

M. Chambolle disait à la Chambre des députés dans la séance du 15 juin 1843 : « Il est des vérités morales qu'il est nécessaire de répandre dans les colléges. Qui est-ce qui en est chargé? Je vois bien le texte de la loi, mais un texte stérile. Vous connaissez tous ces élèves de nos colléges ; vous les avez interrogés, je les ai interrogés aussi. Eh bien! quand on leur adresse certaines questions, ils savent *à peine ce qu'on veut leur dire.*

« Quand je me demande qui est chargé de cet enseignement moral et religieux dans ces colléges, je m'inquiète encore; car je ne sais pas qui est chargé de donner cet enseignement, excepté l'*aumônier qui y fait de temps en temps une apparition.*

Après de tels aveux, je demande encore si l'on doit s'étonner d'entendre les évêques renouveler les mêmes plaintes? N'y aurait-il pas, au contraire, un véritable sujet d'étonnement s'ils restaient impassibles? La défense de la morale ne leur est-elle pas confiée? L'Église et la société ne sont-elles pas placées sous leur égide, et quand le soldat engage le combat, le général doit-il demeurer à l'écart? L'archevêque de Paris ne fit donc que satisfaire à un devoir sacré en blâmant les vices de l'éducation universitaire; il montra que ces vices avaient pour principe la liberté de tout enseigner. L'article 38 du décret de 1808, qui obligeait les écoles de l'État à prendre pour base de l'instruc-

tion les préceptes de la religion catholique, était tombé en désuétude. La révolution de juillet avait émancipé l'Université sans émanciper les pères de famille. Le monopole était demeuré ce qu'il était, moins les garanties d'orthodoxie qu'il offrait aux chrétiens. On était resté lié à des hommes qui de leur côté étaient affranchis de tous les liens. Il y avait eu liberté pour enseigner l'erreur, il n'y en avait pas eu pour l'éviter. « Était-il possible, disait alors le prélat, que tant de servitude d'un côté et tant de licence de l'autre ne fussent pas dommageables à la religion? elles l'ont été. L'arbre a porté son fruit. Nos jeunes générations s'en sont nourries, rassasiées; le mal a été vite, et s'il n'est pas aujourd'hui sans remède, c'est que la vérité et la foi ont, dans notre pays, une force vitale et comme une promesse de longévité qu'il n'est donné ni à quelques hommes ni à quelques années de détruire. » Le prélat avouait que notre nouvelle charte, en affranchissant l'Université de sa discipline religieuse, pouvait justifier devant la loi les écarts de ses professeurs; car si l'on suspectait leurs croyances, ils répondaient : « Vous voulez enchaîner la pensée, vous faites la guerre à l'intelligence et au libre examen. Comme hommes privés et comme hommes publics, nous sommes, sous le rapport des croyances, dans une pleine et entière indépendance. L'État ne professe point de religion; l'enseignement de l'État ne doit donc pas en avoir. Avec la liberté de conscience, l'Université ne peut être exclusivement catholique. » Ces opinions avaient trouvé un apologiste dans M. Jules Simon, professeur suppléant de

M. Cousin à la Sorbonne. «Qu'est-ce que l'Université? disait-il ; c'est l'État enseignant. Nous n'avons pas une religion d'État en France ; on peut le regretter, mais c'est un fait ; nous n'avons pas non plus la liberté d'enseignement. L'État enseigne seul. Il n'y a pas de religion de l'État. Les professeurs ne peuvent donc *ni enseigner*, ni attaquer aucune religion. »

Que devient alors l'éducation de l'enfance dans cette absence de tous principes? Si l'enfance reste sans doctrine, quel sera l'appui de ses vertus? quelles lois apprendra-t-elle à respecter? La société porte-t-elle dans son sein un ennemi plus terrible qu'une génération sans foi et sans mœurs qui doit régler un jour ses destinées?

Dirigés par ces graves motifs, les évêques de la province de Paris adressèrent au roi un mémoire où ils exposèrent, dans un langage plein de dignité, leurs plaintes et leurs vœux. Comme cette révélation de leurs intimes pensées n'était destinée qu'au monarque, elle fut franche et libre ; mais par une indiscrétion qui porta à la fois de bons et de mauvais fruits, une copie du mémoire tomba entre les mains d'un journaliste et fut livrée au public. Le ministère s'en émut ; il se constitua en tribunal ecclésiastique, jugea les évêques, improuva l'œuvre qu'ils avaient souscrite *comme inconvenante et comme opposée au véritable esprit de la loi du* 18 *germinal an X*. Le ministre des cultes transmit cette sentence à l'archevêque de Paris, et lui rappela que la loi interdisait toute délibération dans une réunion d'évêques non autorisée. « Il serait

étrange, ajoutait-il, qu'une telle prohibition pût être éludée au moyen d'une correspondance établissant le concert et opérant la délibération sans qu'il y eût assemblée. »

A cette interprétation arbitraire des lois pour affaiblir des réclamations graves, mais importunes, l'archevêque de Paris répondit[1] avec cette modération et cette fermeté que donnent le droit et la raison :

« Monsieur le ministre,

« Votre lettre du 8 de ce mois m'est parvenue au moment où, comme évêque consécrateur, j'étais obligé de retracer à un nouveau collègue et de me rappeler à moi-même les grands et difficiles devoirs que l'Église nous impose. Le même soir, j'étais invité à les méditer sur la tombe du vénérable doyen de l'épiscopat français. Signataire du mémoire que vous avez censuré, l'évêque de Blois vient de rendre le compte que je rendrai moi-même un jour. Heureux si je pouvais présenter à Dieu tous les actes de ma vie avec la même confiance!

« Je ne me défendrai pas, monsieur le ministre, sur le respect des convenances que vous pensez avoir été méconnu : un sentiment général a déjà répondu que ce n'est pas à nous que peut être adressé ce reproche.

« Le blâme que vous nous accusez d'avoir jeté sur les membres d'une grande institution retombait prin-

(1) 13 mars 1844.

cipalement sur le système qu'ils sont condamnés à suivre. Mais avant d'être écrit dans notre mémoire, ce blâme l'était déjà, du moins implicitement, dans la Charte de 1830. Le plus grand blâme infligé au monopole est la promesse de le détruire. Ce blâme était énoncé dans les mille publications émanées, depuis vingt ans, des écrivains de tous les partis ; il était dans la conscience de tous les catholiques, dans celle de beaucoup de membres du corps enseignant, qui ne se dissimulent point les améliorations et les réformes dont nos écoles sont susceptibles. Il était, monsieur le ministre, dans votre conscience de père de famille, de conseiller de la couronne et de chrétien sincère ; il était dans le serment que vous avez fait à une Charte qui nous promet la suppression du monopole.

« La manifestation du blâme était-elle légitime? Je pourrais vous répondre avec une parfaite sincérité que je ne l'ai point désirée, et que j'ai fait en sorte de la prévenir. Vous voulez bien reconnaître vous-même que je n'en suis pas l'auteur. Ce n'est pas cette manifestation que vous blâmez, mais l'écrit lui-même, écrit que vous connaissez depuis longtemps, j'en ai la certitude, et sur lequel, avant le 8 de ce mois, vous ne m'avez pas adressé une seule observation. Plus je réfléchis sur ce fait, et plus je demeure convaincu que votre improbation a été une nécessité politique et non un acte spontané de votre conscience. Au lieu de nous condamner, elle nous absout pleinement. Comment ne serions-nous pas justifiés à vos

yeux? Nous avons voulu dire à l'oreille ce que nous pouvions publier sur les toits. Si tout publiciste sans mission, et le plus souvent sans lumières, sans une connaissance exacte des faits, peut *légalement* accuser les ministres du roi de compromettre, par une administration peu éclairée, les plus chers intérêts de la France, il ne peut être défendu à des évêques de signaler, dans un mémoire même public, des périls non moins grands et beaucoup plus réels. En renonçant à une liberté aussi légitime, nous avions droit, ce semble, d'être loués de notre modération.

« L'improbation de Votre Excellence nous semble inexplicable par un autre motif; elle nous reproche un blâme qu'elle a même provoqué. Elle pouvait ignorer nos pensées sur les moyens d'opérer une réforme, mais elle savait parfaitement que nous la jugions nécessaire. On ne réforme, je pense, que ce qui est digne de blâme. Notre devoir était de répondre à la confiance que vous et vos prédécesseurs nous ont plusieurs fois témoignée. Notre devoir était même de vous prévenir; nous y étions obligés, comme tout homme qui connaît un danger menaçant est tenu de le signaler; nous y étions obligés comme pasteurs, et en vertu de la promesse faite le jour de notre sacre, d'être les gardiens vigilants de la foi et des mœurs. Comment remplirons-nous cette sainte promesse, si nous ne pouvons signaler les périls qui compromettent ce dépôt sacré? »

Après avoir démontré combien était arbitraire et

jusqu'alors inouïe l'interprétation donnée a loi du 18 germinal, l'archevêque concluait en ces termes:

« Je ne terminerai point cette lettre, monsieur le ministre, sans vous exprimer le sentiment pénible que j'éprouve, et dont vous avez été sûrement affecté vous-même en le provoquant. Comment pourrais-je ne pas regretter qu'aux rapports jusque-là si bienveillants, tant de votre part que de la part de monsieur le ministre de l'instruction publique, ait succédé tout à coup une situation si différente, et que je ne saurais trop déplorer? Les paroles du *Mémoire* qui concernent votre honorable collègue m'avaient déjà fait regretter vivement sa publication. Mes regrets n'ont pas été moins grands lorsque cet écrit est devenu la cause d'un grave dissentiment entre nous. Combien, depuis deux ans, de divisions analogues se sont formées, soit entre des corps, soit entre des personnes jusque-là unies ou ayant du moins des relations pacifiques! Ces divisions, qui semblent se multiplier tous les jours davantage, ne sont-elles pas le symptôme d'un grand mal? Les esprits légers ou déjà prévenus pourront nous en rendre responsables; mais l'impartiale histoire l'attribuera à une promesse solennelle faite depuis quatorze ans et non encore exécutée, à un grand besoin des familles jusqu'ici méconnu, et enfin aux intérêts sacrés de la religion et des mœurs qu'une bonne loi n'a pas encore protégés et protégera sans doute quelque jour. Tel est, du moins, notre vœu le plus ardent et celui de tous les catholiques français.

« Agréez, je vous prie, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

« † DENIS, archevêque de Paris. »

On vit, à cette occasion, de quelle haute estime l'archevêque de Paris était environné dans toute l'Église de France. Des adhésions lui furent adressées par tous ses collègues dans l'épiscopat. Celle du vénérable évêque de Digne était une thèse savante sur l'interprétation erronée que le ministre avait donnée à l'article 4 des lois organiques. Tous ces monuments, si honorables à la mémoire de notre saint pontife, sont conservés dans le recueil des actes épiscopaux.

Telle fut la troisième phase des querelles universitaires, les plus graves et les plus ardentes de toutes, parce qu'elles embrassaient non plus une seule école philosophique, mais l'éducation entière. Ici comme ailleurs, les esprits consciencieux, sous quelque bannière qu'ils se rangent, n'accepteront pas les imputations odieuses dont quelques hommes ont voulu flétrir les actes du vénérable archevêque de Paris. Ce prélat aurait pu s'abriter derrière les témoignages des membres de l'Université ; s'il ne profita point des forces que lui donnaient de si graves autorités, c'est qu'il lui sembla souvent qu'il pouvait et qu'il devait faire entendre des plaintes moins rigoureuses et par là même plus acceptables. Il ne s'inquiéta que de l'accomplissement d'un devoir ; ce devoir était pénible, mais sa sagesse et sa modération devaient en aplanir les difficultés.

4° Il nous reste à indiquer les limites qu'il n'a ja-

mais voulu franchir dans l'ardeur même des débats; elles sont tracées dans ces belles paroles qu'il adressait, le jour de son sacre, au troupeau confié à sa garde :

« Nous sommes à vous, qui que vous soyez, amis ou indifférents; à vous, fidèles pieux et soumis; à vous, qui êtes séduits par l'attrait d'une fière indépendance; à vous qui, plus égarés encore, avez entièrement déserté le bercail; à vous qui auriez eu le malheur de le ravager par des écrits impies et immoraux. Adversaire décidé de vos doctrines, nous aimerons toujours vos personnes. »

Fidèle à ces engagements, l'archevêque de Paris fut doux et pacifique au milieu même de la lutte. Aucune parole injurieuse à l'Université ne sortit de sa bouche. Il se plut au contraire à rendre hommage à ses fortes études, à ses sages méthodes, à son inflexible discipline, à toutes ces anciennes traditions littéraires et scientifiques dont elle a conservé le précieux dépôt.

Parmi les prêtres du diocèse de Paris, un seul, l'auteur du *Miroir des collèges*, s'était écarté des règles de justice et de charité que le prélat avait tracées par ses instructions, et mieux encore par ses exemples. Il fut aussitôt rappelé publiquement à ces principes de la modération et de la vérité. Dans la condamnation que le prélat porta de son ouvrage, il le blâma d'avoir exagéré les erreurs et les torts de ceux qu'il combattait, d'avoir eu recours à un persillage et à des injures que personne et surtout un prêtre ne devait jamais se permettre. Il ajoutait : « En méconnaissant la mo-

dération que lui imposaient son caractère et les règles d'une critique sage et équitable, l'auteur (de cet ouvrage) n'a pas servi, mais a compromis, autant qu'il était en lui, la cause si grande et si belle de la liberté d'enseignement. »

Une autre publication attribuée à un chanoine de Lyon avait profondément affligé le prélat. Il y voyait une pierre d'achoppement pour un grand nombre d'âmes. « L'amertume du langage, disait-il, aliène les cœurs. Combien d'hommes, jusqu'alors paisibles spectateurs de ces luttes, se sont irrités et sont descendus dans l'arène pour défendre leurs droits si violemment attaqués! Combien de personnalités injurieuses, dont plusieurs étaient de graves injustices! Des hommes sincèrement chrétiens ont été traités comme des impies. » Peu de jours après l'apparition de ce livre, un ecclésiastique, se rendant à l'archevêché, rencontra le prélat sur le seuil de son hôtel ; il montait en voiture. « Je vais chez M. Saint-Marc Girardin, dit-il; je viens d'apprendre qu'il est attaqué dans *le Monopole;* c'est un tort que je vais réparer. Ma visite sera un témoignage de l'affection et de l'estime que nous lui devons. »

Dans ses entretiens avec les rationalistes et les trop libres penseurs, l'archevêque usait de cette même modération. La charité lui sembla toujours plus persuasive que les raisonnements de la logique Ses paroles étaient simples, mais prudemment ménagées et toujours franches, quoique douces et insinuantes. Tout en déplorant les erreurs de M. Cousin, l'archevêque

le voyait avec plaisir et ne pouvait se défendre d'admirer les ressources de son esprit, les richesses de ses connaissances et surtout sa prodigieuse science dans l'art d'écrire. L'imagination lui semblait parfois la seule cause de tous les égarements du philosophe; aussi ne désespérait-il pas de le voir un jour revenir aux croyances de Bossuet et de Fénelon. L'admiration que M. Cousin professait pour les grands génies du dix-septième siècle semblait devoir contribuer à cet heureux retour. Ainsi le prélat savait allier la douceur avec la force. Rarement on rencontra une union plus parfaite de la foi et de la paix, du dévouement et de la fermeté. L'archevêque, fidèle au précepte de saint Paul, était ce serviteur *de Dieu qui ne conteste pas, mais qui est doux envers tous ses frères, capable d'instruire et patient; qui reprend avec modestie ceux qui résistent à la vérité, espérant qu'un jour le Seigneur la leur fera connaître en leur donnant l'esprit de pénitence*[1].

(1) Servum autem Domini non aportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem, cum modestiâ corripientem eos qui resistunt veritati nequandò Deus det illis pœnitentiam ad cognescendam veritatem.

CHAPITRE XXXIV.

L'archevêque de Paris compose son *Introduction philosophique à l'étude du christianisme.* — Appréciation de cet ouvrage et de la philosophie de l'auteur.

1847.

Aux erreurs que le rationalisme moderne répandait au sein de la jeunesse, l'archevêque de Paris voulut opposer les salutaires influences d'une philosophie chrétienne. Cette pensée inspira une de ses plus belles œuvres, l'*Introduction philosophique à l'étude du christianisme.* Les lumières nouvelles dont il éclaira des voies souvent parcourues, la modération et la sagesse de ses discussions, la dignité et l'élévation de son langage durent mériter à cet écrit le plus favorable accueil. Il fut reçu en effet avec une admiration vive et générale

Répandu en France à plusieurs milliers d'exemplaires, ce livre passa en Angleterre, en Italie et en Allemagne, et fut partout honoré d'une estime égale; mais les succès qui consolèrent l'auteur furent moins dans les éloges prodigués à la beauté des pensées et à la perfection du style que dans le retour d'un grand nombre d'esprits aux vérités qu'il avait défendues.

Nous essaierons de retracer le plan suivi par le savant prélat et d'indiquer la méthode et les caractères distinctifs de sa philosophie.

Les philosophes ont toujours adopté comme point de départ, dans l'exposition de leurs doctrines, des vérités évidentes à tous les hommes. Ainsi Descartes, déblayant le terrain de nos connaissances pour reconstruire un édifice solide, pose comme premier fondement l'évidence même de la pensée; la révoquer en doute serait impossible : car douter, c'est penser. Le point de départ de Pascal est différent; esprit observateur aussi bien que profond philosophe, conduisant l'homme à la foi par les faits et par le raisonnement, il commence par constater les désordres qui se manifestent dans la nature humaine et au sein de la société. Les raisonneurs peuvent nier cette dégradation, mais le sens commun l'avoue ; et ce que le sens commun reconnaît est un fondement assez solide pour servir d'appui à toute une doctrine.

L'archevêque de Paris ne suivit pas les traces de ses devanciers, mais il se fraya une route nouvelle. Les principes sur lesquels il élève tout l'édifice de sa philosophie sont les lois premières de la morale qui ont été admises dans tous les temps et chez tous les peuples. Ce fondement n'est pas moins ferme que ceux que nous venons de considérer, et l'étendue qu'il embrasse me paraît plus large. Descartes, en adoptant la pensée comme point de départ, révèle les inclinations de son âme vers le monde des abstractions et des idéalités; il demeure toujours dans ces hautes régions.

et sa philosophie ne donne à ses adeptes que la démonstration des vérités métaphysiques. Pascal, toujours appuyé sur les faits qui apparaissent aux yeux, cherche la cause des désordres de ce monde, constate la chute de l'homme, la nécessité d'un réparateur, et mène ainsi ses disciples à la foi en Jésus-Christ.

L'archevêque de Paris, choisissant comme principes de ses controverses les lois de la morale que tous les peuples respectent et défendent comme règles éternelles et immuables de l'ordre, cherchera le principe, l'autorité et la sanction de ces lois, et montrera qu'elles n'ont été conservées qu'au sein du christianisme et qu'elles sont dépendantes de ses dogmes. Ainsi le néophyte qui est entré dans les voies tracées par le vénérable prélat arrivera non-seulement à la foi au rédempteur, mais encore à la pratique de ses commandements.

Après avoir déterminé le champ de la controverse, l'archevêque démontre que les lois et les vérités fondamentales de la religion naturelle, quoique intelligibles à la raison, avaient perdu leur pureté et leur intégrité au sein du monde païen et dans les écoles mêmes des puissants génies de la philosophie ancienne. Il fait voir ensuite que tous les efforts du rationalisme moderne ne peuvent ni formuler le symbole de cette religion naturelle, ni restaurer son empire, ni révéler ses sanctions. En tout temps les erreurs morales et dogmatiques, contraires à une raison droite et condamnées par une conscience éclairée, ont été le partage de ceux qui ont refusé

de croire à la révélation et aux mystères chrétiens. Et, au contraire, les vérités morales et dogmatiques que la raison et la conscience approuvent, comme les seules vraies, les seules fécondes en vertus, les seules dignes d'un être immortel, ont été toujours chères à ceux qui croient à la révélation et à ses enseignements. L'auteur est naturellement conduit à expliquer l'alliance de la foi et de la morale. Ici les témoignages de l'histoire sont invoqués pour prouver que les dogmes chrétiens ont été le soutien le plus ferme de la raison, les sources vivifiantes de la morale, les motifs les plus puissants pour la pratiquer. A mesure que les vérités évangéliques entrent dans les sociétés, dans les gouvernements, dans les écoles, l'idolâtrie et le naturalisme disparaissent. La perversité des mœurs cesse d'avoir une sanction dans les lois ; tous les droits sont réformés et un nouveau monde arrive à l'existence. Ce ne fut pas un développement ni un progrès, mais un changement complet et radical ; le christianisme vint remplacer les cultes, les idées, les mœurs qui dominaient chez tous les peuples.

Cette puissance d'une religion révélée qui renouvelle et perpétue les vérités et les lois de la religion naturelle n'est pas seulement prouvée par l'expérience, mais par la nature même de la morale et des dogmes annoncés dans l'Évangile. L'Église nous enseigne d'abord un Dieu créateur, souverainement puissant, juste et aimable, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu; elle nous apprend que Dieu envoie son Fils pour nous sauver; ce Fils, nous aimant d'un amour infini, en-

voie l'Esprit saint pour nous éclairer et nous sanctifier, et ces trois personnes divines sont, dans leur éternelle charité pour l'homme, le motif et le modèle de cette charité qui nous anime à l'égard de nos frères. A ces dogmes est essentiellement lié tout l'enseignement du christianisme, la chute de l'homme, sa réhabilitation, la doctrine sur la grâce, sur les sacrements, sur la prière, sur la vie à venir. Toutes ces vérités ont un lien essentiel avec les mystères de notre foi, dont on ne peut les isoler, et tous ensemble deviennent le principe de la morale et des vertus évangéliques.

L'archevêque avait déjà développé ces pensées dans son mandement sur l'union des dogmes et de la morale. On voit qu'elles lui sont familières; elles tenaient aux travaux et aux études de toute sa vie. Dans l'administration diocésaine comme dans les ouvrages de jurisprudence ecclésiastique et civile, il considérait toujours l'application des lois et leurs rapports avec les principes de la foi et de la raison.

Il en résulte que sa philosophie ne demeure pas, comme celle de Descartes, dans les spéculations de la métaphysique ; le prélat est observateur et moraliste, et semble parfois se rapprocher de l'école écossaise. Cependant un immense intervalle les sépare. Livrez la thèse de M. Affre à un disciple de Reid ; il commencera par constater un fait individuel, ensuite la puissance productive de ce fait, et enfin la loi par laquelle cette puissance agit. L'archevêque de Paris ne s'arrête pas devant un individu, mais devant

la société entière. Il considère en elle non des phénomènes isolés, mais des phénomènes constants et universels, à savoir les lois de l'ordre moral qui gouvernent le monde; puis il examine la religion, cette puissance qui maintient et développe ces faits, et en dernier lieu les lois diverses qui règlent l'action toujours uniforme de cette puissance. De ces deux méthodes, l'une procède par l'analyse, l'autre par la synthèse ; l'une commence par l'individu, l'autre par la société ; c'est le protestantisme d'une part, c'est le catholicisme de l'autre. Ce dernier mot révèle toute la méthode et les tendances philosophiques de l'illustre prélat ; on ne saurait trop remarquer l'influence de la doctrine catholique sur cet esprit plein de foi.

M. de Lamennais, traitant ces mêmes matières dans son *Essai sur l'indifférence*, soutenait également que la morale était dépendante des dogmes ; mais en méconnaissant les principes de la loi naturelle, il faisait tout consister dans la révélation, et, pour avoir mal assis ses fondements, il n'élevait qu'un édifice ruineux. L'archevêque de Paris admit cette loi et en démontra l'impuissance. Toujours éclairé par une raison calme et droite, il prouva davantage en accordant tout ce qu'il fallait accorder. Ces deux philosophes suivirent aussi dans leurs raisonnements une marche différente. Comme Rousseau , M. de Lamennais établissait un principe faux et en tirait les conséquences avec force et hardiesse. Rigoureux logicien, il franchissait tous les obstacles pour arriver aux derniers résultats de ses principes. Le prélat élevait sa doctrine

sur des vérités simples, évidentes, reconnues dans tous les siècles ; il raisonnait ensuite plus lentement et avec une certaine timidité, mais avec plus de prudence et de sagesse. Esprit circonspect, il évitait tous les écarts où nous entraîne trop souvent la raison abandonnée à elle-même. De ces deux esprits, si diversement doués, l'un ne quitta jamais les régions des vaines spéculations et des orgueilleuses théories, l'autre demeura toujours dans le domaine des vérités pratiques.

La philosophie de M. de Bonald aurait plus que toute autre des traits de ressemblance avec celle de l'archevêque de Paris. M. Affre avait aimé, dans sa jeunesse, les doctrines de son savant compatriote ; il en avait fait une étude plus approfondie, et il en conserva toujours de précieux souvenirs. Mais la diversité des travaux et des positions dut influer dans la suite sur la direction que suivirent ces deux hommes. M. de Bonald fut un philosophe théologien. M. Affre un théologien philosophe. L'un porta la philosophie au sein de la religion, et, au lieu d'affermir son autorité, il l'affaiblit en confondant parfois l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. L'autre porta la théologie au sein même de la philosophie, ajouta aux lumières vacillantes de la raison les clartés vives de la foi, et par leur alliance étendit leur empire.

CHAPITRE XXXV.

Nouveaux dissentiments entre le roi et l'archevêque. — Mort du duc d'Orléans. — Louis-Philippe s'oppose aux prédications du Père Lacordaire. — Compliment du 1er mai 1846.

1842 — 1846.

C'était un ancien usage qu'à la fête du roi et au retour du premier jour de l'an les hauts dignitaires de l'État fussent admis à la cour pour offrir au monarque leurs hommages et leurs félicitations. Tant que la religion catholique fut celle de l'État, elle dut participer à cet acte public de reconnaissance. L'archevêque de Paris venait alors exprimer ses vœux, mais jamais il ne prononçait de discours. Le nouveau gouvernement qui sortit de la révolution de juillet déclara qu'il reconnaissait toutes les religions et qu'il n'en adoptait aucune. Affranchi, par cet article de la Charte, de la plupart de ses devoirs politiques, M. de Quélen ne parut pas à la cour. La voie toute différente dans laquelle entra son successeur fut tracée par le pape Grégoire XVI. La cour de Rome pensait que la religion retirerait de grands avantages de la déférence que le clergé français montrerait à son monarque. Ainsi, lorsque le roi voulut

que M. Affre vint lui adresser un discours le premier jour de l'an et le 1er mai, fête de Saint-Philippe, le prélat crut devoir accepter cette nouveauté comme un moyen d'opérer un rapprochement conforme aux vœux du saint-siége et aussi de faire entendre à la cour les véritables vœux de l'Église.

Les premiers discours furent agréables au roi. Ce ne fut qu'au 1er mai 1842 que se manifestèrent ouvertement des dissentiments jusque-là secrets. L'archevêque avait achevé son discours en ces termes :

« Nous espérons dans les gages que Votre Majesté a donnés à l'Église par le choix de pieux pontifes, dans les assurances qu'elle a daigné nous donner à nous-mêmes plus d'une fois de son zèle pour la religion, de sa ferme volonté de la protéger. Forts de cette parole du roi, nous avons l'espoir que, dans un avenir plus éloigné, il sera possible à son gouvernement de faire cesser les travaux publics pendant les jours consacrés à Dieu, et qu'entraînés par ce puissant exemple tous les Français respecteront ces saints jours.

« Travailler plus librement à former le cœur et l'esprit de la jeunesse est un autre vœu que j'exprimai au roi lorsque j'eus l'honneur de lui adresser la parole pour la première fois ; qu'il me soit permis de le déposer de nouveau à ses pieds, avec tous ceux que je forme pour le bonheur de Votre Majesté. »

Le roi parut étonné ; il répondit qu'il n'entreprenait que ce qu'il croyait possible ; que cependant il s'estimerait heureux s'il parvenait, avant sa mort, à étendre l'empire de la religion. Le lendemain, le mi-

nistre des cultes fit connaître à M. l'archevêque que le roi avait été très préoccupé de ce discours, et que l'intention de Sa Majesté n'était pas de le livrer au *Moniteur;* autrement les interpellations de la Chambre seraient inévitables. « On ne doit pas les redouter, répondit le prélat, puisque mes réclamations sont légitimes. » Et comme le ministre insinua qu'elles avaient paru inopportunes au milieu d'une fête. « Lorsque je les ai présentées dans l'intimité, reprit l'archevêque, elles n'ont produit aucun effet. Je ne puis consentir non plus à me rendre à la cour pour y dire des banalités. Au reste, le clergé ne faisait point autrefois de discours ; je ne demande aussi qu'à garder le silence. » Le même jour, le discours du prélat avait paru dans l'*Univers*, et le lendemain le gouvernement le faisait censurer par le *Journal des Débats*, comme imprudent et exagéré dans ses prétentions. On ajoutait que les paroles du roi avaient été fermes, sages, conformes à sa dignité et aux priviléges de liberté politique et de tolérance religieuse. Le mal fut aggravé par des menaces inconvenantes. Quelques députés, jaloux en toutes circonstances de servir la cour, affirmèrent que la Chambre refuserait les quinze mille francs accordés jusqu'alors au prélat comme supplément à un budget qui était insuffisant aux charges nombreuses du diocèse. Le gouvernement croyait ainsi effrayer et réduire le pontife par des considérations pécuniaires. Aussitôt que l'archevêque en fut instruit, il écrivit au ministre que si l'on était mécontent de lui et que l'on pensât le lui témoigner par des refus d'argent, il saurait se

passer et des subventions promises, et même des vingt-cinq mille francs déjà accordés. S'il n'était pas assez riche pour tenir un palais, il le serait toujours assez pour payer pension au séminaire, et il gagnerait en liberté. » Mais on ne redoutait rien plus que cette indépendance; le gouvernement jugea donc convenable d'apaiser l'irritation des esprits. Le ministre répondit à l'archevêque, par une lettre bienveillante, que tous rendaient justice à ses intentions, que les interpellations de la Chambre seraient sans conséquence, que lui-même il veillerait à maintenir la discussion dans les limites de la vérité et de la modération. En effet, M. Martin (du Nord) monta à la tribune, et fit l'apologie de ce même discours dont la critique était partie d'abord des Tuileries. « Qu'a donc demandé M. l'archevêque, dit le ministre, dans le discours dont on a fait tant de bruit ? Il a demandé que les travaux fussent suspendus le dimanche. Qu'y a-t-il là d'extraordinaire? c'était son droit, c'était son devoir. Quant à la liberté d'enseignement, si le clergé la croit un bien, pourquoi ne la demanderait-il pas? » Il terminait en émettant le vœu que la bonne intelligence qui régnait entre le gouvernement et le clergé continuât. « Elle ne pouvait être, ajoutait-il, le résultat que d'une confiance mutuelle. »

A partir de cette époque, les rapports furent plus difficiles entre le roi et l'archevêque. Le monarque, plein de défiance et irrité des formes peu obséquieuses du prélat, se plaignait parfois avec amertume de l'erreur qu'il avait commise en plaçant la mitre sur une

tête si opiniâtre. « Qu'ai-je fait? disait-il. Où ai-je été prendre ce M. Affre? C'est une pierre brute des montagnes. Je la briserais, si je n'en craignais les éclats.» Ces paroles furent rapportées à l'archevêque ; il ne parut pas s'en émouvoir. « Une pierre, disait-il, j'y consens ; mais une pierre brute, ce n'est pas exact. »

La mort du duc d'Orléans amena une réconciliation entre le roi et le prélat. Les grandes infortunes commandent toujours le respect et sont un aimant qui attire un cœur généreux. Le 13 juillet 1842, ce jeune prince, retournant au château de Neuilly, fut emporté par ses chevaux; il s'élança de sa voiture et se fracassa le crâne en tombant. Quelques heures après il expirait au milieu des larmes et des gémissements du roi, de la reine, de madame Adélaïde, des princes et des princesses de la cour. La reine, agenouillée près du lit où se mourait le premier héritier de la couronne, ne demandait à Dieu que le salut de cette âme prête à être jugée ; chrétienne avant tout, elle priait ardemment pour qu'un rayon de lumière éclairât cette cruelle agonie et que la raison, rendue un instant au mourant, lui inspirât un acte de repentir et laissât au moins à sa mère désolée l'espérance pour lui d'une éternité paisible.

A l'annonce de cet événement, l'archevêque se rendit en toute hâte au château de Neuilly, et unit sa douleur à celle du roi et de la reine. Le 16, il célébra la messe pour le repos de l'âme du prince. Après le saint sacrifice, la duchesse d'Orléans entra accompagnée de ses belles-sœurs. Elle était soutenue

par le roi et par la reine; elle se jeta à genoux devant le cercueil; tous firent de même, et ce ne fut que pleurs et que gémissements. Peu après, le roi reçut l'archevêque. Cette visite fut également pleine de larmes. Le monarque disait qu'il avait perdu plus qu'un fils; c'était tout un avenir qui était descendu dans le tombeau. « Pauvre fils! ajoutait-il, il gagnait tous les jours; il aurait été parfait. Et la duchesse! un seul défaut, celui d'être protestante. » Quelques jours après, le prélat fit une visite de condoléance à la reine; son cœur surabondait encore de sanglots et de prières. Elle répétait souvent: « Ah! s'il avait eu un instant de connaissance pendant qu'on l'administrait! Je ne demande que des prières pour lui. On veut de grandes funérailles; on veut faire un spectacle de l'enterrement de mon pauvre fils! » L'archevêque remarqua que ces funérailles même seraient une occasion de nombreuses prières. « Oh! non, reprit la reine, je connais ce peuple, il aime les spectacles. » Rien n'égale la douleur d'une mère, mais combien est profonde celle d'une mère chrétienne qui a perdu son fils et craint de l'avoir irrévocablement et éternellement perdu! Le prélat apporta quelques consolations à ce cœur brisé; il s'empressa, dans une lettre pleine d'une éloquente tristesse, d'implorer pour le prince défunt les prières de son clergé et des fidèles de son diocèse.

« Que n'avez-vous pu assister, disait-il, à cette scène de désolation où la vie d'un jeune prince s'échappait parmi les larmes, les cris déchirants, les tendres embrassements de sa royale famille! Que n'avez-vous

été les témoins des terribles émotions d'une épouse, mère d'une qui, au lieu d'un époux qu'elle avait laissé plein de jeunesse et de vie, ne retrouve plus qu'un cercueil et des orphelins ! O mort, que ton jugement est terrible ! *O mors, quàm amara est memoria tua*[1] ! Et cependant, ô mon Dieu, vous voulez qu'il nous soit utile. Il le sera, N. T. C. F., si nous méditons sur celui qu'elle vient de prononcer en tranchant le fil d'une vie que le roi n'aurait pas hésité à racheter au prix de sa couronne. Nous savons maintenant ce que vaut la fortune la plus brillante. Le tombeau qui vient de s'ouvrir nous rappelle celui où nous descendrons nous-mêmes. Au souvenir d'une catastrophe aussi imprévue, nous penserons que Dieu a *mesuré nos jours*, et qu'il lui a plu de nous en laisser ignorer le nombre. Sous l'impression de ces grandes pensées, nous serons moins absorbés par des soins tout matériels, moins séduits par les rêves de l'ambition et de la gloire, source trop certaine de nos divisions.

« La société ne serait pas le triste théâtre des plus cruels déchirements si tant de personnes ne se persuadaient que la mort n'a aucune révélation à leur faire, aucun conseil à leur donner. C'est là l'erreur qui désole le monde. Le jour où nous serons bien convaincus que l'homme ne vit pas tout entier en deçà du tombeau, mais qu'il a un ciel à conquérir, la terre deviendra plus paisible et les hommes plus heureux. »

(1) *Eccles.*, XLI, 1.

C'est ainsi que le saint pontife profitait de ces terribles leçons de la Providence pour rappeler à son peuple le néant des choses terrestres, la certitude d'un éternel avenir et l'influence des croyances religieuses sur le bonheur présent des hommes et des peuples.

Cette réconciliation, que le respect du malheur avait opérée entre le roi et l'archevêque, ne devait pas durer plus que le premier deuil.

Les scènes extraordinaires où le monarque s'efforçait d'ébranler le prélat et de l'amener à ses desseins commencèrent au sujet du révérend Père Lacordaire. Le dominicain, revenu de Rome, devait remonter dans la chaire de Notre-Dame. Louis-Philippe fit mander M. Affre. « Est-il vrai, monsieur l'archevêque, que vous voulez faire prêcher le P. Lacordaire? Un dominicain! c'est contraire aux lois. » Le prélat voulut défendre ses droits et repousser l'intervention du gouvernement dans les affaires ecclésiastiques: « Mais vous n'y songez pas, reprit le monarque, vous aurez une émeute; je ne pourrai pas vous défendre; la garde nationale ne donnera pas. Vous avez donc oublié le sac de l'archevêché? une fois le peuple déchaîné, qu'arrivera-t-il? » La reine joignit ses conseils et ses prières aux alarmes du roi. L'archevêque répondit avec calme: « Sire, s'il existe un danger réel, le ministre m'adressera une ordonnance et défendra la réunion de Notre-Dame. — Ainsi, vous voulez faire prêcher le P. Lacordaire? Eh bien! vous en répondez. — Sire, je suis engagé devant tous les fidèles de mon diocèse. Le P. Lacordaire commen-

cera les conférences, à moins d'une ordonnance du ministre. — Vous ne savez pas, monsieur l'archevêque, quel conflit vous allez engager; vous en porterez toute la responsabilité. C'est l'Église que vous mettez en péril. » Après le départ du pontife, Louis-Philippe dit à un courtisan : « Je viens de voir l'archevêque, je lui ai fait une peur de chien. » Ce propos fut répété à un ami du prélat. Cependant M. Affre ne se laissa pas intimider. Calme et tranquille comme au sein de la paix, il ouvrit au milieu d'une assemblée immense, et en partie inquiète, ces nouvelles conférences où le célèbre dominicain devait révéler chaque année les merveilleuses excentricités de son éloquence.

Au 1er mai 1846, le compliment de l'archevêque excita de nouvelles colères et amena une complète rupture. Dans les vœux adressés au roi, le prélat avait osé dire que l'Église, illustre étrangère en ce monde, ne réclamait pas la protection des souverains; elle ne demandait que la liberté qui est accordée à tous, et il lui suffisait de son indépendance pour exercer son bienfaisant empire sur les peuples. Ce discours plein de vérité fut accusé d'une insolente audace. Le roi en fut très irrité; la cour s'associa à son indignation. Le lendemain, le prélat passa aux Carmes. « Mon cher ami, dit-il à un des prêtres de cette maison, et il avait le sourire sur les lèvres, je suis en guerre avec quatre grandes puissances. — Comment! monseigneur, seriez-vous en guerre avec les quatre grandes puissances de l'Europe? — Oui, mon cher ami, et d'abord avec la Russie pour deux causes : parce j'ai

fait une visite au prince Czartorisky et parce que j'ai refusé d'obtempérer aux plaintes de M. l'ambassadeur de Russie : il voulait interdire un prêtre polonais qui dans son sermon avait fait une allusion contre le czar. Secondement, je suis en guerre avec la Prusse; ma visite au prince Czartorisky en est encore le motif. Troisièmement, je suis en guerre avec l'Angleterre, parce que j'ai fait prier pour la conversion des Anglais ; lord Brougham s'en est plaint à la Chambre des lords. Enfin je suis en guerre avec Louis-Philippe. Mais je ne m'inquiete pas de ces quatre puissances, je n'ai pas besoin d'elles, je n'ai besoin que de bons prêtres pour accomplir ma mission. »

Après quelques instants de silence, il ajouta, avec l'accent de l'indignation : « Ces gens ne voient dans la religion qu'une machine gouvernementale, ils ne se doutent pas que nous avons une conscience ; peu leur importe que nous accomplissions nos devoirs, pourvu qu'ils soient servis et flattés. »

CHAPITRE XXXVI.

Le gouvernement renouvelle les appels comme d'abus. — Le *Manuel* de M. Dupin condamné par l'épiscopat. — Conduite de l'archevêque de Paris dans cette circonstance. — Il public son *Traité de l'appel comme d'abus,*

1845.

L'appel comme d'abus avait été institué comme un recours à l'autorité civile contre les empiétements de l'autorité ecclésiastique et contre les irrégularités de ses procédures dans les causes civiles soumises à son tribunal. Mais sous les funestes influences du jansénisme qui avait envahi les parlements, l'appel comme d'abus favorisa les prétentions de la puissance civile dans les matières religieuses, et devint une arme toujours menaçante opposée au libre exercice de la juridiction spirituelle. Un tribunal séculier s'arrogea le droit d'examiner et de condamner les décisions de l'Église. Le conseil d'État, comme le disait M. de Cormenin, se transforma en officialité métropolitaine, le ministre devint évêque, et les conseillers se firent grands vicaires.

Le gouvernement de Louis-Philippe, peu favorable à l'indépendance de l'Église, devait renouveler les appels comme d'abus pour maintenir la puissance spirituelle dans le cercle étroit que lui traçaient les préjugés et les passions des hommes. Cette arme rouillée des anciens parlements reparut lorsque M. l'évêque de Clermont refusa les prières de la sépulture aux restes de M. de Montlosier. Le conseil d'État se constitua juge de l'autorité épiscopale, examina ses décisions, et les condamna par une sentence d'abus : des hommes à peine catholiques s'immisçaient ainsi dans les affaires de l'Église. C'est à ce sujet que M. de Cormenin disait dans un de ses satiriques pamphlets aux auteurs de cet étrange jugement : « Qu'avez-vous à voir à notre doctrine? Êtes-vous quelque peu clercs? Avez-vous pris vos degrés en Sorbonne, et quel était le sujet de votre thèse? Lisez-vous familièrement saint Augustin et la Somme de saint Thomas? Quel bref avez-vous reçu du pape? Dans quelle église avez-vous prêché? Observez-vous les jeûnes, vigiles et les quatre-temps? Vous plongez-vous, les jours d'Opéra, dans les piscines de la pénitence? Allez-vous à votre paroisse ouïr la messe, vêpres et complies, aussi dévotement que vous allez faire votre cour au château? Vous levez-vous dès la pointe du jour pour chanter laudes et matines? Où mettez-vous le sinet dans votre bréviaire? Êtes-vous en état de grâce pour juger si les autres y sont ou n'y sont pas? Qui êtes-vous, en un mot, et d'où venez-vous? Vous n'êtes compétents que si vous avez appris la doctrine. Étranges juges auxquels il ne manque, pour confesser,

prêcher et juger ceux qui confessent et qui prêchent, que la foi, la science, les pouvoirs et le grade! »

Quelques années plus tard, les condamnations portées par plusieurs évêques contre le *Manuel* de M. Dupin irritèrent de nouveau le conseil d'État et provoquèrent ses appellations comme d'abus. Son Éminence le cardinal de Bonald avait le premier porté le poids de cette censure, parce qu'il avait le premier donné à l'épiscopat l'exemple d'une attaque publique contre des erreurs parlementaires et jansénistes. L'archevêque de Paris avait gardé le silence; on le pressa vainement de le rompre et d'adjoindre sa sentence à celle des autres évêques. Il refusa par la conviction que la condamnation qu'il porterait n'aurait d'autres résultats que d'irriter davantage les esprits, d'exciter plus vivement la curiosité des lecteurs et de donner plus de vogue à des doctrines erronées. Il s'en expliqua dans une lettre adressée au ministre des cultes le 16 juin 1845. « En adhérant, disait-il, au mandement de M. le cardinal de Bonald, plusieurs prélats ont fait des réserves soit sur le mode de la condamnation, soit sur son opportunité : deux circonstances qui motivent le silence de tous les autres, car il n'y a eu d'ailleurs aucun dissentiment sur le jugement qu'il fallait porter de la doctrine du livre entre ceux qui se sont prononcés et ceux qui se sont abstenus. »

A l'époque où le conseil d'État prononça que M. le cardinal de Bonald avait abusé de son autorité, M. l'évêque de Liége, alors à Paris, dit à l'archevêque : « Vous devriez, monseigneur, protester contre

cet acte de violence parlementaire. » — « Je le veux bien, répondit le prélat en souriant; allons ensemble remettre cette protestation. » Ils montèrent en voiture et portèrent à l'imprimeur le manuscrit du *Traité de l'appel comme d'abus.*

Cet ouvrage se divise en deux parties; il présente dans la première l'histoire de ces appellations du pouvoir temporel, et dans la seconde un examen critique des règles suivies autrefois en cette matière et de celles contenues dans les articles 6 et 7 de la loi du 18 germinal an X.

L'histoire doit prouver la nouveauté d'un usage que l'on fait remonter à une antiquité immémoriale et constater une usurpation évidente dans ce que l'on donne pour l'application d'une règle certaine.

Des jurisconsultes sont allés placer sous Constantin et Justinien la première apparition des appels comme d'abus. En parcourant la suite des siècles, ils ont prétendu montrer une intervention constante de l'État dans la juridiction ecclésiastique, soit pour rectifier, soit pour réformer les ordonnances de l'Église. Le prelat fait voir combien ces allégations sont erronées; sous les premiers empereurs chrétiens, les évêques seuls prononcent, et l'autorité civile assure l'exécution de leur décision, mais sans la prétention d'en connaître ou de les réformer.

Les empereurs hérétiques usurpent, il est vrai, la puissance spirituelle, mais cette usurpation n'est pas plus concluante que celle des rois luthériens et anglicans. L'Église proteste contre eux avec une persé-

vérante énergie; on voit d'un autre côté que l'intervention des empereurs orthodoxes, sauf de légers et rares abus, n'a lieu que pour défendre l'exécution libre et régulière des canons contre la violence, si commune dans ces temps de révolutions et d'affaiblissement moral des peuples.

Dans le moyen âge on ne trouve ni lois destinées à régler les limites des deux juridictions, ni tribunal interprète de ces lois. Il y a eu, au contraire, union, mélange, enchevêtrement des deux pouvoirs, mais toujours avec une très grande prépondérance du pouvoir spirituel, c'est-à-dire qu'on est aux antipodes de l'institution moderne d'un juge régulateur des compétences. On voit, aux huitième et neuvième siècles, des conciles qui sont des diètes, et des diètes qui sont des conciles; des évêques qui sont juges et administrateurs; il y a des rois évêques *du dehors,* qui, tantôt par zèle, tantôt par politique, sont conduits à être par exception et au profit de l'Église évêques *du dedans.* Il y a des papes qui sont rois, et plus que des rois, puisqu'ils disposent des couronnes; mais nulle part il n'y a des appels comme d'abus ou quelque chose qui y ressemble. »

François Ier, cédant à ce cri de réforme qui s'élevait de toutes parts et qui exprimait un besoin réel, besoin qui fut mal compris et mal satisfait, restreint les droits et la puissance des officialités. La fameuse ordonnance de Villers-Coterets (1539) enlève aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance d'un très grand nombre de causes; elle consacre les appellations

comme d'abus, nommées pour la première fois sous cette désignation.

Les termes de la loi furent vagues et prêtèrent aisément aux empiétements de l'autorité civile. Les parlements, imbus de l'esprit janséniste, en profitèrent plus tard pour s'immiscer dans les affaires spirituelles et opprimer l'indépendance de l'Église.

Après avoir exposé les faits qui parlent assez haut en défense de sa cause, le savant prélat passe à l'examen des raisons qui ont autorisé les sentences d'abus et réfute les diverses allégations des parlements; il montre combien l'accusation, portée contre le clergé, d'aspirer à une entière indépendance est étrange dans la bouche de ces magistrats, qui voulaient concentrer dans leurs mains tous les pouvoirs publics et ne respectaient ni le trône ni l'autel. Il fait voir combien il est injuste et dérisoire d'exhumer, au dix-neuvième siècle, les faits du moyen âge, de les invoquer en témoignage, comme si leur renouvellement était possible, et de refuser aux évêques de notre époque le droit de juger sur l'orthodoxie, parce que les prélats du treizième siècle se sont trompés en jugeant plusieurs causes civiles; enfin il condamne, comme l'abus le plus grave d'autorité et la source de nouveaux conflits, cette absurde intervention d'un tribunal séculier dans les décisions de la juridiction ecclésiastique.

La seconde partie est consacrée à l'examen des règles anciennes admises en matière d'appel comme d'abus et des dispositions de la loi du mois de germinal an X.

Les anciens cas d'abus comprenaient 1° l'atteinte portée par la juridiction ecclésiastique à la compétence d'une autre juridiction ; 2° l'irrégularité des procédures suivies dans les tribunaux ecclésiastiques ; 3° les jugements erronés de ces mêmes tribunaux dans les causes civiles qui leur étaient exceptionnellement attribuées ; 4° la violation des canons en matière spirituelle. C'était dans ce dernier cas que se révélait la plus intolérable usurpation des parlements ; elle blessait la foi catholique en soumettant des vérités surnaturelles à une puissance humaine. Aussi l'Église fit-elle toujours entendre contre de telles violences les plus énergiques protestations.

Après avoir mis à nu tout ce qu'il y avait d'impie, d'inconséquent et de dérisoire dans les prétentions des anciens parlements, le prélat arrive à notre époque et montre que les recours qui étaient une source de désordres sous l'ancienne monarchie sont devenus une institution étrange sous l'empire de nos lois actuelles. En effet, ils sont en opposition avec le principe de la liberté des cultes; ils produisent des résultats absurdes, et notamment celui de nous donner pour interprètes et gardiens des règles de l'Église catholique des hommes qui ne peuvent point appartenir à l'Église catholique et dont plusieurs, par le fait même, ne lui appartiennent pas.

« Vous voulez protéger les canons, dit-il ; ce sont sans doute les canons de l'Église. Mais la constitution de cette Église, ce qui est bien autre chose qu'un canon, vous dit clairement qu'à l'Église seule appartient de les in-

terpréter, de vous les enseigner, de vous dire quels sont ceux qui sont tombés en désuétude et ceux qui sont encore en vigueur. Si donc vous voulez protéger les canons, bien que ce soit une chose que votre charte ne vous permet point d'une manière générale, vous devez le faire conformément à l'interprétation que les évêques, que le souverain pontife donnent à ces règles. Mais les protéger contre leurs légitimes interprètes et dispensateurs, c'est une dérision.

« Le souverain a pu être protecteur quand l'État était exclusivement catholique et que les canons étaient des lois de l'État; mais aujourd'hui à qui ferez-vous observer les canons? aux citoyens catholiques? Ils peuvent vous répondre que, libres légalement de renoncer au catholicisme tout entier, ils ne peuvent être contraints de pratiquer quelques règles de discipline. Est-ce aux prêtres, aux évêques que vous prétendez imposer les canons? Vous voulez donc vous rendre juge des juges ecclésiastiques sur les matières mêmes qui les concernent? Vous voulez protéger les canons? Mais les connaissez-vous? Où sont, parmi vous, les clercs qui siégeaient dans les parlements? La cléricature n'est pas un titre d'admission au conseil d'État, mais d'exclusion de ce conseil.

« Si vous ne les connaissez pas, les respectez-vous? Etes-vous catholiques sincères? Vous êtes, en général, fort prévenus contre les canons, et fort peu soucieux de leur exécution. Tous les canons défendent aux prêtres d'accorder les suffrages de l'Église à ceux qui ont ouvertement attaqué l'Église et le sacerdoce ca-

tholique, tout comme les lois civiles infligent des peines à ceux qui outragent la magistrature, les fonctionnaires publics, le gouvernement. Et cependant si un homme meurt sans avoir désavoué sa conduite, ses écrits, ses paroles anti-catholiques, vous voulez, vous, au nom des canons, qu'on lui accorde des prières que les canons lui refusent. Tout cela n'est-il pas absurde et injuste? La seule protection que l'État puisse accorder aujourd'hui aux canons est, premièrement, de ne pas les violer lui-même, et, en second lieu, d'empêcher que les catholiques qui veulent les pratiquer ne soient troublés dans *la libre obéissance* qu'ils leur donnent.

« Ce que nous venons de dire des canons n'est pas moins vrai des libertés de l'Église gallicane. En quoi ces libertés peuvent-elles aujourd'hui intéresser l'État? Examinons-les d'après Pithou lui-même. Selon cet auteur, elles découlent toutes de ces deux maximes : la première, que le pape ne peut rien sur le temporel ; la seconde, que la puissance spirituelle est réglée par les canons. Toutes les règles pratiques qui sont fondées sur ces deux maximes, voilà ce qu'on appelle nos libertés. Après en avoir cité quatre-vingts, que Dupuy a commentées dans deux volumes in-folio, Pithou ajoute qu'il ne les a pas toutes énumérées, mais qu'en posant les deux principes sur lesquels elles reposent, chacun peut en trouver un plus grand nombre. C'est bien assez pour nous des deux principes ; examinons-les.

« S'il prenait envie à un pape de se mêler du tempo-

rel, ses actes seraient jugés comme ceux d'un autre souverain étranger, comme ceux de l'empereur d'Autriche ou de l'empereur de Russie. Vous n'avez aucun besoin des libertés de l'Église gallicane; vous avez le droit des gens, le droit public, le droit civil. C'est avec l'un d'eux que vous jugeriez la valeur d'un acte du pape, selon la nature des intérêts sur lesquels cet acte serait intervenu. Si les évêques administraient à la place des préfets, ce que nos pères appelaient la *temporalité*, s'ils jugeaient à la place des juges, est-ce que vous n'auriez aucun moyen de les en empêcher sans les appels comme d'abus? A quel homme, si ignorant qu'il soit, le persuaderez-vous? Si le pape use, dans l'ordre spirituel, d'un pouvoir absolu, quel mal cela vous fait-il? S'il viole les canons, comment saurez-vous qu'il les viole? Le droit comme le fait établissent toutes les présomptions en sa faveur. Le droit : il est l'interprète officiel de ces règles, et vous ne l'êtes point ; il est à présumer que, chargé d'office d'interpréter les canons, il y sera plus fidèle que vous qui n'avez point cette charge. Le fait ; le pape connaît les canons, et vous les ignorez. S'agit-il, au lieu des canons qui régissent toute l'Église, des canons propres à l'Église de France, c'est-à-dire *des libertés gallicanes ?* Si le pape viole celles qui n'ont qu'un intérêt purement spirituel, ce n'est pas à vous à les défendre, mais aux évêques. Le droit est pour eux et contre vous; ils sont constitués les gardiens, les interprètes de ces règles. Le fait est pour eux aussi ; ils savent quel est le dépôt confié à leur garde et vous ne

le savez point ; s'ils ont quelque débat à ce sujet avec le chef de l'Église, ils savent et quels droits ils auront à défendre, et quel langage ils devront tenir ; jusqu'où peuvent aller leurs réclamations, et à quel moment elles formeront une résistance coupable. Mais vous, êtes-vous le maître des docteurs ? Si vous êtes catholiques, vous savez ce que sont, au contraire, ces docteurs qui sont vos maîtres. Si vous ne l'êtes pas, il est *absurde* et immoral que vous, déistes, protestants, athées peut-être, enseigniez des règles et des dogmes que vous ne croyez point ; il est tyrannique que vous les imposiez.

« En voila assez pour prouver que le conseil d'État n'est point ni ne peut être protecteur des canons, et qu'il ne peut recevoir des appels pour le motif de leur violation. »

Le prélat termine son ouvrage en exposant les funestes résultats de ces empiètements du pouvoir civil sur la juridiction épiscopale. Il montre que des recours qui sont sujets à tant d'abus, et qui n'existent dans aucun pays où règne une liberté sincère, ne sauraient devenir pour nous une fatale nécessité ; la seule disposition raisonnable à conserver serait d'accorder au clergé les garanties établies pour les fonctionnaires publics. A une jurisprudence qui est partagée sur la question de savoir si ces priviléges peuvent s'étendre aux ecclésiastiques, il faudrait substituer une disposition législative qui levât tous les doutes.

En persistant dans ces mêmes errements, l'État ne peut y gagner autre chose que de froisser inutile-

ment le clergé par des censures inutiles; de diminuer le respect dont ce corps devrait être entouré dans l'intérêt de son ministère aussi bien que dans l'intérêt de la société; d'affaiblir la confiance et le respect qu'il doit lui-même porter aux lois de l'État lorsqu'il se sent frappé par des dispositions qu'aucun motif sérieux, puisé dans l'ordre moral, religieux ou politique, ne saurait justifier.

Cet ouvrage, considéré dans l'ensemble des travaux de M. Affre, n'est pas une page isolée qui puisse se détacher des autres. Des liens puissants l'unissent à toutes les œuvres de son sacerdoce et de son épiscopat. Ces liens sont l'amour de l'indépendance de l'Église, le zèle de son affranchissement, la sainte indignation qui avait animé Jésus-Christ lui-même à la vue de son temple envahi par des marchands. Ces sentiments avaient inspiré les premiers essais de M. Affre; ils l'inspirèrent encore plus tard dans la composition du *Traité de l'administration temporelle des paroisses* et de l'ouvrage *sur la Propriété des biens ecclésiastiques;* ils le remplirent d'un saint courage dans ses rapports avec le gouvernement. Ces mêmes sentiments reparaissent ici pour venger encore la liberté et l'autorité méconnues de l'Église. Il serait difficile de citer un exemple d'un dévouement plus persévérant aux intérêts de la religion et de rencontrer ailleurs des efforts plus constants pour rendre à la puissance spirituelle son entière indépendance. Ces efforts avaient, en outre, ce carac-

tère remarquable que, dans un homme attaché aux doctrines gallicanes, ils étaient une protestation continuelle contre ce qu'il y a d'erroné dans ces mêmes doctrines.

CHAPITRE XXXVII.

Projet de reconstitution du chapitre de Saint-Denis. — Opposition de l'archevêque de Paris. — Mémoire adressé au roi sur les dangers que susciterait la formation d'un clergé dynastique.

1841 — 1848.

En 1793, l'abbaye de Saint-Denis avait été saccagée, les tombeaux des rois brisés, leurs ossements enlevés et jetés dans une fosse commune. L'ancienne basilique était demeurée debout, et lorsque Napoléon eut vaincu la révolution et relevé nos autels, il voulut succéder en tout aux anciens rois et s'approprier à lui-même et à sa dynastie le lieu de leur sépulture. Par un décret du 20 février 1806, il annonça l'établissement d'un chapitre d'évêques dont le grand aumônier serait le chef, et d'un autre chapitre de prêtres qui, sous la direction des chanoines-évêques, s'appliqueraient à l'étude des sciences ecclésiastiques et à la pratique de toutes les vertus sacerdotales. Dans la pensée du cardinal Fesch, ce collége de pieux et savants ministres des autels devait fournir des grands vicaires aux diocèses et des supérieurs aux séminaires. Ce vaste projet était plein d'avenir ; mais Napoléon, en y cherchant un instrument d'influence,

le frappa de stérilité ; on ne voit pas cependant qu'il ait jamais songé, dans le projet de constitution de ce chapitre, à le soustraire à la juridiction de l'ordinaire.

Louis XVIII, à son retour en France, fit exhumer et porter solennellement à Saint-Denis les dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette, déposées dans le cimetière de la Madeleine. Peu après une nouvelle ordonnance rendit à leurs anciens sépulcres les cendres des autres rois, princes et princesses. Enfin un chapitre fut de nouveau créé à Saint-Denis, et les règlements de l'Empire, légèrement modifiés, servirent à sa restauration. Des conflits de pouvoir ne tardèrent pas à éclater ; le grand aumônier de France, investi de la dignité de primicier, exerçait parfois dans le diocèse de Paris une autorité épiscopale et constituait ainsi une Église dans une Église, un État dans un État. M. de Quélen fit entendre de justes réclamations ; il maintint ses droits avec une admirable fermeté que le silence du saint-siége rendait à la fois plus vigoureuse et plus légitime.

La révolution de 1830 survint et plaça Louis-Philippe sur le trône. Le nouveau roi redoutait assez l'opposition de M. de Quélen pour ne pas se susciter à lui-même de graves difficultés en essayant de reconstituer le chapitre de Saint-Denis. Les desseins de sa politique le portaient cependant à la centralisation de tout pouvoir civil et religieux ; cette centralisation ne paraissait possible qu'autant qu'il aurait à ses ordres un prélat qu'il investirait de toutes les dignités

ecclésiastiques; il l'élèverait aux honneurs et aux plus hautes charges de l'État, et il l'emploierait comme un instrument souple et docile pour gouverner toute l'Eglise de France.

Ce primicier, évêque, cardinal, grand aumônier, pair de France et peut-être ministre de l'instruction publique, appellerait autour de lui les ecclésiastiques les plus heureusement doués, et formerait auprès de la cour, et sous sa chaleur bienfaisante, une pépinière d'esprits complaisants dont les talents serviraient mieux le trône que l'autel.

La pensée d'élever à cette haute dignité l'archevêque de Paris avait paru quelque temps occuper l'esprit du roi; on croyait M. Affre timide, craintif, obséquieux, prêt à céder aux volontés de la cour. Le prélat, tout entier à l'Église que la Providence avait placée sous sa tutelle, dut prévoir les dangers de l'avenir et les conjurer, en assurant la paix par de sages précautions. Il consentit aux propositions du gouvernement, mais à la condition que le titre de primicier serait uni à perpétuité à celui d'archevêque de Paris; par cette union on prévenait, d'une part, les conflits de juridiction, et on empêchait, de l'autre, l'autorité qui régit le chapitre de tomber au hasard entre les mains d'un prélat infirme de corps et d'esprit, ou dans celles d'un prêtre dépourvu de l'ascendant nécessaire à cette position élevée. Mais de telles conditions liaient les mains du monarque et brisaient ses espérances: il le comprit. Un des premiers personnages de la cour fut député auprès de l'ar-

chevêque pour l'amener doucement à accepter toutes les pensées et les volontés royales. Dans cette négociation on mit sous les yeux du pontife les hautes destinées qui lui étaient réservées, l'autorité presque souveraine qu'il exercerait sur toute l'Église de France. « Vous serez à la tête de l'épiscopat, lui disait-on, vous conduirez ce grand corps.—Monsieur le comte, répondit le saint prélat, je ne serai pas à la tête de l'épiscopat, et pour bien des raisons. D'abord, le pape ne pourrait le permettre; ensuite les évêques de France ne le permettraient pas non plus, et ils auraient raison; puis le roi comprendrait bientôt qu'il y perdrait plus qu'il n'y gagnerait; enfin l'archevêque de Paris ne le veut pas et ne peut pas le vouloir. »

On abandonna alors le projet de le nommer primicier. Cependant les relations du roi et de l'archevêque demeuraient encore paisibles; parfois il s'élevait entre eux de légères discussions sur l'institution du chapitre de Saint-Denis; elles étaient encore bienveillantes et en apparence affectueuses. « Le roi est bien puissant, disait un jour le prélat, mais je compte sur sa bonté, et j'espère qu'il n'usera pas de toute son autorité. » Louis-Philippe mettait la main sur l'épaule de l'archevêque en répétant plusieurs fois: « Nous arrangerons tout cela avec un chapeau de cardinal. — Sire, sans chapeau et avec chapeau, il sera toujours impossible de régler cette affaire. »

Le roi changea bientôt de langage. Il paraît que ses premières menaces et sa résolution d'humilier et de briser un prélat qu'il commençait à juger trop indé-

pendant se manifestèrent dans une soirée des Tuileries et au milieu d'une conversation que le monarque tenait dans l'embrasure d'une fenêtre avec un des évêques les plus éminents de France ; on parlait de la nouvelle organisation du chapitre de Saint-Denis. « Sire, vous ne le ferez jamais, dit le prélat. — Comment ! le saint-siége consent ; je le veux ; dans une année cette affaire sera achevée. — Non, sire, vous ne le ferez pas. — Et pourquoi ? — Parce que vous serez empêché de le faire. — Et qui m'empêchera ? — L'archevêque de Paris. » Le roi s'irrita, et depuis ce jour il parut regarder M. Affre comme un ennemi.

Le projet de constitution du chapitre fut rédigé ; il portait que le primicier exercerait à perpétuité, au nom du souverain pontife et du saint-siége apostolique, la juridiction spirituelle sur l'église de Saint-Denis, sur les capitulaires et sur les établissements royaux dépendants du chapitre ; un autre article affranchissait cette église, le chapitre, l'institution royale de la Légion-d'Honneur et ses succursales de la juridiction spirituelle, tant ordinaire que déléguée, de l'archevèque de Paris. Effrayé par les dispositions de ce projet, le prélat qui l'avait connu dès les premiers jours d'avril 1842 s'était empressé d'écrire au roi le 12 du même mois et de lui exposer les motifs de son opposition. Il terminait ainsi : « Si, contre mon attente, mes raisons ne paraissent pas décisives à Votre Majesté, il me resterait encore à réclamer une grâce que j'attends de sa bonté et de sa justice : c'est qu'avant de rien statuer, le roi veuille bien désigner ou faire

désigner par M. le garde des sceaux une personne digne de sa confiance, qui discute avec moi le projet d'exemption. J'ose espérer que les garanties résultant de formes préalables, garanties accordées à tous les évêques quand il s'agit de l'établissement le plus obscur, ne seront point refusées à l'archevêque de Paris au sujet du chapitre de Saint-Denis.

« Le roi daignera accueillir avec sa bonté ordinaire des observations qui sont dictées autant par mon attachement à l'État, mon dévouement et mon profond respect pour le roi, que par l'intérêt que je porte à mon diocèse. » Aucune réponse ne fut faite à cette lettre. Quatorze jours après, l'archevêque reçoit le projet des statuts, et il écrit le même jour (26 avril) à S. E. le ministre des cultes, qui les lui avait transmis : « Jamais, sous un régime où toutes les classes de la société souffraient plus ou moins de l'abus du privilége, on n'avait proposé rien d'aussi exorbitant, et on me le propose sous un régime où toutes nos lois respirent l'égalité. Je me demande ce que j'ai fait pour qu'on prenne contre moi de telles précautions.

« Voilà ma première impression en lisant le projet. Du reste, je l'examinerai avec soin, et j'aurai l'honneur de vous demander ensuite à discuter mes observations avec une ou deux personnes que vous désignerez à cet effet. Il me semble qu'une chose aussi grave mérite l'examen d'une commission mixte. »

Cette demande, qui semblait raisonnable et juste, ne fut pas accueillie. Un silence persévérant fut à peu près la seule réponse aux instances de

l'archevêque pour obtenir un examen quelconque d'une dérogation grave à l'état présent du clergé de France. On ne répondit pas davantage à un autre mémoire dont il sera question plus tard. Ce ne fut que par hasard que l'archevêque connut l'impression produite par ce document sur quelques membres du cabinet. Il paraît certain que deux ministres furent peu favorables à l'exemption; l'opinion des autres est restée inconnue.

Le privilége fut néanmoins sollicité presque immédiatement auprès du saint-siége, et l'archevêque ne tarda pas à avoir l'assurance qu'il serait accordé. « *C'est une affaire qu'il faut arranger ici*, lui disait M. l'internonce. Le pape ne refusera point. L'intérêt de l'Église le décidera à cette concession. » La même chose, et dans le même temps, était écrite de Rome presque dans les mêmes termes par un ecclésiastique chargé de l'informer des dispositions du pape. Avec des renseignements aussi peu rassurants, et ignorant les motifs que l'on faisait valoir, le prélat a été conduit, comme il l'avouait lui-même, à faire soit auprès du roi, soit auprès du pape, des démarches non-seulement inutiles, mais de nature à nuire à la meilleure des causes.

L'archevêque de Paris, instruit des projets du gouvernement et acquérant d'autre part la conviction qu'ils seraient confirmés par le pape, ne pensa plus qu'à les rendre moins dangereux. Les modifications proposées dans son mémoire adressé au roi étaient devenues impossibles; il essaya d'en obtenir d'autres

qui pussent atténuer le péril de l'innovation. Cette espérance, loin d'être repoussée, fut encouragée par le ministre des cultes qui n'avait jamais paru très disposé à faire prévaloir l'exemption ; mais cet espoir, quoique donné avec sincérité, fut encore déçu.

Il lui avait donc été permis de proposer des amendements au projet du gouvernement. Ce projet, ainsi modifié par le prélat, conservait encore une exemption très étendue ; elle pouvait devenir une source d'abus; mais sans appui pour soutenir son droit, privé de la plus grande force qu'il pût désirer en pareille circonstance, c'est-à-dire de la connaissance des arguments employés par le roi auprès du saint-siége, l'archevêque n'aspirait qu'à réduire, ne fût-ce que légèrement, les inconvénients redoutés. Il tremblait d'ailleurs d'initier le public dans une affaire qui pouvait devenir l'objet de fâcheux et peut-être de scandaleux débats. Jugeant, par le refus qui lui était fait d'ouvrir une discussion contradictoire avec un délégué du gouvernement, que toutes ses démarches à Paris étaient inutiles, l'archevêque de Paris eut recours au saint-siége, sans avoir beaucoup plus d'espoir de ce côté.

Le souverain pontife, considérant le bien de l'Église entière, voulait satisfaire aux vœux d'un gouvernement qui pouvait influer puissamment sur les intérêts les plus chers de la catholicité. Il faisait une concession dont l'acceptation lui importait fort peu, car un chapitre composé de dix évêques âgés et infirmes qui ne devaient jamais résider à Saint-Denis, un autre chapitre de dix prêtres n'ayant aucune

charge d'âmes, formaient une institution à laquelle l'episcopat et le chef de la catholicité devaient donner moins d'estime et de confiance qu'à ces ordres religieux qui exercent dans le monde entier le ministère de la prédication et les autres fonctions sacerdotales ; et cependant, depuis le Concordat, pas un de ces ordres n'avait été soustrait à la juridiction de l'ordinaire.

Dans le mémoire adressé au pape, l'archevêque protestait également de sa déférence aux vœux et aux désirs du monarque ; mais en même temps il conjurait le saint-siége de ne point le forcer à céder un droit dont l'abandon serait funeste, et de faire précéder au moins les graves décisions de la cour de Rome d'une enquête qui pût éclairer Sa Sainteté sur la véritable situation du chapitre de Saint-Denis et du diocèse de Paris. Il ne reçut aucune réponse ; la bulle qui accordait l'exemption fut signée le 5 avril 1843 ; elle confirmait le projet ministériel, sauf que les deux succursales de la Légion-d'Honneur n'étaient pas comprises dans l'exemption.

Aussitôt que l'archevêque acquit la certitude de la concession pontificale, il exprima au monarque, avant même la notification du privilége, sa disposition à ne point faire de nouvelles oppositions. « Nous n'avons jamais aimé la lutte, écrivait-il quelque temps après, et il nous est impossible d'exprimer combien celle-ci nous était devenue pénible. Cette peine était augmentée par le surcroît d'embarras qu'elle faisait peser sur nous au début d'une admi-

nistration très laborieuse et remplie de tant de difficultés; mais nous fûmes encore plus douloureusement affecté lorsque nous vîmes tous les sacrifices faits à la paix à peu près méconnus. Nous aurions facilement trouvé un appui dans l'opinion publique si nous l'y avions cherché : elle est si peu favorable au privilége! Nous préférâmes ne pas lui demander un secours aussi puissant, dans la crainte qu'il ne tournât à notre seul avantage et ne fût dommageable à tout ce que nous voulions ménager et respecter. »

Au mois de février 1846, l'archevêque apprit que le gouvernement devait présenter aux chambres un projet de loi ayant pour objet de donner une existence légale à l'exemption accordée par le saint-siége. Convaincu de l'inutilité d'une lutte plus longtemps prolongée, et en même temps animé du plus profond respect pour les décisions du saint-siége, le prélat dut s'abstenir de nouvelles protestations; il pensa toutefois qu'il lui serait permis de mettre son honneur et sa responsabilité à couvert en livrant aux deux chambres l'histoire de toutes les discussions que cette grande question avait soulevées. Il ne voulait pas non plus, disait-il, que si un jour le saint-siége regrettait sa condescendance, et si le gouvernement et le chapitre de Saint-Denis lui-même déploraient l'adoption de cette loi, il pût être accusé d'avoir volontairement accepté un état de choses contre lequel il avait manifesté si souvent et si énergiquement des convictions défavorables. Dans cette pensée, il rédigea et adressa aux députés et aux pairs de France un

mémoire historique sur la constitution du chapitre de Saint-Denis depuis 1806 jusqu'à 1843 et sur l'opposition motivée des différents archevêques de Paris à des exemptions aussi funestes à l'Église qu'à l'État[1]. Plusieurs personnages éminents ouvrirent les yeux et résolurent de combattre les projets de la cour. Le roi n'en fut que plus ardent à poursuivre leur réalisation; la loi fut proposée et adoptée à la Chambre des pairs. Alors le prélat présenta au monarque lui-même un nouveau mémoire, non plus sur le chapitre de Saint-Denis, mais sur les dangers que susciterait la formation d'un clergé dynastique. Il s'exprima avec cette noble indépendance et cette fermeté qu'inspiraient aux évêques des premiers siècles le courage de la foi et l'amour de l'Église. Les passages que nous citons en sont d'assez beaux témoignages. « Le gouvernement du roi, disait-il, est très préoccupé des moyens de former un épiscopat dynastique, convaincu sans doute qu'il parviendra facilement, par ce moyen, à exercer une influence utile à ses intérêts, soit sur les fidèles, soit sur le clergé. »

« Nous devons faire sur ce projet quelques réflexions, afin de prévenir les graves erreurs auxquelles il nous semble devoir conduire ceux qui l'ont conçu.

« Que peut être un évêque dynastique? Il ne peut être lié au roi et au gouvernement comme l'étaient les évêques de l'ancien régime; notre droit public rend la chose absolument impossible.

(1) Nous nous sommes servis de ce mémoire pour la rédaction de ce chapitre.

« Comment, avec nos mœurs actuelles et sous l'empire d'une constitution qui exclut un évêque de toutes les assemblées délibérantes, essaierait-il d'agir et de parler pour le roi, comme à l'époque où le clergé formait le premier corps de l'État?

«Comment, avec la liberté des cultes, un évêque pourrait-il parler de la protection du gouvernement, comme le faisaient ses pères, lorsque l'Église catholique était exclusivement protégée par toute la législation du royaume?

« Comment un évêque pourrait-il parler au gouvernement et du gouvernement qui, en vertu de notre constitution, peut n'être pas catholique, n'être pas même chrétien, comme il parlait du roi et au roi lorsque l'État tout entier était catholique? Comment, lorsque, par suite des nécessités vraies ou prétendues de la politique, le gouvernement a souvent été conduit à favoriser les autres cultes beaucoup plus que l'ancienne religion de la France et à accorder un odieux monopole à ceux qui donnent un enseignement qui n'est pas même chrétien; comment, lorsque les écoles catholiques sont assujetties à d'odieuses entraves et que les diverses institutions religieuses, chères à l'Église, rencontrent des obstacles presque insurmontables à leur existence légale ou sont l'objet d'une surveillance aussi vexatoire qu'inutile; lorsque les églises paroissiales elles-mêmes, cette institution fondamentale du catholicisme, sont moins favorisées que les temples des dissidents, sont sacrifiées aux exigences et aux caprices de certains maires et de

certains conseils municipaux ; comment, en présence de tous ces faits, un évêque pourrait-il tenir le même langage et la même conduite que tenaient les évêques sous Louis XIV ?

« Nous ne désirons pas assurément cet ancien régime; nous acceptons toutes les conséquences de cette situation, telle que nous l'a faite notre constitution, pourvu que cette constitution ne soit pas habituellement interprétée contre nous, ou plutôt contre les vrais intérêts de l'Église, et, nous ne craignons pas de le dire, contre les intérêts bien entendus de l'État et de la dynastie qui nous gouverne.

« Entendrait-on par un évêque dynastique celui qui accepterait le rôle de fonctionnaire public, s'occuperait des intérêts politiques, comme pourrait le faire le préfet d'un département, recevrait et exécuterait les instructions du ministre des cultes, comme un préfet reçoit et exécute les instructions du ministre de l'intérieur? Un tel évêque ne serait pas catholique, mais russe ou anglican; il serait en outre un mauvais fonctionnaire, très peu propre à défendre les intérêts du roi et du gouvernement. Cet évêque, considéré comme prévaricateur par les catholiques, passerait aux yeux des ennemis ou des personnes indifférentes pour un intrigant méprisable.

« Le jour où un tel évêque prêchera une politique même raisonnable, sa parole deviendra un objet de contradiction et sa personne un objet de dédain et de haine. Quels services peut attendre le gouvernement de cet étrange successeur des apôtres?

« Si l'on entend par un évêque dynastique celui qui est sincèrement soumis au gouvernement, qui est disposé à exprimer hautement sa reconnaissance envers lui aussitôt qu'une situation plus heureuse de l'Église rendra possible l'expression de ce sentiment, il n'est pas difficile de trouver de tels évêques. Ils existent déjà, et leur ministère, sans avoir un but politique, sera toujours plus utile au gouvernement. Ils seront sans doute sobres de protestations, peu empressés auprès des autorités, peut-être même peu complaisants pour elles; mais s'ils ont la mansuétude évangélique, ils sauront éviter toutes les oppositions nuisibles; s'ils ont les vertus sacerdotales, la sagesse et l'expérience indispensables pour l'administration d'un diocèse, ils auront aussi l'autorité suffisante pour prévenir des manifestations imprudentes, pour inspirer une soumission qui rendra l'action du pouvoir plus facile. »

Le roi, irrité d'une longue opposition qui avait contrarié l'accomplissement de ses volontés, fut encore plus offensé de l'indépendance et de la fermeté de ce langage, et comme l'imagination grossit toujours les dangers, il supposa que le prélat soufflait la discorde dans l'épiscopat, dans les journaux et dans cette partie de la Chambre des députés qu'entraînaient, selon lui, des passions aveugles et ennemies.

Il manda le pontife; ses paroles furent d'abord graves et sévères; il s'anima peu à peu, s'irrita et parut à la fin dans une violente colère. L'archevêque demeura calme et comme impassible. « Avec vos mé-

moires et vos journaux vous portez le trouble partout, dit le roi ; je sais aussi qu'il y a peu de temps vous avez tenu un concile à Saint-Germain. — Sire, nous n'avons point tenu de concile ; mes suffragants sont venus me voir et nous avons traité de différents points de discipline ecclésiastique. — Vous avez tenu un concile, je le savais bien ; vous n'en aviez pas le droit, monsieur l'archevêque. »

Le prélat, racontant lui-même cette scène, disait qu'il avait d'abord répondu au roi avec beaucoup de déférence, qu'il évitait presque de le regarder, mais qu'à ces mots il éleva les yeux, et, les fixant sur le roi, il dit avec fermeté : « Sire, nous en avions le droit; toujours l'Église a eu le droit d'assembler ses évêques pour régler ce qui pouvait être utile à leurs diocèses. — Ce sont là vos prétentions... mais je m'y opposerai. L'on m'a dit aussi que vous aviez envoyé un ambassadeur au pape ; je sais que vous lui demandiez la permission de faire gras le samedi, et en cela je vous approuve. — Sire, nous avons envoyé, en effet, un ecclésiastique présenter quelques demandes au souverain pontife ; cela même est dans le droit de tous les fidèles, et à plus forte raison des évêques. — Et que lui avez-vous demandé encore, je veux le savoir. — Si c'était mon secret, je pourrais le confier au roi; mais c'est aussi celui de mes suffragants, et le roi trouvera bon que je le garde. » A ces mots le monarque s'emporta, prit le prélat par le bras et dit d'une voix très haute : « Monsieur l'archevêque, prenez garde, on brisera votre mitre sur votre

tête[1]. » L'archevêque salua et sortit. Ce fut sa dernière entrevue avec Louis-Philippe. Quelques mois après, la puissance du monarque était brisée, et le prélat, au milieu des révolutions de toutes les choses humaines, acquérait une autorité plus grande et une gloire impérissable.

(1) D'autres paroles ont été attribuées au prélat. D'après le récit des *Annales philosophiques*, le roi aurait dit à M. Affre : « Souvenez-vous bien que l'on a brisé plus d'une mitre ; » et l'archevêque aurait répondu : « Cela est vrai, sire ; mais que Dieu conserve la couronne du roi, car l'on a vu briser aussi bien des couronnes. » J'ai entendu deux fois le prélat raconter cette anecdote : je n'ai jamais entendu ces dernières paroles ; les amis du prélat que j'ai consultés ne les ont pas entendues non plus. On a sans doute attribué, par méprise, à l'archevêque de Paris ce qui appartient à un autre évêque de France, je crois à l'évêque d'Ajaccio.

CHAPITRE XXXVIII.

Traité de l'indépendance de l'Église, de la tolérance civile et religieuse et des rapports de l'Église et de l'État (ouvrage inédit).

1845.

Au milieu de ces luttes contre les empiétements de la puissance civile, l'archevêque de Paris forma le projet d'éclairer les esprits engagés dans ces débats par un grand ouvrage où il tracerait les limites des deux pouvoirs et ferait valoir les droits et l'autorité de l'Église. On se rappelle qu'à l'âge de vingt-trois ans il avait conçu le dessein d'écrire l'histoire de la tolérance religieuse. L'ébauche de ce travail était demeurée ensevelie dans ses cartons. Il le reprit en 1845 et résolut, après un mûr examen, de le faire servir à la controverse qu'il engageait; mais il fallait lui donner une forme nouvelle, l'étendre sur un plan plus vaste, l'adapter aux lois de notre époque. Il abandonna donc la méthode historique, afin de traiter une question de philosophie religieuse et sociale et de faire entendre un langage plus conforme à l'état présent des esprits. Il divisa en même temps cette controverse en trois parties distinctes. « J'aurai un premier volume, disait-il, sur l'in-

dépendance de l'Église, un second sur la tolérance civile et religieuse, et un troisième sur les rapports des deux pouvoirs. »

Il fallait d'abord asseoir les bases de cet édifice en posant les principes de ces longues dissertations. Il le fit dans une introduction où il exposa le plan de son ouvrage et marqua avec une grande précision et clarté le sens et l'étendue des diverses questions qu'il allait parcourir.

Le caractère spirituel de l'Église, son gouvernement, ses lois, sa destination montrent assez qu'elle est libre et indépendante. Elle a des droits essentiels qu'elle ne peut aliéner. Ainsi elle ne pourra jamais se dessaisir de son enseignement doctrinal, ni consentir qu'un pouvoir étranger rédige son code de discipline ou lui impose une liturgie. Elle n'abandonnera pas non plus la collation des pouvoirs spirituels qu'exercent ses ministres.

L'Église a d'autres droits dans l'ordre même spirituel qu'elle peut aliéner en partie ; il lui est permis de traiter avec un prince soumis à sa foi, de lui confier la défense de ses décrets disciplinaires, de lui céder le choix direct des évêques, sauf à contrôler ce choix, à l'approuver ou à le rejeter, et avec la réserve essentielle que l'institution canonique émanera du supérieur spirituel. Mais cette alliance n'est possible qu'avec un gouvernement catholique, et de là il résulte que moins l'Église aura de rapports avec la puissance temporelle, et plus elle sera indépendante ; jamais elle n'a

été plus libre dans son régime intérieur que sous le glaive des persécuteurs.

Enfin l'Église a des droits qu'elle tient de la concession des gouvernements. S'ils constituent des priviléges, l'archevêque ne prétend pas s'en occuper, parce qu'ils n'existent plus en France ; mais s'ils appartiennent au droit commun, il ne manquera pas de les examiner, parce qu'on ne peut, sans injustice, les refuser à l'Église, bien que de leur nature ils soient temporels.

Ainsi, dans la première partie de ce grand ouvrage, l'archevêque traitera de l'indépendance de l'Église, et d'abord de celle qui lui est propre; en second lieu, de celle qui lui est acquise par la suppression des faveurs dont on l'avait autrefois gratifié; et enfin de celle qui est consacrée par la législation civile et à laquelle tous les citoyens ont un droit égal.

Les travaux de l'administration n'ont pas laissé au savant prélat le loisir d'exécuter même les premiers desseins de son vaste plan. Il s'est arrêté après avoir démontré que l'Eglise, société spirituelle, est essentiellement libre et indépendante. Les preuves empruntées à la raison et aux saintes Écritures, les traditions de l'antiquité chrétienne, les admirables protestations des Pères et des conciles, les actes et les aveux des princes qui ont protégé la foi et de ceux qui l'ont combattue; les luttes de l'Eglise, dans tous les temps, contre les envahisseurs du pouvoir, tout a été invoqué dans la défense de cette thèse.

Il parait cependant que le prélat n'avait pas mis

la dernière main à ce travail. Reprenant certaines parties, il leur donna de si larges développements que l'harmonie du premier plan avait disparu, et une reconstruction entière devenait nécessaire pour rendre à tout l'ensemble de justes proportions. Ainsi nous retrouvons dans ses manuscrits une dissertation isolée sur cette vérité, que jamais le pouvoir temporel n'a réussi à constituer une Église ; c'est un des chapitres de ses premiers essais et qu'il a jugé à propos de fortifier et d'étendre. Dans un autre fragment laissé à part et qui devait former sans doute le couronnement de cette grande œuvre, l'archevêque fait voir que l'affranchissement de l'Eglise est un grand bienfait pour la société. Il montre que son indépendance est utile aux divers gouvernements catholiques, parmi lesquels elle établit un droit des gens qui n'est pas contesté et qui forme un puissant lien social. Elle est favorable à la liberté politique et morale, elle prévient de dangereuses commotions, fait respecter les gouvernements légitimes, et même le pouvoir de fait dans tout ce qui est utile à l'ordre public. En temps de révolution, elle est la gardienne de la morale et des vérités les plus essentielles à la vie du peuple. Enfin, sans elle, il y a contradiction dans les principes qui forment notre droit public. Nous présenterons quelques fragments de cet ouvrage.

« Les annales de la jurisprudence nous ont transmis les sentences judiciaires, tristes monuments des folies auxquelles l'esprit de parti peut conduire des corps d'ailleurs aussi respectables que nos anciennes

cours de justice ; mais ce que ces hommes ne disent pas, ou du moins ce qu'ils ne font pas assez connaître, ce sont les luttes intestines établies dans la hiérarchie ecclésiastique, dans les communautés, dans les cités, dans les provinces, dans les familles ; c'est ce travail intérieur d'une société où des milliers de révolutions inaperçues préparent ces grandes et terribles révolutions qui, en ébranlant un pays comme la France, ébranlent le monde entier. Des esprits superficiels pourraient seuls nous accuser d'exagérer les résultats de causes qui, à leurs yeux, n'ont pu être assez fécondes pour produire un tel bouleversement social. Mais les esprits sérieux et méditatifs verront facilement, en approfondissant notre histoire, que les sophistes et les novateurs du dix-huitième siècle ont trouvé une cause ou plutôt un prétexte à leur mépris pour l'épiscopat dans la manière injurieuse dont il était traité par la magistrature. Les premiers pasteurs ainsi abaissés, la révolte des prêtres dissidents ou scandaleux est devenue plus facile, les attaques contre les décisions de l'Eglise plus hardies ; après celles-là en sont venues de plus décisives ; aux ennemis du catholicisme ont succédé ceux du christianisme. Quand on lit la correspondance de ceux-ci pendant le dix-huitième siècle, on voit à quel point ils savaient apprécier l'utile secours que leur prêtaient la magistrature et le jansénisme. Ils comptaient beaucoup sur eux, et ils n'y comptaient pas en vain.

« L'un et l'autre furent puissants pour porter le désordre dans le camp de l'Eglise. Les communautés

les chapitres, les curés, demeurèrent en grande majorité soumis à leurs supérieurs légitimes; mais trop souvent quelques-uns d'entre eux se jetèrent dans une scandaleuse révolte, parce qu'ils étaient assurés de trouver des soutiens dans certains parlements. Les fidèles imitèrent les corporations et les prêtres insubordonnés. L'incrédulité, fille du protestantisme, importée de l'Angleterre, trouva dans la corruption des mœurs de l'époque, et surtout dans les désordres de la Régence, son principal aliment. Nous avouons ce fait parce que nous sommes éloignés de tout système exclusif, de toute manière absolue d'expliquer des erreurs funestes qui n'ont pas été produites par une cause unique, mais par des causes multiples et compliquées. Elle trouva également un secours trop efficace, et peut-être décisif, dans des conflits qui compromettaient la religion en humiliant son sacerdoce, en fomentant des résistances contre lui, non pas seulement des résistances à ses envahissements ou même à des priviléges, ou à des droits temporels légitimement acquis, mais à ses droits spirituels les plus sacrés, les plus inaliénables. Voici un résultat beaucoup plus incontestable de la conduite des parlements.

« Nous avons dit tout ce que la constitution civile produisit de maux. Or, s'il est un fait démontré, c'est que cette constitution fut produite elle-même par le jansénisme et les parlements. Il nous serait facile de prouver qu'elle ne renferme pas un seul article qui n'eût été déjà soutenu par quelque jurisconsulte ou ne fût justifié par quelques arrêts. Elle résumait

admirablement les erreurs de tous ces prétendus catholiques qui avaient brisé un à un les liens qui les attachaient au centre de l'unité et qui, sans nier les droits de l'épiscopat, les enchaînaient de manière à ne plus lui laisser qu'une autorité impuissante.

« La constitution civile était toute faite dans l'esprit de ceux qui, plus tard, s'en déclarèrent les partisans. Elle fut rédigée par Camus et votée par l'Assemblée constituante.

« Mais elle fut conçue par le jansénisme et par certains jurisconsultes qui en avaient adopté les principes. Voilà ses véritables auteurs. Si elle a été si funeste à la liberté religieuse, puisque c'est par elle qu'a commencé une horrible persécution ; à la société qu'elle a remplie de troubles, et même au pouvoir révolutionnaire de l'époque qu'elle est parvenue à rendre plus odieux, il est juste, il est nécessaire de faire remonter ces désordres à leur cause réelle.

« Que l'on juge maintenant si les fruits étant aussi amers, l'arbre qui les a portés a pu être bon et utile. Mais nous devons consigner ici une observation qui fera mieux comprendre ce qu'ils renfermaient de venin.

« Les grandes erreurs qui perdent les peuples ont toujours besoin d'une transition pour pénétrer dans toutes les classes de la société. La République aurait fait frémir non-seulement la France, mais l'Assemblée constituante elle-même, si elle eût été immédiatement proposée. Il en fut de même du culte de la Raison et de toutes les saturnales impies qui désolè-

rent notre patrie. La constitution civile fut un intermédiaire nécessaire au génie de l'impiété, comme une mauvaise institution politique le fut au démon de l'anarchie. Le schisme ne servit plus que de transition ; car ses bassesses et ses turpitudes, en rendant la nouvelle Église si méprisable, firent trouver moins horrible le règne de l'athéisme. Certes, les Dupuis, les Pithou, les Talon, les Castillon, les Camus, partisans de l'asservissement de l'Église dans le cours du dix-septième et du dix-huitième siècle, étaient loin de prévoir les dernières et pourtant inévitables conséquences de leurs principes. Nous trouvons encore ici admirablement justifié le reproche que nous leur avons fait d'être hostiles à la liberté et au pouvoir ; à la liberté d'abord. Si le chef de l'État était, comme il y a quarante-sept ans, investi de l'autorité législative, maître des finances de l'État et de tous les emplois publics, quel est l'homme vraiment libéral qui ne serait effrayé de l'immensité de son pouvoir ? Eh bien ! les anciens adversaires de l'Église ne parlaient jamais de ravir un de ses droits sans le réclamer au nom du prince et à son profit, ce moyen de plus de domination, afin, disaient-ils ingénieusement, *d'arrondir sa couronne.* « La couronne du roi est ronde, » était une des maximes de ces étranges publicistes. Ce n'était pas assez qu'il pût dire, comme Louis XIV : *L'État, c'est moi.* Ils voulaient que l'Église fût dans l'État, afin d'ajouter, si cela lui convenait : *L'Église, c'est moi.* Vous ne trouverez pas un livre de nos anciens jurisconsultes qui ne mette toujours le prince

en avant pour lui attribuer la même autorité sur les lois de l'Église et sur celles de l'État. Dans leur système, le prince ne faisait sans doute ni les bulles ni les canons, mais aucune bulle, aucun canon n'était obligatoire que suivant son bon plaisir, et puisque c'est le droit d'obliger qui constitue la puissance législative, le pape et ses conseils n'étaient, à vrai dire, que les rédacteurs ; le roi était le vrai législateur qui promulguait et donnait sa sanction aux décrets de l'Église. Il en était aussi le suprême administrateur, puisqu'il n'y avait pas de cause spirituelle dont il ne connût. Le tabernacle lui-même pouvait être ouvert, et les saintes hosties distribuées en son nom, à son commandement. Voilà ce qu'ont justifié, décrété, exécuté les parlements. Faut-il s'étonner si un jurisconsulte, l'auteur de *la Science du gouvernement* (t. V, ch. v, sect. III), a été jusqu'à soutenir que tous pouvoirs doivent être réunis en un seul, afin, disait cet habile homme, de prévenir les chocs et les divisions, et de concourir au même but? Les chocs furent prévenus, en effet, comme personne ne l'ignore. Jamais il n'y en eut autant que sous l'empire de ce principe, soutenu d'une manière plus ou moins explicite par tous les adversaires de la juridiction ecclésiastique. Ils n'étaient d'ailleurs que les avant-coureurs du choc plus terrible qui devait briser la monarchie.

« Pour ce qui concerne l'Église, nous n'aurions pas applaudi à l'usage qui, depuis Louis XIV, faisait choisir les évêques d'une manière presque exclusive dans le

corps de la noblesse. Nous aurions encore moins justifié les abbayes en commande, la trop grande inégalité des bénéfices, la décadence de certaines congrégations religieuses. Ces abus et d'autres encore nous auraient trouvés aussi sévères que qui que ce soit, sans être ni aussi téméraires dans les réformes difficiles, ni aussi injustes en coopérant à une spoliation inique, ni aussi despotes, ni enfin aussi atroces en opprimant d'abord les consciences pour arriver rapidement à la confiscation et au supplice. Tout cela est fort étranger à notre thèse. Il ne s'agit pas de faire l'apologie des richesses du clergé qui cependant, sauf quelques exceptions, les employait utilement; il s'agit uniquement de savoir si les parlements, le jansénisme, les philosophes du dix-huitième siècle, alors même qu'ils auraient donné certaines libertés politiques à la France au lieu de l'anarchie qu'ils firent triompher, pouvaient, sans péril pour d'autres libertés, pour le pouvoir, pour la société, porter atteinte à la liberté de l'Église et, plus tard, bouleverser sa constitution. Nous croyons avoir prouvé qu'ils ne furent étrangers à aucun de ces maux et qu'ils avaient encore moins le droit de les produire.

« Dans un pays comme l'était la France en 1808, travaillé par l'impiété et peuplé de tant de capacités littéraires, scientifiques, politiques, assez indifférentes aux droits de l'Église, il semble qu'un souverain tel que Napoléon, aussi puissant par ses talents militaires, par son caractère inflexible et les rares ressources de son génie, pouvait impunément étendre sa

domination sur un clergé désarmé et si peu soutenu. Cependant Napoléon ne l'a pas fait sans danger pour lui. La cause la plus apparente, la plus efficace, si l'on veut, de sa chute a été son ambition; mais à toutes les inimitiés que lui avait suscitées son despotisme, inimitiés qui expliquent seules l'abandon si spontané de la nation, il faut bien ajouter la désaffection produite par sa conduite envers l'Église et envers son chef. La France l'applaudit avec transport quand il releva les autels; elle s'inquiéta quand il manifesta le projet de les asservir; elle applaudit encore quand elle crut leur liberté assurée par sa chute. Les sentiments catholiques ne se manifestèrent pas seuls, ils n'agirent pas seuls, mais ils agirent, et plus qu'on ne le pense. L'exemple d'un homme aussi pénétrant que Napoléon, qui ne prévit pas ce que pouvait contre lui la puissance morale de l'Église, par le seul effet de son légitime mécontentement, nous explique les mécomptes d'un souverain aussi habile que le roi de Hollande, et comment d'autres souverains se font encore illusion en s'obstinant à conserver un système toujours inutile pour eux et si funeste dans certaines crises sociales. Mais quel est le pouvoir qui a jamais trouvé qu'il était trop flatté? Quel est celui qui a refusé de s'agrandir ou de conserver ce qu'il possédait à tort ou à raison? Quand est-ce qu'il a abandonné, sans y être contraint, des droits périlleux à exercer?

« C'est un phénomène rare dans l'histoire; mais la royauté en est moins coupable que ses flatteurs. Si

l'histoire nous montre des souverains comme les empereurs dégénérés de Constantinople, comme Henri VIII et quelques autres, épris de l'aveugle et sotte ambition d'être les chefs de l'Église, ou de se mêler à temps et à contre-temps de ses dogmes et de sa discipline, le plus souvent nous les voyons trompés, entraînés par des partis fanatiques ou par des roués en politique, qui pensent moins à l'avenir de la royauté et de la nation qu'à leurs intérêts du moment auxquels tout le reste est sacrifié. »

La seconde partie de cet ouvrage devait offrir l'exposition raisonnée de tous les principes de la tolérance religieuse et civile. Elle présentait encore trois grandes divisions. Le prélat se proposait de prouver 1° que l'Église ne condamne pas la tolérance civile, c'est-à-dire l'emploi exclusif des moyens de persuasion ; 2° que, loin de réclamer la contrainte pour empêcher la profession publique d'un culte hétérodoxe, elle la réprouve toutes les fois que les actes de ce culte ne sont pas contraires ou à sa propre liberté, ou à l'ordre public en général ; 3° que l'Église n'approuve point ou ne peut approuver une législation qui déclare explicitement ou implicitement toutes les religions bonnes; qu'elle réprouve positivement la loi qui les consacre toutes en leur accordant une protection égale, les mêmes secours et des priviléges semblables.

En effet, il résulte de cet état un encouragement égal pour la vérité et pour l'erreur; il est impossible d'y voir autre chose; s'il est permis d'accorder une liberté entière à certaines erreurs, il est

immoral de les encourager par des moyens directs. « L'indifférence religieuse, disait le prélat, c'est un état contre nature, un état qui n'existe pas; car l'homme n'est ni ne peut être indifférent sur rien. On ne l'a jamais proclamée, cette indifférence, surtout sous l'empire du christianisme, que pour rendre toutes les erreurs plus fortes contre la vérité, et ainsi ç'a été toujours par intolérance que les philosophes se donnaient pour tolérants. »

Dans la troisième partie de cet ouvrage, le pontife, profitant de sa science des lois civiles et religieuses, devait traiter des rapports de l'Église et de l'État. Il annonce en ces termes les principales idées dont le développement doit compléter et achever son travail : « Si les intérêts de deux ou plusieurs associés sont en commun, les rapports se multiplieront à l'infini et seront de tous les instants, et, s'il n'y a qu'un petit nombre d'intérêts, ils deviendront moins fréquents en proportion.

« Aujourd'hui quel intérêt l'Église et l'État ont-ils en commun? Celui-ci demande-t-il à l'Église des secours pour gouverner, pour défendre ses frontières, pour faire des lois, favoriser les arts? Non, il ne lui confie pas même les pauvres à soulager et la jeunesse à instruire, mission qu'elle est si capable de remplir. Il demande une religion pour avoir une morale, et une morale pour avoir l'ordre. Que demande la religion à l'État? A être défendue contre la violence et contre toute espèce d'actes oppressifs constituant un délit. Mais elle ne réclame point que ses décrets soient

inscrits au *Bulletin des lois*; elle ne sollicite point des faveurs, des richesses, mais seulement que ses temples, ses ministres, son culte reçoivent une faible indemnité des biens qui leur ont été enlevés. Elle demande encore que le législateur, qui ne lui accorde qu'une protection très restreinte, n'abuse pas de sa force pour mettre ses lois en opposition avec des lois sacrées, dont la violation n'est pas moins funeste à la société qu'à l'Église.

« Les services étant ainsi restreints et le plus grand nombre des intérêts séparés, les rapports doivent diminuer. En un sens, les gouvernements actuels ne demandent pas mieux; mais c'est à la condition qu'ils se feront la part qui sera nécessairement celle du lion. Ils retiendront tous les rapports qu'ils jugent, à tort ou à raison, être utiles à leur pouvoir, et ce pouvoir ne dit jamais : « C'est assez; » il veut toujours monter, dit Bossuet. Ils s'embarrassent peu de savoir si, en asservissant l'Église, ils n'énervent pas son influence, et si, celle-ci une fois affaiblie, la société ne devient pas plus difficile à gouverner. Les pouvoirs en général redoutent moins les principes qui les minent sourdement que les contradictions qui leur causent des embarras momentanés et qui souvent ont l'avantage de leur épargner de graves erreurs et de terribles mécomptes.

« Depuis trente-six ans, la tendance du pouvoir en France est de maintenir la dépendance qu'avait l'Église à l'époque où cet inconvénient était compensé par tous les avantages et tous les secours que lui don-

naient la foi des populations, leurs mœurs, les lois du pays, les priviléges, la fortune.

« Cette dépendance devient plus odieuse en proportion de la liberté que notre constitution et notre droit public accordent à toutes les classes et à toutes les professions.

« Nous ferons connaître ces lois. Il est important que le clergé sache d'une manière précise sous quel régime il est placé; mais il est nécessaire aussi qu'il n'ignore pas qu'elles peuvent et doivent être rectifiées. Or, c'est une chose qui dépend de lui beaucoup plus qu'il ne le pense. La justice doit finir par triompher, surtout si elle est défendue avec prudence, avec justice, avec persévérance. »

Tel était le plan de ces discussions. De tous les ouvrages de l'archevêque de Paris aucun n'avait encore embrassé une si vaste étendue; aucun n'avait traité de matières plus importantes ni d'un plus haut intérêt. C'était, comme le pensait le savant pontife, la plus forte controverse qu'il eût encore engagée dans la défense de l'indépendance de l'Église, et il ne demandait que six mois pour arriver au terme de ses travaux. La Providence les lui a refusés. Les ébauches d'un si bel ouvrage sont restées là comme un champ à moitié labouré dont le cultivateur est mort. Dieu suscitera peut-être un jour au sein de l'épiscopat un autre ouvrier qui remuera cette terre déjà féconde et lui fera produire au centuple.

CHAPITRE XXXIX.

Mémoire adressé au souverain pontife sur la situation du clergé de France vis-à-vis du gouvernement. — Vif mécontentement du roi. — Le même mémoire adressé au ministre des cultes. — — Nouvelles contradictions à la cour au sujet du compliment du 1er janvier 1847. — Nouvelles prétentions du monarque et opposition de l'archevêque.

1846 — 1847.

Le gouvernement du roi paraissait plus opposé que jamais à l'indépendance de l'Église. En resserrant les nœuds entre les deux pouvoirs, on songeait moins à les fortifier l'un et l'autre qu'à exploiter l'un au profit de l'autre. Les empiétements de l'autorité civile devenus plus fréquents montraient la volonté ferme et persévérante de faire du catholicisme une grande machine d'administration, et de le réduire au triste rôle du protestantisme d'Angleterre. En présence de ces projets d'asservissement, que l'archevêque redoutait plus pour l'avenir de la religion que le glaive même des persécuteurs, il résolut d'en appeler au souverain pontife et de lui exposer la situation du clergé de France vis-à-vis du gouvernement. Afin de s'entourer de plus de lumières, il pria plusieurs

évêques de venir délibérer avec lui. Ce synode fut tenu à Saint Germain. On y rédigea un mémoire sur les rapports de l'Église de France et de l'État depuis 1830. Les faits qui y furent exposés prouvaient que le gouvernement n'acceptait le règne des idées religieuses qu'autant qu'il était favorable au règne du roi, et que de tous les corps du royaume le clergé était le moins libre, le moins favorisé par les lois, le plus en butte à la défiance et aux exactions du pouvoir. Un agent de la cour vint surprendre les évêques au milieu de leurs délibérations. Il fut poli et affable. L'archevêque de Paris, prompt et simple dans sa franchise, l'accueillit avec ces mots : « Vous venez voir combien il y a d'évêques chez moi? » L'envoyé du gouvernement se garda d'en faire l'aveu ; il partit pour avertir le ministre qui porta aussitôt ses plaintes au roi. Ce fut encore une cause d'irritation.

Cependant on ignorait le sujet des réunions de Saint-Germain. De vagues rumeurs circulaient dans le public et étaient répétées par les journaux, mais rien de certain n'avait transpiré au dehors. Le mémoire achevé, les évêques présents à ce synode le signèrent, et l'archevêque de Paris l'envoya immédiatement par des exprès à tous les archevêques du royaume, afin de le soumettre à leur examen et à leur approbation. Le mémoire revint avec leurs signatures. M. de la Bouillerie, vicaire général de M. Affre, partit aussitôt pour Rome, et plaça sous les yeux du souverain pontife cette protestation de tout l'épiscopat français. Soit que la première nouvelle vint de Rome, soit que

le secret fût trop répandu pour ne pas arriver à la cour, Louis-Philippe en eut connaissance et entra dans une violente colère. De grandes menaces furent proférées contre l'archevêque de Paris et contre tous ses adhérents. Un prélat, témoin de ces emportements, vint au palais épiscopal en instruire M. Affre.

Le lendemain, l'archevêque de Paris, réfléchissant aux paroles menaçantes du monarque, résolut d'affronter l'orage. « Puisqu'ils font tant de bruit, dit-il, je leur montrerai que je n'ai pas de secrets. Les plaintes que j'ai adressées au saint-siége, je vais les leur adresser à eux-mêmes. » Il copia aussitôt et envoya au ministre ce fameux mémoire qui est un des beaux monuments de son épiscopat.

Nous le mettons presque en entier sous les yeux de nos lecteurs :

« 10 décembre 1846.

« Monsieur le Ministre,

« Dans cet exposé, je ne me borne pas à vous parler des faits qui intéressent mon diocèse, parce que, d'après les principes de l'Église catholique, nous sommes tous solidaires; l'épiscopat est *un,* dit Bossuet; *ce qu'un évêque dit, tous les évêques sont censés le dire,* c'est-à-dire que, dans la pensée de ce grand homme, chaque membre est censé parler au nom du corps, quand il se borne à défendre les droits de l'Église ou à exposer ses vrais sentiments, sa véritable doctrine.

« J'arrive sans autre préambule à l'exposé des faits sur lesquels j'appelle l'attention bienveillante de Votre Excellence. Je les reprendrai d'un peu haut parce qu'ils sont étroitement enchaînés depuis seize ans, et qu'ils pourront être mieux appréciés dans leur ensemble que s'ils étaient présentés isolément.

« Avant tout, nous avons besoin de reconnaître les services que le gouvernement a rendus à l'Église dans des circonstances difficiles.

« Après la révolution qui mit entre les mains du roi les destinées de la France, son gouvernement eut la sagesse de comprendre les dangers que lui susciteraient infailliblement les innovations religieuses, quelle qu'en fût la nature. Il ne fut pas moins opposé à des persécutions contre l'Église catholique qui auraient révolté par leur injustice les âmes honnêtes et qui, sous d'autres rapports, seraient devenues la source des plus graves désordres. La résistance à l'entraînement qui se manifesta à cette époque était d'autant plus méritoire que les partisans les plus actifs du changement politique qui venait d'être consommé appartenaient ou aux divers régimes qui avant la Restauration s'étaient montrés peu favorables au catholicisme, ou à une opposition plus jeune qui n'avait nullement dissimulé ses antipathies contre cette religion. Si le gouvernement ne put changer leurs dispositions, empêcher les excès commis à Paris et dans quelques autres grandes villes, arrêter la licence des théâtres et des journaux, faire prévaloir dans certains conseils municipaux des mesures moins hostiles aux

curés, aux frères, aux communautés religieuses, il s'efforça de modérer un mouvement qui devenait de plus en plus menaçant. Nous lui devons la conservation de trente siéges épiscopaux, le rejet des propositions qui avaient pour objet de rétablir la loi du divorce, de supprimer la loi qui prescrit la cessation des travaux publics les jours de dimanche ; c'est aux instructions données par les hauts dépositaires du pouvoir que nous attribuons les rapports plus bienveillants qui, dans le même temps, commencèrent à se former entre les diverses administrations et le clergé. Nous aimons à rappeler de tels services dont nous conservons un souvenir reconnaissant. Ce sentiment n'est pas resté 'renfermé dans nos consciences, nous croyons l'avoir hautement manifesté par notre conduite. On n'a pas oublié celle que tinrent les évêques qui composaient alors le corps épiscopal ; leur résignation la moins méritoire fut de ne former aucune plainte sur des réductions qui leur enlevaient les moyens d'encourager des établissements utiles, de faire l'aumône, et leur laissaient à peine une existence convenable. Cette résignation fut partagée par les curés auxquels les conseils municipaux retranchaient leurs suppléments de traitement. Un sacrifice plus difficile était de renoncer, dans l'intérêt de la religion, à des sympathies que la loi ne peut atteindre et qui étaient justifiées souvent par un sentiment fort légitime de reconnaissance. L'intérêt de la religion obtint plus encore ; le clergé montra généralement un esprit conciliant avec les nouvelles autorités dont

il ne pouvait se dissimuler la longue opposition, non pas seulement à la conduite politique de la Restauration, mais encore à tous les intérêts spirituels et moraux qui nous sont confiés et que nous sommes chargés de défendre. Ce sacrifice fut poussé chez la plupart au point de renoncer à l'exercice des droits politiques.

« Voilà, M. le ministre, ce qu'il importe de bien observer pour connaître les véritables dispositions de la partie la plus généreuse du clergé, de celle qui a le plus de vie, le plus de force morale, d'autorité pour entraîner à sa suite ce grand corps. La conviction que les intérêts de l'Église étaient chers au gouvernement, qu'ils avaient un assez grand prix à ses yeux pour qu'il les préférât aux sympathies et au concours des fauteurs d'anarchie, avait produit un rapprochement très réel, très considérable et surtout très sincère, quoique la manifestation en fût pleine de réserve. Comment cette situation s'est-elle modifiée et d'où est venue la défiance? Vous savez que celle-ci a eu pour cause des déceptions pénibles qui ont accompagné les promesses les plus formelles; vous savez que cette même défiance a commencé au moment où s'est élevée la discussion sur la liberté d'enseignement. Le clergé a fait un raisonnement bien simple. Sur quoi pouvons-nous compter, s'est-il dit à lui-même, si on peut rendre inutile un engagement aussi formel et aussi sacré, un engagement inscrit dans la Charte et qui a pour objet le droit naturel que les pères ont sur leurs enfants? »

Ici le prélat développe une longue série de griefs que je résumerai en une courte analyse.

« Il était facile de faire participer le clergé à la liberté dont diverses législations dotaient chaque année, dans l'ordre civil et politique, les diverses industries et les diverses positions de la société; le contraire a été fait pour le clergé, les lois d'un régime despotique ont été aggravées pour nous seuls.

« Sous l'Empire, nul ne pouvait publier les bulles et brefs émanés du saint-siége ; tout le monde le peut aujourd'hui, excepté les évêques.

« Sous l'Empire, en vertu du Concordat, les curés étaient agréés par le gouvernement; mais si on excepte l'année même du rétablissement des diocèses, l'agrément fut considéré comme une simple formalité, au point qu'il fut sérieusement question de le supprimer. Depuis 1830, le choix de chaque curé est soumis à une longue investigation, pendant laquelle la paroisse est privée de pasteur. Mais ce n'est point là le plus grave inconvénient ; le préfet, toujours consulté sur le choix de l'évêque, prend des informations auprès de personnes qui sont des juges fort peu compétents pour apprécier les qualités du bon curé. A Paris, en particulier, il est arrivé pendant plusieurs années que M. le préfet, ne connaissant pas les sujets, chargeait MM. les maires de prendre des informations ; les maires se déchargeaient à leur tour sur des employés qui recouraient au commissaire de police. Combien le caractère du prêtre et la considération nécessaire à son ministère ne sont-ils pas abaissés par

un tel procédé ! L'agrément que le Concordat n'exigeait pas pour les grands vicaires, les chanoines, les aumôniers de colléges, d'hospices, a été précédé des mêmes investigations et a eu les mêmes inconvénients.

« Les articles organiques ne soumettent à l'appel comme d'abus que les instructions pastorales et les autres actes d'un prêtre ou d'un évêque qui appartiennent à l'exercice du ministère et qui constituent d'ailleurs un empiétement sur les droits de l'autorité civile. Plusieurs lettres pastorales dont l'objet était essentiellement spirituel, une lettre particulière de l'évêque de Châlons adressée à un ami, ont été déclarées abusives. Le but de la loi a été d'ailleurs méconnu ; car vous ne pensiez nullement à réprimer un empiétement réel, mais à satisfaire les exigences passionnées de nos adversaires.

« Sous l'Empire et sous la Restauration, beaucoup de plaintes contre les prêtres étaient dédaignées ; on se contentait d'accueillir les plus graves et les plus motivées. Aujourd'hui toutes les plaintes sont non-seulement écoutées, mais donnent lieu à un examen sérieux, quelque frivoles, quelque suspectes, quelque étrangères qu'elles soient à la surveillance du pouvoir civil.

« Dans la discussion des curés avec les maires et les instituteurs, presque toujours l'administration fait pencher la balance en faveur de ces derniers, et, pour justifier cette préférence, des interprétations nouvelles ont été données aux lois de l'Empire et de la Restauration. La plus considérable, celle du 18 ger-

minal an X, a été l'objet, vous le savez, des légitimes réclamations du saint-siége. Elle est si peu en harmonie avec notre droit public que sa modification devrait être demandée par tous les citoyens amis d'une liberté sincère. Il semble que, dans cette situation, on devrait s'efforcer de la rendre plus libérale dans l'application. Au lieu de cela, on s'est attaché à l'interpréter d'une manière moins favorable pour nous qu'elle ne l'a été sous l'Empire.

« Les bureaux de bienfaisance tiennent d'un décret la faculté de faire des quêtes pour les pauvres, mais le décret ne confère pas un droit exclusif; il suppose même le contraire. Pendant plus de trente ans, personne n'avait pensé à ce droit, qui, s'il était universellement et rigoureusement exercé, serait une affreuse calamité pour la classe indigente. Cependant, sur la plainte de quelques maires, vos prédécesseurs et deux ministres de l'intérieur ont provoqué une décision du conseil d'Etat qui interdit aux curés la faculté de faire des quêtes sans la permission du bureau de bienfaisance.

« Quelle que puisse être l'utilité d'une école dirigée par des institutrices et des instituteurs chrétiens, le curé et les bons catholiques ne pourront l'obtenir si l'autorité municipale s'y oppose, et, pour former cette opposition, elle n'aura pas même besoin de motiver son refus sur le défaut de ressources; l'autorisation est souvent refusée, alors même qu'on ne demande aucun subside à la commune.

« Puisque nous avons parlé des écoles primaires,

nous ferons remarquer : 1° que l'autorité de l'évêque et du curé est plus grande dans toutes les contrées de l'Europe et même en Prusse, pays protestant, qu'elle ne l'est en France; 2° que la loi de 1833 a réduit cette même autorité plus qu'elle ne l'était sous la Restauration et sous l'Empire; 3° que cette loi, qui semble avoir eu pour but de donner dans chaque paroisse un ou plusieurs rivaux au curé, n'a pas paru suffisante; un projet de loi, porté aux Chambres à la fin de la dernière session, était destiné à donner aux instituteurs une plus grande indépendance. On dirait que l'auteur du projet a cherché, sans le vouloir, à réaliser le rêve de certains novateurs qui croient que l'école pourrait remplacer l'Église, et que le maître d'école aurait sur le prêtre l'avantage d'enseigner une morale et une religion naturelles, exemptes de pratiques inutiles et superstitieuses.

« Nous avons rencontré des difficultés bien autrement graves et subi des exigences beaucoup plus arbitraires lorsque les prêtres et les évêques ont voulu former des établissements d'instruction secondaire, surtout lorsqu'ils ont sollicité le plein exercice. Sous l'Empire et sous la Restauration, l'autorité universitaire n'exigeait de ceux qui se présentaient pour instruire la jeunesse que des conditions de moralité et de capacité dont elle restait, à la vérité, le juge; elle ne pensa jamais à aggraver le régime du monopole en y ajoutant des conditions de grades qui ne sont même pas nécessaires à un régime de liberté, mais qui se conçoivent pourtant comme une garantie

d'instruction et d'aptitude à l'enseignement. Depuis quelques années cette même autorité a exigé pour les maisons de plein exercice plusieurs gradués ; lorsque les évêques ont satisfait à cette exigence, on s'est hâté d'en manifester de nouvelles; aussi, il est arrivé qu'après la promesse faite d'autoriser une maison avec deux personnes licenciées, on a répondu que quatre étaient nécessaires ; ceux-ci étant trouvés ont été déclarés insuffisants, et il a fallu s'en procurer un plus grand nombre. Nous avons ainsi éprouvé des refus qui n'auraient pas dû exister, alors même que nous nous serions bornés à présenter des maîtres non gradués, pourvu qu'ils fussent irréprochables et d'une capacité ordinaire.

« Nous avons rencontré moins d'obstacles lorsqu'il s'est agi d'ériger de nouvelles paroisses, pourvu que la concession de ces établissements, vivement désirés par les populations de la plupart des diocèses, fût sollicitée avec beaucoup d'instance par les députés et devînt par ce motif une faveur politique; mais cette faveur nous donne cependant lieu de faire deux observations : la première, qu'en l'absence de l'appui des députés, l'érection des succursales est plus difficile, alors même que le besoin spirituel des habitants la rend plus nécessaire ; la seconde, c'est que, sous ce rapport, les protestants sont beaucoup plus favorisés que les catholiques. Des temples et des ministres ont été accordés dans les localités qui, comme à Reims, ne contenaient pas plus de cinquante protestants, qui, comme à Beauvais, Périgueux, Amiens, n'en possè-

dent que cinq ou six. Nous citons ces villes d'après des témoignages irrécusables que nous n'avons aucunement recherchés. Il est donc probable que si nous voulions recueillir tous les faits de ce genre, ils se produiraient en assez grand nombre. Comment les expliquer, si on ne les attribue à une préférence marquée pour les cultes dissidents?

« Des contestations au sujet de la propriété des églises paroissiales et des presbytères s'étant plusieurs fois élevées, les tribunaux jusqu'en 1837 ont attribué ce droit tantôt aux fabriques, tantôt aux communes, jamais à l'État. Il a été revendiqué depuis dix ans seulement par le gouvernement, pour justifier l'aliénation du terrain de l'ancien archevêché de Paris. Par suite de cette prétention, il en élève une autre qui en est d'ailleurs la conséquence. Il nous refuse la faculté de faire la moindre réparation, le moindre embellissement dans les divers édifices dont nous venons de parler, avant d'avoir obtenu son autorisation. Si quelque secours sur les fonds de l'État est accordé pour ce même objet, le curé ou l'évêque est admis sans doute à faire des observations, mais l'emploi de la somme et la surveillance des travaux sont confiés exclusivement au maire ou au préfet. Cette exclusion donnée au clergé est générale, alors même qu'il s'agit d'objets ayant un intérêt purement moral et spirituel, et sur lesquels les méprises de l'autorité civile sont plus faciles. »

Après l'exposition de ces divers griefs, le prélat poursuit en ces termes :

« Vous ne saurez jamais, M. le ministre, avec quel dédain et quel ton injurieux des hommes auxquels sont confiées nos affaires ont traité l'épiscopat devant des ecclésiastiques respectables et devant certains députés. L'un d'entre eux, fort dévoué au gouvernement et fort digne de foi, nous a rapporté à ce sujet d'incroyables paroles. Si on nous a traités ainsi devant nos amis, que n'a-t-on pas dit à nos adversaires? Et pourquoi cette colère? Parce que nous comprenons nos droits et nos devoirs autrement que ces personnes qui les ignorent complétement.

« En vous exposant ces divers griefs, je ne prétends pas qu'ils puissent être immédiatement redressés; nous serions satisfaits, M. le ministre, si, au lieu d'une tendance à restreindre de plus en plus notre liberté, nous apercevions une disposition certaine et justifiée par quelque acte très significatif à préparer les voies à une situation meilleure.

« Pendant les trois ou quatre premières années de mon épiscopat, j'ai saisi toutes les occasions qui m'étaient offertes pour conseiller la prudence, la modération, pour prévenir les plaintes publiques que je croyais alors être le seul obstacle à la bienveillance du pouvoir; encore aujourd'hui, malgré la peine profonde que j'éprouve en pensant aux entraves que je viens de signaler d'une manière incomplète et bien imparfaite, je suis disposé à blâmer sévèrement non-seulement toute expression injurieuse, mais toute réclamation dont le ton et l'esprit seraient passionnés.

« Je voudrais encore moins céder à l'entraînement

d'un parti politique quel qu'il fût. Tout entier à des devoirs sacrés dont Dieu nous demandera un jour un compte sévère, nous n'avons jamais pris part à des discussions qui leur sont si contraires et qui leur seraient si funestes. Tous nos devoirs envers le gouvernement sont renfermés pour nous dans la fidélité au serment que nous avons prêté au roi. Quel pourrait donc être le motif de nous livrer à une opposition capricieuse? Nous n'avons jamais eu l'ambition d'occuper de nous le public, de nous faire une certaine renommée de courage et d'indépendance; loin d'éprouver ce désir indigne de la gravité de notre caractère et en même temps si dangereux pour le succès de notre mission, nous éprouvons un désir entièrement opposé; nous redoutons toute espèce de conflit; nous aimons la paix, au point de nous surprendre à désirer ardemment un entier oubli; mais avec ce sentiment nous avons celui de la dignité et de la grandeur de notre ministère, des besoins de l'Eglise et des moyens les plus propres à la servir. Nous prétendons, en la servant, être utile au gouvernement lui-même beaucoup plus que si nous flattions les personnages, d'ailleurs fort éminents, qui président à nos destinées politiques; et quand nous parlons ainsi, nous pensons connaître aussi bien que personne les préventions, les moyens ou les obstacles que renferme une société si différente de celle qui nous a précédés. »

Ce mémoire avait été adressé au ministre des cultes, le 10 décembre 1846. Le mois ne s'écoula pas sans

de nouveaux orages. L'archevêque de Paris avait demandé une audience à la reine et lui avait fait connaître que son intention n'était pas d'adresser un discours au roi le premier jour de l'an. Le dernier avait déplu à Sa Majesté ; défense avait été faite de l'insérer au *Moniteur*. Larchevèque se conformerait dorénavant aux usages de ses prédécesseurs et ne prononcerait aucun discours. Louis-Philippe fit mander M. Affre et lui déclara qu'il ne le recevrait pas s'il n'apportait pas un discours. Le prélat fit cette réponse remarquable : « Le roi nous laissera au moins la liberté du silence. » Le monarque s'irrita ; il reprocha vivement à M. Affre de manquer à son devoir. Son devoir était de paraître à la tête du clergé et d'offrir à son roi des souhaits de bonne année. « Sire, je paraîtrai, mais je ne ferai point de compliments ; ceux que j'ai adressés à Votre Majesté lui ont déplu. — Eh bien ! venez, M. l'archevêque, venez, mais je vous blâmerai devant tout le clergé. — Sire, comme il n'est pas convenable que le roi blâme un archevêque devant son clergé, je m'abstiendrai de venir. » Le soir, le garde des sceaux fut envoyé à l'archevêché pour négocier la paix. Il assura que le roi s'était adouci ; il prêcha l'esprit de prudence et de conciliation. Il fallait éviter tout éclat ; le devoir était devenu plus facile. L'archevêque pourrait se contenter de souhaiter la bonne année au roi, et le roi serait satisfait. Ce conseil fut suivi ; mais un sténographe, introduit à cet effet dans la salle du trône, recueillit les quelques paroles que le pontife prononça en se

présentant devant Louis-Philippe, et le lendemain elles parurent dans le *Moniteur*, sous le titre de discours de l'archevêque de Paris au roi, ce qui faisait dire au prélat : « Quand je fais des discours, ils ne les impriment pas, et quand je n'en fais pas, ils les impriment. »

Les ressentiments du roi, un moment apaisés, éclatèrent encore dans une autre occasion. Lors du mariage du duc d'Aumale, Louis-Philippe avait demandé à l'archevêque d'envoyer à Naples les dispenses de publications de bans. Le prélat se rendit auprès du roi et lui annonça que ses volontés avaient été accomplies; il ajouta que de pareilles dispenses n'étaient pas nécessaires. « Et pourquoi, M. l'archevêque? — Sire, l'état des princes etant assez connu, l'Église n'exige pas pour eux les mêmes informations que pour les simples fidèles. — Eh bien ! n'importe ; moi, je veux observer les lois de l'Église, tandis que vous, M. l'archevêque, vous ne les observez pas. — Sa Majesté pourrait-elle me faire connaître en quoi j'ai manqué aux lois de l'Église? — Oui, M. l'archevêque ; vous avez béni la chapelle de Bon-Secours sans l'autorisation de M. le ministre. — Sire, permettez-moi de dire que les ordonnances de l'État ne sont pas celles de l'Église, et qu'un archevêque a le droit de bénir toutes les églises et toutes les chapelles de son diocèse. — Mais vous avez enfreint la loi du 18 germinal qui défend l'érection d'une chapelle particulière sans l'autorisation du gouvernement. — Sire, cette loi n'a eu pour objet que d'empêcher l'ex-

tension de la petite Église. Ainsi, loin de limiter la juridiction de l'évêque, elle doit seulement en maintenir toute l'autorité. — Oh ! c'est votre manière d'interpréter la loi. — Permettez-moi d'ajouter, sire, que le gouvernement du roi gagnerait beaucoup dans l'estime de tous en laissant à l'Église son indépendance. » Le roi se leva, croisa les bras, et cria : « Ainsi je suis un persécuteur de l'Église ! — Non, sire, reprit l'archevêque, mais je maintiens que le gouvernement serait plus aimé s'il ne contrariait pas notre action par de fréquentes et inutiles tracasseries. — Allons, bonjour, M. l'archevêque, bonjour. »

Le gouvernement continua à suivre les mêmes errements. Le prélat devait recueillir tous les mauvais fruits d'une disgrâce. Les moindres occasions de lui susciter de nouveaux embarras étaient saisies avec empressement, et de nouvelles remontrances lui étaient adressées. Mais plus on apportait d'opiniâtreté dans les attaques, plus on rencontrait de fermeté dans la défense. Peu de jours après le 1er mai 1847, le garde des sceaux porta des plaintes à M. l'archevêque de ce que toutes les autorités n'avaient pas été invitées dans plusieurs églises à une messe pour la fête du roi. M. Affre répondit :

« Monsieur le ministre,

« Permettez-moi de consigner ici, au sujet de la fête du roi, quelques observations qui me sont dictées par mon dévouement aux véritables intérêts du gouvernement et par le respect que je suis obligé de con-

server à toutes les solennités de l'Église, à tous les actes du culte catholique.

« Le gouvernement est gravement intéressé à ce que le clergé et les fidèles ne soupçonnent pas les autorités qui le représentent d'enlever à l'office célébré le jour de la fête du roi son véritable caractère. Il ne peut être un acte civil ou politique ; il est un acte de piété, ou il n'est qu'une vaine démonstration à laquelle nous ne devons plus concourir. Tout ce que nous pouvons faire est de la tolérer.

« Comment l'office auquel sont invitées les autorités serait-il ordinairement un acte de piété? Ceux qui le réclament avec le plus d'instances s'y rendent et s'y comportent comme s'ils n'y croyaient pas. Ils n'y manifestent aucun sentiment de foi et font voir, au contraire, qu'ils n'en ont réellement aucun. Comment d'ailleurs peut-on supposer qu'ils sont pénétrés de ce sentiment lorsqu'ils n'assistent pas aux offices du dimanche et des fêtes chômées? Singuliers catholiques qui se bornent à célébrer la fête du roi qui n'est pas d'obligation et violent les fêtes obligatoires! Jamais, à l'époque où la religion catholique était exclusivement professée, les ministres du roi n'ont fait au clergé les invitations qu'on lui fait depuis dix-sept ans. Avant notre grande révolution, on faisait respecter les jours de dimanche par la cessation des travaux publics, et on ne se permettait jamais des exercices militaires pendant les offices, encore moins songeait-on à les prescrire.

« Aujourd'hui l'administration fait travailler les jours

où l'Église défend le travail. Elle convoque à des revues les catholiques auxquels l'Église prescrit l'assistance aux offices, au moment où les offices sont célébrés, et, par une contradiction étrange, on veut qu'un jour dans l'année tous les curés invitent à un culte religieux, parfaitement libre, les violateurs de nos lois les plus saintes, et ceux qui empêchent nos diocésains de remplir leurs devoirs !

« Croyez bien, M. le ministre, que ces contradictions n'échappent à personne et qu'elles sont très opposées aux véritables intérêts du gouvernement, au respect que nous serions si heureux d'inspirer pour ses prescriptions et même pour les simples désirs qu'il nous manifeste. C'est par ce seul motif que je me suis décidé à vous transmettre ces observations qui ne peuvent manquer de vous frapper. Agréez, etc. »

Au milieu de ces luttes contre les exigences oppressives du pouvoir, l'archevêque de Paris répétait souvent qu'on avait tort de le juger un ennemi du gouvernement. La mission que Dieu lui avait confiée ne lui permettait pas de descendre dans l'arène des débats politiques. En dehors de tout parti, il combattait uniquement pour l'indépendance de l'Église, persuadé que de tels combats étaient les plus avantageux à sa patrie. Loin d'ambitionner la renommée du courage et cette popularité qui accompagne une opposition légitime et généreuse, il préférait lutter dans l'ombre. Rien ne montre davantage la droiture de ses intentions que le secret même de ces luttes dont tant d'autres se seraient glorifiés.

CHAPITRE XL.

Administration de l'archevêque de Paris. — Choix de ses grands-vicaires. — Son discernement des hommes et des choses. — Son activité et sa fermeté dans le gouvernement. — Le maintien de la discipline ecclésiastique. — Œuvres de charité. — Érection de nouvelles paroisses. — Ouvrages sur les officialités. — Ordonnance sur le partage du casuel. — Acquisitions en faveur du diocèse. — Les rapports du prélat avec la compagnie de Jésus.

1840 — 1848.

Le gouvernement d'un roi est heureux ou malheureux selon qu'il est plus ou moins habile dans le choix de ses ministres. Incapable de diriger par lui-même les diverses parties d'une vaste administration, il doit s'entourer d'esprits éclairés, leur tracer la voie, soutenir l'union de leurs efforts, conduire leurs mouvements à un même but et former cette harmonie parfaite qui fait la force, la prospérité et le bonheur d'un État. Il en est de même du gouvernement ecclésiastique. Le caractère distinctif d'un grand évêque est le discernement judicieux des hommes qu'il appelle à seconder ses travaux. Si ses coopérateurs sont doués d'une haute sagesse, d'un grand amour des âmes, de l'esprit de désintéressement et de sacrifice, et surtout de cette modération qui convient à la conduite des

affaires humaines, on reconnaîtra tôt ou tard les bienfaits de leur administration.

On doit à l'archevêque de Paris ce grand éloge qu'il savait assigner à tous ses coopérateurs la place où leurs talents les rendaient plus capables de servir utilement l'Église.

M. l'abbé Auger, ancien supérieur du collége Stanislas, chanoine de Paris et vicaire général capitulaire après la mort de M. de Quélen, fut le premier appelé au conseil de l'archevêque. Ce vénérable vieillard avait acquis, par une longue expérience, une grande connaissance des hommes, de leur caractère, de leurs talents et de leurs faiblesses ; il était doué en outre d'une tendre délicatesse de cœur qui lui conserva jusqu'à la fin de la vie l'aménité et la vive sensibilité de la jeunesse. Premier conseiller de notre saint et bien-aimé prélat, il donnait à toutes ses œuvres un concours éclairé. La mort l'enleva au bout de deux années; les regrets du pasteur et du clergé entourèrent sa tombe et témoignèrent de l'estime et de l'affection qu'avaient inspirées sa sagesse et sa douceur.

M. l'abbé Gros, autrefois vicaire général du cardinal de Latil, prêta également le secours de ses lumières aux conseils et aux travaux de l'archevêque de Paris. Une heureuse flexibilité d'esprit et de caractère le rendait très propre à la conduite des hommes. Ses études théologiques, poursuivies avec constance au sein de la solitude et ensuite dans le tumulte des affaires du monde, lui avaient acquis de vastes connaissances qui ne paraissaient au dehors qu'embellies de toutes les

grâces de la modestie. Une piété amie de l'obscurité et de la retraite couvrait comme d'un voile ces vertus et en rehaussait le prix. La confiance du prélat en son vicaire général fut si entière et si douce qu'il le choisit pour le dépositaire des peines et des craintes de son âme.

En 1842 M. l'abbé Gros fut élevé sur le siége de Saint-Dié, d'où il passa bientôt à celui de Versailles. En perdant un vicaire général que des qualités si rares rendaient plus regrettable, l'archevêque de Paris ne perdit ni l'ami, ni le conseiller, ni le coopérateur de ses travaux. Le nouvel évêque vint souvent, à l'invitation de son métropolitain, soutenir avec lui les combats engagés pour la défense des intérêts de l'Église.

M. l'abbé Auzoure, curé de Saint-Séverin, était entré à la même époque dans le conseil de l'archevêque. Affable et conciliant, il était cher à ses collègues et aimé des jeunes ecclésiastiques, à cause de la douceur de son commandement et de l'aménité de son langage. L'amour de la paix et les difficultés de l'administration l'enlevèrent bientôt à la charge élevée où il avait été promu et le rendirent à ses premiers travaux.

M. l'abbé Dupanloup lui succéda. Son activité, son zèle, ses talents furent consacrés pendant deux ans au gouvernement du diocèse. La direction du petit séminaire réclama ensuite tous ses moments et toute sa sollicitude.

Une heureuse conformité de caractère, la droiture, la simplicité de cœur, le zèle ardent de la gloire de Dieu avaient formé autrefois une étroite union entre

l'abbé Affre et l'abbé Depéry, vicaire général de Belley. L'archevêque de Paris voulut resserrer ces liens en appelant à son aide cet ancien ami dont les talents devaient lui rendre moins pesant le fardeau de l'épiscopat. Mais ce vénérable ecclésiastique, que la Providence, miséricordieuse dans le choix de ses pasteurs, réservait au siége de Gap, ne put répondre à un appel si conforme à ses vœux. Les regrets qu'il en ressentit furent profonds et durables; ils durèrent jusqu'à la mort du saint martyr, où, devenus plus vifs par les douleurs et la gloire d'un si héroïque trépas, ce prélat voulut bien me les exprimer et me permettre de les consigner dans cette histoire.

Le premier conseil du vénérable prélat s'était donc dissous après la seconde année par la mort d'un de ses membres, par l'élévation d'un autre à l'épiscopat, par le retour du troisième au ministère paroissial.

Alors fut formé le second conseil qui dura jusqu'à la mort de l'archevêque et partagea avec lui le gouvernement du diocèse. Il était composé de MM. les abbés Jaquemet, de la Bouillerie, Buquet, Gaume, Ravinet et Églée.

D'un coté une longue expérience des affaires administratives, la souplesse et la flexibilité d'esprit, une circonspection toujours vigilante, un calme inaltérable; d'une autre côté l'élévation et la délicatesse du cœur, toutes les inspirations du zèle et de la piété avec les conseils d'une sagesse très éclairée; d'une autre part une profonde connaissance des hommes et des besoins de notre époque, l'art difficile des ména-

gements, la fermeté unie à la bonté et à la modération; ensuite le dévouement avec une profonde piété, les talents avec l'humilité; puis l'esprit d'observation, l'affabilité dans les rapports, la promptitude avec la prudence dans l'action, et enfin une admirable droiture de caractère et une grande habileté dans le maniement des affaires : tels étaient les dons divers que la Providence avait réunis autour de l'archevêque de Paris.

Dans tous les temps l'autorité a été en butte à la critique des esprits légers qui décident de toutes choses sans examen préalable ; elle leur a paru parfois faible et divisée, parfois lente et oisive, parfois précipitée et imprudente. Les hommes raisonnables ont toujours suspendu leurs jugements, parce qu'ils savaient que des raisons inconnues au vulgaire entrent dans la direction de toutes les affaires humaines.

On a regretté quelquefois que le prélat, entraîné par une activité naturelle, n'ait pas toujours laissé le temps, qui est un si sage conseiller, donner une maturité parfaite à ses combinaisons et à ses entreprises. Mais sans compter que les périls des circonstances ne permettaient souvent aucun retard, quels heureux fruits l'Église n'a-t-elle pas recueillis de cette activité même, et n'est-ce point la destinée des plus belles vertus d'être toujours imparfaites par un côté? Et combien d'autres qualités supérieures avaient mis cette âme en état de commander? Le prélat avait, à un degré très élevé, le discernement des hommes et des choses. Il calculait avec tant de justesse les conséquences de ses actes

que l'avenir répondait le plus souvent à ses prévisions. Le premier dans les travaux et dans les dangers, il assumait sans crainte la responsabilité de toutes les œuvres de son administration; il savait, dans le conflit de tant d'opinions politiques, n'en adopter aucune et se créer des auxiliaires au sein de tous les partis, afin d'assurer partout le triomphe de la vérité. « Il n'engageait, disait son éloquent panégyriste, que les combats dont une âme pouvait être le prix; c'est pour cela seulement qu'il réservait ses forces, et son principe était que tout ce qu'on peut dépenser de valeur en d'autres luttes, loin de servir la religion, lui est plutôt fatal. »

A tant de qualités éminentes il joignait une grande douceur; son caractère, naturellement sévère, s'était enfin amolli sous des efforts continuels. « J'ai vécu dans son intimité durant la dernière année de sa vie, m'écrivait M. l'abbé Delage, je ne le quittais presque jamais, et je déclare n'avoir point vu un seul trait de vivacité ou de mauvaise humeur; je n'ai pas entendu une parole plus haute que l'autre, je n'ai pas même remarqué l'apparence du commandement. Son langage ordinaire était celui-ci : « Si vous voulez, nous irons là; si vous voulez, nous ferons ceci.... Si vous êtes libres, nous travaillerons ensemble. » Quelquefois même il sortait seul, dans la crainte de contrarier les personnes qui auraient dû l'accompagner. »

Vigilant et sévère dans le maintien de la discipline ecclésiastique, il prévenait les abus par de sages précautions. Les mesures qui devaient affliger ses prê-

tres lui étaient très pénibles à lui-même, et sa charité était tellement compatissante qu'il aimait mieux subir les accusations d'une odieuse rigueur que de justifier sa conduite en révélant les torts qui la motivaient. C'était avec empressement qu'il ouvrait ses bras au repentir ; plusieurs fois son indulgence a été trompée, mais il aimait mieux avoir à regretter une bonté trop facile que d'avoir à déplorer une sévérité excessive. Lorsqu'il arriva au pouvoir, il trouva au sein du clergé quelques restes de ces dissensions qu'une philosophie erronée avait suscitées; il ferma toutes les blessures et enrôla sous les mêmes drapeaux des esprits et des talents divers qui avaient été longtemps opposés. S'il a dû condamner deux recueils périodiques, il s'en affligea le premier comme d'une cruelle nécessité ; l'une de ces deux sentences ayant été accueillie avec une soumission pleine de foi et d'humilité, il témoigna son admiration de cet exemple si beau et aujourd'hui si rare ; il écrivit à celui qu'il venait de frapper pour lui exprimer sa joie et son affection, et le lendemain, sur l'observation d'un ami qui se plaignait de cette lettre comme d'une inspiration de l'esprit et non du cœur, il en écrivit aussitôt une seconde où il eut soin d'user de paroles plus douces et plus consolantes.

La création d'un tribunal ecclésiastique avait été, comme il le disait quelque temps avant sa mort, l'objet de ses désirs et de ses longues méditations. Il aurait été si heureux d'alléger, pour ses prêtres, le poids de son autorité ! Mais des difficultés nombreuses éloi-

gnaient toujours l'époque où devait s'établir, sur des fondements solides, une institution si désirable. Le concours des évêques de la province de Paris lui fut enfin assuré ; il commença alors un grand travail sur la constitution et les règlements des officialités diocésaines, il suspendit ses travaux pour marcher à la mort ; les feuilles de son manuscrit étaient éparpillées sur sa table et sur son bureau lorsque, le cœur encore saignant, nous entrâmes dans l'appartement qu'il occupait sous notre toit ; tout annonçait un projet de retour, et il ne devait jamais y revenir !

Ce fut encore le zèle des intérêts de son clergé qui lui inspira cette fameuse ordonnance sur le partage du casuel. M. de Quélen avait compris le premier que cette matière exigeait une révision. Mais comment amener ces changements, et quelles règles substituer aux anciennes ? Ce fut la tâche difficile léguée à M. Affre. Coadjuteur de Strasbourg et archevêque nommé de Paris, il disait à l'un de ses amis : « Mon premier soin sera d'améliorer le sort de mes prêtres. » Ce dessein, renvoyé de jour en jour par les nombreux obstacles qui s'opposaient à son accomplissement, ne fut connu du public que huit années plus tard et au milieu de toutes nos tempêtes politiques. Les lois organiques qui enchaînaient depuis longtemps la liberté de l'Église paraissaient brisées aussi bien que les autres lois de la monarchie. La presse républicaine, *la Démocratie*, *le National* et d'autres journaux attaquaient chaque jour l'épiscopat et cette partie notable du clergé dont les revenus comme les charges

sont plus élevés. On demandait impérieusement des réformes en faveur du clergé secondaire. Le gouvernement semblait disposé à obtempérer à ces plaintes et à porter son niveau au sein de l'Église. Plusieurs curés, prenant les devants, avaient donné l'exemple d'un noble et généreux désintéressement. Ce fut dans ces circonstances que le vénérable prélat porta cette ordonnance qui a excité dans le public, suivant les opinions diverses des hommes, tant de rumeurs ou tant d'applaudissements.

«J'ai sauvé, disait-il alors, les intérêts du clergé; si je n'avais pas agi, le gouvernement, prenant l'initiative, aurait outrepassé toutes les bornes. Lui résister dans ces jours d'orage et pour des intérêts sordides, c'était placer l'Église dans la position la plus dangereuse et la plus humiliante. Il fallait accepter ses décrets, et de pareils décrets, une fois accomplis, devenaient irrévocables. » Peu après la promulgation de cette ordonnance, cédant à de vives réclamations, il résolut de la modifier, et chargea M. Hanicle, curé de Saint-Séverin, de consulter les autres curés de Paris sur les réformes jugées nécessaires et sur les moyens de les accomplir. Au milieu de la divergence des opinions et des luttes des personnes du monde qui s'immiscent toujours dans les affaires ecclésiastiques, on a dû ce grand éloge aux jeunes prêtres de Paris qu'ils sont demeurés, pour la plupart, unis étroitement à leurs curés, soumis à leurs décisions, impassibles et comme indifférents au milieu du débat de leurs intérêts.

Digne de tout éloge par l'heureux choix de ses coopérateurs et par le maintien de la discipline ecclésiastique, l'administration de M. Affre sera encore mémorable par les institutions nouvelles qu'il a fondées, soit pour le progrès des sciences sacrées et profanes au sein de son clergé, soit pour l'instruction religieuse et l'allégement des souffrances du peuple. Sous l'impulsion de son zèle, on vit renaître, comme nous l'avons déjà fait voir, cette œuvre des pauvres malades qui avait été une des plus belles inspirations de saint Vincent de Paul. Par les encouragements et les conseils du prélat et par les sages délégués qu'il chargeait de ses missions, les réunions des ouvriers, celles des jeunes apprentis se formèrent et s'accrurent ; il les défendit contre la malveillance du pouvoir, avec une constance et une fermeté dont ses nombreux mémoires adressés aux ministres présentent d'éclatants témoignages.

Cette charité pastorale se fit sentir jusque dans les prisons, où il fit distribuer aux prévenus des ouvrages dont il dressa lui-même la liste.

C'est encore dans le dessein d'étendre le règne de Dieu au sein du peuple qu'il érigea cinq nouvelles paroisses aux environs de la capitale, et dans sept autres où le pasteur ne pouvait suffire aux besoins spirituels des populations, il fit agréer au gouvernement l'établissement de nouveaux vicariats. Enfin il dota le diocèse de deux magnifiques propriétés, l'ancien couvent des Carmes et les spacieux bâtiments de la rue Notre-Dame-des-Champs destinés au grand

collége ecclésiastique qu'il avait l'espérance de fonder. Les dettes que de si vastes acquisitions avaient entraînées ne lui donnaient aucune inquiétude. « Si j'accédais, disait-il quelquefois, aux offres qui me sont adressées, cette lisière du jardin des Carmes qui borde la rue d'Assas suffirait seule pour combler le déficit de nos finances et pour enrichir le diocèse. Mais sans sacrifier une si précieuse acquisition, je puis dans quelques années liquider mes dettes. Ce terrain augmentera de valeur et deviendra une superbe dotation que je léguerai à la maison des hautes études, afin d'assurer son existence dans l'avenir. »

Mais ce qui paraît surtout admirable dans l'accomplissement de ces vastes desseins, c'est que les travaux n'avaient jamais été plus grands ni les ressources en apparence plus précaires et plus insuffisantes. Le prélat ne possédait ni les richesses ni le crédit de ses illustres prédécesseurs ; il ne pouvait s'appuyer avec la même confiance sur cette partie de la société qui est à la fois la plus fortunée et la plus généreuse. Réduit de cent mille francs à quarante mille, son budget suffisait à peine aux charges de sa dignité ; et cependant il n'est resté inférieur à aucun de ses devanciers dans les monuments qu'il a laissés de son court passage.

Le vénérable prélat rencontra parfois de graves difficultés dans les rapports de son administration avec les corporations religieuses. « Ces sociétés, disait-il, sont de puissantes troupes auxiliaires, mais qui combattent toujours à part et qui, se plaçant comme

avant-garde devant la milice de l'évêque, ne suivent ni ses ordres ni son plan de bataille, et souvent, malgré lui, entraînent après elles le corps entier de l'armée. » On ne peut douter de l'affection et de l'estime que lui inspiraient les vertus et les talents des membres de la compagnie de Jésus. On ne peut douter non plus de la vénération dont les éminentes qualités du prélat étaient l'objet au sein de cette célèbre société. Son plus éloquent organe avait salué l'élévation du pontife au siége de Paris comme un présage de gloire pour l'Église. « Nous avions foi toujours, disait le P. de Ravignan, au suprême et divin conducteur qui toujours députe dans ses temps à son œuvre les nautoniers élus ; et voilà que du point le plus élevé de la barque de Pierre la voix perpétuelle et toujours vivante du pêcheur de Galilée appela à la grande part de sollicitude et de dévouement un coopérateur savant et éprouvé.

« Formé à l'école vénérable de toute science et de toute vertu, il méritait d'en être une nouvelle et sainte gloire ; et désormais sur le vaisseau de l'Église préparé à d'immenses besoins, aux plus graves exigences, mais prêt aux combats comme au poids du devoir, il est venu accomplir l'œuvre divine, la défendre par ses doctes travaux, l'avancer par son zèle, la consommer par l'invincible amour de la justice et de la vérité[1]. »

On ne peut donc expliquer les dissentiments qui se révélèrent que par des convictions différentes et

(1) Première conférence du R. P. Ravignan à Notre-Dame, 1841.

dans lesquelles la charité ne souffrit aucun dommage. Le prélat se serait estimé heureux d'enrôler les jésuites dans les rangs de son clergé, de les guider lui-même aux combats pacifiques de l'Église, d'inspirer avec eux des paroles de paix et de modération à la presse religieuse, de lutter avec eux à Paris et à Rome contre ce funeste projet d'un clergé de cour que le roi voulait constituer à Saint-Denis, de défendre avec eux, auprès du souverain pontife, les intérêts de l'épiscopat, et d'éviter par-dessus tout, dans une société aussi jalouse et aussi irritable que la nôtre, le bruit et l'éclat. « J'aime mieux les jésuites qu'ils ne s'aiment eux-mêmes, » disait-il souvent. S'il voulut fermer leur chapelle, c'était uniquement, comme il l'assurait, à cause des alarmes qu'un concours assez nombreux de personnes notables, se rendant à la rue des Postes, jetait dans le public, et à cause des nouveaux dangers auxquels les esprits pervers exposeraient le corps entier du clergé en exploitant ces vaines terreurs. Le prélat désirait que l'on continuât les mêmes œuvres de zèle et de charité, mais dans les différentes églises de Paris, où l'édification serait plus générale en même temps que la paix serait plus assurée. Ces mêmes desseins de conjurer les orages lui avaient fait ajouter à son ordonnance que tout membre de la Société le préviendrait de son arrivée dans le diocèse et de son départ. Ces mesures n'eurent point leur effet. Le prélat, obéissant à des conseils d'un ordre supérieur, révoqua les décisions qu'il avait portées.

Tous lui rendirent cet hommage, que ses intentions furent toujours droites et qu'il n'eut jamais d'autre ambition que celle d'étendre le règne de la foi et de la vertu. Concourir à ces paisibles triomphes, c'était mériter son estime et son affection. « On me croit opposé aux jésuites, disait-il un jour ; ce sont de trop bons prêtres pour que je ne les aime pas ; mais l'état des esprits en France est tel que ma protection leur serait plus funeste qu'utile. » Cette protection leur fut néanmoins accordée en plusieurs graves circonstances et dans les limites où elle pouvait servir leurs intérêts sans blesser les intérêts plus précieux de l'Église. Dans une visite à un philosophe célèbre de nos jours, le prélat lui demanda comme gage des désirs de paix qu'il exprimait de ne point troubler le repos dont les révérends pères commençaient à jouir, et l'un des reproches qu'il adressa à l'abbé Gioberti fut d'avoir ébranlé par ses attaques l'existence de leur société en Italie. Parfois même l'archevêque faisait à la cour l'apologie des jésuites ; le roi confiait alors ses alarmes au prélat. Il voyait avec peine tant d'accusations haineuses ; il aurait voulu éteindre toute étincelle de discorde au sein du peuple et amener une réconciliation entière ; mais les préjugés étaient si violents !

Au mois de juin 1845, au moment où la Chambre des pairs renouvelait toutes les anciennes plaintes des parlements contre les jésuites, l'archevêque de Paris adressa au ministre des cultes un mémoire sur la situation présente du clergé et sur de prétendues influences qu'on l'accusait de subir. Il s'ex-

pliqua ainsi sur les discussions soulevées relativement à la compagnie de Jésus : « Votre Excellence connaît mes sentiments sur un autre point fort délicat ; ils se résument dans cette pensée, qu'il serait préférable de faire juger la cause de ces congrégations religieuses dans des circonstances plus favorables à son succès et d'accepter, en attendant, ce que désire le gouvernement. Quand on soutient un bon procès, on attend, pour provoquer une sentence, que les juges que nous savons être bien disposés soient plus libres et que les parties adverses soient revenues à des sentiments plus équitables[1]. »

(1) Dans une lettre adressée au cardinal Costracane, le 17 juin 1845, l'archevêque de Paris expliquait ainsi le silence qu'il avait gardé en présence du vote que la Chambre des députés avait porté contre les jésuites :

« Le gouvernement m'a assuré plusieurs fois qu'il prétendait seulement empêcher la vie de communauté, et ne voulait point s'opposer à l'exercice du ministère de la confession et de la prédication. Quelle que soit la valeur de cette promesse, et tout en la considérant comme un premier pas dans une mauvaise voie, je pensais que ce n'était pas en présence d'un vote de la Chambre, à laquelle les ministres ne refusent rien, qu'il fallait commencer une résistance. Le motif de mon opinion était : 1° qu'il était probable que les tribunaux ne donneraient pas une décision contraire à celle de la Chambre, et, dans ce cas, que des lois fort mal appliquées aux jésuites (ainsi que l'ont prouvé les jurisconsultes dont la consultation doit être connue à Rome) seraient désormais invoquées contre eux avec plus d'autorité, si les tribunaux déclaraient qu'elles sont applicables ; 2° si les tribunaux déclaraient qu'elles n'étaient pas applicables, les ennemis des jésuites obtiendraient facilement une nouvelle loi. Quoi qu'il en soit de mon opinion, à laquelle je ne tiens nullement, j'avais pensé qu'il valait mieux se taire pour le moment, sans toutefois en prendre l'engagement, et avec la

Cependant le prélat, livré à des inquiétudes vaines et illégitimes sans doute, quoique entretenues par des rapports graves et nombreux, croyait voir son autorité combattue à Rome et à Paris par les membres mêmes de la société. De là des préoccupations pénibles qui durèrent jusqu'à sa mort. Mais à l'heure de son martyre, sous l'action immédiate de l'Esprit saint, en présence de Dieu qui allait le couronner, son âme calme et sublime s'éleva au-dessus de tous les soucis terrestres, et, dans les effusions de sa charité qui s'épanchait alors avec son sang, il voulut que l'on portât aux jésuites ses derniers adieux et l'assurance de son estime et de son affection[1].

disposition de faire une réclamation énergique, si cette réclamation était jugée plus utile, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Éminence. »

(1) Nous aurions pu nous étendre sur les rapports de l'archevêque avec d'autres corporations religieuses : l'on aurait pu admirer la même fermeté unie à la même douceur ; mais nous avons cru devoir éviter les répétitions. Il suffira de dire que dans une circonstance la fermeté du prélat, soutenue par les adhésions de vingt-deux évêques, sauva d'une ruine inévitable une de nos plus belles congrégations, dont les constitutions étaient sur le point de subir de dangereuses altérations.

CHAPITRE XLI.

Voyages de l'archevêque de Paris.

1841 — 1847.

Je parlerai dans ce chapitre des voyages du vénérable prélat ; on y verra que l'amour ardent de l'Église, passion unique d'une âme pleine de foi, l'accompagnait partout et lui inspirait, dans ses loisirs et au milieu de ses distractions, des œuvres utiles et saintes. Chaque année, au retour de l'automne, il allait se reposer de ses fatigues et renouveler ses forces soit sur les bords du Rhin et du Wesel, soit au milieu des Vosges, soit au pied des Pyrénées. L'esprit de l'homme est comme une terre ; après qu'on y a jeté une bonne semence, il faut laisser aux germes le temps de se développer et de croître. Celui qui ensemencerait toujours ne récolterait jamais. Ainsi, après dix mois de soucis et de travaux, le prélat allait goûter le repos sous un ciel plus ouvert et plus pur que le nôtre. Là les longues promenades dans les bois et dans les campagnes, les visites des monuments, des ruines, des

lacs, les conversations intimes avec un ami où l'esprit et le cœur s'épanchaient sans contrainte, les souvenirs les plus agréables du passé, la philosophie et la littérature remplissaient des journées trop courtes et amenaient bien vite le soir où les entretiens se prolongeaient encore dans des narrations pleines de charmes et d'instruction.

Ces loisirs étaient entremêlés d'études qui ne devenaient jamais une fatigue ; elles étaient courtes et offraient de nouvelles et paisibles distractions. Dans la solitude qui l'entourait, le prélat rassemblait les matériaux de nouveaux ouvrages ; il revoyait les anciens et préparait d'autres éditions. A Ems, il corrigeait les épreuves de son *Introduction philosophique à l'Étude de la religion ;* à Sigolsheim, il rédigeait un mémoire sur la liberté d'enseignement et l'adressait au ministre des cultes.

Mais le principal fruit de ses voyages était dans ses relations intimes avec l'épiscopat ; les évêques s'empressaient de l'accueillir sur son passage ; ceux qui possédaient cet hôte si bien venu invitaient les prélats des diocèses voisins, et, dans ce synode de l'hospitalité, on conférait des grandes questions qui intéressaient l'Église, de ses rapports avec le gouvernement, des voies les plus sûres à suivre à une époque et dans une société si différentes de celles qui ont précédé. Ainsi le vénérable pontife s'éclairait de tous les conseils de ses collègues et s'assurait de leur appui dans tous les grands desseins qu'il méditait. Durant le cours de l'année, les prélats que leurs af-

faires amenaient à Paris recevaient de l'archevêque un retour de cette même vénération et de cette même hospitalité. Il formait ainsi des relations nouvelles avec ceux qu'il n'avait pu visiter, et par ces moyens il pouvait connaître les pensées de tout l'épiscopat et ne s'avancer dans toutes les graves questions qui divisaient alors les esprits qu'avec la certitude d'être approuvé et soutenu par l'Église entière de France.

Des intérêts non moins élevés le conduisirent plusieurs fois en Belgique. S'il s'était proposé uniquement de goûter un paisible repos ou de respirer l'air pur des montagnes, ou de récréer son esprit par le spectacle d'une nature sauvage, il aurait dirigé ses pas vers le midi de la France ; mais il voulait étudier de plus près toutes les institutions d'un pays où l'Église jouissait d'une grande indépendance ; défenseur de la liberté religieuse, il allait examiner ses fruits sur une terre plus libre que la nôtre, et voir comment on pourrait les faire produire à notre sol. A Louvain, il visita la Faculté et admira tous les éléments de bien qu'elle possède. Érigée canoniquement, elle n'offre point, comme notre Sorbonne, un aspect de langueur et de dépérissement ; pleine de forces, elle grandit et se développe. A Liége, il s'instruisit auprès du vénérable évêque de cette ville des lois qui régissaient l'enseignement en Belgique, des constitutions de l'Université catholique, des succès qu'elle avait obtenus, des obstacles qu'elle rencontrait encore au milieu même de tous les progrès de la liberté. M. l'évêque de Liége a daigné fournir à cette histoire

quelques documents que je suis heureux de placer sous les yeux de mes lecteurs. « J'ai eu le bonheur, m'écrivit-il en septembre 1848, de posséder trois fois l'illustre martyr de la charité et du zèle apostolique. La première fois c'était au mois de juillet 1841 ; il passa environ trois jours chez moi ; j'étais souffrant, ce qui m'empêcha de faire à mon vénérable hôte tout l'accueil qu'il méritait ; cependant je pus avoir avec lui quelques conversations assez sérieuses sur la grave question de l'enseignement. Sa grandeur me permit de lui exposer le fond des idées que, l'année précédente, j'avais développées dans mon *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique*. Ces théories parurent lui sourire ; mais, disait-il, elles ne sauraient prendre cours en France, et toute application de ces principes y serait impossible. Je me permis de lui répliquer que le peuple français était un peuple essentiellement logique, et que toute vérité proclamée avec franchise et avec une grande persévérance finirait par le subjuguer. Tout le monde trouva cette première fois monseigneur bon, simple, affable, mais d'une modestie excessive ; il était presque taciturne.

« La deuxième fois, c'était en 1842, monseigneur ne séjourna que vingt-quatre heures ; il parut cette fois plus ouvert, d'un caractère plus gai, plus aimable.

« La troisième fois qu'il descendit à l'évêché (ce fut le 9 septembre 1844), j'étais absent, occupé à consacrer l'église d'un petit village appelé Xhendremael, situé à deux lieues et demie de Liége. Quoique les chemins pour s'y rendre soient difficiles, mon-

seigneur eut l'extrême bonté de s'y faire conduire accompagné d'un de mes vicaires généraux. J'eus avec lui une longue et intéressante conversation. Il paraissait vivement préoccupé de la question de la liberté de l'enseignement. Je le conjurai de s'en expliquer avec la plus grande franchise possible, comme l'avait fait l'année précédente monseigneur de Langres, qui m'avait honoré de sa visite en octobre 1843. Il faisait déjà obscur quand l'archevêque me quitta; les villageois s'étaient groupés autour de sa voiture; il leur donna affectueusement sa bénédiction. Heureux village qui a mérité d'être béni par un tel pontife! »

A la fin de 1842, l'archevêque de Paris visita la Hollande. Il avait formé avec l'Église de ce pays des relations qui datent de plus haut et qui font honneur à son zèle aussi bien qu'à cette humilité constante qui servait de voile à toutes ses œuvres. Le gouvernement des Pays-Bas était contraire aux intérêts religieux des populations catholiques. Sous une apparence de liberté et parfois avec une trompeuse ostentation de faveurs et de priviléges, on leur enlevait leur véritable appui qui est l'indépendance de l'épiscopat, ou bien, exploitant la religion au profit de la politique, on cherchait à égarer ou à asservir les consciences.

Au mois de juin 1825, le gouvernement porta une ordonnance qui fermait tous les petits séminaires, les remplaçait par un grand collége philosophique et donnait à cette institution nouvelle les règlements du séminaire général de Joseph II. « Ce nom de collége philosophique, écrivait M. Cousin, était ridicule et

comme une menace envers l'Église, et la chose en vérité ne valait guère mieux que le nom[1]. » Le roi des Pays-Bas, voulant s'appuyer de l'autorité du saint-siége auprès de ses sujets catholiques, avait envoyé à Rome le baron de Celles pour y négocier un concordat. Dans ces circonstances, le seul moyen de prévenir les dangers était de recueillir les plaintes de l'épiscopat et de les déposer aux pieds du souverain pontife, afin d'éclairer ses décisions et de le déterminer à unir sa voix à celles des évêques pour s'opposer aux empiétements du pouvoir temporel.

M. Van-der-Host, ancien secrétaire général des cultes, fut l'âme de ce projet. Cet homme, en qui une foi ardente mettait au service de la religion des talents distingués, une longue expérience et une grande activité d'esprit, parcourut les diverses provinces des Pays-Bas, soumit aux conseils des évêques un mémoire adressé au saint-siége, y fit apposer leurs signatures et partit ensuite pour Paris afin de le confier au nonce du pape. En passant à Amiens, il lia connaissance avec M. Affre ; le zèle de l'Église de Dieu les unit l'un et l'autre dans une étroite amitié. M. Affre se rendit à Paris avec M. Van-der-Host, le présenta à M. Frayssinous, facilita le succès des négociations avec Rome et demeura dans la suite le correspondant de l'Église de la Hollande et de la Belgique. Lors de son avénement au siége de Paris, M. Affre reçut de La Haye une lettre de son ancien ami. On l'invitait à venir visiter,

(1) *De l'instruction publique en Hollande*, par M. Victor Cousin.

dans ses jours de loisir, les populations catholiques qu'il avait si utilement servies ; son apparition au milieu d'elles serait un nouveau bienfait ; humiliées par les protestants et les jansénistes, elles s'honoreraient de la visite d'un archevêque de Paris comme d'un témoignage éclatant d'estime et d'affection ; cet honneur relèverait leur courage et fortifierait ceux qui étaient encore faibles dans la foi. Le prélat ne pouvait se défendre contre une invitation si chrétienne. Il partit pour La Haye au mois de juillet 1842. M. l'évêque de Curium, baron de Wykerslooth et parent de M. Vander-Host, réclama l'honneur d'offrir l'hospitalité au pontife ; elle fut gracieuse et magnifique. Ce vénérable prélat daigna me donner quelques renseignements sur le séjour de l'archevêque de Paris en Hollande. « Jamais, m'écrivit-il, je n'ai vu d'hôte plus agréable, plus facile, plus accommodant ; il voulait même assister à nos exercices religieux du matin et du soir, quoique faits dans une langue étrangère. Le jour de son arrivée, nous avons été visiter avec M. l'ambassadeur de France, qui avait conduit sa grandeur à ma résidence, le collége catholique et les belles écluses de Katwyk. Le jour suivant, M. l'archevêque assista à une ordination que je fis dans le grand séminaire de Warmont; le lendemain, nous allâmes voir le musée de l'université de Leyde. Sa grandeur remarqua avec étonnement la richesse de la collection du cabinet d'histoire naturelle. On admira à Leyde les connaissances du prélat en fait d'antiquités ; tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher ce

saint pontife dans les réunions que j'ai pu former, bonheur qu'ils apprécient encore mieux présentement, ont admiré avec moi sa noble simplicité jointe à des connaissances si profondes et si étendues. J'ai eu l'avantage d'accompagner monseigneur à Harlem et à Amsterdam et de lui présenter les autorités de ces villes, après quoi je le conduisis à Utrecht et le confiai à M. l'abbé Borie et à M. Van-der-Host, qui lui firent voir ce que les villes de Bois-le-Duc, Nimègue et Arnheim offrent d'intéressant. Le prélat admira surtout le grand nombre de catholiques, leur recueillement dans les églises et leurs beaux et nombreux établissements religieux, monuments de leur piété et de leur inépuisable charité. »

En quittant la Hollande, l'archevêque de Paris passa par Dusseldorf et revint en France par le Rhin. Il avait toujours aimé les beautés de la nature, il se plut donc à contempler les sites pittoresques qui embellissent les montagnes et les vallées que ce fleuve parcourt. Il admira les mille sinuosités du Rhin, ses bancs de sable, ses îles, les lacs qu'il forme dans les plaines, les torrents que précipitent ses eaux en se resserrant pour traverser les gorges, puis le spectacle mobile de ses rives, les sept monts qui se découvrent au sortir de Cologne, les rochers de Saint-Goar, l'écho de Lurley, la vallée de Nahe, l'aspect si gracieux de Bingen qui se repose dans les fleurs au pied d'une colline, le fort de Coblentz superbe et altier, debout sur le sommet d'un mont, et à ses pieds, de l'autre côté de la rive, la ville

petite et jolie, placée comme un enfant sous la tutelle d'un géant ; plus loin, les tours et les ruines d'anciens châteaux suspendus sur la cime des rochers, vénérables débris du moyen âge ; à côté, des maisons de plaisance que nos seigneurs modernes ont élevées sur ces bords ; puis cent villages qui sont éparpillés comme des troupeaux sur le penchant de ces montagnes. Cet ensemble de merveilles, ces contrastes de monuments, de ruines, de vallons, de rochers et de coteaux, ces jeux de l'art et de la nature durent laisser de vives impressions dans la mémoire du prélat. Ces souvenirs se ravivaient parfois et fournissaient alors de délicieuses descriptions. Ces mêmes plaisirs que procurent à l'âme les grandes scènes de la nature, l'archevêque dut les ressentir encore plus tard au pied des Pyrénées, à la vue des cascades de Gavarni. Laissons-le raconter lui-même ses impressions. « Si vous ne pouviez, écrivait-il de Cauterets, trouver dans les livres des descriptions très bien faites, je vous en ferais une le moins mal possible ; je me contenterai de vous dire qu'après avoir côtoyé pendant plusieurs lieues une petite rivière dont les eaux luttent sans cesse contre les blocs de granit ou de marbre qui forment son lit, après avoir côtoyé des abîmes dans lesquels cette petite rivière se cache souvent à une profondeur effrayante, nous sommes arrivés en présence d'une montagne de rochers qui véritablement est merveilleuse ; elle forme une espèce de cirque d'une lieue d'étendue ; elle a une hauteur de près de deux mille pieds ; ses flancs, remplis de glaciers, lais-

sent tomber huit ou dix cascades, ses eaux roulent sur une masse énorme de neige dans laquelle elles font des trouées et au-dessous de laquelle elles coulent, en sorte qu'il y a des ponts et des voûtes de neige. Croyez bien que je n'invente pas. Tout cela est réel.

« Voilà, en abrégé, le spectacle que m'a offert mon voyage. Nous sommes partis de Cauterets hier matin à onze heures. Nous sommes arrivés à Gavarni vers cinq heures. Nous avons couché à une petite distance des glaciers, et nous sommes revenus à une heure et demie, après six heures de marche.

« Si j'étais plus jeune, tout cela m'aurait inspiré un véritable enthousiasme. Poëte, j'aurais fait des vers ; peintre, j'aurais peint des paysages. Mais n'étant qu'un pauvre prosateur, ne sachant pas tenir un pinceau, ce voyage n'a servi qu'à me faire oublier un peu les sollicitudes que j'éprouve quand je vis à Paris. Je n'ai cependant pas oublié toutes les bonnes âmes que j'y ai laissées, et je n'ai pas besoin de vous dire que vous êtes une de celles que je puis le moins mettre en oubli. »

CHAPITRE LXII.

Vie intime de l'archevêque de Paris.

1840 — 1848.

On peut appliquer à l'archevêque de Paris les mots de Massillon sur Montausier : « Un de ces hommes qui semblent être comme les restes des anciennes mœurs et qui seuls ne sont pas de notre siècle. » Il montrait en effet une simplicité et une austérité qui étaient d'une autre époque ; il y avait dans cette simplicité de la candeur et de la naïveté, dans cette austérité de la rigueur et de l'apreté. C'était à sa pauvre et montagneuse province du Rouergue, plus fidèle que d'autres à conserver les bonnes traditions, que le prélat devait ce quelque chose du vieux caractère français qui était, comme on le voit dans les anciennes histoires, un mélange de naïveté gauloise et de rudesse chevaleresque. Sans prétention dans ses paroles, sans affectation de politesse dans ses manières, on trouvait en lui plus de bonté que d'élégance, plus de douceur que de grâces, ce qui faisait dire à certains esprits que c'était un diamant mal enchâssé.

Sa simplicité contribuait à le rendre plus doux et plus affable dans ses relations intimes. Ses paroles

affectueuses, ses témoignages de confiance, les sacrifices et le dévouement que son amitié réclamait, l'aménité de son langage, tout avait encore un cachet antique. « Mon secrétaire se retire, disait-il un jour à l'un de ses amis les plus dévoués; j'ai donc bien des défauts de caractère, puisqu'ils m'abandonnent les uns après les autres? - Monseigneur, je ne m'explique pas ce départ. — Mais répondez donc à ma question : mon caractère est donc bien difficile? — Monseigneur, je suis resté bien des années avec vous ; j'ai supporté de petites peines, vous en avez supporté de graves, et en somme ces années ont été les plus heureuses de ma vie. — Voulez-vous revenir?— Vous savez, monseigneur, que des obstacles indépendants de ma volonté s'y opposent. » Plus tard, l'archevêque renouvela cette proposition. C'était dans les premiers jours de la République. « On retranchera mon traitement, disait-il ; je m'en passerai, j'irai aux Carmes et de là je gouvernerai mon diocèse, mais vous serez mon secrétaire. — Monseigneur, cela me serait difficile, quoique agréable. — Mais, mon cher ami, je vous offre cette charge parce que je ne pourrai rien offrir à mon secrétaire dans le cas où l'on supprimerait mon budget; vous jouissez d'un petit revenu, vous feriez mes affaires et je ne vous donnerais rien. — Dans ce cas, monseigneur, j'accepte. »

Il était ainsi d'une grande candeur avec ses amis ; il leur ouvrait son âme, leur confiait ses chagrins, leur communiquait ses projets, demandait avec sim-

plicité leurs avis. M. de Bonnetty a esquissé dans ses *Annales philosophiques* quelques traits de cette naïve affabilité du prélat. « Dans ses jours de réception, dit-il, entouré de beaucoup de monde et obligé de parler à chacun, il lui arrivait de nous dire : « Attendez que le monde soit sorti et puis nous causerons un moment. » Et alors il nous retenait des heures entières... Il nous faisait part de ses contrariétés et de ses peines, il exposait les actes de son administration et les raisons de sa conduite avec une singulière bonne foi. Sa parole était simple, franche, dénuée de détours et d'artifices; il y régnait un naturel, un abandon, une confiance qui séduisaient; plus d'une personne a subi cette influence. »

Sa piété était profonde, douce, simple, mais non expansive. Unie à l'humilité, elle était sans prétentions et sans éclat ; ce n'était que dans l'intimité de la vie qu'elle montrait ses charmes. Aucune dévotion ne lui était plus chère que celle de la sainte eucharistie; il passait parfois des heures entières devant les autels, puisant à cette source sacrée toutes les forces de son ministère. « Si nul bien, disait-il, n'est comparable au trésor de l'amitié, comment ne pas apprécier cette amitié qui s'est abaissée sur la terre ?» Dans un de ses mandements il parla de l'amour eucharistique et exhorta vivement les fidèles à venir auprès du divin solitaire de nos temples le dédommager des trop rares hommages de tant de chrétiens insensibles. « C'est un bonheur pour moi, disait-il dans une autre circonstance, de permettre l'adoration

du très saint sacrement ; je verrai avec joie toutes les maisons religieuses et toutes les paroisses me demander cette faveur. » Il ne connaissait pas de plus puissant remède aux afflictions de l'âme que cette méditation au pied des saints tabernacles ; c'est là qu'il portait ses peines, rarement il les épanchait ailleurs. Silencieux quand il souffrait, il ne voulait que Dieu entre lui et les souffrances que sa Providence lui ménageait. Lorsque son père mourut, l'abbé Fabre, neveu de l'archevêque, fut chargé de lui faire connaître une perte si douloureuse ; ce jeune prêtre se rendit à Saint-Germain et trouva son oncle dans la forêt. Le saint prélat, en apprenant cette nouvelle, resta longtemps sans proférer une parole, puis se tournant vers son neveu : « Je dois bénir Dieu, lui dit-il, parce qu'il m'a laissé mon père jusqu'à ce jour, tandis que toi, qui es plus jeune que moi, tu as perdu le tien depuis longtemps. » Il regagna sa demeure en silence, se retira dans sa chapelle et y passa le reste du jour.

Cette douce piété, quand il la rencontrait dans d'autres âmes, l'attirait vers elle et obtenait toutes ses affections ; souvent il répétait qu'il n'aimait rien tant que les bons prêtres. On vit un jour de grosses larmes rouler le long de ses joues tandis qu'on lui racontait un beau trait de désintéressement d'un jeune ecclésiastique. L'impression de cette amitié était souvent naïve « Voulez-vous faire une promenade avec moi ? » dit il un jour à un ancien directeur de Gentilly. Il le fit monter en voiture, l'emmena à la campagne, le reconduisit ensuite à sa demeure,

et sur le point de le quitter : « Vous aimiez beaucoup, lui dit-il, les petits enfants de Gentilly? — Oui, monseigneur.—Eh bien ! je vous aime encore davantage. » Il écrivait à un autre : « Vous êtes, je puis le dire sans compliment, un de ceux auxquels j'ai voué un attachement plus sincère, parce que je sais tout ce que votre cœur renferme de droiture et de desseins généreux pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. »

C'était dans les conversations intimes que se révélaient à la fois les agréments de son esprit, la douceur et la bonhomie de son caractère. Il aimait à raconter, sa mémoire était enrichie des plus intéressantes anecdotes, mais il fallait rencontrer le moment où son esprit, sans travail et sans soucis, jouissait plus à loisir de sa liberté. Alors l'abandon et les grâces naturelles de sa parole ajoutaient des charmes à ses récits ; ses réflexions prenaient un tour original qui montrait un esprit vif et sagace. Cette union de la simplicité et de la finesse, si justement admirée dans les vers de La Fontaine, lui prêtait aussi quelques traits, comme nous l'avons déjà remarqué, de cette agréable bonhomie du fabuliste. A table, il lui arrivait parfois, pour n'être pas entendu des domestiques, de faire en latin le récit de ses aventures aux Tuileries. Ce latin était agréable à entendre, non par son élégance, mais par son ingénuité. Il rappelait assez le style de nos vieux livres du quinzième siècle, tant il était dénué d'ornements. Le bon prélat ne semblait pas s'en inquiéter ; ses paroles gallo-latines coulaient toujours et très rapidement, claires et lim-

pides, quoique roulant sur nos idées et nos institutions modernes. Savant, mais sans prétentions, il avouait hautement ce qui manquait à ses connaissances. « Voyez la malice de ce bon abbé ***, disait-il; un jour, en présence d'une nombreuse société, il a découvert que je ne savais pas le grec, et il vient de me faire hommage de son cours de thèmes grecs. »

Le prélat comprenait et admirait tout ce qui est beau. Il aimait les lettres, les sciences, les arts. La curiosité de son esprit se révélait dans mille circonstances. Les recherches des savants dans l'Inde et dans l'Égypte, les travaux de Champollion et de Klaproth, les mémoires de M. Lajard sur les Perses et sur leurs doctrines religieuses, les monuments de Ninive récemment apportés en France, la philosophie des Indiens, leur astronomie, leurs lois, leurs coutumes, rien ne lui paraissait indigne de son attention. Parfois même son esprit était tellement captivé par les attraits de la science qu'il ne pouvait s'en distraire. Un jour, seul dans son cabinet d'études avec l'abbé Guérin, l'auteur de l'*Astronomie indienne*, il interrogeait ce savant missionnaire sur les croyances philosophiques et religieuses de l'Orient. On annonce plusieurs personnages qui occupent aujourd'hui un rang élevé dans l'Église. Ils étaient entrés au salon et demandaient à voir M. l'archevêque. Le prélat ne se pressa point de quitter les rives du Gange, il continua à s'informer des doctrines des brahmanes et des gymnosophistes, de leur panthéisme et de la valeur de leur science chronologique et hiéroglyfique,

Dans une autre circonstance où il engageait avec un de ses amis une discussion sur la philosophie de Platon et sur l'école d'Alexandrie, on annonça M. le préfet de la Seine. « Priez-le d'entrer au salon, répondit le prélat ; je vais m'y rendre dans un instant. » Il continua à discuter. La question de l'origine du monde vint, à la suite de plusieurs autres, s'offrir à son esprit. Là il montra que tous les philosophes avaient erré, le christianisme seul avait résolu le plus grand des problèmes. Près d'une demi-heure s'était écoulée, son auditeur se lève. « Monseigneur, M. le préfet de la Seine vous attend. — Ah ! c'est vrai ; mais examinez bien cette question, elle est fondamentale. » Et, tout en traversant les appartements et jusqu'à la porte du salon, il discutait encore.

Ce goût des controverses, uni au zèle de la maison de Dieu, lui inspirait une affection bien légitime pour nos philosophes catholiques qui consacrent leur science et leurs talents à combattre les funestes enseignements du rationalisme. C'est à ce titre qu'il aimait M. de Bonnetty, M. de Valroger, M. Chassay, et surtout M. Maret. Il lisait avec un vif plaisir les ouvrages de ce dernier. « D'autres se font applaudir, disait-il, l'abbé Maret fait penser[1]. »

(1) Lorsque M. l'abbé Maret publia sa *Théodicée,* l'archevêque voulut voir lui-même toutes les épreuves : elles lui étaient envoyées à Saint-Germain, et elles revenaient souvent avec des observations de sa main. Non content de cet examen personnel, il voulut que ce livre fût examiné par deux théologiens distingués, un jésuite *illustre* et un professeur de dogme du séminaire de Saint-Sulpice. Après ce triple examen, il donna l'approbation flatteuse qui est en

Le prélat était calme et modéré dans la chaleur même des discussions. On voyait qu'il n'était inspiré que par l'amour de la vérité. Plus on s'était écarté d'elle, et plus il se montrait doux et affable pour vous y ramener. Cet esprit de conciliation parut surtout dans l'accueil bienveillant qu'il fit à l'abbé Gioberti quelques mois avant la révolution de février. Il espérait faciliter le retour de ce célèbre prédicateur de la liberté à un ordre d'idées moins dangereux ; il le reçut avec bonté dans sa retraite de Saint-Germain ; ses paroles affectueuses inspirèrent au philosophe une confiance pleine d'abandon et une reconnaissance non moins vive. Le pontife appela à une seconde entrevue un de ses anciens amis ; il pensait que le secours d'un esprit sage et éclairé pourrait lui être utile dans cette circonstance. Cet auxiliaire, si digne des distinctions du prélat, était M. de Laurentie.

« J'assistai, m'écrivait M. de Laurentie, à une conférence qui dura de trois à six heures. Je ne me mêlais qu'avec une extrême discrétion à la conversation sérieuse qui avait lieu entre les deux interlocuteurs, mais je jugeai les ressources de raison et d'adresse de l'un et de l'autre. M. Affre me surprit par l'habileté

tête du livre, et le recommanda de la manière la plus expresse dans une réunion générale des conférences ecclésiastiques. Il disait à ce sujet : « Voyez-vous avec quel zèle M. Cousin fait valoir les travaux de ses professeurs de philosophie ! Avez-vous lu le rapport qu'il vient de faire à l'Académie des sciences morales en faveur de l'ouvrage de M. Franck ? Dois-je faire moins pour mes professeurs et les membres du clergé ? »

soutenue de ses remarques, par la réserve de ses attaques, par la délicatesse de ses plaintes, par le tour de ses éloges, par la gravité de ses conseils. M. Gioberti échappait aux insinuations par toutes les professions imaginables de respect pour l'autorité, pour le droit, pour tous les principes de raison et de justice, et surtout par des déclarations d'amour pour le pape et pour l'Église. Cette lutte polie fut pour moi un vrai spectacle. Il était difficile de saisir un adversaire qui se hâtait de prévenir le reproche par la soumission, et cependant l'abbé Gioberti ne faisait aucune concession d'idées. Son esprit, avec toutes les formes de la souplesse, gardait une inflexibilité qui eût pu déconcerter tout autre interlocuteur, mais qui ne faisait que donner une activité nouvelle au vénérable archevêque. Ce que se proposait le prélat, ce n'était pas de vaincre du premier coup le génie indépendant de l'abbé Gioberti, mais de le disposer par degrés à assouplir ses résistances et à modifier ses pensées sur des points qui le séparaient de l'autorité ecclésiastique. La longanimité patiente, polie ou plutôt chrétienne de M. Affre me parut devoir produire infailliblement cet effet sur M. Gioberti, qui, dans la conférence, exprima souvent avec amertume la surprise qu'il avait éprouvée en recevant à Paris un accueil si différent de celui auquel il devait s'attendre, pensait-il. Il se plaignait du clergé, *de qui il avait reçu des affronts.* La conduite de M. l'archevêque était un contraste qui touchait, et par là M. Affre avait sur lui de l'empire. A la

fin, l'abbé Gioberti témoigna sa reconnaissance avec effusion. Il demanda à revoir sa grandeur. De nouvelles entrevues auraient assurément modifié l'ordre de ses pensées, et pourquoi ne pas dire que déjà les premiers entretiens avaient produit leur effet? M. Gioberti a passé depuis par l'épreuve des révolutions, et je ne saurais douter que le souvenir de l'archevêque de Paris ne lui soit resté présent au milieu des scènes où il est devenu acteur. M. Gioberti a senti le besoin de jeter des digues au-devant de l'anarchie; c'est ce que d'avance lui avait dit M. Affre. Après le départ de M. Gioberti, je me permis de dire mes impressions à M. l'archevêque. « Vous avez été admirable, monseigneur! Je ne m'attendais pas à être témoin d'une lutte semblable; vous m'avez étonné, il m'a confondu. Il faudra du temps pour vaincre cet homme ; mais vous êtes digne de cette victoire. »

Nous devons ajouter ici que l'archevêque de Paris n'avait point concentré ses affections dans la philosophie et dans le cercle de ses sages adeptes ; il aimait la littérature et ceux qui la cultivaient avec goût. La poésie avait des charmes pour lui ; il l'accueillait avec joie comme une noble et agréable récréation lorsqu'elle se présentait sans ornements prétentieux, avec des grâces simples et pures. M. de Guiraud, membre de l'Académie française, était un de ses amis. Le prélat admirait dans les vers de ce poëte un portrait fidèle de la nature, une douceur exquise, des élans généreux et sublimes. Il accordait son estime à des auteurs moins renommés, et leurs vers, quoique moins heu-

reusement inspirés, obtenaient ses faveurs ; il voulait encourager les premiers essais du talent et le porter ainsi à de plus heureux efforts. Compatissant et généreux, il aimait à consoler dans leur détresse ceux que tous les dons de l'esprit semblaient avoir destinés à un sort meilleur. Un poëte dont la muse et la vertu étaient l'unique fortune eut recours à sa charité; l'archevêque lui envoya cinq cents francs : c'était à la fois le présent du bon pasteur et le don de l'ami des lettres.

Ses rapports avec plusieurs membres de l'Académie française montraient la haute estime que lui inspiraient leur science et leurs talents. Souvent l'auteur du *Génie du Christianisme* et le prélat qui, par sa mort, devait révéler à notre époque et dans nos murs la sublimité de ce même génie, étaient réunis dans de savants entretiens où les charmes d'une imagination encore radieuse comme le soleil à son coucher se mêlaient aux rayons de lumière d'une haute intelligence. M. de Chateaubriand touchait à sa dernière heure lorsqu'il apprit le martyre de son vénérable ami et pasteur ; il répandit des larmes au récit d'un si glorieux trépas et peu après alla rejoindre, nous l'espérons, celui qui sur cette terre demandait à Dieu de pardonner les égarements du poëte en raison de ces chants sublimes qui avaient aidé à relever nos autels.

M. Droz, membre de l'Académie française, eut également part à l'estime et à l'affection du prélat. La philosophie et la religion les avaient unis. L'archevê-

que ne pouvait se défendre d'honorer ces belles et douces lumières consacrées à la défense des vérités religieuses ; il ne pouvait se défendre non plus d'aimer cette sagesse, cette délicatesse et cette pureté de langage, ces mille grâces auxquelles la vieillesse prêtait de nouveaux charmes. Il y avait entre eux des échanges littéraires qui servaient à resserrer les liens d'une estime et d'une affection mutuelles. L'académicien offrait à son évêque ses *Pensées sur le Christianisme*. Le prélat lui adressait cette lettre où un éloge judicieux est présenté sous des formes modestes et délicates ;

« Monsieur,

« Il y a deux jours, je vous remerciais de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire de vos *Pensées sur le Christianisme*. Je m'empresse de vous exprimer l'intérêt que m'a inspiré leur lecture. J'ai beaucoup goûté et le fond et la forme de cet excellent petit livre.

« Le choix des réflexions m'a semblé dirigé par un jugement parfaitement sûr et par un tact exquis. Pleines de concision et de clarté, répondant aux préjugés les plus répandus, elles ne blessent néanmoins aucune de ces nombreuses susceptibilités qui rendent aujourd'hui la plupart des controverses si difficiles. Elles s'insinuent dans l'âme avec une grande douceur, sans flatter aucun de ses mauvais penchants et sans favoriser aucune opinion téméraire.

« Je n'y ai point remarqué la moindre inexacti-

tude, et je ne pense pas que le théologien le plus sévère pût y en signaler aucune.

« Votre écrit, monsieur, sera, je n'en doute pas, très utile à une foule de personnes, surtout à celles qui sont déjà d'un âge mûr, et qui ont besoin de trouver la vérité dégagée de longues discussions et de toute espèce de subtilité.

« Il ne m'appartient pas d'apprécier le mérite littéraire de vos *Pensées ;* mais, sous ce rapport encore, j'en ai été charmé.

« Je prie Dieu de bénir cette bonne œuvre et de vous en récompenser. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous offrir l'expression de mon entier dévouement et de ma haute considération.

« † DENIS, *archevêque de Paris.*

« Paris, 10 octobre 1843. »

Ainsi l'archevêque aimait toutes les sciences, parce qu'elles sont, comme le disait un ancien philosophe, les filles de la sagesse éternelle et que leur mission sur cette terre est d'élever l'homme vers son Créateur. Versé dans la lecture des Pères de l'Église, il savait que la plupart d'entre eux avaient cultivé avec succès les différentes branches des connaissances humaines. Saint Basile avait étudié les sciences naturelles ; Origène et saint Jérôme parlaient plusieurs langues ; Synésius occupait un rang honorable parmi les plus savants astronomes de l'antiquité ; il avait, en outre, hérité avec saint Grégoire des dernières inspi-

rations de la poésie grecque. L'archevêque de Paris rappelait toutes ces grandes traditions d'études et de sciences ; il était heureux de les voir perpétuées d'âge en âge au sein de l'Église et de venir à son tour les mettre en honneur, coopérer à leur règne et les léguer fidèlement à ses successeurs.

CHAPITRE XLIII.

Modération du prélat. — Ses rapports avec plusieurs artistes dramatiques.

1842 — 1848.

Je réunirai ici quelques anecdotes où l'on pourra admirer la douceur et la modération du vénérable pontife. Elles touchent à différentes époques de sa vie et, par un côté, à sa mort et à ses funérailles. J'ai dû cependant ne pas les séparer ni en disséminer les fragments dans les différentes pages de cette histoire, mais conserver à ces récits leur ensemble, afin de conserver leur intérêt.

Un jour, se promenant sous les charmilles du jardin des Carmes, le prélat disait qu'il avait vu une actrice dont l'honneur et la vertu n'avaient jamais souffert la moindre tache. Placée dès sa plus tendre enfance sur le théâtre, elle y avait conservé, au milieu des plus funestes exemples, l'innocence et la candeur du premier âge. Son beau-frère, jeune séminariste, admirait en elle une pureté angélique et un grand amour de Dieu et des pauvres. Mariée à un homme peu fortuné, mais religieux et honorable, elle faisait le bonheur de sa

maison. Le prélat rapportait ces faits comme extraordinaires et surnaturels. Après la mort du martyr, cette même artiste dramatique, éloignée depuis plusieurs années du théâtre, raconta dans les effusions de sa douleur et de sa reconnaissance ce que le saint archevêque avait fait pour éclairer et sauver son âme. Son récit, plein de candeur, de naïveté et de larmes, excita une vive émotion ; on le mit par écrit, et on voulut bien qu'il entrât dans cette histoire. Il porte en lui-même toutes les marques d'une sincérité pure de tous nuages ; et, quoique l'âme qui s'épanouit à la reconnaissance et à la douleur ait des expressions qu'on n'imite pas, j'ai dû cependant constater l'exactitude de ces faits et ne les admettre qu'après en avoir acquis une entière certitude par des témoignages divers et tous dignes de foi.

« Ma mère, dit-elle, était très pauvre. Elle ne pratiquait pas la religion, mais elle avait des sentiments d'honneur ; elle me les inspira et m'apprit à prier Dieu et la sainte Vierge matin et soir ; ensuite elle me mit sur le théâtre ; c'était la seule carrière qui fût ouverte devant moi. J'étais un enfant et j'aimais à paraître sur la scène et à jouer mon rôle. En grandissant, je m'attachai à mon art. Je cherchai toujours à mieux réussir. Les désordres que je voyais autour de moi me faisaient horreur. Dieu me protégeait. Je continuai à le prier et à l'aimer beaucoup et j'aimais beaucoup la sainte Vierge. Arrivée à l'âge de quatorze ans, je voulus faire ma première communion. Le prêtre auquel je m'adressai me dit qu'il ne pouvait m'admettre à la sainte

table, que je devais auparavant renoncer au théâtre. Je ne le pouvais pas; je vis un autre prêtre qui me fit les mêmes difficultés. Je souffrais beaucoup, car je désirais ardemment recevoir le bon Dieu. Mes idées religieuses étaient très imparfaites. On m'avait parlé de l'abbé Châtel comme d'un bon prêtre qui serait très doux et très facile pour moi. J'allai le trouver et lui demandai de faire ma première communion. Il voulut me baptiser, et le fit au nom de l'Être suprême. Je lui marquai mon étonnement de ce qu'il ne parlait pas de la sainte Trinité. Il me répondit qu'il avait découvert que trois ne font pas un et qu'un ne fait pas trois. Il ne me dit rien de Jésus-Christ et de la sainte Vierge; j'appris qu'il ne les aimait pas et je ne retournai plus le voir.

« Je m'adressai alors à un prêtre italien; il m'instruisit, m'indiqua un confesseur et me conseilla de lui cacher que j'étais actrice. Je suivis ce conseil et je fis ma première communion dans une grande bonne foi et avec beaucoup d'amour de Dieu. Je continuai toujours à paraître sur le théâtre. Ma pauvre mère vint à mourir; mes amis, me voyant seule et sans soutien dans ma jeunesse, m'engagèrent à me marier. J'épousai un homme qui m'aimait et qui était plein de sentiments honorables. Il priait Dieu comme moi, sans remplir encore les autres devoirs de la religion. Nous assistions ensemble aux conférences de Notre-Dame; il voulut suivre en outre, à la fin du carême, la retraite des hommes. Le samedi saint, revenant à la maison, il me déclara qu'il était tout à Dieu, qu'il s'était con-

fessé, qu'il communierait le lendemain. Je l'accompagnai à la cathédrale; je le vis approcher de la sainte table. Mon cœur et mes yeux étaient pleins de larmes; je pleurai tout le temps de ne pouvoir le suivre; je résolus d'écrire au P. ***, de lui expliquer ma position, de lui montrer que mes engagements antérieurs et certaines dettes honorables m'empêchaient de renoncer immédiatement à mon art. Je le conjurai de me permettre de recevoir le bon Dieu. Quinze jours s'écoulèrent sans que je reçusse aucune réponse; mais on avait pris de différents côtés des informations. Peu après, je reçus une lettre où l'on m'invitait à aller voir l'archevêque. Le désir ardent que j'avais de communier me fit surmonter toutes mes craintes. C'était la première fois que j'allais me trouver en face d'un évêque. Monseigneur me reçut avec une grande bonté; je m'étais agenouillée pour demander sa bénédiction; il me releva et me pria de m'asseoir, puis il me dit avec beaucoup de douceur: « Madame, je désire vous consulter.» Cette parole me mit hors de moi. Un archevêque demander conseil à une petite actrice! «Vous connaissez, continua-t-il, mieux que moi les artistes dramatiques. Pensez-vous qu'ils se rapprocheraient de la religion, si on se montrait plus indulgent à leur égard?—Oui, monseigneur, je le crois, car s'ils ont généralement une mauvaise tête, ils ont aussi un bon cœur.» Il me parla ensuite de ma situation, me consola, m'encouragea, me dit qu'il fallait attendre pour communier, qu'il userait de toute son influence pour changer ma position et

me mettre à même de satisfaire mon plus ardent désir qui était de recevoir mon Dieu. J'étais très émue de ses paroles. Elles étaient si douces et si consolantes! Je restai encore quelque temps sur le théâtre, et comme le jour de l'Assomption approchait, je priai ardemment la sainte Vierge de me faire communier à sa fête. J'étais persuadée qu'elle m'exaucerait et j'étais résolue d'attendre jusqu'à la messe de midi, si la permission n'arrivait pas avant. Elle arriva l'avant-veille au soir. »

Nous interrompons un instant ce récit pour dire qu'un des vicaires généraux de Paris s'était chargé de présenter à l'archevêque les nouvelles sollicitations de cette actrice si pleine de foi et de charité. Le prélat répondit qu'il fallait attendre que les engagements avec le théâtre fussent rompus; puis, sur de nouvelles instances, il réfléchit quelque temps et dit : « Il y a lieu à une exception, car je n'ai jamais vu pareille foi dans Israël. Dites-lui de ma part que je lui permets de communier après-demain, fête de l'Assomption, et demandez-lui de prier pour mon père que je viens de perdre. » Je reprends le récit de cette artiste dramatique.

« Je reçus mon Dieu avec une grande joie. Je priai pour le père du bon archevêque et quelque temps après je quittai le théâtre. J'avais une amie douce, pieuse, aimante; elle mourut. Sa mère, très âgée, était sans religion, sans foi aucune. Ses manières étaient dures; elle n'avait jamais aimé sa fille. Je ne pouvais ni l'aimer, ni la voir; mais quand je vins à penser que

cette âme serait perdue si on ne cherchait à l'éclairer et à la convertir, j'allai la trouver et lui dis qu'elle ne reverrait jamais sa fille, parce que sa fille était au ciel et que sa pauvre mère ne pouvait y aller, n'ayant pas encore commencé à servir Dieu et n'ayant pas même fait sa première communion. Je la pressai beaucoup; je revins plusieurs fois renouveler ces mêmes instances. Elle ne m'écoutait pas. Peu après, elle partit pour le Havre. Je la croyais perdue pour toujours, car elle était obstinée dans son aveuglement, et l'âge et les infirmités ne lui promettaient pas de longs jours. Le bon archevêque vint à mourir. J'allai et me jetai à genoux devant son corps dans la chapelle ardente, et je lui fis cette prière : « Mon bon archevêque, qui avez eu tant de bonté pour moi, qui m'avez ramenée à Dieu, si vous êtes un saint, convertissez cette pauvre femme. » J'étais toute en larmes en priant devant le corps ; j'étais heureuse d'un si beau martyre, mais je perdais un père ! Quelques jours après, cette pauvre femme revint du Havre. La première parole qu'elle m'adressa fut celle-ci : « Je viens de faire ma première communion. »

Nous joignons à ce récit une autre anecdote du même genre. Un mois avant sa mort, l'archevêque reçut la visite de plusieurs artistes dramatiques ; ils venaient le supplier de lever l'excommunication qui pesait sur eux. Le secrétaire intime du prélat, témoin de cette entrevue, voulut bien nous en retracer toutes les circonstances :

L'archevêque fit à ces jeunes acteurs un accueil

plein d'aménité; sa simplicité et sa franchise leur inspirèrent une douce confiance. Ils parlèrent avec un certain abandon de cœur et parurent vivement émus de la bonté du prélat.

« Monseigneur, disait l'un d'eux, pourquoi, dans ce temps de réconciliation et de fraternité générale, sommes-nous les seuls exclus de la famille chrétienne? pourquoi l'excommunication continue-t-elle à peser sur nous? Cette mesure est-elle nécessaire? est-elle juste? Monseigneur, nous vous supplions d'y mettre un terme. »

L'archevêque répondit avec le sourire sur les lèvres : « Je vais vous dire ce qui vous fera plaisir : vous n'êtes pas excommuniés dans mon diocèse; vous l'êtes dans d'autres, mais vous ne l'êtes pas à Paris. Un concile d'Arles vous a frappés d'excommunication, mais cette censure n'a pas la même autorité hors de la province où le concile a été tenu.

— Pourquoi donc, monseigneur, ne pouvons-nous pas approcher des sacrements? c'est bien là une excommunication.

— Attendez, je vais vous expliquer la chose :

« Vous n'etes pas excommuniés, c'est certain; mais vu les dangers de votre état et l'immoralité de certaines pièces représentées sur le théâtre, l'Église a cru devoir vous placer parmi ceux qu'elle appelle *les pécheurs publics*, et par suite vous interdire l'usage des sacrements.

— Eh bien! monseigneur, c'est contre cette exclusion que nous protestons. D'ailleurs je puis vous

assurer, monseigneur, que cette discipline si rigoureuse de l'Église n'est pas toujours observée. Je ne parle pas de moi, mais voici mon ami qui fréquente les sacrements, qui communie. »

Le prélat répondit avec une grande douceur :

« Je ne vous demande pas le nom de votre confesseur ; il est juge souverain sur son tribunal ; il n'a de compte à rendre à personne. Cependant vous m'étonnez, parce que la loi est formelle. — Nous vous en conjurons, monseigneur ; abolissez cette loi qui fait de nous des parias dans cette grande époque de fraternité.

— Mais remarquez donc, mes amis, que c'est l'Église qui a fait cette loi ; et moi je ne puis que la faire observer. Mais faites mieux ; adressez-vous au souverain pontife, et, s'il lève l'interdit, ce sera un procès gagné. — Monseigneur, nous vous avouons que la chose est déjà faite ; nous avons écrit à Rome. — Très bien, repartit le prélat, attendons la réponse. — Mais nous aurions voulu, monseigneur, que vous en eussiez la gloire ; votre nom aurait été béni de nous tous. »

Cet entretien laissa dans l'esprit du prélat d'agréables souvenirs et de douces espérances ; il en parlait avec la confiance qu'un rapprochement serait un jour possible ; il espérait que plusieurs artistes dramatiques s'engageraient à ne jouer que les pièces où les mœurs seraient respectées et que l'Église pourrait leur ouvrir les bras.

Cette parole franche et débonnaire du pontife

avait aussi vivement impressionné ces jeunes acteurs, et quand la nouvelle de la mort du martyr se fut répandue, l'un d'eux, officier de la garde nationale, accourut à l'archevêché et demanda qu'on lui permit de voir une dernière fois le saint prélat; il s'approcha du lit funèbre et demeura agenouillé longtemps.

En se retirant, il sollicita comme une faveur insigne de revenir et de passer la nuit près du corps. On le vit là toute la nuit; il tenait un livre à la main et méditait; c'était un ouvrage philosophique du prélat qu'il avait témoigné le désir de parcourir. Il ne sortit de la chapelle ardente que le lendemain et à une heure très avancée de la journée; on le revit encore au grand jour des funérailles. Il marchait l'épée nue à la droite du lit funèbre où reposait le martyr; ceux qui connaissaient ses antécédents ne pouvaient voir sans émotion l'affliction profonde dont son visage était empreint et sa pieuse sollicitude pour recueillir et faire toucher au corps du saint pontife les armes qu'on présentait de toutes parts. On ne peut douter que l'image de l'archevêque ne reste gravée pour toujours dans le cœur de ce bon jeune homme, et qu'il n'ait au ciel un protecteur qui veille sur lui.

CHAPITRE XLIV.

22, 23 et 24 février 1848. — Révolution.

1848.

En étudiant les révolutions des temps passés, on voit qu'elles ont été dirigées pour la plupart par des hommes supérieurs ; le ferment de discorde qui devait les amener avait été longuement préparé, et enfin des luttes sanglantes avaient précédé leurs triomphes. La révolution de Février n'eut aucun de ces caractères ; prompte et rapide comme la foudre, elle a été au delà de toutes les prévisions ; de telle sorte qu'on vit en elle moins les effets des complots des hommes que l'accomplissement des desseins de Dieu. Aucun génie ne paraît l'avoir inspirée ni conduite ; aucun génie n'est sorti d'elle. A peine a-t-on engagé le combat qu'aussitôt la victoire a été décidée, et l'issue d'une si faible lutte a changé les destinées de la France et a ébranlé toute l'Europe.

Il est vrai que les doctrines révolutionnaires plus répandues dans le peuple semblaient annoncer de prochains bouleversements. Embellies et ornées de toutes

les fleurs de la poésie dans l'*Histoire des Girondins* de M. de Lamartine et dans plusieurs ouvrages des plus célèbres romanciers, ces doctrines de nuances différentes, républicaines ou socialistes, avaient fait de nombreux prosélytes parmi les étudiants et dans les classes moyennes de la société, et comme aucune force n'égale celle des idées acceptées par les masses, on voyait dans les progrès de ces doctrines les signes avant-coureurs d'une révolution; mais on la renvoyait à une époque indéterminée. Certains esprits pensaient qu'elle suivrait la mort du roi, et qu'alors une collision violente entre la bourgeoisie et le peuple amènerait peut-être le règne de la démocratie. Mais le symptôme le plus alarmant était un mécontentement général; les divers organes de la presse le fomentaient en exploitant tout ce qui pouvait flétrir l'autorité : l'entente cordiale avec l'Angleterre, les humiliations de la France pendant dix-huit ans, ses richesses et sa gloire sacrifiées aux intérêts d'une dynastie, l'impopularité du ministère Guizot, la vénalité des fonctionnaires publics, le procès de MM. Teste et Cubières.

Toutes les classes de la société paraissaient supporter avec peine ce joug humiliant. Il était facile de voir que la noblesse n'avait jamais pardonné à Louis-Philippe ni sa naissance ni son usurpation. Le clergé s'éloignait de plus en plus d'un gouvernement sans foi religieuse, qui regardait le culte comme un rouage d'administration et qui, redoutant l'indépendance de l'Église, lui refusait avec opiniâtreté la liberté d'ensei-

gnement. L'armée de terre et de mer, chargée de défendre les droits et l'honneur de la patrie, s'irritait contre une politique de pacification à tout prix. Le peuple, qui s'exprime par la voix de ses démagogues, disait hautement que la révolution de 1830 n'avait été qu'un déplacement d'hommes où la gloire et la prospérité du pays avaient perdu au lieu de gagner. Enfin la cour elle-même comptait ses mécontents. Le roi, disait-on, imposait ses volontés et n'acceptait pas de conseils ; ses ministres ne jouissaient ni des droits que leur donnait un gouvernement constitutionnel, ni de cette déférence honorable qui était due à leur haute dignité. « Un ministère, disait un jour le monarque, est un relais de poste. J'ai quelquefois de bons chevaux, et le voyage est commode ; mais j'arrive à un relais où je suis obligé de prendre des chevaux fringants et rétifs ; il faut bien faire la route, et après tout ce n'est qu'un relais. » Ces paroles et d'autres plus offensantes étaient répétées et arrivaient aux oreilles des ministres. A ces traits légers, qui peu à peu aliénaient les cœurs, se mêlaient souvent de grandes colères. Dans les derniers temps, le monarque, devenu très irritable, s'emportait souvent et sans motif apparent ; dans ces circonstances, il oubliait les convenances royales et les égards qu'il devait à ses plus fidèles serviteurs[1].

(1) L'archevêque raconta qu'ayant été voir le roi au château de Neuilly, il passa d'abord à la chapelle ; la concierge, fidèle à la consigne qu'elle avait reçue, ne crut pas que la maison de Dieu dût être ouverte contre l'ordre royal, même au premier pasteur du

Mais le plus grand tort de Louis-Philippe, comme le disait l'archevêque de Paris, avait été de croire trop à la puissance des intérêts; le prélat pensait que ce roi avait compris toute la vénalité de notre siècle et l'avait exploitée au profit de sa dynastie, mais qu'il n'avait pas compris ce qu'il y avait de noble, de généreux, de chevaleresque dans le cœur des Français, et qu'il devait tomber le jour où ce peuple, revenu à lui-même, ressaisirait son honneur aux dépens de ses richesses.

Cependant l'avénement de Pie IX, les réformes de

diocèse. Le prélat monta au salon. Louis-Philippe venait d'apprendre que l'archevêque était arrivé au château et s'était dirigé vers la chapelle. L'accueil du monarque fut bienveillant; il y avait cependant un nuage de tristesse sur son front. Cette humeur sombre venait sans doute des difficultés si nombreuses du gouvernement et des craintes qu'inspirait l'avenir. Au milieu de l'entretien, le roi, interrompant le prélat: « Mais, monsieur l'archevêque, vous avez visité ma chapelle? — Sire, la consigne a été trop bien gardée... On a refusé d'ouvrir. — Comment, s'écrie le roi, comment, monsieur l'archevêque!» Et en un instant il s'enflamme; il court à une sonnette, tire et brise le cordon; il court à l'autre sonnette, tire et brise encore le cordon. Les deux cordons retombant sur le tapis, il court à la porte, appelle et crie: les laquais arrivent. « Faites venir M. de F... » Celui-ci vient à la hâte. « Monsieur, lui cria le roi, allez à la porte de la chapelle, allez attendre monsieur l'archevêque! » Cette scène et cette dureté de commandement blessèrent le vénerable prélat. « Si de légers accidents, se disait-il à lui-même, peuvent faire oublier à Louis-Philippe ce qu'il doit à sa propre dignité et à des serviteurs fidèles, quelle colère se réveille lorsque les fautes de l'administration viennent inspirer de légitimes inquiétudes, et sur quelles affections peut-on se reposer quand on blesse et brise ainsi soi-même celles qui sont les plus dévouées! »

l'Italie, les doctrines libérales adoptées par le saint-siége, et, d'un autre côté, les révolutions des cantons suisses, les banquets de Mâcon, les pétitions en faveur de la réforme électorale et une effervescence plus grande au sein du peuple de Paris, tout annonçait une crise prochaine et dangereuse, mais qui ne paraissait pas devoir amener des bouleversements si rapides et si complets. Le gouvernement avait sous la main soixante mille hommes, quatre-vingts pièces de canon, une garde municipale très exercée à la guerre des rues; le maréchal Bugeaud et le général de Lamoricière, tous deux également habiles et intrépides, pouvaient prendre dans un moment de péril le commandement de toute l'armée. La majorité des députés était prête à sanctionner, au nom du pays, les ordres et les exécutions de la cour. Enfin l'embastillement de Paris et les forts détachés ne laissaient à l'émeute aucune espérance d'un succès durable.

Le 22 février, la révolution commença. Le banquet de la réforme fut le prétexte et le premier moyen d'agitation. Les gardes nationaux devaient s'y rendre sans armes, mais en costume militaire et par légions. Le gouvernement s'y opposa; la lutte fut aussitôt engagée. Les ateliers furent fermés et la foule des ouvriers descendit dans la rue.

L'archevêque s'était rendu à la maison des Carmes pour y composer à loisir et en paix son mandement du carême. On vint lui annoncer que des collisions avaient éclaté entre le peuple et les agents

de la police, que sur la place de la Concorde la cavalerie avait chargé la foule, que plusieurs hommes avaient été blessés, que les ponts étaient gardés et la circulation interdite, et, comme la peur exagère les dangers, on ajoutait que des combats sanglants avaient commencé dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Peu après, on reçoit aux Carmes une lettre d'un député de la gauche. Il disait qu'il ne s'agissait pas d'une émeute, mais d'une révolution. Il ajoutait que la victoire du peuple serait suivie de grands désordres, que peut-être les couvents et les séminaires seraient livrés au pillage, que la vie même de l'archevêque serait en danger.

Le prélat entendit ces paroles sans s'émouvoir. Il chargea un des ecclésiastiques qui l'entouraient de prendre des informations plus certaines, et se tournant vers les autres: « Mes amis, leur dit-il, je vais continuer mon mandement. » Nous nous retirâmes en admirant le calme et l'impassibilité de son esprit. Peu après il retourna à l'Archevêché, mais la nuit et la journée suivante furent pleines d'inquiétudes et d'alarmes; le prélat entendait la fusillade retentir sans cesse dans les quartiers environnants.

Le 23, vers les sept heures du soir, on annonça la chute du ministère de M. Guizot. Le roi avait appelé M. Molé et lui avait confié le soin de former le cabinet. A cette nouvelle, les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin furent illuminés; la paix, le calme, la joie succédèrent à des luttes désastreuses; c'était la sérénité du soir après un jour d'orage. Le

prélat, plus tranquille, ne pouvait cependant croire que de si grandes colères fussent sitôt apaisées. A neuf heures il entendit la fusillade, le combat reprit, la révolution commença.

Un coup de pistolet avait été tiré sur le poste du ministère des affaires étrangères au boulevard des Capucines; la garde municipale répond en déchargeant ses armes sur la foule; soixante hommes tombent. Les cris de : *Vengeance! Nous sommes trahis!* s'élèvent de toutes parts; on emporte les cadavres, on les place à moitié nus et ensanglantés sur des brancards que le peuple promène dans les rues; des hommes armés de torches, brandissant leurs sabres, poussant des cris de douleur et de vengeance, entourent les victimes et augmentent l'horreur tragique de cette scène. Paris se réveille. Le tocsin sonne, le tambour bat. *On égorge la garde nationale!* A ces cris vociférés dans les quartiers les plus solitaires, les citoyens s'arment; des barricades s'élèvent dans toute la ville; la fusillade seule retentit dans le silence de la nuit et déchire, par de longues traînées de feu, les ténèbres au milieu desquelles le peuple combat.

Cependant la cour veillait; à cinq heures du matin, Louis-Philippe appelait au ministère MM. Thiers, Odilon-Barrot, Duvergier de Hauranne, de Rémusat et le général Lamoricière. Le maréchal Bugeaud recevait le commandement de toutes les forces de la première division militaire. Aussitôt une proclamation ordonne de suspendre le feu et annonce que la Chambre est dissoute, qu'un appel sera fait au pays, que la ré-

forme sera accordée. Cette feuille est partout lacérée; le mouvement se poursuit, le peuple victorieux marche sur les Tuileries par le Palais-Royal et la place du Carrousel. Une autre proclamation annonce l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans, une amnistie générale; il était trop tard. Louis-Philippe s'enfuit à la hâte de son palais envahi; sur la place de la Concorde, là où est tombée la tête de Louis XVI, il monte en voiture et part pour Versailles. De là il s'évade, et, après avoir erré de côté et d'autre, il s'approche en tremblant du port de Honfleur et s'embarque sans que personne ait encore songé à le poursuivre. La duchesse d'Orléans s'était présentée avec son fils à la Chambre des députés, mais les salles du palais, les tribunes, les bancs des députés furent envahis par la foule armée dont les flots montaient toujours. Les menaces rendirent vaine toute tentative de régence; la duchesse d'Orléans et ses deux fils, entraînés par des serviteurs dévoués, partirent pour l'exil. Un gouvernement provisoire fut proclamé. La révolution fut l'œuvre d'une seule nuit. La voyant si soudaine et si complète, le peuple étonné répétait dans les rues : « Le doigt de Dieu est là ! »

Dieu paraissait en effet conduire seul ces événements extraordinaires; l'on sentait qu'il était présent au milieu de ces multitudes ameutées lorsqu'on voyait leurs passions tomber et faire place aux plus nobles sentiments de justice et de religion. Des hommes pauvres et sans pain défendaient l'ordre et la propriété; ils menaçaient de mort quiconque oserait dés-

honorer par le vol une victoire si belle. Les cris de : Vive la religion! vive Jésus-Christ! étaient répétés dans leurs rangs. La croix fut portée en triomphe depuis la chapelle des Tuileries jusqu'à l'église Saint-Roch, où le peuple plein de foi laissa ce dépôt sacré, *trouvé*, disait-il, *dans la demeure d'un parjure, et qui dorénavant ne devait plus être profané.*

Cependant l'archevêque de Paris, accomplissant les devoirs du bon pasteur, portait aux blessés et aux mourants des paroles de paix et les bénédictions de Dieu. Il ne s'était pas contenté de transformer les églises en ambulances; il voulait lui-même secourir les victimes de ces luttes sanglantes et les consoler dans leurs douleurs; franchissant toutes les barricades et traversant la foule armée, il s'était rendu dans les hôpitaux. Là les hommes sortis meurtris du combat, encore couverts de sang et en proie à de cruelles douleurs, relevaient la tête d'étonnement en voyant arriver à eux l'archevêque de Paris; ils avaient aimé souvent à le voir au milieu des fêtes de la religion, et maintenant ils le retrouvaient si près d'eux et avec des paroles si douces et un air si compatissant! Ces pauvres gens se découvraient par respect. Le prélat remettait lui-même leur bonnet avec une touchante simplicité; il les engageait à souffrir avec patience, à placer leur espoir en Dieu, à attendre de sa bonté une prompte guérison, et, posant la main sur leur tête, il les bénissait.

Il pensa ensuite à ceux qui étaient tombés dans la mêlée. Tous étaient ses frères et devaient mériter ses larmes et ses prières. C'est à l'issue du combat que le

cœur du pontife, encore ému du spectacle de si grands désastres, adressait ces paroles à tous les prêtres de son diocèse : « En présence du grand événement dont la capitale vient d'être le théâtre, notre premier mouvement a été de pleurer sur le sort des victimes que la mort a frappées d'une manière si imprévue. Nous les pleurons tous, parce qu'ils sont nos frères. Nous les pleurons, parce que nous avons appris une fois de plus tout ce qu'il y a dans le cœur du peuple de Paris de désintéressement, de respect pour la propriété et de sentiments généreux. Nous ne devons pas nous borner à répandre des larmes ; nous prierons pour tous ceux qui ont succombé dans la lutte ; nous demanderons à Dieu qu'il leur ouvre le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. »

Le dimanche matin 27 février, un ami de l'archevêque se rendit auprès de lui ; le prélat était encore dans ce grand étonnement que des événements si prodigieux et si rapides avaient excité dans tous les esprits. Habitué à méditer en toutes choses les desseins de la Providence, il voyait dans cette révolution une œuvre de justice et de miséricorde divine. On lui demanda s'il avait remarqué le premier psaume des nocturnes que l'on récitait jeudi soir lorsque Louis-Philippe partait pour l'exil : il était applicable à la circonstance. Le prélat en fit aussitôt le commentaire : « *Quid gloriaris in malitiâ qui potens est in iniquitate?* Pourquoi te glorifies-tu dans la malice, *dans une politique astucieuse*, toi qui es puissant dans le mal?

« *Tota die injustitiam cogitavit lingua tua; sicut novacula acuta fecisti dolum.* Durant tout le jour ta langue a cherché le moyen de nuire; tu as été aussi fin que le rasoir dans tes ruses.

« *Dilexisti malitiam super benignitatem, iniquitatem magis quam loqui æquitatem.* Tu as préféré la malice à la bonté, et, dans tes discours, des mensonges iniques à la simple équité.

« *Dilexisti omnia verba præcipitationis, lingua dolosa.* Langue trompeuse, tu as aimé les paroles empressées. — Il parlait toujours pour ne pas donner aux autres le temps de s'expliquer.

« *Propterea Deus destruet te in finem, evellet et emigrabit te de tabernaculo tuo et radicem tuam de terrâ viventium.* C'est pourquoi Dieu te renversera; il t'enlèvera et t'exilera de ton palais et chassera ta dynastie de la terre des vivants.

« *Videbunt justi et timebunt, et super eum ridebunt et dicent : Ecce homo qui non posuit Deum adjutorem suum.* Les justes verront et seront dans la crainte; ils riront de lui et ils diront : Voilà l'homme qui n'a point voulu prendre Dieu pour son auxiliaire.

« *Sed speravit in multitudine divitiarum suarum et prævaluit in vanitate suâ.* Mais il a mis sa confiance dans ses grandes richesses et il s'est prévalu de ses forces dans son orgueil. »

Dans un autre moment où il parla des circonstances qui avaient accompagné la fuite du roi, on le vit ému d'une si grande infortune. Il s'indigna de la lâcheté de tant de courtisans, flatteurs du pouvoir quand

la fortune souriait et traîtres au jour des revers. Il compatit à ce monarque tombé si précipitamment de son trône et sans ressources, sans asile, sans amis, dans un vaste royaume dont deux jours auparavant il était le maître.

Ainsi des sentiments contraires agitaient tour à tour son âme, selon qu'il méditait les jugements de Dieu ou qu'il s'apitoyait sur les malheurs de l'homme. Sans passions et sans faiblesse, il considérait moins dans la révolution la chute d'un trône et le triomphe de l'opposition que les nouvelles destinées réservées par la Providence à son Église et à son peuple.

Aussi paraissait-il plein de confiance, et il entrait avec cette fermeté et ce courage qui lui étaient connus dans ces voies inexplorées qu'un combat de vingt-quatre heures venait d'ouvrir à la société.

Malgré les conseils de quelques amis timides, ce même jour, 27 février, le vénérable pontife se rendit à la cathédrale pour présider à l'ouverture des conférences quadragésimales prêchées par le P. Lacordaire. Comme les barricades étaient encore debout, il traversa les rues à pied ; la foule émue se réjouissait de la confiance de son pasteur et le saluait sur son passage[1].

La basilique présentait un aspect nouveau ; un

(1) Un ouvrier en blouse vint serrer la main d'un des prêtres qui accompagnaient le prélat. « Mon frère, dit-il, je reviens du Palais-Royal. Nous y avons fait trop de mal. Si c'était à recommencer, nous ferions la révolution, mais nous ne ferions aucun dégât. »

peuple, sorti d'un champ de bataille, venait au pied des autels écouter la parole de Dieu ; des ouvriers, armés de leur fusil, gardaient les entrées de l'église; d'autres circulaient dans les bas-côtés et veillaient au maintien de l'ordre. La jeunesse des écoles, les gardes nationaux, les artisans, les hommes de peine étaient tous indistinctement rassemblés dans la nef. Le P. Lacordaire, dont l'imagination ardente s'enflamme si facilement, arrivait sous l'impression de cette catastrophe, prompte et terrible, qui d'un souffle avait emporté un royaume comme un château de cartes. Il parla de la supériorité de la doctrine catholique, des vérités premières qu'elle enseigne et de leur accord avec la nature, la conscience et la raison. Il paraissait vouloir échapper aux émotions du moment: mais en abordant les preuves de l'existence de Dieu, la pensée de ce peuple, courbant le genou et adorant la croix au milieu même de sa colère, vint soudain à son esprit et l'enleva aux graves démonstrations de l'Évangile ; il montra en dehors des portes de la basilique, au milieu des ruines, des désordres et des fureurs de la guerre, la multitude révoltée portant l'image de Dieu en triomphe jusqu'à son autel.

L'auditoire éclata en applaudissements que la sainteté du lieu ne put contenir. Le dominicain remercia ensuite M. l'archevêque, au nom de l'Église et de la patrie, des importants services qu'il avait rendus à la religion dans ces temps orageux où le vaisseau de l'Église réclamait un habile et sage pilote. Depuis longtemps le vénérable prélat avait examiné toutes les

voies que la société parcourait, et, les voyant toutes pleines de dangers, il était entré dans la seule qui fût exempte d'écueil et où le clergé pouvait non-seulement sauver son indépendance et son honneur, mais encore contribuer avec succès à la paix et au bonheur de la patrie.

CHAPITRE XLV.

La république. — Mandement de l'archevêque. — Ses discours au peuple. — Ses rapports avec le gouvernement provisoire. — Journée du 15 mai. — Pressentiments de l'avenir.

1848.

L'archevêque de Paris accepta la république sans regrets; il la préférait à la monarchie de juillet. Ses vœux ne rappelaient pas le descendant de saint Louis et de Henri IV; la royauté lui paraissait alors trop faible et trop dégradée pour qu'il souhaitât ce fatal héritage à un prince digne d'un meilleur sort. La révolution venait d'éclater en Prusse et en Autriche; les Lombards avaient proclamé leur indépendance les armes à la main; les chefs des principautés d'Italie et d'Allemagne tombaient de leur trône. On pouvait croire, au milieu de si grands bouleversements, que les destinées du monde allaient changer, et ceux-là même qui ne voyaient dans ces commotions politiques qu'un orage passager jugeaient qu'il était plus conforme aux desseins de Dieu et plus avantageux à la patrie d'entrer hardiment dans ces voies nouvelles et inconnues, inopinément ouvertes à la

société. Ce fut dans ces circonstances que M. l'archevêque de Paris publia un mandement pour appeler les prières des fidèles autour du berceau de la république et faire connaître à tous les vrais principes de la liberté et de la fraternité chrétiennes. Il montra donc que la liberté et la fraternité existaient depuis dix-huit siècles au sein de la société catholique par le respect des droits de l'homme et par l'union des cœurs dans la paix et dans la charité. Devant les maîtres nouveaux que le peuple s'était donnés et qui paraissaient disposés à abuser d'une grandeur aussi inattendue qu'éphémère, il rappela que les dignités sont des charges et que les chefs d'une nation sont ses premiers serviteurs. C'était ce titre glorieux qu'avaient adopté les apôtres et que le souverain pontife se faisait encore honneur de porter, à l'exemple et en souvenir de Jésus-Christ.

En rappelant les enseignements de l'Église sur la fraternité évangélique, le vénérable prélat cita ces paroles que Massillon adressait à la cour de Louis XIV :

« Les grands seraient inutiles sur la terre s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux ; ils ne doivent leur élévation qu'aux besoins publics, et loin que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes ce qu'ils sont que pour les peuples... Dieu se décharge sur eux du soin des faibles et des petits ; c'est par là qu'ils entrent dans l'ordre de la sagesse éternelle. Tout ce qu'il y a de réel dans leur grandeur, c'est l'usage qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent. C'est le seul trait de distinction que Dieu

ait mis en eux... Ils perdent le droit et le titre qui fait les grands, dès qu'ils ne veulent l'être que pour eux-mêmes. »

D'autres graves témoignages ajoutaient un nouveau poids à ces paroles de Massillon et montraient que l'enseignement de l'égalité chrétienne avait été fidèlement perpétué au sein de l'Église. Néanmoins ce langage déplut à un grand nombre d'esprits; les plus indulgents l'accusèrent d'inopportunité. Bossuet et Massillon, disaient-ils, ont tenu de pareils discours lorsque les grands, dans l'enivrement de leur prospérité, oubliaient leurs devoirs envers le peuple. Il fallait imiter le courageux exemple de ces évêques et comprimer les élans d'un peuple victorieux en lui rappelant que les distinctions des rangs et des fortunes sont inévitables, parce qu'elles naissent de la distinction même des vertus, des capacités et des industries des hommes; d'autres, au contraire, applaudirent au discours du pontife et soutinrent que si les grands, animés d'un admirable esprit de foi, pouvaient entendre au dix-septième siècle un langage sévère, le peuple, au dix-neuvième, à peine initié à nos croyances religieuses, devait être attiré, pour le salut de la société entière, dans des sentiers de paix et de modération par des paroles insinuantes et plus conformes à ses idées. Ajoutons que cette sympathie pour l'homme souffrant, si naturelle aux cœurs généreux, dominait les autres affections du prélat et le rapprochait sans cesse de la partie patiente, sage et laborieuse des classes ouvrières. Il avait été vive-

ment ému en voyant les hommages que ce peuple avait rendus à la religion au sein même de l'anarchie; il avait admiré les traits de modération et de probité qui avaient accompagné sa victoire. C'est sous l'impression de ces sentiments et en présence des craintes de l'avenir que, mêlant les éloges aux conseils pour rendre ceux-ci plus acceptables, il écrivit ces lignes :

« Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de secouer un instant les colonnes d'un immense édifice pour en faire un monceau de ruines. Souviens-toi qu'il te faut encore plus de force morale pour conserver la paix et la liberté à ton illustre cité. Souviens-toi que ton incomparable courage, que nul peuple n'a égalé, ne saurait te sauver sans le secours de Dieu. Invoque-le donc, ce Dieu qui a fait à la France une si belle part dans le monde. Qu'elle interroge ses annales; elle y apprendra que ce qu'elle a été par son indomptable valeur, par sa généreuse assistance à tous les peuples opprimés, par les beaux génies qui élevèrent si haut sa gloire dans les sciences, la littérature et les arts, elle le doit au Dieu des chrétiens, à ce Dieu que nous vous conjurons d'implorer aujourd'hui afin que sa lumiere nous éclaire, que sa force nous soutienne et que sa bénédiction, une fois descendue sur nous, demeure à jamais! »

Plus tard, l'archevêque déplora le vain luxe d'éloges, d'adulations et de vaines promesses dont on enivrait le peuple; aussi fut-il lui-même dans la suite

plus circonspect et plus sévère, quoique toujours paternel, dans les discours qu'il fit aux ouvriers.

Lorsque, cédant à leur prière, il bénit l'arbre de la liberté sur la place du Parvis de Notre-Dame, il leur adressa ces paroles : « Mes amis, c'est par les fruits qu'on juge de la bonté d'un arbre. Si cet arbre, que nous allons bénir, donne d'excellents fruits, nous dirons que c'est un excellent arbre ; s'il en donne de mauvais, nous le condamnerons comme mauvais. Les bons fruits sont l'ordre, le respect de la propriété, la soumission aux lois, le travail et l'accomplissement de tous les devoirs civils et religieux. Les mauvais fruits sont les désordres, l'oisiveté, l'insurrection et l'anarchie. Promettez-moi donc, mes amis, que cet arbre ne portera que de bons fruits. » Le peuple applaudit à son pasteur et promit d'être fidèle à ses conseils. Dans une autre circonstance où le prélat eut à bénir les drapeaux des ouvriers, il voulut aussi les bénir eux-mêmes et ajouta de sages exhortations, si pleines de douceur et de bienveillance que tous les cœurs en étaient émus.

L'archevêque de Paris n'ambitionna jamais la popularité ; inconstante et capricieuse, elle ne lui paraissait désirable qu'autant qu'elle servirait à rendre le peuple plus religieux et plus heureux ; quant à la gloire qu'elle procure, il la jugea un bien de peu de valeur et sut aisément la sacrifier. En effet, il montra, dans une occasion solennelle, que jamais il ne s'abaisserait à des complaisances indignes de son caractère, dût-il exposer sa vie à de grands dangers. Le gouvernement provisoire, voulant célébrer avec pompe

la convocation de l'Assemblée nationale, annonça une fête de la Fraternité, où devaient paraître tous les corps de l'État, les représentants du peuple, les magistrats, la garde nationale, l'armée, les diverses corporations d'ouvriers, un chœur de jeunes filles, et enfin les emblèmes de l'agriculture et des bœufs aux cornes dorées. Le programme, sorti du ministère de l'intérieur, assignait une place au clergé. L'archevêque était à sa maison de campagne de Saint-Germain lorsqu'il lut dans le *Moniteur* l'annonce de cette cérémonie. Il partit immédiatement pour Paris et se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Le soir il arriva aux Carmes. « Je viens, dit-il, de faire une visite à M. Marrast, et voici à peu près mon petit discours :

« Je n'ai connu qu'aujourd'hui, monsieur le maire, le programme de votre fête. Je vous préviens que le clergé n'y paraîtra pas. Je vous avertis aussi que toute ordonnance que vous porterez relativement au clergé, et qui n'aura pas été concertée avec moi, sera nulle, qu'elle soit bonne, qu'elle soit mauvaise. Je maintiendrai toujours les droits de l'autorité ecclésiastique ; j'ajoute que le clergé ne participera pas à votre fête, parce qu'il est contraire aux convenances que le clergé soit mêlé dans une même cérémonie avec de jeunes filles de l'Opéra. Je pourrais dire, en outre, qu'on trouvera très ridicule cette promenade de bœufs aux cornes dorées; je n'examine pas si l'on aura tort ou raison, j'affirme un fait, et je ne veux pas donner un ridicule à mon clergé. Enfin nous ferons pour la république plus que nous n'avons fait pour la monarchie.

Nous avons déjà commencé en prenant part aux élections, et même, si cela peut vous faire plaisir, je vous dirai que je vous ai donné ma voix ; mais nous ne ferons pas pour la république tout ce que nous pourrions faire, parce qu'il ne convient pas d'aller jusqu'aux limites de ce qui est possible. Nous pourrions être poussés au delà, nous resterons donc bien en deçà des bornes, afin de ne jamais être exposés à manquer à nos devoirs. » Voilà mon petit discours. M. Marrast l'a très bien accueilli ; il s'est montré très aimable et très poli, tout en m'assurant que je perdrais quatre-vingt-dix-neuf sur cent de ma popularité. »

Lorsque cette résistance de l'archevêque aux projets du gouvernement fut connue, certains esprits s'irritèrent ; d'autres en conçurent des alarmes. On essaya, mais vainement, de faire fléchir la résolution du prélat. Plusieurs journaux s'emportèrent en indignes menaces ; le clergé fut accusé de se séparer du peuple, et l'archevêque de Paris d'étouffer par son despotisme l'esprit de conciliation et de fraternité qui devait unir la religion et la république. M. Affre demeura ferme et impassible. « On me coupera plutôt dix fois la tête, disait-il, que de me faire rétrograder d'une ligne dans l'accomplissement de mes devoirs. »

On admira en lui la même impassibilité dans la journée du 15 mai. Se promenant avec plusieurs amis dans le jardin de son hôtel, il discourait avec eux sur les dangers du moment et sur les dangers plus grands de l'avenir. On vint lui annoncer que la repré-

sentation nationale était violée ; le général Courtais, disait-on, avait trahi ; la garde mobile avait livré passage ; la foule était entrée pêle-mêle au milieu des représentants restés immobiles sur leurs bancs ; les tribunes envahies avaient versé leur trop-plein sur l'Assemblée ; on battait partout le rappel ; la guerre civile recommençait. Il y eut une heure de grandes alarmes; cependant l'archevêque de Paris conservait le même calme d'esprit ; les seules inquiétudes qu'il exprimait se reportaient sur les membres de l'Assemblée dont la vie était exposée au poignard ; son frère, que tant de titres lui avaient rendu cher, absorbait la plus grande part de ses affections et de ses craintes. Quant à la patrie, ce n'était, disait-il, qu'un nuage qui passait sur elle et qui, après avoir éclaté, laisserait paraître un ciel pur et serein. On annonça tout à coup que l'Assemblée était dissoute, qu'un décret mettait hors la loi quiconque battrait le rappel, qu'un comité du salut public avait usurpé tous les pouvoirs ; qu'il était composé de Barbès, Cabet, Raspail, Blanqui, Proudhon. Quelle devait être l'issue de cet audacieux complot ? La France accepterait-elle le règne de la terreur ? Le prélat ne le croyait pas; le bruit du tambour, battu d'une main vive et colère, retentissait dans les rues adjacentes et lui faisait penser qu'une lutte terrible allait s'engager et amènerait le triomphe de l'ordre. Puis il se rappelait que depuis quatre mois Dieu seul avait tenu les rênes du gouvernement, qu'il nous avait fait passer entre des précipices pour nous conduire à des temps plus heureux. Il fallait donc

se reposer sur la Providence. Ensuite, se retirant du groupe d'amis qui l'entouraient : « Il faut, dit-il, que je récite mon bréviaire. » Ainsi il conservait la paix de l'âme au milieu d'une tourmente qui jetait l'épouvante dans tous les esprits, et revenait sans peine à la prière. C'était aussi le devoir du pasteur dans cet ébranlement de la société d'implorer le secours de Dieu qui seul tient entre ses mains les destinées des peuples. Le soir de ce même jour, Paris et la France furent sauvés par la garde nationale, par la fermeté héroïque des représentants et par l'arrestation des membres du comité de salut public.

Sous cette sérénité d'âme que rien ne semblait altérer, le vénérable prélat cachait de tristes pressentiments; il les manifestait parfois et montrait alors que c'était non l'ignorance du danger, mais sa confiance en la Providence, qui maintenait le calme de son esprit. Trois semaines avant sa mort, se promenant sous les épais ombrages de nos charmilles, un de ses amis lui exprimait les alarmes auxquelles la plupart des hommes étaient en proie. On songeait à licencier cette armée révolutionnaire rassemblée à grands frais dans les ateliers nationaux ; mais ne devait-on pas craindre que ce peuple, traité jusqu'alors en souverain et bercé pendant plusieurs mois par les plus magnifiques promesses de fortune, de gloire et de bonheur, ne se portât au désespoir en voyant toutes ses espérances trompées? On pouvait croire qu'il n'y renoncerait pas sans une lutte sanglante et acharnée. L'archevêque répondit : « Mon cher ami, ne nous

préoccupons pas de l'avenir, il viendra assez tôt; quant à vous, vous n'avez rien à craindre; mais à moi, il pourrait bien m'arriver une balle. » Une sorte de prévision de sa mort prochaine lui fit tenir en diverses circonstances le même langage. Comme rien n'annonçait que ces paroles dussent s'accomplir, ses amis n'en paraissaient pas émus; mais lorsque le martyr eut succombé à sa blessure, ils les citaient avec étonnement et montraient, dans leur vive douleur, quelle avait été la longue préméditation de son sacrifice. M. Cœur, dans l'oraison funèbre du saint pontife, rappela ainsi ces singulières prédictions :

« Depuis longtemps, messieurs (pourquoi ne continuerais-je pas à vous révéler les secrètes pensées de cette âme héroïque?), depuis longtemps il avait comme le soupçon d'une responsabilité terrible et le pressentiment d'un sacrifice. Quand il parlait des destinées de la patrie, c'était avec un ton de confiance si ferme et si tranquille que ses amis en étaient presque étonnés; on peut dire véritablement de lui « qu'il a vu l'avenir avec un jugement élevé et qu'il a consolé ceux qui étaient affligés dans Sion. » *Spiritu magno vidit ultima et consolatus est lugentes in Sion* [1]. Il rappelait dans sa mémoire les faits du passé pour les comparer avec ceux du présent; il trouvait dans ce rapprochement des signes assurés, des gages certains d'espérance. C'est ainsi qu'il jugeait les destinées de la patrie. Pour sa personne, il ne plaignait.

(1) *Ecclés.*

il ne redoutait rien ; mais il avait ce sentiment (il s'en est ouvert plus d'une fois, je le sais et je puis le dire), qu'il pouvait être mené loin par quelque devoir imprévu de sa charge, et qu'il courait le hasard d'être emporté dans un coup de tonnerre. »

Cependant les dangers de la société devenaient de jour en jour plus imminents. Tous les éléments de désordre et de colère amassés pendant plusieurs années et surtout pendant les quatre premiers mois de la république devaient amener une prochaine et épouvantable explosion. Le jour approchait où le vénérable prélat devait se jeter au milieu de la mêlée et donner sa vie pour son peuple. Nous arrivons à cette partie de son histoire qui est pleine d'une grande gloire et d'une grande douleur.

CHAPITRE XLVI.

Insurrection du mois de juin. — L'archevêque de Paris veut arrêter l'effusion du sang. — Il est blessé mortellement à la barricade du faubourg Saint-Antoine.

1848.

Le 22 juin, le *Moniteur* annonça que les enrôlements commenceraient dès le lendemain dans les ateliers nationaux et que les ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans partiraient sous les drapeaux. Cette nouvelle fut le signal de l'insurrection.

A sept heures du matin, le Jardin-des-Plantes, la place Saint-Victor et les rues adjacentes furent envahis par des ouvriers. Ils se rappelaient les uns aux autres leurs souffrances, leurs droits, leurs espérances trompées, et s'animaient mutuellement à la lutte. Des chefs de clubs parcouraient leurs rangs et excitaient leur colère. Vers le soir, une colonne de quinze cents hommes se porta au Luxembourg pour intimer au gouvernement provisoire l'ordre d'annuler le décret d'enrôlement. Repoussés, ils se retirèrent sur la place Saint-Sulpice où, après avoir écouté la harangue d'un démagogue et poussé des cris de vengeance, ils se

débandèrent et allèrent souffler la discorde dans tous les quartiers de Paris. A la chute du jour, des rassemblements plus nombreux eurent lieu sur la place du Panthéon, à la place de la Bastille, à la porte Saint-Denis. Des hommes, déguisés en ouvriers et dont la parole trahissait une éducation plus polie, semaient l'alarme avec le mensonge, excitaient la haine et la vengeance, et par les cris de la passion préparaient les esprits simples et crédules au plus teribble combat.

La nuit fut calme et fit croire à l'éloignement de l'orage ; mais le lendemain, dès le lever de l'aurore, quatre mille ouvriers se rassemblèrent sur la place du Panthéon. Excités de nouveau à la haine et à la colère par les paroles ardentes de leurs chefs, ils se formèrent en colonnes, défilèrent à travers le faubourg Saint-Marceau et gagnèrent le faubourg Saint-Antoine, ramassant sur leur passage tous les éléments de sédition que vomissent dans ces quartiers pauvres et insalubres les nombreux réduits de l'immoralité et de la misère.

Arrivée sur la place de la Bastille, la foule écouta en silence les exhortations de ses chefs, renouvela ses cris de vengeance, jura de vaincre ou de mourir, et, pleine de fureur, fut lancée dans la guerre civile. Des barricades s'élevèrent presqu'au même instant dans toutes les rues des faubourgs Poissonnière, Saint-Antoine et Saint-Marceau. Une bataille qui devait durer quatre jours commença.

Les insurgés étaient divisés en quatre colonnes qui s'étendaient sur tout le nord et l'est de Paris, et s'a-

vançaient peu à peu, enveloppant la ville entière de leur vaste réseau. Le premier corps occupait la rive gauche de la Seine ; maître de la rue Saint-Jacques, de la rue de la Cité et des abords du pont Saint-Michel, il avait son quartier général au Panthéon ; plus loin, sur la même rive, une autre colonne s'était enfermée dans la rue Saint-Victor, dans la place Maubert et dans toutes les rues qui aboutissent au pont de l'Hôtel-Dieu. Sur la rive droite, le troisième corps s'appuyait contre le clos Saint-Lazare et devait entretenir le combat depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à celui du Temple : enfin la quatrième colonne, retranchée derrière d'immenses barricades construites sur la place de la Bastille, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, s'étendait par cette longue rue jusqu'à l'église Saint-Gervais et aux abords de l'Hôtel-de-Ville.

Le 25 juin, l'archevêque de Paris administrait le sacrement de confirmation dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont. Au bruit du tambour qui appelait la garde nationale sous les armes et de la fusillade qui retentissait dans le lointain, les fidèles regagnèrent à la hâte leurs demeures ; le temple fut fermé et le prélat se retira dans le presbytère. Bientôt il lui devint impossible de regagner son hôtel ; les ponts et les rues environnantes furent transformés en champ de bataille, où un feu meurtrier, commencé sur les trois heures, dura le reste du jour et toute la nuit suivante.

L'archevêque passa cette nuit au collége Henri IV.

Le lendemain, dès le point du jour, on élevait des barricades sous ses fenêtres; le tocsin sonnait à Saint-Étienne et à Saint-Séverin. Les insurgés arrivaient du quartier Saint-Victor et envahissaient le Panthéon, l'École de droit et la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève. Bientôt une lutte sanglante s'engagea sur ce champ de bataille. Deux fois les rebelles furent repoussés des places qu'ils occupaient, deux fois ils les reprirent ; leur feu s'étendait sur un long croissant qui couvrait tous les abords du Panthéon ; il partait à la fois du péristyle, des galeries et du dôme du monument, des fenêtres et du toit de la Bibliothèque et des barricades qui fermaient les rues adjacentes. De temps à autre le carillon de Saint-Étienne annonçait les succès, et alors on voyait accourir du fond des faubourgs des bandes de femmes et d'hommes au visage sinistre et les vêtements en lambeaux. Le tocsin donnait le signal des revers; c'était le cri d'alarme et l'appel au combat.

Cependant l'archevêque de Paris était livré aux plus cruelles angoisses. Il s'était retiré d'un appartement qui donnait sur le théâtre même de la lutte; un instant après une balle vint frapper à l'endroit où il avait été assis [1]. De minute en minute il entendait gronder le canon ; la mitraille pleuvait sur la place et dans les rues environnantes; des cris sinistres et des

(1) Nous tenons ce fait de Pierre Sellier, valet de chambre de l'archevêque; celui-ci s'étant étendu sur un canapé où un instant auparavant reposait son maître, une balle vint se loger dans la muraille au-dessus de la tête du domestique.

hurlements se mêlaient au bruit des armes. Que devait faire le pontife dans ces heures de colère et de mort? Se jeter dans la mêlée, arracher les fusils des mains de ces ouvriers en délire, arrêter l'effusion du sang? Mais le pouvait-il? Les combattants n'étaient point rassemblés derrière une seule barricade. Dispersés sur un vaste champ de bataille, ils occupaient les hautes galeries du Panthéon et toutes les maisons voisines; retranchés derrière mille forteresses, il était impossible de les aborder. Ajoutez que, placé du côté des rebelles, l'archevêque ne pouvait leur porter au nom du gouvernement des paroles de paix et de clémence. Le seul secours qu'il pût offrir alors à ces hommes égarés et aux braves soldats qui mouraient pour leur pays fut celui de la prière. Avec quelle ardeur le pontife demanda à Dieu de mettre fin à ces luttes fratricides! avec quelle tristesse et quelle piété il le conjura de pardonner à tant d'âmes qui passaient des fureurs mêmes du combat à son redoutable tribunal! Il s'agenouilla et récita pour elles les prières des agonisants.

A deux heures, les insurgés, repoussés sur tous les points, envahirent le collége; la ligne et la garde mobile les suivirent; les canons roulèrent sur la place et vinrent battre leurs derniers retranchements, la fusillade retentit jusque dans les cours. Ce fut un moment d'inexprimable terreur. Peu après, ces bandes avaient franchi les murs et fuyaient à travers les jardins vers la barrière de Fontainebleau; l'armée les poursuivait et le calme revenait dans ces

lieux qui avaient été livrés pendant dix heures à toutes les horreurs de la guerre civile.

L'archevêque de Paris, avant de regagner son hôtel, voulut visiter les blessés qui avaient été recueillis dans l'église de Saint-Étienne; au moment d'accomplir ce pieux devoir, il apprit qu'on venait de les transporter dans les hôpitaux. Il retourna donc à l'île Saint-Louis et y passa la nuit dans de nouvelles alarmes.

Le combat continuait; il entendait distinctement le bruit du canon qui grondait sur trois champs de bataille différents : dans la rue Saint-Antoine, au faubourg du Temple et au clos Saint-Lazare. Le troisième jour se leva; c'était le dimanche de la Fête-Dieu. Autrefois, à pareille époque, Paris était jonché de fleurs, ses maisons tapissées de riches draperies, ses rues ornées de festons et de guirlandes, ses places transformées en sanctuaires; la fumée de l'encens montait vers les cieux avec les chants d'allégresse : Dieu venait visiter son peuple. Présentement la haine, la colère, le meurtre et le carnage ont remplacé ces pompes religieuses qui réjouissaient et adoucissaient les cœurs.

Paris, consterné, était plongé dans un morne silence que le bruit seul du combat venait interrompre; rien encore n'annonçait la fin de ces luttes sanglantes, et cependant des milliers d'hommes étaient tombés. Sept généraux avaient été tués ou blessés. Dans aucune bataille de l'Empire la France n'avait eu à déplorer des pertes aussi désastreuses. Ce fut au milieu

de tant de malheurs que l'archevêque de Paris conçut la grande pensée de faire intervenir la religion au sein même des fureurs de la guerre civile.

Il communiqua ce dessein à deux de ses vicaires généraux, M. l'abbé Jaquemet et M. l'abbé Ravinet[1]. Une pareille mission était sans doute pleine de dangers; mais qu'est-ce que la vie de l'homme en présence d'un grand devoir? Le pressentiment d'une mort prochaine se présentait sans cesse à l'âme du pontife; mais que lui importait une longue carrière si le sacrifice de sa vie devait sauver la société et honorer l'Église? Dieu demandait peut-être une victime dans les rangs les plus élevés de son clergé; le prélat consentait volontiers à donner sa vie, afin qu'elle fût placée dans la balance où pesaient les destinées de son pays; heureux s'il pouvait les faire prévaloir sur le désordre et sur l'anarchie!

Animé de ces grandes pensées, l'archevêque sortit de son hôtel accompagné de ses deux vicaires généraux et se rendit au palais de la présidence. Il devait soumettre son projet au général Cavaignac, à qui les représentants de la France avaient confié tous les pouvoirs. Lorsqu'on vit l'archevêque de Paris suivre les quais qui conduisent à l'Assemblée nationale, on comprit en un instant qu'il était le messager de la paix. Pourquoi, en effet, le ministre

(1) Les autres vicaires généraux ne demeuraient pas à l'Archevêché, et, comme la circulation avait été interdite, ils ne pouvaient ni rejoindre le prélat, ni connaître ses desseins.

de la religion serait-il descendu dans ces rues ensanglantées, aurait-il franchi les barricades, traverserait-il les bataillons de l'armée? pourquoi marcherait-il en toute hâte vers les dépositaires du pouvoir, si ce n'était pour accomplir quelque mission pacifique? On le salua par des cris d'enthousiasme, par ces paroles mille fois répétées : *Vive l'archevêque! vive la religion!* Les tambours battirent aux champs, les soldats présentèrent les armes; les femmes, debout sur le seuil de leurs demeures, versèrent des larmes d'attendrissement. On pensait que le salut allait venir d'en haut; l'espérance renaissait dans les cœurs; une émotion religieuse se communiquait à la foule; il semblait que l'esprit de Dieu passait avec le pontife au milieu de ce peuple.

Le général Cavaignac accueillit avec reconnaissance et admiration la généreuse proposition du prélat, mais il ne lui cacha point les périls d'une si noble entreprise. Déjà plusieurs parlementaires avaient été retenus et mis à mort; le général Bréa et son aide de camp avaient été cruellement massacrés. La démarche de l'archevêque avait sans doute de meilleures chances de succès; son caractère religieux pouvait imposer à des esprits égarés. Mais que d'incertitudes même dans ces espérances! De si faibles encouragements suffisaient au pontife pour l'enhardir dans ses résolutions : « Ma vie est peu de chose, dit-il; je l'exposerai sans regrets. » Il demanda quelles promesses de paix et de clémence il pourrait apporter

aux insurgés. Le général lui remit cette proclamation :

« Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes! L'Assemblée nationale, la nation tout entière vous le demandent. On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent! Ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi! On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir.

« *Le Président de l'Assemblée nationale,*

« SÉNARD.

« *Le chef du pouvoir exécutif,*

« E. CAVAIGNAC. »

Le prélat partit avec ces paroles de paix; il était plein de courage et disposé à affronter tous les périls. En traversant de nouveau les rangs de la garde nationale, il fut salué de ces mêmes acclamations qui l'avaient accueilli à son arrivée. Sur le parvis de Notre-Dame, les gardes mobiles lui présentèrent leurs fusils: « Bénissez-les! s'écrièrent-ils, et nous serons invincibles. » L'un d'eux lui montra ses vêtements déchirés par des balles: « C'est la sainte Vierge, dit-il, qui m'a protégé. » « Monseigneur, ajouta un autre, c'est vous qui m'avez confirmé. » Le prélat admirait la naïveté et la bravoure de ces jeunes sol-

dats; il leva la main sur eux : « Je vous bénis, dit-il, vous et vos armes; aimez Dieu et défendez votre pays ! »

L'archevêque était excédé de fatigue; les émotions de ces dernières journées avaient ajouté aux souffrances qu'il éprouvait depuis plusieurs mois; il voulut reprendre des forces avant d'accomplir sa grande mission; il entra donc à son hôtel. En s'asseyant à table, il remarqua que le bruit du canon et de la fusillade venait de plusieurs points différents. « Comment ferez-vous, monseigneur, lui dit-on; vous serez donc obligé d'aller à toutes les barricades? » Il répondit: « Nous irons d'abord à la Bastille qui est le point le plus important, et ensuite, si Dieu le veut, nous irons ailleurs. » Il n'acheva point son repas, mais se leva précipitamment en disant : « Nous avons beaucoup à faire, hâtons-nous. » Les deux vicaires généraux, MM. Jaquemet et Ravinet, avaient sollicité l'honneur de l'accompagner; aucun honneur ne pouvait leur paraître plus grand que celui d'affronter avec lui la mort dans une mission patriotique et religieuse. A la porte de son hôtel, l'archevêque rencontra son valet de chambre, Pierre Sellier, qui se disposait à l'accompagner : « Vous resterez, lui dit-il, nous n'avons pas besoin de vous.—Monseigneur, reprit ce fidèle serviteur, je vous ai suivi partout; vous me permettrez de vous suivre encore aujourd'hui. »

Le prélat traversa le pont de la Réforme et suivit le quai des Ormes, la rue Saint-Paul, la rue des Lions, la rue Beautreillis et la rue de la Cerisaie. A

mesure qu'il approchait du théâtre de la guerre civile, les témoignages de vénération qui l'accueillaient devenaient plus vifs. Ce peuple semblait voir en lui un libérateur. De jeunes officiers, des gardes nationaux tout noirs de poudre, venaient lui serrer les mains. Des femmes, croyant qu'il allait visiter les blessés, lui apportaient avec une naïve simplicité du linge et de la charpie. « Sans doute, leur répondait-il, je vais voir en passant nos pauvres blessés; mais je me hâte d'arriver aux barricades pour faire cesser le feu et empêcher qu'il n'y ait de nouvelles victimes. » A peu de distance de la caserne de l'*Ave Maria*, une femme lui ayant offert de la charpie, il la remit à son valet de chambre et le chargea de la porter à l'ambulance. Son dessein était d'éloigner ce bon serviteur et de ne pas l'entraîner après lui dans de grands dangers. Mais quoique les sentinelles placées au bout des rues s'opposassent au passage de tout homme qui ne pouvait point justifier de sa mission, Pierre Sellier rejoignit bientôt son maître.

Toutes les rues qui environnaient la Bastille présentaient l'aspect d'une place de guerre; partout des soldats, des citoyens en uniforme, de la cavalerie, des canonniers, des caissons, partout l'agitation d'un camp à l'approche de l'ennemi. L'archevêque passait devant les bataillons prêts à marcher au combat. En le voyant, plusieurs officiers furent émus jusqu'aux larmes; ils le conjurèrent de ne pas poursuivre une entreprise très périlleuse et pro-

bablement inefficace. Le pontife répondit que tant qu'il lui resterait une lueur d'espérance, il s'efforcerait d'arrêter l'effusion du sang. En arrivant devant l'Arsenal, il y vit entrer des blessés étendus sur des civières et qu'on rapportait du champ de bataille. Son cœur l'entraîna ; il les suivit, afin d'adoucir par quelques paroles consolantes les souffrances de ces braves soldats et d'absoudre ceux qui touchaient à leurs derniers instants. Ce pieux devoir fut accompli à la hâte.

L'archevêque redescendit ensuite sur la place de l'Arsenal et s'adressa au général Bertrand qui, à la tête du 24e léger et de plusieurs autres corps, commandait l'attaque du faubourg. Le prélat lui fit connaître dans quel dessein il était venu se jeter au milieu de la guerre civile. Son intervention charitable et religieuse ferait peut-être déposer les armes à des hommes égarés. C'était dans cette espérance qu'il avait demandé au général Cavaignac son assentiment. Celui-ci le lui avait accordé et lui avait remis une proclamation qu'il devait porter lui-même aux insurgés. Il priait donc le général de faire suspendre le feu. Celui-ci ne put consentir au dévouement héroïque du prélat. Il le conjura de se désister d'une entreprise qui présentait de grands dangers et peu de chances de succès. Il lui raconta de récents et affreux malheurs. L'archevêque répéta avec calme la réponse qu'il avait déjà opposée à de semblables conseils. « Ma vie est peu de chose, je ne puis renoncer à l'espoir de ramener à de meilleurs

sentiments ce malheureux peuple qu'on a trompé. »
Les officiers de l'état-major et plusieurs gardes nationaux firent de nouvelles, mais de vaines instances. L'archevêque demeurait inébranlable, et redisait toujours avec le sourire sur les lèvres : « Ma vie est peu de chose, je ne dois pas en tenir compte dans de si graves circonstances. » Il fallut céder au vœu du pontife. Le général partit pour faire suspendre le feu ; il emmenait avec lui, comme parlementaires, deux jeunes gardes nationaux qui, revêtus d'une blouse et, ainsi déguisés en ouvriers, devaient avancer jusqu'à la grande barricade du faubourg et préparer les voies à l'archevêque. Bientôt on entendit les tambours battre, les clairons sonner. Le feu cessa ; les parlementaires traversèrent la place en courant. Plusieurs insurgés, descendant de leurs barricades, vinrent à leur rencontre ; trois représentants du peuple, le général et l'état-major accoururent. On forma un cercle, et une discussion vive, pleine de reproches de part et d'autre commença. Les propositions des insurgés étaient fières et hardies ; ils parlaient en vainqueurs à ceux mêmes qui venaient offrir un pardon. Sur un autre point plus rapproché de la barricade, les rebelles et les gardes nationaux se mêlaient et fraternisaient ; mais ici encore les paroles de paix respiraient les ressentiments et les ardeurs du combat.

Cependant l'archevêque avait quitté la place de l'Arsenal. Accompagné de ses vicaires généraux, il s'était dirigé vers la colonne de Juillet. Un garde national déguisé en ouvrier, M. Théodore Albert, mar-

chait devant lui, portant à la main une branche d'arbre. C'était le symbole et l'annonce de la paix. En approchant du théâtre du combat, le pontife se retourna vers son fidèle valet de chambre. « Restez là, lui dit-il, il peut y avoir du danger; nous vous reprendrons au retour.—Monseigneur, répondit Pierre Sellier, s'il y a du danger, vous aurez besoin de moi, et s'il n'y en a pas, je peux vous suivre. »

Arrivé au pied de la colonne, on s'arrête. Il fallait attendre le retour des parlementaires. L'archevêque paraissait animé d'une sainte ardeur. La Providence le précipitait à la mort. « Marchons! » dit-il. Son valet de chambre le retint par la soutane. « Monseigneur, attendez quelques instants. » Après une légère pause, le pontife se retourna : « Allons, en avant! » et il court à travers la place. On ne peut comparer l'impatience de sa charité qu'à la tendresse d'une mère qui voit ses enfants en péril et qui s'élance au-devant de la mort pour les sauver.

L'entrée de la grande rue Saint-Antoine était fermée par une énorme barricade appuyée à droite contre une boutique de marchand de vin qui a deux issues, l'une sur la rue du Faubourg et l'autre sur la place de la Bastille. C'est par cette entrée que l'archevêque arriva au milieu des insurgés. Il était précédé de son parlementaire qui portait le rameau de la paix et suivi de son valet de chambre. Ses deux vicaires généraux avaient été retenus en dehors de la barricade par des collisions qu'ils s'efforçaient d'apaiser.

Les hommes au milieu desquels l'archevêque ve-

nait de se jeter étaient en proie au délire des plus ardentes passions. Leurs mains et leurs vêtements étaient noirs de poudre, leurs yeux enflammés, la sueur ruisselait de leurs fronts par l'ardeur du combat. La confusion et l'agitation de cette foule ajoutaient à la terreur qu'elle inspirait; on n'entendait aucun ordre, aucune parole distincte ; c'étaient des clameurs diverses qui se brisaient dans l'air. Parmi ceux qui étaient plus rapprochés du prélat, plusieurs lui serraient la main et le bénissaient; d'autres, pleins de défiance, restaient muets, quelques-uns s'irritaient. « Que vient faire ici l'archevêque? Nous le garderons prisonnier; nous nous battrons encore durant trois jours. » M. Albert, qui avait accompagné le prélat jusqu'à la barricade, était encore à ses côtés; il agitait en l'air la branche d'arbre et demandait le silence. Le pontife élevait la main et s'écriait : «Mes amis, mes amis ! » Soudain un coup de fusil part. « Aux armes, aux armes ! derrière les barricades, nous sommes trahis ! » A ces cris, une affreuse décharge tombe sur la garde mobile qui se retire vers ses retranchements en répondant au feu ennemi. A ce moment, l'archevêque de Paris, frappé d'une balle, fléchit sur ses jambes et s'affaisse sur le trottoir à droite en disant à M. Albert: « Mon ami, je suis blessé. » Sa figure était restée si calme qu'on put croire sa blessure légère. Il y eut un cri d'horreur au milieu de la foule. Plusieurs insurgés jetèrent leurs fusils, s'élancèrent de leur barricade et, poussant des cris d'effroi, vinrent relever le pontife. Pierre Sellier avait été en-

traîné, au moment de l'explosion, dans la boutique du marchand de vin. N'apercevant pas son maître, il en sortit aussitôt, le vit tomber sur le pavé, et courut à lui pour le secourir. Les insurgés, le courageux M. Albert, le fidèle valet de chambre prirent l'archevêque dans leurs bras et le portèrent dans la première maison qui était restée ouverte. C'était un bureau de tabac, au n° 4 de cette même rue. Cette demeure était vide, sans habitants, sans meubles; tout avait fui, tout avait été emporté à l'approche de l'orage. Il était huit heures du soir; le jour commençait à disparaître; on sortit de ce bureau de tabac, et l'on chercha un autre asile en longeant la rue.

Les balles sifflaient à l'entour. Une d'elles vint frapper, dans le bas des reins, Pierre Sellier qui soutenait les pieds de son maître : « Je suis blessé, » dit-il. L'archevêque, pâle et immobile, releva la tête. « Comment, Pierre, vous êtes blessé! — Oui, monseigneur. — Pierre, laissez-moi, ne me portez pas. » Le fidèle serviteur ne voulut pas obéir. Les insurgés pleuraient et baisaient la main du prélat. « Ce n'est pas nous, monseigneur, qui vous avons blessé, ce sont les brigands de la mobile. » Un des rebelles saisit M. Albert par le milieu du corps, et répéta plusieurs fois en regardant le pontife : « Le brigand qui l'a tué, voyez-vous, je l'aurais fusillé si on m'avait laissé faire. » Au n° 26, on trouva une boutique ouverte, les insurgés y entrèrent; une femme leur remit un matelas, un drap et un oreiller; on fit un brancard à la hâte avec des fusils, et on transporta l'archevêque, par des is-

sues secrètes, jusque dans la rue de Charenton et de là à l'hospice des Quinze-Vingts. Il fallait souvent défaire le brancard pour franchir les barricades. On portait alors le matelas avec les mains et sur les épaules. Tout le cortége ne cessait de gémir ; ces hommes qui sortaient du combat pleuraient comme des femmes. « Ce n'est pas nous, s'écriaient-ils, ce n'est pas nous, ce sont les mobiles ; mais nous vous vengerons ! » L'archevêque répétait chaque fois : « Non, non, mes amis, ne me vengez pas. Il y a assez de sang répandu ; je désire que le mien soit le dernier versé. » On arrive à l'hospice des Quinze-Vingts; M. Delamarre, curé de Saint-Antoine, dont la maison est attenante à l'hospice, entend venir de la cour ces cris réitérés : « Monseigneur est blessé ! » Il se précipite aussitôt ; un instant après il est au milieu des insurgés. « Mes amis, leur dit-il, ce n'est pas à l'ambulance, c'est chez moi que l'archevêque de Paris doit être déposé. » Le prélat lui avait tendu la main en disant : « Monsieur le curé, je suis gravement blessé. » Les insurgés suivirent M. Delamarre et portèrent le pontife dans le salon du presbytère. Avant de le quitter, ils se mirent encore à pleurer et à dire : « Ce n'est pas nous, ce sont ces brigands, mais nous vous vengerons ! » Le saint martyr les conjura d'avoir égard à sa prière : « Mes amis, on vous trompe ; déposez les armes, dites-le de ma part à vos camarades. » Puis il les remercia de l'affection qu'ils lui montraient et des services qu'ils lui avaient rendus. Ces hommes se retirèrent les larmes aux yeux.

Cependant le combat n'avait duré que dix minutes sur la place de la Bastille; le brave général Bertrand s'était élancé sous une pluie de balles, pour arrêter le feu de ses soldats irrités. Une seconde fois, on entendit les tambours et les clairons; la fusillade cessa de part et d'autre et les parlementaires coururent à la place de l'Arsenal pour conduire le pontife aux barricades. Il n'y était plus. La Providence, qui l'avait choisi pour la victime expiatoire de nos guerres civiles, l'avait déjà mené à la mort.

CHAPITRE XLVII.

L'archevêque, mortellement blessé, est porté à l'hospice des Quinze-Vingts.

1848.

L'archevêque avait paru d'abord dans un état d'abattement et de torpeur; il ne s'était plaint que d'une faiblesse générale et d'un engourdissement des jambes. Bientôt la gravité de la blessure se révéla par d'horribles douleurs et par la paralysie des membres inférieurs. On le débarrassa de ses vêtements ensanglantés et l'on vit une plaie annulaire et profonde dans la région lombaire, à droite et à peu de distance de l'épine vertébrale. L'ouverture était unique; il était évident que la balle était demeurée dans les chairs et qu'elle avait pénétré assez avant pour léser la moelle épinière. Toute tentative pour l'extraire eût été dans ces premiers moments prématurée et dangereuse. Le malade paraissait encore trop affaissé; son pouls était faible et concentré. Le docteur Lacroze, chirurgien de l'hospice des Quinze-Vingts, qui lui prodigua les premiers soins avec autant d'habi-

leté que de prudence, se contenta de faire un pansement simple et de prescrire quelques boissons antispasmodiques.

Cependant, après ces premiers moments de stupeur qui suivent toujours les coups de feu, le pontife éprouva des douleurs si aiguës qu'il ne pouvait par instant se défendre de pousser des cris ; mais aussitôt il en demandait pardon. « Mes amis, disait-il, éloignez-vous de moi, je ne vous édifie pas ; un archevèque ne pas savoir souffrir ! Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Mon Dieu, que je souffre ! que mon sang soit le dernier versé ! Seigneur, épargnez votre peuple ! » Il demanda son médecin, le docteur Cayol, son secrétaire particulier, M. l'abbé Delage, et son second domestique, Cyprien, pour remplacer Pierre Sellier dont la blessure le préoccupait encore plus que ses propres souffrances. M. Albert s'empressa de satisfaire les désirs du pontife ; il partit avec M. l'abbé Roux et gagna la place de la Bastille, où ils rencontrèrent plusieurs amis du prélat qui, au milieu de la nuit, erraient de côté et d'autre dans de cruelles anxiétés.

Vers les dix heures, l'archevèque pria le curé de Saint-Antoine, agenouillé auprès de son lit, de lui administrer les derniers sacrements. « Ma blessure est grave, dit-il, vous allez entendre ma confession. » On lui fit observer que la crise était trop violente et qu'il valait mieux attendre quelques instants. Il répondit : « Faites de moi ce que vous voudrez. » Puis il ajouta : « Si dans le cours de mon administration

j'ai pu faire de la peine à quelqu'un, je n'en ai jamais eu l'intention; dites-le bien à MM. les curés et aux autres ecclésiastiques. »

Pierre Sellier était dans la même pièce étendu sur un matelas; le pontife jetait souvent les regards sur ce bon serviteur: « Pierre, souffrez-vous beaucoup? » disait-il; et sur la réponse négative il ajoutait: « Ah! tant mieux! »

Les deux vicaires généraux avaient été retenus en dehors du faubourg. Ils allaient franchir la barricade et rejoindre l'archevêque, lorsqu'une grêle de balles tombant soudain sur la place, ils furent emportés au milieu de la foule confuse et saisie de terreur. M. l'abbé Jaquemet, jeté au pied de la colonne de Juillet, eut son chapeau traversé par une balle. Après le premier éclat de cet orage, il se releva et parcourut les rues adjacentes du faubourg, cherchant partout à pénétrer au milieu des insurgés et à rejoindre le saint martyr.

M. l'abbé Ravinet, entraîné dans une direction opposée, resta sur la place de la Bastille jusqu'à dix heures du soir, allant de côté et d'autre et demandant partout des nouvelles de l'archevêque. Il rencontra enfin M. Albert et M. l'abbé Roux, et, apprenant que le prélat était dangereusement blessé et qu'il demandait son secrétaire et son médecin, il partit pour accomplir lui-même cette mission.

M. l'abbé Jaquemet arriva à onze heures et demie du soir au presbytère de Saint-Antoine; il trouva le saint pontife couché par terre sur un matelas; la

paix et la sérénité étaient empreintes sur son front; le vicaire général se jeta à genoux à côté du lit de douleur du martyr, lui baisa les mains et lui redit en pleurant les paroles qui avaient été l'expression de sa première résolution et l'annonce de son sacrifice: « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis;* le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » L'archevêque lui fit cette réponse : « Grâce à Dieu, vous n'êtes pas blessé ; je suis heureux de vous avoir auprès de moi, vous et les bons prêtres qui m'environnent ; je ne manquerai pas de secours spirituels.

Cependant les médecins, sans avoir perdu toute espérance, craignaient que le prélat ne passât pas la nuit ; il devenait nécessaire de lui faire connaître la vérité. Le pontife alla lui-même au-devant de cette douloureuse nouvelle. Se trouvant seul avec son grand vicaire : « Vous avez un devoir d'ami fidèle à remplir, lui dit-il, vous devez m'avertir de ma situation : ma blessure est-elle grave? — Oui, monseigneur, très grave; mais nous ne sommes pas sans espoir et nous prierons tant pour vous! — Il est plus probable que j'en mourrai, n'est-ce pas? — Oui, monseigneur, humainement, il est plus probable que vous en mourrez. » Il se recueillit sans rien perdre de sa sérénité et levant les yeux vers le ciel : « Mon Dieu, je vous offre ma vie; acceptez-la en expiation de mes péchés et pour arrêter l'effusion du sang ; ma vie est bien peu de chose, mais prenez-la : je mourrais content si je pouvais espérer de voir la fin de cette horrible guerre, si mon sacrifice terminait tant de malheurs ! » Il répéta plusieurs fois :

« Mon Dieu, mon Dieu, je remets mon ame entre vos mains : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Je vous ai offensé, je ne vous ai pas assez aimé; ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. » Il goûtait ce mot de miséricorde et disait : « Les souffrances mêmes que vous m'envoyez sont un gage de votre miséricorde, puisqu'elles m'aident à purifier mon ame et à faire pénitence. » Puis, revenant sur la pensée de son cher troupeau si cruellement frappé : « Dites aux ouvriers que je les conjure de déposer les armes, de cesser cette lutte atroce, de se soumettre aux dépositaires du pouvoir. Certainement le gouvernement ne les abandonnera pas. Si l'on ne peut leur procurer du travail à Paris, on leur en donnera ailleurs; dites-leur, pour leur plus grand bien, qu'ils se décident à partir. »

On lui fit remarquer que l'affreux combat où il avait été blessé n'avait duré que quelques instants et que l'on avait de grandes espérances qu'il ne recommencerait pas le lendemain. Ces paroles parurent le consoler, mais une autre inquiétude troublait la paix de son âme ; il l'exprima au pieux confident de ses peines : c'était la crainte que son sacrifice ne fût trop exalté par les hommes. « Après ma mort, disait-il en soupirant, on va me donner des éloges que j'ai peu mérités. » Ainsi, simple et modeste durant toute sa vie, il l'était encore jusque dans l'héroïsme de son dévouement et jusque dans les souffrances de son martyre. Il invoquait souvent la Vierge Marie et lui donnait le doux nom de Mère. Ces prières, pleines

d'une confiance filiale que l'Église lui adresse, ne quittaient point ses lèvres. Il répétait lentement et à différentes reprises le *Sub tuum præsidium*; la prière de saint Bernard : « Souvenez-vous, ô très pieuse Vierge Marie, » et ces autres paroles : « Priez pour nous, pauvres pécheurs. »

Il demanda ensuite à M. l'abbé Jaquemet d'entendre sa confession et, peu après, de lui donner le saint viatique. Il était près de minuit; les souffrances du martyr devenaient plus vives, mais son âme s'élevait au-dessus de toutes les douleurs. Il ne se plaignait de ces angoisses que parce qu'elles distrayaient son esprit de la pensée du Dieu qu'il allait recevoir. « Aidez-moi, disait-il alors, parlez-moi du saint sacrement. » Et il entrait dans tous les sentiments de foi et de charité divine que les paroles pieuses de ses amis lui inspiraient.

Son secrétaire particulier, M. l'abbé Delage, était arrivé avec un second domestique. En le voyant, le prélat lui tendit la main et lui dit : « Comment, mon bon monsieur Delage, avez-vous pu parvenir jusqu'ici! » Il s'adressa avec la même affection à M. le curé de Sainte-Marguerite qui, en apprenant que le prélat était blessé, était accouru aux Quinze-Vingts.

Avant de recevoir les derniers sacrements, le pontife pria toutes les personnes présentes de lui pardonner les peines que, durant son administration, il leur aurait faites involontairement; puis il demanda pardon à ses domestiques des impatiences qui avaient pu

lui échapper dans ses rapports avec eux. Cyprien vint s'agenouiller près de son lit; Pierre Sellier, quoique blessé et souffrant, se leva et se traîna vers son maître pour lui baiser encore une fois la main; le martyr les bénit l'un et l'autre. Tous étaient profondément émus de cette scène. On n'entendait plus que des sanglots.

Cependant on avait apporté les saintes huiles et le saint viatique. Les prières commencèrent au milieu des larmes. Le prélat, conservant seul une inaltérable sérénité, répondait à toutes les invocations de l'Église. Après avoir reçu l'extrême-onction, il renouvela sa profession de foi, et spécialement de sa foi à la présence réelle de Notre Seigneur dans le sacrement adorable de l'eucharistie. L'abbé Jaquemet lui ayant dit que Jésus-Christ, qui avait souffert et qui était mort pour le salut du monde, venait le visiter et descendre dans son âme, afin de l'aider à souffrir et à mourir aussi pour le salut de son troupeau, il se recueillit, goûta cette pensée, et reçut avec une sainte émotion le viatique des mourants.

Après cette triste et touchante cérémonie, M. Delage engagea M. l'abbé Jaquemet, que tant d'émotions et de fatigues avaient brisé, à se retirer et à prendre un peu de repos. Resté seul auprès du saint martyr, il fut le témoin de son invincible patience au milieu des plus cruelles douleurs. « Mon Dieu, disait-il souvent, que je souffre! *Non est dolor sicut dolor meus;* mais je vous offre mes souffrances; que votre volonté s'accomplisse et non la mienne. Mon Dieu, je vous aime;

vous êtes mon père, le meilleur, le plus tendre de tous les pères. » Puis revenant encore à son cher troupeau : « Mon Dieu, si je souffre, je l'ai bien mérité, moi ; mais votre peuple, votre pauvre peuple, faites-lui miséricorde ! *Parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternùm irascaris nobis.* »

Au milieu de tant de douleurs, il se préoccupait des souffrances des autres. Il s'informa plusieurs fois, avec une vive anxiété, du sort de trois représentants du peuple qui avaient été retenus par les insurgés. Puis reportant ses pensées sur sa famille, et surtout sur son frère que cet événement allait plonger dans une grande douleur, il chargea M. l'abbé Delage de lui exprimer ses derniers adieux. « Dites à mon frère combien je le regrette, dites-lui combien je l'aime, dites-lui surtout qu'à la mort il ne reste qu'une seule chose : c'est d'avoir vécu en bon chrétien. » Il demanda ensuite à son secrétaire particulier de prendre sa bourse et sa montre et de les donner à ses fidèles serviteurs, Pierre et Cyprien. Un peu plus tard, il le pria de porter à quelques amis et aux membres de plusieurs communautés religieuses l'assurance de son estime et de son affection. Il nomma le nonce du pape, les révérends pères jésuites, les dames du Sacré-Cœur et les membres de la société de Saint-Sulpice[1].

Il était quatre heures du matin. Les insurgés, pro-

(1) Ces dernières lignes sont extraites d'une note qui m'a été communiquée par M. l'abbé Delage.

fitant d'une trêve qui leur avait été accordée, se préparaient à un dernier combat. Les soldats reposaient auprès de leurs canons restés muets. A cette heure, le docteur Cayol arriva devant la barricade de la rue de Charenton. Il fut reçu avec enthousiasme par les insurgés ; apprenant qu'il était le médecin de l'archevêque, ils lui serrèrent les mains et le remercièrent de venir au secours de leur bon pasteur. « Nous sommes bien contents, disaient-ils, que vous veniez le soigner... Quel malheur !... ce n'est pas nous qui l'avons blessé, ce bon archevêque, ce sont les brigands de la mobile... » Ils le firent aussitôt traverser la barricade et le conduisirent sans délai auprès du prélat. L'archevêque était calme et comme impassible, quoique en proie à de poignantes douleurs. « Je suis content de vous voir, dit-il à son médecin ; je vous remercie d'être venu jusqu'ici, mais vous prenez une peine inutile ; je vais m'endormir dans l'éternité. » Le pontife ne songeait plus qu'à se préparer à la mort. Il venait de dire aux amis qui l'entouraient : « Ne priez pas pour ma guérison, mais demandez à Dieu que ma mort soit sainte et que mon sang soit le dernier versé. »

Le premier soin du docteur Cayol fut de connaître l'état du malade. Des souffrances aiguës et incessantes se faisaient sentir dans la plaie, dans la jambe gauche, dans tout le trajet du nerf sciatique, depuis le bassin jusqu'à la pointe du pied. Des douleurs semblables affectaient par intervalle la cuisse et la jambe droite ; les deux pieds étaient paralysés, la chaleur et la sen-

sibilité de la peau paraissaient un peu au-dessous de l'état normal ; il y avait de moment à autre des nausées suivies de quelques vomissements aqueux. Les facultés intellectuelles demeuraient dans une parfaite intégrité; le visage, pâle sans être entièrement décoloré, exprimait la douleur en même temps que la sérénité et la résignation de l'âme.

Le médecin prescrivit une large saignée du bras qui fut à l'instant même pratiquée; le sang ne présentait aucun caractère insolite. Le moment était venu de sonder la blessure; mais en présence des éventualités du terrible assaut qui se préparait, il semblait plus prudent de reporter le malade à l'archevêché et de différer jusque-là une opération dont le retard serait sans inconvénient.

Les insurgés occupaient toutes les issues de la maison et même les abords de la chambre du prélat ; ils voulaient, disaient-ils, lui faire une garde d'honneur. Quand on parla d'enlever le pontife, ils tinrent conseil et s'opposèrent au départ. Aucun moyen de persuasion ne put vaincre leur résistance qui s'exprimait d'ailleurs par des paroles pleines de cœur et de courage. « Ne nous enlevez pas notre bon archevêque, il nous portera bonheur ; ne craignez rien pour lui, nous saurons bien le défendre ; nous nous ferions tous tuer plutôt que de souffrir qu'on lui fît du mal. »

Cependant les derniers instants de trêve s'étaient écoulés ; huit heures sonnaient à l'horloge des Quinze-Vingts, et les canons tonnaient et ébranlaient tout le faubourg.

L'archevêque se retourna vers M. Delamarre : « Ah ! ils vont se battre encore ; courez, M. le curé, courez leur dire de ma part de déposer les armes. Conjurez-les de se rendre. »

En même temps on apprit que le général Lamoricière avait emporté le faubourg du Temple, qu'il arrivait à la barrière du Trône, qu'il venait placer les ouvriers entre deux feux. La confiance des insurgés s'affaiblit ; ils demandèrent à parlementer. La canonnade cessa, et on annonça une dernière trêve qui devait finir à dix heures du matin.

A cette nouvelle, le docteur Cayol reprit les négociations pour la sortie du faubourg, mais il rencontra une nouvelle et invincible résistance. Quelques insurgés lui dirent confidentiellement : « N'insistez pas davantage ; si la chose ne dépendait que de notre volonté, nous vous dirions de partir ; mais il y a parmi nous des hommes si exaltés, si féroces, que s'ils voyaient emporter l'archevêque, ils seraient capables de tirer sur lui pour l'achever. »

Il fallut donc se résigner à attendre le dénouement de ces scènes sanglantes, et comme la captivité du prélat pouvait se prolonger encore, les médecins résolurent de sonder immédiatement la blessure, afin d'apporter un soulagement plus efficace à des souffrances devenues de plus en plus cruelles. M. Lacroze et M. Manec, chirurgien en chef de la Salpêtrière, prêtèrent au docteur Cayol le concours de leur talent et procédèrent avec lui à l'examen de la plaie.

« L'ouverture d'entrée de la balle était située vers la

région lombaire, à cinq centimètres à droite de la ligne médiane de l'épine. Une sonde mousse, introduite dans cette ouverture, pénétrait obliquement de haut en bas et de droite à gauche, jusqu'à une profondeur de neuf centimètres. Là elle était arrêtée par un corps dur qu'on aurait pu prendre pour la balle au premier moment ; mais après un débridement pratiqué au moyen d'un bistouri boutonné, conduit par une sonde cannelée, on put porter le doigt dans tout le trajet parcouru par la sonde, et l'on reconnut alors, au fond de ce trajet, une surface osseuse dénudée, inégale et raboteuse, mais sans esquilles détachées. Il y avait fracture d'une ou plusieurs lames vertébrales auprès des trous de conjugaison. Il était évident que la balle avait passé par là ; mais elle avait pénétré plus avant, et tout portait à croire qu'après avoir ouvert le canal médullaire, elle s'était logée soit dans le corps d'une vertèbre, soit dans le muscle psoas. Mais elle devait être restée en dehors du péritoine ; car rien n'indiquait une lésion quelconque des viscères renfermés dans cette enveloppe. La prudence ne permettait pas de pousser plus loin des recherches qui avaient été fort douloureuses et dont on n'espérait plus aucun résultat utile. Après un pansement convenable, le blessé fut replacé sur le dos, dans une position horizontale, et on renforça les boissons calmantes dont il avait déjà fait usage[1]. »

Cependant l'armée impatiente attendait l'expiration

(1) Rapport de M. le docteur Cayol.

de la trève pour monter à l'assaut des barricades. Une artillerie formidable, grossie durant la nuit, était prête à foudroyer le faubourg. Dix heures sonnent, l'explosion commence; toutes ces bouches d'airain tonnent à la fois. Les boulets, les obus, les bombes, la mitraille pleuvent dans la rue, dans les cours, sur les toits; les murailles sont ébranlées; l'incendie éclate; des tourbillons de flammes et de fumée s'élèvent à l'angle de la rue de la Roquette. Peu après une maison croulait avec un horrible fracas. Ceux qui, du sommet des monuments, considéraient cet affreux spectacle, se disaient les uns aux autres : « Ce soir, cette partie de la ville ne sera plus qu'un monceau de ruines. » Mais les orages violents sont de courte durée; les insurgés avaient fui vers les barrières et de là dans les campagnes. L'armée les poursuivait et envahissait le faubourg.

Un officier du 42e de ligne entre l'épée nue et à la tête de sa compagnie dans la cour des Quinze-Vingts; il apprend que l'archevêque, mortellement blessé, repose dans cette maison. Aussitôt il défend à ses gens de passer outre et demande à être conduit près du pontife pour lui exprimer sa douleur et son admiration. Admis auprès du martyr, il s'inclina avec un respect filial, prononça quelques paroles qui montraient un grand cœur et rejoignit en un instant ses braves soldats qui, haletants sous leur havre-sac, noirs de poudre et couverts de sueur, oubliaient leurs fatigues et s'informaient avec une vive émotion de l'état de leur archevêque. Soudain,

au son de la trompette, ils se remettent en rang et partent pour continuer l'occupation du faubourg. La ville était rendue à la paix; les barricades, désarmées, s'affaissaient sous les mains des gardes nationaux; un libre passage allait s'offrir partout au prélat dans son dernier retour à sa demeure.

CHAPITRE XLVIII.

Agonie et mort de l'archevêque de Paris.

1848.

Le lundi matin, l'affreuse nouvelle se répandit dans la ville que l'archevêque s'était jeté dans la mêlée pour séparer les combattants et qu'il avait été mortellement blessé. La consternation fut générale ; chacun parut frappé du même coup qui enlevait le bon pasteur, et ceux qui déploraient des malheurs domestiques donnaient encore une large part de leur douleur à la victime qui s'était dévouée pour le salut de tous. Dans ce deuil universel il n'y eut pas de distinction de croyances religieuses ou d'opinions politiques. Tous étaient unis dans les mêmes regrets et dans une même vénération. On arrêtait les prêtres dans les rues ; les gardes nationaux, les ouvriers, les soldats formaient un cercle autour d'eux ; on s'informait des circonstances qui avaient accompagné cet affreux événement ; on pleurait et l'on se répétait les uns aux autres : « C'est le plus déplorable malheur et à la fois le crime le plus grand de ces désastreuses journées. »

On a entendu des vieillards s'écrier dans leur désespoir : « Nous avons trop vécu, nous aurions dû mourir plus tôt! » Des officiers, des jeunes gens, des femmes du peuple allaient s'agenouiller devant les autels et conjuraient Dieu de prolonger la vie de leur pasteur. Les organes de la presse religieuse, monarchique, républicaine et socialiste, exprimaient la même douleur et la même gratitude; on lisait cette lettre dans la *Démocratie pacifique :*

A M. l'archevêque de Paris.

« Sur votre lit de souffrance, recevez l'hommage de notre admiration et de notre sympathie.

« Vous avez fait votre devoir au péril de votre vie. Vous avez porté une parole de fraternité et de pacification. Soyez béni!

« Dans la confusion de ces horribles combats, des balles égarées vous ont frappé, vous pour qui les deux partis n'avaient certainement que respect. Accident cruel qui caractérise cette insurrection, où chez la plupart la haine est venue de l'ignorance, de la misère et des malentendus, où les frères se sont entre-tués.

« Si Dieu vous rappelle à lui, à cette heure solennelle, que la joie soit dans votre âme; vous laisserez une mémoire honorée et bénie. »

Cependant les amis du prélat, rassemblés auprès de lui, se disposaient à le reporter à son hôtel. Un brancard couvert, envoyé dès le grand matin par M. Charrière, n'avait pu parvenir jusqu'au faubourg.

Il fallut prendre celui de l'hospice, quoiqu'il fût dégouttant de sang et découvert. Quelques ouvriers l'enveloppèrent à la hâte de linge blanc, clouèrent sur ses côtés des tringles de bois sur lesquelles ils jetèrent un drap, et formèrent ainsi une tente pour abriter l'illustre victime et dérober à ses regards le triste spectacle des cadavres qui gisaient à quelques pas de là dans des mares de sang. Aussitôt que l'archevêque fut couché sur ce brancard, six ouvriers du faubourg le chargèrent sur leurs épaules ; six autres se placèrent près d'eux, afin de les relayer et de partager ainsi l'honneur de porter le saint martyr ; six soldats du 48e de ligne, autant de voltigeurs et de gardes mobiles, commandés par un officier de chaque arme, formèrent une escorte militaire.

On se dirigea vers l'île Saint-Louis en passant par le boulevard Bourdon, la place de l'Arsenal et la pointe de l'île Louviers. M. l'abbé Ravinet, M. le curé de Saint-Antoine, le docteur Cayol et quelques autres amis dévoués marchaient auprès du malade. Le peuple, voyant passer le pontife, donnait des témoignages d'une vénération pleine de douleur. Les femmes tombaient à genoux au milieu de la rue pour implorer sa bénédiction. Les hommes se découvraient et demeuraient comme frappés de stupeur ; la garde nationale, la troupe de ligne ouvraient leurs rangs, se formaient en double haie et présentaient les armes. Des pauvres, des ouvriers, des soldats, des officiers accouraient, et mille questions étaient adressées aux amis du prélat. « Est-ce que

notre archevêque est mort?... Ah! Dieu soit loué, il vit encore!... Sa blessure est-elle dangereuse?... Espérez-vous le sauver?... »

A moitié chemin de l'Archevêché, les voltigeurs qui faisaient partie de l'escorte demandèrent à porter à leur tour leur pasteur; comme ils étaient tous de même taille et accoutumés à marcher du même pas: « Le transport, disaient-ils, serait à la fois plus régulier et plus doux. » Leur officier accéda à ce pieux désir, et, succédant alors aux insurgés du faubourg auxquels ils confièrent leurs havre-sacs, ils chargèrent le brancard sur leurs épaules. Il était une heure après midi lorsque le cortége arriva à l'Archevêché. Une foule inquiète et affligée en assiégeait les abords; chacun sollicitait l'honneur d'être admis un instant auprès du martyr; des ecclésiastiques, des magistrats éminents, des représentants du peuple, des amis du gouvernement de juillet et des défenseurs ardents de la République, tous venaient indistinctement s'informer de l'état du pontife et satisfaire ainsi leur anxiété et leur enthousiasme.

Les voltigeurs montèrent jusque dans la chambre à coucher de l'archevêque, le déposèrent sur son lit et se retirèrent. Alors un homme du peuple, s'approchant du prélat, demanda, avec les larmes aux yeux, la permission de l'embrasser. Il y consentit, puis il tendit la main à M. le curé de Saint-Antoine. « Je vous remercie, dit-il, de tous les soins que vous m'avez prodigués. » Un moment après, tous les soldats de l'escorte prièrent le docteur Cayol d'intercéder

auprès de l'archevêque pour qu'il leur fût permis de le voir encore une fois et de lui demander sa bénédiction. L'expression de ce vœu fut portée au martyr qui l'accueillit avec attendrissement; malgré ses souffrances et son extrême faiblesse, il appela ces braves soldats; et ceux-ci étant venus aussitôt s'agenouiller autour de son lit. « Mes amis, leur dit-il, je regrette de ne pouvoir vous dire tout ce que je pense, tout ce que je sens au fond de mon cœur. Vous êtes de braves gens, vous avez bien mérité de votre pays en triomphant de l'anarchie; je vous bénis et le bon Dieu vous bénira. » En entendant ces paroles, ces hommes furent émus jusqu'aux larmes; quelques-uns sanglotaient; leur émotion se communiquait aux témoins de cette scène pathétique.

Peu après arriva M. l'abbé Fabre, neveu de l'archevêque. En embrassant son oncle, il se mit à fondre en larmes et ne put dans sa douleur proférer aucune parole. Des pleurs coulèrent également des yeux du prélat, mais il les essuya à l'instant, et repoussant doucement son neveu : « Mon cher ami, lui dit-il, nous faisons mal de pleurer; Dieu seul a fait tout ceci, il l'a voulu pour notre plus grand bien. »

Le docteur Cayol, ayant renouvelé le pansement de la blessure, s'aperçut que les eaux renfermées dans la vessie s'épanchaient par la plaie; il comprit alors que la balle avait pénétré jusqu'aux reins et avait produit des désordres tellement graves qu'il ne restait aucun espoir de guérison. « Dans cette conviction douloureuse, disait-il en rendant compte de la mort du

martyr, nous éprouvions le besoin de chercher quelques contradictions, quelques raisons plus ou moins plausibles de douter encore de l'impuissance de l'art, ou, si cette impuissance ne pouvait être mise en doute, de la faire reconnaître et constater par une réunion imposante des témoignages les plus éclairés et les plus compétents. C'était à la fois un acquit de conscience, une satisfaction de cœur et un devoir de notre position, non-seulement comme médecin, mais encore, s'il nous est permis de le dire, comme ami dévoué de l'illustre prélat et depuis longtemps honoré de son intime confiance.

« Nous fîmes appeler, le plus tôt possible, en consultation les docteurs Récamier, Roux, Velpeau, Manec, Lacroze et Philippe Boyer. Nous eûmes avec ces savants confrères de longues conférences, dans lesquelles les graves questions qui nous préoccupaient furent examinées sous toutes leurs faces. L'avis unanime fut : 1° qu'il serait inutile et dangereux de faire de nouvelles tentatives pour la recherche et l'extraction de la balle; 2° qu'après le débridement de la plaie, qui avait été pratiqué suivant les règles de l'art, il n'y avait plus de traitement chirurgical à faire; 3° qu'il fallait se borner à un traitement médical qui ne pouvait être d'ailleurs que palliatif, en modérant les douleurs et la réaction fébrile par la combinaison des médications sédatives et antiphlogistiques; 4° que la double lésion de la moelle épinière et des reins ne laissait aucune chance de guérison, ni même de prolongation de la vie au delà de fort peu de temps.»

Le pontife demeurait calme et immobile ; il ne tourna jamais ses pensées du côté de la vie ; pas une parole de regret sur sa destinée, pas une question au médecin pour savoir s'il était possible de le sauver, pas d'empressement pour les remèdes ; la paix et la sérénité au milieu de la certitude de la mort. Les directeurs du séminaire de Saint-Sulpice étant venus lui exprimer leur douleur : « Priez pour moi, leur dit-il, non pour que Dieu prolonge ma vie, mais pour qu'il me donne une sainte mort. » Une sœur de Bon-Secours avait été appelée auprès de lui ; elle lui avait déjà donné des soins dans une autre maladie où il avait été également victime de sa charité[1] ; comme elle rappelait cette circonstance, le martyr l'interrompit par ces mots : « Cette fois-ci je ne vous retiendrai pas longtemps : aujourd'hui et demain. » Cette pieuse fille ayant ajouté que sa supérieure avait versé beaucoup de larmes en apprenant qu'il avait été blessé : « Cela n'est pas bien, continua-t-il, vous retournerez demain et vous lui direz de ma part de ne pas pleurer. »

La nuit se passa avec des alternatives d'agitation et d'abattement. Son frère, M. Affre, représentant du peuple, son neveu, M. l'abbé Fabre, M. l'abbé Delage, le docteur Cayol, le docteur Noël, compatriote de l'archevêque et ami de sa famille, veillaient auprès de lui ; vers le matin le pouls devint de plus en plus fréquent ; à six heures il donnait cent-vingt

(1) Voyez page 172.

pulsations par minute. Les souffrances ne paraissaient plus si vives, mais la paralysie s'étendait; il y avait accablement et somnolence. Le prélat conservait toute sa présence d'esprit, mais il ne répondait que de loin en loin et par des paroles courtes et murmurées à voix basse aux différentes questions qui lui étaient adressées; toutes les forces s'affaissaient; la vie se retirait graduellement.

De midi à deux heures la somnolence augmenta; la respiration, jusqu'alors libre, devint plus difficile, puis haletante et entrecoupée; elle ne fut bientôt qu'une suite de légers soupirs. Le visage et les lèvres prenaient une couleur bleuâtre; l'asphyxie s'annonçait, résultat inévitable des progrès de la paralysie; on eut vainement recours aux frictions stimulantes, aux vésicatoires et à tous les moyens de l'art.

Vers trois heures et demie, le pouls allait s'endormant peu à peu dans des mouvements de plus en plus imperceptibles; le râle de la mort commençait. M. Jaquemet présenta aux lèvres du mourant un crucifix en lui rappelant que le souverain pontife le lui avait envoyé comme un gage de sa tendresse paternelle et qu'il y avait attaché des indulgences pour l'article de la mort. Le prélat y colla ses lèvres déjà glacées; M. Jaquemet récita ensuite d'une voix très émue et entrecoupée de sanglots les dernières prières de l'agonie; les ecclésiastiques, les gardes nationaux, les membres de l'Assemblée nationale, tous ceux qui étaient présents répondaient et pleuraient; à quatre heures et demie l'archevêque de Paris rendit son

âme à Dieu. Alors M. Jaquemet se leva et rappela aux prêtres encore agenouillés autour de ce lit de mort quelques-unes des dernières paroles du saint pontife ; tous étendirent ensuite la main sur le corps du martyr et jurèrent de consacrer, à son exemple, leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang à la gloire de Dieu et au salut de leurs frères.

L'archevêque de Paris avait vécu cinquante-quatre ans neuf mois et treize jours.

Nous ajouterons ici les réflexions que cette mort extraordinaire inspirait à M. le docteur Cayol, le médecin et l'ami intime du prélat.

« En considérant, disait-il, dans son ensemble et dans ses détails le drame lamentable et sublime qui a commencé le dimanche au faubourg Saint-Antoine pour finir le mardi à l'Archevêché, nous y voyons d'un bout à l'autre quelque chose de surhumain, disons mieux, nous y voyons le cachet du *surnaturel*.

« Tous ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de connaître particulièrement M. Affre, savent qu'il n'était pas de ces hommes qui font peu de cas de leur vie ; nous pouvons affirmer qu'il aimait la vie comme peut et doit l'aimer un chrétien et un prêtre. Il y était attaché par les affections de famille les plus douces, par les relations sociales les plus flatteuses. Il devait aimer aussi sa position, sa dignité, à laquelle il avait été élevé par son mérite personnel ; il devait l'aimer, parce qu'elle lui avait ouvert une

grande carrière de dévouement, parce qu'il y avait fait beaucoup de bien et qu'il en voyait encore beaucoup à faire. Doué d'une raison supérieure et d'un caractère ferme, il n'était pas cependant de ces natures stoïques pour qui la douleur physique n'est presque rien et qui semblent ne pas connaître le prix de la santé. Il craignait la douleur et le malaise; les moindres dérangements de sa santé lui faisaient souci. Homme d'étude et d'habitudes pacifiques, il n'avait pas et ne pouvait avoir ce qu'on appelle le courage des armes. On l'avait vu, peu de jours avant sa blessure, vivement ému du bruit de la fusillade dans le quartier Sainte-Geneviève, où il était allé administrer la confirmation, tandis que l'insurrection éclatait dans le voisinage. Nous-même nous l'avions vu un peu troublé dans les journées de février, lorsque le bruit de la canonnade retentissait dans l'île Saint-Louis.

« Tel était l'homme dans son caractère, dans sa nature.

« Mais lorsque la grande pensée de l'expiation et du sacrifice se fut emparée de son âme, lorsqu'il eut reçu d'en haut les grâces nécessaires pour l'accomplissement de sa sainte mission, il se trouva élevé au-dessus de sa nature. Dès ce moment, on dirait que l'homme a disparu pour ne laisser voir que la victime dévouée. Sa vie lui paraît *peu de chose;* il le dit et le répète avec la simplicité de sa conviction. Il néglige les conseils de la prudence humaine la plus vulgaire, lui, naturellement si sage et d'une prudence

si consommée! Entre le projet et l'exécution, il ne prend pas même le temps de réfléchir, de consulter, de faire sonder les dispositions du faubourg. A midi, la pensée ne lui était pas encore venue; à cinq heures, il était chez le général Cavaignac, et à huit heures dans le faubourg Saint-Antoine. Le bruit du canon et de la fusillade ne lui cause plus aucun trouble. Les images sanglantes qu'on met sous ses yeux pour le détourner de son dessein ne l'émeuvent pas.

« Lorsqu'enfin il est frappé, le surnaturel éclate pour ainsi dire d'une manière plus merveilleuse. Cet homme, naturellement soucieux de sa santé, ne fait qu'une seule question sur sa blessure, et c'est pour savoir si elle est mortelle. Après cela, il n'en parle plus. Il ne s'inquiète pas de savoir si le coup qui l'a atteint est venu de droite ou de gauche, si la balle est restée dans la plaie, s'il y a possibilité de la retirer, s'il doit souffrir beaucoup et longtemps, s'il aura quelque opération chirurgicale à subir. Pas un seul mot de toutes ces choses qui, humainement étaient d'un si grand intérêt pour lui! Qui le croirait? Il ne nous a pas même demandé une seule fois de le soulager : il savait bien que nous nous en occupions; mais il est si naturel qu'un malade, en proie à d'horribles tortures, demande du soulagement à son médecin! Il ne l'a pas fait une seule fois. Il demandait seulement à Dieu la résignation et la patience. Cet homme, naturellement impatient de la douleur, souffrait des douleurs atroces sans un seul moment d'impatience. Ses gémissements continuels

étaient comprimés par la résignation, et, lorsqu'ils éclataient un peu, il en demandait pardon : « Ah ! mes amis, disait-il, éloignez-vous de moi, je ne vous édifie pas. »

« Pendant les deux assauts du faubourg qu'il lui a fallu subir après sa blessure, le bruit du canon retentissait dans sa chambre et faisait trembler les vitres, sans lui causer le moindre saisissement, la moindre inquiétude personnelle, quoiqu'il eût toute sa tête, toutes ses facultés, et que son ouïe ne fût pas le moins du monde affaiblie. Pas un seul mot, pas une seule question sur le bruit qu'il entend. Il n'est occupé qu'à prier et à souffrir avec une constance de martyr. N'est-ce pas là du surnaturel ?

« Et n'y a-t-il pas aussi du surnaturel dans cette émotion si profonde, si universelle, qui a ébranlé tout Paris à la nouvelle de la blessure de l'archevêque, et dans ces témoignages de vénération si extraordinaires dont le peuple et l'armée ont entouré son cortége funèbre ?

« Nous avons vu, dans ces jours néfastes, assez et trop de morts héroïques ; nous avons vu tomber, autour des barricades, des citoyens éminents et de vaillants capitaines, dont la patrie portera le deuil longtemps. Mais la mort de l'archevêque se distingue entre toutes les autres par un caractère surnaturel, c'est-à-dire providentiel et divin. C'est un événement dont la conscience publique a compris la grandeur et l'importance. Derrière ce drame sanglant on voit apparaître un conseil de miséricorde ; car le sang

d'un martyr n'a jamais coulé en vain dans les temps de calamité publique.

« Reposons-nous sur cette pensée, pleine d'espérance et de consolation »

CHAPITRE XLIX.

Funérailles de l'archevêque de Paris. — Hommages rendus à sa mémoire.

1848.

Aussitôt que le prélat eut rendu le dernier soupir, une consternation profonde s'étendit dans toute la ville avec l'annonce de sa mort. La douleur devint encore plus poignante et l'admiration plus vive. Les vaines espérances dont l'affection se berce jusqu'aux derniers instants étaient à jamais dissipées. Cet esprit si grand et si humble dans son dévouement, si affable dans son amitié, si éclairé dans ses conseils, avait quitté ce monde dont il était un ornement. Il avait rejoint le divin pasteur des âmes, celui qui a dit à ses disciples : « Vous aimerez comme j'ai aimé, c'est-à-dire jusqu'à donner, comme moi, votre vie pour le salut de vos frères. » On s'attristait ; on gémissait sur soi-même ; on vénérait le glorieux trépas du martyr, mais on ne le plaignait pas, car sa mort était heureuse et belle, la plus belle et la plus heureuse dont puisse mourir un évêque.

Le lendemain la presse annonça à toute la France la perte que faisait l'Église de Paris, la gloire qu'elle venait d'acquérir. En présence de ce sacrifice sublime, disait le *Journal des Débats*, les cœurs chrétiens seront partagés entre le sentiment d'un saint orgueil et celui d'une inconsolable tristesse. L'histoire de l'Église n'offre pas une plus admirable page. Emporté sanglant à travers les barricades, la seule pensée, la seule parole du martyr était : « Que mon sang soit le dernier versé ! » Envolée d'avance vers son Créateur, l'âme immortelle du juste a sans doute demandé le prix de son oblation et de son holocauste, et ses prières ont arrêté l'œuvre du sang et de l'expiation. Après avoir, au milieu de tant d'autres, frappé cette innocente et sainte victime, on dirait que la mort s'est enfin lassée.

« Nous ne saurions dire le deuil universel que cet affreux événement a répandu dans Paris; et, dans cette grande cité ensanglantée, ceux mêmes qui ont à pleurer quelqu'un des leurs réservent encore une part de larmes au saint martyr qui est mort pour tous. »

Les organes de la république modérée ne témoignaient pas moins de douleur que les anciens défenseurs de la monarchie : « La mort de M. Affre, disait le *Bien public*, sera l'une des plus belles pages de la triste histoire de nos dernières journées, c'est la mort d'un héros chrétien. Que cet exemple de charité héroïque apprenne au monde que la France n'est pas seulement la première des nations par son courage, et que si elle a des soldats intrépides pour la défendre,

elle a aussi des apôtres généreux pour perpétuer en elle la tradition des vertus sublimes et du dévouement à l'humanité. »

Les républicains les plus exaltés venaient à leur tour verser des pleurs sur ce cercueil. Une des feuilles du *socialisme*, la *Démocratie pacifique*, s'exprimait en ces termes : « M. l'archevêque de Paris meurt glorieusement au service de l'humanité.

« Cette mort est un grand témoignage; cette mort consacre une mémoire et servira au ralliement fraternel des cœurs. Il faudra bien que sur cette tombe puissent se rencontrer et ceux que le digne prélat venait sauver, et ceux au nom desquels il portait des paroles de paix et de fraternel pardon.

« Triste monde où nous vivons! Il semble que nous soyons un peuple sauvage chez lequel il soit nécessaire encore que des missionnaires aillent subir le martyre pour racheter les âmes. »

La dépouille mortelle de l'archevêque fut exposée dans une chapelle ardente, et le peuple admis à contempler, avant qu'on ne la descendît au tombeau, cette héroïque victime de nos guerres civiles. Comme aux grands jours de fête, le prélat était revêtu de ses ornements pontificaux. Il reposait sur un lit funèbre, ayant à sa droite la croix archiépiscopale et à sa gauche sa houlette de pasteur. Ses traits ne conservaient aucune trace des dernières souffrances de l'agonie; la sérénité des cieux, qu'il avait sans doute entrevue au moment de son départ, était restée empreinte sur son visage. Sans la pâleur et la langueur inanimée de ses

joues, sans le voile sombre et terne qui couvrait ses yeux légèrement entr'ouverts, on aurait cru qu'il dormait : tout était doux et paisible dans ce dernier repos du martyr! A l'entour les prêtres psalmodiaient les chants de la mort; mais ces hymnes lugubres avaient perdu leur tristesse accoutumée; on ne pouvait se défendre, en les répétant, d'une certaine joie et d'un certain orgueil qu'inspirait un si beau trépas.

La foule du peuple ne cessait de passer devant les restes du bon pasteur. Les mères, les enfants, les vieillards, les jeunes gens, les ouvriers, les soldats, les magistrats, les officiers, tous pêle-mêle venaient saluer ces reliques. L'un approchait son chapelet de la main du pasteur, l'autre son sabre; tous étaient profondément émus; on pleurait et l'on sanglotait. Dans cette multitude on en voyait plusieurs qui étaient accourus des provinces éloignées pour payer un tribut d'hommages et de reconnaissance au dévouement religieux et patriotique de l'archevêque. Le colonel d'un régiment de dragons se présenta en grand uniforme devant le lit funèbre, s'agenouilla et pria quelque temps, puis s'adressant aux vicaires généraux : « Je viens, dit-il, au nom de mon régiment, et je puis dire au nom de toute l'armée, rendre hommage au martyr qui s'est sacrifié pour nous. »

Plus de quarante mille sabres ont été tirés à l'entour de cette victime, et les lames qui avaient été trempées dans le sang ont été posées sur les main-

qui promettaient la paix. De même que le clergé avait juré de suivre les exemples du pontife, et, s'il le fallait, de verser comme lui jusqu'à la dernière goutte de son sang, de même l'armée et la garde nationale venaient à leur tour prendre ces restes sacrés à témoin de leur amour pour la patrie et rendre leurs armes fidèles et invincibles en les faisant toucher aux mains inanimées de leur pasteur. Là aussi le remords venait pleurer ; ceux que naguère des conseils aveugles avaient entraînés déposaient leur haine au pied de cette victime de nos discordes. Leurs regrets, leurs vœux, leur religieuse reconnaissance s'exprimaient en ces termes dans l'un des journaux de la presse socialiste : « Quel calme, quelle paix sur ces traits que l'esprit n'anime plus ! Il semble que cette figure si digne va se lever, étendre ses bras sur nous et crier encore : « Paix, paix entre vous ! que mon sang soit le dernier ! » Mais non, ces lèvres sont désormais muettes ; elles se sont fermées sur cet adieu touchant : « Que mon sang soit le dernier ! »

« Ah ! que de douleur dans la contemplation de cette figure inanimée ! quel profond regret sort de notre cœur ! quel reproche s'élève contre nous-mêmes ! quel crime nous avons tous à expier, à réparer ! »

Ce pèlerinage de toute une ville au lit funèbre du martyr dura huit jours ; on voulait aussi visiter les lieux qu'il avait parcourus dans sa pacifique mission ; la foule se portait au faubourg Saint-Antoine et au presbytère des Quinze-Vingts. Là, M. l'abbé Delamarre se vit forcé par de pieuses instances à distribuer

au peuple la laine du matelas où le pasteur avait versé son sang, et c'est avec peine qu'il put se réserver à lui-même une part de cette relique. Ceux qui, au sortir d'une guerre impie et cruelle, considéraient cette manifestation universelle de vénération et de douleur, pouvaient se demander s'il y avait à Paris deux peuples, l'un pour la guerre, l'autre pour la paix, l'un pour les emportements de la haine, l'autre pour les effusions de la charité.

Ce culte religieux que le peuple de Paris rendait spontanément à son pasteur n'était que l'expression fidèle de l'admiration de toute la France; il était réservé aux dépositaires du pouvoir et aux membres de l'Assemblée constituante d'exprimer cette voix de la nation entière et d'entourer de ses hommages la mémoire du saint archevêque. Ce devoir fut noblement acquitté; le jour même où l'âme du martyr s'envola pour retourner à Dieu, le chef du pouvoir exécutif adressa cette lettre à M. l'abbé Jaquemet, vicaire général capitulaire :

« Monsieur le vicaire général, j'apprends avec douleur la perte que nous venons de faire dans la personne de notre digne archevêque. Depuis trois mois le clergé s'était associé à toutes les joies de la République; il vient de s'associer à ses douleurs. L'archevêque a la double gloire d'être mort en bon citoyen et en martyr de la religion. Demandons à Dieu que, selon les dernières paroles de son digne ministre, *ce sang soit le dernier versé.*

« E. Cavaignac. »

Le lendemain, 28 juin, l'Assemblée nationale adopta d'acclamation et à l'unanimité le décret suivant :

« L'Assemblée nationale regarde comme un devoir de proclamer les sentiments de religieuse reconnaissance et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvés pour la mort saintement héroïque de M. l'archevêque de Paris. »

Les représentants de la nation voulurent perpétuer le souvenir de cette religieuse reconnaissance en élevant un monument à la mémoire du pontife. Le sentiment des convenances demandait qu'il fût érigé dans le lieu même où l'archevêque avait puisé les motifs de son dévouement, auprès de l'autel de la basilique où il avait offert à Dieu ses prières pour le peuple avant d'offrir sa vie sur les barricades. Cependant la commission de l'Assemblée proposa de le placer au Panthéon, afin que sur ce terrain neutre il pût recevoir les hommages des hommes de toutes les croyances, des protestants aussi bien que des catholiques. M. Coquerel apaisa noblement ces scrupules d'une tolérance excessive ; en son nom et au nom de ses coreligionnaires, il déclara que sa foi ne serait point blessée de faire le pèlerinage de la cathédrale pour aller s'inspirer au pied de la statue du martyr. En même temps le chapitre métropolitain adressait une lettre à l'Assemblée pour la prier de ne pas enlever à l'Église de Paris ce qui devait lui rester de son pasteur, un souvenir et un exemple immortalisés par l'art : « Ce serait

auprès de ce monument que l'ordre sacerdotal irait retremper chaque jour son dévouement et sa charité : ce serait là que les successeurs du pontife, si des jours mauvais se levaient encore sur notre pays, iraient former comme lui des résolutions magnanimes. » L'Assemblée nationale s'empressa de déférer à ces vœux ; elle décréta que la statue de l'archevêque de Paris serait érigée dans l'église Notre-Dame et que l'on inscrirait au bas ces deux phrases si simples et si touchantes : *Puisse mon sang être le dernier versé ! Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis !..*

Les funérailles du pontife furent célébrées le 7 juillet, le jour même où l'Église honorait la mémoire de saint Thomas, évêque de Cantorbéry, qui était mort martyr après avoir invoqué saint Denis. Jamais, de souvenir d'homme, Paris n'avait été témoin d'une pompe à la fois si belle et si triste. La joie se mêlait aux larmes. C'était un cortége funèbre et une marche triomphale, le convoi d'un pasteur et l'exaltation d'un martyr, l'expression d'une grande douleur et un hommage rendu à une grande gloire. « On était reporté à ces temps où l'Église, sortant victorieuse des catacombes, reprenait aux tombes secrètes et aux sables du désert les reliques de ses premiers saints pour les placer sur les autels[1]. »

Le convoi sortit de l'Archevêché à neuf heures et demie du matin ; il parcourut l'île Saint-Louis, le pont Marie, les quais des Ormes, de l'Hôtel-de-Ville

(1) *Ère nouvelle*, 8 juillet.

le pont Notre-Dame et la Cité. Une multitude immense, silencieuse, désolée, bordait la voie. Ce peuple était accouru du fond même des faubourgs et des campagnes pour dire un dernier adieu à son pasteur.

Le corps du martyr était étendu sur un lit en velours violet. Il avait les mêmes vêtements pontificaux qu'il portait naguère dans les solennités les plus joyeuses de l'Église. Le visage et les mains étaient découverts, la tête ornée d'une mitre blanche; les pieds reposaient sur des fleurs. Un char funèbre avait été préparé pour le recevoir, mais la garde nationale et l'armée réclamèrent l'honneur de le porter en triomphe. Placé sur les épaules des soldats et exposé aux regards de tout le peuple, il semblait le bénir et l'évangéliser encore sur son passage. Devant ces reliques marchaient deux prêtres, l'un portant un rameau de palmier, l'autre une branche de chêne. La branche était ce symbole de paix qui avait conduit le pontife aux barricades et à la mort. Le rameau figurait cette palme du martyr qui avait guidé son entrée dans les cieux.

La crosse et la croix archiépiscopale étaient couvertes d'un crêpe. L'Église, se rappelant que Jésus a pleuré sur la tombe d'un de ses élus, prend le deuil de ses plus saints prélats alors même qu'elle se réjouit de leur glorieuse mort.

Quatre chanoines soutenaient des bannières de velours noir sur lesquelles on lisait ces mots: *Que la paix soit avec vous! — Seigneur, Seigneur, ayez pitié de votre peuple! — Je désire que mon sang soit*

le dernier versé ! — Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ! C'était le testament du martyr qui était lu au peuple, ses dernières prières et comme sa dernière instruction pastorale qu'il semblait prononcer au milieu de cette procession funèbre qui le conduisait au lieu de son repos.

Dix évêques, revêtus de leurs ornements pontificaux, entouraient les restes mortels du prélat qui avait été leur ami, leur frère, qui maintenant était leur patron et leur modèle. Ils levaient sans cesse les mains pour faire toucher aux mains et aux pieds de celui qui ne pouvait plus bénir lui-même les épées, les sabres, les médailles que l'armée et les fidèles voulaient consacrer comme souvenirs de leur pasteur.

Les communautés religieuses, les ecclésiastiques des séminaires, les vicaires et les curés du diocèse de Paris, les chanoines honoraires, les membres du chapitre métropolitain formaient le cortége et répétaient les chants de la mort ; de temps à autre ils étaient dominés par les roulements lugubres du tambour et par les sourds tintements du bourdon de Notre-Dame.

Derrière le lit funèbre venaient le deuil, les ministres des affaires étrangères, des cultes et de l'instruction publique, le maire de Paris, le président et deux cents membres de l'Assemblée nationale, une députation des blessés de Février. Ceux-ci se rappelaient que le prélat les avait visités dans les hôpitaux et leur avait porté des consolations et des secours ; ils ne pensaient pas alors, en le voyant compatir à leurs souffrances, qu'ils auraient sitôt à le pleurer lui-

même. Des soldats de toutes armes formaient la double haie de ce long cortége et contenaient les flots du peuple qui affluait de toutes les rues. Cette foule était pénétrée d'une religieuse tristesse; on n'entendait ni les cris ni les clameurs qui s'élèvent ordinairement du milieu des grandes multitudes. C'était un silence de douleur et de pieuse vénération. Les têtes s'inclinaient au passage de la victime; les genoux fléchissaient; les larmes se voyaient dans tous les yeux.

Lorsque le corps du martyr parut sous le porche de la cathédrale, on crut voir renaître une des grandes scènes de la primitive Église. La foule se pressa autour du lit funéraire; les uns faisaient passer des bouquets d'immortelles, d'autres des livres de prières, d'autres des colliers et des bijoux; chacun voulait conserver un objet qui eût touché aux restes de son pasteur, chacun voulait vénérer de plus près le père des pauvres, le martyr de la charité; les militaires de tous grades s'unissaient avec ardeur à ce témoignage universel de vénération; les drapeaux se courbaient sur le front du pontife; les épées se croisaient sur sa poitrine.

De longues draperies noires enveloppaient toute l'église; dans ce deuil comme dans le sacrifice même du prélat, tout respirait la grandeur et la simplicité; point d'armoiries, point d'insignes sur ces tentures funèbres. On y lisait seulement ces paroles: *Que la paix soit avec vous! — Que mon sang soit le dernier versé! — Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. — Seigneur, Seigneur, ayez pitié de votre*

peuple! Ces saintes devises brillaient sur tous les murs, sur toutes les colonnes, sur les arceaux de la basilique, sur le porche et sur l'autel. Au centre de la nef s'élevait un vaste catafalque où fut déposé le corps du pontife ; c'était à quelques pas de là que huit ans auparavant il avait été consacré archevêque et qu'il avait promis à Dieu de se sacrifier pour son troupeau.

La messe fut célébrée par M. l'évêque de Meaux, suffragant de l'archevêché de Paris; monseigneur le nonce, les évêques d'Orléans, de Blois, de Versailles, de Quimper, de Langres, de Nevers, de Beauvais et d'Amata entouraient les uns l'autel, les autres le corps de la victime. L'orgue resta muet pendant toute la cérémonie; rien n'interrompit les chants solennels et lugubres du chœur, si ce n'est au moment où les gémissements plaintifs du *Dies iræ* retentirent à travers l'immense basilique. Mais, au milieu de ces larmes et de ces hymnes de douleur, on croyait entendre plutôt la voix du pasteur priant encore pour ses brebis que celle d'une âme souffrante qui appelle les miséricordes de Dieu sur ses propres imperfections.

« Bientôt vint l'élévation, et alors vous eussiez vu toutes les troupes qui remplissaient une partie de l'enceinte sacrée poser un genou sur le pavé du temple en signe d'adoration. Il ne resta plus entre le ciel et la terre que deux victimes, l'une divin modèle de la seconde, et celle-ci, humble mais fidèle imitatrice de celui qui mourut le premier pour son peuple. A cet instant solennel il s'échappa sans

doute un acte d'amour et de réconciliation de tous les cœurs. Comment garder encore un levain de haine en présence de si grands sacrifices ! [1] »

L'office s'acheva et les évêques suffragants vinrent cinq fois donner l'absoute sur les marches du catafalque. Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, M. Marie, président de l'Assemblée nationale, M. Bastide, ministre des affaires étrangères, M. Marrast, maire de Paris, montèrent ensuite et jetèrent avec l'eau sainte un adieu de cœur à celui qui était mort pour tous. Les prêtres, les corps de l'État remplirent à leur tour ce triste devoir; puis vint la foule confuse, et, jusqu'à sept heures du soir, femmes et pauvres gens saluèrent ainsi pieusement les restes mortels du bon pasteur. A cette heure, qui était celle de la séparation et du dernier adieu, la multitude toujours croissante, envahissant toute la nef, monta jusque dans le chœur et dans les stalles du chapitre; chacun voulait vénérer de plus près l'ami de Dieu, chacun voulait le contempler encore avant qu'on ne l'enfermât dans le cercueil, et, lorsque ce triste moment arriva, un grand nombre éclatèrent en sanglots et en gémissements, comme des enfants à qui on arrachait leur père. Les gardes mobiles et les gardes nationaux enlevèrent ensuite le cercueil et le portèrent autour du chœur à travers les rangs pressés du peuple, afin que le pasteur bénît encore une fois son troupeau et reçût encore une fois de lui un hommage de vénération et d'amour. Enfin, à sept heures et demie,

(1) *Ère nouvelle*, 8 juillet 1848.

la dépouille mortelle de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, descendit dans le caveau sépulcral et prit place, en attendant le jour d'un nouveau et immortel triomphe, à côté des restes de ses augustes prédécesseurs les archevêques morts depuis la Révolution, MM. de Belloy, de Juigné, de Périgord et de Quélen.

Le trentième jour qui suivit les obsèques, la foule vint encore remplir la vaste cathédrale pour assister au service funèbre et entendre l'éloge de son pasteur. L'office fut célébré par S. E. le cardinal évêque d'Arras qui, malgré son grand âge et les fatigues d'une longue cérémonie, avait voulu rendre ce devoir paternel à celui qu'il avait autrefois consacré dans cette même basilique et dont il avait été comme le père dans l'épiscopat. M. Cœur, promu depuis à l'évêché de Troyes où il fera revivre les exemples de son vénérable pasteur et ami, prononça l'oraison funèbre et ne demeura pas inférieur à une tâche si difficile. Il montra que la vie et la mort de l'archevêque de Paris sont également glorieuses pour la religion et pour la patrie. « L'archevêque, en effet, a été beau dans sa vie en ce qu'il a merveilleusement travaillé à l'union de la patrie et de la religion par ses vertus et par ses ouvrages. Il a été beau et sublime dans sa mort, parce qu'il a consacré par l'effusion de son sang cette union si nécessaire pour le salut de tous. » Tel était le plan de cette éloquente oraison funèbre.

Pendant tout le service, le cœur du pontife resta exposé à l'entrée du sanctuaire. Le soir, il fut transporté, au milieu de l'affluence du peuple, dans

l'église des Carmes déjà consacrée par le sang des saintes victimes du 2 septembre. C'est là qu'il repose sous la garde des jeunes prêtres qu'il formait à la vertu et à la science ; c'est là qu'il continuera sa sainte mission ; car les tombeaux des martyrs furent toujours pour le clergé des foyers de lumière et de charité. Le dévouement et le zèle de la maison de Dieu qui animaient ces saints confesseurs durant leur vie semblaient, après leur mort, s'échapper de leurs ossements mêmes pour enfanter à Jésus-Christ de nouveaux disciples.

Sur le marbre funéraire qui recouvre l'urne où a été déposé le cœur du pontife on a gravé cette inscription :

D. O. M.

HIC REPOSITUM EST COR
ILLUSTRISS. AC REVERENDISS. IN CHRISTO PATRIS D. D.
DIONYSII-AUGUSTI-AFFRE
ARCHIEPISCOPI PARISIENSIS.

FIDEI DIVINARUMQUE LITTERARUM STUDIO INCENSUS
HOC IN MONASTERIO
OLIM SANGUINE MARTYRUM SACRATO
CLERUM
FORTI ESSE ANIMO CŒLESTIQUE POLLERE SCIENTIA
DOCEBAT.

EXEMPLUM VERBIS CONSOCIANS
IPSE BONUS PASTOR
OCCUBUIT PRO GREGE
DIE XXVII JUNII. ANNI M. D. CCC. XLVIII
ANNOS NATUS LIV MENSES IX DIES XIII

DOCTOR. PASTOR. MARTYR.

L'Église de Paris ne devait pas seule recueillir la gloire de cette illustre mort; elle a rejailli, selon l'expression du souverain pontife, sur la catholicité entière. On a vu, comme dans la primitive Église, les chrétiens qui sont séparés de nous par l'Océan et par des contrées lointaines s'associer à notre douleur et à notre triomphe. Les évêques de France avaient commencé ce concert de louanges et de regrets, l'univers entier continua, et non-seulement les catholiques répandus sur la surface du monde, mais encore les sectateurs des églises dissidentes vinrent successivement payer un tribut d'hommage au tombeau du martyr.

Nous voudrions pouvoir rappeler ici les belles paroles de Leurs Eminences le cardinal archevêque de Lyon et le cardinal évêque d'Arras[1], de nos seigneurs de Montauban, de Belley, de Blois, de Bordeaux, de Nîmes[2], de Gap, du Mans, de Nancy, d'Angoulême, de Beauvais, de Montpellier[3], de Nevers[4], de Nantes, de Périgueux[5], de Versailles, de Strasbourg. Tous admirent cette mort héroïque qui est une consolation pour ceux qui ont la foi et un grand enseignement pour ceux qui ne l'ont pas. « Prêtres du Seigneur, s'écrie M. l'évêque d'Angers, vous voyez ce que peut la charité dans une âme, jusqu'où va le dévouement du pasteur. Hommes du monde, qui peut-être n'avez pas su rendre assez justice aux vertus de la tribu sainte, vous apprendrez à entourer de votre estime ceux auxquels vous avez quelquefois refusé

(1) Voir *l'Univers*, du 1er juillet. (2) *Id.* du 9 juillet. (3) *Id.* du 16 juillet 1846. (4) *Id.* du 9 juillet. (5) *Id.* du 4 juillet.

votre confiance. Tous nous comprendrons ce qu'est le courage du chrétien, et surtout celui de l'apôtre. C'était ordinairement au sein des hôpitaux et au milieu des horreurs de la contagion et de la peste que le prêtre affrontait les dangers : notre France avait eu son Belzunce, et Milan se rappelle encore le dévouement de son saint archevêque; mais il fallait que sur le champ même des batailles et au milieu de la mêlée l'Église eût aussi ses héros. Le siége de Paris comptait plusieurs martyrs de la foi; il fallait qu'il comptât un martyr de la charité. Noble gloire accordée à celui qui possédait déjà les palmes de la science, et que ses talents comme ses vertus avaient élevé sur ce siége illustre! »

La nouvelle Église d'Afrique, unie à toutes nos douleurs et à toutes nos joies, dut aussi bénir et pleurer la mort du martyr. « Pourrions-nous nous taire disait M. l'évêque d'Alger, sur ce trépas héroïque dont l'image rayonne comme un arc d'alliance entre les camps opposés? Fin digne d'envie dont la religion aurait seule revendiqué l'honneur, si la patrie ne s'était empressée d'en prendre le souvenir sous sa garde! mort féconde pour l'avenir, si nous en croyons les inspirations de notre cœur!

« Un jour, il y a de cela quatorze siècles (405), dans l'arène où, sous les yeux du peuple romain, s'entr'égorgaient des couples de gladiateurs, un solitaire venu tout exprès de l'Orient, Télémaque, au nom de Jésus-Christ, sauveur des âmes, veut arracher le fer aux mains des combattants. A la parole de l'homme

de Dieu, les glaives s'abaissent... quand des gradins de l'amphithéâtre partent des cris de fureur ; une grêle de pierres vient frapper le généreux anachorète ; il tombe ! Mais son sang est le dernier qui coulera dans l'arène, et ce que l'esprit du christianisme, les réclamations de l'Eglise, les lois de Constantin n'ont pu empêcher jusque-là, le sang de Télémaque l'efface sans retour ; les jeux de gladiateurs sont désormais abolis.

« Un sacrifice pareil vient d'être consommé sous les yeux de la France et au milieu de l'arène ensanglantée par une lutte fratricide. En mourant, le vénérable archevêque de Paris a demandé à Dieu que sa vie fût la dernière ainsi jetée au plomb meurtrier de la guerre civile ; la prière du martyr montera vers le ciel ; son tombeau deviendra l'autel de la réconciliation. Témoins de tant d'héroïsme, lassés de carnages, confondus dans un même sentiment de religion et de paix, les Français s'embrasseront pour ne jamais plus se diviser sur le sein de la mère patrie ! »

Les peuples étrangers vinrent à leur tour environner d'honneurs la tombe du saint pontife. Sa mémoire fut bénie dans toutes les langues ; sa mort fit partout répandre des larmes ; partout elle fut entourée des prières de l'Église. On écrivait alors de New-York : « Ici et dans tous les États-Unis, comme dans le Canada, un concert unanime de louanges célèbre le dévouement de l'archevêque de Paris. Nous avons eu un service funèbre pour lui à la cathédrale. Les chaires catholiques et les chaires protestantes ont retenti de son éloge. »

En Angleterre, on considéra avec une profonde émotion, moins encore les circonstances de cette mort que la puissance des convictions et l'héroïsme de la charité qui l'avaient inspirée et l'avaient rendue à la fois si paisible et si généreuse. «Qui pourra se défendre, disait un journal anglais[1], d'un sentiment de joie et de triomphe au milieu même des larmes qu'il donnera à une si noble victime? C'est un spectacle que la France et l'Angleterre et tout l'univers civilisé n'ont pas vu depuis bien des siècles; et devant un tel spectacle on découvre mieux la glorieuse mission de l'Église sur cette terre, on croit même entendre la voix de Dieu portant la paix, la sainteté et la vérité au milieu des luttes cruelles de ce monde. Les ministres de la religion parmi nous ne se mêlant jamais qu'à des scènes pleines de calme et de sérénité peuvent à peine se représenter ce spectacle où la figure d'un archevêque catholique se montra au sein d'une mêlée furieuse de soldats et d'insurgés, leva au milieu d'eux la bannière de la paix, supplia par des paroles d'amour que le sang ne fût plus versé, puis tomba lui-même frappé par une des balles qui pleuvaient comme la grêle autour de lui et qu'il avait bravées pour la cause de son divin Maître. Ce glorieux événement nous donne le droit de penser que la religion catholique, plus forte sur les cœurs, fera d'heureux progrès en France. Tout homme libre de préjugés reconnaît que le clergé français n'a pu agir autrement qu'il ne l'a fait depuis

(1) *The Rambler*, july 10.

la révolution de février; et maintenant qu'il a sacrifié sur l'autel de la religion et de la patrie la plus vénérable victime, maintenant que la cause de l'Église a été encore une fois sanctifiée par son propre sang, elle a acquis de nouveaux droits à triompher de l'incrédulité et du crime : c'est la plus belle récompense à laquelle ses enfants aspirent; et pour l'obtenir, nous en sommes convaincus, des milliers de prêtres sont encore prêts à suivre l'exemple de leur illustre chef, en bravant courageusement la mort.»

Une autre feuille anglaise[2], l'un des organes de la presse protestante, déplorait en ces termes la fin héroïque mais prématurée de l'archevèque de Paris : « Le prélat a entrepris sa croisade avec le courage chevaleresque d'un Bayard, avec la piété d'un Fénelon. Insensible à toutes les remontrances et à toutes les craintes il s'est élancé au milieu des dangers et au-devant de la mort pour accomplir sa noble mission, pour porter des paroles de foi et de charité et satisfaire à un grand acte d'humanité. Il est mort comme il a vécu, et la mort n'a point frappé de cœur plus généreux que le sien; son héroïsme a mérité la couronne du martyr. Il a été moins heureux que l'évêque de Marseille. M. Belzunce, qui, durant la peste de 1720, fut à la fois le pasteur et le médecin de son troupeau, et qui survécut pendant trente-cinq ans aux maux qu'il avait allégés. Hélas! hélas! pourquoi ce bon pasteur n'a-t-il pas été épargné pour son troupeau et pour

(1) *Morning Post*, july 7.

son pays? M. Affre a succombé dans la force de l'âge, dans sa cinquante-cinquième année, priant que son sang fût le dernier répandu et implorant la miséricorde de Dieu sur son meurtrier. Sa mort a été celle d'un héros, d'un chrétien ; elle est une gloire pour l'Église et pour l'humanité. »

Un autre hommage que nous devons recueillir est celui qui a été offert à notre généreuse victime par la voix éloquente du docteur Wiseman. Ce prélat, prononçant un discours pour l'inauguration de la nouvelle basilique de Saint-Georges, rappelait les destinées de l'Église sur cette terre, les victoires qu'elle devait à ses souffrances, à ses martyrs. Soudain il s'arrêta et parla d'un autre martyr, le dernier que l'Église ait vu, le bon pasteur qui venait de donner sa vie pour son troupeau. Puis les yeux baignés de larmes et au milieu des sanglots de l'auditoire, il lut une lettre que l'archevêque de Paris lui avait adressée l'avant-veille de l'insurrection de juin pour s'excuser de ne pouvoir assister à l'inauguration de la basilique de Saint-Georges. Dieu l'avait retenu pour le conduire à une mort glorieuse ; sans doute il considérait alors du haut du ciel le nouveau triomphe de cette Église d'Angleterre dont il avait si souvent béni les merveilleux accroissements[1].

(1) Voici le texte de la lettre adressée à monseigneur Wiseman :

« Monseigneur,

« Je ne saurais vous exprimer combien j'ai été touché de votre cordiale invitation et des motifs qui vous ont déterminé à me l'a-

Nous voudrions pouvoir rappeler encore les témoignages de vénération que les Églises de Hollande, de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie ont donnés à cet illustre pontife. Ces expressions diverses, d'une même admiration et d'une même douleur, peuvent être résumées dans ces éloquentes paroles d'une revue allemande :

« Qui pourrait s'abandonner à la tristesse quand l'Église se réjouit du triomphe de l'un de ses plus nobles enfants? Elle entonne un chant d'allégresse quand la couronne du martyr vient à ceindre le front d'un de ses combattants, et plus l'élu qui a lavé sa robe dans le sang de l'agneau, mêlé à son propre sang, est noble et grand, moins elle s'afflige de sa perte! Le ciel l'a reçu dans la béatitude de ses saints et la terre ne l'a point perdu! Aussi ne voudrions-nous pas que cet événement ne fût point arrivé, parce que la tristesse que nous avons ressentie s'est bientôt effacée au souvenir de l'héroïque victime qui fait la

dresser. J'ai réfléchi pendant plusieurs jours sur la possibilité de me joindre à vous dans votre belle solennité. Mon désir m'avait fait espérer que je pourrais vaincre les difficultés qui s'opposaient à l'exécution de mon projet ; mais après avoir longtemps réfléchi et pris l'avis de personnes sages, j'ai cru préférable de ne pas abandonner mon diocèse en ce moment.

« Vous pouvez comprendre les devoirs que les circonstances actuelles exigent de moi et combien je regrette de ne pouvoir joindre mes prières à celles de tant de vénérables frères et répondre à votre aimable invitation.

« Recevez, en conséquence, l'expression de mes sincères regrets et l'assurance de mes sentiments d'estime pour vous. »

joie du ciel et dont l'Église est fière. Nous ne louerons pas le théologien éminent, le guide éclairé, le pontife ferme et courageux. L'archevêque de Paris était tout cela, il était plus. Il était l'homme de son temps! Supérieur à tous les événements, il n'a été l'instrument aveugle d'aucun pouvoir; représentant de l'Église, plein de force et de courage, il a défendu avec zèle ses libertés, sachant élever à propos la voix pour porter une décision dans les luttes de l'intelligence et calculant avec prudence des démarches importantes qu'il poursuivait, sans se laisser arrêter par les obstacles. Mais toutes ces qualités ne forment pas encore le martyr; et l'archevêque est mort martyr de sa charité pastorale! La douleur que nous inspire sa mort a cessé; nous ne pensons plus qu'à son triomphe! O pays que des apôtres tels que Martin et Denis ont conquis à la foi du Christ, auquel, dans ces derniers temps, le Seigneur a donné des pasteurs tels que Hyacinthe de Quélen, providence de la grande ville aux jours où le choléra exerçait ses ravages, et Denis Affre qui, disciple de l'amour, se jette au milieu d'une grêle de balles pour prêcher la paix et la charité! Noble pays, nous te félicitons! Au milieu des horreurs de la guerre civile, tu as su conserver le respect pour le Saint des saints. Ces sentiments d'une foi éprouvée te sauveront. Le Seigneur te pardonnera beaucoup, parce que tu as beaucoup aimé. Le sang de ton saint évêque n'aura pas coulé en vain; il implorera au ciel le pardon et la réconciliation; il rétablira la paix parmi tes enfants, et sur la dépouille mortelle

du martyr les Français divisés se tendront une main fraternelle[1] ! »

Enfin le saint-siége voulut ajouter à tous ces hommages. Rome célébra les funérailles de l'archevêque de Paris. Le souverain pontife, l'immortel Pie IX, assista à cette cérémonie funèbre, rendant ainsi des honneurs inaccoutumés à une mort si belle. Il écrivit en même temps à l'Église de Paris pour la féliciter et la consoler, et, plus tard, confirmant les acclamations de toute la chrétienté qui avait salué un nouveau martyr, il fit lui-même un éloge solennel de la vie et de la mort de Denis-Auguste Affre, en qui Dieu avait réuni la triple gloire du docteur, du pasteur et du martyr. Nous ne saurions mieux terminer cette histoire qu'en faisant entendre cette voix perpétuée du chef des apôtres :

Allocution du Souverain Pontife Pie IX dans le consistoire du 11 *septembre* 1848.

« Vénérables frères,

« Nous nous empressons aujourd'hui de faire cesser le veuvage de l'illustre Église métropolitaine de Paris, et notre charité pontificale nous impose en cette occasion le devoir de rendre dans votre auguste assemblée un témoignage solennel et plein d'amour à l'illustre évêque de cette Église dont la mort cruelle nous causa une si vive douleur. Vous le comprenez, nous parlons de notre vénérable frère

(1) *Feuille des églises et des écoles*, revue mensuelle.

Denis-Auguste Affre, qui, distingué par la piété, par la charité, par le zèle et les autres vertus sacerdotales, ne négligea rien dans l'administration et le gouvernement de ce diocèse pour défendre la religion catholique, fortifier la discipline ecclésiastique, éloigner des pâturages empoisonnés, amener dans les pâturages salutaires les brebis confiées à sa foi, pour secourir de toute manière, consoler, relever les pauvres, les malheureux, et par ses paroles et par ses exemples gagner tout le monde au Christ. Cet évêque a aimé son troupeau d'un tel amour que, remplissant magnifiquement la charge du bon pasteur, il a donné un grand et admirable exemple de charité chrétienne, spectacle aimé de Dieu, des anges et des hommes. Lorsqu'au mois de juin dernier une lugubre guerre civile s'éleva dans Paris, s'oubliant complétement lui-même, uniquement inquiet et préoccupé du salut commun des autres, du désir d'apaiser les luttes violentes et ensanglantées des citoyens, de détourner entièrement de son troupeau les massacres et les ruines, animé d'un courage vraiment chrétien et épiscopal, au mépris des périls les plus grands, il n'hésita pas à se jeter entre les combattants. Là, pendant qu'il s'efforçait de rappeler les citoyens armés les uns contre les autres à des sentiments de paix, de mutuelle concorde, frappé d'une blessure mortelle, il donna sa vie pour ses brebis. Tout le monde voit quelle gloire le clergé et l'épiscopat, non-seulement de l'illustre nation française, mais encore de tout l'univers catholique, reçoivent de cet acte admirable

de charité qu'aucun siècle à venir ne passera sous silence et que la postérité la plus reculée n'oubliera jamais. Cette charité si ardente qui porta notre vénérable frère à s'offrir comme en holocauste au Dieu très bon et très puissant pour son troupeau, pour toute la nation française; la religion et la piété souveraine avec laquelle, le cœur plein de joie, il accueillit la mort, nous donnent le droit d'espérer que de cette triste station de la vie mortelle il s'est envolé dans la patrie éternelle et bienheureuse, et que là il a reçu du divin Prince des pasteurs la couronne de gloire que rien ne peut ternir. Cependant, puisque la fragilité de la nature humaine est si grande, puisque elle est la condition que les cœurs les plus religieux emportent souvent quelque chose de la poussière du monde, nous n'avons pas négligé d'offrir au Père très clément des miséricordes les prières, les supplications et les sacrifices pour l'évêque mort. Nous ne nous sommes pas contenté de le faire en particulier, mais encore dans des obsèques publiques, célébrées selon le rit solennel dans notre basilique patriarcale libérienne, et nous avons voulu y assister nous-même avec plusieurs d'entre vous, avec tous ceux de nos vénérables frères les évêques qui demeurent dans notre auguste cité et avec le collége des chanoines de cette basilique, afin de rendre publiquement, par ces honneurs inaccoutumés, un témoignage particulier à la vertu de cet homme d'illustre mémoire.

« Nous nous confions dans cet espoir : l'évêque qui, vivant, a tant aimé la France, la regardant avec

amour du haut des cieux, obtiendra de Dieu par ses prières que toutes les erreurs et toutes les calamités en étant extirpées, la foi catholique, la vertu, la piété y croissent et y fleurissent chaque jour davantage au sein d'une véritable prospérité. Et ici, vénérables frères, il nous est doux de donner à l'illustre nation française les louanges qu'elle a méritées et qui lui sont dues ; car, au milieu même des temps les plus agités et des plus tristes vicissitudes, elle n'a pas cessé de donner des marques éclatantes de son amour pour la religion catholique et pour cette chaire de saint Pierre. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettre sur la petite Église.

Monsieur,

Depuis notre dernier entretien, je n'ai cessé de demander à Dieu qu'il daignât vous inspirer des pensées de paix et de soumission. Votre piété et votre droiture me font espérer que vous ferez une démarche que votre bon cœur vous a sans doute suggérée. Déjà tous vos amis le désirent, et moi plus que tous les autres.

Vous voulez combattre les ennemis de l'Eglise; unissez-vous à nous. Ce n'est point en nous divisant que nous pourrons les subjuguer. Voudriez-vous, par une malheureuse opposition aux décisions du saint-siége, favoriser des principes d'insurrection et d'indépendance, qui ne tendent à rien moins qu'à l'anéantissement de toute religion? L'Église est un bercail, une famille qui n'a qu'un pasteur et qu'un père; les brebis èrrantes, les enfants indociles, ou languissent dans la misère, ou s'égarent dans les vaines pensées de leur orgueil. C'est une puissance qui doit assujettir toutes les nations. La trouverez-vous dans votre petite église sans mission et sans autorité? N'eussiez-vous aucun ennemi à repousser, vous succomberiez sous le poids de votre faiblesse. Dans l'ordre de la religion comme dans l'ordre politique, sans union point de salut. Les individus qui s'isolent sont à l'instant frappés de mort; ce sont des branches arrachées, elles

ne reçoivent plus du tronc la séve qui conserve la vie et donne la vigueur.

Depuis l'origine du christianisme, a-t-il existé une seule société qui, en sortant du sein de l'Église, n'ait déposé dans le sien le germe de la mort ? Que sont devenus les donatistes qui troublèrent l'Église par un zèle imprudent à défendre la sévérité de sa discipline ? Ils condamnèrent une sage condescendance, et l'Église, depuis quatorze siècles, condamne l'amertume de leur zèle. Que sont devenus tant d'hommes inflexibles, tant d'hérétiques obstinés à refuser à leurs frères le bienfait de la miséricorde ? Ils n'on jamais entendu cette parole si consolante pour la faiblesse de l'homme : Heureux les miséricordieux, ils obtiendront miséricorde !

Jésus-Christ et son Église ont frappé, dans tous les temps, de leurs anathèmes ceux qui refusaient de partager les sentiments de leur charité.

Souvenez-vous que l'esprit du christianisme est un esprit de paix. L'avez-vous trouvé dans ce zèle si peu mesuré qui condamne et le corps entier de l'épiscopat et son vénérable chef N. S. P. le pape ? Vous avez rompu l'unité, et après avoir opéré cette malheureuse scission, en combien de lambeaux ne vous êtes-vous pas divisés ? Sont-ils les disciples de l'humilité de J. C., ceux qui osent s'élever ainsi contre leurs pères dans la foi et qui, jouets des plus grossières erreurs, croient posséder à eux seuls le flambeau de la vérité ? Si la sagesse et le discernement sont un des caractères des vrais fidèles, que devez-vous penser de cette faiblesse d'esprit que subjuguent les fables les plus impertinentes et les sophismes les plus grossiers? Vous voulez combattre ceux qui déchirent l'unité ; vous anathématisez et la révolte de Luther et la constitution civile du clergé ; ne vous établissez donc pas dans une opposition qui les a soustraits eux-mêmes à l'outorité de l'Église : ils condamnaient le pape, et vous le condamnez ; ils se séparaient de l'épiscopat, et vous l'abandonnez ; vous croyez être dans des rangs opposés aux leurs, et vous combattez avec eux contre vos frères. Vous réalisez, par votre conduite, les principes de ceux que vous prétendez combattre, puisqu'à leur exemple vous êtes en opposition avec le saint-siége.

Ne dites point que vous êtes unis à l'Église, au pape, aux évêques : on n'est point dans une société malgré elle : l'Église ne vous connaît plus dès le moment que vous condamnez ce qu'elle approuve ; vous n'êtes plus ses membres, puisque vous n'obéissez plus à l'impression qui anime ce divin corps ; vous n'êtes plus des enfants soumis, puisque vous jugez la conduite de votre père, et que vous ne voyez en lui qu'un prévaricateur.

Les principes que je viens d'établir combattent avec la même force tous ceux qui s'établissent dans une opposition formelle avec les décisions de l'Église, mais ils seront bien plus pressants encore contre les dissidents.

Il n'y a point de milieu : ou c'est un petit nombre de prêtres qui est dans l'erreur, ou c'est toute l'Église de France, le souverain pontife et la catholicité tout entière. Tous ont donné au concordat de Pie VII une adhésion ou expresse ou tacite ; tous sont en communion avec lui ; s'il est schismatique, toute l'Église l'est donc aussi, et la vérité ne trouve plus de défenseurs que dans un petit troupeau presque imperceptible.

Il a été un temps où les dissidents invoquaient en leur faveur les réclamations de trente-sept évêques. Nous sommes loin de croire que les prélats respectables qui refusèrent la démission de leurs siéges aient favorisé les prétentions schismatiques de la petite Église. Ils ont reconnu le caractère des vicaires apostoliques dans les nouveaux titulaires ; ils se sont interdit l'exercice de toutes sortes de fonctions, et ont fini par adhérer formellement au concordat de 1801. Mais aujourd'hui la mort ou la démission volontaire des évêques réclamants ont fait disparaître jusqu'au plus léger prétexte d'opposition.

Les dissidents ne peuvent lancer contre le pape et contre les évêques de France aucun trait qui ne retombe avec plus de force sur eux-mêmes. Ils prétendent, par exemple, qu'un évêque canoniquement institué ne peut être déposé qu'en vertu d'un jugement. Le principe est vrai, et il n'en est aucun de plus cher aux défenseurs de nos libertés ; mais sans démontrer ici que cette règle, comme toutes celles qui ne sont fondées que sur le droit ecclésiastique, doit fléchir devant une impérieuse nécessité, n'est-il pas évident que le pape peut l'invoquer en sa faveur ? Il a au moins le privilége d'un évêque ordinaire. Par quelle étrange

exception serait-il dépouillé sans jugement de la plénitude de l'apostolat, tandis que le dernier des évêques pourrait lui opposer son inamovibilité? De simples prêtres s'arrogeraient-ils sur le saint pontife un droit qu'ils lui refusent sur les évêques? Croiraient-ils pouvoir déposer celui qui ne reconnaît de supérieur que l'Église tout entière? Voilà cependant les excès où ont été conduits les dissidents! En défendant l'autorité, ils ont renouvelé la doctrine impie et factieuse de Wicleff, qui déclarait déchu de ses droits le supérieur coupable de la plus légère prévarication.

Qu'opposent-ils encore? des actes qu'ils prétendent injustes. Il ne m'appartient pas de décider de la sagesse des mesures que les deux puissances ont prises de concert par rapport aux biens ecclésiastiques. J'ai toujours cru cette mesure nécessaire pour le bien de la paix et la tranquillité des familles. Mais eût-elle été injuste, depuis quand une faute est-elle une hérésie qui dégrade le coupable de sa dignité, des droits et des pouvoirs qui y sont attachés? Le pape a-t-il révoqué en doute la loi naturelle qui défend de violer la propriété? a-t-il abrogé le commandement de Dieu qui la consacre? Non, certes, il s'est contenté de décider que, pour le bien de la paix, ni lui ni ses successeurs ne troubleraient en aucune manière les biens des ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureraient incommutables entre leurs mains et celles de leurs ayants cause[1]. » Même dans la supposition impossible qu'un petit nombre de prêtres eussent mieux jugé que le saint-siége de l'état de France et des grandes mesures que nécessitait la position la plus extraordinaire que nous offre l'histoire de l'Église, la sagesse leur aurait fait un devoir du silence; ils devaient trouver leur sentiment au moins douteux, puisqu'il n'avait en sa faveur qu'une faible minorité. Or, défendre un sentiment douteux par schisme, c'est fournir la preuve la plus évidente d'un orgueilleux entêtement.

Peut-être cette discussion est-elle déjà trop longue; je m'aperçois que je ne m'adresse plus à vous, mais aux dissidents, car vous êtes bien loin de partager toutes leurs extravagantes opi-

1 Concordat de 1801.

nions. Revenez donc dans le sein de l'Église, soyez soumis et vous serez bientôt éclairé. C'est le vœu bien sincère que je forme pour vous ; Dieu veuille l'exaucer !

Agréez, etc.

II.

Note de M. Affre sur son départ d'Amiens.

Les fatigues que j'avais éprouvées à Amiens pendant onze ans d'une administration très laborieuse, fatigues augmentées par divers travaux de cabinet, me firent désirer une vie plus paisible.

L'altération de ma santé, résultat naturel de cette fatigue et du climat froid et humide que j'habitais, le peu de sympathie que m'inspirait le caractère des habitants, caractère estimable sous bien des rapports, mais qui contrastait avec celui des habitants du Midi qui est en général plus expansif, plus propre à l'action, plus susceptible de confiance et de dévouement, m'inspiraient le désir de retourner dans mon pays natal ou dans quelque ville qui me fût plus rapprochée.

J'étais avec un évêque doux, aimable, poli comme un prélat du dix-huitième siècle, mais aussi étranger qu'aurait pu l'être un mort de ce siècle tout à coup ressuscité aux formes nouvelles de l'administration et à des exigences qu'on peut bien trouver parfois fort dures, mais dont il faut néanmoins tenir compte. M. de Chabons était, du reste, d'un caractère si peu énergique qu'il reculait devant les plus légères difficultés. Pour opérer des réformes utiles ou nécessaires, il fallait en assumer la responsabilité et en accepter quelquefois tout l'odieux. Ces motifs et d'autres qui auraient été moins graves à mes yeux, si l'âge et l'expérience avaient pu rendre moins vive ma susceptibilité naturelle, me décidèrent à résigner mes fonctions que j'exerçai depuis le 15 juin 1823 jusqu'au commencement de 1834.

Je terminais l'impression du livre qui m'avait conduit à Paris et je songeais à me retirer dans le Midi lorsque M. de Quélen me fit proposer des lettres de grand vicaire.

III.

Jugement de M. Affre sur les conférences de M. Lacordaire en 1836

Les discours prononcés à la cathédrale ont attiré un tel concours, excité un intérêt si marqué parmi les auditeurs de tous les âges, et dans la jeunesse un si vif enthousiasme, qu'il ne nous est pas permis de les passer sous silence. L'orateur avait plus d'un genre de difficultés à surmonter. Il y avait sans doute une partie de son auditoire imbue de préjugés philosophiques ; il fallait les convaincre, tâche difficile, parce que l'esprit, presque toujours d'intelligence avec le cœur, ne se rend pas sans peine à des vérités qui commandent des sacrifices. Ce n'est pas assez de convaincre, il faut toucher, mais la controverse est de sa nature contentieuse et peu propre, par là même, à faire naître des émotions.

Or, les conférences de M. Lacordaire roulaient sur des questions où elle devait jouer le principal rôle. L'orateur avait pris le parti d'improviser ses discours, du moins quant à l'expression ; mais ce mode, favorable à son talent, avait bien quelque inconvénient en parlant sur des matières qui exigent tant d'exactitude et de précision. A-t-il pleinement triomphé de toutes ces difficultés? Nous n'osons le dire. Obligé de s'énoncer avec une grande circonspection, de choisir ses preuves les plus analogues soit à l'instruction, soit aux préventions d'une partie de son auditoire, entré d'ailleurs depuis peu dans une carrière où il débute avec tant d'éclat, il a laissé les développements de certaines preuves trop incomplets, ce qui pourrait parfois les faire passer pour inexacts, rien de plus facile à concevoir. Nous ne pouvons lui en faire un reproche qu'il s'est fait à lui-même avec une mo-

destie si vraie et si touchante. Nous ne parlerons pas non plus de quelques expressions qu'il a condamnées plus sévèrement qu'aucun de ses auditeurs. Mais nous devons remarquer ce qui a frappé tout le monde, cette élocution facile et pleine de grâce, ces mouvements heureux, ces traits qui naissent subitement dans une âme de feu et qui causent à l'auditoire de si agréables surprises, cette composition et ce débit où la conviction de l'orateur, le naturel et l'originalité de sa pensée et de son style ne laissent pas un seul instant l'attention languissante; aussi ce n'est pas cinq ou six mille personnes qui auraient composé son auditoire, c'est dix mille, vingt mille peut-être, si son organe eût été aussi puissant et s'il eût pu trouver une enceinte plus vaste.

Lorsque de longues méditations auront donné plus de maturité à l'orateur, qu'il réunira aux avantages d'une imagination pleine d'éclat et d'un cœur si riche en sentiments pathétiques ce que donnent de patientes et solides études, M. Lacordaire acquerra encore plus d'ascendant sur l'élite des jeunes gens et des hommes de cette capitale, parmi lesquels il a déjà produit une si forte et une si heureuse sensation. Une garantie plus grande peut-être de son succès est dans cette méfiance de lui-même et cette modestie dont il a donné des preuves si peu équivoques.

IV.

Note sur M. Affre, communiquée au ministre des cultes par M. Lepappe de Trevern, évêque de Strasbourg.

M. Lepappe de Trevern, évêque de Strasbourg, touche à sa quatre-vingt-deuxième année. Son diocèse renferme les deux départements des Haut et Bas-Rhin, et une population de près d'un million d'âmes. Le mélange de communions dissidentes dans l'ancienne Alsace ajoute aux devoirs de la surveillance et de l'administration, devoirs déjà si graves et si multipliés, surtout pour un octogénaire qui commence à ressentir les infirmités inséparables d'un âge si avancé.

M. l'évêque de Strasbourg, convaincu que l'enseignement et la discipline ne peuvent que souffrir de l'impossibilité où il se trouve de donner des soins aussi actifs qu'il le désirerait à des objets si importants, a demandé qu'on lui accordât un coadjuteur, digne de sa confiance pour le seconder, le remplacer même dans les circonstances où il ne peut suffire par lui-même. Jusqu'à présent ses instances ont été sans succès. Il les renouvelle aujourd'hui, à la suite d'un long hiver qui n'a pu qu'aggraver l'affaiblissement de ses facultés.

Ce coadjuteur, il croit l'avoir découvert dans M. l'abbé Affre, longtemps vicaire général d'Amiens et depuis deux ans vicaire général de Paris. M. Affre est connu de tout le clergé par des écrits qui prouvent en lui autant de bon esprit que de science et de talent, et pour ceux qui ont des relations avec lui, il se fait remarquer par sa douceur et l'aménité de ses manières, la sagesse et la modération de ses opinions, la connaissance du monde et les qualités les plus propres à captiver les suffrages de ceux mêmes qui ne professent pas ses croyances. M. l'évêque de Strasbourg, qui ne l'a jamais vu, a appris par les rapports qu'il a établis que M. Affre réunissait tous les titres à sa confiance, et c'est sur ce fondement qu'il s'appuie pour le réclamer. Ce prélat a formé, dans sa maison, une sorte d'école spéciale composée habituellement de dix à douze des sujets les plus distingués de son séminaire. Il se plaît à compléter lui-même leur éducation ecclésiastique, afin qu'ils puissent occuper avec succès les emplois de l'instruction et du saint ministère qui exigent des connaissances et une capacité particulières. Déjà il a à se louer de ses efforts et il en attend des succès toujours croissants. Mais ce bien qu'il a tant à cœur, il voudrait en assurer la perpétuité. M. Affre est l'homme qui lui paraît offrir au plus haut degré le savoir, l'expérience et le caractère qui conviennent le mieux à ses vues, et ce serait une grande consolation pour lui, dans ses derniers jours, de remettre à ce digne ecclésiastique le soin de continuer ce qu'il a heureusement commencé.

V.

Lettre de M. le prince Esterhazy à M. l'abbé Lecomtre, vicaire général de M. Lepappe de Trévern, évêque de Strasbourg.

Je vous préviens que je me suis adressé à M. le ministre des cultes lui-même en l'engageant de mon mieux d'accorder la juste sollicitation de mon excellent ami monseigneur l'évêque de Strasbourg, et que Son Excellence, ainsi que M. le comte de Molé, me l'ont promis de la meilleure grâce. J'ai également appuyé cet objet auprès de Sa Majesté elle-même. En attendant que je puisse écrire moi-même à M. de Trévern, je vous prie de vouloir bien porter le contenu de la présente à sa connaissance.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

P. ESTERHAZY.

VI.

Lettre de M. Lepappe de Trévern, évêque de Strasbourg, à M. l'abbé Affre, nommé archevêque de Paris.

La nouvelle de votre nomination à l'archevêché de Paris a été pour nous, monseigneur, comme un coup de foudre par un temps serein; j'étais loin de le soupçonner quelques jours avant, lorsque je faisais en personne l'ouverture des prières pour votre sacre; toutes vos lettres aussi jusqu'à celle arrivée le 27 mai m'ont laissé, à cet égard, dans la plus parfaite sécurité. Mais à quoi bon les plaintes et les regrets? Il faut songer à sortir de l'embarras où je me trouve.

Je ne saurais croire, monseigneur, qu'en acceptant l'offre du roi, vous ayez tout à fait perdu de vue mes intérêts. Dans votre position nouvelle, vous pouvez encore m'être très utile. Je ne pense pas que vous puissiez vous y refuser.

Recevez mes félicitations et mes vœux les plus sincères, etc

VII.

Mémoire au Roi, en son conseil, sur une demande en autorisation de plein exercice.

Sire,

L'archevêque de Paris a l'honneur de soumettre à la haute équité de Votre Majesté les motifs puissants qu'il a d'insister auprès de Son Excellence le ministre de l'instruction publique afin d'obtenir dans l'intérieur de Paris une maison de plein exercice.

Le premier de ces motifs a été déjà longuement développé dans un mémoire que j'ai pris la liberté de placer sous les yeux de Votre Majesté; il suffira de le rappeler ici succinctement.

Je dois tendre, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, à me procurer un clergé formé sous mes yeux, et spécialement préparé à sa difficile mission. Depuis trente-sept ans, malgré des sommes énormes, malgré le soin scrupuleux de mon prédécesseur à n'admettre que des enfants présentés par les parents comme se destinant à l'état ecclésiastique, le petit séminaire n'a fourni que le sixième des prêtres nécessaires au diocèse de Paris. Un autre sixième est entré au grand séminaire, sans y avoir été préparé par cette éducation spéciale. Les quatre sixièmes sont des étrangers élevés dans les autres diocèses et pour un ministère moins difficile sous tous les rapports. Je n'ai pas besoin d'ailleurs de faire remarquer que l'administration du diocèse de Paris n'a pas été libre de choisir les plus capables. Elle a été obligée d'accepter les sujets que des circonstances particulières engageaient à solliciter un *exeat* ou une permission temporaire de leur évêque. C'est pour éviter de recourir désormais à ce mode très défectueux de compléter un clergé que j'ai sollicité de Son Excellence le ministre des cultes la faculté de recevoir un plus grand nombre d'élèves que par le passé. Son Excellence a bien voulu m'accorder 450 élèves au lieu de 250, nombre fixé par une précédente ordonnance.

Mais je prie Votre Majesté de remarquer d'abord qu'en doublant à peu près le nombre des élèves qui jusqu'ici ne m'a fourni que le sixième des prêtres nécessaires à Paris, je n'en obtiendrai que deux sixièmes. Si un autre sixième me vient, comme par le passé, des sujets qui entrent directement au grand séminaire, je serai encore réduit à chercher dans les clergés étrangers la moitié de mes prêtres. Cette condition, très fâcheuse sous le rapport de la politique et de la morale, l'est encore plus sous le rapport religieux. Elle n'existe d'ailleurs qu'à Paris, et c'est à Paris qu'elle a des inconvénients plus graves.

Votre Majesté sait parfaitement qu'en réclamant la liberté d'enseignement, les évêques puisaient le motif principal de leurs plaintes dans la triste position de leurs petits séminaires ; ils demandaient surtout, et avant tout, que les élèves de ces maisons, après avoir terminé leurs humanités, ne fussent pas exclus des grades, parce qu'il était prouvé que plusieurs d'entre eux attendaient jusque-là avant de renoncer à un état auquel ils s'étaient crus appelés de très bonne foi, mais dont ils redoutaient plus tard les engagements sacrés. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les nombreux inconvénients de cette exclusion que l'épiscopat a si souvent signalée, ni le remède inutile qui nous était offert. Les élèves, nous disait-on, qui ont terminé leurs études dans un petit séminaire, les recommenceront dans une institution de l'Université. Il ne dépend d'aucun évêque de décider à ce surcroît de sacrifices des parents, déjà épuisés par ceux qu'ils ont faits, qui croiront, à tort ou à raison, que leurs enfants perdront en deux ans les fruits d'une éducation chrétienne, donnée avec des soins infinis, pendant plusieurs années. Il n'est pas en notre pouvoir de décider nos élèves à répéter inutilement des classes bien faites. Nous ne pouvons obliger les professeurs à dire à ces mêmes élèves : « Vous trouverez ailleurs des professeurs plus capables de vous instruire. »

Ces inconvénients disparaissent si nous pouvons placer dans une maison de plein exercice les rhétoriciens et les philosophes, ou du moins ceux dont la vocation est plus certaine.

Le roi n'a pas oublié non plus une troisième considération sur laquelle l'épiscopat a insisté lorsqu'il a réclamé une modification aux décrets qui régissent les petits séminaires. Il faisait

observer avec raison qu'un grand nombre de pères de famille ne refuseraient pas leurs enfants à l'Église s'ils étaient assurés que plus tard, dans le cas où ils renonceraient à y entrer, l'accès de tous les emplois ne leur serait pas fermé.

Telle est la crainte qui pèsera sur ceux de mon diocèse tant que je n'aurai pas une maison de plein exercice. Cette crainte disparaîtra aussitôt que le roi aura bien voulu exaucer ma prière. Mais cette considération, très grave partout, a, dans la capitale, un caractère de gravité digne de la sérieuse attention de Sa Majesté.

L'espoir de trouver le plus grand nombre de vocations n'est pas pour moi, comme pour les autres évêques, dans les enfants des cultivateurs et des artisans chrétiens. Cette classe, dans laquelle se recrute presque tout le clergé des provinces, ne fournit presque aucun prêtre à Paris. Je puis compter beaucoup plus sur les autres classes de la société, c'est-à-dire sur celles-là précisément qui veulent que leurs enfants soient gradués, ou puissent l'être dans le cas où ils auraient une vocation civile ou militaire. Mais afin de ne pas éloigner les enfants appartenant à ces familles, il faut que je puisse leur offrir le plein exercice.

Lorsque j'ai l'honneur d'affirmer au roi que je dois très peu compter sur les enfants pauvres de Paris, je ne l'affirme pas légèrement. Depuis que j'en reçois en moindre nombre, et que la force des études, la piété des élèves, la bonne discipline, la réputation des prêtres qui sont employés dans mon petit séminaire ont attiré un certain nombre d'enfauts moins pauvres ou appartenant à des parents riches, le nombre des vocations s'est notablement accru et il est entré beaucoup plus d'élèves au grand séminaire. Toutefois la manière dont le succès a été obtenu m'a convaincu qu'il ne pourrait être longtemps continué si je ne possède une maison dont les élèves puissent être présentés pour les grades à l'examen.

Les parents qui m'ont confié leurs enfants il y a quelques années espéraient alors que la liberté d'enseignement donnerait cette faculté ; ils espèrent l'avoir aujourd'hui au moyen d'une maison de plein exercice. Ceux qui voient approcher le terme des humanités ne cessent de nous demander si l'autorisation sera bientôt obtenue. Les pères qui n'ont pas encore placé leurs en-

fants dans le petit séminaire ne veulent prendre un parti qu'après avoir reçu l'assurance que cette autorisation ne nous sera pas refusée.

Le roi peut juger par ces faits non-seulement combien elle nous est nécessaire, mais combien elle est urgente. Ces mêmes faits répondent aussi à la question qui m'était faite par Son Excellence le ministre des cultes, savoir, si l'autorisation d'une simple institution ne pourrait pas suffire pour le moment. Il est évident que dans l'incertitude s'ils ne seront pas obligés de changer d'institution, les parents hésiteront à me confier leurs enfants. Il est certain, d'autre part, que le plus grand nombre d'entre eux ne voulant pas que leurs enfants fréquentent les colléges, même comme externes, je serai privé de la ressource offerte à tous les maîtres de pension.

Une maison de plein exercice pourra se suffire à elle-même. Elle m'offrira autant de sujets que mon petit séminaire pour le sacerdoce, et de sujets appartenant à des familles plus aisées.

Le petit séminaire ne peut se soutenir que par deux moyens extraordinaires : le premier, en faisant tous les ans un appel à la charité des fidèles; le second, par l'espoir que les élèves, incertains sur leur vocation, pourront bientôt passer dans une maison dépendante de mon autorité et où ils pourront prendre les grades, en sorte que si, comme je dois le craindre, cet espoir disparaît, les élèves dont je viens de parler, et qui presque tous paient leur pension, disparaîtront bientôt aussi. Mais alors les deux cents élèves que M. le garde des sceaux m'a accordés, au lieu d'être un bienfait, deviendront une charge que je ne pourrai porter. Je crois devoir faire ici à Votre Majesté l'aveu d'un fait facile à vérifier : c'est que le petit nombre de prêtres formés pendant trente ans dans le petit séminaire a singulièrement refroidi l'intérêt que les personnes charitables portaient autrefois à cette maison. Les ressources en sont notablement diminuées, et cela au moment où le nombre des élèves qui ont besoin de secours serait augmenté, surtout si je profite de la faculté d'en recevoir quatre cent cinquante, ainsi que j'en ai le désir et le besoin.

J'ai déjà fait remarquer que la vocation des enfants pauvres ne se soutenait pas et que peu d'entre eux arrivaient au sacerdoce. Si je n'obtiens pas le plein exercice, je retomberai donc

toujours dans le double inconvénient de multiplier mes charges et de ne pas atteindre le but auquel je dois tendre de toutes mes forces; si, au contraire, le plein exercice m'est accordé, je suis à la veille de voir succéder des années plus prospères à une longue stérilité.

C'est par suite de cette situation, dont j'ai essayé de donner une faible idée à Votre Majesté, que je me décidai, au commencement de cette année et dans les premiers jours du ministère de M. le comte de Salvandy, à solliciter le plein exercice.

Son Excellence le ministre des cultes, dont je me plais à connaître ici l'extrême obligeance et la bienveillante sollicitude, avait pensé que je pourrais établir une maison de plein exercice dans la banlieue; mais j'ai dû lui faire observer que si le besoin que j'éprouvais de cette institution m'avait rendu hardi jusqu'à la témérité, la témérité devait avoir des bornes.

J'ai déjà fait une dépense que je ne pourrai acquitter qu'après plusieurs années de quêtes, c'est-à-dire par un moyen toujours difficile, pénible, précaire. Je ne puis doubler des engagements de cette nature. Je ne puis vendre à vil prix la maison de la rue Notre-Dame-des-Champs que j'ai achetée au poids de l'or. Je ne puis aliéner la maison de Pontoise qui appartient à l'État ou à la ville de Paris. Je ne puis d'ailleurs attendre la réalisation de mon projet sans les graves inconvénients que j'ai indiqués plus haut. Que peut redouter, surtout à Paris, M. le ministre de l'instruction publique? Partout ailleurs une institution de plein exercice formerait une concurrence qui peut être considérée par quelques personnes comme redoutable pour un collége royal ou communal, mais qui, selon nous, ne produirait qu'une noble émulation. Celle que nous formons n'enlèvera peut-être pas un seul élève aux colléges et aux pensions de Paris; les chefs d'institution ont d'ailleurs manifesté assez clairement et en plusieurs rencontres qu'ils n'ambitionnaient pas le plein exercice, parce que, d'une part, ils ne veulent pas entretenir un personnel de professeurs fort considérable et fort cher, et que, de l'autre, ils veulent faire participer leurs élèves au concours, participation qu'ils considèrent comme un avantage et que nous regardons, nous, comme un grave inconvénient. Quoi qu'il en soit, le plein exercice étant pour les maîtres de pension un bienfait inutile, qu'ils ne réclament pas, et qu'ils refuseraient s'ils étaient obligés

de subir les conditions que j'accepte, cette même concession, si je l'obtiens, ne devant leur enlever aucun ou presque aucun élève, à quel titre et par quels motifs pourrait-elle exciter leur opposition?

Il n'est à Paris que deux maisons d'éducation qui pourraient voir dans l'autorisation que je sollicite une future concurrence : je veux parler de l'institution de M. l'abbé Poiloup et du collége Stanislas; mais ces deux maisons n'élèveront pas la moindre plainte. La première a applaudi à mon projet, et le chef de la seconde ayant cru, quoique sans motif, que je le soupçonnais de n'y être pas favorable, non-seulement a protesté contre ce soupçon en son nom et au nom des administrateurs du collége, mais il a encore hautement exprimé le désir que l'autorisation me fut accordée.

Si, outre les deux maisons que je viens d'indiquer, il est quelques autres institutions intéressées à ce que ma demande soit écartée, elles ne peuvent être qu'en pays étranger. En effet, il est à présumer que ces dernières institutions seront préférées par quelques familles à un simple petit séminaire dont le régime leur convient moins que celui de la maison que je désire former.

Les observations, Sire, que j'ai cru devoir soumettre à l'équité de Votre Majesté et de son conseil peuvent être résumées dans ce peu de mots : Avec le plein exercice, j'obtiens un moyen nécessaire pour compléter mon clergé, un moyen très désirable d'en améliorer la composition et de le rendre digne de sa difficile mission. J'empêche que les énormes sacrifices que j'ai déjà faits soient inutiles. La concession du plein exercice ne m'est pas seulement indispensable, elle est urgente, elle ne peut être différée sans rendre impossible l'institution projetée, et sans compromettre même la prospérité actuelle de mon petit séminaire.

J'ai ajouté que je ne pouvais profiter du plein exercice qu'à Paris, et je crois l'avoir prouvé par les sacrifices déjà faits et par l'impossibilité d'en faire de nouveaux. Comment pourrais-je ne pas obtenir une autorisation que recommandent tant de graves motifs, surtout lorsque les seules institutions qui sembleraient devoir en redouter la concurrence ne font pas d'opposition, et que celles qui seraient tentées d'en élever quelqu'une ne peuvent la justifier par aucun motif raisonnable?

Je supplie le roi d'accueillir avec bonté ma nouvelle prière et de me délivrer de la pleine incertitude dans laquelle je suis depuis trois mois et demi.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble et très obéissant serviteur,

† Denis, *archevêque de Paris.*

VIII.

Lettre de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, relative à la nomination de M. l'abbé Millaut à la charge de supérieur du petit séminaire.

21 avril 1846.

Monsieur le ministre,

J'ai nommé M. l'abbé Millaut (Sébastien-Émile) supérieur du petit séminaire de Paris, en remplacement de M. Dupanloup, chanoine de mon église métropolitaine.

J'ai l'honneur de vous en informer, en vous priant de soumettre cette nomination à l'agrément du roi.

J'ajoute qu'il est à ma parfaite connaissance que M. l'abbé Millaut n'appartient à aucune congrégation non légalement autorisée dans le royaume.

Agréez, etc.

† **Denis**, ***archevêque de Paris.***

Au même, relative à la nomination de M. l'abbé Millaut aux fonctions de supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de répondre déjà à Votre Excellence, le 21 avril dernier, que M. Millaut n'appartenait à aucune congréga-

tion non légalement reconnue. Je n'ai pas cru devoir demander à cet ecclésiastique d'attester lui-même ce fait 1° parce que je pensais que mon témoignage suffirait à Votre Excellence ; 2° parce que votre honorable collègue, le ministre de l'instruction publique, qualifie lui-même de *sauvages* les ordonnances de 1828, qui ont imposé avec la déclaration personnelle du supérieur et des professeurs plusieurs autres entraves à nos petits séminaires.

AU MÊME, relative au supériorat du séminaire de Saint-Nicolas (M. Millaut).

29 décembre 1846.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à la déclaration exigée par les ordonnances du 16 juin 1828. J'ai répondu aux deux premières que M. Millaut (et non pas M. Millaud, ainsi que le porte votre lettre du 23 décembre) n'appartenait pas à une congrégation non légalement reconnue. J'ai ajouté que les ordonnances qui exigeaient cette déclaration étant qualifiées de *sauvages* par M. le comte de Salvandy, c'est-à-dire de tyranniques, il ne pouvait être dans l'intention du gouvernement d'en presser l'exécution. Il est vrai que je n'ai pas répondu à la troisième et quatrième lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais dans une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 28 novembre de cette année, je vous ai fait connaître les raisons pour lesquelles je n'avais même pas demandé au supérieur de mon petit séminaire la déclaration que vous avez pris la peine de me rappeler ; ces raisons étaient puisées dans un état de choses qui a dû vous convaincre de mon désir de bannir de mes établissements tout esprit de parti. J'éprouve la douleur de voir que mes paroles ne vous ont pas convaincu. Il ne me reste plus qu'à prendre le parti que prit mon prédécesseur, et de vous déclarer qu'à dater de ce jour M. Millaut n'est plus supérieur de mon petit séminaire, et que ce sera l'archevêque de Paris.

Agréez, etc.

IX.

Note sur l'institution d'une École normale ecclésiastique, rédigée par M. Affre en 1844.

Quel que soit le sort futur de la loi sur la liberté d'enseignement, il serait utile que les ecclésiastiques destinés à professer dans les petits séminaires, ou dans d'autres institutions confiées à leurs soins, pussent acquérir une instruction littéraire et scientifique aussi étendue que celle qui est donnée dans l'École normale de l'Université.

Les élèves de cette école, après avoir terminé leurs humanités et fait un cours de philosophie dans les colléges royaux de Paris, passent trois ans à l'École normale. Après cette épreuve, les élèves distingués des colléges royaux de Paris obtiennent assez facilement le grade de licencié ; mais ceux des colléges royaux des provinces éprouvent beaucoup de difficultés, et le plus souvent, pour obtenir leur admission dans cette école, ils sont obligés de refaire à Paris une seconde année de rhétorique : heureux s'ils ne se voient pas forcés de redoubler la seconde ! Cette expérience peut servir de base pour calculer quelles études préparatoires devraient être faites par les élèves ecclésiastiques pour acquérir le même degré d'instruction et obtenir, au besoin, le même grade.

L'expérience a prouvé à M. l'abbé Dupanloup que les élèves sortant de nos établissements avaient besoin de recommencer deux classes pour obtenir dans le petit séminaire de Paris un rang analogue à celui qu'ils avaient dans les petits séminaires de province où ils avaient commencé et poursuivi leur cours d'humanités.

Une première condition de succès serait donc que les sujets destinés par les évêques à professer plus tard avec distinction ou à prendre le grade de licencié, si ce grade devenait indispensable, redoublassent la seconde et la rhétorique dans une institution de Paris. Celle qui offrirait le plus d'avantages pour conserver la vocation des jeunes gens serait le petit séminaire de Saint-Nicolas, lequel, dans ce cas, ne devrait plus renfermer que

les trois premières classes et des sujets se destinant à l'état ecclésiastique. Ce premier projet exigerait des sacrifices assez considérables, puisqu'il obligerait l'archevêque de Paris à placer dans une autre maison la plus grande partie des élèves de son petit séminaire. Il serait néanmoins disposé à offrir cent places dans ce dernier établissement, dans le cas où les évêques lui en témoigneraient le désir et lui feraient espérer qu'un pareil nombre de places serait demandé.

Si les sujets ayant ainsi redoublé deux classes faisaient une année de philosophie soit dans la même maison, soit à Saint-Sulpice, il est moralement certain que tous, ou presque tous, seraient capables d'être reçus bacheliers, dans le cas où ce grade serait absolument nécessaire.

Les bacheliers, après avoir terminé leurs cours de philosophie, seraient sans doute capables de se préparer à la licence; mais il serait à craindre que cette préparation ne profitât pas à l'Église, si ces sujets n'étaient pas déjà engagés dans les ordres sacrés. Le sous-diaconat suppose deux années de théologie, après lesquelles seulement l'école serait ouverte aux candidats à la licence. Trois années d'études littéraires y suffiraient aux candidats pour les lettres, et le même espace de temps aux candidats pour les sciences. Si des sujets privilégiés, déjà pourvus du grade de bacheliers, condition qui serait toujours exigée, ainsi que les ordres sacrés, pour être admis à l'école préparatoire à la licence, se présentaient, ils seraient reçus dans cette école aussitôt qu'elle serait ouverte, c'est-à-dire dans quinze ou dix-huit mois. Nous supposons que des obstacles imprévus n'en retarderaient pas l'ouverture. Cette économie de temps est d'autant plus désirable que les épreuves pour arriver à la licence, telles que nous les avons indiquées plus haut, c'est-à-dire la répétition de la seconde et de la rhétorique suivie d'une année de philosophie, doivent être fort longues. Il faudrait pourvoir au plus pressé par des sous-diacres, des diacres ou des prêtres que des talents distingués ou l'exercice du professorat pendant quelques années rendraient plus capables de subir les épreuves exigées.

L'avantage d'exécuter promptement le plan que nous venons d'indiquer doit être évident pour tous.

1° Nous avons supposé jusqu'ici que la licence pourrait n'être pas nécessaire, bien que les études faites dans l'école préparatoire fussent suffisantes pour obtenir ce grade, mais ce serait se faire une grande illusion que de supposer que la loi n'exigera pas deux licenciés ès-lettres. Les hommes politiques les plus favorables au clergé sont convaincus que cette exigence prévaudra.

2° Un évêque, ayant deux ou trois licenciés et un certain nombre de bacheliers, pourra former une maison de plein exercice qui, au besoin, suffirait pour recevoir tous les sujets d'un diocèse qui aspirent au baccalauréat ès-lettres et au baccalauréat ès-sciences. Il suffirait pour cela que les classes de philosophie, de rhétorique et de mathématiques placées dans l'établissement pourvu de licenciés fussent alimentées par des élèves du petit séminaire qui renoncent à l'état ecclésiastique, et par deux ou trois pensions dépendantes de l'évêque dans lesquelles on ne dépasserait pas la quatrième. Les pensionnats n'exigent qu'un bachelier pour les diriger.

3° Si les évêques doivent éprouver une assez grande difficulté dans les premières années pour former deux ou trois licenciés, ils ont aussi l'avantage d'écarter tous les prêtres qui spéculeraient sur la formation d'une maison d'éducation.

Cette spéculation aurait l'inconvénient de favoriser l'ambition et la cupidité des uns, et d'exposer les autres à donner le scandale d'une faillite.

4° Les évêques n'auraient point à craindre le même inconvénient si l'établissement était restreint à quelques sujets, et il deviendrait moralement impossible, si on réfléchit qu'un licencié ne pourrait seul former une maison ; il aurait besoin ou d'entraîner les autres licenciés et bacheliers ecclésiastiques, ou de s'adjoindre des laïques, et, en outre, de faire des frais considérables pour fonder un établissement.

Indépendamment de l'avantage de remplir les conditions exigées par la loi, les évêques auraient celui de former des professeurs plus instruits que ne pourraient l'être les professeurs actuels à leur début.

Ils donneraient d'ailleurs de suite aux maisons ecclésiastiques qui posséderaient ces professeurs une réputation de science que

leurs adversaires eux-mêmes ne pourraient contester, puisqu'ils placent dans les grades le seul signe incontestable de l'instruction.

En résumé, si l'archevêque de Paris est encouragé par ses collègues à transférer dans une autre maison cent ou cent-vingt élèves de son petit séminaire, il se mettra en mesure d'ouvrir ce dernier établissement à un pareil nombre de candidats pour le baccalauréat. Il a l'espoir fondé d'y réussir dans deux ans, c'est-à-dire à la fin de 1846.

D'ici à la même époque, l'archevêque de Paris a l'espoir non moins fondé d'ouvrir une école préparatoire à la licence. L'ouverture de cette école exigerait de grands sacrifices que l'archevêque de Paris pourrait difficilement supporter, s'il n'était aidé par le zèle des bons catholiques, qui se manifeste déjà avec ardeur. Du reste, les professeurs internes sont déjà trouvés, et l'on est assuré que plusieurs savants sont disposés à donner des leçons dans le nouvel établissement.

Pour résumer les idées sur cette seconde école et pour les compléter, on peut réduire le projet de l'école préparatoire à la licence aux quatre points suivants qui concernent :

1° L'admission ;

2° L'organisation des études ;

3° Le régime intérieur ;

4° Les moyens d'exécution.

1° *L'admission.* — Parmi les conditions d'admission, la première serait d'être dans les ordres sacrés, pour prévenir des sacrifices inutiles en faveur des sujets qui cesseraient d'appartenir à l'état ecclésiastique ;

La seconde, de soumettre les aspirants à l'école des épreuves qui seraient ultérieurement indiquées[1] ; la troisième, que le candidat fût bachelier. Faute d'avoir obtenu ce grade avant son

(1) Pour être admis à l'École normale de l'Université, il faut subir, outre l'examen pour le baccalauréat, un examen très difficile et qui suppose de fortes études : c'est un concours entre l'élite des élèves des colléges royaux.

Pour réussir, le clergé devrait prendre, autant que possible, des moyens analogues, afin de constater une capacité et une instruction aussi grandes.

admission, il serait exposé à perdre cinq ou six mois pour mettre dans sa mémoire cette foule de notions superficielles exigées par le programme.

2° *L'organisation des études.* — Le cours d'études devrait être de trois ans.

Pendant la première année, toutes les études devraient tendre à se rendre capable d'obtenir le grade de licencié ès-lettres. Pendant les deux autres, chacun suivrait la direction pour laquelle il se sentirait le plus de goût et s'appliquerait à une faculté spéciale, à l'histoire, par exemple, ou à la philosophie d'une manière exclusive.

La Chambre des pairs n'a exigé que le grade de bachelier ès-sciences; mais il ne serait pas impossible qu'on en vînt à demander le grade de licencié ès-sciences; dans ce cas, trois ans seraient nécessaires pour obtenir ce grade ; mais quelle que soit l'exigence de la loi, il serait utile de faire le cours de trois ans pour obtenir des professeurs distingués de mathématiques et de sciences physiques. Les sujets destinés à cette carrière devraient suivre certains cours de la Sorbonne, désignés par le préfet des études, et assister aux examens pour la licence, le doctorat et l'agrégation.

Des professeurs habiles dirigeraient d'ailleurs leurs études dans l'intérieur de la maison.

3° *Le régime intérieur.* — Afin de conserver l'esprit de piété dans la maison, il faudrait des exercices faits avec régularité, la méditation, une lecture spirituelle, quelques conférences ecclésiastiques. A ces exercices il faudrait joindre quelques œuvres extérieures propres à prévenir l'amour-propre si dangereux pour des hommes voués à des études littéraires et utiles en même temps pour nourrir l'esprit de zèle et de charité. Ces œuvres seraient sans doute : 1° des catéchismes faits aux enfants les jours de fêtes et les dimanches, mais sans autre préparation que la lecture attentive d'un commentaire du chapitre qui devrait être expliqué; 2° des instructions familières aux pauvres; 3° des visites dans quelques hôpitaux.

4° *Moyens d'exécution.* — Ces moyens concernent le matériel et le personnel. Quant au personnel, on pourrait facilement y pourvoir, à Paris, alors même que l'archevêque n'aurait aucun

professeur ecclésiastique pour préparer à la licence. A peine la discussion du projet de loi à la Chambre des pairs était terminée, que deux professeurs distingués de la Faculté des lettres et un ancien professeur de sciences à l'École polytechnique et au Collége de France ont offert leurs services pour donner des leçons dans l'école préparatoire; mais, outre ces secours, l'archevêque est assuré d'avoir les professeurs internes qui lui seraient nécessaires.

La chose la plus difficile à trouver à Paris est un emplacement commode et convenable.

L'archevêque de Paris peut facilement lever cette difficulté, en consacrant la plus grande partie de l'ancien monastère des Carmes et l'ancien jardin de M. de Chateaubriand aux deux œuvres qui doivent concourir à former des licenciés; mais ces deux immeubles appartiennent au diocèse de Paris; en outre, ils exigent, l'un des réparations, l'autre une construction nouvelle, tous deux un mobilier considérable. Pour faire face à ces dépenses, un appel de fonds sera fait ultérieurement aux catholiques français et surtout à ceux de Paris.

Pour le moment, l'archevêque de Paris ne désire recevoir que les observations et les conseils de ses vénérables collègues, et, dans le cas où ils lui accorderaient leur approbation, il espère obtenir également leur concours.

X.

Lettre sur l'œuvre de Saint-François-Régis.

Monsieur le curé,

Bien que toutes les œuvres de charité soient dignes de votre zèle et de vos encouragements, je crois devoir cependant vous recommander d'une manière spéciale l'œuvre de Saint-François-Régis.

Elle mérite votre sollicitude à raison de son objet, des fruits heureux qu'elle a déjà produits et qu'elle est appelée à produire encore, enfin à cause de la modicité de ses ressources.

L'objet de cette œuvre vous est connu : il s'agit d'arracher à un funeste concubinage une foule de malheureux qui n'ont succombé le plus souvent qu'à des séductions innombrables, et de leur procurer les bienfaits qui résulteront certainement pour eux d'une légitime union.

Jésus-Christ, en l'élevant à la dignité de sacrement, a voulu faire de cet acte auguste le principe sanctifiant de la famille et la source féconde des grâces attachées à la société conjugale. L'Église, qui prend l'homme au berceau, et qui le suit jour par jour dans le chemin de la vie pour sanctifier chacun de ses pas, ne pouvait l'abandonner au moment solennel où il devient époux et père. Elle bénit son union ; et dans la famille ainsi consacrée, le père gouverne avec honneur et autorité, la tendresse d'une mère chrétienne fait aimer les leçons et les exemples paternels, les enfants grandissent en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Mais si, dans les desseins éternels, la sanctification de la famille devait dépendre du sacrement de mariage, nous ne devons point être étonnés que, suivant les mêmes desseins, le mépris de ce sacrement ait été pour la famille une source de punitions et de maux.

Plus la religion chrétienne élève et purifie l'homme, plus aussi, en dehors de sa loi sainte, l'homme s'avilit et se dégrade. La grâce de Jésus-Christ le place au-dessus de sa propre nature, le péché le rabaisse au-dessous de lui-même. Dans le père et dans l'époux chrétien nous admirons une dignité plus haute que celle dont l'investit la nature ; et celle-ci n'explique pas non plus tout ce qu'il y a d'amour dans le cœur d'une mère chrétienne. Enlevez le sacrement qui sanctifie le mariage, et vous voyez tout aussitôt les rapports et les liens mutuels s'affaiblir et se perdre jusqu'à faire rougir la nature ; l'autorité de l'époux devient une insupportable tyrannie et l'obéissance de l'épouse un insupportable esclavage. Cet attachement même instinctif que la brute ressent pour les êtres qui sont venus d'elle, le père et la mère, en dehors du mariage, ne le conservent pas toujours. L'instinct naturel ne peut manquer d'obéir à Dieu, et celui qui veille sur les petits oiseaux ne permettrait pas que leur mère oubliât un seul jour de leur apporter leur pâture. Les devoirs bien plus

sacrés, au contraire, d'un père et d'une mère chrétiens, Dieu les avait confiés à la grâce d'un sacrement. Abandonnés à la nature de l'homme, ils trouvent dans son cœur corrompu mille obstacles qui les entravent, mille passions qui luttent contre un sentiment honnête; et les enfants sont souvent sacrifiés à un intérêt vil ou à un caprice plus vil encore.

Mais supposons pour un moment que la main qui doit les nourrir ne les repousse pas, et que leur première enfance trouve un abri sous le toit paternel, quel va être du moins l'avenir de leur éducation morale? La foi leur sera-t-elle enseignée par ceux qui ne les ont mis au monde qu'en foulant aux pieds l'une des grandes lois de notre sainte religion, et seront-ils initiés à nos divins sacrements par un père et par une mère qui n'ont témoigné que du mépris pour le sacrement de la paternité et de la maternité chrétiennes? Hélas! ils n'auront pas même droit à la bénédiction dans leurs familles; leurs parents n'auront pas voulu pour eux de la bénédiction divine, et ils n'en auront aucune à laisser à leurs enfants. Pour bénir ceux qui viennent après nous, il faut que Dieu nous ait bénis le premier.

Ainsi d'abord une vie précaire et compromise, une vie sans consolation, sans moralité, sans fin, tel est, en dehors du mariage, le triste présent qu'un père et une mère ont fait à leur fils.

La société charitable de Saint-François-Régis s'est proposé de venir au secours de tant de maux domestiques et de réparer une plaie sociale si profonde.

L'œuvre qu'elle a entreprise est difficile sans doute; les infortunés auxquels elle s'adresse ont lutté plus ou moins longtemps contre les remords de leur conscience. *Ils ont cherché des paroles coupables pour s'excuser dans leur péché.* Des penchants honteux de la nature qui les avilissent ils se sont fait comme un rempart contre les devoirs chrétiens qui les auraient ennoblis. Moins la pudeur a voilé leur front, plus ils l'ont levé avec orgueil; mais Dieu a des secrets dans sa miséricorde : il veille sur toutes ses créatures; il sauve également les hommes qui par la pureté de leur âme sont à peine inférieurs aux anges, et ceux qui par leurs désordres se rendent semblables à l'animal sans raison. A côté de cette coupable effronterie, il a laissé subsister

encore dans ces âmes un secret sentiment de honte; à la honte succède le repentir, et là où Dieu trouve un cœur contrit et humilié, il ne manque jamais de créer un cœur pur. La pénitence pour le chrétien peut encore être une seconde innocence. L'union sainte du mariage, lors même qu'elle est tardive, n'en a pas moins la force de rendre à deux époux le sentiment de leur dignité et aux fils qui sont nés d'eux un meilleur avenir.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du but principal, but de la société charitable, celui de la réhabilitation du mariage religieux. Les époux se sont bornés souvent à la célébration du mariage civil, et cette dernière, si elle est seule, peut obvier à certains désordres, mais non à toutes les misères morales que nous avons énumérées.

La loi civile n'a d'action sur l'homme que tant que cet homme est citoyen; elle règle son existence civile, elle garantit ses droits politiques, elle lui assure la propriété de ses biens temporels. Mais l'homme époux et père possède d'autres droits, est astreint à d'autres devoirs consacrés par la loi naturelle et par la loi évangélique. Le mariage légal ne saurait donc suppléer le mariage devant Dieu; l'union civile cependant représente, il faut le dire, trop de véritables et de graves intérêts pour que la religion ne veille pas elle-même à ce que nul n'en soit frustré; et l'œuvre de Saint-François-Régis, en substituant tout à la fois à des liens illicites le mariage civil et religieux, prend soin d'assurer ainsi en même temps l'avenir spirituel et temporel de la famille.

Dieu a daigné bénir une pensée si noble, et je suis heureux d'avoir à vous rappeler maintenant l'importance et le nombre des résultats qu'elle a produits dans ce vaste diocèse. Ceux de l'année qui vient de s'écouler ont dépassé le total de l'année précédente. Onze cent trente-sept ménages ont été mariés, mille huit cents enfants naturels ont été légitimés. Les deux conférences religieuses établies chaque dimanche à Sainte-Marguerite et à la maison de Saint-Michel pour l'instruction des pauvres dont l'association a pris soin, n'ont pas cessé d'être assidûment fréquentées; et un dernier devoir rempli est devenu souvent l'occasion d'accomplir tous les autres.

C'est en présence de tels faits que je viens, monsieur le curé, intéresser votre sollicitude en faveur de l'œuvre de Saint-Fran-

çois-Régis. Plus les résultats sont importants, plus il est à désirer qu'ils se multiplient encore; mais plus ils sont nombreux, plus il devient nécessaire de subvenir aux besoins pécuniaires de l'œuvre. Chaque réhabilitation de mariage nécessite préalablement la présentation d'un grand nombre d'actes qui doivent souvent être demandés au loin, et dont plusieurs sont toujours d'un prix très élevé. L'œuvre a pu jusqu'ici faire face aux dépenses que son développement successif a rendues nécessaires; mais les opérations de cette année ont épuisé et dépassé même ses ressources.

Je suis assuré que, dans cette circonstance, vous ne vous adresserez point en vain à la charité des fidèles. Ils regarderont à bon droit l'œuvre dont je vous entretiens comme destinée, par sa nature, à concourir aux succès de plusieurs autres dont ils aiment à s'occuper. Ceux dont la charité veille particulièrement sur l'enfance comprendront que plus d'une fois le sort de tel enfant sera attaché à celui que la société de Saint-Régis aura fait à ses père et mère. Ceux qui visitent assidûment les malades soit chez eux, soit dans les hôpitaux, s'apercevront souvent que l'absence du mariage religieux contrarierait seule le succès de leurs efforts. Ceux enfin qui font de la vieillesse l'objet spécial de leurs soins ne voudront pas laisser deux vieillards descendre dans la tombe avec la honte sur le front, et s'adresseront à l'œuvre de Saint-François-Régis pour couronner au moins leurs cheveux blancs d'un honorable repentir.

Appréciant moi-même tant de mérites déjà acquis, tant d'espérances pour l'avenir, je n'ai point hésité à vous communiquer les vœux que je forme pour une si belle œuvre.

Puissent ces vœux, que vous voudrez bien rendre publics, devenir pour elle un utile suffrage, et pour les fidèles de votre paroisse un encouragement à leur zèle.

En conséquence, etc.

XI.

Note de M. Affre, remise à M. de Quélen, archevêque de Paris, sur l'importance des études historiques.

Toutes les améliorations que j'ai signalées en parlant des séminaires doivent être faites dans les séminaires; celles dont je vais parler peuvent sans doute y être réalisées; mais si on ne le peut, il faut recourir à un autre moyen. Avant de l'indiquer, constatons d'abord le besoin qu'en a le clergé.

Si les besoins du clergé sont différents de ceux de la société au milieu de laquelle il vit, ils sont néanmoins dans un rapport intime avec lui, et ils les supposent nécessairement. Le clergé étant le médecin spirituel des âmes, il ne lui suffit pas de connaître les remèdes, il faut qu'il sache encore à quelles maladies il doit les appliquer.

Il y a dans la société, où prévaut l'erreur, des docteurs en petit nombre et des disciples qu'on ne saurait compter : ceux-ci ne sont que les échos des premiers.

Il y a sans doute dans l'Église catholique des docteurs éminents et des disciples nombreux. Mais ces docteurs qui, dans tous les temps, ont répondu aux maîtres du mensonge gardent aujourd'hui le silence, ou bien, par un désordre qui n'appartient qu'à notre époque, ce ne sont pas les plus éclairés, mais les plus téméraires qui se chargent de parler au nom de tous les autres. Nous en avons déjà indiqué la cause; il nous suffira de compléter ici notre pensée en indiquant sur quel terrain se livre le combat, le caractère de nos ennemis et les moyens de soutenir la lutte. Qu'on n'oublie pas qu'il ne s'agit ici que de répondre à un certain nombre d'écrivains; les prêtres employés dans le ministère doivent en savoir assez pour éclairer la foule des demi-savants et des ignorants, et même tous les gens instruits qui cherchent à dissiper leurs doutes.

Depuis quinze ou vingt ans, les études historiques, sous tous les formats et dans tous les genres, ont acquis un grand développement; c'est vers elles que se porte le goût de l'immense majorité des lecteurs et des écrivains; c'est dans l'histoire aussi que

l'erreur dépose tous ses poisons. Vous ne voyez plus des traités spéciaux et directs contre le christianisme; mais on l'attaque dans les histoires générales, dans celles de chaque pays, de chaque province, de chaque cité, de chaque institution, dans l'histoire des faits civils et dans celle des faits scientifiques. On l'attaque sciemment, on l'attaque souvent sans le savoir. Voilà le mal; où est le remède?

A des histoires opposerez-vous des traités scolastiques? Mais si le prêtre qui les a étudiés ne les lit jamais de suite, se bornant à les consulter quelquefois, et il en est qui ne le font jamais, pouvez-vous demander aux hommes du monde de les lire?

Opposerez-vous des traités didactiques écrits sous une forme moins aride? Ce sera mieux sans doute, mais cela ne suffit point. A des traités historiques il faut opposer d'autres traités historiques, des cours qui, sous cette forme, présenteraient, avec des notions précises sur les vérités dogmatiques et morales, la suite de toutes erreurs qui leur sont opposées; leur origine, la cause de leurs succès, les rapports qu'elles ont entre elles, surtout avec les plus modernes, leurs variations, leurs contradictions et enfin leurs réfutations, auraient un grand intérêt et une utilité plus grande encore. Quel succès n'a point eu l'*Histoire des variations*, par Bossuet? Que de conversions n'a-t-elle pas opérées? Cependant le genre historique n'était pas le dominant.

Au seizième, au dix-septième et jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, les partisans de l'erreur faisaient des livres sous une forme dogmatique. Les défenseurs de l'Église y répondaient sous la même forme. Puisqu'ils ont changé de tactique, nous devons en changer aussi; c'est ainsi qu'on fait la guerre. Ce que nous disons de l'enseignement du dogme et de la morale est applicable à l'étude du droit canon.

Mais où sont les hommes qui puissent écrire et enseigner de la sorte?

Je n'ai pas besoin de dire qu'il est indispensable, pour le faire avec succès, de s'y être préparé par de longues études et des méditations assidues. Ce serait ne pas soupçonner tout ce que ce travail offre de difficultés que de penser autrement.

XII.

Lettre de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, relative à l'œuvre de Saint-François-Xavier.

4 février 1845.

Monsieur le ministre,

Dans une conférence avec M. Passy, il avait été convenu que nous ménagerions une transition entre la situation présente de l'œuvre de Saint-François-Xavier et la fusion de cette œuvre dans le ministère paroissial. J'avais fait observer à M. Passy, et il avait très bien compris, que quelques mois étaient nécessaires pour cette opération.

Une lettre de M. le ministre de l'intérieur du 6 décembre dernier vint confirmer, peu de jours après, les espérances qui m'avaient été données.

Je ne puis donc expliquer que par un malentendu sa lettre du 18 du mois dernier.

Dans tous les cas, je désirerais que S. Exc. le ministre de l'intérieur ne prît pas de résolution sans avoir entendu les explications que j'ai à lui donner.

Il est important qu'il connaisse les renseignements que j'ai recueillis sur la situation des ouvriers. Il est important qu'il sache qu'il ne sait pas tout par les renseignements que lui donne la police, et qu'il sait souvent le contraire de ce qui est.

Je ne citerai qu'un fait. M. Ledreuil a été accusé d'avoir parlé aux ouvriers de l'indifférence du gouvernement à leur sujet. C'est le langage directement opposé qu'il leur a tenu. Il leur a dit : « Parmi les ressources qui vous sont offertes, vous aurez les travaux que vous donnera le gouvernement, qui est plein de sollicitude pour vous. »

Quoi qu'il en soit, la question des ouvriers est une question grave; si S. Exc. le ministre de l'intérieur voulait, de concert avec vous, m'accorder quelques instants, je lui ferais part du moyen que je vais employer pour arriver, d'ici à quelques mois, à rendre les réunions de Saint-François-Xavier purement paroissiales; en même temps, je lui donnerai la preuve que ce délai ne peut avoir aucun inconvénient.

Veuillez me dire le jour où je pourrai vous entretenir seul ou avec M. le ministre de l'intérieur. S'il vous convient mieux de ne pas vous occuper de cette affaire, je me contenterai d'en entretenir votre collègue, qui voudra bien me faire connaître à quel moment il lui sera plus facile de me recevoir.

XIII.

Lettre de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, relative aux troncs et quêtes pour les pauvres dans l'église de la Villette.

15 janvier 1846.

Monsieur le ministre,

Par votre lettre en date du 12 courant, vous m'exprimez, au nom de M. le ministre de l'intérieur et au vôtre, le désir que je fasse cesser un débat survenu entre le bureau de bienfaisance et M. le curé de la Villette, en ordonnant la suppression du tronc pour les pauvres et des quêtes faites en leur faveur par cet ecclésiastique, dans l'église de la même paroisse. Vous me priez, de plus, de donner aux autres curés et desservants de mon diocèse des instructions dans le même sens.

Si la jurisprudence que Votre Excellence me fait l'honneur de me citer était appliquée à toutes les paroisses de mon diocèse, le gouvernement du roi peut être assuré que les souffrances des pauvres, celles surtout des pauvres honteux, croîtraient dans une proportion désolante, et les bureaux de bienfaisance seraient impuissants à connaître, à guérir tant de misères et à obtenir les ressources pour les soulager que la charité pastorale ne pourrait plus solliciter. Avant de laisser frapper des intérêts aussi chers, je désire avoir une conférence avec la personne que vous voudrez bien désigner à cet effet, et une autre personne désignée par M. le ministre de l'intérieur.

Pour le moment, je me contenterai de vous faire observer : 1° que la jurisprudence citée me paraît loin d'être solidement établie ; 2° qu'elle serait en opposition flagrante avec la législation de l'Église catholique, promulguée de nouveau par le con-

cile de Trente, et qui contient le précepte divin pour les pasteurs de soulager les pauvres de leurs paroisses par tous les moyens en leur pouvoir.

Ces observations et plusieurs autres sont développées dans une lettre de M. de Quélen, mon vénérable prédécesseur, en réponse à la lettre du 23 novembre 1838 rappelée par Votre Excellence.

Agréez, etc.

XIV.

Lettre de M. l'archevêque de Paris, adressée à MM. les ministres, relative au chapitre de Saint-Denis.

16 février 1846.

Monsieur le ministre,

Il est sérieusement question de présenter aux Chambres un projet de loi qui donnerait une existence légale à l'exemption accordée par le saint-siége au chapitre de Saint Denis.

Par respect pour le pape et pour le roi, je me suis abstenu de manifester publiquement mon sentiment. Votre Excellence sait qu'il est aussi défavorable à ce privilége que pourra l'être l'opinion publique le jour où elle sera appelée à le discuter.

C'est pour éviter cette discussion et pour prévenir plusieurs autres inconvénients que je me décide à supprimer un mémoire *imprimé*, si le projet de loi ne doit pas être présenté. Si, au contraire, il devait l'être, je publierais ce document, non pour triompher de la double autorité que je respecte profondément et contre laquelle je n'ai jamais eu la pensée de vouloir lutter, mais afin de mettre mon honneur et ma responsabilité à couvert. Ce ne sera pas une nouvelle protestation, je n'ai rien à ajouter à toutes celles que j'ai déjà faites malgré mon intérêt personnel, et autant, je crois pouvoir l'assurer, pour épargner une faute au gouvernement du roi que pour écarter de mon diocèse une source d'abus.

C'est un exposé simple de ma conduite, soit à Paris, soit à Rome, depuis l'origne de cette affaire, avec la reproduction des

arguments déjà consignés en partie dans un mémoire manuscrit de 1842. Je termine cet exposé en donnant le texte et la traduction de la bulle du 5 avril 1843.

Si Votre Excellence désire connaître cet écrit, je suis prêt à le mettre à sa disposition ; mais afin d'éviter le danger de la publicité, je la prierai de le faire réclamer et de me le renvoyer par une personne sûre et d'une parfaite discrétion.

Agréez, etc.

XV.

Lettre de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, relative aux réunions de la société de Saint-François-Xavier.

23 février 1846.

Monsieur le ministre,

Vous m'avez fait l'honneur, en m'écrivant les 9 et 17 février, de me transmettre les lettres de Son Excellence le ministre de l'intérieur et de monsieur le préfet de police, du 11 et du 14 du même mois.

Les observations de Votre Excellence et celles de votre honorable collègue se réfèrent aux sujets traités dans les réunions de l'association de Saint-François-Xavier, aux personnes qui y parlent, à un écrit périodique qui s'en est occupé et aux remèdes qu'il conviendrait d'employer pour prévenir les abus de cette institution.

1° En ce qui touche les sujets traités dans les réunions; il serait sans doute désirable qu'ils fussent plus exclusivement religieux. Votre Excellence ne peut être plus préoccupée que je ne le suis moi-même; elle ne peut désirer plus que je ne le désire, d'éviter le mélange des discussions profanes avec la parole évangélique. Cependant je vous prie, monsieur le ministre, de considérer que l'innovation qui a spécialement attiré votre attention n'est pas tellement opposée aux usages de l'Église, qu'elle ait dû me paraître intolérable.

Sous l'ancien régime, il était permis de traiter dans l'Église tous les intérêts matériels qui la concernent; les assemblées des fabriques se tenaient quelquefois dans l'église. On y faisait, on y fait encore, dans certains pays du moins, des annonces qui n'intéressent qu'indirectement la religion et directement l'ordre

public, la morale, la justice, intérêts que la religion protége et dont elle permet d'entretenir les fidèles réunis à l'Église dans une certaine mesure et avec certaines précautions.

Jamais, autrefois, on n'avait discuté dans un temple catholique des théories purement philosophiques. Après le Concordat, un orateur chrétien, depuis évêque et ministre, porta avec succès ce genre de discussion dans la chaire de Saint-Sulpice. On avait fait, pendant un demi-siècle, une philosophie anti-chrétienne dans les livres, dans les athénées et dans les écoles publiques; l'évêque d'Hermopolis établit un cours de philosophie chrétienne dans une de nos églises.

Depuis quelques années, on a essayé de pervertir l'économie politique et l'industrie; rien n'a été négligé pour la rendre hostile à notre ministère et à notre enseignement. On a surtout travaillé à mettre à la portée du peuple ce nouveau genre d'attaque. Nous y avons répondu par des faits en ouvrant des écoles aux apprentis et par des discussions que les ouvriers écoutent avec intérêt et, j'en suis convaincu, avec un véritable profit.

Ces discussions auraient été sans doute plus convenables dans des salles destinées aux écoles, et c'est là aussi qu'elles ont commencé. Les ouvriers y seraient encore si on ne les en avait fait sortir par suite de l'une de ces craintes dont il serait si sage de ne pas tenir compte. Remarquez d'ailleurs, monsieur le ministre, que l'enseignement dont je viens de parler n'est, depuis quelque temps, que très secondaire. Des exhortations religieuses, des conseils de tempérance, d'économie, de vigilance sur eux-mêmes et sur leurs familles, forment le fond de l'instruction qu'ils reçoivent.

2° La permission donnée aux laïques de parler dans l'église, à certaines conditions et pour de graves motifs, n'est pas non plus une innovation qu'il m'ait été possible de retirer.

J'ai parlé des assemblées de fabriques : les membres de cette administration étaient tous, sauf le curé, des laïques, et ils prenaient néanmoins la parole dans l'église.

3° La *Bibliothèque illustrée*, dont Votre Excellence cite un passage encore plus ridicule qu'il n'est dangereux, est un écrit auquel aucune des réunions des ouvriers n'est abonnée; les prêtres qui dirigent ces réunions, dans les différentes paroisses,

m'ont assuré ne pas avoir lu une seule page de ce recueil. M. Nisard, qui en est le rédacteur, déclare en être seul responsable. Il avertit ses lecteurs qu'il parle en son propre nom. Enfin, il n'a adressé la parole aux ouvriers qu'une ou deux fois. Dans la réunion de Saint-Gervais, il est convenu qu'il ne le fera plus désormais. Je joins ici une lettre que j'ai reçue hier de M. Nisard, et dans laquelle il donne lui-même ces explications.

4° Les explications précédentes feront juger à Votre Excellence que les abus, s'il y en a, ne sont pas de nature à inspirer des inquiétudes sérieuses. Cependant, soit parce que j'ai toujours désiré ramener à une instruction simplement religieuse les discours adressés aux ouvriers, soit parce que j'avais fait espérer à Son Excellence le ministre de l'intérieur que ce but serait atteint dans le cours de l'année qui vient de finir, j'ai fait depuis la réception de vos lettres de nouveaux efforts pour le réaliser. J'ai convoqué les prêtres chargés par MM. les curés de Paris de diriger les réunions, et, après avoir discuté longtemps avec eux ce qu'il conviendrait de faire, il a été convenu : 1° que chaque réunion ne porterait plus d'autre titre que celui de l'église paroissiale ; 2° que nul imprimé intéressant une réunion et publié en son nom, ne paraîtrait désormais sans être soumis à mon examen ; 3° que l'on ne négligerait rien pour accoutumer insensiblement les ouvriers à entendre la seule parole du prêtre. Mais tous ont été unanimes pour me conjurer de ne pas prononcer immédiatement une interdiction absolue contre les discours laïques. Leurs motifs sont : 1° que le directeur ecclésiastique ne peut consacrer aux ouvriers qu'une faible partie de son temps, puisqu'il a les mêmes occupations que ses confrères ; 2° que les ouvriers sont accoutumés à entendre dans la même séance des sujets très variés, que cette variété, l'une des causes principales du succès, est impossible s'il n'y a qu'un seul orateur ; 3° que plusieurs laïques sont chers aux ouvriers, ou parce qu'ils les secourent, les uns comme médecins, les autres en les aidant à se placer, ou parce que, connaissant mieux leurs habitudes et leurs besoins, ils prennent plus facilement le langage qui les intéresse.

Tels sont les motifs qui m'ont fait hésiter à prononcer l'interdiction que vous désirez. J'ai pensé que Votre Excellence vou-

drait bien user de la même tolérance que l'Église, d'autant plus qu'il s'agit, dans les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, d'objets qui l'intéressent beaucoup plus qu'ils n'intéressent l'État. Si cependant Votre Excellence avait, sous le rapport politique, quelques appréhensions, qu'il me soit permis de lui faire observer que les réunions de nos ouvriers ne sont point clandestines. Rien n'est plus facile que de savoir tout ce qu'on y dit et tout ce qu'on y fait. J'ai engagé deux laïques qui m'ont semblé moins prudents à ne plus parler. Si quelque autre m'était signalé sous ce même rapport, je m'empresserais de l'avertir d'être plus circonspect, ou même de ne plus parler.

Mais je vous conjure, monsieur le ministre, de considérer, d'un autre côté, que la plupart de nos ouvriers ne peuvent pas assister aux instructions ordinaires; plusieurs en sont empêchés par les fabricants et les entrepreneurs, d'autres ne sont pas encore disposés à les goûter. Laissez-nous leur parler de Dieu dans le langage que nous croyons le plus adapté à leurs dispositions actuelles.

Laissez-nous leur inspirer des sentiments religieux et honnêtes, les former à des habitudes meilleures, faire ensorte de les dégoûter des cabarets, des mauvais lieux, et de les habituer insensiblement à la vie de famille.

Des âmes charitables s'occupent d'élever les pauvres orphelins, de visiter à domicile les pauvres malades, de réhabiliter les mariages civils, de légitimer les unions illicitent, d'élever les enfants du peuple et de les préserver dans des ateliers chrétiens; d'autres accueillent les pauvres au sortir des hôpitaux ; d'autres enfin vont au secours des familles indigentes qui ont de nombreux enfants. Quel inconvénient en est-il résulté jusqu'ici ? N'est-ce pas, au contraire, un immense avantage et l'une des causes de calme plus grand qui, depuis quelques années, règne dans Paris. Ce que nous avons tenté pour les ouvriers, ne sera pas moins utile.

Je ne dis pas tout ceci pour justifier mon inaction dans la circonstance présente. Je me suis efforcé de réaliser le vœu du gouvernement, mais il y a longtemps que j'ai éprouvé combien la charité aimait à être libre dans son action.

Tout ce qu'il n'est pas possible de faire, je le ferai, mais je

demande, comme le demandait naguère un de vos honorables collègues, *de la patience et pas mal de temps!* Je manque de prêtres pour les ouvriers et j'en ai peu qui les connaissent assez.

Agréez, etc. † DENIS, *archevêque de Paris.*

XVI.

Lettre au ministre des cultes, qui se plaignait de ce que l'on ne chantât point le *Domine salvum* au couvent du Sacré-Cœur.

16 juillet 1846.

Monsieur le ministre,

. . . .

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois me fournit un exemple de ces sollicitudes inutiles. On vous a dénoncé les dames augustines et les dames du Sacré-Cœur comme ayant omis le chant du *Domine, salvum fac regem.* Paris possède cinq ou six couvents de dames augustines; j'ignore quel est celui qui a été signalé à Votre Excellence; mais le dénonciateur de ces dames et celui des dames du Sacré-Cœur aurait dû remarquer que ces religieuses ont des chapelles et non pas des églises, seuls édifices où ce chant soit prescrit. Il aurait dû dire à Votre Excellence que, dans ces chapelles, on célèbre seulement des messes basses, et que l'usage n'est pas de chanter la prière pour le roi pendant les messes; il aurait dû enfin remarquer que les couvents n'ont ni chantres ni curé. S'il existe un précepte apostolique de prier pour le roi et en général pour les autorités établies, je ne connais aucune loi qui m'autorise à prescrire à des fidèles, à des religieuses de faire cette prière en chantant. Qu'est-ce d'ailleurs qu'une prière imposée à des religieuses qui savent fort bien qu'on ne l'exige pas d'un grand nombre de fonctionnaires qui possèdent toute la confiance du gouvernement et sont les dépositaires de son pouvoir?

Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que jamais Napoléon, au milieu des illusions de sa puissance, n'a songé à faire chanter des religieuses malgré elles, et vous voulez que je l'exige au moment où on s'occupe sérieusement de troubler leur pieux asile par des visites aussi contraires aux convenances qu'elles sont opposées aux règles canoniques!

XVII.

Procès-verbal de l'embaumement du corps et de l'examen médico-légal de la blessure de monseigneur Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, mort le 27 juin 1848, à quatre heures et demie du soir, des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu le dimanche précédent, près des barricades du faubourg Saint-Antoine.

L'an mil huit cent quarante-huit, le vingt-huit juin, à cinq heures après-midi, nous soussigné, Jean-Bruno Cayol, ancien professeur de la Faculté de médecine de Paris, médecin de feu monseigneur l'archevêque de Paris, assisté (pour l'embaumement) de M. Gannal, chimiste spécial, et (pour la dissection anatomique de la blessure) des docteurs Gustave Vignolo et Henri Gueneau de Mussy, avons rédigé ainsi qu'il suit le procès-verbal de cette double opération, telle qu'elle a été exécutée sous nos yeux, en présence de nos honorables confrères MM. les docteurs Récamier, ancien professeur de la Faculté de médecine, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris, Gueneau de Mussy et Béclard, professeurs agrégés près la Faculté de médecine de Paris, Lacroze, chirurgien en chef de l'hospice des Quinze-Vingts, Amussat, Ferrand de Missol, Lucien Boyer et Noël, qui tous ont signé avec nous le présent procès-verbal en double minute, pour l'une être renfermée dans le cercueil, et l'autre remise à MM. les vicaires généraux capitulaires.

M. Gannal a d'abord procédé à son injection conservatrice, au moyen d'un siphon introduit dans l'artère carotide préalablement mise à découvert par une incision, et d'un grande seringue adaptée à ce siphon. Quatre litres environ du liquide conservateur ont ainsi pénétré par le réseau vasculaire dans toutes les parties du corps, où sa présence s'est manifestée aussitôt sur les diverses régions de la peau par des arborescences d'un blanc jaunâtre, qui ont changé instantanément l'aspect des sugillations et des taches livides qu'on observait sur les côtés du col et du thorax. En même temps l'odeur putride qui s'exhalait du corps a complétement cessé.

Après quelques moments d'attente pour la pénétration complète de l'injection, on a procédé à l'examen anatomique de la blessure et à la recherche de la balle, qui n'avait pu être extraite

pendant la vie. L'entrée de ce projectile était marquée par une plaie de forme arrondie, à bords inégaux et saignants, de trois centimètres environ de diamètre, située vers l'union de la région lombaire avec la région dorsale du rachis, à cinq centimètres à droite de la ligne médiane de l'épine. Le trajet de la plaie suivait une direction oblique de haut en bas, de droite à gauche et d'arrière en avant. En introduisant dans ce trajet d'abord une sonde, puis le doigt indicateur jusqu'à neuf centimètres de profondeur, on était arrêté dans la gouttière vertébrale par une surface osseuse, dure, où l'on sentait distinctement des aspérités et des esquilles, traces évidentes du passage de la balle, qu'on ne rencontrait point cependant, parce qu'elle avait pénétré plus avant. Il devint alors nécessaire 1° de détacher par la dissection les masses musculaires qui garnissent les gouttières vertébrales; 2° d'enlever par deux traits de scie un tronçon de la colonne vertébrale; 3° de faire deux coupes verticales dans ce tronçon pour constater l'état de la moelle et du canal rachidien. C'est ainsi qu'on découvrit tout le trajet de la balle. Elle avait d'abord brisé l'apophyse transverse de la troisième vertèbre lombaire; puis, changeant de direction, comme il arrive toujours lorsqu'un projectile pénètre dans des tissus de densité différente, elle avait traversé de part en part le corps de cette même vertèbre, en divisant, à peu près dans la moitié de son épaisseur, la queue de la moelle épinière, à cinq centimètres au-dessous de son origine. Au sortir du corps de la vertèbre, la balle, changeant encore une fois de direction, avait remonté vers le rein gauche, coupé l'uretère à peu de distance du bassinet, et finalement s'était logée dans le muscle psoas, d'où elle a été extraite. Tout le tissu cellulaire graisseux environnant le rein gauche et la capsule surrénale était réduit en une sorte de putrilage par l'infiltration de l'urine (qui d'ailleurs était sortie abondamment par la plaie extérieure depuis les premières heures de la blessure jusqu'au décès). Il y avait aussi beaucoup de sang infiltré dans les mêmes tissus. La substance du rein gauche était parsemée de nombreuses ecchymoses. Le rein droit ne présentait aucune altération. La moelle épinière, dans l'endroit de sa lésion, était infiltrée de sang; nous avons trouvé dans sa substance un éclat de la balle, du volume et à peu près de la

forme d'une très petite graine de melon. Les méninges du canal rachidien étaient d'un rouge brun et infiltrées de sang dans une certaine étendue au-dessus et au-dessous de la lésion.

Description de la balle. Elle présente d'un côté une forte dépression en forme de gouttière, et deux éminences auriculaires, comme si elle avait subi une sorte de torsion. Il y a lieu de croire qu'elle s'est ainsi déformée en traversant la colonne vertébrale ; car la plaie qu'elle a faite à son entrée est parfaitement ronde et sans lambeaux. En examinant d'ailleurs avec soin cette balle, on reconnaît le point d'où s'est détaché le fragment de plomb qu'on a trouvé dans la moelle épinière. Le côté opposé conserve sa forme sphérique. On y reconnaît la saillie circulaire des balles coulées dans un moule à deux valves et la bavure résultant d'une large queue mal rognée. Elle diffère sous ces rapports des balles de l'armée, qui sont coulées dans des lingotières et ne conservent pas de bavures. Nous avons remarqué en outre qu'elle n'est pas de calibre. Elle ne pèse, y compris son petit fragment détaché, que vingt et un grammes trente centigrammes, tandis qu'une balle de l'armée que nous avons examinée comparativement pèse près de quatre grammes de plus. Tout semble donc indiquer que la balle que nous venons d'extraire est une balle d'insurgé.

La balle étant restée en dehors du péritoine, et aucun des accidents qui ont suivi la blessure n'ayant indiqué une lésion quelconque des viscères abdominaux, nous avons jugé inutile d'ouvrir l'abdomen, et nous sommes abstenus pareillement de l'ouverture des autres cavités splanchniques.

Notre examen étant ainsi terminé, M. Gannal a complété son opération d'embaumement, en enveloppant le corps de plusieurs tissus de laine et de soie parfumés et imbibés d'essences. Après quoi, nous avons clos le présent procès-verbal à l'hôtel de l'Archevêché, rue et île Saint-Louis, les jours, mois et an que dessus, à huit heures du soir, et avons signé.

RÉCAMIER, CAYOL, AMUSSAT, G. VIGNOLO, NOEL, LUCIEN BOYER, GUENEAU DE MUSSY, LACROZE, FERRAND DE MISSOL, J. BÉCLARD, GANNAL.

TABLE.

FIN.



